



HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

Contenant en vingt-quatre volumes in-octavo, les trente-six volumes in-quarto de la dernière Edition de Paris, avec la Table générale de tout l'Ouvrage, en forme de Dictionnaire, faisant le vingt-cinquième Volume.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Par M. FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confeſſeur du Roi, LOUIS XV.

Nouvelle Édition, entièrement conforme à celle de Paris, revue & corrigée par l'Auteur.

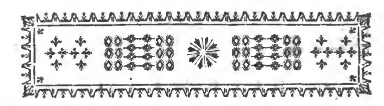
TOME HUITIEME,



A NISMES;
Chez PIERRE BEAUME, Libraire, & Imprimeur du Roi, près de l'Hôtel-de-Ville.

M. DCC. LXXIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.



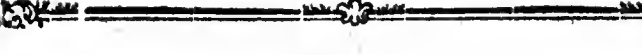
SOMMAIRES
DES LIVRES.

LIVRE LIII.

I. RAppel de Photius. II. Mort de saint Ignace. III. Photius 879.
rétabli. IV. Il envoie à Rome. V. Concile de Rome. VI. Let-
tres du pape aux Sclaves. VII. Lettres pour CP. VIII. Instruction Novem.
aux légats. IX. Autre concile de Rome. X. Boson roi. XI. Affaires 17.
d'Italie. XII. Concile de CP. faux huitième. XIII. Seconde session. 19.
Lettres du pape altérées. XIV. Apologie de Photius. XV. Lettres Decem.
des Orientaux. XVI. Troisième session. XVII. Quatrième session. XVIII. 24. 880.
Articles de la réunion. XIX. Cinquième session. XX. Canons. XXI. Souf- Janvier.
criptions. XXII. Sixième session. L'empereur présent. XXIII. Septième 26. Mars. 8.
& dernière session. XXIV. Lettres du pape sur le Filioque. XXV. 13.
Etat de l'Orient. XVI. Fin de S. Methodius des Sclaves. XXVII.
Lettres du pape pour CP. XXVIII. Charles le Gros empereur. XXIX.
Athanase de Naples excommunié. XXX. Concile de Fismes. XXXI.
Lettres d'Hincmar pour les élections. XXXII. Odacre excommunié. 881.
XXXIII. Forme des élections d'évêques. XXXIV. Examen de l'élu.
XXXV. Consécration. XXXVI. Affaires d'Italie. XXXVII. Mort de 882.
Jean VIII. Marin II. pape. XXXVIII. Instructions d'Hincmar au
roi Carloman. XXXIX. Mort d'Hincmar. XL. Ravages des Normands.
XLI. Foulques archevêque de Reims. XLII. Capitulaire de Carloman. 883.
XLIII. Alfrede le Grand roi d'Angleterre. XLIV. Ses lois. XLV. 884.
Mort de Marin II. Adrien III. pape. XLVI. Lettre de Photius contre
les Latins. XLVII. Sarrasins en Italie. XLVIII. Mort d'Adrien III.
Etienne V. pape XLIX. Lettre à l'empereur Basile. L. Mort de Basile. 885.
LI. Leon le Philosophe chasse Photius. LII. Lettre de Stylien au pape. 886.
LIII. Lettres de Foulques au pape. LIV. Normands devant Paris. LV.
Conciles de Châlons & de Cologne. LVI. Seconde translation de saint 887.
Martin.

LIVRE LIV.

888. I. *Mort de Charles le Gros, plusieurs rois.* II. *Concile de*
889. *Mayence.* III. *Concile de Metz.* IV. *Statuts de Riculfe de*
890. *Soissons.* V. *Louis roi de Provence.* VI. *Commission du pape à l'ar-*
891. *chevêque de Reims.* VII. *Mort d'Etienne V.* VIII. *Savans en An-*
gleterre. IX. *Ecrits du roi Alfrede.* X. *Sa piété.* XI. *Lettres de Foul-*
ques en Angleterre. XII. *Formose pape.* XIII. *Sa réponse à Stylien.*
892. XIV. *Fin de Photius, sa bibliothèque.* XV. *Son Nomocanon.* XVI.
893. *Eglise de CP.* XVII. *Affaires de France.* XVIII. *Gui & Lambert em-*
pereurs. Charles le Simple roi. XIX. *Bandoüin comte de Flandres*
excommunié. XX. *Lettres de Formose en France.* XXI. *Règle des re-*
894. *clus.* XXII. *Saint Gerauld d'Aurillac.* XXIII. *Concile de Châlons.*
895. XXIV. *Concile de Tribur.* XXV. *Arnoul empereur. Mort de Formose.*
896. *Etienne VI.* XXVI. *Lettres de Foulques au pape & au roi.* XXVII.
Mort d'Etienne VI. Romain. Theodore II. Jean IX. papes. XXVIII.
899. *Concile de Rome.* XXIX. *Concile de Ravenne.* XXX. *Argrim rétabli.*
900. XXXI. *Mort d'Arnoul. Louis roi de Germanie.* XXXII. *Lettres des*
évêques de Bavière au pape. XXXIII. *Hongrois en Italie.* XXXIV.
Eglise de CP. XXXV. *Mort de Foulques. Hervé archevêque de*
Reims. XXXVI. *Oviedo métropole.* XXXVII. *Mort de Jean IX. Be-*
noît IV. pape. XXXVIII. *Fin du roi Alfrede.* XXXIX. *Mort de Be-*
903. *noît IV. Leon V. Christofle papes.* XL. *Quatrièmes noces de l'empe-*
905. *reur Leon.* XLI. *Etat de l'Orient.* XLII. *Sergius III. pape.* XLIII.
907. *Ecrits d'Auxilius pour Formose.* XLIV. *Concile de Troslé.* XLV.
909. *Fondation de Clugny.* XLVI. *Eglise d'Allemagne.* XLVII. *Mort de*
910. *Leon. Alexandre & Constantin empereurs.* XLVIII. *Lettre de Nicolas*
911. *le Mystique.* XLIX. *Suite des papes. Jean X.* L. *Jean abbé de Mont-*
915. *Cassin.* LI. *Conversion des Normands.* LII. *Question sur les Hongrois.*
920.
922. LIII. *Eglise d'Allemagne.* LIV. *Eglise d'Espagne.* LV. *Réunion à CP.*
925. LVI. *Richer évêque de Liège.* LVII. *Conciles de Coblens & de*
Reims. LVIII. *Ravages des Hongrois.* LIX. *Sainte Viborade.*



LIVRE LV.



LIVRE LVI.

962. *OTTON empereur d'Occident.* II. *Magdebourg métropole.* III.
Saint Dunstan archevêque de Cantorberi. IV. *Odalric ar-*
963. *chevêque de Reims.* V. *Jean XII. se révolte contre l'empereur.* VI.
Concile de Rome. VII. *Jean déposé. Leon VIII. pape.* VIII. *Mort*
de Romain. Nicephore Phocas empereur. IX. *Jean XII. déposé*
964. *Leon.* X. *Mort de Jean XII. Benoît V. pape.* XI. *Jean XIII. pa-*
pe. XII. *Fin de saint Brunon de Cologne.* XIII. *Conversion des Po-*
965. 966. *lonois.* XIV. *Frodoard & ses écrits.* XV. *Jean XIII. rétabli.* XVI.
Concile de Ravenne. XVII. *Saint Adalbert archevêque de Magde-*
bourg. XVIII. *Evêché de Prague.* XIX. *Sainte Matilde reine.* XX.
968. *Ambassade de Luitprand à Constantinople.* XXI. *Nonces du pape*
maltraités. XXII. *Retour de Luitprand.* XXIII. *Conquêtes de Nice-*
phor Phocas. XXIV. *Sa mort. Jean Zimisquès empereur.* XXV.
969. *Commencemens de saint Nicon d'Arménie.* XXVI. *Nouveaux ar-*
chevêchés en Italie. XXVII. *Fermeté de saint Dunstan.* XXVIII.
Pénitence du roi Edgard. XXIX. *Ses loix.* XXX. *Concile en Angle-*
terre. XXXI. *Saint Ethelvolde de Vinchestre.* XXXII. *Saint Osuald*
972. *de Vorchestre.* XXXIII. *Démission de saint Ulric.* XXXIV. *Mort*
973. *d'Otton I. Otton II. empereur.* XXXV. *Mort de S. Ulric.* XXXVI.
975. *Mort de Jean XIII. Benoît VI. Benoît VII. papes.* XXXVII. *Fin*
d'Aimard, abbé de Clugny. XXXVIII. *Saint Mayeul abbé.*
XXXIX. *Il est pris par les Sarrasins.* XL. *Il refuse d'être pape.*
XLI. *Sainte Adeleïde impératrice.* XLII. *S. Volfang évêque de Ra-*
tisbonne. XLIII. *Plaintes de Rathier contre son clergé.* XLIV. *Son*
synode. XLV. *Autres écrits.* XLVI. *Sa fin.* LXVII. *Eglise d'Es-*
pagne. XLVIII. *Saint Rudesinde.* XLIX. *Fin de Zimisquès. Basile*
& Constantin empereurs. L. *Eglise de Constantinople.* LI. *Eglise*
978. *d'Angleterre.* LII. *Fin de l'abbé Turquetul.* LIII. *Saint Edouard*
980. *martyr.* LIV. *Saint Harold martyr.* LV. *Mort de saint Adalbert*
de Magdebourg. LVI. *Saint Adalbert de Prague.* LVII. *Mort*
983. *d'Otton II. Otton III. empereur.* LVIII. *Bernouard précepteur*
d'Otton III.

LIVRE LVII.

LIVRE LVIII.

1000. I. DERNIER voyage d'Otton III. en Italie. II. Saint Bernouard
d'Hildesheim à Rome. III. Concile en sa faveur. IV. Autres
conciles en Allemagne. V. Saint Heribert de Cologne. VI. Mort
1002. d'Otton III. Henri roi de Germanie. VII. Conversion des Hongrois.
VIII. S. Etienne roi de Hongrie. IX. Fin de saint Nil. X. Concile
de Rome. XI. Mort de Silvestre II. Jean XVII. & Jean XVIII. pa-
1003. pes. XII. Saint Henri roi d'Italie. XIII. Mort de saint Abbon de
1004. Fleury. XIV. Concile de Poitiers, &c. XV. Hervé trésorier de Tours.
XVI. Eglise de Loches. XVII. Réforme de Fescam. XVIII. Robert ar-
chevêque de Rouen. XIX. Leutard fanatique. XX. Autre fanatique.
1007. XXI. Mort de Gisilier. Tagmon archevêque de Magdebourg. XXII.
Vigbert évêque de Mersbourg. XXIII. Bamberg évêché. XXIV. Saint
1009. Ansfrid évêque d'Utrect. XXV. Religion du roi Robert. XXVI. Saint
Boniface martyr chez les Russes. XXVII. Mort de Jean XVIII. Ser-
1010. gius IV. pape XXVIII. Eglise du saint Sépulcre abattue. XXIX.
1012. Califes Fatimites. XXX. Eglise d'Orient. XXXI. Concile de Leon.
XXXII. Saint Elfege de Cantorberi. XXXIII. Son martyre. XXXIV.
Geron archevêque de Magdebourg. XXXV. Mort de Sergius IV.
1013. Benoît VIII. pape. XXXVI. Mort de S. Libentius. Unuan archevêque
de Brême. XXXVII. Eglise de Saxe affligée. XXXVIII. Saint Henri
1014. couronné empereur. XXXIX. Concile de Ravenne. XL. Religion de
1015. saint Henri. XLI. S. Meinverc de Paderborn. XLII. Le pape repousse
1016. les Sarrasins. XLIII. Normands en Italie. XLIV. Eglise d'Alle-
1019. 1020. magne. XLV. Eglise de Pologne. XLVI. Le pape en Allemagne.
1021. XLVII. Concile de Pavie. XLVIII. L'empereur réconcilié avec saint
Heribert. XLIX. Victoires de l'empereur en Italie. L. Il va au Mont-
Cassin. LI. Concile de Selingstat. LII. Bouchard de Vormes. Son dé-
cret. LIII. Manichéens en France. LIV. Concile d'Orléans. LV. Ma-
nichéens brûlés. LVI. Gauslin archevêque de Bourges. LVII. Fulbert
évêque de Chartres. LVIII. Guillaume duc d'Aquitaine. LIX. Piété
du roi Robert. LX. Richard abbé de Verdun. LXI. Enguerran abbé
de saint Riquier.

LIVRE LXIX.



APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un manuscrit qui est *le huitième Volume de l'Histoire Ecclésiastique* de Monsieur l'Abbé FLEURY. A Paris le 29 Décembre 1704.

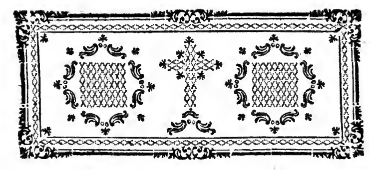
L'Abbé COURCIER.



AUTRE APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un manuscrit qui a pour titre *le huitième Volume de l'Histoire Ecclésiastique* par Monsieur l'Abbé FLEURY. Je n'y ai rien trouvé qui ne soit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs, & j'ai continué à admirer la sincérité & l'exactitude de l'Auteur, aussi bien que le fond d'érudition qu'on admire dans les volumes précédens. Fait à Paris le 29 Décembre 1704.

PASTEL, Professeur de Sorbonne.



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE CINQUANTE-TROISIEME.

An. 878.

I. Rappel de Photius.

Nicet. vita Ign. p. 1250. E.

DEPUIS huit ans que Photius étoit déposé & exilé, il n'avoit point cessé de tenter à se rétablir, & d'employer toutes les inventions de son esprit contre le patriarche Ignace. Mais comme le saint prélat ne lui donnoit aucune prise, il chercha les moyens de s'attirer les bonnes grâces de l'empereur Basile ; & n'en trouvant point de meilleur que de flatter sa vanité par une fausse généalogie, il le faisoit descendre du fameux Tiridate roi d'Arménie, inventant des noms & une histoire telle qu'il lui plut, jusqu'au père de Basile, qu'il nomma Beclas, nom composé des premières lettres de ceux de Basile même, de sa femme Eudocie, & de ses quatre fils, Constantin, Leon, Alexandre, Stephane ou Etienne. Il ajoute à cette fable une prophétie, suivant laquelle le règne de Basile devoit être plus heureux & plus long que ceux de tous les princes passés; & mille flatteries semblables, qu'il savoit être de son goût.

Il écrivit ce bel ouvrage sur de très-ancien papier, en lettres alexandrines, imitant le mieux qu'il put l'écriture antique; puis il ôta la couverture d'un livre très-vieux, dont il le revêtit, & le fit mettre dans la grande bibliothèque du palais, par Theophane alors clerc de l'empereur, dont il étoit estimé pour sa doctrine, & depuis évêque de Césarée

AN. 878. en Cappadoce. Il agissoit de concert avec Photius, & prit son temps pour montrer ce livre à l'empereur, comme le plus merveilleux & le plus curieux de toute sa bibliothèque, feignant en même temps que ni lui ni aucun autre ne pouvoit l'entendre, excepté Photius. On envoie aussitôt à lui: il dit qu'il ne peut découvrir ce secret qu'à l'empereur même, de qui parle cet écrit. Basile se laissa séduire à cet artifice, & cédant à la curiosité & à la vanité, il fit revenir Photius & le remit dans ses bonnes grâces. Il étoit continuellement au palais, & gagna entièrement le prince par ses flatteries & ses discours artificieux.

Ep. Stylian. tom. 8. conc. p. 1402. C.

Il s'appuya d'un autre imposteur, Theodore, surnommé Santabaren du nom de son père, qui étant Manichéen & magicien de profession, & se voyant découvert, se sauva chez les Bulgares encore païens, & apostasia. Theodore fils d'un tel père étant demeuré à CP. encore jeune, fut mis par le Cesar Bardas dans le monastère de Studius, & y embrassa la profession monastique. Ensuite il s'attacha à Photius, qui pendant sa première intrusion dans le siége patriarchal le fit évêque; & après qu'il fut chassé, Theodore lui conseilla de gagner quelque officier du palais, & on disoit qu'ils avoient corrompu par présens un chambellan nommé Nicetas, pour faire prendre à l'empereur des breuvages & des viandes préparées par les enchantemens de Theodore, qui avoit changé en amitié sa haine contre Photius. Quoi qu'il en soit, Photius recommanda à l'empereur l'abbé Theodore, comme un homme d'une science & d'une sainteté merveilleuse, qui même avoit le don de prophétie: ensorte que l'empereur l'avoit toujours avec lui.

Nic. p. 1253.

Photius s'efforça par son moyen de faire encore chasser le patriarche Ignace, & de remonter sur son siége; mais voyant que l'entreprise étoit trop difficile, il tenta au moins de se faire reconnoître comme évêque par le patriarche. Ignace ne céda point à ses importunités, & demeura toujours attaché à l'observation des canons, qui ne permettent pas de rétablir celui qu'un concile a déposé, sans l'autorité d'un plus grand concile. Outre qu'il se fût mis en péril d'être déposé lui-même, en contrevenant au jugement qu'il avoit rendu. Photius, qui ne s'embarrassoit point des canons, reprit de lui-même les fonctions épiscopales; & demeurant dans le palais nommé Magnaure, il établissoit des exarques de moines, & faisoit des or-

dinations, abusant de la complaisance de l'empereur.

AN. 878.

II.

Mort de S. Ignace.

Id. p. 1243.

Men. 23 *Oct.*

Cependant le patriarche Ignace, âgé de près de quatre-vingts ans, tomba malade & vint à l'extrémité. Au milieu de la nuit, comme on disoit l'office auprès de lui, le lecteur lui demanda sa bénédiction suivant la coutume. Ignace fit le signe de la croix sur sa bouche, & dit d'une voix foible: de quel saint fait-on aujourd'hui la mémoire? On lui répondit: de S. Jacques frère du Seigneur votre ami. Il répondit avec un grand sentiment d'humilité: c'est mon maître. Puis il dit adieu aux assistans, prononça la bénédiction & expira aussitôt. C'étoit le vingt-troisième d'Octobre, jour auquel les Grecs font la fête de cet Apôtre. On revêtit le corps de S. Ignace de son habit pontifical, & par-dessus on mit l'épomide ou pallium de S. Jacques, qu'on lui avoit envoyée de Jérusalem quelques années auparavant, & qu'il chérissoit tellement qu'il avoit ordonné qu'on l'enterrât avec lui. Il fut mis ainsi dans un cercueil de bois, & porté à sainte Sophie, pour faire sur lui les prières accoutumées. Les tréteaux sur lesquels il avoit été exposé, & le drap qui le couvrit, furent mis en pièces par le peuple pour les garder comme des reliques. On transféra le corps à l'église de S. Menas, où il fut quelque temps en dépôt, & deux femmes possédées y furent délivrées. Puis on le mit dans une barque, on le passa à l'église de S. Michel qu'il avoit bâtie, & on l'enterra dans un tombeau de marbre où il se fit plusieurs miracles. C'étoit l'an 878, & il avoit tenu le siége de CP. plus de trente ans, compris le temps de l'usurpation de Photius. L'église, tant Grecque que Latine, l'honore comme saint le jour de sa mort.

Sup. liv. XLVIII *n.* 36.

Menol. & *Martyr.* 23 *Octob.*

III.

Photius rétabli patriarche.

Le troisième jour n'étoit pas encore passé, quand Photius reprit le siége patriarchal de CP. & dès-lors il commença à persécuter les amis & les serviteurs du défunt, par le fouet, la prison, l'exil & toutes sortes de peines. Il attaqua en diverses manières ceux qui s'opposoient à son retour, comme illégitime. Il gagna les uns par des présens, par des dignités, par des translations d'un évêché à un autre, pour les attirer à sa communion. Il chargea les autres de calomnies, les accusant d'impuretés abominables; mais tout s'évanouissoit sitôt qu'on embrassoit sa communion: & celui qui étoit hier un sacrilége, un voleur, un débauché, se trouvoit aujourd'hui son confrère & un prélat vénérable: non-seulement il les rétablissoit, mais les faisoit passer à un

AN. 878. plus grand siége. Il y en eut qu'il déposa ainsi & rétablit plusieurs fois. Plusieurs demeurèrent attachés au concile général qui l'avoit condamné, & refusèrent constamment sa communion. Il essaya de les intimider, & ceux qui ne se rendirent pas, il les livra à son beau-frère Leon Catacale, qu'il avoit fait capitaine des gardes. C'étoit le plus cruel de tous les hommes. Il en fit mourir plusieurs qui demeurèrent fermes jusques à la fin; & plusieurs cédèrent à la violence des tourmens. Ce que Photius affectoit le plus, c'étoit de déposer les évêques qu'Ignace avoit ordonnés, & de rétablir ceux qu'il avoit déposés. Mais comme l'empereur ne l'approuvoit pas, il voulut ordonner de nouveau ceux qu'Ignace avoit ordonnés; & voyant que cette proposition faisoit horreur, il acheta des palliums, des étoles & les autres marques du sacerdoce, qu'il leur donnoit, & faisoit secrétement sur eux les prières de l'ordination. Ce qu'il accordoit comme une grâce; & pour toutes celles qu'il faisoit, il exigeoit des sermens & des promesses par écrit, d'être toujours attachés à lui.

AN. 879. *Vita Ign. p. 1258. B. Ep. Styl. p. 1406. A.*

Il ôta par force à Euphemien le siége d'Euchaïte en Natolie, pour le donner à Theodore Santabaren, qui le trouvoit à sa bienséance. Il ôta même aux métropoles voisines tous les évêchés que Theodore voulut, pour les lui donner; & le nomma protothrone, c'est-à-dire évêque du premier siége dépendant de CP. le faisant asseoir auprès de lui. Il força Nicephore métropolitain de Nicée à renoncer à son siége, & se contenter de gouverner un hôpital; & mit à Nicée Amphiloque de Cyzique, qui étant mort peu après, il mit à sa place Gregoire de Syracuse. Celui-ci mourut aussi bientôt, & Photius lui fit une oraison funèbre, où il le comparoit aux pères de l'église les plus illustres.

Peu de temps après le rétablissement de Photius, & la même année 879, l'empereur Basile perdit Constantin son fils aîné, qu'il avoit fait couronner empereur dès la première année de son règne. Ce prince fut emporté en peu de jours par une fièvre violente, n'étant qu'à la fleur de son âge; & Photius, pour apaiser la douleur extrême de l'empereur, osa bien mettre Constantin au nombre des saints, & consacrer en son honneur des églises & des monastères. On dit même que Santabaren avoit fait paroître à l'empereur, comme il marchoit dans un bois, un fantôme à cheval & revêtu d'or, qu'il prit pour son fils Constantin & l'embrassa, après quoi

il

il disparut. Mais les catholiques regardèrent cette mort comme une punition divine du rappel de Photius, aussi bien que la perte de la grande ville de Syracuse, capitale de Sicile, qui fut prise par les Musulmans d'Afrique, le peuple emmené captif, les églises brûlées, la ville entièrement ruinée; de sorte qu'elle ne s'est jamais bien relevée depuis. An. 879.

Ceux qui ne vouloient point reconnoître Photius, alléguoient entr'autres raisons, que le pape n'avoit point consenti à son rétablissement. Pour répondre à ce reproche, & tromper les plus simples, il gagna les deux légats que le pape Jean avoit envoyés à CP. pour l'affaire de Bulgarie; Paul évêque d'Ancone, & Eugène évêque d'Ostie. Ils trouvèrent Ignace mort quand ils arrivèrent, & d'abord ils refusèrent de communiquer avec Photius; mais ensuite il fit si bien par ses présens, & par les menaces de l'empereur, qu'ils dirent en présence des évêques, du clergé & du peuple, que le pape Jean les avoit envoyés contre Ignace pour l'anathématiser, & déclarer Photius patriarche, ce qui trompa même plusieurs évêques. *Ep. Styliai p. 1403.* *Sup. liv. LII. n. 48. Joan. ep. 21.*

IV. Photius envoie à Rome.

Alors Photius envoya à Rome Theodore qu'il avoit ordonné pendant son exil métropolitain de Patras; mais on le nommoit par raillerie l'évêque d'Aphantopolis, c'est-à-dire de la ville invisible. Il l'envoya donc à Rome en qualité d'apocrisiaire, avec une lettre pour le pape Jean, où il disoit qu'on lui avoit fait grande violence pour l'obliger à rentrer dans le siége patriarchal; & afin de donner plus de créance à sa lettre, il y fit souscrire les métropolitains, sous prétexte de souscrire à un contrat d'acquisition, qui devoit être secret; & il fit dérober leurs sceaux par le secrétaire Pierre, que pour récompense il fit depuis métropolitain de Sardis.

Photius envoya aussi à Rome une fausse lettre sous le nom du patriarche Ignace & des autres évêques, pour prier le pape de recevoir Photius; & avec ces lettres, il y en avoit de l'empereur Basile en sa faveur. Les ambassadeurs qui en étoient chargés arrivèrent en Italie vers le commencement d'Avril 879. Le pape en fut averti par Gregoire baïle ou lieutenant de l'empereur Basile, résidant en Italie, qui lui envoya un exprès; & le pape, apprenant par sa lettre que les ambassadeurs Grecs devoient passer par Capoue, recommanda au comte Pandenulphe, qui en étoit gouverneur, de les faire conduire en sureté jusques à Rome. Il écrivit en même- *Epist. 168.* *Epist. 169.*

AN. 879.

me temps au baile même, témoignant le désir qu'il avoit de pacifier l'église de CP. & promettant de recevoir les ambassadeurs avec l'honneur convenable. Quelque temps après il lui ecrivit qu'il avoit tout disposé pour la sureté de leur voyage, le priant de les envoyer par Benevent & par Capoue. Cette lettre est du 6e. de Mai 879. Quelques jours auparavant le pape avoit congédié trois moines envoyés par Theodose patriarche de Jérusalem; & dans la lettre dont il les chargea, il s'excusoit de les avoir retenus si longtemps, sur ce qu'ils étoient arrivés pendant son voyage en France, & il s'excusoit de la modicité de l'aumône qu'il leur avoit donnée, sur l'oppression des païens.

Epist. 178.

Epist. 170.

V. Concile de Rome.

Dès le cinquième de Mars de la même année 879, le pape avoit appelé à Rome le nouvel archevêque de Ravenne, Romain, avec tous ses suffragans, pour se trouver au concile qu'il devoit célébrer le vingt-quatrième d'Avril. Voulant, dit-il, observer les canons, qui ordonnent de tenir des conciles deux fois l'année. Ensuite il remit ce concile au premier jour de Mai, & ordonna aussi à Anspert, archevêque de Milan, de s'y trouver avec tous ses suffragans: marquant qu'outre les affaires ecclésiastiques, on y traiteroit aussi de l'élection d'un empereur; attendu que Carloman roi de Bavière, qui pouvoit y prétendre, étoit incapable d'agir par sa mauvaise santé. Le pape reproche à Anspert d'avoir négligé de se trouver à un concile, quoiqu'il y eût été appelé trois fois. C'est le concile indiqué à Pavie sur la fin de l'année précédente. Anspert ne vint pas plus au concile de Rome qui se tint en effet le premier jour de Mai 879; & le pape lui fit de grands reproches, de n'avoir pas au moins envoyé un député chargé de ses lettres d'excuses: lui déclarant que de ce dernier concile il l'avoit privé de la communion ecclésiastique, & lui enjoignant de se trouver sans faute à celui qu'il devoit tenir à Rome le 12e. d'Octobre de la même année.

Epist. 153.

Epist. 155.

Epist. 181. 182.

VI. Lettres du pape aux Sclaves.

Cependant le pape reçut des lettres d'un seigneur Sclave, nommé Branimir ou Barnimer, le même, comme l'on croit, que Predemir prince de Servie & de Dalmatie, qui témoignoit vouloir revenir avec tous ses sujets à l'obéissance du saint siége, dont apparemment ils étoient détournés par les Grecs. Le pape les reçut à bras ouverts, comme il témoigne par ses lettres, tant à ce prince qu'aux évêques, & au peuple de son obéissance; l'une & l'autre datée du septième de

Cang. famil. p. 278.

Epist. 184. 185.

Juin 879. Le prêtre Jean envoyé de ce prince en fut chargé, & d'une pour le roi des Bulgares, à qui le pape prie Branimir de l'envoyer. Elle contient des exhortations à revenir sous l'obéissance de l'église Romaine, avec offre de lui envoyer un légat. Le même prêtre Jean portoit une lettre au clergé de Salone, le siége vacant, & aux évêques de Dalmatie, par laquelle le pape leur ordonnoit, sous peine d'excommunication, de lui envoyer celui qu'ils auroient élu archevêque, pour recevoir de lui la consécration & le pallium, suivant la coutume, sans s'arrêter à l'opposition des Grecs ou des Sclaves. AN. 879. *Epist.* 189. *Epist.* 190.

Le prêtre Jean avoit aussi apporté une lettre de Tuentar prince de Moravie, qui témoignoit au pape avoir quelques doutes sur la foi qu'il devoit suivre. Le pape répond, qu'il doit suivre la foi de l'église Romaine; puis il ajoute: & parce que nous avons appris que Methodius votre archevêque, ordonné & envoyé chez vous par le pape Adrien, enseigne autrement que ne porte la profession de foi qu'il a faite devant le saint siége, nous lui enjoignons de venir, pour savoir de sa bouche ce qui en est. Il y a une lettre particulière pour Methodius, où le pape dit de plus: nous avons encore appris que vous chantez la messe en langue Sclavonne; & nous vous l'avons déja défendu par nos lettres envoyées par Paul évêque d'Ancone, voulant que vous célébriez la messe en Latin ou en Grec, comme l'église en use en tous les pays du monde; mais vous pouvez prêcher le peuple en sa langue. Apparemment le pape Jean ne savoit pas que de tous temps les Syriens, les Egyptiens & les Arméniens avoient fait l'office en leur langue. *Epist.* 194. *Sup. liv.* LI. *n.* 54. *Epist.* 195.

VII. Lettres du pape pour CP.

Ce ne fut qu'au mois d'Août de cette année 879, que le pape Jean renvoya les ambassadeurs de CP. avec des lettres favorables à Photius, qu'il se résolut de reconnoître pour patriarche légitime, contre toutes les règles de la discipline de l'église, & les exemples de ses prédécesseurs: tant il désiroit engager l'empereur Basile à secourir l'Italie, & principalement Rome, contre les Sarrasins. Dans la lettre à l'empereur, le pape dit: qu'à sa prière, attendu la mort du patriarche Ignace & la circonstance du temps, il use d'indulgence envers Photius, quoiqu'il ait repris; sans avoir consulté le saint siége, les fonctions qui lui avoient été interdites. Le pape prétend autoriser cette conduite par le second canon du concile de Nicée, qui porte: qu'il s'est fait *Epist.* 199. *Tom.* 8 *conc.* *p.* 1451. *Sup. liv.* XI. *n.* 16.

An. 879.

bien des choses contre la règle par nécessité, ou en cédant à l'importunité. Mais le concile le rapporte comme un abus, & défend de rien faire de semblable à l'avenir. Le pape Jean rapporte encore quelques autorités, pour montrer que la nécessité excuse les dispenses; puis il ajoute : maintenant donc que les autres patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, tous les archevêques, les métropolitains & les évêques, les prêtres & tout le clergé de CP. qui sont de l'ordination de Methodius & d'Ignace, consentent unanimement au retour de Photius; nous le recevons aussi pour évêque, pour confrère & pour collégue, à la charge qu'il demandera pardon en plein concile, suivant la coutume.

Et afin qu'il ne reste plus de dispute dans l'église, nous l'absolvons de toute censure ecclésiastique, lui & tous les évêques, les prêtres, les autres clercs & les laïques qui en avoient été frappés, nous appuyant sur la puissance que toute l'église croit nous avoir été donnée par Jesus-Christ en la personne du prince des Apôtres, & qui s'étend à tout sans exception. D'autant que les légats du pape Adrien notre prédécesseur ne souscrivirent au concile de CP. que sous son bon plaisir; & que plusieurs patriarches, comme Athanase & Cyrille d'Alexandrie, Flavien & Jean de CP. & Polychrone de Jérusalem, ont été absous par le saint siége, après avoir été condamnés par des conciles. Ce qui est dit ici de Polychrone de Jérusalem est fondé sur les actes d'un prétendu concile tenu à Rome sous le pape Sixte III, l'an 433, qui est une pure fable; & on ne trouve point qu'il en soit parlé avant une lettre du pape Nicolas I à l'empereur Michel.

Sup. liv. LI. n. 46.

Tom. 3. conc. p. 1238. ep. 8. Nicol. p. 305.

Baron. an. 433. in fin.

Le pape Jean continue : à condition toutefois, qu'après la mort de ce patriarche on n'élira point un laïque pour remplir sa place; mais un des prêtres ou des diacres cardinaux de l'église de CP. selon les canons. A condition aussi que le patriarche ne prétendra désormais aucun droit sur la province de Bulgarie, que notre prédécesseur Nicolas d'heureuse mémoire a instruite, à la prière du roi Michel, & y a fait donner le baptême par ses évêques. Au reste nous vous exhortons, pour effacer les troubles passés, d'honorer le patriarche de CP. comme votre père spirituel, & le médiateur entre Dieu & vous, & ne plus écouter aucune calomnie contre lui. Nous vous enjoignons de rappeler à l'unité de l'église & de recevoir à bras ouverts tous les évêques

& les clercs de la consécration d'Ignace, & de leur rendre leurs siéges, afin que l'union soit entière : mais s'il y a quelques-uns qui refusent de communiquer avec le patriarche, après trois monitions, nous les déclarons excommuniés par ces présentes, nous & notre concile, jusques à ce qu'ils se réunissent. Cette lettre est du 16 d'Août 879. AN. 879.

Dans la lettre à Photius le pape dit : quant à ce que vous dites que l'église de CP. est d'accord à votre sujet, & que vous avez repris le siége qui étoit vacant, mais que nos légats ne célèbrent point la messe avec vous ; nous ne leur avons donné aucun ordre sur ce sujet, parce que nous ne savions rien de certain touchant l'état du siége de CP. Ces légats étoient Paul & Eugene envoyés l'année précédente. Ensuite le pape exhorte Photius à ramener par sa douceur tous ceux qui sont divisés, & obtenir le rappel des exilés. *Epist. 201. To. 8. conc. p. 1478.* *Sup. liv. LII. n. 48.*

Le pape fit aussi réponse aux évêques dépendans du siége de CP. adressant en même temps sa lettre aux trois autres églises patriarchales. Il accorde à leurs instantes prières le rétablissement de Photius, en tant qu'il se pouvoit faire sans un trop grand scandale ; & à la charge qu'à l'avenir on observera les canons touchant l'ordination des néophytes ; que l'on rendra au saint siége la juridiction sur la Bulgarie ; & que Photius demandera pardon devant un concile. En quoi le pape prétend suivre l'exemple de son prédécesseur Innocent I, qui reconnut Photin pour évêque, à la prière des évêques de Macédoine. Enfin le pape Jean écrit aux trois patrices, Jean, Leon & Paul, aux trois métropolitains, Stylien, Jean & Metrophane, & à tout le clergé & le peuple de CP. les exhortant à se réunir à Photius, sous peine d'excommunication ; sans s'excuser sur les souscriptions qu'ils avoient données, puisque l'église a le pouvoir d'absoudre de tout. *Epist. 200. Gr. tom. 8. p. 1474.* *Innoc. ep. 22. c. 7.* *Sup. liv. XXIII. n. 33.* *Epist. 202.*

VIII. Instruction aux légats. *Epist. 203.*

Ces lettres sont toutes du mois d'Août, indiction douzième, & furent envoyées par Pierre prêtre cardinal. Car le pape l'associa dans cette commission aux évêques Paul & Eugene, qu'il avoit envoyés devant à CP. & leur en écrivit en ces termes : quoique vous ayez agi contre notre volonté, & qu'étant arrivés à CP. vous dussiez vous informer de ce qui regarde la paix & l'union de l'église, & revenir à Rome pour nous en faire un rapport fidelle ; toutefois nous vous joignons au prêtre cardinal Pierre, pour travailler avec lui à cette union, suivant nos lettres & suivant l'instruction

An. 879. dressée par articles, que nous vous donnons; afin que vous acquittant plus fidellement de cette commission que

To 9. conc. p. 312. & ap. Allat. de 8. Syn p. 121. de la première, vous puissiez rentrer dans nos bonnes grâces. Nous avons l'instruction dont il est ici parlé, & le commencement semble copié de celle que le pape Hormisdas

Sup. liv. XXXI. n. 22. donna à ses légats en 515, & que j'ai rapportée en son lieu. Celle du pape Jean est divisée en onze articles; & après avoir dit comment les légats doivent parler à l'empereur,

To. 4. conc. p. 1426. Art. 3. 4. on ajoute: le lendemain vous irez visiter le très-saint Photius, & lui rendrez la lettre, en disant: le pape Jean notre maître vous salue, & veut vous avoir pour frère & pour collègue, suivant la prière de l'empereur & pour la paix

Art. 5. de l'église; & vous ajouterez: le pape ordonne que tous ceux qui sont exilés en divers lieux, évêques, prêtres ou autres, qui n'ont point voulu jusques ici communiquer avec vous, soient réunis à l'église & à vous, par vos soins. S'ils viennent, recevez-les comme un père reçoit ses enfans, & les exhortez à se conformer aux sentimens du pape.

Art. 6. L'instruction des légats continue: vous assisterez au concile qui sera tenu avec le patriarche, les légats d'Orient & les autres évêques. On y lira premièrement les lettres envoyées à l'empereur, & on demandera au concile s'il les reçoit; s'il en convient, vous direz: le pape nous a envoyés

Art. 7. pour procurer entre vous la paix & l'union. Et ceux qui ne voudront pas se réunir, vous les déclarerez excommuniés

Art. 8. & déchus de tout rang ecclésiastique. Nous voulons, suivant les canons, qu'après la mort du patriarche Photius, personne ne soit tiré des dignités séculières, pour monter

9. sur le saint siége de CP. Nous voulons que vous priez Photius devant le concile, de ne point envoyer de pallium en

10. Bulgarie, & n'ordonner personne de cette province. Nous voulons aussi que les conciles tenus contre Photius, sous le pape Adrien, tant celui de Rome que celui de CP. soient dès à présent déclarés nuls, & ne soient point comptés

11. avec les autres conciles. Prenez garde de ne vous laisser corrompre, ni par présens, ni par flatteries, ni par menaces; mais de marcher droit, comme étant à notre place, & ayant notre autorité pour la paix de l'église. Cette instruction fut souscrite par ceux qui assistoient au concile de Rome, où elle fut dressée: savoir, dix-sept évêques, dont les plus remarquables sont Zacharie évêque d'Anagnia & bibliothécaire du saint siége, Gauderic évêque de Veletri,

Pierre de Fossembrune, & Valpert évêque de Porto à la place de Formose déposé. Il y avoit aussi cinq prêtres & deux diacres cardinaux. On soupçonne l'exemplaire que nous avons de cette instruction, d'avoir été altéré par Photius. An. 879.

IX. Autre concile de Rome. Epist. 204.

Angelberge veuve de l'empereur Louis, qui avoit grand crédit auprès du pape, le pressoit de lever l'excommunication d'Anspert archevêque de Milan. Il répond qu'il le feroit à la considération de l'anniversaire de l'empereur Louis, qui étoit proche; mais que cette censure ayant été portée dans un concile, il n'en peut absoudre que du consentement des évêques qui y ont eu part. Toutefois, ajoute-t-il, nous devons célébrer un autre concile le 12e. d'Octobre : qu'il y vienne ou qu'il y envoie des évêques de sa part; & quand il aura satisfait au concile, nous ne manquerons pas de l'absoudre, & le traiter comme notre frère. Cette déférence du pape pour le concile est remarquable. Au reste, l'anniversaire de l'empereur Louis étoit le 31e. jour d'Août.

Le pape ordonna à Romain, archevêque de Ravenne, de se trouver avec ses suffragans à ce concile, par une lettre du 21e. de Septembre, & par une précédente, où il se plaint que ce prélat ait quitté sa résidence, & ne se soit pas adressé à lui pour avoir raison de ceux qui le maltraitoient. Le concile convoqué à Rome, se tint en effet le 15e. d'Octobre; & comme l'archevêque Anspert n'y comparut ni par lui, ni par autre, il y fut déposé : & le pape écrivit au clergé de Milan, & aux évêques de la province, de procéder à l'élection d'un autre archevêque. Après quoi, ajoute le pape, vous nous enverrez le décret d'élection, afin que nous consacrions l'archevêque, suivant la coutume & la concession des rois. Nous envoyons Jean évêque de Pavie, & Velton de Rimini, pour faire cette élection avec vous. Quoi que dise ici le pape Jean, la coutume du temps de S. Gregoire étoit, que l'archevêque de Milan fut sacré par un de ses suffragans. Epist. 218. Epist. 309.

II. Indict. II. ep. 29. Sup. liv. XXXV. n. 32.

Anspert, ne comptant pour rien l'excommunication prononcée contre lui au concile du premier Mai, avoit continué de faire ses fonctions; & l'église de Verceil étant venue à vaquer, il y avoit ordonné un évêque nommé Joseph. Le pape déclara nulle cette ordination dans le concile du 15e. d'Octobre; & ordonna lui-même pour évêque de Verceil, Conspert; à qui Carloman, comme roi d'Italie, avoit

An. 879. donné cet évêché, suivant l'usage des rois ses prédécesseurs.
Epist. 222. Et comme la maladie de Carloman l'empêchoit d'agir, le pape
Epist. 261. en écrivit au roi Charles son frère, à qui il destinoit déjà la
Epist. 223. couronne impériale, le priant de maintenir Conspert par sa puissance. Il écrivit aussi au clergé & au peuple de Verceil de le reconnoître, prétendant qu'ils devoient s'estimer heureux d'avoir un évêque consacré par le pape; & menaçant d'excommunication, ceux qui refuseroient de le recevoir.

On croit que la résistance d'Anspert & l'indignation du pape étoient fondées, sur ce qu'ils n'étoient pas d'accord touchant le choix de celui qui devoit être roi d'Italie & empereur. Car nous avons vu qu'il en étoit question dans ces conciles, que le pape convoquoit si fréquemment; & l'archevêque de Milan étoit en possession de couronner le roi de Lombardie. On croit aussi que le pape vouloit déclarer empereur Boson, qu'il avoit déjà adopté pour son fils; mais ce prince trouva moyen de se faire donner une
Epist. 150. autre couronne.

X. Boson couronné roi. Ann. Bert. 879.

Sa femme Ermengarde disoit, qu'étant fille d'un empereur d'Italie, & ayant été fiancée à un empereur de Grèce, elle ne pouvoit vivre si elle ne faisoit son mari roi. Louis le Bégue étoit mort à Compiegne le vendredi-saint dixième d'Avril 879, n'ayant régné que dix-huit mois, & vécu que trente-cinq ans. Il laissa deux fils Louis & Carloman, d'Ansgarde que l'empereur Charles son père lui fit quitter, comme j'ai dit, pour lui faire épouser Adeleïde; & celle-ci se
Ann. Met. 870. trouva enceinte à la mort de Louis le Bégue. Toutefois
Sup. liv. LII. n. 54. Louis & Carloman furent reconnus rois, & couronnés dans l'abbaye de Ferrières, par Ansegise archevêque de Sens. Donc Boson, profitant de l'occasion & du peu d'autorité de ces jeunes princes, obligea les évêques de Provence & des pays voisins jusques à la Bourgogne, à le couronner roi; partie par menaces, partie par promesses d'abbayes & de terres qu'il leur donna depuis.

La cérémonie s'en fit à Mantale ou Mante, près de Vienne, le 15e. d'Octobre 879, où s'assemblèrent vingt-
To. 9. conc. p. 331. trois évêques, dont les diocèses font voir l'étendue de ce royaume. Entr'eux, il y avoit six archevêques, Otram de Vienne, Aurelien de Lyon, Teutran de Tarantaise, Robert d'Aix, Rostain d'Arles, Theodoric de Besançon; les autres étoient leurs suffragans. Il reste trois actes de ce concile: le décret d'élection, la lettre au roi, & sa réponse. Le décret

porte que depuis la mort du roi, c'est-à-dire de Louis le Bégue, le peuple manquant de protecteur, les évêques & les nobles ont jeté leurs yeux sur le prince Boson, comme le plus capable de les défendre, par l'autorité qu'il a eue sous l'empereur Charles & le roi Louis, & l'affection du pape Jean qui le traite comme son fils; c'est pourquoi ils l'ont élu & consacré roi malgré sa résistance. La lettre est pour lui demander son consentement, & lui en marquer les conditions, c'est-à-dire les devoirs d'un bon roi: & la réponse est l'acceptation de Boson, quoiqu'il se connoisse indigne; pour ne pas, dit-il, résister à la volonté de Dieu. On voit, par ce qui vient d'être dit, la sincérité de ces actes. AN. 879

XI. Affaires d'Italie.

Le pape s'efforçoit toujours de faire rompre les traités des seigneurs d'Italie avec les Sarrasins. Il en écrivit à Pulcar gouverneur d'Amalfi, lui reprochant d'avoir reçu dix mille marcs d'argent pour défendre les terres de S. Pierre, & lui en demandant la restitution. Mais voyant qu'après plusieurs monitions les Amalfitains ne vouloient point rompre l'alliance avec les infidelles, il les déclara excommuniés, jusques à ce qu'ils obéissent, par une lettre du vingt-quatrième d'Octobre 879. Mais par une autre, il leur donne terme jusqu'au premier de Décembre; & cette lettre fut aussi envoyée à Athanase évêque de Naples, & à l'évêque de Gayette, qui avoient traité comme eux avec les Sarrasins. *Epist.* 109. *Epist.* 125. *Epist.* 127.

Vers le même temps les habitans de Capoue chassèrent leur évêque Landulfe, qui depuis peu avoit été canoniquement élu, & son élection approuvée par le pape; mais il y avoit un puissant parti contre lui. Ils élurent à sa place Landenulfe, homme laïque & marié, frère de Pandenulfe leur gouverneur; & sollicitèrent le pape pour le faire sacrer. Leon évêque de Teane & Berthier abbé du Mont-Cassin, allèrent à Rome pour s'y opposer, & prier le pape de n'y point consentir: lui représentant que cette ordination irrégulière causeroit de grands troubles à Capoue; & que ce feu une fois allumé s'étendroit jusques à Rome. Le pape, quoique frappé de ces remontrances, se laissa gagner au mauvais parti; & Landenulfe, tout néophyte qu'il étoit, fut sacré évêque. Les Sarrasins, profitant de cette division, revinrent piller le pays; & le pape reconnoissant sa faute, & ayant pris conseil, fit revenir Landulfe, & le sacra évêque de la vieille Capoue, sous le titre de Surique, paroisse de cette ville; mettant Lande- *Chr. Cass.* II *c.* 41. *Epist.* 205. 206. 207. 208.

An. 879. Epist. 248. Chr. Cass. c. 43. nulfe dans la nouvelle, & divisa le diocèse entre eux également. Ensuite Pandenulfe gouverneur de Capoue, vassal du pape, le pria de lui soumettre Gayette qui n'obéissoit alors qu'au pape; ce que Jean lui accorda. Mais Pandenulfe traita si mal les habitans de Gayette, que Docibilis qui les gouvernoit, envoya demander du secours aux Sarrasins logés à Agropoli. Ils vinrent par mer, remontèrent le Garillan jusques à Fondi: puis sortant de leurs barques, & ravageant tous les environs, ils vinrent à Gayette, & se logèrent sur les collines auprès de Formies. Alors le pape se repentit d'avoir donné Gayette à Pandenulfe; & fit tant par ses exhortations & par ses lettres, que Docibilis rompit son traité avec les Sarrasins, & leur fit la guerre, où plusieurs des habitans de Gayette furent tués & plusieurs pris. Mais les Sarrasins ayant redemandé à traiter, en rendant les captifs, Docibilis leur accorda une habitation sur le Garillan, où ils demeurèrent quarante ans, & firent des maux innombrables.

XII. Concile de CP. faux, huitième Nov.

Cependant le légat Pierre, prêtre cardinal, arriva à CP. où Photius fit assembler un concile nombreux au mois de Novembre 879. Les actes entiers n'en sont point encore imprimés; mais le docte & curieux Monsieur Baluze en a fait venir de Rome une copie fidelle, qu'il garde dans sa riche bibliothèque, & dont il a bien voulu me permettre de tirer un extrait pour l'utilité publique. La première session est sans date, & commence ainsi: Photius présidant dans la grande salle secrète, assisté d'Elie prêtre légat de Jérusalem, & des métropolitains; savoir, Procope de Césarée en Cappadoce, Gregoire d'Ephèse, Jean d'Héraclée, autre Jean d'Héraclée: c'est qu'il y avoit deux métropoles de ce nom, l'une en Thrace, l'autre dans le Pont; Gregoire de Cyzique, Gregoire de Nicée, Daniel d'Ancyre, Theophilacte de Sardis, George de Nicomédie, Marc de Side, Zacharie de Chalcédoine. Ensuite sont les noms des autres évêques, faisant en tout le nombre de trois cents quatre-vingt-trois.

Quand on eut fait silence, Pierre diacre & protonotaire de l'église de CP. dit: Pierre, prêtre cardinal & légat du très-saint pape Jean, & ceux qui sont avec lui, savoir Paul & Eugène, sont ici; & le cardinal Pierre, nouvellement arrivé, apporte des lettres du pape. Photius dit: loué soit Dieu, qui nous l'a conservé en santé; qu'ils entrent. Après qu'ils furent entrés, Photius fit encore une prière d'action

de grâces, à laquelle le concile répondit, *Amen.* Puis il embrassa Pierre & les deux autres légats, & dit: que le Seigneur ait agréable la peine que vous avez prise, qu'il bénisse & sanctifie vos ames & vos corps; qu'il ait agréables les soins de notre très-saint frère, collégue & père spirituel le bienheureux pape Jean. Et après que les légats eurent fait à Photius les complimens du pape, il ajouta: nous saluons d'une affection cordiale le très-saint pape œcuménique Jean, & nous prions Dieu de nous accorder ses saintes prières & sa précieuse charité; J. C. notre commun maître & notre vrai Dieu, lui donne la récompense de sa charité sincère.

AN. 879. Nov. *Pand. canon. eccles. Gr. Beveres. t. 2. p. 253. c. p. 174.*

Après ces civilités, le légat Pierre dit: le pape a envoyé une lettre à votre sainteté, afin que tout le monde connoisse le soin qu'il prend de votre église, l'amitié qu'il vous porte, & la confiance qu'il a en vous. Photius répondit: dès devant les lettres nous en sommes bien informés, par les choses mêmes. Il nous a envoyé, non une, mais deux fois, des évêques & des prêtres: premièrement Paul & Eugene, puis vous, pour visiter ceux qui sont rebelles à la vérité, leur donner les avis convenables, & rappeler les schismatiques. C'est ainsi que Photius prend avantage de la légation de Paul & d'Eugene, qui n'avoient pas été envoyés à lui, mais à saint Ignace. Pierre fit ensuite les complimens du pape au concile, qui lui répondit de même; puis Zacharie évêque de Chalcédoine prit la parole, & dit en substance: la paix a été troublée parmi nous, & j'en dirai la cause incroyable, mais vraie. C'est la science d'un homme divin, parfaitement instruit, & des saintes écritures, & de toute l'encyclopédie des sciences humaines. C'est la beauté de son esprit, sa compréhension, sa pénétration presque au-dessus de l'humanité. D'un autre côté, sa douceur & sa modération, son empire sur toutes les passions, la charité pour les pauvres, l'humilité dont vous voyez les effets; la facilité à pardonner, le désintéressement: le zèle par lequel il a converti à la foi des hérétiques, des infidelles, des nations entières; en un mot toutes les vertus humaines. C'est ce qui a attiré l'envie à notre saint patriarche, comme à J. C. quand il étoit sur la terre. On a chassé ce grand homme de son trône, il a souffert ce qu'il vaut mieux taire que d'en parler. Mais la vertu de l'empereur a

MS.

Sup. l. LII. *n.* 48.

AN. 879. Nov. furmonté tous les obftacles. Il refte quelque peu d'opiniâtres, fous prétexte de l'autorité de Rome. C'eft pour ce fujet que l'empereur nous a affemblés, & que vous êtes venus. Car, s'il faut dire la vérité, c'eft pour vous que fe tient ce concile, & pour l'églife Romaine; c'eft pour vous juftifier des calomnies de ce refte de fchifmatiques. Quant à nous, grâces à Dieu, nous n'avons pas befoin de concile, étant parfaitement unis. Ecoutez ce qu'en dit le concile.

Alors le concile dit : nous fommes tous unis à notre patriarche ; les uns l'ont été dès le commencement, jufques à être prêts à répandre leur fang pour lui ; les autres qui en ont été féparés, fe font réunis. Zacharie ajouta : les fchifmatiques veulent s'élever au-deffus de l'églife Romaine, & l'affervir à leurs volontés. Ils reçoivent les décrets du pape Nicolas & du pape Adrien, & refufent de recevoir ceux du pape Jean. Après qu'il eut ainfi parlé, plufieurs des évêques du concile, entr'autres Elie légat de Jérufalem, rendirent grâces à Dieu de l'union des

Bevereg. p. 274. C. églifes. Le cardinal Pierre dit : que le pape Jean vouloit tenir Photius pour fon frère, & comme fon ame ; puis il fe leva & lui donna les préfens que le pape lui envoyoit : favoir, des habits pontificaux, entr'autres le pallium & les fandales. Le concile demanda à les voir ; & les trois légats du pape les déplièrent devant tout le monde. Alors Photius dit : que Jefus-Chrift notre Dieu, qui couvre le ciel de nuées, & qui s'eft revêtu de notre nature pour la réparer & la purifier, daigne couvrir en cette vie de fa protection notre confrère & notre père fpirituel; & dans le fiècle futur le revêtir de la robe nuptiale, pour le rendre digne d'être admis dans la chambre de l'époux.

MS. Le cardinal Pierre dit : nous avons apporté une lettre pour le patriarche Photius; une pour vous, parlant aux évêques; une pour les fchifmatiques. Nous n'avons pas ici la vôtre, donnez-nous jour pour l'apporter. On convint du jour; & Photius dit : qu'il étoit temps de finir la feffion, parceque les légats étoient fatigués. Mais le cardinal Pierre dit encore : s'il y a ici quelques fchifmatiques, qu'il fe déclare.

Bevereg. p. 275. C. Le concile dit : nous fommes tous d'accord, les fchifmatiques font en très-petit nombre. La feffion finit par des acclamations de louanges : aux grands empereurs Bafile, Leon & Alexandre, longues années. A la très-pieufe impératrice

Eudocie, longues années. A Etienne porphyrogenette & sincelle. C'étoit le dernier fils de l'empereur, destiné à l'état ecclésiastique. A Photius & Jean très-saints patriarches, longues années. Il faut remarquer qu'ils nomment Photius devant le pape.

An. 879.

XIII. Seconde session. Lettres du pape altérées. 17. Nov. MS.

La seconde session fut tenue le mardi dix-septième de Novembre, indiction treizième, qui est l'an 879. C'étoit dans la grande église de Constantinople, au côté droit des galleries hautes, nommées catéchuménies. L'évangile étoit au milieu de l'assemblée, & Photius y présidoit, les trois légats de Rome, Paul, Eugene & Pierre étant assis avec lui; aussi bien qu'Elie légat de Jérusalem, Cosme prêtre & apocrisiaire d'Alexandrie, Procope métropolitain de Césarée, Gregoire d'Ephèse, & les autres, comme à la première session. Photius fit la prière, & les Romains chantèrent entre eux en Latin. Le cardinal Pierre ouvrit la session; & comme il parloit Latin, Leon, protospataire & secrétaire de l'empereur, lui servit d'interprète. Il dit donc: les empereurs ont envoyé à Rome par deux fois; les patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem & d'Antioche, y ont aussi envoyé, priant le pape Jean d'affermir la paix dans votre église. Nous apportons des lettres pour cet effet, & nous désirons avant toutes choses faire lire celle du pape à l'empereur. Elle étoit traduite en Grec: le même secrétaire Leon en fit la lecture, & elle fut insérée dans les actes. Mais elle y est bien différente de l'original latin, dont j'ai rapporté la substance, qui se trouve dans le recueil des lettres du pape Jean VIII; & les Grecs mêmes reconnoissent la différence. En celle-ci on ne parle point de la mort du patriarche Ignace, & on ne dit point que Photius avoit repris les fonctions épiscopales sans consulter le saint siége. Au contraire, on fait dire au pape, parlant à l'empereur: votre piété vous a prévenu, en faisant violence à Photius, & le rétablissant avant l'arrivée de nos légats. Toutefois nous y suppléons par notre autorité, quoique nous puissions le faire, mais par les constitutions apostoliques. Sur quoi il cite le concile de Nicée, & le reste comme dans la vraie lettre. Dans la suite de celle-ci, on supprime l'ordre du pape, afin que Photius demandât pardon en plein concile, & l'absolution qu'il lui donnoit; & on ajoute plusieurs discours à sa louange. Enfin cette lettre n'est pas tant traduite, que refaite au gré de Photius: mais appa-

Epist. 199. Sup. n. 7.

Bevereg. pr 276. A. Tom. 8. conc. p. 146. tom. 9. p. 135.

An. 879. 17. Nov. remment de concert avec les légats, qui en entendirent la lecture sans s'en plaindre.

MS. Après qu'elle eut été lue, Procope de Césarée témoigna qu'il en étoit content: Elie légat de Jérusalem en dit de même; & Procope reprit: le peu de schismatiques qui restent ne sont retenus que par les souscriptions qu'ils ont données. Le cardinal Pierre dit, s'adressant à tout le concile: recevez-vous la lettre du pape? Le concile dit: nous recevons tout ce qui regarde l'union avec Photius, & l'intérêt de l'église; mais non pas ce qui regarde l'empereur & ses provinces. C'est-à-dire, comme la suite fait voir, qu'ils rejettent la prétention du pape sur la Bulgarie.

Tom. 8. conc. tom. 9. p. 144. Ensuite Pierre diacre & protonotaire de Constantinople lut la lettre du pape à Photius traduite en Grec, & altérée comme la précédente. On y supprime ce que le pape disoit, que Photius devoit le consulter avant que de rentrer dans le siége de Constantinople, quoique vacant; & la condition qu'il lui imposoit de demander pardon en plein concile. On fait seulement dire au pape, dans cette lettre, qu'il casse & rejette le concile tenu contre Photius, comme n'ayant point été souscrit par le pape Adrien; & on retranche ce qui regarde la restitution de la Bulgarie.

MS. Cette lettre ayant été lue, le cardinal Pierre demanda à Photius, s'il en étoit content. Il répondit que oui; puis on ajouta, au sujet des exilés, dont le pape l'exhortoit à demander le rappel: l'empereur n'en a exilé que deux, encore n'est-ce pas pour des causes ecclésiastiques; toutefois nous le prions de les rappeler. Le cardinal Pierre dit: notre instruction porte de demander la juridiction sur la Bulgarie. Photius répondit: nous avons toujours aimé la paix. Nous n'avons point envoyé de pallium en Bulgarie, & n'y avons point fait d'ordination depuis notre retablissement, dont voici la troisième année. Apparemment il se comptoit pour rétabli, même avant la mort d'Ignace, depuis que l'empereur l'avoit rappelé de son exil. Il ajouta des discours généraux, qui n'étoient que des complimens, & ne l'engageoient à rien. Procope de Césarée dit: nous espérons que Dieu soumettra à l'empereur toutes les nations du monde; alors il réglera, comme il lui plaira, les limites des métropoles. Le concile répéta le même discours.

Le cardinal Pierre dit: le pape demande comment le pa-

triarche Photius eſt rentré dans ſon trône; car il ne croyoit pas qu'il dût le faire avant notre arrivée. Elie, légat de Jéruſalem, dit : il a toujours été reconnu pour patriarche par les trois patriarches d'Orient, & preſque par tous les évêques & le clergé de Conſtantinople. Qui l'empêchoit donc de remonter ſur ſon trône? Le concile dit : il eſt rentré du conſentement des trois patriarches, à la prière de l'empereur, ou plutôt en cédant à la violence qu'il lui a faite, & à la ſupplication de toute l'égliſe de CP. Quoi! dit le cardinal Pierre, n'y a-t-il point eu de violence de la part de Photius? N'en a t-il point uſé tyranniquement? Au contraire, dit le concile, tout s'eſt paſſé avec douceur & tranquillité. Dieu ſoit béni, reprit le cardinal Pierre.

AN. 879. 17. Nov.

XIV. Apologie de Photius.

Alors Photius dit : je vous le dis devant Dieu, je n'ai jamais déſiré ce ſiége; la plupart de ceux qui ſont ici le ſavent bien. La première fois j'y montai malgré moi, répandant beaucoup de larmes, après m'en être long-temps défendu, & par une violence inévitable de l'empereur qui régnoit alors; mais du conſentement des évêques & du clergé, qui avoient donné leurs ſouſcriptions à mon inſçu. On me donna des gardes. Ici le concile l'interrompit pour dire : nous le ſavons tous, ou par nous-mêmes, ou pour l'avoir appris de ceux qui en furent témoins. Photius continua : Dieu a permis que je fuſſe chaſſé. Je ne me ſuis point efforcé de rentrer. Je n'ai point excité de ſéditions. Je ſuis demeuré en repos, remerciant Dieu & ſoumis à ſes jugemens, ſans importuner les oreilles de l'empereur, ſans déſir ni eſpérance d'être rétabli. Dieu, qui opère les miracles, a touché le cœur de l'empereur, non à cauſe de moi, mais à cauſe de ſon peuple: il m'a rappelé de mon exil. Mais tant qu'Ignace d'heureuſe mémoire a vécu, je n'ai pu me réſoudre à reprendre mon ſiége, nonobſtant les exhortations & les violences que pluſieurs me faiſoient pour ce ſujet; & ce qui me touchoit le plus, nonobſtant l'exil & la perſécution que ſouffroient nos confrères. Le concile dit: c'eſt la vérité. Photius continua : au contraire, j'ai voulu affermir la paix avec Ignace en toutes manières. Nous nous vîmes dans le palais, nous nous jetâmes aux pieds l'un de l'autre, & nous pardonnâmes mutuellement. Etant tombé malade, il m'appela, je le viſitai pluſieurs fois, & lui donnai toutes les conſolations dont je fus ca-

An. 879. 17. Nov. pable. Il me recommanda les personnes qui lui étoient les plus chères ; & j'en ai pris soin. Après sa mort, l'empereur me sonda premièrement en secret, puis me communiqua son dessein publiquement par ses patrices, me représentant le désir du clergé & le consentement des évêques, & que je n'aurois plus de prétexte de m'y opposer. Enfin, il me fit l'honneur de me venir trouver lui-même. J'ai cédé à un changement si miraculeux, pour ne pas résister à Dieu. Le concile dit : il est ainsi.

Bevereg. p. 279. D. Le cardinal Pierre dit: vous savez que l'église Romaine a rétabli Flavien de CP. Jean Chrysostome, Cyrille de Jérusalem & Polichronius, chassés de leurs siéges, & S. Gregoire le Dialogue, après avoir persécuté l'évêque de Dalmatie sur une calomnie, le remit dans son siége. Pierre veut parler apparemment de l'affaire de S. Gregoire avec Maxime de Salone. Il continue : le pape Nicolas ayant déposé Zacharie, le pape Adrien lui rendit son siége, & le pape d'à présent l'a fait bibliothécaire. Il n'est donc pas inférieur au pape Adrien, ou au pape Nicolas, pour user de dispense, quand elle est utile à l'église. Il ajouta plusieurs protestations publiques de l'amitié du pape envers Photius; & le concile y joignit ses acclamations.

Sup. liv. xxxvi. n. 8.

MS.

XV. Lettres des Orientaux.

Les légats du pape demandèrent la lecture des lettres des patriarches d'Orient; le concile l'accorda, & on lut premièrement celle de Michel patriarche d'Alexandrie à l'empereur, apportée par le prêtre Cosme. Elle contient de grandes louanges de l'empereur, & fait aussi l'éloge de Cosme, que l'empereur avoit envoyé à Alexandrie, & que le patriarche Michel lui avoit renvoyé. Au contraire cette lettre porte de terribles malédictions contre Joseph, qui avoit assisté au concile de l'an 870, & elle en parle ainsi: il s'est dit faussement archidiacre de Michel patriarche d'Alexandrie, qui l'a anathématisé. C'étoit le prédécesseur de celui qui écrivit cette lettre: car il y en eut deux de suite de même nom. La lettre ajoute : il en est de même de l'impie Elie, qui s'est dit syncelle de Sergius patriarche de Jérusalem; & qui étant retourné, est mort lépreux. Le patriarche Michel donne ensuite de grandes louanges à Photius, & dit: quiconque ne communique pas avec lui, & ne le reçoit pas pour patriarche très-légitime, son partage soit avec les déicides. Enfin il prie l'empereur, s'il lui envoie quelque bénédiction, c'est-à-dire quelque aumône, de l'envoyer par le prêtre Cosme. Après cette

Sup. liv. li. n. 41.

cette lecture le concile dit : nous savions bien que les siéges d'Orient n'avoient jamais été séparés de la communion de Photius ; & le concile déclara qu'il recevoit la lettre. An. 879. 17 Nov.

On lut ensuite celle du même patriarche d'Alexandrie à Photius. Il s'étendoit sur ses louanges & sur celles de l'empereur, & disoit à Photius : ayant appris de Michel notre prédécesseur quel étoit votre mérite, nous vous recevons & vous reconnoissons publiquement & à haute voix, patriarche légitime de CP. avec nos métropolitains les plus voisins assemblés en concile, autant que l'a permis notre misérable état ; savoir Zacharie de Tamianthie ou Thamiate, Jacques de Babylone, Etienne de Thèbes, Theophile de Baré, qui peut être Barca, avec plusieurs autres évêques. Nous embrassons votre communion, & disons anathème à quiconque ne l'embrasse pas ; & nous avons mis votre nom pour toujours dans les sacrés diptyques. Quant à Elie & Joseph, qui ont fait éclater leur rage contre vous, ils sont morts dans leur péché, sans en avoir demandé pardon : Thomas évêque de Bérite, qui étoit le troisième, a reconnu sa faute, comme vous verrez par sa rétractation. Aussi lui avons-nous pardonné, & nous vous prions d'en user de même. Nous avons reçu vos présens, & si vous nous envoyez quelque bénédiction, ce sera, s'il vous plaît, par le prêtre Cosme. En cette lettre étoit insérée la rétractation de Thomas de Béryte, où il demandoit pardon d'avoir agi contre Photius au concile l'an 869, & disoit avoir été séduit par Elie & Joseph. Cette lettre du patriarche d'Alexandrie fut approuvée du concile, comme la précédente. Quant à la rétractation de Thomas, les légats du pape s'en rapportèrent au concile, qui renvoya l'affaire à Photius, comme étant la partie intéressée, & Photius lui pardonna.

Ensuite on lut la lettre de Theodose patriarche de Jérusalem à Photius, qui étoit aussi synodale, & avoit été apportée par André prêtre & moine, & Elie prêtre & stylite, frères. Elle contenoit en substance les mêmes choses que celle du patriarche d'Alexandrie, tendant à reconnoître Photius pour patriarche légitime de CP. On lut une lettre semblable adressée à Photius, par le patriarche d'Antioche nommé Theodose, comme celui de Jérusalem. Il dit avoir reçu par l'abbé Cosme la bonne nouvelle du rétablissement de Photius, & ajoute : nous avons souffert une grande vexation de la part d'Ebintaëloum, & il nous en a coûté

An. 879. 17. Nov. beaucoup. Le métropolitain Thomas étoit venu de Tyr nous en consoler. Il nous a demandé pardon, aussi-bien qu'à Michel patriarche d'Alexandrie; & nous vous prions aussi de lui pardonner. C'est que Thomas avoit été transféré de l'évêché de Béryte à l'archevêché de Tyr. Celui qui est ici nommé Ebintaëloum, doit être Ahmed fils de Touloun, qui commandoit alors en Egypte & en Syrie. On lut encore une lettre d'Abraham métropolitain d'Amide & de Samosate en Arménie, à Photius. Il le félicitoit sur son rétablissement, & ajoutoit : j'ai reçu par l'abbé Cosme des lettres de notre père Theodose patriarche d'Antioche, & de l'abbé Michel pape d'Alexandrie. Elles parloient de Thomas archevêque de Tyr, d'Elie & de Joseph. Ce dernier s'est attribué un rang qu'il n'avoit pas : mais Dieu lui a rendu ce qu'il méritoit, aussi-bien qu'à Elie. Quant à l'archevêque de Tyr, il a confessé sa faute devant les patriarches. Abraham déclare ensuite qu'il reçoit Photius, & prononce de grandes malédictions contre quiconque ne le reçoit pas. Il lui donne avis que le patriarche de Jérusalem est mort, & que l'abbé Elie de Damas lui a succédé. Le mort étoit Theodose, dont la lettre venoit d'être lue; & ce fut apparemment ce qui donna à Abraham occasion d'écrire. Après cette lecture le concile rendit grâces à Dieu, & finit la session par les acclamations ordinaires.

Sup. l. LI. n. 3.

XVI. Troisième session. 19 Nov.

La troisième fut tenue deux jours après, savoir le jeudi dix-neuvième de Novembre; Photius présidant, & tout le reste, comme à la seconde session. Le cardinal Pierre fit lire la lettre du pape aux évêques dépendans de CP. & aux autres patriarches, & elle fut lue par le diacre & protonotaire Pierre; mais elle étoit altérée comme les autres, sur-tout à l'endroit où il étoit dit que Photius devoit demander miséricorde devant le concile : car on y disoit seulement, qu'il ne devoit pas dédaigner de reconnoître devant le concile la bonté & la miséricorde dont l'église Romaine avoit usé en le recevant. Après que cette lettre eut été lue, le concile déclara qu'il la recevoit, excepté ce qui regardoit l'empereur; c'est-à-dire la juridiction sur la Bulgarie. Procope de Césarée releva ce qui touchoit l'ordination des laïques à l'épiscopat, appuyant sur l'autorité du concile de Sardique. Zacharie de Chalcédoine parla sur le même sujet, & dit entre autres choses : la coutume combat souvent la règle, pour élever des laïques au sacerdoce,

Epist. 200. Tom 8. conc. p. 1486.

Bevereg. p. 281. B.

& j'en ai la preuve dans le second concile œcuménique, non par ses discours, mais par sa conduite ; puisqu'il déclara patriarche de CP. Nectaire qui venoit d'être baptisé. Vous avez les exemples du grand Ambroise, d'Ephrem d'Antioche, d'Eusebe de Césarée, & tant d'autres qu'on ne les peut compter. Il rapporte un passage d'une lettre de S. Basile à Amphiloque ; & pour montrer que Photius n'est pas proprement dans le cas du canon, il soutient qu'il n'a jamais été homme d'affaires, mais homme de lettres : que son père & sa mère ont souffert pour la religion, & que lui-même a converti en Arménie & en Mésopotamie quantité de personnes qui étoient dans l'erreur, des nations entières & des barbares. An. 879. 17 Nov.

On lut ensuite la lettre synodique à l'empereur du défunt patriarche de Jérusalem Theodose. Il y exposoit ses misères comme les autres, mais en termes généraux, & demandoit du secours. Il recevoit Photius, & ajoutoit : nous avons ordonné synodalement, & nous déclarons à tout le monde, comme un canon irrévocable, que si quelqu'un ne reçoit pas de bon cœur notre saint & illustre confrère Photius, patriarche de la ville impériale, & ne célèbre pas avec lui, il soit anathème & déposé par l'autorité des thrônes apostoliques. Après la lecture, le concile dit : nous recevons ce qui a été ordonné synodalement par le très-saint patriarche Theodose, & nous disons anathème à ceux qui ne sont pas de même avis. Les légats du pape demandèrent quand cette lettre étoit venue. Elie, légat de Jérusalem, dit : le patriarche Theodose l'a faite synodalement en ma présence ; & ensuite quand il en a eu l'occasion, il l'a envoyée par le moine André mon frère ; non-seulement en son nom, mais du patriarche d'Antioche, qui en est d'accord. *Bevereg p. 282. E.* MS.

Le cardinal Pierre dit : tous les patriarches conviennent avec le pape : mais nous examinons ces légats à cause des précédens, qui étoient envoyés par les Sarrasins pour racheter des captifs, & se disoient légats des patriarches. Paul & Eugene, légats du pape, ajoutèrent : nous connoissons André pour avoir passé plusieurs jours avec lui ; nous l'avons examiné sur la foi, & lui nous en a donné sa profession par écrit. Photius dit : il faut oublier le passé. Je m'offrois seul à la persécution, pour en délivrer tous les autres, & ne point donner ce spectacle aux infidelles : mais on ne m'a pas écouté. Il faut tout oublier. Le légat Elie dit :

An. 879. 19 Nov.

Dieu sait que je n'avois jamais vu le patriarche Photius; que je ne lui avois jamais parlé, ni reçu de ses lettres; mais je suis venu pour l'intérêt de l'église, à cause de son mérite, de l'injuste persécution qu'il a soufferte, & de ces impies, ces faux légats.

Ap. Leon Allat. de 8. syn. Phot. p 221.

Les légats Paul & Eugene dirent: nous n'agissons ni par prevention, ni par intérêt; & le cardinal Pierre dit à Photius: vous accomplissez cette parole de l'évangile: je ne cherche point ma gloire, un autre la cherche, & juge; le temps a éclairci la vérité sur tout cela. Mais s'il plait au concile, qu'on lise l'instruction qui nous a été donnée par le pape Jean, & qui a été souscrite par tous nos évêques. Le concile dit: qu'on la lise. Le cardinal Pierre se leva, & la fit lire en Grec par l'interprète Leon, telle que je l'ai rapportée. Après la lecture du dixième article, qui portoit abrogation des conciles contre Photius, le concile dit: nous avons déja abrogé, rejeté & anathématisé par les effets ce prétendu concile, en nous réunissant au très-saint patriarche Photius. Ils entendent le concile de CP. en 869, & nous disons anathème à ceux qui ne le rejettent pas. Elie métropolitain de Martyropolis, & Elie légat de Jérusalem, dirent: & comment peut-on appeler concile, ce qui a rempli l'église de tant de schismes, où les députés des Sarrasins ont été assis comme juges; qui a osé faire le contraire de tous les conciles; qui a condamné les innocens sans examen, & renversé toutes les lois ecclésiastiques & civiles? C'est pour cela que les saints siéges d'Orient en ont cassé & anathématisé les actes.

Joan. VIII. 50.

Sup. n. 8.

Après que l'on eut achevé de lire l'instruction, le concile dit: nous voyons que vous avez suivi en tout l'instruction du pape; un si grand pontife devoit avoir de tels légats. Nicetas, métropolitain de Smyrne, dit: Dieu vous a fait trouver les choses en tel état, que si quelqu'un vouloit aller contre l'ordre de Dieu & l'instruction du pape, il n'en auroit pas de prétexte. Les légats du pape dirent: le prophète dit: tu iras par-tout où je t'enverrai. Nous ne sommes venus que pour accomplir la volonté de Dieu & du pape. Le concile dit: nous voyons clairement que vous l'accomplissez. Photius dit: c'est la volonté de Dieu, qui est descendu du ciel, & a pris notre nature, pour réconcilier à son père le genre humain. Vous voyez que tout concourt à la volonté du pape, & que rien n'y résiste. Les légats dirent:

Jerem. I. 7.

c'eſt notre devoir de nous réunir à votre égliſe par nos combats & nos travaux. C'eſt pour cela que nous avons ſouffert tant de fatigues dans le voyage; mais c'eſt par leurs travaux que les ſaints ont plu à Jeſus-Chriſt. Photius dit: auſſi Dieu vous réſerve de grandes récompenſes dans ſon royaume. Le cardinal Pierre dit: voici les ſouſcriptions des évêques, pour montrer comme ils ont été d'accord de recevoir le très-ſaint patriarche Photius avec toute l'égliſe Romaine. On lut les ſouſcriptions qui étoient au bas de l'inſtruction des légats; puis le cardinal Pierre demanda ſi le concile en étoit content. Le concile dit que oui; & principalement des ſouſcriptions; & on finit la ſeſſion par les acclamations ordinaires. AN. 879. 19 Nov.

XVII. Quatrième ſeſſion. 24 Déc. *Bevereg. p.* 282. *p.* 293. MS.

La quatrième fut tenue le jeudi 24 de Décembre, veille de Noël, dans la grande ſalle ſecrète où avoit été tenue la première ſeſſion. Pierre, diacre & protonotaire, dit: le métropolitain de Martyropolis vient d'arriver de la part du patriarche d'Antioche, dont il eſt légat; il apporte auſſi des lettres du patriarche de Jéruſalem, & il eſt à la porte. On le fit entrer. Il ſe nommoit Baſile, & dit, qu'il apportoit des lettres de Theodoſe patriarche d'Antioche, & d'Elie nouveau patriarche de Jéruſalem: ajoutant, que ni l'un ni l'autre n'avoient jamais eu part à ce qui s'étoit fait contre Photius. On lut la lettre du patriarche d'Antioche à Photius, qui contenoit en ſubſtance les mêmes choſes que les précédentes; entr'autres la condamnation de Thomas de Beryte & d'Elie, qui ſont traités de faux légats. Après que le concile eut donné ſon approbation à cette lettre, on lut celle du nouveau patriarche de Jéruſalem à Photius, dont la ſubſtance étoit encore la même, & elle fut de même approuvée par le concile, qui ajouta: nous ſavons bien que les ſiéges d'Orient avoient toujours reconnu Photius. Elie, légat de Jéruſalem, dit: ce conſentement vient du ciel. Les Sarraſins mêmes ont envoyé à Photius, les uns pour demander l'inſtruction, les autres pour demander le baptême, & ſe ſoumettre à l'empereur.

Le cardinal Pierre dit: deux patrices qui s'étoient ſéparés de Photius, ſont revenus aujourd'hui, demandant pardon, & diſant qu'ils attendoient notre retour, & vouloient ſuivre l'autorité de l'égliſe Romaine. Le concile dit: nous les connoiſſons & nous les avons reçus. Ils n'alléguoient autre raiſon, comme nous l'avons appris d'eux-mêmes, ſinon *Bevereg. p.* 283. B.

An. 879. 24 Déc.

qu'ils avoient donné leurs souscriptions, étant séduits par les faux légats & par quelques autres personnes. Pour toute autre cause, disoient-ils, nous nous serions contentés de l'absolution du patriarche : mais la souscription étant contre lui-même, nous attendons l'absolution d'un autre siége. Nous ne sommes coupables d'autre chose. Puis donc que vous nous avez donné l'absolution, nous la recevons avec toute la joie possible, & nous rejetons ceux qui ne la reçoivent pas. C'est pourquoi, ajoute le concile, nous les avons reçus comme nos enfans & nos propres membres.

XVIII. Articles de la réunion. MS. *Allat. p. 238.*

Les légats du pape demandèrent ensuite, si le concile étoit d'accord de tous les articles contenus dans la lettre du pape à l'empereur, & ils en marquent cinq. Le premier touchant la Bulgarie. Sur quoi le concile répondit : nous vous avons déjà dit, & nous le répétons, il ne s'agit point ici de régler des limites; cette question demande un temps convenable. Toutefois nous nous joindrons à vous pour en prier l'empereur; & suivant que Dieu le conduira, & qu'il agira lui-même, sans préjudice des canons, nous en

p. 239.

serons contens & l'approuverons. Le second article étoit sur l'ordination des laïques. Sur quoi Basile métropolitain de Martyropolis & légat d'Antioche, Elie légat de Jérusalem, & Cosme légat d'Alexandrie, dirent : cela n'est point contraire aux lois de l'église. A Alexandrie, à Antioche & à Jérusalem, en quelque rang, soit du peuple, soit du clergé, que l'on trouve un homme distingué par sa vertu, on ne fait point de difficulté de l'élever à l'épiscopat. Car ce n'est pas seulement pour les clercs que Jesus-Christ est descendu en terre, & ils ne sont pas les seuls à qui il a préparé les récompenses de la vertu; c'est à tous les chrétiens. Si cette règle étoit approuvée & reçue, ce seroit la désolation & la perte de toutes les chaires épiscopales. Car la plupart des évêques, qui ont brillé parmi nous, ont été tirés d'entre les laïques. Nous ne pouvons consentir à ce règlement, pour ne pas condamner nos prélats. Le concile dit : chaque siége a ses anciennes coutumes, & il ne faut point en disputer les uns contre les autres. L'église Romaine garde ses coutumes, & elle a raison; mais l'église de CP. garde aussi quelques anciens usages qui lui sont propres; de même les siéges d'Orient. Si donc l'église Romaine n'a jamais admis de laïques à l'épiscopat, qu'elle continue de l'observer; car il est raisonnable de ne pas outrepasser les

bornes des pères. Mais puisque ni les Orientaux ni l'église de CP. ne l'ont point observé; encore que nous souhaitions de trouver toujours dans le clergé des hommes dignes de l'épiscopat: toutefois s'il ne s'y en trouve point, & qu'il s'en trouve entre les laïques, on ne doit pas laisser les plus dignes, pour choisir ceux qui le sont moins. AN. 879. 24 Déc.

Le troisième article étoit de ne point tirer d'une autre église le patriarche de CP. mais de le prendre entre les prêtres & les diacres cardinaux de la même église. Sur quoi le concile dit: cet article est compris dans le précédent; & plût à Dieu que l'église de CP. fut assez heureuse pour avoir toujours les prêtres & les diacres les plus accomplis de tout l'empire Romain, afin qu'on ne tirât que d'entre eux celui qui doit monter sur le premier siége: mais si le temps n'en fournit pas de tel, il faut le choisir dans toute l'église. *Allat. p. 242.*

Le quatrième article étoit la condamnation des conciles tenus contre Photius, sous le pape Adrien, à Rome & à CP. Sur quoi Basile légat d'Antioche dit: il y a long-temps que le très-saint pape Michel d'Alexandrie avec ses évêques a condamné & anathématisé tout ce qui a été fait contre le très-saint patriarche Photius, & ceux qui reçoivent ces actes. Mon patriarche Theodose en a fait autant. Cosme, légat d'Alexandrie, dit: le pape d'Alexandrie a déclaré nettement son sentiment dans ses lettres, & comme il charge de toutes sortes de malédictions ces actes, & ceux qui les reçoivent. Elie, légat de Jérusalem, dit: j'anathématise ceux qui ne reçoivent pas Photius pour patriarche légitime, comme a fait autrefois le saint patriarche Theodose de Jérusalem, & comme fait à présent son successeur Elie; rejetant pareillement tout ce qui a été ci-devant fait contre lui, principalement les actes où les députés des Sarrasins ont pris séance comme juges. Le concile s'écria: nous sommes tous de cet avis, nous le déclarons tous, nous y applaudissons. C'est cet article de la lettre du pape Jean, qui nous fait le plus de plaisir. Dès devant qu'il l'eût ordonné, nous avions condamné tout ce qui a été dit ou écrit contre le patriarche Photius, étant parfaitement unis à lui. Le cinquième article étoit l'excommunication des schismatiques, c'est-à-dire de ceux qui ne vouloient pas reconnoître Photius; & elle ne manqua pas d'être confirmée dans ce concile. *Allat. p. 117.* MS. *Bevereg. p. 283. D.*

A la fin de la session, le cardinal Pierre dit: puisque par *Ib. p. 194. A.*

An. 880. 26 Janv. la grâce de Dieu tous les scandales sont ôtés, que la vérité examinée est devenue plus éclatante, & que la paix & la concorde est rendue à l'église, maintenant que l'heure de l'office divin est venue, si vous le jugez à propos, nous irons tous le célébrer avec le patriarche Photius. Le concile dit : cette proposition est bonne & agréable à Dieu. Soit fait selon votre parole. Dieu conserve notre saint maître & prolonge ses jours pour le salut de son église.

XIX. Cinquième session. *Ibid.*

La cinquième session fut tenue l'année suivante 880, le mardi vingt-sixième de Janvier, au côté droit des galleries hautes de la grande église; Photius présidant avec les trois légats du pape, & les trois des siéges Orientaux. Ce fut lui qui ouvrit l'action en disant : le second concile œcuménique de Nicée, tenu sous le pape Adrien & le patriarche Taraise, est reconnu par notre église, pour le septième concile, & mis au rang des six autres. L'église Romaine & les siéges d'Orient reçoivent, comme nous, les décrets de ce concile ; mais peut-être quelques-uns doutent encore s'il doit être mis au rang des conciles œcuméniques. Car on le dit ainsi, & jusques à présent nous n'en avons point su la vérité. Maintenant donc, mes frères, ordonnons tous ensemble, si vous le jugez à propos, que ce concile sera compté le septième œcuménique, & reconnu égal aux six autres.

Le cardinal Pierre dit : nous voulons vous avertir que la sainte église Romaine étant d'accord avec toutes les autres, a reçu de tout temps les décrets de ce concile, tenu sous le pape Adrien & le patriarche Taraise, touchant les saintes images, & le nomme encore à présent le septième concile, p. 295. le mettant au rang des six autres. Quiconque ne fait pas ainsi, soit anathème. Le concile dit : après notre réunion avec l'église Romaine, dont notre patriarche Photius a été le médiateur, il nous convient d'être aussi d'accord sur ce sujet. Ainsi quiconque ne reconnoît pas le second concile de Nicée pour le septième œcuménique, soit anathème. Le même anathème fut répété par Eugene le premier des légats du pape, par Basile légat d'Antioche, & par Elie légat de Jérusalem.

Les légats du pape dirent : nous vous prions qu'on aille trouver Metrophane, & qu'on lui dise : le concile vous appelle de la part des légats, pour apprendre votre intention

touchant l'union de l'église. C'étoit le métropolitain de Smyrne, un des principaux adversaires de Photius, & un des trois à qui le pape avoit écrit. Le concile députa vers lui Basile évêque de Crète, Nicetas métropolitain de Smyrne, mis par Photius à la place de Métrophane, & Gregoire archevêque de Perge. Etant arrivés, ils dirent : les légats de Rome & le concile vous mandent par nous de leur déclarer votre sentiment, & pour quelle raison vous vous séparez de l'église. Métrophane dit : je suis malade, c'est pourquoi je ne puis guère parler. Je vous dirai néanmoins succinctement, pourquoi je suis séparé de vous. J'aurois été volontiers me défendre, comme il est juste; mais en ma conscience je suis fort mal, & je ne puis ni marcher, ni me tenir debout devant vous. C'est pourquoi je vous prie, s'il est possible, laissez-moi jusques à ce que je reprenne mes forces. Alors je me défendrai.

An. 880. 26. Janv.

V. to. 8. conc. p. 1386. epist.

Les députés rapportèrent au concile la réponse de Métrophane; & les légats de Rome dirent : suivant l'ordre que nous avons reçu du pape, nous l'avons exhorté, non pas une, mais deux & plusieurs fois, à quitter l'erreur & se réunir à l'église. Mais il prend de vains prétextes, alléguant sa maladie, qui ne l'empêche pas de parler longtemps pour ne rien dire, & l'empêche de dire un seul mot qui seroit salutaire, savoir : je me réunis à l'église suivant l'ordre du pape. C'est pourquoi, conformément aux canons, nous le séparons de toute communion ecclésiastique, jusques à ce qu'il revienne à son pasteur. Car vous devez savoir que le pape Jean a donné au patriarche Photius la même puissance de lier & de délier, qu'il a reçue de S. Pierre, en vertu de laquelle Photius peut en notre absence condamner Metrophane. Photius dit aux légats: nous vous tenons pour nos pères, comme légats du pape notre père spirituel. Les légats ajoutèrent : le pape nous a ordonné, comme nous l'avons déjà déclaré, que Photius tienne pour déposés tous ceux qui l'ont été par le pape Jean, & que le pape Jean tiendra pour déposés tous ceux qui l'ont été par Photius; & si vous le jugez à propos, on en fera un canon.

p. 269. *p. 284.* *p. 296.*

XX. Canons.

Le concile dit : qu'on le fasse. Et après qu'il eût été dressé, Pierre diacre & protonotaire le lut en ces termes : premier canon. Le saint concile œcuménique a ordonné que les laïques, les clercs ou les évêques d'Italie, demeurant en

An. 880. 26. Janv.
Asie, en Europe ou en Afrique, qui ont été déposés, excommuniés ou anathématisés par le pape Jean, soient aussi traités par le patriarche Photius comme soumis à la même censure ; & que ceux que le patriarche Photius aura excommuniés, déposés ou anathématisés, en quelque diocèse que ce soit, le pape Jean & l'église Romaine les regarde comme frappés de la même censure, sans préjudice des privilèges du saint siège de Rome. Les légats demandèrent si l'on approuvoit ce canon; & le concile répondoit qu'il l'approuvoit. Elie légat d'Orient donna encore son approbation en particulier; puis Basile légat d'Antioche dit : nos évêques étant unis inséparablement à Photius, depuis qu'il est évêque, nous ont envoyés pour lui donner plein pouvoir de faire ce qu'il lui plaira de ceux qui se séparent de l'église, comme ayant l'autorité des siéges d'Orient & de Rome. Les légats du pape dirent: béni soit Dieu, qui a uni tous les patriarches.

p. 297. Le concile ajouta : si ceux qui se sont séparés de l'église demandent à se réunir après la fin du concile, qu'en ordonnez-vous ? Les légats du pape dirent : nous avons déjà dit que le pape Jean a accordé au patriarche Photius la faculté de recevoir ceux qui reviendront, & d'excommunier les impénitens. Mais il faut envoyer des députés à Metrophane, lui signifier notre réponse, & la censure dont nous l'avons frappé. On députa Jean métropolitain d'Héraclée, Daniel d'Ancyre & George de Nicomédie; & Metrophane s'excusa sur sa maladie comme la première fois, ajoutant que si les députés vouloient venir tous trois le trouver en particulier, il s'expliqueroit à eux. Cette réponse ayant été rapportée & lue dans le concile, les légats du pape dirent : sa maladie ne l'empêchoit point de dire en un mot, au lieu de tant de paroles : je me réunis à l'église. C'est pourquoi ces fuites ne lui serviront de rien pour se décharger de la censure. Ils ajoutèrent, que Photius avoit tout pouvoir de la part du pape pour condamner Metrophane, même en leur absence.

Photius dit : que vous semble de ceux qui ont quitté l'épiscopat pour embrasser la vie monastique? peuvent-ils revenir à l'épiscopat? Les légats dirent : cela ne se pratique point chez nous. Si un évêque se réduit au rang des moines, c'est-à-dire des pénitens, il ne peut plus reprendre la dignité épiscopale. Les légats d'Orient, Basile & Elie, dirent : on ne l'a jamais vu non plus chez nous; des moines sont quel-

quefois promus à l'épiſcopat; mais les évêques devenus moines, ne peuvent demeurer évêques. Le concile dit: il faut en faire auſſi un canon; car il y a ſouvent parmi nous des difficultés ſur ce ſujet. Les légats y conſentirent. AN. 880. 26. Janv.

Le concile dit: nous vous prions de faire auſſi un canon contre les laïques qui vont juſques à ce point d'inſolence & de fureur, que de frapper ou mettre en priſon des évêques ou des prêtres. Car encore que le cas ſoit arrivé rarement, nous ſavons toutefois qu'il n'y a pas beaucoup d'années qu'il eſt arrivé. La tentation en eſt plus grande, quand il n'y a point de peine marquée. Les légats d'Orient y conſentirent, on dreſſa ſur le champ ces deux canons, & Photius les fit lire en ces termes: ſecond canon. Bien que juſques ici on ait toléré quelques évêques, qui après être deſcendus à l'état monaſtique, ont remonté à la dignité épiſcopale, le concile a corrigé cet abus, & déclare que ſi un évêque embraſſe la vie monaſtique, il ne pourra plus reprendre l'épiſcopat. Car les moines ſont profeſſion de ſe ſoumettre & d'apprendre, non pas d'inſtruire & de gouverner. Troiſième canon. Si un laïque, au mépris des lois impériales & des canons de l'égliſe, eſt aſſez hardi pour frapper ou empriſonner un évêque, ſoit ſans ſujet, ſoit ſous quelque prétexte, qu'il ſoit anathème. Le concile répéta l'anathème. p. 298.

XXI. Souſcriptions. p. 299.

Photius demanda s'il reſtoit quelque choſe à faire dans le concile; & les légats du pape dirent: ſouvenez-vous que, par notre inſtruction qui vous a été lue, il paroît que les évêques qui ont aſſiſté au concile de Rome, pour la réception de Photius, & la caſſation des actes faits contre lui, ont tous ſouſcrit. Nous vous prions d'en faire autant; & s'il y a encore des ſchiſmatiques cachés, Photius peut les recevoir à pénitence, ou les punir s'ils demeurent obſtinés.

Photius & les légats d'Orient enſuite répondirent à cette propoſition par des complimens. Alors les légats du pape, prenant le parchemin où étoient écrits les actes du concile, y ſouſcrivirent. Puis on lut publiquement les ſouſcriptions, qui portoient: Paul évêque d'Ancone, légat du ſaint ſiége & du pape Jean dans ce concile œcuménique, ſuivant l'ordre du pape, le conſentement de l'égliſe de CP. des légats d'Orient & du concile, je reçois le révérendiſſime Photius comme patriarche légitime, & je communique avec lui. Je rejette & anathématiſe le concile aſſemblé contre lui à CP. & tout

An. 880. 26 Janv. ce qui a été fait contre lui du temps du pape Adrien. Et si quelques schismatiques s'éloignent encore de Photius leur pasteur, ils seront excommuniés jusques à ce qu'ils reviennent à sa communion. De plus, je reçois le second concile de Nicée, touchant les saintes images ; je le nomme le septième concile œcuménique, & je le mets au rang des six autres.

Eugene évêque d'Ostie & le cardinal Pierre firent la même souscription ; & après qu'elle eut été lue, le concile dit: béni soit Dieu, qui a réuni son église par la coopération du pape Jean. Puis les légats d'Orient souscrivirent dans le même sens ; ajoutant que leurs patriarches avoient reconnu Photius avant le concile. Après eux souscrivirent les métropolitains, Procope de Césarée en Cappadoce, Gregoire d'Ephèse, Jean d'Héraclée, Daniel d'Ancyre, Theophylacte de Sardis, George de Nicomédie, & les autres évêques au nombre de trois cents quatre-vingts. Ainsi finit la cinquième session, après les acclamations ordinaires.

p. 300.

XXII. Sixième session, l'empereur présent. 8. Mars.

La sixième se tint le mardi huitième jour de Mars ; non pas dans l'église, comme les précédentes, mais au palais dans la chambre dorée ; parce que l'empereur Basile y assistoit, ou plutôt y présidoit, comme portent les actes, avec ses deux fils Leon & Alexandre, qu'il avoit fait reconnoître empereurs. Tous les évêques étant assis, l'empereur Basile dit: nous devions peut-être assister au concile, & procurer avec vous la paix & l'union des églises; mais des gens mal intentionnés auroient pu tourner notre présence au désavantage du concile, comme si l'union s'étoit faite par crainte ou par complaisance pour nous. C'est pourquoi nous avons jugé plus à propos de vous laisser premièrement tout régler ensemble de vous-même, avec une entière liberté, & venir ensuite le recevoir & l'autoriser par notre souscription. Je crois seulement, si vous le jugez à propos, qu'il est bon de publier une profession de foi, non pas une nouvelle, mais celle du concile de Nicée, approuvée par tous les autres conciles.

p. 301.

Basile, légat d'Antioche, dit: après que les schismes & les scandales ont été levés par vos soins, empereur chéri de Dieu, & par les prières de notre père spirituel le patriarche Photius; il est juste qu'il n'y ait qu'une confession de foi par toute l'église. Tous les autres évêques témoignèrent leur con-

ſentement, même les légats du pape qui le donnèrent les derniers. Or, c'étoit contre l'égliſe Romaine que cette propoſition ſe faiſoit, afin de condamner l'addition *Filioque*, ſous prétexte d'autoriſer le ſymbole de Nicée. An. 880. 8 Mars.

Photius le fit donc lire avec une préface qui portoit: nous conſervons la divine doctrine de J. C. & de ſes Apôtres, & les décrets des ſept conciles œcuméniques; nous rejetons ceux qu'ils ont condamnés, & recevons ceux qu'ils ont approuvés. C'eſt pourquoi nous embraſſons la définition de foi que nous avons reçue de nos pères; ſans en rien ôter, y rien ajouter, changer ou altérer, pour ne pas condamner nos pères, & leur faire une injure inexcuſable. Suivoit le ſymbole de Nicée, comme il fut réformé à CP. puis on ajoutoit pour concluſion: nous croyons tous ainſi, c'eſt en cette foi que nous avons été baptiſés, nous recevons pour nos frères & nos pères ceux qui croient ainſi. Mais ſi quelqu'un eſt aſſez hardi pour compoſer une autre confeſſion de foi, & la propoſer aux fidelles ou aux hérétiques convertis, ou pour altérer celle-ci par des paroles étrangères, des additions ou des ſouſtractions, nous le dépoſons, s'il eſt clerc, & nous l'anathématiſons, s'il eſt laïque, ſuivant les décrets du concile. *Sup. livr.* XVIII. *n.* 6. *p.* 303.

Après la lecture de cet écrit, le concile s'écria: nous croyons tous ainſi; c'eſt dans cette foi que nous avons été baptiſés & ordonnés: nous anathématiſons tous ceux qui croient autrement. Elie légat de Jéruſalem, & Coſme légat d'Alexandrie, dirent: anathème à ceux qui ne confeſſent pas le ſymbole commun de la foi.

Photius demanda enſuite ſi le concile étoit d'avis que l'empereur ſouſcrivît à ſes actes, comme il l'avoit offert. Les métropolitains dirent: non-ſeulement nous en ſommes d'avis, mais nous l'en ſupplions. L'empereur ſouſcrivit donc de ſa main; le concile fit de grandes acclamations, & le pria de faire ſouſcrire ſes trois fils, les deux empereurs & le troiſième deſtiné à l'égliſe. Ils le firent, & le diacre Theophane lut les quatre ſouſcriptions. Celle de l'empereur Baſile porte: que, conformément au préſent concile, il autoriſe le ſeptième concile œcuménique, reconnoît Photius pour patriarche de CP. & rejette tout ce qui a été dit ou écrit contre lui. Celles des trois princes ſont ſemblables, & Etienne y prend la qualité de ſous-diacre. Enſuite Daniel métropolitain d'Ancyre & les autres évêques firent des prières pour *p.* 304.

An. 880. 8 Mars. l'empereur & des acclamations à l'ordinaire, dont la dernière est : aux saints patriarches Photius & Jean longues années ; mettant Photius le premier.

XXIII. Septième & dernière session. 13 Mars. p. 305. La septième & dernière session fut tenue dans la grande église le dimanche treizième jour de Mars. Photius dit : il est à propos, ce me semble, de lire, en présence de tout le concile, la définition de foi qui fut hier publiée, en faveur de ceux qui n'y étoient pas présens. C'est-à-dire qu'il n'y avoit eu qu'une partie des évêques à la session tenue dans le palais, quoique selon les actes tous les trois cents quatre-vingts y eussent assisté. Le concile approuva cette proposition : le diacre Pierre lut l'exposition de foi, qui fut confirmée ; & on répéta l'anathème contre quiconque oseroit en rien ôter ou y ajouter. p. 286. B. Ensuite Procope de Césarée fit un discours, où il releva l'affection & la confiance de l'empereur pour Photius, dont il fit le panégyrique ; osant même le comparer à J. C., & lui appliquer ces paroles de Heb. IV. 14. p. 287. S. Paul : nous avons un pontife qui a pénétré le ciel. Puis les légats du pape dirent : si quelqu'un ne reconnoît pas Photius pour patriarche, & ne communique pas avec lui, que son partage soit avec Judas, & qu'on ne le reconnoisse pas pour chrétien. Le concile y applaudit & finit par des acclamations, dont la dernière fut encore : aux patriarches Photius & Jean longues années.

XXIV. Lettre du pape sur le Filioque. Tels sont les actes du concile de Photius, si l'on peut y ajouter foi, sachant combien il étoit habile & hardi faussaire. A la fin de ces actes, on trouve une lettre du Bevereg. p. 306. pape Jean à Photius, qui porte en substance : nous savons les mauvais rapports que l'on vous a faits de notre église & de nous, & qui ne sont pas sans apparence ; mais j'ai Joan. ep. 320. voulu vous éclaircir, avant même que vous m'en écriviez. Vous savez que votre envoyé nous ayant consulté depuis peu sur le symbole, a trouvé que nous le gardions tel que nous l'avons reçu d'abord, sans y avoir rien ajouté ni en avoir rien ôté ; sachant bien quelle peine mériteroient ceux qui l'oseroient faire. C'est pourquoi nous vous déclarons encore, pour vous rassurer touchant cet article qui a causé du scandale dans les églises, que non-seulement nous ne parlons pas ainsi : mais que ceux qui ont eu l'insolence de le faire les premiers, nous les tenons pour des transgresseurs de la parole de Dieu, & des corrupteurs de la doctrine de Jesus-Christ, des Apôtres & des pères qui nous ont donné

le ſymbole ; & nous les rangeons avec Judas, comme déchirant les membres de J. C. Mais je crois que vous n'ignorez pas, étant auſſi ſage que vous êtes, qu'il n'y a pas peu de difficulté d'amener le reſte de nos évêques à ce ſentiment, & de changer promptement un uſage de cette importance, affermi depuis tant d'années. C'eſt pourquoi nous croyons qu'on ne doit contraindre perſonne à quitter cette addition faite au ſymbole; mais uſer de douceur & d'économie, exhortant peu à peu les autres à renoncer à ce blaſphème. Ceux donc qui nous accuſent, comme étant dans ces ſentimens, ne diſent pas la vérité; mais ceux-là ne s'en éloignent pas, qui diſent qu'il y a encore des gens parmi nous, qui oſent parler ainſi. C'eſt à vous à travailler avec nous, pour ramener avec douceur ceux qui ſe ſont écartés. AN. 880.

Nous avons vu, par la conférence des envoyés de Charlemagne avec le pape Leon III, que l'on n'avoit point reçu à Rome l'addition *Filioque* au ſymbole de Nicée, & que le pape n'approuvoit pas cette addition qui étoit reçue en France : quoiqu'il ne doutât pas de la vérité qu'elle exprime, ſavoir, que le Saint-Eſprit procède du Père & du Fils. Ainſi le pape Jean VIII, ſachant que les Grecs étoient ſcandaliſés de cette addition, pouvoit avec vérité dire que l'égliſe Romaine ne l'avoit point reçue, & blâmer ceux qui l'avoient introduite; & s'il uſe contre eux d'expreſſions trop fortes, on peut les attribuer à ſa complaiſance pour Photius & pour l'empereur Baſile, qui lui a fait faire tant de fautes. Mais il ne touche point en cette lettre au fond de la doctrine. Ce qui n'a pas empêché depuis les Grecs ſchiſmatiques de prendre avantage de cette lettre, & de tout ce qui fut fait ſur ce ſujet au concile de Photius, qu'ils tiennent pour le vrai huitième concile œcuménique, ne comptant pour rien celui de l'an 869. *Sup. liv.* XLV. *n* 48.

A la ſuite du concile de Photius, on trouve trois lettres écrites par lui à des évêques d'Italie, après le concile & la réunion des deux égliſes. Savoir, à Marin de Caſtello, à Gauderic de Velétri, & à Zacharie d'Anagnia. Il leur envoie des préſens, & leur demande la continuation de leur amitié altérée par ſa diſgrace. *Bevereg. p.* 290.

XXV. Etat de l'Orient.

Voyons maintenant l'état de l'Orient, pour mieux entendre ce qui a été dit des députés qui en vinrent à ce concile. Le calife Moutaz ayant régné trois ans & demi dans la négligence & les plaiſirs, comme ſes prédéceſſeurs, fut *Sup. liv.* LI. *n.* 3. *Elmac.* II. *c.* 4. *p.* 160.

An. 880. forcé à se déposer, puis enfermé dans un cachot, où on le laissa mourir de faim. C'étoit l'an de l'hégire 255, de Jesus-Christ 869. Son successeur fut Mahomet fils du calife Vathec, que l'on nommoit Mouhtadi. Celui-ci avoit du mérite, & voulut rétablir l'ordre. Il défendit le vin, chassa les chanteurs, les bouffons & les devins, ôta les impôts, & rendoit justice en personne deux fois la semaine, l'alcoran à la main. Mais au bout d'onze mois, les Turcs mutinés le tuèrent, après l'avoir traité indignement. Son successeur fut Moutamid, fils du calife Moutavaquel. Il commença à régner en 256, 870, & s'abandonna au plaisir, ce qui causa plusieurs révoltes, sous prétexte de religion, & toutefois il régna vingt-trois ans, jusques à l'an 279, 892. De son temps Ahmed, fils de Touloun gouverneur d'Egypte, prit Antioche sur le calife, qu'il ne reconnoissoit plus; & comme Mouaffec frère du calife, & gouverneur à sa place, ne pouvoit réduire Ahmed par la force, il le fit excommunier comme rebelle dans toutes les mosquées de Magdad. Car les Musulmans avoient leurs censures à l'imitation des chrétiens. Ce fut l'an 265, 879, qu'Ahmed prit Antioche; & c'est lui sans doute qui, dans une lettre du patriarche Theodose, se trouve nommé Ebintaëloum; mais il faut lire Ebin-Touloun, le fils de Touloun.

c. 16.

Sup. n. 19.

Ce Theodose ou Thadous, patriarche Melquite d'Antioche, avoit été ordonné la première année du calife Mouthamid, qui est l'an 870, après Etienne, qui ne tint le siége qu'un jour; mais Theodose le remplit vingt ans. Le patriarche Melquite de Jérusalem se nommoit aussi Theodose, & mourut la dixième année du même calife, c'est-à-dire l'an huit cent quatre-vingt. Il eut pour successeur Elie, dont le père Manzour avoit aidé aux Musulmans à prendre Damas, & pour ce sujet avoit été excommunié par tout le monde. Elie tint ce siége vingt-neuf ans. Nous avons de lui une lettre de l'année 881, indiction quatorzième, adressée aux rois, à tous les évêques & les fidelles de France, par laquelle il dit: que le prince du pays s'étant fait chrétien, a permis de rétablir les églises qui étoient prêtes à tomber. Mais, ajoute-t-il, n'ayant point d'argent pour faire cette dépense, & n'en trouvant point à emprunter, nous avons engagé les vignes & les plants d'oliviers appartenans à l'église, & jusqu'aux vases sacrés. Ce qui

Eutych. p. 471. tom. 2.

Tom. 2. Spicil. p. 172. & præf. 1. Sac. 6. Act. B. n. 8.

qui n'eſt pas encore ſuffiſant ; & cependant nous n'avons point de quoi fournir au luminaire des égliſes, à la nourriture des pauvres & des moines, & à la rédemption des captifs. C'eſt pourquoi nous avons recours à votre charité. On ne voit point qui pouvoit être ce prince converti; mais je ne ſais ſi ces Orientaux étoient ſcrupuleux de feindre ce qui pouvoit leur attirer des aumônes. Cette lettre fut envoyée par deux moines, Giſpert & Reinard, dont les noms ſont bien voir qu'ils étoient Francs, & qu'ils s'étoient retirés à la terre ſainte. AN. 880.

Le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Michel fils de Bacham, qui mourut l'an de l'hégire 256, 870 de Jeſus-Chriſt, & deux ans après, l'an 258, on mit à ſa place un autre Michel, qui tint le ſiége trente-quatre ans. Mais le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Oſanius ou Sanut, qui tint le ſiége onze ans, juſques en 877. Son ſucceſſeur fut Michel, pendant vingt-cinq ans. Ahmed fils de Touloun le fit beaucoup ſouffrir, & le chargea de ſi grandes taxes, qu'il fut obligé de vendre aux Juifs la quatrième partie des égliſes d'Alexandrie, & d'impoſer à chaque chrétien une capitation. Il vendit auſſi les biens des moines; & encore ne put-il payer que la moitié de ſa taxe, qui étoit de vingt mille dinars ou ſous d'or. *Chr. Orient. p. 111. Elmac. p. 176.*

C'eſt ce que je trouve des égliſes d'Orient. La ſervitude où ces patriarches vivoient, rend moins étonnante leur facilité à envoyer des légats pour ou contre Photius, ſelon que ceux qui les demandoient étoient plus puiſſans, & leur donnoient plus d'aumônes. Le lecteur jugera quel fonds il doit faire ſur des témoins qui ſe dédiſoient ſi facilement.

L'empereur Baſile envoya du ſecours en Italie, comme il avoit promis au pape, ſous la conduite de Gregoire ſpataire, Theophilacte turmarque, & Diogene comte. Le pape ayant appris qu'ils étoient arrivés à Naples, & qu'ils y avoient défait une multitude de Sarraſins, leur écrivit pour les en féliciter, & leur mander de venir à Rome avec quelques galères, pour la défendre contre les mêmes ennemis. En même-temps il écrivit à Athanaſe archevêque de Naples & au peuple d'Amalfi, pour le preſſer de rompre leur alliance avec ces infidelles. *Epiſt. 240. Epiſt. 241. 242.*

XXVI. Fin de S. Methodius des Sclaves.

Methodius, archevêque des Moraves, étoit venu à Rome, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu du pape l'année précédente. Le pape ayant eu de lui les éclairciſſemens qu'il

désiroit sur sa foi & sur sa conduite, le renvoya avec une
An. 880. lettre au comte Suentopoulc, prince des Sclaves établi en
Sup. n. 6. Moravie, où après avoir loué ce prince de sa dévotion à
Epist. 194. Epist. 247. S. Pierre & au saint siége, il dit: nous avons interrogé votre archevêque Methodius, en présence de nos frères les évêques, s'il croyoit le symbole de la foi, & le chantoit à la messe, comme le tient l'église Romaine, & comme il a été reçu dans les six conciles universels. Il a déclaré qu'il le tenoit & le chantoit suivant la tradition de l'église Romaine. Ainsi l'ayant trouvé orthodoxe dans sa doctrine, & capable de servir l'église, nous vous le renvoyons pour gouverner celle qui lui a été confiée, & vous ordonnons de le recevoir avec l'honneur convenable. Car nous lui avons confirmé le privilége d'archevêque : ensorte que, selon les canons, c'est à lui à régler toutes les affaires ecclésiastiques.

Nous avons aussi consacré évêque de Nitrie le prêtre Vichin, que vous nous avez envoyé: nous voulons qu'il obéisse en tout à son archevêque, suivant les canons; & que dans le temps convenable vous nous envoyiez un autre prêtre ou diacre, du consentement de l'archevêque, afin que nous l'ordonnions de même, pour quelque autre église où vous jugerez nécessaire d'ériger un siége épiscopal; & qu'avec ces deux évêques, votre archevêque puisse en ordonner d'autres dans les lieux où ils pourront résider avec honneur. L'évêché de Nitrie subsiste encore dans la haute Hongrie, sous l'archevêque de Gran, & peut faire juger jusques où s'étendoit la domination de Suentopoulc. Le pape continue: nous voulons que les prêtres, les diacres & les autres clercs soit Sclaves, soit d'autre nation, qui sont dans les terres de votre obéissance, se soumettent en tout à votre archevêque; & s'il s'en trouve de désobéissans & de schismatiques, qu'après une seconde admonition ils soient chassés de vos terres.

Enfin nous approuvons les lettres sclavones inventées par le philosophe Constantin, & nous ordonnons de publier en la même langue les actions & les louanges de Jesus-Christ, puisque S. Paul dit, que notre langue doit confesser qu'il est
Phil. II. 11. dans la gloire de Dieu le Père. Car il n'est point contraire à la foi d'employer la même langue sclavone, pour célébrer la messe, lire l'évangile, & les autres écritures de l'ancien & du nouveau Testament, bien traduites, ou chanter les

autres offices des heures. Celui qui a fait les trois langues principales, l'hébreu, le grec & le latin, a fait aussi toutes les autres pour sa gloire. Nous voulons toutefois que pour marquer plus de respect à l'évangile, on le lise premièrement en latin, puis en sclavon, en faveur du peuple qui n'entend pas le latin, comme il se pratique en quelques églises; & si vous & vos officiers aiment mieux entendre la messe en latin, nous voulons qu'on vous la dise en latin. Cette lettre est du mois de Juin 880, indiction treizième; & fait voir que le pape Jean, après avoir ouï les raisons de Methodius, changea d'avis touchant l'usage des langues vulgaires dans les divins offices. On dit encore la messe en sclavon, en quelques endroits de Dalmatie & de Moravie.

An. 880.

Methodius retourna donc continuer ses travaux: mais ce ne fut pas sans opposition. On le voit par une lettre que le pape Jean lui écrivit l'année suivante, pour le consoler & l'encourager. Il convertit à la foi Borivoï ou Vorsivoï duc de Bohême, avec trente de ses comtes; & après les avoir instruits & fait observer les jeûnes solennels, il les baptisa, & leur donna un prêtre pour les affermir dans la foi. Ludmille, femme de Borivoï, se convertit aussi, & souffrit le martyre: & tels furent les commencemens de l'église de Bohême. Enfin Methodius revint à Rome, où il mourut; & fut enterré avec son frère Cyrille dans l'église de S. Clement. Ils sont tous deux honorés comme saints le même jour, qui est le neuvième de Mars.

Epist. 268. *Vita ap. Boll.* 9 *Mart. t.* 7. *p.* 24.

Martyr. R. 9. *Mart.*

XXVII. Lettre du pape à CP. *Epist.* 251.

Le pape Jean ayant reçu quelque secours des Grecs, qui étoient arrivés en Italie, & appris ce qui s'étoit passé au concile de CP. écrivit à l'empereur Basile le treisième d'Août 880. indiction treizième. Il le loue du zèle qu'il a fait paroître pour la réunion de l'église, & l'exhorte à la maintenir. Il le remercie d'avoir envoyé des galères pour la défense des terres de S. Pierre d'avoir rendu à l'église Romaine le monastère de S. Serge à CP. & d'avoir remis au saint siége la juridiction sur la Bulgarie. Ce qui veut dire que l'empereur l'avoit promis; mais on n'en voit point d'exécution. Il ajoute à la fin: nous recevons ce que le concile de CP. a accordé par grâce, pour la restitution du patriarche Photius; mais si nos légats ont fait quelque chose contre nos ordres, nous ne le recevons point, & ne jugeons point qu'il soit d'aucune vertu.

AN. 880. Il écrivit de même à Photius, se réjouissant avec lui de la réunion de l'église de CP. mais se plaignant de ce que l'on n'avoit pas suivi ses ordres. Nous avions résolu, dit-il, que l'on vous traiteroit avec miséricorde; & vous écrivez, qu'il n'y a que ceux qui ont mal fait, qui doivent la demander. N'alléguez pas une telle excuse, de peur d'être de ceux qui se justifient devant les hommes. Puisque l'on dit que vous connoissez l'humilité, ne trouvez pas mauvais que l'église vous ait ordonné de demander miséricorde. Il conclut en déclarant qu'il reçoit le concile de CP. mais avec la même restriction que dans la lettre à l'empereur. Ce qui montre qu'il se défioit de ses légats.

Epist. 250.

Sup. liv. LI n. 16. Steph. V. epist. 1.

On croit que ces lettres furent envoyées par l'évêque Marin, qui étant diacre & légat du pape Adrien II, avoit présidé au concile de CP. huitième œcuménique, en 870. Il est certain que le pape Jean l'envoya à CP. depuis le concile de 880, & que ne voulant pas consentir à l'abrogation du concile huitième, il fut mis en prison, & y demeura un mois.

XXVIII. Charles le Gros empereur.

Epist. 255.

Bien que la flotte envoyée en Italie par l'empereur Basile, eût remporté une victoire considérable sur les Sarrasins, Rome ne fut pas délivrée. C'est ainsi que le pape en écrivoit le trentième d'Octobre 880, à Charles l'un des rois de Germanie; & il ajoutoit: nous ne laissons pas d'être persécutés par les Sarrasins & par nos concitoyens: ensorte qu'il n'y a pas de sureté à sortir hors des murailles de Rome, soit pour le travail nécessaire à la subsistance, soit pour les actes de religion. C'est pourquoi, si vous ne venez promptement nous secourir, vous serez coupable de la perte de ce pays. Il lui fait les mêmes instances en plusieurs autres lettres, où l'on voit que sa principale espérance étoit alors en ce prince. Dans une du dixième de Septembre 880, il dit qu'il l'attend à Rome, & lui promet d'accomplir ce qu'il a promis, c'est-à-dire de le couronner empereur. Le roi Carloman son frère aîné étoit mort dès le vingt-deuxième de Mars de la même année 880. Le roi Louis son autre frère étoit assez occupé contre les courses des Normands & les révoltes des Sclaves. Ainsi le roi Charles étant venu à Rome sur la fin de cette année, le pape le couronna empereur le jour de Noël. On le distingue par le nom de Charles le Gros.

Epist. 246. 249.

Epist. 252.

Ann. Fuld. 880.

Ann. Bertin. 880.

Metens. 881.

Anspert archevêque de Milan avoit sans doute consenti à

ce couronnement, car il rentra en même temps dans les bonnes grâces du pape. Au mois de Novembre 880, le pape lui avoit encore écrit une lettre assez dure, à l'occasion de deux moines qu'il avoit fait emprisonner : mais le quinzième de Février 881, il confirma l'ordination de Joseph, qu'Anspert avoit sacré évêque d'Ast, quoique auparavant le pape Jean lui-même eût cassé l'ordination faite par Anspert du même Joseph, pour l'évêché de Verceil. En même temps le pape ordonne à Anselme, archidiacre de Milan, de retourner sous l'obéissance de l'archevêque dont il s'étoit séparé : & à un seigneur nommé Atton, de rendre des biens usurpés sur l'église de Milan, les menaçant l'un & l'autre d'excommunication. Anspert mourut l'année suivante 882, & Anselme lui succéda.

An. 880.

An. 881.

Epist. 256.

Epist. 260.
Epist. 261.

Epist. 262.

XXIX.
Athanase de Naples excommunié.

Au contraire le pape excommunia Athanase, évêque de Naples, dans un concile tenu à S. Pierre de Rome au mois d'Avril 881. La sentence portoit : nous avons souvent admonesté Athanase, évêque de Naples, de rompre le traité fait avec les Sarrasins ; & lui avons donné pour cet effet de grandes sommes d'argent. Il a promis de le faire & de se séparer de leur alliance, à condition, s'il y retournoit, d'être déposé du sacerdoce & anathématisé : mais il a méprisé toutes ces promesses, il s'est souvent moqué de nous, & a partagé le butin avec eux. C'est pourquoi nous l'avons privé de toute communion ecclésiastique, & anathématisé comme ennemi de la chrétienté, jusques à ce qu'il se sépare entièrement des Sarrasins. Le pape envoya aussi cette sentence aux évêques voisins de Gayette, de Capoue, de Véroli, d'Amalfi, de Benevent & de Salerne.

Epist. 265.
To. 9. *conc.* *p.* 336.
Epist. 270.

Athanase demeura plus d'un an en cet état : mais enfin il envoya un de ses diacres au pape, pour le prier de l'absoudre, en renonçant à l'alliance des Sarrasins. Le pape envoya à Naples l'évêque Marin trésorier du saint siége, & un autre homme considérable nommé Sicon, avec une lettre par laquelle il absout Athanase de l'excommunication & de la suspense. A condition, dit-il, qu'en présence de nos députés, vous nous enverrez le plus que vous pourrez des principaux d'entre les Sarrasins, dont nous marquons les noms, après avoir égorgé les autres. Cette condition d'absolution, imposée par un pape à un évêque, n'est guère conforme à l'ancienne douceur de l'église.

Epist. 294.

An. 881. XXX. Concile de Fismes. To. 9. conc p 337. Martyr. R. 6 Januar.

En même temps que se tenoit à Rome le concile où Athanase fut condamné, les évêques de plusieurs provinces de France en tinrent un à Fismes au diocèse de Reims, dans l'église de sainte Macre martyre, que l'on honore le sixième de Janvier. Ce concile commença le second jour d'Avril 881, indiction quatorzième; l'archevêque Hincmar y présidoit, & on reconnoît son style dans les huit articles qui nous en restent. Ce sont plutôt de longues exhortations, que des canons. Le premier marque la distinction des deux puissances, la sacerdotale & la royale, rapportant
c. 3. le fameux passage du pape S. Gelase. On en cite un grand
c. 4. de S. Gregoire contre la négligence des évêques. On ordonne que les commissaires du roi avec l'évêque diocésain, s'informeront de l'état des monastères, tant de chanoines, que de moines & de religieuses, du consentement de ceux qui en jouissent. Ils examineront le nombre & les mœurs des religieux, leur subsistance, les réparations des lieux réguliers, le trésor, la bibliothèque, l'hospitalité & les aumônes. Ils en dresseront des états exacts qu'ils envertont au roi, afin qu'il puisse y pourvoir avec le conseil des évêques. C'est que les monastères, possédés souvent par des seigneurs séculiers, tomboient dans une extrême décadence.
c. 5. On rapporte plusieurs passages de l'écriture & des pères contre les pillages, qui devenoient toujours plus fréquens;
c. 6. & on y ajoute des extraits des capitulaires, pour montrer
c. 7. au roi & à ses officiers comment ils doivent les réprimer. On insiste sur la nécessité de la pénitence & de la restitution du
c. 8. bien mal acquis. Enfin le concile s'adresse au roi, qui étoit Louis III en cette partie de France; car son frère Carloman régnoit en Bourgogne & en Aquitaine. On lui propose l'exemple de Charlemagne, qui avoit toujours auprès de lui trois des plus sages de son conseil, & mettoit sous le chevet de son lit des tablettes, où il marquoit toutes les pensées qui lui venoient, même la nuit, touchant le bien de l'église ou de son état, pour les communiquer à son conseil. On représente au jeune prince, qu'il a plusieurs compagnons dans la dignité royale, & qu'il n'est presque plus roi que de nom; & on l'exhorte à s'élever par sa sagesse au-dessus de son âge. Enfin ce concile envoya au roi une grande exhortation contre les ravisseurs qui enlevoient des veuves, des filles malgré leurs parens, & même des religieuses, y joignant plusieurs extraits des canons.

Ap. Hinc. opusc 16. to. 2. p. 225.

Odon évêque de Beauvais étant mort, on présenta au concile de Fismes un décret d'élection du clergé & du peuple en faveur d'un clerc nommé Odacre, que la cour protégeoit, mais qui fut jugé indigne par le concile; & on envoya au roi des évêques avec une lettre contenant les clauses de refus, & demandant la liberté des élections. La cour s'en offensa; & l'archevêque Hincmar apprit que l'on disoit, que quand le roi permettoit de faire une élection, on devoit élire celui qu'il vouloit, que les biens ecclésiastiques étoient en sa puissance, & qu'il les donnoit à qui il lui plaisoit. Hincmar reçut ensuite une lettre du roi, où il témoignoit vouloir suivre ses conseils, tant pour les affaires de l'état, que pour celles de l'église, le priant d'avoir le même attachement pour lui, qu'il avoit eu pour les rois ses prédécesseurs; & ajoutoit: je vous prie que, de votre consentement & par votre ministère, je puisse donner l'évêché de Beauvais à Odacre votre cher fils & mon fidelle serviteur. Si vous avez cette complaisance pour moi, j'honorerai en tout ceux que vous affectionnerez le plus.

An. 881. Hincmar. ep. 12. tom. 2. p. 288. n. 3. n. 4. n. 6. n. 7. n. 8. 9.

XXXI. Lettre d'Hincmar pour la liberté des élections. Epist. 12. n. 2.

Hincmar répondit en substance: dans la lettre de notre concile, il n'y a rien contre le respect qui vous est dû, ni contre le bien de votre état; elle ne tend qu'à conserver au métropolitain & aux évêques de la province, le droit d'examiner & de confirmer les élections suivant les canons. Que vous soyez le maître des élections & des biens ecclésiastiques, ce sont des discours sortis de l'enfer & de la bouche du serpent. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite à votre sacre, & que vous avez souscrite de votre main, & présentée à Dieu sur l'autel devant les évêques: faites-vous-la relire en présence de votre conseil, & ne prétendez pas introduire dans l'église ce que les grands empereurs vos prédécesseurs n'ont pas prétendu de leur temps. J'espère vous conserver toujours la fidélité & le dévouement que je vous dois, & je n'ai pas peu travaillé pour votre élection; ne me rendez donc pas le mal pour le bien, en voulant me persuader dans ma vieillesse de m'écarter des saintes règles, que j'ai suivies, grâces à Dieu, jusques ici, pendant trente-six ans d'épiscopat. Quant aux promesses que vous me faites, je ne prétends vous rien demander que pour votre propre salut, en faveur des pauvres. Mais je vous prie de considérer que les ordinations contre les canons sont simoniaques, &

n. 5. n. 7. n. 9. n. 10.

AN. 881. que tous ceux qui en sont les médiateurs, participent à ce crime. Je ne vous ai point ici parlé de mon chef, ni débité mes pensées. Je vous ai rapporté les paroles de Jesus-Christ, de ses Apôtres & de ses saints, qui règnent avec lui dans le ciel; craignez de ne les pas écouter. Que les évêques s'assemblent donc en ce concile, pour procéder à une élection régulière avec le clergé & le peuple de Beauvais, & de votre consentement.

Epist. 13. p. 196. n. 5. Sur cette réponse, Hincmar reçut le treizième de Juin une autre lettre plus pressante, où on faisoit dire au roi : si vous ne consentez pas à l'ordination d'Odacre, je tiendrai pour certain que vous ne voulez pas me rendre le respect qui m'est dû, ni conserver mes droits; mais résister en tout à ma volonté. Contre mon égal, j'emploierois tout mon pouvoir pour maintenir ma dignité : mais je dois mépriser un sujet qui veut la déprimer. Il n'en sera point autrement de cette affaire, jusqu'à ce que j'en aie informé le roi mon frère & les rois mes cousins; pour assembler tous les évêques de nos royaumes, qui prononceront conformément à notre dignité. Enfin s'il est nécessaire, nous ferons encore d'ailleurs ce qui sera raisonnable.

La réponse d'Hincmar fut à proportion plus vigoureuse. Sur le manque de respect & la désobéissance, il donne un démenti au secrétaire qui a écrit la lettre; sur le mépris qu'elle témoigne de lui, il relève la puissance spirituelle, & dit : ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour gouverner l'église; mais c'est moi qui, avec mes collégues & les autres fidelles, vous ai élu pour gourverner le royaume, à condition d'observer les lois. Nous ne craignons point de rendre raison de notre conduite devant les évêques, parce que nous n'avons rien fait que suivant les canons. Mais si vous ne changez ce que vous avez mal fait, Dieu le redressera quand il lui plaira. L'empereur Louis n'a pas tant vécu que son père Charles. Votre aïeul Charles n'a pas tant vécu que son père, ni votre père autant que le sien. Et quand vous êtes à Compiegne à leur place, baissez les yeux, voyez où est votre père, & demandez où est enterré votre aïeul; & ne vous élevez pas devant celui qui est mort pour vous & ressuscité, & ne meurt plus. Vous passerez promptement : mais l'église avec ses pasteurs, sous Jesus-Christ leur chef, subsistera éternellement, suivant sa promesse. Cette menace

d'Hincmar pouvoit paroître une prophétie, quand on vit ce jeune roi Louis mourir l'année suivante. An. 881.

Il continue : quant à ce qui suit, que s'il est nécessaire, vous ferez d'ailleurs ce qui sera raisonnable ; je vois bien que c'est pour m'intimider. Mais vous n'avez de puissance *Joan. xix. 11.* que celle qui vous est donnée d'en-haut : & Dieu veuille, soit par vous, soit par qui il lui plaira, me tirer de cette prison, je veux dire, de ce corps vieux & infirme, pour m'appeler à lui, que je désire voir de tout mon cœur ; non pour mes mérites, je n'ai mérité que du mal, mais par sa miséricorde & sa grâce gratuite. Que si j'ai péché en consentant à votre élection, contre la volonté & les menaces de plusieurs ; je prie Dieu que vous m'en punissiez en cette vie, afin de ne l'être pas dans l'autre. Et puisque vous avez tant à cœur l'élection d'Odacre, mandez-moi le temps auquel les évêques de la province de Reims, avec ceux qui vous ont été députés par le concile de Fismes, se pourront assembler. Je m'y ferai porter si je suis encore en vie. Faites-y venir Odacre, avec ceux qui l'ont élu, soit du palais, soit de l'église de Bauvais ; venez-y, si vous l'avez agréable, ou y envoyez des commissaires ; & l'on verra si Odacre est entré dans la bergerie par la porte. Mais qu'il sache que, s'il ne vient, nous l'irons chercher quelque part qu'il soit dans la province de Reims, & nous le jugerons selon les canons, comme usurpateur d'une église ; ensorte qu'il ne fera jamais aucune fonction ecclésiastique, en quelque lieu que ce soit de cette province, & que tous ceux qui auront eu part à son crime seront excommuniés, jusques à ce qu'ils satisfassent à l'église.

XXXII. Odacre excommunié. *Opusc. 52. p. 811.*

Enfin l'intrusion d'Odacre ayant déjà duré plus d'un an, Hincmar, avec les évêques de sa province, publia une sentence contre lui, où il dit : il n'a pas craint le jugement de Dieu, ni considéré qu'au Jeudi-saint dernier, plusieurs que l'évêque Odon avoit mis en pénitence publique, sont demeurés sans être réconciliés, ni recevoir la communion ; que plusieurs n'ont pu recevoir le baptême solennel, ni la confirmation. Qu'il est mort plusieurs curés dans les paroisses de la campagne, où plusieurs enfans ont pu mourir sans baptême, & plusieurs autres personnes sans absolution, sans extrême-onction, sans viatique, & sans prières solennelles pour le repos de leurs ames. Au lieu que l'économe de l'église doit en conserver les revenus pendant la vacance, Oda-

AN. 881. cre s'eſt emparé par voie de fait, & par la puiſſance ſéculière, non-ſeulement des revenus, mais de tous les biens de l'égliſe de Beauvais ; & nous ſavons, que pour obtenir cette dignité, il a donné de l'argent & d'autres choſes, par des perſonnes qui ne ſont pas inconnues. C'eſt pourquoi attendu qu'il n'eſt point clerc de la province de Reims, nous le déclarons excommunié ſuivant les canons ; & s'il demeure dans ſa contumace, incapable de faire jamais aucune fonction cléricale dans cette province, ni de recevoir la communion qu'à la mort en viatique. L'oppoſition d'Hincmar eut ſon effet, & Odacre n'eſt point compté entre les évêques de Beauvais.

XXXIII. Formule de élections d'évêques. Sup. l. XLVI. n. 47. tom. 2. conc. Gal. ap. tom. 8. conc. gen. p. 1866. n. 1.

La liberté dans les élections des évêques, rétablie par Louis le Débonnaire, ſubſiſtoit encore ; & nous en voyons la pratique en pluſieurs actes du temps, recueillis par le père Sirmond, dont j'eſtime important de faire mention dans cette hiſtoire. Premièrement, ſitôt qu'un évêque étoit mort, l'égliſe vacante envoyoit des députés au métropolitain. On le voit par une lettre d'Hincmar au roi Charles le Chauve, où il dit : trois clercs & deux laïques de l'égliſe de Senlis ſont venus me trouver pour m'avertir de la mort de notre frère Erpoin, & m'apporter une requête du clergé & du peuple, afin qu'on leur donne un paſteur ſelon les règles. Je leur ai demandé s'ils avoient ordre de propoſer une certaine perſonne ; ils m'ont répondu qu'ils n'avoient ordre que de me prier de leur procurer auprès de vous la liberté ordinaire de l'élection. Quoique j'euſſe appris la mort d'Erpoin dès le jour précédent, je n'ai rien voulu vous en écrire que je n'euſſe reçu des députés de cette égliſe ſelon la coutume. C'eſt pourquoi je vous prie de me marquer par vos lettres celui qui vous plaira d'entre les évêques nos confrères, afin que je lui envoie mes lettres canoniques, pour l'établir viſiteur dans cette égliſe. Il fera faire l'élection, dont il m'apportera lui-même ou m'enverra le décret, ſouſcrit de tous ; & ce ſera moi qui vous en donnerai avis. Quand j'aurai reçu votre conſentement, j'enverrai mon mandement aux évêques de la province de Reims, leur marquant le jour & le lieu où ils s'aſſembleront pour l'ordination de l'évêque élu, afin qu'ils y viennent eux-mêmes, ou y envoient, par un prêtre ou un diacre, leurs lettres de conſentement.

n. 2. La forme de la commiſſion de l'évêque viſiteur ſe trouve

dans une lettre du même Hincmar à Hedenulfe évêque de Laon, pour prendre soin de l'église de Cambray, après la mort de l'évêque Jean. Vous vous rendrez, lui dit-il, au plutôt à cette église, & vous exhorterez publiquement le peuple d'élire sans passion, & d'un commun consentement, celui qu'ils trouveront le plus digne, & en qui il n'y aura aucune irrégularité. Je vous envoie le formulaire de l'élection, que vous ferez lire publiquement, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. L'élection ne doit pas être faite seulement par le clergé de la ville; tous les monastères du diocèse & tous les curés de la campagne doivent y envoyer des députés porteurs de leurs suffrages unanimes. Les laïques nobles & les citoyens y seront aussi présens, car tous doivent élire celui à qui tous doivent obéir. S'ils s'accordent à choisir une personne capable, faites-leur faire un décret, qui sera souscrit de chacun; & quand je leur manderai, ils m'enverront l'élu avec le décret d'élection, & des députés en assez grand nombre pour lui rendre témoignage au nom de tous. An. 881.

En même temps le métropolitain écrivoit au clergé & au peuple de l'église vacante, comme nous voyons par deux lettres d'Hincmar; l'une en la même occasion que la précédente, après la mort de Jean de Cambray; l'autre à l'église de Beauvais, après la mort de l'évêque Odon. Vous ferez, leur dit-il, des jeûnes & des processions; puis vous vous assemblerez au plutôt pour l'élection, dont vous ne ferez le décret qu'en présence de l'évêque visiteur que nous vous avons envoyé. Celui que vous choisirez sera un prêtre ou un diacre, tiré de votre église, soit dans la ville, soit dans les monastères. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous ne trouvez point de sujet digne dans le diocèse, faites ensorte d'en trouver un de quelqu'autre église de notre province, ou même d'une autre province, mais alors il faudra obtenir la permission par écrit de l'évêque intéressé. Gardez-vous sur-tout que dans cette élection il n'y ait point de simonie. Il marque ensuite toutes les irrégularités spécifiées par les canons, & les qualités que doit avoir un évêque; puis il ajoute: amenez-nous votre élu pour l'examiner; & sachez que si c'est une personne indigne, non-seulement il ne sera point votre évêque, mais encore vous encourrez la censure des canons: & nous, avec les évêques nos confrères, après avoir rejeté votre élection irrégulière, nous

n. 3. n. 4.

AN. 881. choisirons un évêque qui ne soit point complaisant à vos désirs déréglés.

L'évêque visiteur étant arrivé, & ayant assemblé le clergé & le peuple de l'église vacante, leur faisoit un discours, dont nous avons un exemple à l'occasion d'une élection du
n. 6. temps de Louis le Débonnaire. Nous vous déclarons, dit le visiteur, que nous sommes envoyés ici, pour vous faire savoir la liberté que l'empereur vous accorde d'élire un évêque; & il nous a ordonné de vous expliquer de quelles
Tit. I. bonnes qualités il doit être orné, & de quels défauts il doit
I. Tim. III. être exempt. Il cite S. Paul à Tite & à Timothée, puis il dit: qu'on apporte le livre, & qu'on lise ces passages devant vous. Nous voulons aussi qu'on vous lise les canons, afin que personne ne puisse s'excuser sur son ignorance. Après la lecture de plusieurs canons, il s'adresse aux prêtres, & leur dit: souvenez-vous de votre ordination, vous qui gouvernez les ames, & qui êtes les colonnes de l'église; vous qui consacrez de votre bouche le corps de Jesus-Christ, & qui délivrez les hommes de la captivité du démon par l'imposition de vos mains. Gardez-vous de vous laisser surprendre à ses artifices, pour abuser du pouvoir d'élire.

Il s'adresse ensuite au reste du clergé, puis aux vierges & aux veuves, & enfin aux nobles & aux autres laïques mariés. Priez Dieu, dit-il, qu'il ne vous envoie pas un évêque d'une autre église, mais de cette famille. Car souvent il arrive des divisions scandaleuses entre l'évêque venu de dehors & son troupeau. Que si vous faites une mauvaise élection, nous n'y consentirons point; mais nous en avertirons l'empereur, & il pourra, sans violer les canons, donner cette place à tel ecclésiastique qu'il lui plaira. Il s'adresse ensuite à tous en général, & les exhorte à jeûner trois jours, faire des aumônes & des prières pour élire celui qu'ils connoîtront le meilleur, le plus savant & le plus ver-
Sup. n. 31. tueux. Ce que l'évêque visiteur dit ici que l'empereur pourra donner la place à qui il lui plaira, se doit prendre pour une menace: car nous venons de voir le contraire dans une lettre d'Hincmar.

Le décret d'élection étoit en forme de lettre, adressée au métropolitain & à ses suffragans, de la part du clergé & du
Form. n. 7. peuple de l'église vacante; & nous en avons trois exemples. L'élection d'Henedulfe pour le siége de Laon, après la déposition d'Hincmar, en date du 28e. de Mars 876.

On y marque ainſi l'utilité des élections. De peur que le peuple ne mépriſe ou ne haïſſe l'évêque qu'il n'a pas déſiré, & que ſa religion ne s'affoibliſſe, s'il ne peut avoir celui qu'il voudroit. Afin auſſi que ceux qui doivent l'ordonner, lui impoſent les mains plus volontiers, voyant qu'il eſt demandé tout d'une voix. Le ſecond exemple eſt d'Enée pour le ſiége de Paris, après la mort d'Ercanrad. Le décret marque qu'il eſt élu ſuivant le déſir du roi, enſorte que c'eſt plutôt un conſentement à ſon choix, qu'une véritable élection. Le troiſième eſt d'Anſegiſe archevêque de Sens, tiré de la province de Reims & du diocèſe de Beauvais, où il étoit abbé de S. Michel. Le décret porte, qu'il eſt élu par la permiſſion des évêques de la province de Sens, & du conſentement du roi. La date eſt du vingt-ſeptième de Juin 871. Le décret d'élection devoit être écrit dans un parchemin, afin d'y pouvoir mettre les ſouſcriptions du clergé, des députés des monaſtères, des principaux d'entre les curés de la campagne & d'entre le peuple.

AN. 881. Sup. l. LII. n. 55.

n. 8. Sup. l. XLIX. n. 13.

Form. n. 9.

Hincmar. opuſc. 43. to. 1. p. 717.

Si l'élu n'étoit que diacre, il devoit être ordonné prêtre dans le temps convenable. Et quand il étoit arrivé au lieu où ſe devoit faire l'ordination, la veille qui étoit le ſamedi, tous les évêques de la province devoient s'aſſembler à l'égliſe métropolitaine où l'on faiſoit lire publiquement le décret d'élection. Les évêques demandoient aux députés ſi elle s'étoit faite unanimement, comme portoit le décret, & s'ils connoiſſoient dans l'élu les bonnes qualités qu'ils lui attribuoient. Après leur réponſe ils demandoient s'il y avoit quelqu'un qui voulût dire quelque choſe contre lui, ou s'oppoſer à ſon élection. Enſuite on examinoit l'élu. C'eſt ainſi que l'archevêque Hincmar le marque à Adventius évêque de Metz, en lui envoyant la forme de la conſécration d'un évêque. Mais on entendra mieux cet examen par l'acte de l'ordination de Guillebert évêque de Châlons, qui commence ainſi.

XXXIV. Examen de l'évêque élu.

Form. promot. n. 11.

L'an 868, le 3e. de Décembre, c'étoit un vendredi, s'aſſemblèrent à Quierci dans l'égliſe Hincmar de Reims, Hincmar évêque de Laon, Odon de Beauvais avec les députés des cinq autres évêques de la province, porteurs de leurs lettres d'excuſe. Il y avoit auſſi des évêques d'autres provinces; ſavoir, Venilon de Rouen, Herard de Tours, Egilon de Sens, & Foulcric de Troyes: enſorte que cette aſſemblée pourroit être comptée entre les conciles, &

An. 881. apparemment elle se tenoit à Quierci, à l'occasion d'un parlement. Tous ces évêques étant donc assemblés, le clergé, les magistrats & le peuple de Châlons, c'est-à-dire leurs députés, se présentèrent avec le décret d'élection, demandant que le prêtre Guillebert fût ordonné leur évêque.

L'archevêque Hincmar leur fit des reproches de ce qu'il avoit appris, par d'autres que par eux, la mort de leur évêque; & leur rendit raison pourquoi il s'étoit fait deux élections dans leur église: savoir, que la première n'avoit pas été régulière. Le décret d'élection fut lu publiquement avec les souscriptions; puis on interrogea les chanoines, les moines, les curés & les nobles laïques, s'ils consentoient à l'élection de Guillebert. Ils l'assurèrent, tant pour eux, que pour les absens. Hincmar dit: nous ne le connoissons pas, montrez-le-nous, afin que nous voyions s'il est digne de ce rang. Il se présenta, & Hincmar lui demanda d'où il étoit. Guillebert répondit: je suis de Touraine. De quelle condition, dit Hincmar? Il répondit: quoique pécheur, je suis né libre. Où avez-vous étudié? J'ai été mis à l'école de Tours pour apprendre les lettres humaines. Quel ordre avez-vous, & de qui l'avez-vous reçu? Herard mon père, que voilà, m'a donné tous les ordres jusques au diaconat; puis en vertu de ses lettres, Erpoin m'a ordonné prêtre. Pourquoi êtes-vous venu dans notre province? Mes parens m'ont mis au service du roi, avec la permission d'Herard mon archevêque. Que faisiez-vous chez le roi? Je tenois les registres de ses revenus.

Alors Hincmar dit: puisque vous avez été receveur du bien d'autrui, écoutez ce qu'en dit le concile de Chalcédoine, & il fit lire le canon. Guillebert répondit: je n'ai point été receveur, ni fait d'exactions sur personne, ou exercé de contraintes; je n'ai fait qu'écrire les revenus, & en faire le rapport au roi. On demanda à ceux qui étoient à la cour, s'ils avoient connoissance que dans cette fonction il eût fait quelque chose indigne du sacerdoce. Plusieurs nobles laïques répondirent qu'il n'y avoit rien fait de contraire aux canons & à sa profession. Hincmar lui demanda encore, s'il avoit eu quelque emploi ecclésiastique. Il répondit qu'il avoit été prévôt du monastère de S. Vaast d'Arras, par l'ordre de l'évêque Jean & du consentement des moines; & il fit lire les lettres de l'évêque Jean & des moines, qui lui rendoient un témoignage avantageux

Hincmar continua: comme vous avez eu une commission du roi, il faut savoir s'il n'a point quelque prétention sur vous. On rapporta des lettres avec le sceau du roi, portant qu'il lui avoit rendu très-bon compte de ses commissions, & qu'il ne lui demanderoit jamais rien: mais que si on le trouvoit digne de l'épiscopat, il demandoit qu'on l'ordonnât évêque de Châlons. Tout cela ayant été prouvé par lettres & par témoins, Hincmar dit à l'archevêque de Tours: puisqu'il est né, élevé & ordonné chez vous, & que le clergé & le peuple de Châlons le désirent pour évêque, nous demandons votre permission pour examiner avec vous s'il est digne de cette charge. Herard l'accorda très-volontiers.

On fit asseoir Guillebert devant eux, on lui donna le pastoral de S. Gregoire, on lui fit lire le premier chapitre; & on lui demanda s'il l'entendoit, & s'il vouloit y conformer sa vie & sa doctrine. Il dit qu'ouï. On lui fit lire le premier canon du quatrième concile de Carthage, & il déclara qu'il l'entendoit & le vouloit observer. On lui lut l'instruction que le nouvel évêque doit recevoir de ceux qui l'ont ordonné, & qui contient les règles de sa vie & de sa conduite; on lui demanda s'il vouloit s'y conformer, & il le promit. Enfin on lui dit de lire publiquement sa profession de foi, la souscrire s'il croyoit ainsi; s'il y trouvoit quelque difficulté, de se retirer librement. Il la lut, & déclara que c'étoit ce qu'il vouloit enseigner.

La profession de foi de Guillebert n'est pas rapportée; mais nous en avons une formule générale de ce même temps, & en particulier celle d'Adalbert, lorsqu'il fut ordonné par Hincmar évêque de Therouane. Elle commence par l'article de l'église catholique, dans laquelle seule est la rémission des péchés, & hors de laquelle on ne peut être sauvé. Je reçois, dit-il, avec respect les six conciles généraux de Nicée contre Arius, de CP. contre Macedonius, d'Ephèse, contre Nestorius, de Chalcédoine, contre Eutychès, de CP. contre Theodore & les autres hérétiques; & enfin de CP. touchant les deux opérations en J. C. Il ne parle point des deux derniers conciles, mais il ajoute: je condamne tous ceux qui ont été condamnés par ces conciles; je reçois la lettre de S. Leon à Flavien & le symbole de S. Athanase, que l'on chante si souvent dans l'église. Ainsi je crois trois personnes en une divinité. Il explique la foi de la Trinité & de l'Incarnation, & ajoute: j'anathématise

Form. prom. n. 13. n. 12.

toutes les hérésies & les schismes que l'église anathématise,
An. 881. & je crois tout ce qu'elle reçoit. Je promets d'observer les canons & les ordonnances des conciles ; & particulièrement les droits de la métropole de Reims.

Après que Guillebert, élu évêque de Châlons, eut été ainsi examiné & trouvé catholique, lettré & digne de l'épiscopat, on lut les canons touchant ceux qui sont tirés d'une autre province, suivant lesquels l'archevêque Hincmar, avec ses suffragans, le clergé & le peuple de Châlons, le demandèrent humblement à l'archevêque Herard & l'obtinrent. Hincmar avertit Guillebert qu'il devoit souscrire sa profession de foi qu'il venoit de lire, & il le fit aussitôt. Alors on lut les lettres des évêques, qui pour divers empêchemens n'avoient pu se trouver à cet examen, portant leur consentement à tout ce qui se feroit canoniquement pour l'examen & l'ordination de Guillebert. Nous
n. 14. Sup. liv. XLIX. n. 13. avons un exemple de ces lettres d'excuse en celle de Prudence évêque de Troyes, que j'ai rapporté en son lieu, où il déclare à quelles conditions il consent à l'ordination d'Enée évêque de Paris.

XXV. Forme de la consécration. n. 11.

Ces lettres ayant été lues, on prit jour pour l'ordination de Guillebert ; savoir le cinquième de Décembre, qui cette année 868 étoit le second dimanche de l'Avent. On marqua le lieu, savoir, le monastère de Brétigni, dans le diocèse de Noyon ; & l'archevêque Hincmar avertit Guillebert de faire une confession générale devant Dieu de toute sa vie, pour mieux se préparer à une si grande action. Le jour venu, l'archevêque avec les deux évêques ses suffragans, Hincmar de Laon & Odon de Beauvais, & les députés des évêques absens, se rendirent au lieu marqué ; & parce que le vendredi, lors de l'examen, l'archevêque avoit suffisamment parlé de l'élu devant le peuple, & que l'heure pressoit, il ne fit point de sermon le dimanche ; mais après l'introïte, le *Gloria in excelsis*, la première oraison de l'Avent, la seconde de l'ordination, & les litanies, Guillebert fut consacré évêque. Ensuite on lut l'épître, & on acheva la messe ; puis on donna au nouvel évêque l'instruction qui lui avoit été lue le jour précédent, souscrite de l'archevêque, des deux évêques & des députés. Je remarque ici que l'on disoit pendant l'Avent le *Gloria in excelsis*.

n. 15. On donnoit au nouvel évêque des lettres de son ordination

tion, datées du jour & de l'année; dont nous avons un exemple dans l'acte donné à Electram évêque de Rennes, portant que le vingt-neuf de Septembre 866, il fut ordonné par Herard archevêque de Tours, Actard évêque de Nantes, & Robert du Mans, avec le consentement par écrit des autres évêques de la province, & du roi Charles. Mais l'acte d'ordination d'Hedenulfe évêque de Laon, contient de plus les instructions que le métropolitain donnoit au nouvel évêque. Cet acte est en forme de lettre de l'archevêque Hincmar au clergé, aux magistrats & au peuple de l'église de Laon; & l'instruction qu'il renferme, tirée des archives de l'église de Reims, comprend en abrégé tous les devoirs d'un évêque, avec quelques avis particuliers contre les abus de ce temps-là. On trouve une instruction semblable à la fin du pontifical Romain. La lettre d'ordination d'Hedenulfe finit par une exhortation à son clergé & à son peuple de lui obéir, & est souscrite par Odon de Beauvais & six autres évêques de la province. AN. 881.

On voit plus en détail la cérémonie de l'ordination des évêques dans la lettre de l'archevêque Hincmar à Adventius. Le dimanche les évêques de la province, le clergé & le peuple doivent se rendre de bonne heure au lieu de l'ordination. Tout étant préparé, les évêques près de l'autel, revêtus des habits sacrés, comme tous les autres ecclésiastiques: l'élu, revêtu pontificalement, doit être amené de la sacristie par les premiers du clergé de sa cathédrale, & mis à la dernière place après les évêques. Le consécrateur commence la messe; & après l'introïte & le *Kyrie*, il dit le *Gloria in excelsis.* Puis il dit l'oraison qui est la première dans le formulaire de la consécration. Aussitôt & avant la lecture de l'épître, il avertit le peuple de prier pour l'élu & pour ceux qui le consacrent. Il le prend par la main; on commence les litanies, pendant lesquelles le consécrateur, l'élu & les évêques assistans demeurent inclinés devant l'autel. *Opusc.* 43.

A la fin des litanies, quand on dit *Agnus Dei*, les évêques se redressent, & le consécrateur prend le livre, l'ouvre par le milieu, & le met sur le cou de l'élu toujours incliné devant l'autel; & deux évêques soutiennent le livre chacun de leur côté. Du temps que les livres étoient des rouleaux, cette cérémonie étoit facile, & le livre ouvert pendoit des deux côtés comme une étole. Tandis que l'élu

AN. 881. porte ainſi l'évangile, tous les évêques, avec le conſécrateur, mettent la main droite ſur la tête de l'élu; le conſécrateur dit une ſeconde oraiſon, puis une préface, & enfin la prière de la conſécration. Quand il en eſt aux endroits où il y a des croix marquées, il prend à ſa main gauche le vaſe du ſaint chrême, & du pouce de la main droite, il fait autant de fois la croix avec le ſaint chrême ſur le haut de la tête de l'élu. La conſécration faite, les évêques lui ôtent l'évangile du cou; & le conſécrateur lui met l'anneau au doigt, en diſant ce qu'il ſignifie : ſavoir, la fidélité pour garder le ſecret des myſtères, n'en découvrir à ſes auditeurs que ce qu'il faut, & en cacher ce qu'il faut. C'eſt que les anciens portoient leurs cachets à leurs bagues. Enſuite le conſécrateur lui donne le bâton paſtoral, ſigne du gouvernement : puis il lui donne le baiſer de paix; le nouveau conſacré le donne à tous les évêques, & on lui met un ſiége où il s'aſſied ſelon ſon rang. On lit l'épître, qui eſt de la première à Timothée, touchant les devoirs des évêques. Pendant l'épître, le métropolitain conſécrateur & les comprovinciaux ſouſcrivent l'acte d'ordination; & ſitôt que la meſſe eſt finie, le donnent au conſacré devant l'autel & ſe retirent.

1. *Tim.* III.

Alors le nouvel évêque eſt mené ou porté à ſon égliſe cathédrale, en chantant; & y étant arrivé, il s'aſſied dans la chaire, & recommande au clergé de le ſervir, lui & ſon égliſe, chacun ſelon leur rang. De-là il va à la ſacriſtie, & l'introïte étant commencé, il vient dire la meſſe ſolennelle ſelon la coutume. S'il eſt métropolitain, ſes comprovinciaux qui l'ont conſacré, aſſiſtent à cette ſeconde meſſe : à la fin de laquelle ils mettent la lettre d'ordination ſur l'autel, d'où ils la prennent pour lui donner. Telles étoient les conſécrations d'évêques du temps d'Hincmar, & ce qui m'y paroît de plus remarquable, ſont ces deux meſſes ſéparées du conſacrant & du conſacré, que l'on a depuis jointes enſemble.

Opuſc. 46. *to.* 2. *p.* 762. Hincmar a fait auſſi un traité des devoirs d'un évêque, où il dit entre autres choſes, qu'il doit pourvoir à ſon clergé de tout le néceſſaire, tant pour le ſpirituel que pour le temporel : qu'il doit prendre ſoin du luminaire de l'égliſe des ornemens, de l'entretien & de la réparation des bâtimens, des pauvres & de l'hoſpitalité. C'eſt que les biens de l'égliſe n'étoient point encore partagés; & par conſéquent l'évêque étoit chargé de la ſubſiſtance des clercs & de toutes ces au-

tres dépenses. Il dit encore que l'évêque doit fournir au roi des troupes pour la défense de l'église, selon son pouvoir, & suivant l'ancienne coutume, pour rendre à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu. C'est le service de guerre que rendoient alors tous les seigneurs à proportion de leurs terres, & dont j'ai souvent parlé. Il s'étend ensuite sur les usurpations des biens d'église, & défend particulièrement de toucher à ceux de l'église de Beauvais, sous prétexte de l'autorité du roi; ce qui se rapporte à la vacance de ce siége après la mort d'Odon, & à l'intrusion d'Odacre. AN. 881.

XXXVI. Affaires d'Italie.

A Rome le pape Jean ayant reçu plusieurs plaintes contre Romain archevêque de Ravenne, le cita au concile qu'il devoit tenir le vingt-quatrième de Septembre 881. Il trouvoit mauvais, entre autres choses, que sans son autorité Romain eût ordonné un évêque à Fayence. C'est pourquoi il défendit à cet évêque d'en faire aucune fonction, & donna commission à un évêque voisin, de prendre soin de cette église comme vacante, en qualité de visiteur. L'archevêque de Ravenne n'étant point venu au concile de Rome, y fut excommunié jusqu'à ce qu'il se présentât; & l'excommunication notifiée à son clergé & à son peuple, par une lettre du quatrième d'Octobre 881. Mais on voit par celles de l'année suivante qu'il étoit réconcilié avec le pape. *Epist.* 271. 272. 273. 277. *Epist.* 274. *Epist.* 308. *Epist.* 278. *Epist.* 300. 304.

Le couronnement de l'empereur Charles n'avoit encore procuré aucun secours à Rome depuis près d'un an, comme font voir les plaintes du pape, entre autres dans une lettre de l'onzième Novembre. Elles continuèrent l'année suivante 882, & le pape s'adressa même à l'impératrice Richarde; mais le tout sans fruit. *Epist.* 269. 277. *Epist.* 279. *Epist.* 293. 298.

Le siége de Genève étant venu à vaquer, l'empereur Charles fit élire pour le remplir un clerc nommé Optandus: mais Otran archevêque de Vienne, qui reconnoissoit Boson pour son roi, refusa de sacrer Optandus, comme n'ayant été ni ordonné ni baptisé dans cette église, & y ordonna un autre évêque. Cependant le pape, pour ne pas laisser cette église vacante, & à la prière de l'empereur, consacra lui-même Optandus, & ordonna au clergé & au peuple de Genève de le recevoir; déclarant toutefois que, par cette consécration extraordinaire, il n'entendoit point préjudicier aux droits du métropolitain. Il écrivit ensuite à Otram, lui re- *Epist.* 295. *Epist.* 281. *Epist.* 288.

prochant de favoriser le parti de Boson, qu'il traite de tyran & d'usurpateur : & lui ordonnant, sous peine de déposition, de venir à Rome se justifier. L'archevêque n'obéit pas; au contraire il fit prendre Optandus, & le mit dans une étroite prison. Le pape l'ayant appris, lui ordonna de le délivrer dans huit jours, & de venir à Rome se défendre au concile qui devoit se tenir le vingt-quatrième de Septembre, indiction première, l'an 882. Le pape cita à ce même concile Adalbert évêque de Maurienne, avec Bernaire évêque de Grenoble, qu'Adalbert avoit enlevé à main armée de son église, où il célébroit matines, & l'avoit traité indignement.

An. 881. Epist. 291. 295. Epist. 296.

Romain, archevêque de Ravenne, avoit été sans doute absous de l'excommunication, puisque le pape n'en fait aucune mention en lui écrivant le vingt-huitième d'Août de cette année 882, indiction quinzième, en faveur de deux diacres. Dans les trois suivantes, qui sont de la même date, il se plaint de Mainbert clerc de l'église de Bologne, comme de l'auteur de la division entre l'archevêque Romain & son clergé, à qui il ordonne de le prendre & le mettre entre les mains du duc Jean envoyé du pape, pour l'amener à Rome. Il enjoint à quatre autres ducs de lui prêter main-forte, sous peine de cent pièces d'or chacun d'amende, & d'abstinence du vin & des viandes cuites. L'archevêque Romain mourut peu de temps après; & le pape écrivit à son clergé & à son peuple une lettre, où il témoigne en être affligé, & les exhorte à prier pour lui, ce qui marque encore mieux leur réconciliation.

An. 882. Epist. 300. Epist. 301. 302. 303. Epist. 304.

XXXVII. Mort de Jean VIII. Marin II, pape. Vita tom. 9. conc.

Le pape Jean VIII mourut lui-même cette année 882, le quinzième de Décembre, après avoir rempli le saint siège pendant dix ans. Il reste de lui 320 lettres, où l'on voit qu'il étoit fort occupé des affaires temporelles de l'Italie & de tout l'empire François, & qu'il prodiguoit les excommunications, ensorte qu'elles passoient presque en formule. Il faisoit modérer les pénitences en faveur du voyage de Rome. En voici un exemple.

Un nommé Léontard ayant commis un homicide, avoit été mis en pénitence par son évêque; & l'ayant accomplie, avoit reçu l'absolution. Ensuite il avoit eu ordre, avec d'autres, de poursuivre des voleurs, à la charge de ne les point tuer s'il les pouvoit prendre. En ayant pris un, ils lui ar-

rachèrent les yeux, ensorte qu'il en mourut. Leontard demanda pénitence à son évêque, qui lui défendit de communier qu'à la mort; de boire du vin & de manger de la chair, excepté les dimanches & les fêtes; de couper ses cheveux, de se marier, de converser avec les hommes, de commander à ses serfs, & jouir de son bien, & prendre de fief d'un seigneur. Leontard alla à Rome, & le pape écrivit à son évêque que la pénitence lui paroissoit trop rude: l'exhortant à la modérer, de peur de jeter le pénitent dans le désespoir, laissant toutefois le tout à sa discrétion. On voit ici que l'on mêloit quelquefois à la pénitence des peines temporelles, ce qui la rendoit odieuse. Ce pape étant consulté par les évêques de Germanie, si ceux qui étoient tués à la guerre, combattant contre les païens, pour la religion & pour l'état, recevoient la rémission de leurs péchés; répondit, que ceux qui mouroient ainsi avec la piété chrétienne, recevoient la vie éternelle, & qu'il leur donnoit l'absolution, en tant qu'il en avoit le pouvoir. Ce fut par ordre du pape Jean VIII, que Jean diacre de l'église Romaine & auparavant moine du mont-Cassin, écrivit en quatre livres la vie de S. Gregoire le Grand, qui avoit vécu trois cents ans auparavant.

An. 882.

Epist. 62.

Après la mort du pape Jean VIII, le saint siége vaqua huit jours, & le dimanche vingt-troisième du même mois de Décembre 882, on élut, pour le remplir, Marin II du nom, qui avoit été légat à CP. & en Bulgarie, & qui étoit déja évêque; mais comme l'on croit, sans être attaché à aucun siége, & seulement pour travailler à la mission chez les Sclaves. Il ne tint le saint siége que quatorze mois.

Papebr. conc. hist.

XXXVIII. Instruction d'Hincmar au roi Carloman.

Louis roi de Germanie étoit mort dès le vingtième de Janvier de la même année 882, & l'empereur Charles son frère avoit réuni sous son obéissance toute la France orientale. Louis roi de Neustrie mourut le quatrième d'Août, laissant à son frère Carloman toute la France occidentale. Alors les Seigneurs du royaume prièrent Hincmar, comme le plus ancien évêque d'âge & d'ordination, de leur donner des instructions pour la conduite de ce jeune prince, & la réformation de l'église & de l'état. Il leur envoya pour cet effet deux écrits; le premier adressé aux seigneurs, principalement tiré d'Adalard dont il parle ainsi: J'ai vu dans ma jeunesse Adalard sage vieillard, parent de l'empereur Charlemagne, abbé de Corbie, & le premier du conseil, dont

An. Fuld. 882.
An. Bert. 882.
Opuscul. 14. to. 2. p. 201. n. 12. p. 286.
Sup. liv. XLV. n. 49.

j'ai lu & copié un mémoire touchant l'ordre du palais. Il
AN. 882. en rapporte ensuite la substance; contenant les noms & les
n. 13. fonctions des officiers du palais, & tout l'ordre des parlemens ou assemblées, qui se tenoient deux fois l'an pour le gouvernement de l'état. Le premier des officiers du palais étoit l'apocrisiaire ou archichapelain, dont la fonction de-
n. 14. puis le temps de Clovis étoit exercée par des évêques, qui venoient à la suite du prince tour-à-tour & en certain temps; depuis Pepin & Charlemagne, c'étoit le plus souvent des diacres & des prêtres, pour ne pas détourner les
n. 15. évêques de leur résidence. Ainsi sous Pepin ce fût le prêtre Fulrad, du consentement des évêques: sous Charlemagne le même Fulrad, puis les évêques Engelram & Hildebolde: sous Louis le Débonnaire le prêtre Hilduin, après
n. 16. lui le prêtre Foulques, & enfin l'évêque Drogon. Ce grand chapelain avoit sous sa conduite tout le clergé du palais: avec lui étoit le grand chancelier, & sous lui des secrétaires habiles & fidelles pour écrire les lettres du roi. C'est que le chancelier & les secrétaires étoient tous ecclésiasti-
n. 19. 20. ques. Le grand chapelain prenoit connoissance de toutes les affaires, & des personnes ecclésiastiques qui venoient à la cour; & aucun d'eux n'avoit audience du roi que par son canal, encore n'étoit-ce que pour ce qu'il n'avoit pu terminer par lui-même. Il ordonnoit dans le palais tout ce qui regardoit le service divin, l'administration des sacremens, la consolation des malades, la conversion des pécheurs, en un mot tout le spirituel.

Opusc. 15. *p.* 216. Le second écrit d'Hincmar, adressé aux évêques, ne contient que des conseils pour la conduite du jeune roi Carloman, tirés de l'écriture & des pères: dans l'un & dans l'autre écrit, il renvoie souvent au concile de Fismes;
Opusc. 16. & il joint l'écrit contre les ravisseurs, qu'il avoit envoyé au roi Louis. Ces écrits furent les derniers d'Hincmar.

XXXIX. Mort d'Hincmar. *Ann. Bert.* 882. *Flod.* III. *c. ult.*

Car les Normands étant venus jusques à Laon, pillèrent & brûlèrent tous les environs; mais avant que de l'assiéger, ils résolurent d'aller à Reims, puis à Soissons. L'archevêque Hincmar en fut bien averti, & se trouva sans défense: car la ville de Reims n'avoit point de murailles, & il avoit envoyé les vassaux de son église au service du roi Carloman. Il fut donc obligé de sortir de nuit, avec ce qu'il avoit de plus précieux, c'est-à-dire le corps de S. Rémy & le trésor de l'église, se faisant porter à bras dans une

chaise à cause de sa foiblesse. Les chanoines, les moines & les religieuses se dispersèrent de côté & d'autre; & l'archevêque se sauva deçà la Marne à Epernay. Un parti de Normands s'étant avancé jusques aux portes de Reims, ils pillèrent ce qu'ils trouvèrent & brûlèrrent quelques villages: mais ils n'entrèrent point dans la ville. Hincmar ayant séjourné quelque temps à Epernay, y mourut le vingt-unième de Décembre 882; & son corps fut rapporté à Reims à l'église de S. Remy, & mis dans le tombeau qu'il s'étoit préparé derrière celui du saint, avec l'épitaphe qu'il avoit composée. Il étoit fort âgé, & avoit tenu le siége de Reims plus de trente-sept ans.

AN. 882.

Sup. liv. XLVIII. *n.* 28.

C'étoit alors l'évêque le plus célèbre de France; & ses écrits, dont j'ai fait mention, au moins de la plupart, font connoître qu'il avoit bien lu l'écriture & les pères: mais il étoit moins théologien que canoniste; & sa principale étude étoit la discipline de l'église, qu'il maintint avec une grande vigueur contre les entreprises des princes & des papes mêmes. Son style est diffus & embarrassé, son discours plein de parenthèses & accablé de citations; & il montre par-tout plus de mémoire & d'érudition, que de choix & de justesse d'esprit. Après lui l'église de France tomba dans une grande obscurité; toutefois l'école de Reims se soutint long-temps.

XL. Ravages des Normands.

Ann. Bert. 881.
Metens. 881.
Fuldens. 881.

Dès l'année précédente 881, les Normands avoient fait d'étranges ravages. En Neustrie ils prirent le monastère de Corbie & la ville d'Amiens. En Lorraine étant entrés par le Vahal, ils se logèrent à Nimègue qu'ils brûlèrent, & revinrent au mois de Novembre sur la Meuse. Ils ravagèrent le pays & brûlèrent Liége, Mastricht, Tongres, Cambrai; & en une autre course Cologne, Bonne, Zulpic, Juliers; & enfin Aix, où ils firent leur écurie de la belle chapelle de Charlemagne; & les monastères d'Indé, de Malmedy & Stavelo. Tout cela fut réduit en cendre. Les religieux & les religieuses qui se purent sauver, se retirèrent à Mayence, avec les corps saints & les trésors de leurs églises.

Fuld. 882.
Metens. 882.

Au commencement de l'an 882, la mort de Louis roi de Germanie ayant fait revenir les troupes qu'il avoit envoyées contre les Normands, ils coururent le pays d'Ardenne, entrèrent le jour de l'Epiphanie au monastère de Prom; & après quelque séjour, le laissèrent en feu. Ils achevèrent de brûler le reste jusques à Coblens: attaquèrent Trèves; & ayant tué

AN. 882. une partie des habitans & chassé le reste, s'en rendirent maîtres le cinquième jour d'Avril, qui étoit le Jeudi-Saint. Ils y séjournèrent jusques au jour de Pâque, & ayant ruiné tous les environs, ils brûlèrent Trèves & marchèrent à Metz. Vala ou Valon, qui en étoit évêque, s'avança contre eux imprudemment avec peu de troupes, & fut tué dans le combat : mais les Normands, sans aller plus loin, retournèrent avec un grand butin. En Neustrie ils avoient brûlé tous les monastères d'Artois & de Cambresis, pris Mouson & une partie du diocèse de Reims. L'empereur Charles étant venu d'Italie marcha contre eux, & les assiégea dans le champ où ils s'étoient retranchés près du Rhin : mais il se contenta de faire avec eux un traité. Il donna la Frise & d'autres terres à Godefroy un de leurs rois, qui se fit baptiser avec les siens : & contenta l'autre roi nommé Sigefroy, par une grande somme d'argent, tirée du trésor de S. Etienne de Metz & d'autres lieux saints; laissant à Hugues, fils du roi Lothaire, la jouissance des biens de l'évêché de Metz pendant la vacance du siége.

Bertin. 882.

XLI. Foulques archevêque de Reims.

Celui de Reims ayant vaqué quelque temps après la mort d'Hincmar, on fit courir le bruit que le clergé & le peuple avoient élu un archevêque, sans attendre qu'on leur eût envoyé un évêque visiteur suivant les canons, & cette calomnie étoit venue jusques aux oreilles du roi. Pour s'en justifier, le clergé de Reims écrivit à Hildebolde évêque de Soissons, & aux autres suffragans, une lettre où ils déclarent, qu'ils n'ont point fait d'élection, & n'en feront point, que le roi ne leur ait envoyé un visiteur. La lettre est datée du cinquième de Février, & souscrite par les chanoines de Notre-Dame, qui est la cathédrale, les moines de S. Remy, les chanoines de saint Basle & de saint Thierry, les moines d'Orbais, & plusieurs vassaux laïques. On élut enfin & on ordonna archevêque de Reims, Foulques homme très-noble, qui ayant été dès l'enfance élevé parmi les chanoines, en fut tiré par le roi Charles le Chauve, & depuis étoit demeuré au service des rois. Etant archevêque, il envoya sa profession de foi au pape Marin, & en reçut le pallium. Il lui écrivit aussi pour obtenir la confirmation des priviléges de l'église de Reims, & pour lui recommander le roi Carloman; faisant souvenir le pape qu'ils s'étoient vus à Rome quand

tom. 8. Conc. p. 871.

Flod. IV. c. 1. c. 4.

Foulques y avoit accompagné l'empereur Charles, qui doit être Charles le Chauve. AN. 884.

Au mois de Mars de l'année suivante 884, le jeune roi Carloman tint un parlement à Verneuil sur Oise, où on fit un capitulaire de quatorze articles, pour tâcher d'arrêter le cours des pillages qui alloient toujours croissant. Outre les peines temporelles, il est ordonné que le coupable fera pénitence publique; & si c'est un serf, son maître y sera soumis, pour ne l'avoir pas empêché de piller, parce que ces pillages attirent des homicides, des incendies & toutes sortes de crimes. Pour parvenir à cette pénitence, l'évêque dans le diocèse duquel le pillage aura été commis, avertira le coupable par son curé, jusques à trois fois, s'il est besoin. S'il ne vient se soumettre à la pénitence, l'évêque prononcera contre lui l'excommunication, qu'il notifiera au seigneur du coupable & aux évêques ses confrères. Si le pillage a été commis dans un diocèse où le coupable n'ait point de terres en propre ou en fief, l'évêque l'avertira par un de ses prêtres; & s'il est obligé de l'excommunier, il le dénoncera à son seigneur & à son évêque: & aucun évêque ne trouvera mauvais qu'un autre excommunie son diocésain pour ces sortes de crimes. Les commissaires du roi, les comtes & tous les officiers publics prêteront la main aux évêques, pour l'exécution de ce règlement. Quand les évêques seront obligés de s'absenter de leur cité, ils y laisseront des vicaires, à qui les opprimés puissent avoir recours; & lors même qu'ils sont présens, ils en établiront dans les lieux éloignés de leur résidence. Pour ôter tout prétexte aux pillages, les prêtres, c'est-à-dire les curés, exerceront l'hospitalité envers les passans.

XLII. Capitulaire de Carloman. Tom. 2. cap. p. 283. c. 4. c. 5. c. 6. c. 8. c. 9. c. 7. c. 12.

Pendant que la France étoit dans un tel désordre, l'Angleterre étoit tranquille sous le règne d'Alfrede, le plus grand prince qui portât alors la couronne. Il fut le dernier des cinq fils d'Ethelulfe roi d'Ouessex, & nâquit l'an 849. Dès l'âge de cinq ans, son père le déclara roi de la province nommée Demetie, & l'envoya à Rome, où il fut sacré par le pape Leon IV. Deux ans après, savoir l'an 855, Ethelulfe allant lui-même à Rome, y mena encore le jeune Alfrede son fils, qui après la mort de ses frères Ethelbalde, Ethelbert & Ethelrede, fut reconnu roi d'Ouessex.

XLIII. Alfrede le Grand roi d'Angleterre. *Vita Alfr. per Spelm. Vita per Asser. init. Sup. liv.* XLIX. n. 29.

On remarque une preuve singulière de la piété de ce dernier roi. Les Danois ou Normands paiens ravageoient l'An-

Asser. p. 7. Wil. Malmesb. p. 24.

AN. 884. gleterre depuis long-temps : ils avoient partagé leurs troupes en deux, en l'une étoient deux de leurs rois, en l'autre tous leurs ducs. Le roi Ethelrede survint avec son frère Alfrede, & partagea aussi son armée en deux corps : il devoit avec l'un s'opposer aux rois, & Alfrede avec l'autre combattre les ducs: Etant en présence, la nuit fit différer le combat. Le matin Alfrede se trouva prêt, & voyant que le roi son frère ne sortoit point de sa tente, il lui envoya courrier sur courrier l'avertir que les païens donnoient sur eux. Ethelrede assistoit à l'office divin, & manda à son frère que jusques à ce qu'il fut fini il ne sortiroit point. Alfrede cependant chargea les ennemis, qui ayant l'avantage du lieu, poussèrent les Anglois, & ils étoient prêts à fuir ; mais Ethelrede, faisant le signe de la croix, s'avança lorsqu'on l'attendoit le moins, & releva tellement le courage des siens, qu'il gagna la bataille, où fut tué un des rois ennemis, cinq comtes, & quantité de peuple. Cette victoire fut regardée comme une récompense de sa piété.

Ingulf. pag. 369. Ce fut donc après sa mort qu'Alfrede fut reconnu roi d'Ouessex en 872. Mais les six premières années de son règne furent troublées par les guerres continuelles des Danois, qui s'étant enfin rendus maîtres de tout le pays *Asser. p.* 9. en 878, le roi Alfrede fut réduit à se cacher dans un bois environné de marais inaccessibles, & se retirer chez le pâtre de ses vaches. Il y demeura environ six mois, & en cette extrémité on dit qu'il fut consolé par cette merveille. Toutes les eaux étant glacées, il avoit envoyé ses gens au loin chercher quelque poisson ou quelque gibier pour subsister, demeurant seul au logis avec la reine sa femme. Il prit un livre & lisoit, quand un pauvre frappa à la porte, demandant l'aumône. Le roi s'adressa à la reine, pour savoir ce qu'ils avoient à lui donner ; elle répondit qu'il ne leur restoit qu'un seul pain. Dieu soit béni, dit le roi, donnez-en la moitié à ce pauvre. Celui qui a nourri cinq mille hommes de cinq pains, peut bien faire que l'autre moitié nous suffise. Ayant ainsi contenté le pauvre, il reprit sa lecture & ensuite s'endormit.

Sup. l. XL. 43. Pendant le sommeil S. Cutbert évêque de Lindisfarne lui apparut, & lui dit : Dieu m'a envoyé vous dire qu'il est enfin touché des peines que souffrent les Anglois depuis si long-temps. L'aumône même que vous venez de faire lui a été si agréable, qu'il a résolu de vous rétablir maintenant

dans votre royaume. Et pour ſigne de la vérité de ma prédiction, ceux que vous avez envoyés à la pêche, nonobſtant la ſaiſon contraire, apporteront une telle quantité de vivres, que vous en ſerez ſurpris. Le roi s'étant éveillé appela la reine & lui raconta ſon ſonge; elle lui dit que, s'étant endormie en même temps, elle en avoit eu un tout ſemblable. Alors les ſerviteurs arrivèrent avec un ſi grand nombre de poiſſons, qu'il y avoit de quoi nourrir une armée. AN. 884.

Alfrede apprit peu de temps après, qu'Hubba un des chefs Danois, qui avoient tué S. Edmond, avoit été tué lui-même; & que l'on avoit pris le corbeau, étendart magique, auquel les païens avoient grande confiance. Il raſſembla ſes troupes diſperſées, ſurprit les Danois, les défit, aſſiégea le reſte qui s'étoient enfermés dans un château, & les obligea à ſe rendre aux conditions qu'il voulut. Ce fut que leur roi Guthrum ſe feroit baptiſer; que ceux qui voudroient l'imiter demeureroient dans le pays, & qu'on leur donneroit des terres à habiter; que les autres en ſortiroient auſſitôt. Les Danois acceptèrent ce parti; Guthrum reçut le baptême: Alfrede fut ſon parrain, & le nomma Edelſtan, nom de quelques rois Anglois. Il le traita magnifiquement pendant douze jours avec les autres nouveaux baptiſés, & les renvoya avec de grands préſens. *Sup. l.* LI. *n.* 53. *Aſſer. p.* 10.

XLIV. Lois d'Alfrede.

Il donna à Guthrum & aux Danois convertis les deux royaumes d'Eſtangle & de Northumbre, qui étoient preſque déſerts, & les plus expoſés aux incurſions des païens; & il fit des lois conjointement avec Guthrum, pour contenir ces nouveaux chrétiens. On y emploie les peines temporelles, pour ſoutenir l'autorité des évêques; mais ces peines ne ſont que pécuniaires, ſuivant le génie des lois barbares. On défend donc la rechute dans l'idolâtrie, les inceſtes, les ſortiléges: on ordonne le payement des dîmes, l'obſervation des dimanches & des fêtes, & des jeûnes. Les clercs ſont compris dans ces lois auſſi bien que les laïques, ſans préjudice toutefois des peines canoniques. Si un prêtre combat ou commet un parjure, un larcin, un crime d'impureté; s'il dénonce à faux une fête ou un jeûne; s'il manque à aller quérir le ſaint chrême, ou à donner le baptême en cas de néceſſité. *n.* 62. *To.* 9. *conc. p.* 389. *Sup. liv.* XXXVIII. *n.* 16. *c.* 2. 6. 16. *c.* 9. *c.* 10. 21. 14. *c.* 12. *c.* 3. *c.* 4. *c.* 5.

Le roi Alfrede donna auſſi des lois aux Anglois ſoumis à ſon obéiſſance; & il eſt regardé comme le principal légiſ-

An. 884. lateur de la nation. Il en reste un recueil, où il dit qu'il
To. 9. conc. a suivi ce qu'il a trouvé de meilleur dans les lois de ses pré-
p. 379. décesseurs : Ina roi d'Ouessex, Offa roi des Merciens, & Ethelbert premier roi chrétien. Ce recueil commence par
Act. xv. c. 1. le décalogue, avec un extrait des lois Mosaïques, & le décret du premier concile tenu par les Apôtres à Jérusalem. Entre ces lois, celles qui regardent la religion sont les suivantes. Le parjure est puni par quarante jours de prison,
c. 2. 4. pour accomplir la pénitence imposée par l'évêque. Il y a
c. 5. 6. c. 7. 11. droit d'asyle & de franchise dans les églises. Le larcin, fait
c. 10. dans l'église ou le dimanche, est puni plus sévérement. On
c. 20. pourvoit à la sureté des religieuses, contre l'insolence des hommes ; ce qui fait juger qu'elles n'étoient pas enfermées. Défense de tirer l'épée devant un évêque. Le dépôt fait à un moine, sans la permission de l'abbé, est nul, & la perte tombe sur le déposant. On marque les fêtes obser-
Will. Malmesb. reg. lib. 11. c. 4. vées en Angleterre ; entre lesquelles on compte huit jours du mois d'Août avant la Notre-Dame, douze jours à Noël, & quinze à Pâque.

Dans ce temps de paix, & après ce traité avec les Danois, le roi Alfrede envoya à Rome Sigelin évêque de Schireburne, pour y porter des offrandes, avec ordre d'en porter aussi jusques dans les Indes à S. Thomas. L'évêque fit heureusement ce grand voyage, & rapporta des Indes des pierreries & des parfums : mais il apporta de Rome un trésor plus précieux, savoir du bois de la vraie croix, que
Asser. p. 11. Matth. Vestmon. le pape Marin envoya au roi Alfrede, avec plusieurs autres présens; & à la prière du roi il affranchit de tribut l'école que les Anglois avoient à Rome.

XLV. Mort de Marin. Adrien III pape.

Ce pape ne se crut point obligé à soutenir ce que Jean son prédécesseur avoit fait contre les règles de l'église. Ainsi il condamna Photius, & rétablit au contraire dans son siége Formose évêque de Porto. C'est tout ce que l'on sait du pape Marin, qui ne tint le saint siége que quatorze mois, & mourut à la fin de Février l'an 884. Son successeur fut Adrien III, Romain de naissance, fils de Benoît; ordonné, comme l'on croit, le dimanche premier jour de Mars 884. Il ne tint le saint siége qu'un an & quatre mois, & rejeta Photius, comme avoit fait son prédécesseur.

XLVI. Lettre de Photius contre les Latins. Ap. Bar. an. 883. Auct. noviss. Bibl. PP. p. 527.

Ce fut sous l'un ou l'autre de ces papes, que Photius écrivit une lettre violente contre les latins au sujet de la procession du Saint-Esprit. Elle est adressée à l'archevêque d'Aqui-

lée, qu'il ne nomme point ; & c'eſt une réponſe à celle que ce prélat lui avoit écrite. Photius dit donc avoir appris avec douleur, que quelques occidentaux ſoutiennent que le ſaint-Eſprit ne procédoit pas ſeulement du Père, mais encore du Fils. Il combat cette doctrine, premièrement par la tradition, prétendant que le pape S. Leon a enſeigné que le ſaint-Eſprit ne procède que du Père, & que Leon III a déclaré la même choſe, en faiſant graver le ſymbole ſans addition ſur deux boucliers d'argent. Mais il y a bien de la différence entre dire que le ſaint-Eſprit procède du Père, ſans parler du Fils, & nier expreſſément qu'il procède du Fils.

AN. 884.

Sup. l. XLV. *n.* 48.

Photius emploie enſuite, contre la doctrine catholique, les mêmes raiſonnemens à peu près de ſa lettre aux Orientaux, écrite ſous le pape Nicolas; & s'efforce de répondre aux preuves tirées, tant de l'écriture que des pères, avouant toutefois que quelques-uns d'eux ont dit que le ſaint-Eſprit procédoit du Fils. Enfin il fait valoir l'autorité des légats du pape Jean, qui dans le concile tenu à Conſtantinople avoient déclaré, & de vive voix & par leurs ſouſcriptions, qu'ils étoient d'accord ſur ce point avec les Grecs. Mais il ne parle point de la lettre du pape Jean. Il conclut que l'égliſe Romaine tenant ſur cet article la même doctrine que les quatre autres égliſes patriarchales, ceux qui la rejètent ſont des enfans rebelles, que tout le monde doit condamner.

Sup. l. L. *n.* 56.

Sup. n. 23.

XLVII.
Ravages des Sarraſins en Italie.

Les Sarraſins faiſoient toujours de grands ravages en Italie. Dès le temps du pape Jean, appuyés de l'alliance d'Athanaſe évêque & duc de Naples, ils pilloient le territoire de Benevent, de Rome & de Spolette, & les îles voiſines, principalement les égliſes & les monaſtères. C'étoit l'uſage des deux monaſtères du Mont-Caſſin & de ſaint Vincent du Volturne, de ſe viſiter de temps en temps charitablement, pour s'entretenir de leur obſervance. Un jour donc que des moines du Mont-Caſſin étoient venus à S. Vincent, tout d'un coup Sangdan chef des Sarraſins parut avec ſes gens. Les moines du Mont-Caſſin, épouvantés, ſe retirèrent au plus vîte à un château voiſin, dépendant de leur monaſtère : ceux de S. Vincent cachèrent tout le tréſor de leur égliſe ; & laiſſant les anciens pour la garder, marchèrent avec leurs ſerfs au-devant des infidelles.

Chr. S. Vinc. Duch. to. 3. *p.* 997.
Sup. liv. LII. *n.* 41.

Ils les rencontrèrent près d'un pont ſur le Volturne, dont les moines diſputèrent long-temps le paſſage aux Sarraſins à

AN. 884. coups de pierre, & avec les armes qu'ils avoient pu trouver. Mais quelques-uns de leurs ſerfs, fatigués du combat, ſe dérobèrent, allèrent trouver le chef des Sarraſins, & offrirent de le mener au monaſtère, s'il leur promettoit la vie & la liberté. Il leur promit encore de plus grandes récompenſes; & ainſi ces traîtres conduiſirent une grande partie des troupes vers le monaſtère, qu'ils environnèrent, le brûlèrent, & paſſèrent au fil de l'épée les vieillards qui y étoient demeurés; enſorte que les murailles & le pavé de l'égliſe furent long-temps teints de leur ſang. Les autres moines qui combattoient encore, ne s'apperçurent de la trahiſon, qu'en voyant le monaſtère en feu; & voulant s'oppoſer à ceux qui venoient de le brûler, ils ſe trouvèrent enfermés entre les deux troupes des ennemis. Ils en tuèrent beaucoup; mais enfin le nombre l'emporta, & peu de moines ſe ſauvèrent du maſſacre. Après le combat les Sarraſins, conduits par les ſerfs, fouillèrent aux endroits où on avoit caché le tréſor de l'égliſe, & trouvèrent tout. Ils le partagèrent entr'eux, & jetèrent dans le fleuve les proviſions de bled & de légumes. Comme ils mangeoient dans la joie de leur victoire, Sangdan leur chef buvoit dans les calices & ſe faiſoit encenſer avec les encenſoirs d'or. Cette ruine du monaſtère de ſaint Vincent arriva le mardi dixième d'Octobre l'an 881. Les moines qui reſtèrent ſe retirèrent à Capoue, où par le ſecours du prince & des citoyens, ils bâtirent un nouveau monaſtère en l'honneur de S. Vincent.

Chr. Caſſ. c. 45. Trois ans après cette deſtruction, arriva celle du Mont-Caſſin. Les Sarraſins établis ſur le Garillan prirent le monaſtère d'en-haut, où S. Benoît avoit été enterré, le ruinèrent & le brûlèrent le quatrième de Septembre 884, & le vingt-deuxième d'Octobre ils prirent de même le grand monaſtère d'en-bas, le pillèrent & le brûlèrent. Ils tuèrent pluſieurs moines, & entr'autres l'abbé Berthaire ou Berthier, près l'autel de S. Martin. Il n'y eut que l'égliſe du Sauveur qu'ils ne purent brûler. Berthier étoit abbé depuis l'an 856. Il avoit beaucoup orné l'égliſe, & ſe ſouvenant du péril où le monaſtère avoit été expoſé ſous Baſſace ſon prédéceſſeur, quand il penſa être pris par les Sarraſins, il avoit fortifié le monaſtère d'en-haut de murs & de tours, comme un château, & avoit commencé de bâtir une ville autour du monaſtère d'en-bas; mais ces précautions furent inutiles.

Mabill. act. tom. 6. p. 464.

Chr. c. 33.

Les Sarrasins chargés de dépouilles retournèrent triomphans à leur poste sur le Garillan ; & les moines qui restèrent, emportèrent ce qu'ils avoient pu sauver du trésor & des titres du monastère, & se retirèrent à Téano, sous la conduite d'Angelier leur prévôt, qu'ils élurent pour abbé, & demeurèrent dans une celle ou prieuré, fondé depuis long-temps en l'honneur de S. Benoît. Angelier fut élu quelque temps après évêque de Téano, & Berthier est honoré comme martyr le vingt-deuxième d'Octobre.

AN. 884. *Sup. liv.* XLVIII. *n.* 36. *Chron. c.* 46.

Le pape Adrien III se déclara contre Photius comme son prédécesseur, ce qui lui attira des lettres injurieuses de l'empereur Basile ; mais elles ne furent rendues qu'à son successeur. Car Adrien ayant tenu le saint siége seize mois, mourut le vingtième de Juillet 885, étant en voyage pour aller trouver l'empereur Charles. Il fut enterré dans l'abbaye de Nonantule, où il est honoré comme saint. Il eut pour successeur Etienne V, Romain de naissance, fils d'un autre Adrien de famille noble. Il fut instruit par les soins de Zacharie son parent, évêque d'Anagnia & bibliothécaire du saint siége. Le pape Adrien II, voyant ses bonnes inclinations, le tira de chez son père, l'ordonna sous-diacre, & le prit auprès de lui dans le palais de Latran. Il fut aimé particulièrement du pape Marin, qui l'ordonna prêtre du titre des Quatre-couronnés ; & l'avoit toujours auprès de lui. Après la mort du pape Adrien III, les évêques, le clergé de Rome, le sénat & tout le peuple étant assemblés pour l'élection, s'écrièrent qu'ils vouloient tous pour évêque le prêtre Etienne, croyant que par sa vertu il les délivreroit des périls qui les menaçoient ; car ils étoient affligés de sautelles, de sécheresse & de famine. Le pape Adrien, en partant de Rome, y avoit laissé Jean évêque de Pavie, envoyé de l'empereur. Ils le prirent avec eux, & allèrent tirer Etienne de sa maison, où il étoit avec son père, rompirent les portes, & l'emmenèrent à son église des Quatre-couronnés malgré toute sa résistance. Car ils crioient, son père & lui, qu'ils étoient indignes de l'honneur qu'on lui vouloit faire. De-là on le mena au palais de Latran ; & avant qu'il y arrivât il tomba une pluie si abondante, que Dieu parut approuver cette élection. Le dimanche suivant, qui devoit être le vingt-cinquième de Juillet, il fut consacré à saint Pierre.

AN. 885. XLVIII. Mort d'Adrien III. Etienne V pape. *Pap. conat. Ann. Fuld.* 885. *ap. Anast.*

AN. 885.

Quelques jours après il fit la visite du palais de Latran, accompagné des évêques, de l'envoyé de l'empereur, & du sénat, afin d'avoir des témoins authentiques de l'état des choses. On trouva les garde-meubles pillés, ensorte qu'il n'y restoit que peu de vaisselle pour les festins solennels des papes, & rien de toutes les autres richesses. On trouva même peu de chose du trésor des églises. Pour les greniers & les celliers, ils étoient vuides; & le pape avoit la douleur de ne trouver rien à donner au clergé & aux troupes, ni de quoi racheter les captifs, ou nourrir les pauvres pendant la famine qui étoit violente. Il eut donc recours à son riche patrimoine, & le distribua libéralement. Il chercha pour ses domestiques les hommes les plus habiles & les plus vertueux. A son dîner il avoit toujours des orphelins, qu'il nourrissoit comme ses enfans. Quand il donnoit à manger aux nobles, il y joignoit la nourriture spirituelle; car on faisoit toujours à sa table de saintes lectures. Il célébroit tous les jours la messe, & étoit jour & nuit occupé de psalmodie & d'oraison, autant que lui permettoient les besoins de son peuple, qu'il étoit obligé d'écouter & de soulager.

Les sauterelles qui avoient commencé sous le pape Adrien, continuant d'affliger tout le pays, premièrement il publia qu'il donneroit tant à quiconque lui en apporteroit un boisseau; ce qui fut exécuté. Mais comme ce moyen ne suffisoit pas, il alla à l'oratoire de S. Gregoire, où il pria long-temps avec larmes; puis il bénit lui-même de l'eau, la donna aux mansionnaires, & leur dit: distribuez-la à tout le peuple, pour asperger leurs bleds & leurs vignes, en implorant le secours de Dieu. Par-tout où l'on jeta de cette eau, il ne parut plus de sauterelles; ce qui attira tous les peuples d'alentour à Rome, pour y chercher le même secours.

XLIX. Lettre à l'empereur Basile. *Epist.* 1. *tom.* 9. *conc.* p. 366. *to.* 8. p. 1391.

Le pape Etienne ayant reçu les lettres de l'empereur Basile, adressées à Adrien son prédécesseur, y répondit par une lettre, où il marque d'abord la distinction des deux puissances. Comme vous nous êtes donné de Dieu, dit-il, pour gouverner les choses terrestres, ainsi Dieu nous a donné par S. Pierre le gouvernement des choses spirituelles. C'est à vous à réprimer les rebelles par votre puissance, d'envoyer des troupes par terre & par mer, de rendre justice, de faire des lois; mais c'est à nous qu'est confié le soin du troupeau, d'autant plus excellent que le ciel est au-dessus de la terre.

Ensuite il ajoute : nous nous étonnons qu'un prince aussi éclairé que vous, ait pu écouter de telles calomnies contre le pape Marin. Vous dites qu'il n'étoit pas évêque : comment le savez-vous ? Et si vous ne le savez pas, comment jugez-vous de lui si témérairement ? Ceux qui disent que Marin avoit été évêque, & par conséquent ne pouvoit être transféré à un autre siége, doivent le prouver clairement. Et quand il l'auroit été, ce qui n'est pas, il auroit pu être transféré sans violer les canons. Pour le montrer, Etienne apporte les exemples de S. Gregoire de Nazianze, de S. Melece d'Antioche, & de plusieurs autres, qu'il prétend avoir été transférés ; mais tous en Orient. Puis il ajoute : quelle faute a fait l'église Romaine, pour s'attirer de tels reproches ? Ne vous a-t-elle pas écrit pour tenir un concile à CP. ? Je vous demande à qui pouvoit-elle écrire ? au laïque Photius ? Si vous aviez un patriarche, notre église le visiteroit souvent par lettres. Mais hélas ! la glorieuse ville de CP. est sans pasteur ; & si l'affection que nous vous portons ne nous faisoit souffrir en patience l'injure faite à notre église, nous aurions été obligés à prononcer contre le prévaricateur Photius, qui a parlé contre nous si indignement, des peines plus griéves que n'ont fait nos prédécesseurs. Nous ne prétendons pas, en parlant ainsi, manquer au respect qui vous est dû, nous parlons pour notre défense, & pour celle du pape Marin, qui n'a eu que les mêmes sentimens du pape Nicolas, & qui pour avoir voulu exécuter ses décrets, a été traité chez vous avec le dernier mépris, jusques à être tenu un mois en prison, parce qu'il avoit refusé de révoquer ce qu'il avoit fait en plein concile devant vous. Au reste nous apprenons avec joie que vous avez destiné un de vos enfans au sacerdoce, & nous vous prions d'envoyer une flotte suffisamment armée, depuis le mois d'Avril jusques au mois de Septembre, & une garnison pour défendre nos murailles contre les courses des Sarrasins. Nous n'en disons pas davantage ; mais nous manquons même d'huile pour le luminaire de l'église.

AN. 885.

L. Mort de l'empereur Basile.

Cette lettre n'arriva à CP. qu'en 886, après la mort de l'empereur Basile. Depuis qu'il eut perdu Constantin son fils aîné, son affection & ses espérances passèrent sur Leon, son second fils, qu'il avoit eu d'Eudocie, & fait couronner dès l'an 870. Ce jeune prince ne pouvant souffrir le crédit

Vita Basil. n. 97. p. 222. Sup. n. 3.

AN. 886. de Santabaren, & l'affection que l'empereur lui portoit, en railloit souvent, & en parloit comme d'un séducteur, qui abusoit de la confiance de son père. Santabaren l'ayant appris, dissimula son ressentiment, & dit à Leon, comme lui donnant un conseil d'ami : à l'âge que vous avez, quand vous suivez l'empereur votre père à la campagne, vous devriez porter de quoi le défendre au besoin contre les bêtes, ou contre quelque ennemi secret. Sans doute qu'il n'étoit pas d'usage chez eux de porter d'épée, hors la guerre. Leon donna dans le piége, & suivant son père à la chasse, il portoit un couteau caché dans ses brodequins. Santabaren alla dire à l'empereur Basile : votre fils Leon veut vous ôter la vie. Si vous en doutez, faites lui quitter ses brodequins. Comme ils furent sortis ensemble à l'ordinaire, l'empereur feignit d'avoir besoin d'un couteau & le demanda avec grand empressement. Leon qui ne se doutoit de rien, tira le sien, & Basile le tenant pour convaincu, le fit mettre en prison, lui ôta les brodequins rouges, qui étoient la marque de la dignité impériale : & Santabaren l'excitoit à lui faire crever les yeux. Photius & le sénat l'en empêchèrent ; mais Leon demeura en prison, nonobstant les fréquentes sollicitations du sénat.

Un jour que l'empereur donnoit à quelques-uns d'entr'eux un festin solennel, un perroquet qui étoit en cage dans la salle, répéta plusieurs fois à son ordinaire : aye aye, seigneur Leon. Les assistans en furent si touchés, qu'ils ne pouvoient manger ; & l'empereur leur en ayant demandé la cause, ils répondirent : cet animal sans raison nous reproche notre peu d'affection pour le prince. S'il est coupable, nous serons les premiers à le punir ; s'il est innocent, jusques à quand laisserez-vous prévaloir la calomnie ? L'empereur, attendri par ce discours, dit qu'il y penseroit ; & peu de temps après, écoutant les sentimens de la nature, il tira son fils de prison, le fit venir devant lui, & le rétablit dans sa dignité. L'empereur Basile ne survécut pas long-temps, & mourut

Sup. liv. LI. n. 1. n. 77. le premier jour de Mars 886, ayant régné un an avec Michel son prédécesseur, & seul dix-huit ans & demi. Il eut grand soin de l'ornement des églises ; & on en compte jusques à quarante-deux qu'il fit bâtir ou réparer à CP. & aux environs ; entre lesquelles est celle qu'il fit de neuf en l'honneur de J. C. de l'Ange Gabriel, du prophète Elie, de la

p. 82. Vierge & de S. Nicolas. Le toit étoit de cinq dômes couverts

de cuivre; les murailles en dedans revêtues de marbre; les tables d'autel & les baluftres d'argent doré, le pavé de marbre de pièces de rapport. Dans la cour devant la principale porte au couchant, étoient deux fontaines de pierres exquifes & magnifiquement ornées; à la porte du feptentrion étoit une galerie couverte, dont le plafond étoit orné de peintures de martyrs; au midi entre l'églife & le palais, étoit une grande place, où l'empereur jouoit à la paume à cheval; derrière l'églife étoit un jardin. Ainfi on gardoit encore l'ancien ufage de mettre de grands efpaces entre les églifes & les bâtimens profanes. On peut prendre une idée des peintures de ce temps-là, par un manufcrit de S. Gregoire de Nazianze, que l'on garde à la bibliothèque du roi. An. 886.

Je ne fais fi on ne regardoit point comme des effets du zèle de Bafile pour la religion, les cruautés contre les infidelles. Car l'empereur Conftantin fon petit fils, qui a écrit fa vie, ou plutôt fon éloge, remarque qu'ayant pris plufieurs Mufulmans de l'île de Crète, il leur fit fouffrir divers fupplices. Il y en eut qu'il fit écorcher entièrement, principalement des renegats: difant qu'il ne leur ôtoit que le baptême, auquel ils avoient renoncé. A d'autres il faifoit feulement enlever des lanières de la peau, depuis la tête jufques aux talons. Il en faifoit élever d'autres avec des poulies, pour les plonger dans des chaudières de poix, difant que ce baptême leur convenoit. Il prétendoit par-là fe rendre terrible à la nation. On a cru que l'empereur Bafile Macédonien avoit le premier fait recueillir le ménologe des Grecs, qui eft comme le martyrologe des Latins; mais c'eft l'empereur Bafile Porphyrogenete, qui régnoit cent cinquante ans après. *n. 16.* *Leo. allat. de lib. eccl. p. 88.*

LI. *Leon le philofophe chaffe Photius.*

Leon VI fuccéda à fon père Bafile Macédonien, & régna vingt-cinq ans. Son amour pour les lettres le fit furnommer le Sage, ou le Philofophe. Dès la première année de fon règne, il envoya à Ste. Sophie deux de fes principaux officiers, qui étant montés fur l'ambon, lurent publiquement les crimes de Photius, le chafsèrent du fiége patriarchal, & l'emmenèrent en exil au monaftère des Arméniens. On mit à fa place Etienne, fyncelle, frère de l'empereur, qui fut ordonné vers la fête de Noël 886 par Theophane prototrone, c'eft-à-dire archevêque de Céfarée en Cappadoce, qui étoit le premier fiége dépendant de CP. Etienne tint le fiége de CP. fix ans. *Leon vita n. 1.* *Sim. mag. n. 1.* *Les Gramm. p.*

Enfuite l'empereur Leon envoya à Euchaïte, dont Theo-

AN. 886. dore Santabaren étoit évêque, & le fit amener à CP. Car on l'assura que Photius & Theodore avoient résolu de faire empereur un des parens de Photius. On les mit tous deux en prison, mais séparément: & l'empereur envoya des commissaires pour leur faire leur procès. Ils firent venir Photius, & l'ayant fait asseoir dans un siége honorable, ils s'assirent, & commencèrent l'instruction du procès. André domestique lui demanda: Seigneur, connoissez-vous l'abbé Theodore? Photius répondit: je ne connois point d'abbé Theodore. Il vouloit dire qu'il étoit évêque, & non plus abbé; au lieu qu'André ne le connoissoit point pour évêque, étant ordonné par Photius. André reprit: vous ne connoissez pas l'abbé Theodore Santabaren? Photius répondit: je connois le moine Theodore, archevêque d'Euchaite. On le fit venir, & André lui dit: l'empereur vous demande où est son argent & ses effets. Santabaren répondit: ils sont où les a mis l'empereur qui régnoit alors. Maintenant, puisque l'empereur les demande, il a le pouvoir de les reprendre. André ajouta: dites, qui vouliez-vous faire régner, quand vous conseillâtes au père de l'empereur de lui faire perdre les yeux? Etoit-ce votre parent, ou celui du patriarche? Santabaren dit: je ne sais rien de ce dont vous m'accusez. Etienne, maître des offices, qui étoit aussi des commissaires, lui dit: comment donc avez-vous fait dire à l'empereur que vous en convaincriez le patriarche? Alors Santabaren se jeta aux pieds de Photius, & lui dit: je vous conjure, seigneur, au nom de Dieu, de me déposer premièrement; & quand vous m'aurez dépouillé du sacerdoce, qu'on me punisse comme un malfaiteur. Je n'ai jamais fait dire cela à l'empereur. Photius, pour montrer qu'il étoit persuadé de son innocence, dit: par le salut de mon ame, seigneur Theodore, vous êtes archevêque, & en ce siècle & en l'autre. André dit en colère à Theodore: quoi, abbé, vous ne m'avez pas chargé de dire à l'empereur que vous en convaincriez le patriarche? Theodore nia qu'il en sût rien. Ils firent leur rapport de cet interrogatoire à l'empereur, qui entra dans une furieuse colère de n'avoir point de preuve suffisante contre Photius. Il fit fouetter violemment Santabaren, & l'envoya en exil à Athènes; ensuite lui fit crever les yeux, & le relégua en Natolie. Mais plusieurs années après il le rappela à CP. & lui donna une pension sur une église. Il y vécut encore long-temps, & ne mourut que sous le

règne de Conftantin & de fa mère Zoé, c'eft-à-dire après l'an 912. An. 886.

LII. Lettre de Stylien au pape.

Tom. 8. conc. p. 1395. E.

Cependant l'empereur Leon ayant reçu la lettre du pape Etienne, adreffée à fon père, appela Stylien métropolitain de Néocéfarée dans l'Euphratéfie, furnommé Mapa, & tous les autres évêques, abbés & clercs, que Photius avoit perfécutés, & leur dit : je n'oblige plus perfonne, comme vous voyez, à communiquer avec Photius, puifque je l'ai chaffé ; au contraire, je vous prie de vous réunir au patriarche mon frère, afin qu'il n'y ait qu'un troupeau. Mais comme il a été ordonné diacre par Photius, fi vous ne voulez pas faire cette réunion, fans l'autorité des Romains par qui Photius a été dépofé, venez, envoyons à Rome, & écrivons enfemble au pape, pour lui demander difpenfe & abfolution en faveur de ceux que Photius a ordonnés. L'empereur écrivit donc au pape, & Stylien en même temps, au nom de tous les évêques, les clercs & les moines ; & nous avons cette lettre. Stylien y raconte nettement & fuccinctement toute l'hiftoire du fchifme de Photius, commençant à la condamnation de Gregoire de Syracufe, qu'il dit pofitivement avoir été confirmé par le pape Leon IV, & par Benoît fon fucceffeur : mais il en faut plutôt croire les lettres du pape Nicolas que j'ai fuivies. Stylien dit avoir été de ceux qui s'oppofèrent dès le commencement à l'intrufion de Photius, & n'avoir jamais depuis communiqué avec lui. Il l'accufe d'avoir procuré la mort d'Ignace par le moyen de quelques fcélérats, & de s'être fait mettre en poffeffion de l'églife à main armée. Nos confrères, dit-il, célébroient les faints myftères à Ste. Sophie : mais le voyant entrer impudemment dans le fanctuaire, ils laiffèrent la liturgie imparfaite & s'enfuirent.

p. 1398. to. 9. p. 368.

Sup. liv. L. n. 3.

Et enfuite, comme il vit que plufieurs ne vouloient point le recevoir fans le confentement du fiége de Rome ; il s'adreffa à Paul & Eugene, que le pape Jean avoit envoyés au patriarche Ignace, pour l'affaire de Bulgarie ; & par fes préfens & les menaces de l'empereur, il les obligea à dire publiquement, qu'ils étoient venus pour anathématifer Ignace, & déclarer Photius patriarche. De plus il écrivit des lettres au nom d'Ignace & de fes confrères, par lefquelles il prioit le pape de recevoir Photius, & elles furent envoyées à Rome. C'eft pourquoi le prêtre Pierre étant venu à CP. déclara avec Paul & Eugene que Photius avoit

An. 886.

été reçu par le saint siége. Et ensuite : or, comme nous savons que c'est vous qui devez nous redresser & nous régler, nous vous prions d'avoir pitié d'un peuple qui n'a pas reçu sans une raison plausible l'ordination de Photius, mais sur l'autorité de vos légats ; premièrement de Rodoalde & de Zacharie, & ensuite de Paul & d'Eugene. Ne permettez pas qu'une multitude innombrable périsse avec Photius. C'est la coutume de l'église. Le concile de Chalcédoine déposa Dioscore, comme chef de l'hérésie & meurtrier de Flavien : mais il reçut à pénitence ceux qu'il avoit ordonnés ou séduits. Le second concile de Nicée condamna les auteurs de l'hérésie des Iconoclastes, & reçut à pénitence leurs sectateurs. Vous en devez user de même, & avoir pitié d'un peuple réduit au désespoir.

To. 8. conc. p. 1407. to. 9. p. 373.

Le pape Etienne ayant reçu cette lettre, répondit : il ne faut pas s'étonner si vous avez banni de l'église le malheureux Photius, qui s'est joué de la croix de Notre-Seigneur. Il veut dire qu'il a violé ses sermens & ses souscriptions accompagnées d'une croix ; ce qui passoit pour une espèce de sacrilége. Le pape continue : nous avons trouvé la lettre de l'empereur fort différente de la vôtre : car elle porte que Photius a embrassé la vie solitaire, & renoncé au siége par écrit ; ce qui nous met en incertitude, puisqu'il y a grande différence entre renoncer & être chassé. Or, comme nous ne pouvons rendre aucun jugement sans une information exacte, il faut que les deux parties envoient des évêques, afin que nous puissions prononcer ce que Dieu nous donnera. Car l'église Romaine est le modèle des autres églises, & ses décrets doivent demeurer éternellement. Les Orientaux ne satisfirent que trois ans après à l'ordre porté par cette lettre.

Sup. liv. XLVI. n. 25.

LIII. Lettre de Foulques au pape. Flod. l. IV. c. 2.

Cependant le pape Etienne écrivit à Foulques archevêque de Reims, comme avoient fait Marin & Adrien ses prédécesseurs ; le consolant au milieu de ses afflictions, & le traitant de frère & d'ami. Foulques, de son côté, écrivit au pape une lettre pleine de remercîmens : témoignant qu'il seroit allé lui-même le voir, s'il n'eût été environné de païens ; mais qu'ils n'étoient qu'à dix milles de Reims, & assiégeoient Paris. Ce qui montre que cette lettre étoit au plutôt de l'année 886. Foulques ajoutoit que cette désolation du royaume duroit depuis huit ans ; ensorte qu'on n'osoit s'écarter tant

soit peu hors des châteaux. Il disoit avoir appris que des méchans formoient des entreprises contre le pape; & qu'il eût été à son secours, s'il lui eût été possible: assurant que lui & toute sa famille étoient fort attachés au pape entre autres Gui de Spolette son allié, que le pape avoit adopté pour son fils. Que l'offre faite par le pape de confirmer les droits de son église, l'attachoit encore plus à lui être fidelle avec ses suffragans. Que l'église de Reims avoit toujours été honorée par les papes plus que toutes celles des Gaules, comme en ayant reçu la primatie par S. Pierre, qui lui avoit envoyé S. Sixte pour premier évêque; & que le pape Hormisdas avoit fait S. Remy son vicaire dans les Gaules, ajoutant la confirmation de ses privilèges accordés par Marin & par Adrien III. Enfin il prioit le pape de presser les archevêques de Sens & de Rouen, pour excommunier Ermenfroi, usurpateur d'un monastère fondé par Rampon frère de Foulques, qui en avoit déjà écrit aux deux papes précédens. AN. 886.

Entre plusieurs autres lettres que s'écrivirent le pape & l'archevêque de Reims, il y en eut une du pape, tant à lui qu'à Aurelien de Lyon, & aux autres évêques des Gaules, sur les plaintes de l'église de Bourges contre l'invasion de Frotaire archevêque de Bordeaux. Car on soutenoit que le pape Jean ne lui avoit accordé le siége de Bourges que par provision; pour autant de temps que Bordeaux seroit occupé par les barbares. Le pape Etienne ordonne donc aux archevêques d'obliger Frotaire à retourner à son siége, sous peine d'anathème, s'il n'obéit.

LIV. Normands devant Paris. *Chr. de Nor. gest. Duch. to. 2. p. 527.*

Ce n'étoit pas sans sujet que Foulques se plaignoit des Normands: jamais ils ne firent en France de plus grands ravages. Dès l'année 883, au mois d'Octobre, ils entrèrent dans le Tiérache, & passèrent la rivière d'Oise. Quoique le roi Carloman les eût battus, ils ne laissèrent pas d'avancer jusques à Vermand, & brûlèrent S. Quentin & Notre-Dame d'Arras. Ensuite ils se mirent sur la Saone; & ayant contraint le roi & son armée à se retirer en deçà de l'Oise, ils établirent à Amiens leur quartier d'hiver. De-là ils faisoient des courses continuelles; renversant les églises, brûlant les villages, prenant les chrétiens captifs, tuant les autres, ensorte que les chemins étoient semés de corps morts, de clercs, de nobles, d'hommes, de femmes, d'enfans. Plusieurs chrétiens renonçoient à leur religion pour se joindre aux Nor- *Fulco. ap. Flod. IV. c. 5.*

An. 886.

mands, ou du moins se mettoient sous leur protection. Enfin on traita avec eux, & on leur donna douze mille livres pesant d'argent, moyennant quoi ils se retirèrent au mois de Novembre 884. Une partie alla passer la mer à Boulogne, l'autre alla prendre son quartier d'hiver à Louvain au royaume de Lothaire. Pour leur fournir cette grosse contribution on dépouilla les églises & leurs serfs. Mais peu de temps après le roi Carloman fut blessé à la chasse, & mourut le sixième de Décembre 884, dans la dix-huitième année de son âge, & la sixième de son règne. Les Normands l'ayant appris, revinrent aussitôt dans le royaume; & comme les seigneurs se plaignirent qu'ils ne gardoient pas leur parole, ils répondirent qu'ils n'avoient traité qu'avec le roi Carloman, & que son successeur leur devoit donner une pareille somme, s'il vouloit qu'ils le laissassent en repos. Les seigneurs, épouvantés de cette réponse, envoyèrent offrir leur obéissance à l'empereur Charles, qui vint en France, & y fut reconnu roi: mais il retourna aussitôt en Allemagne.

An. Met. 884.

Les Normands, profitant de l'occasion, recommencèrent leurs ravages; & les François, pour les arrêter, fortifièrent quelques places sur les rivières, entre autres Pontoise, que les Normands assiégèrent en Novembre 885, & l'ayant prise par composition, la brûlèrent. De-là ils marchèrent à Paris, voulant remonter la Seine & passer outre. Ils avoient tant de barques, que la rivière en étoit couverte plus de deux lieues durant; ensorte qu'on ne voyoit point l'eau. Leur roi Sigefroi alla trouver Gozlin évêque de Paris, lui disant qu'ils ne demandoient que le passage. L'évêque lui répondit que l'empereur Charles leur avoit confié cette ville, & qu'ils la lui garderoient. Paris n'étoit encore que l'île qui garde le nom de Cité; on y entroit par deux ponts, le grand pont, aujourd'hui le pont au change, le petit pont qui n'a point changé de nom: chaque pont étoit gardé en dehors par une tour; & à la place de ces tours, ont été bâtis depuis les deux châtelets. Les Normands voulant donc se rendre maîtres de la rivière, attaquèrent la tour du grand pont à plusieurs reprises, pendant plus de deux mois: mais ils furent toujours repoussés par Odon ou Eudes comte de Paris, & Robert son frère, l'évêque Gozlin & son neveu l'abbé Ebole, qui combattoient en personne. Les Normands cessèrent leurs assauts le dernier jour de Janvier 886, tenant néanmoins toujours

Chr. Norm.

Abbo de bell. Paris. lib. 1.

la ville bloquée jusqu'à l'année suivante, où l'empereur Charles ayant deux fois envoyé au secours de Paris, y vint lui-même avec une grande armée, & fit avec les Normands une paix honteuse. L'évêque Gozlin mourut avant la fin du siége, & Aschiric lui succéda. Le détail de ce siége fut incontinent après décrit en vers latins, par Abbon moine de saint Germain-des-Prés, qui y avoit été présent: mais la rudesse de son style le rend très-difficile à entendre. Il y attribue la délivrance de Paris aux saints ses protecteurs, entre autres Ste. Geneviève & S. Germain.

An. 886.

Duchesne to. 2. p. 597.

Pendant ce siége les Normands ne pouvant avoir le passage de la Seine, trouvèrent moyen de traîner leurs barques par terre plus de deux mille pas, & les ayant remises à l'eau au-dessus de Paris, ils remontèrent la rivière de Seine, entrèrent dans celle d'Yonne, & s'arrêtèrent à Sens, qu'ils assiégèrent pendant six mois, sans le pouvoir prendre. Mais ils ravagèrent & brûlèrent une grande partie de la Bourgogne. Evrard archevêque de Sens mourut pendant ce siége, le premier jour de Février 888. Ce prélat, célèbre par sa doctrine & par sa vertu, étoit moine & prévôt de Ste. Colombe, quand il succéda à Ansegise mort en 882. Il eut lui-même pour successeur Vautier, beaucoup inférieur en mérite, neveu de Vautier évêque d'Orléans.

Regin. an. 888. An. Met. eod.

Mabill. tom. 6. Act. p. 485.

LV. Concile de Châlons & de Cologne.

Durant ces désordres, on ne laissa pas de tenir quelques conciles dans la province éloignée de l'Océan. Il y en eut un le dix-huitième de Mai 886, à Châlons-sur-Saone dans l'église de S. Marcel, pour établir la paix & régler les autres affaires de l'église; & huit évêques y assistèrent: savoir, Aurelien de Lyon, Bernouin de Vienne, Geilon ou Egilon de Langres, Adalgaire d'Autun, Etienne de Châlons, Adalbald de Bellai, Gerauld de Mâcon, Isaac de Valence. Leboin corévêque de Lyon y étoit aussi; ce qui montre qu'il y avoit encore des corévêques.

Tom. 9. conc. p. 392.

L'année suivante 887, le premier jour d'Avril on tint un concile à Cologne dans l'église de S. Pierre, du consentement de l'empereur Charles, où se trouvèrent Guillebert archevêque de Cologne, Francon évêque de Tongres, Odilbald d'Utrecht, Vulfelin de Mimigarneford qui est Munster, & Drogon qui y fut ordonné évêque de Minden. Luitbert archevêque de Mayence, & S. Rambert de Hambourg, donnèrent leur consentement au concile, apparemment par députés. Francon évêque de Tongres s'y

p. 396.

AN. 887.

plaignit de ceux qui pilloient les biens de son église : & le concile, renouvellant les anciens canons, prononça des menaces & des censures contre les auteurs de ces violences.

LVI. Seconde translation de S. Martin. Sup. liv. XLIX. n. 11. Odo. de revers. B. Mart. bibl. Clun. p. 114.

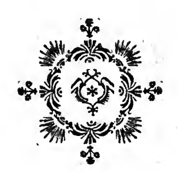
On rapporte à cette même année 887, la seconde translation de S. Martin, pour le rendre à son église de Tours. Il demeura trente-un ans à Auxerre, où il avoit été porté par la crainte des Normands; & pendant ce long séjour, il fit tant de miracles, qu'ils attirèrent des offrandes immenses. Le clergé d'Auxerre voulut les partager avec les moines de Marmoutier, qui étoient demeurés à la garde des reliques de saint Martin, soutenant que les miracles devoient être autant attribués aux prières de S. Germain; & on dit que le différent fut terminé par un nouveau miracle en faveur de S. Martin. Les citoyens de Tours ayant trouvé un intervalle favorable pour rapporter le corps de leur patron, envoyèrent à Auxerre le demander à l'évêque, qui le refusa, ne pouvant se résoudre à priver son église de ce trésor qu'il y avoit trouvé. Ils s'adressèrent au roi, qui ne voulut point décider la question ; & quand ils furent revenus à Tours, l'archevêque Adalaude assembla les évêques d'Orléans, du Mans & d'Angers : & ils résolurent de s'adresser à Ingelger comte de Gatinois, seigneur de Loches & d'Amboise, à qui le roi avoit donné depuis peu la comté d'Angers, & qui avoit une maison à Auxerre & des terres aux environs. Comme ils étoient prêts à lui envoyer une députation, il vint à saint Martin de Tours faire ses prières ; & en sortant de l'église il fit des reproches aux citoyens de leur négligence à ramener le corps de leur saint patron. Ils lui représentèrent les obstacles qu'ils y avoient rencontrés, & implorèrent son secours.

Ingelger assembla donc des troupes, jusques au nombre d'environ six mille hommes, tant infanterie que cavalerie, & marcha à Auxerre, tandis qu'à Tours l'archevêque ordonna un jeûne d'une semaine entière avec des prières publiques, pour le succès de l'entreprise. Le comte Ingelger ayant demandé à l'évêque d'Auxerre la restitution du dépôt confié à son église en un temps de nécessité, l'évêque répondit, qu'il ne falloit pas venir aux lieux saints à main armée, & promit de répondre le lendemain. Il consulta les évêques d'Autun & de Troyes, qui se trouvèrent présens; & ils lui dirent qu'il n'y avoit aucun prétexte de retenir ce dépôt. Il acquiesça, on célébra la messe en l'hon-

neur de S. Martin : les évêques accompagnèrent ſon corps, avec un grand concours de peuple, & ſon eſcorte le ramena juſques à Tours, où il fut reçu par l'archevêque, ſes ſuffragans, ſon clergé & ſon peuple, avec grande ſolennité. On dit qu'il ſe fit grand nombre de miracles à ce retour de S. Martin, depuis qu'il fut entré dans ſon diocèſe, & on ordonna d'en célébrer la mémoire tous les ans à pareil jour, le treizième de Décembre. Heberne abbé de Marmoutier, qui avoit ſuivi le corps de S. Martin juſques à Auxerre, y étoit toujours demeuré à le garder, & l'avoit accompagné au retour, ſuccéda à Adalaude dans l'archevêché de Tours.

AN. 887.

Gall. Chr. tom. 1. p. 749.



LIVRE CINQUANTE - QUATRIEME.

AN. 888.

1. Mort de Charles le Gros. Plusieurs rois. *Regino an.* 887.

L'EMPEREUR Charles tomba dans une telle foiblesse de corps & d'esprit, qu'au parlement qu'il tint à Tribur vers la saint Martin, cette année 887, tous les seigneurs de Germanie l'abandonnèrent, & reconnurent pour roi Arnoul, fils de Carloman. Charles fut réduit à n'avoir pas de quoi vivre, sans le secours de Luitbert archevêque de Mayence, & à demander sa subsistance à Arnoul, qui lui donna par compassion quelques terres en Allemagne, où il mourut le douzième de Janvier 888, & fut enterré au monastère de Richenou. Reginon abbé de Prom, auteur du temps, loue sa piété, son application à la prière, ses aumônes, son respect pour les lois de l'église, & sa fidélité à observer les commandemens de Dieu: & toutefois le même historien rapporte qu'il fit tuer en trahison Godefroi duc de Frise, qui s'étoit révolté contre lui; & qu'ayant surpris de même Hugues fils de Lotaire, auteur de cette révolte, il lui fit crever les yeux, & l'enferma dans le monastère de saint Gal. Hugues passa ensuite dans l'abbaye de Prom, où long-temps après il reçut la tonsure monastique de la main de Reginon, & au bout de quelques années y mourut.

Regino an. 885.

A la mort de l'empereur Charles, les royaumes qui lui avoient obéi se divisèrent. Une partie de l'Italie reconnut pour roi Berenger fils d'Evrard, duc de Frioul; une autre partie reconnut Gui fils de Lambert, duc de Spolette, favorisé par le pape. Il y eut entre eux une rude guerre, où Gui eut enfin l'avantage, & Berenger se retira près d'Arnoul roi de Germanie. En France, l'assemblée de la nation établit pour roi Eudes ou Odon, comte de Paris & d'Orléans, fils de Robert le Fort, & comme lui vaillant défenseur du royaume contre les Normands. Il fut sacré par Vautier archevêque de Sens, & nous avons le serment qu'il fit en cette occasion. Cette élection se fit du consentement d'Arnoul; mais ce fut malgré lui que Raoul ou Rodolfe, fils de Conrad, se fit reconnoître roi de la haute Bourgogne, c'est-à-dire du pays d'entre les Alpes & le mont Jura. Il fut élu & couronné dans une as-

Tom. 2. *cap. p.* 291.

semblée de seigneurs & d'évêques, tenue à S. Maurice en Valais. AN. 888.

II. Concile de Mayence. To. 9. conc. p. 401. Regino an. 889.

Dès la même année 888, première du règne d'Arnoul, il fit tenir un concile à Mayence, où se trouvèrent les trois archevêques, Luitbert de Mayence, Guillebert de Cologne, & Ratbod de Trèves, avec leurs suffragans. Luitbert mourut l'année suivante 889, & eut pour successeur Sunzo ou Sonderolde, moine de Fulde, qui ne tint le siége de Mayence que deux ans. Dans la préface de ce concile, les évêques attribuent les calamités publiques à leurs péchés, particulièrement à l'interruption des conciles provinciaux; & ils décrivent ainsi le triste état du pays. Voyez comment ces bâtimens magnifiques qu'habitoient les serviteurs de Dieu, sont détruits, brûlés & réduits à rien; les autels renversés & foulés aux pieds, les ornemens les plus précieux des églises dissipés & consumés par le feu. Les évêques, les prêtres, les autres clercs, des laïques de tout âge & de tout sexe, tués par le fer & par le feu, ou par divers autres genres de mort. Les moines & les religieuses, dispersés par la crainte de ces maux, sont errans de côté & d'autre, sans secours, sans pasteur, ne sachant où se réfugier, ni quel parti prendre, exposés à rompre leurs vœux. D'un autre côté, voici une troupe de pillards & de schismatiques, qui oppriment les pauvres, sans respect de Dieu ni des hommes, & qui suffiroient sans les païens pour réduire le pays en solitude. Ils ne comptent pour rien les meurtres & les rapines, & ne veulent point se soumettre à la pénitence.

Sup. liv. XLVI. n. 2, 3, &c.

Après cette préface suivent vingt-six canons tirés la plupart des conciles précédens, particulièrement de ceux que Charlemagne fit tenir la dernière année de son règne. Les premiers sont des avis généraux touchant les devoirs du roi. Arnon évêque de Virsbourg se plaint au concile que quelques scélérats ont pris un vénérable prêtre, lui ont coupé le nez & rasé les cheveux, & donné tant de coups qu'ils l'ont laissé demi-mort. Le concile les excommunie, & la pénitence de celui qui aura tué un prêtre est ainsi réglée. Il ne mangera point de chair, & ne boira point de vin pendant toute sa vie; il jeûnera tous les jours jusqu'au soir, excepté les fêtes & les dimanches; il ne portera point les armes, & ne marchera qu'à pied. Pendant cinq ans il n'entrera point dans l'église; mais durant la messe & les autres offices, il demeurera à la

c. 2. 3. c. 8. c. 16.

An. 888. porte en prière; les sept années suivantes, il entrera dans l'église, sans communier: après douze ans, il observera le reste de sa pénitence trois fois la semaine. Telles étoient encore les pénitences des grands crimes. On défend aux
c. 10. prêtres de loger avec quelque femme que ce soit, parce qu'il s'en étoit trouvé qui avoient eu des enfans de leurs propres sœurs.

III. Concile de Metz. To. 9. conc. p. 412.

On rapporte au même temps un concile de Metz, qui fit des règlemens semblables. Il fut tenu dans l'église de saint Arnoul par Ratbod archevêque de Trèves, accompagné de Robert évêque de Metz, Dadon de Verdun & Arnold de Toul; & on y fit treize canons. Il est défendu aux seigneurs laïques de prendre aucune partie des dîmes
c. 2. de leurs églises, j'entends celles de leur patronage. Défense à un prêtre d'avoir deux églises, puisque c'est beaucoup s'il en peut bien gouverner une, & qu'il ne doit pas prendre la charge des ames pour son avantage tem-
c. 3. c. 4. porel. On ne doit rien prendre pour la sépulture. Les prêtres doivent montrer à l'évêque dans le synode leurs livres & leurs habits sacerdotaux. Ils ne porteront ni armes ni habits laïques.

c. 7. Sur la plainte de Gombert primicier de Metz contre les Juifs de la ville, il fut défendu aux chrétiens de manger
c. 9. avec eux. Deux religieuses avoient été chassées, pour crime, du monastère de S. Pierre; le concile ordonne qu'on leur rendra le voile, & qu'elles seront mises en prison dans le monastère, où on leur donnera un peu de pain & d'eau, & beaucoup d'instruction, jusques à ce qu'elles aient satisfait. Un diacre convaincu de sacrilége sera interdit de ses fonctions & mis en prison, & tout le monde priera pour lui.
c. 10. Un prêtre, pour avoir voulu retirer du crime la dame de sa paroisse, qui avoit quitté son mari, & son frère qui en étoit complice, fut mutilé honteusement. Les coupables ayant été appelés au concile, & n'y étant point venus, furent
c. 11. excommuniés. On excommunia aussi nommément quelques autres criminels, & on renouvella les défenses de communiquer avec les excommuniés, dont on excepte toutefois
c. 12. leurs serfs, leurs affranchis & leurs vassaux.

IV. Statuts de Riculfe de Soissons. To. 9. conc. p. 416. n. 3.

Riculfe, évêque de Soissons, donna à ses curés l'an 889 des instructions très-conformes aux règlemens de ces conciles, mais qui contiennent plusieurs autres particularités remarquables. Ayez soin, dit-il, de chanter les heures

canoniales, prime, tierce, sexte, la messe que vous célébrerez tous les jours; none, vêpres, complies & matines. Invitez vos paroissiens à venir souvent au moins à la messe; & les dimanches & fêtes, de ne point manquer à vêpres, à matines & à la messe. Chacun de vous doit savoir par cœur les pseaumes, le symbole *Quicumque*, & le canon de la messe; chacun doit avoir un missel, un lectionnaire, un livre d'évangiles, un martyrologe, un antiphonier, un pseautier & les quarante homélies de saint Gregoire, le tout corrigé sur les livres de notre cathédrale. Si vous ne pouvez avoir l'ancien testament, ayez au moins la Genèse. C'est que les livres étoient chers.

An. 889.

n. 5.

n. 6.

Nous défendons expressément de se servir dans les sacrés mystères de l'aube que l'on porte ordinairement. C'est que les clercs portoient toujours une aube dessus leur tunique, pour marque de leur état; c'est pourquoi il en falloit une particulière pour l'autel, afin qu'elle fut plus propre. De l'aube est venu le rochet en l'accourcissant, & le surplis en l'élargissant. Il recommande la propreté dans les habits & les vases sacrés; & l'encens, s'il est possible, pour l'offrir à la messe & à vêpres, & de faire les scrutins pendant le carême dans les églises baptismales; & de donner l'eucharistie aussitôt après le baptême, parce que Jesus-Christ a parlé de l'un & de l'autre comme nécessaires. Les curés auront soin des pénitens publics, & ne se laisseront pas corrompre par argent ou par amitié, pour les présenter avant le temps à la réconciliation; mais ils ne la feront pas différer, par animosité ou par intérêt. Ils auront deux ou trois clercs, pour célébrer la messe avec eux, & leur répondre; & observeront de mettre de l'eau avec le vin dans le calice, sachant qu'en ce mystère on consacre en vérité le vrai sang de Notre-Seigneur.

n. 7.

n. 8.

Joan. III. 5. VI. 54.

n. 9.

n. 11.

Les curés s'occuperont au travail de la campagne, & au reste de leur temporel, sans préjudice de l'office divin: ils auront soin des mœurs de leurs écoliers, mais ils ne recevront pas les filles dans leur école. Ils ne demanderont rien pour les sépultures; mais ils pourront prendre ce qui leur sera offert volontairement. Aux calendes, c'est-à-dire les premiers jours des mois, les curés de chaque doyenné s'assembleront, non pour faire des repas, mais pour conférer de leurs devoirs & de ce qui arrive dans leurs paroisses.

n. 16.

n. 19.

n. 20.

AN. 889.

V. Louis roi de Provence. *To. 9. conc. p. 414.*

L'année suivante 890, indiction huitième, Bernoin archevêque de Vienne alla à Rome, & représenta au pape le misérable état du royaume depuis la mort de l'empereur Charles. Les habitans n'avoient point de maître qui les retînt dans le devoir; & se voyoient exposés aux pillages des infidelles, d'un côté des Normands, & de l'autre des Sarrasins. Le pape Etienne en fut touché jusques aux larmes, & écrivit aux évêques de la Gaule cisalpine de reconnoître pour roi Louis fils de Boson. Ils s'assemblèrent donc à Valence : savoir Aurelien archevêque de Lyon, Rostaing d'Arles, Arnauld d'Embrun & Bernoin de Vienne, avec plusieurs autres évêques. Ils s'accordèrent tous, suivant le conseil du pape, à élire & sacrer roi Louis fils de Boson & d'Ermingarde fille de l'empereur Louis II, quoiqu'il n'eût encore que dix ans. Mais on comptoit sur les bons conseils de son oncle Richard duc de Bourgogne, frère de Boson & de la reine Ermingarde sa mère. Ce fut le commencement du royaume d'Arles, ou de Provence.

VI. Commission du pape à l'archevêque de Reims.

L'église de Langres étoit en trouble depuis près de dix ans. Après la mort de l'évêque Isaac, les uns élurent Teutbolde diacre de la même église; les autres Egilon ou Geilon, abbé de Noirmoutier, qui chassé de cette île par les Normands, s'étoit enfin fixé avec sa communauté au monastère de Tournus. Aurelien, archevêque de Lyon, le sacra évêque de Langres en 880. Il se maintint dans ce siége le reste de sa vie, & mourut à la fin de l'an 888. Alors le parti de Teutbolde se releva; mais d'autres élurent Argrim, dont l'élection fut approuvée par l'archevêque Aurelien. Ceux du parti de Teutbolde portèrent leurs plaintes au pape Etienne V, & le lui envoyèrent, le priant de l'ordonner lui-même pour leur évêque.

Flod. hist. IV. c. 1. Mabill. to. 6. Act. p. 504. to. 7. p. 22.

Mais le pape, voulant conserver à chaque église ses droits, renvoya Teutbolde à son métropolitain, afin que si l'élection étoit canonique, il l'ordonnât sans délai; si elle ne l'étoit pas, qu'il l'écrivit au pape, mais qu'il se gardât bien d'ordonner un autre évêque de Langres sans sa permission. Le pape envoya, pour exécuter cet ordre, Oiran évêque de Sinigaille, son légat. Aurelien l'envoya à Langres, promettant de le suivre promptement; mais après s'être fait attendre long-temps, il n'y vint pas, ni ne fit savoir au pape la cause de son retardement. Le parti de Teutbolde le renvoya à Rome avec

le

le décret de son élection, priant instamment le pape de l'ordonner; mais il ne voulut point, même alors, entreprendre sur les droits de l'église de Lyon. C'est pourquoi il écrivit encore à Aurelien de consacrer Teutbolde, ou de déclarer les causes de son refus. Aurelien, sans faire réponse, ordonna Argrim évêque de Langres & le mit en possession. Le parti contraire retourna encore à Rome; & le pape leur accorda enfin ce qu'ils désiroient, & écrivit à l'archevêque de Reims en ces termes:

Ayant reçu en la personne de S. Pierre le soin de toutes les Eglises, & sachant qu'on ne compte pas pour évêque celui qui n'a été ni élu par le clergé, ni désiré par le peuple: touché des instantes prières du clergé & du peuple de Langres, nous leur avons consacré pour évêque le diacre Teutbolde. C'est pourquoi nous vous enjoignons qu'aussitôt ces lettres reçues vous vous transportiez à l'église de Langres, que vous en mettiez Teutbolde en possession; & que vous déclariez à tous les archevêques & les évêques, que nous avons pris un soin particulier de cette église, pour punir une telle contumace & réparer une telle oppression.

Foulques archevêque de Reims ayant reçu cette commission du pape, lui écrivit quelque temps après qu'il l'auroit exécutée aussitôt, si le roi Eudes, dont il étoit sujet, ne lui eût conseillé de différer jusques à ce qu'Eudes luimême envoyât des ambassadeurs au pape, pour apprendre certainement sa volonté. Qu'au reste tous les évêques, en présence desquels les lettres du pape avoient été lues, s'étoient extrêmement réjouis de ce qu'il disoit vouloir inviolablement conserver à toutes les églises leurs droits & leurs privilèges. Enfin il prioit le pape de lui envoyer sa décision par écrit sur cette question: si les évêques ses suffragans pouvoient sacrer un roi, ou faire quelque autre fonction semblable, sans sa permission. Cette question semble regarder le roi Eudes, élu malgré la résistance de Foulques, qui vouloit donner Gui son allié pour roi à la France Romaine; car on nommoit ainsi les pays de deçà le Rhin; & c'est peut-être pourquoi Eudes ne fut sacré ni par l'archevêque de Reims, ni par aucun évêque de la province, mais par Vautier archevêque de Sens.

Odor. Chr. tom. 2. Duch. p. 637. C.

Le pape écrivit encore à l'archevêque de Reims sur les différents survenus entre Herman archevêque de Cologne, & Adalgaire évêque de Hambourg & de Brème. L'un &

Flod. IV. hist. c. 1.

l'autre étoit nouveau dans son siége, puisque Guillebert archevêque de Cologne avoit assisté au concile de Mayence en 888, & Adalgaire avoit succédé à S. Rembert mort la même année. Adalgaire étoit moine de la nouvelle Corbie, d'où S. Rembert le tira pour le soulager dans ses fonctions. Il le choisit pour son successeur, & fit approuver ce choix par le roi Louis le Germanic, & ses fils Louis & Charles, par le concile, l'abbé & les frères de la communauté. S. Rembert, la dernière semaine avant sa mort, reçut tous les jours l'extrême-onction & le viatique, suivant l'usage de ce temps-là, & mourut l'onzième Juin 888, après vingt-trois ans d'épiscopat. L'église honore sa mémoire le quatrième de Février.

Sup. n. 1.

Martyr R. 4. Febr.

Flod.

Herman avoit donc envoyé des plaintes au pape ; & Adalgaire, après en avoir envoyé de son côté, alla lui-même à Rome se plaindre des entreprises d'Herman sur les droits de son église. Le pape cita Herman pour comparoître aussi devant lui ; & comme il ne vint point, il différa le jugement, de peur que s'il se pressoit de le prononcer, la contestation ne se renouvellât dans la suite. Mais il écrivit à Foulques archevêque de Reims, lui donnant commission de tenir en son nom un concile à Vormes avec les évêques voisins, où il avoit ordonné à Herman de Cologne & à Sunderolde de Mayence de se trouver avec leurs suffragans; car Adalgaire devoit s'y rendre aussi, afin que les droits de chacun fussent soigneusement examinés. Le pape prioit ensuite l'archevêque de Reims de venir le voir, s'il étoit possible, désirant conférer avec lui de cette affaire & de plusieurs autres. Cette lettre du pape Etienne devoit être de l'année 890 & de la fin de son pontificat; car la réponse de Foulques fut adressée au pape Formose son successeur.

VII. Mort du pape Etienne V.

Vita ap. Anast.

Le pape Etienne abolit une mauvaise coutume introduite dans l'église de S. Pierre, que les prêtres qui y offroient le sacrifice tous les jours, payoient une certaine somme par an. On rapporte aussi un sermon qu'il fit à son peuple pendant la messe, contre l'immodestie & les vains discours dans l'église, & contre les maléfices & les enchantemens que quelques-uns pratiquoient. Ce discours est simple & familier, mais soutenu d'autorités de l'écriture. Ce pape étoit très libéral envers les pauvres, les captifs, & les églises, qu'il orna magnifiquement. Voyant qu'à S. Pierre pendant les noctur-

nes on n'offroit de l'encens qu'une fois, il établit qu'on en brûlât à toutes les leçons & tous les répons. Entre les présens qu'il fit aux églises, on marque plusieurs livres, soit quelques parties de l'écriture sainte, soit des homélies des pères. Il mourut, suivant l'opinion la plus raisonnable, le septième jour d'Août 891, après avoir tenu le siége six ans, comme portoit son épitaphe.

Papebr. Conat.

VII. Savans en Angleterre.

En Angleterre, le roi Alfrede ayant établi par ses lois la tranquillité publique, s'appliqua à relever les études, afin de soutenir la religion & les mœurs. Pour cet effet il envoya des Ambassadeurs en France, & en fit venir deux moines, Grimbald & Jean, tous deux prêtres, & tous deux célèbres par leur savoir & leur vertu. Grimbald avoit été mis dès l'âge de sept ans dans le monastère de S. Bertin, sous l'abbé Hugues fils de Charlemagne; il y fut prévôt, & refusa le titre d'abbé, que Baudouin le Chauve comte de Flandre vouloit lui donner, pour se rendre maître de la nomination de cette abbaye, & empêcher l'élection. Grimbald sollicita le roi, au nom de toute la communauté, de leur donner pour abbé Foulques archevêque de Reims; protestant qu'ils abandonneroient le monastère plutôt que de demeurer sous la puissance d'un laïque. Ils obtinrent ce qu'ils désiroient; & ce fut l'archevêque Foulques, qui à la prière du roi Alfrede, envoya Grimbald en Angleterre. C'étoit un homme vénérable, chantre excellent, & très-bien instruit de l'écriture sainte & de toute la science ecclésiastique. Jean étoit né en Saxe, mais il avoit été élevé en France, & comme l'on croit, au monastère de Corbie. Il avoit l'esprit très-vif, & étoit fort instruit des bonnes lettres & de plusieurs arts.

Sup. l. LIII. n. 44. Asser. Menev. p. 14. Mabil. sæc. 5. init.

Ils vinrent en Angleterre vers l'an 884, accompagnés de quelques autres savans. Le roi Alfrede profita beaucoup de leurs instructions, & leur donna de grands biens & de grands honneurs. Il appela aussi auprès de lui Asser moine de Meneve, ou S. Davis, à l'extrémité du pays de Galles. Cette église alors métropolitaine étoit servie par des moines, & Asser étoit parenr de l'archevêque. Il ne consentit à demeurer auprès du roi Alfrede, qu'à condition de retourner à son église de temps en temps, & y passer une partie de l'année; & il ne s'en absentoit qu'avec la permission de sa communauté, pour s'attirer la protection d'Alfrede contre les violences d'Hemeid leur propre roi: car ces Gaulois, reste des anciens Bretons, étoient encore très-barbares. Asser faisoit

Id. sæc. 4. ad an. 895. Sup. liv. XXXIV. n. 14. Asser. p. 14. 15.

auprès du roi Alfrede la fonction de lecteur, lui lisoit les bons auteurs, & en conféroit avec lui. Le roi lui donna les monastères d'Amgresburi & de Banuville, & enfin le fit évêque de Schirburn. Il appela aussi auprès de lui en 886 Plegmond de la nation des Merciens, qui avoit vécu ermite plusieurs années dans l'île de Chester. Alfrede le fit archevêque de Cantorberi en 890.

Mabil. sæc. 5. p. 58.

Ce fut par le secours de ces pieux & savans hommes que le roi Alfrede releva les études, tellement tombées en Angleterre, qu'à peine y trouvoit-on quelqu'un qui entendît le latin. Il restoit toutefois une école célèbre à Oxford, dont les maîtres prétendoient que leur méthode venoit de S. Gildas, de Melquin & d'autres, remontant jusques à saint Germain d'Auxerre. En 886 il se forma à Oxford une grande division entre Grimbald d'un côté, avec ceux qu'il avoit amenés; & ces vieux docteurs de l'autre, qui ne vouloient point recevoir la méthode & les règles des nouveaux venus. Il y avoit trois ans qu'ils avoient peine à les souffrir: mais alors ils en vinrent à une rupture ouverte. Pour y remédier, le roi Alfrede vint lui-même à Oxford, écouta les uns & les autres avec une extrême patience, leur donna des avis salutaires, & ne partit point qu'il ne les eût réconciliés. Toutefois Grimbald, indigné de ces oppositions, se retira aussitôt à Vinchestre, dans un monastère que le roi venoit d'y fonder. Il en fut abbé, & mourut l'an 903, le huitième de Juillet, jour auquel il est honoré comme saint.

Asser. p. 16.

Jean fut abbé d'Alteney, monastère nouveau, fondé par le roi Alfrede, dans l'île qui lui avoit servi de refuge pendant que les Danois étoient maîtres d'Angleterre. La discipline monastique étoit entièrement déchue, tant par les fréquentes irruptions de ces barbares, que par la négligence des Anglois, qui vivant dans l'abondance de toutes sortes de biens, méprisoient cette vie pauvre & laborieuse. De sorte que personne d'entre les nobles n'embrassoit volontairement la vie monastique; & quoiqu'il restât encore grand nombre de monastères dans le pays, ils n'étoient remplis que d'enfans que l'on y mettoit avant l'âge de raison, & on ne pratiquoit nulle part l'observance de la règle. C'est ce qui obligea le roi Alfrede de mettre dans son nouveau monastère d'Alteney de jeunes étrangers de différentes nations, particulièrement des François.

Asser. p. 18. Sup. liv. LIII. n. 43.

Après que l'abbé Jean l'eut gouverné quelques années, un prêtre & un diacre Gaulois de nation, qui étoient de la communauté, conçurent une si grande haine contre lui, qu'ils résolurent sa perte. Ils gagnèrent par argent deux serfs, à qui ils donnèrent ordre de se cacher de nuit dans l'église; & quand il viendroit y prier seul, tandis que les autres dormoient, de le tuer, & traîner son corps devant la porte d'une femme prostituée, pour faire croire qu'il avoit été tué dans le crime. Les deux meurtriers bien instruits & bien armés furent enfermés dans l'église. A minuit l'abbé Jean vint à son ordinaire pour prier secrétement; & quand il se fut mis à genoux devant l'autel, ils fondirent sur lui l'épée à la main. Mais il ne se troubla point; & comme il avoit autrefois porté les armes, sitôt qu'il les entendit, il marcha contre eux, & se défendant, il cria de toute sa force que c'étoit des démons, comme il le pensoit en effet, ne croyant pas qu'il y eût des hommes assez hardis pour faire une telle violence. Les moines s'éveillèrent au bruit, & accoururent effrayés à ce nom de démons: mais les meurtriers s'échappèrent, après avoir mortellement blessé l'abbé, & se cachèrent dans le marais dont le monastère étoit environné. Les moines enlevèrent l'abbé demi-mort, & le portèrent dans la maison très-affligés; & les auteurs du crime étoient ceux qui témoignoient le plus de douleur. Toutefois ils furent découverts, aussi bien que ceux qui l'avoient exécuté, & tous mis à mort par divers tourmens. Telle fut la fin de l'abbé Jean, qu'il ne faut pas confondre avec Jean Scot ou Erigene, aimé de l'empereur Charles; ni avec un sophiste Jean, que l'on disoit avoir été martyrisé à Malmesburi.

Asser. p. 19.

Sup. liv. XLVIII. n. 58.

IX.

Ecrits du roi Alfrede.

Asser. p. 5.

Le roi Alfrede ne se contenta pas de protéger les gens de lettres, & de favoriser les études; il s'y appliqua lui-même, & travailla à l'instruction de ses sujets. Il n'avoit toutefois point étudié en sa jeunesse, ne s'occupant, selon les mœurs de sa nation, que de la chasse & des autres exercices du corps. Il avoit plus de douze ans quand il apprit à lire; & quoiqu'il eût toujours eu un grand désir d'étudier, les guerres des Danois ne lui en donnèrent pas le loisir. Depuis qu'il fut paisible, il s'appliqua sérieusement à l'étude avec les savans qu'il avoit attirés. Il prit soin de recueillir les anciens vers Saxons, qui contenoient l'histoire de la nation, & composa lui-même des cantiques pleins d'instruc-

Sup. liv. XLV. n. 29.

tions pour les mœurs. En faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin, & qui étoient en si grand nombre, il traduisit, avec le secours des hommes doctes, les livres qu'il crut les plus utiles, entre autres le pastoral de S. Gregoire, l'histoire de Paul Orose, & celle de Bede. Il parle ainsi dans la préface du Pastoral, adressée à l'évêque de Londres.

Post. Asser. p. 85.

J'ai souvent pensé combien la nation Angloise a autrefois eu de grands hommes, tant ecclésiastiques que séculiers, si curieux de s'instruire & d'instruire les autres, que les étrangers venoient chez nous apprendre les sciences, au lieu que de notre temps il se trouvoit très-peu d'Anglois au-deçà de l'Humbre qui entendissent leurs prières les plus communes, ou qui pussent traduire quelque écrit de latin en Anglois. Je ne me souviens pas d'en avoir vu un seul au midi de la Tamise, quand je commençai à régner. Graces à Dieu, il y a maintenant des gens en place capables d'enseigner: c'est pourquoi je vous exhorte à n'être pas moins libéral de la science que Dieu vous a donnée, que vous l'êtes des biens temporels. Songez quelle punition nous devons attendre, si nous n'aimons la sagesse, & ne la laissons aux autres. Nous aimons à porter le nom de chrétiens, mais peu en remplissent les devoirs. Je pense encore combien, avant ces derniers ravages, j'ai vu par toute l'Angleterre d'églises bien fournies d'ornemens & de livres: mais les ecclésiastiques n'en tiroient guère d'utilité, parce qu'ils ne les entendoient pas; & nos ancêtres ne s'étoient pas avisés de les traduire en langue vulgaire, parce qu'ils ne s'imaginoient pas que jamais on tombât dans une telle négligence.

J'estime donc très-à-propos que nous traduisions en notre langue les livres dont nous croirons que l'intelligence est plus nécessaire à tout le monde; & que nous fassions ensorte que toute la jeunesse Angloise, principalement ceux qui sont nés libres & ont de quoi subsister, apprennent à lire avant toute autre instruction, pour profiter de ce qui est écrit en Anglois. Ensuite on enseignera le latin à ceux que l'on voudra pousser plus loin dans les études. C'est dans cette vue, qu'au milieu de toutes les affaires de ce royaume, j'ai entrepris de traduire en Anglois le Pastoral, rendant quelquefois les mots, quelquefois le sens, selon que je l'aurois appris de mon archevêque Plegmond, d'Asser mon évêque, de Grimbald & de Jean mes chapelains. J'en ai envoyé un exemplaire en chaque siége épiscopal du

royaume, avec une écritoire de cinquante marcs. Et je défends, au nom de Dieu, que personne n'ôte l'écritoire d'avec le livre, ni le livre de l'église, parce que nous ne savons pas combien de temps il y aura des évêques aussi instruits qu'il y en a maintenant par-tout. C'est pourquoi je veux que ces livres demeurent toujours à leur place, si ce n'est que l'évêque veuille les avoir, ou les prêter à quelqu'un pour les transcrire.

X. Piété du roi Alfrede. *Vit. per Splem. lib. 2. in fin. Asser. p. 15.*

Ce sage roi fit tenir grand nombre de conciles: car on peut mettre en ce rang les assemblées générales de la nation, qu'il ordonna de faire au moins deux fois l'an, qui n'étoient composées que des évêques & des seigneurs, & où les évêques avoient toujours la principale autorité. On remarque entre autres un concile tenu en 886 à Londres, que ce roi avoit repeuplée, après avoir été long-temps déserte, & qui commença à devenir la capitale d'Angleterre. Il envoyoit à Rome de temps en temps des aumônes, comme en 887, & les trois années suivantes.

Id. p. 19.

Il partageoit en deux tout son revenu, & en employoit en œuvres pies une moitié, qu'il subdivisoit en quatre parties: la première pour toutes sortes de pauvres, la seconde pour l'entretien des deux monastères qu'il avoit fondés, Altenai pour des hommes, & Schafbury pour des femmes, dont la première abbesse fut sa fille Athelgeve. La troisième partie de cette subdivision étoit pour les écoles qu'il avoit établies; & la quatrième pour les monastères, non-seulement d'Angleterre, mais de deçà la mer. Il partageoit aussi son temps en deux, donnant la moitié de la journée aux exercices de religion, l'autre aux affaires & aux besoins du corps. *Asser. p. 20.* Il entendoit tous les jours la messe, célébroit l'office divin à toutes les heures, & alloit même la nuit à l'église secrétement. Il donnoit du temps à la lecture & à la méditation; & pour *Id. p. 13.* cet effet il portoit toujours sur lui le pseautier & les heures, & un cahier de papier blanc, où il écrivoit tous les jours les sentences de l'écriture dont il étoit le plus touché: *p. 17.* puis les ayant recueillies, il en fit un manuel, qu'il relisoit continuellement avec un plaisir singulier. Pour mesurer son *p. 20.* temps, n'ayant point encore d'horloges, il fit faire six cierges d'un certain poids, qui duroient chacun quatre heures; & ses chapelains l'avertissoient tour-à tour, quand il y en avoit un de brûlé. Pour les garantir du vent, il les mit dans *Plaut. Amph. Act. 1. vers. 185.* des lanternes de corne, qu'il inventa: car quoiqu'elles

fussent en usage ailleurs plusieurs siècles avant J. C. on ne les connoissoit pas encore en Angleterre.

XI. Lettres de Foulques en Angleterre. *Flod. hist. liv. IV. c. 5.*

Foulques archevêque de Reims étoit en commerce de lettres avec le roi Alfrede: & ayant appris qu'il avoit procuré l'archevêché de Cantorberi à Plegmond, il lui écrivit, pour le remercier d'avoir mis à cette place un homme si vertueux, si pieux & si bien instruit des règles de l'église. Car Foulques avoit appris que Plegmond travailloit à déraciner par ses instructions une erreur pernicieuse qui restoit encore en Angleterre, & qui tiroit son origine du paganisme: savoir, que les évêques & les prêtres pouvoient avoir des femmes auprès d'eux, & que chacun pouvoit épouser ses parentes, ou des religieuses, & avec sa femme avoir une concubine. Il montroit, par les autorités des pères, combien ces opinions étoient contraires à la saine doctrine. Foulques écrivit aussi à Plegmond, le congratulant de son zèle à extirper ces abus, & lui fournissant des autorités pour les combattre, afin de participer à ses pieux travaux. En ces lettres le roi est nommé Alrad, & l'archevêque Pleonic: tant la prononciation Françoise étoit différente de l'Angloise.

Sup. n. 6. Flod. liv. IV.

Vers le même temps l'archevêque Foulques écrivit au pape Formose, qui avoit succédé à Etienne V, lui rendant compte de la commission qu'Etienne lui avoit donnée, de présider en son nom au concile de Vormes, touchant le différent entre Herman de Cologne & Adalgaire de Brème, & lui demandant ses ordres sur ce sujet.

XII. Formose pape. *Sup. liv. L. n. 49. Liv. LII. n. 31. LIII. n. 45. Luitpr. I. c. 8. Auxil. c. 26. Papebr. conat.*

Formose fils de Leon étoit déjà évêque de Porto, quand le pape Nicolas l'envoya en Bulgarie. Nous avons vu comme il fut déposé par Jean VIII & rétabli par Marin, sous lequel il fut à Rome en grande autorité, aussi bien que sous Adrien & Etienne ses successeurs. Formose fut élu pape, pour sa religion sincère, sa connoissance des saintes écritures & des sciences; & comme il étoit déjà évêque, il ne fut point ordonné, & ne reçut point de nouvelle imposition des mains: il fut seulement intronisé. Ce qui arriva, comme l'on croit, le dimanche 19e. de Septembre 891. C'est le premier exemple d'un évêque transféré d'un autre siége à celui de Rome, que Formose remplit quatre ans & demi.

XIII. Réponse du pape à Stylien.

Il reçut une députation de CP. adressée au pape Etienne, pour l'informer de part & d'autre touchant l'affaire de

Photius, comme il avoit ordonné. De la part de Photius il y avoit un métropolitain & un officier de l'empereur; & les députés de l'autre part étoient chargés d'une lettre de Stylien évêque de Néocésarée, où il disoit au pape : vous dites que vous avez trouvé de la différence entre la lettre de l'empereur & la nôtre : en voici la cause. Ceux qui ont écrit que Photius avoit renoncé, sont ceux qui l'ont reconnu pour évêque : mais nous, qui n'avons jamais avoué qu'il y eût en lui la moindre trace de sacerdoce, suivant le jugement des papes Nicolas & Adrien, & du concile œcuménique de CP. comment pouvions-nous écrire qu'il avoit renoncé ? Mais nous nous sommes étonnés comment, après avoir dit au commencement de la lettre qu'il est rejeté par la pierre solide, qui est Jesus-Christ, vous ne laissez pas de dire à la fin qu'il doit être jugé, comme si c'étoit un évêque légitime. Et ensuite : nous continuons de vous prier pour ceux qui ont reçu Photius par force, & nous demandons que vous envoyiez des lettres circulaires aux patriarches d'Orient, afin qu'ils usent de la même indulgence que nous. C'est la règle, & le grand Athanase écrivit à Rufinien que dans les conciles on ne rejette que les auteurs des hérésies & des schismes, & l'on reçoit les autres par indulgence.

Sup. liv. LIII. *n.* 52.
To. 8. *conc. p.* 1410.
Sup liv. XV. *n.* 16. 28.

Le pape Formose ayant donc reçu cette lettre, répondit : vous demandez miséricorde, & vous n'ajoutez point pour qui, si c'est pour les laïques, ou pour les prêtres. Si c'est pour un laïque, il mérite grâce : si c'est pour un prêtre, vous ne songez pas que Photius étant laïque, n'a pu rien donner que sa condamnation. Votre église devroit donc être purifiée par une très-sévère pénitence : mais nous écoutons la douceur & l'humanité. C'est pourquoi nous vous envoyons nos légats, les évêques Landulfe de Capoue, & Romain, avec lesquels nous vous prions de vous assembler; & Theophylacte métropolitain d'Ancyre, & Pierre en qui nous avons confiance : ensorte qu'avant toutes choses la condamnation de Photius demeure perpétuelle & irrévocable. Quant à ceux qu'il a ordonnés, nous leur accordons grâce : qu'en présentant un libelle, où ils reconnoîtront leur faute & en demanderont pardon, avec promesse de n'y plus retomber, ils soient reçus à la communion des fidelles, comme laïques, suivant l'instruction que nous envoyons, & que vous suivrez exactement.

To. 8. *conc. p.* 1411.
To. 9 *p.* 418.

XIV. Fin de Photius. Sa bibliothèque.

C'est la dernière pièce touchant le schisme de Photius; qui duroit depuis plus de trente ans; & Photius ne paroît plus depuis, ce qui fait croire qu'il ne survécut pas long-temps. Ses ouvrages les plus fameux sont la bibliothèque & le nomocanon. Il rapporte ainsi lui-même l'occasion qui lui fit écrire la bibliothèque, dans la lettre qui est en tête, adressée à son frère Taraise : depuis que j'ai été choisi par l'empereur & par le sénat pour aller en ambassade en Assyrie, vous m'avez prié de vous écrire les sujets des livres à la lecture desquels vous n'avez pas assisté, tant pour vous consoler de notre séparation, que pour avoir au moins une idée sommaire & générale de ces livres, qui sont presqu'au nombre de trois cents. Je vous envoie donc cet extrait de ce que la mémoire m'en a pu fournir, dans l'ordre où elle me les a présentés. On peut croire que le commencement de l'ouvrage a été fait ainsi de mémoire, car les extraits y sont assez courts : mais ensuite ils deviennent très-longs, & paroissent faits sur les livres mêmes. Il y en a deux cents quatre-vingts, dont une grande partie sont d'ouvrages qui ne se trouvent plus; & par ceux qui nous restent, on voit que les extraits sont fidelles & judicieux.

Je ne parlerai que des auteurs ecclésiastiques perdus; qui sont au nombre d'environ quarante, tant théologiens qu'historiens; sans compter les ouvrages perdus d'auteurs dont nous avons les autres, comme les hypotiposes de S. Clement Alexandrin, sans compter aussi quelques conciles, & plusieurs ouvrages d'hérétiques. Photius marque d'ordinaire son jugement sur chaque auteur, particulièrement sur la qualité du style. Voici le premier article de sa bibliothèque : on a lu le traité du prêtre Theodore, que le livre de saint Denis est véritablement de lui. On y résout quatre objections. La première : si ce livre étoit véritable, comment quelques-uns des pères qui l'ont suivi, n'en auroient-ils point cité des passages ? La seconde : Eusebe de Pamphile n'en fait aucune mention, dans le dénombrement des écrits des pères. La troisième : comment ce livre peut-il décrire dans un si grand détail les traditions, qui peu à peu se sont augmentées dans l'église par un long-temps ? Car S. Denis étoit du temps des Apôtres, comme il paroît par les actes; & il est incroyable, ou plutôt mal inventé, que S. Denis se soit avisé d'écrire ce qui ne s'est introduit dans l'église que long-temps après sa

V. sup. liv. XXVII. n. 33

Act. XVII. 34.

mort. La quatrième objection : comment peut-il parler de l'épître de S. Ignace? Car S. Denis a vécu du temps des Apôtres, & S. Ignace a souffert le martyre sous Trajan, peu de temps après avoir écrit cette lettre. L'auteur s'efforce donc de résoudre ces quatre objections, & de prouver que le livre du grand S. Denis est véritablement de lui.

Photius n'en dit pas davantage, mais il montre assez le peu de cas qu'il faisoit de ses réponses, puisqu'il ne daigne les rapporter; & par conséquent, quel étoit son jugement sur les prétendus écrits de S. Denis l'Aréopagite. Mais apparemment il ne vouloit pas s'en expliquer plus clairement, pour ne pas choquer les préjugés de son siècle. Entre les historiens ecclésiastiques dont il parle, on peut remarquer Philostoge Arien passionné; Jean d'Egée, dont l'histoire commençoit à l'hérésie de Nestorius, & finissoit à la déposition de Pierre le Foulon : il étoit Eutychien, & ennemi du concile de Chalcédoine. Basile de Cilicie, depuis la mort du pape Simplicien jusques à celle de l'empereur Anastase: il avoit inséré dans son histoire grand nombre de lettres d'évêques. Sergius confesseur pour la cause des images, sous Michel le Bégue; & un certain Leucius Charinus, qui avoit fait une histoire apocryphe & absurde sous le nom de voyages des Apôtres.

Eod. 40. p. 26. *Eod. 41. p. 27.* *Eod. 42.* *Eod. 67. p. 99.* *c. 114. p. 291.*

Entre les théologiens, on peut remarquer Apollinaire évêque d'Hiérapolis en Asie, sous l'empereur Verus, qui avoit écrit pour la défense de la religion contre les païens. Methodius évêque & martyr, pour la résurrection contre Origene. Theognoste Alexandrin, cité par S. Athanase, dont toutefois les sentimens n'étoient pas corrects. Pierius prêtre & docteur de l'église d'Alexandrie, & martyr. Son disciple le prêtre Pamphyle aussi martyr. Hyppolite disciple de S. Irenée. S. Hippolyte martyr, sur Daniel. Diodore de Tarse, & Theodore de Mopsueste. Jean de Scythopolis, contre les Eutychiens. Eusebe évêque de Thessalonique, contre ceux d'entr'eux qu'on nommoit incorruptibles. Modeste évêque ou plutôt vicaire de Jérusalem. S. Euloge patriarche d'Alexandrie, qui avoit beaucoup écrit contre les Novatiens & les Eutychiens, mais dont il ne nous reste que ces extraits, comme je l'ai dit en son lieu. Photius enfin donne l'extrait d'un grand ouvrage du moine Jobius sur l'Incarnation, divisé en neuf livres & en quarante-cinq chapitres; c'est ce que j'avois à dire de sa bibliothèque.

c. 14. p. 11. *c. 224. p. 907.* *c. 106. p. 279.* *c. 116. p. 299.* *c. 118. p 295.* *c. 121. p. 302.* *c. 201. p. 526.* *c. 202. p. 275.* *c. 4.* *c. 38. p. 177. &c.* *c. 95. p. 250.* *c. 162.* *Sup. liv. XXXII. n. 31.* *c. 276. p. 1526.* *c. 182. p. 411.* *c. 258. p. 527. &c.* *Sup. liv. XXXVI. n. 28.* *c. 222. p. 578.*

XV.
Nomocanon de Photius.
Bibl. Justel. p. 789. to. 1. Sup. liv. L. n. 13.

Son nomocanon eſt un recueil de canons diſtribués en quatorze titres, & chaque titre en pluſieurs chapitres, ſuivant la diverſité des matières. Ce recueil comprend tous les canons reçus dans l'égliſe Grecque, depuis ceux des Apôtres, juſqu'au ſeptième concile œcuménique, auquel Photius n'a pas manqué de joindre ſes conciles : ſavoir, celui qui fut tenu dans l'égliſe des Apôtres en 861, & que l'on nomma premier & ſecond, & celui qui le rétablit patriarche en 879. Il joint aux canons les lois civiles qui y ſont conformes, les rapportant ſous chaque chapitre, & renvoyant aux endroits du code & du digeſte où elles ſe trouvent. En tout cet ouvrage il ne fait qu'indiquer les canons & les lois, ſans rapporter aucun texte. Par exemple ſous le premier chapitre du premier titre qui eſt : de la religion & de la foi catholique. Canon des Apôtres 49 & 50 ; canon 1 & 5 de CP. canon 7 du concile d'Ephèſe ; canon 2 du concile de Carthage ; canon 1, 73, 81, du ſixième concile. Livre 1, du code, titre 1 ; conſtitution 1, 5, 6, 7, 8, 9. Photius compoſa cet ouvrage l'an du monde 6391, c'eſt-à-dire 883 de Jeſus-Chriſt, & il a été depuis fort eſtimé dans l'égliſe Grecque. Nous avons auſſi pluſieurs lettres de Photius ; & un grand ouvrage nommé Amphilochia, du nom de celui auquel il eſt adreſſé, contenant la réſolution de pluſieurs difficultés ſur l'écriture ſainte : mais il n'eſt pas encore imprimé.

XVI.
Egliſe de CP.
Boll. 17 Mai. to. 15. p. 36.

Etienne ſucceſſeur de Photius dans le ſiége de CP. le remplit ſix ans, & mourut en 893. L'égliſe Grecque l'honore entre les ſaints le 17 de Mai, comme ayant parfaitemens rempli tous les devoirs d'un bon paſteur. C'eſt à lui que ſont adreſſées toutes les novelles de l'empereur Leon ſon frère, touchant les matières eccléſiaſtiques : ce qui montre qu'elles ont été faites pendant les ſix premières années de ſon règne. Ces novelles tendent la plupart à abroger les nouveautés introduites par Juſtinien.

Præf. Baſilic. Notit. & teſt. au t. 1. edit. 1647.

Mais l'empereur Leon fit un bien plus grand ouvrage ſur le droit Romain. Car trouvant imparfaite la compilation de Juſtinien, en ce qu'elle étoit encore diviſée en pluſieurs corps, le digeſte, le code & les inſtitutes, ſans compter les novelles venues depuis : il fit refondre, pour ainſi dire, & rédiger en un ſeul corps toutes les lois contenues dans ces livres, & diſtribua ce nouveau recueil en ſix parties & en

ſoixante livres. On le nomma les Baſiliques, ſoit du nom de l'empereur Baſile père de Leon qui l'avoit commencé, ſoit pour dire les conſtitutions impériales. On prétendit en retrancher toutes les lois contraires ou abrogées par l'uſage: & c'eſt ce droit que les Grecs ont toujours ſuivi depuis. Il fut compoſé en Grec, au lieu que les livres de Juſtinien étoient en latin : mais comme dès ſon temps on ne le parloit plus à CP. ils avoient été preſque auſſitôt traduits en Grec.

Le ſucceſſeur d'Etienne dans le ſiége de CP. fut Antoine, ſurnommé Caulée, qui eſt auſſi compté entre les ſaints. Il étoit de famille noble, & avoit embraſſé la vie monaſtique dès ſa première jeuneſſe, dans une communauté dont il fut depuis abbé. On l'en tira pour le mettre ſur le ſiége de CP. qu'il ne remplit que deux ans. *Poſt. Theoph. p. 220. n. 8.*

XVII. Affaires de France.

Le pape Formoſe envoya en France deux légats, Paſcal & Jean, tous deux évêques, qui préſidèrent à un concile tenu par ſon ordre à Vienne l'an 892, indiction dixième. Pluſieurs évêques y ſouſcrivirent, entre autres Bernouin archevêque de Vienne, & Aurelien de Lyon; Iſaac évêque de Valence, & Iſaac de Grenoble. On y fit quatre ou cinq canons, contre les uſurpations des biens d'égliſe, les meurtres, les mutilations, & autres outrages faits aux clercs; les fraudes contre les legs pieux des évêques & des prêtres; la diſpoſition des égliſes, que des ſéculiers donnoient ſans le conſentement des évêques, & les droits d'entrée qu'ils exigeoient des prêtres.

Foulques archevêque de Reims écrivit au pape Formoſe pour lui témoigner ſa joie de le voir ſur la chaire de S. Pierre, ce qu'il regarde comme une marque de la protection de Dieu ſur ſon égliſe. Ayant reçu de la part du pape des lettres de conſolation, où le pape témoignoit déſirer le voir & conférer avec lui, il lui en rendit grâces; & en même temps lui repréſenta que quelques évêques de Gaule demandoient le pallium, ſans aucun droit, & au mépris de leurs métropolitains, ce qui pourroit altérer la charité & produire une grande confuſion. C'eſt pourquoi il le prie, au nom de toute l'égliſe, de ne pas accorder ces ſortes de grâces ſans un conſentement général & par écrit. *Flod. verſ. tom. 4. act. Ben. p. 601. Flod. IV. hiſt. c. 1.*

Le pape dans ſa réponſe l'exhortoit, lui & les autres évêques de France, à compatir à l'égliſe Romaine, & à la ſecourir, parce qu'elle étoit menacée de ſa ruine. Il ajoutoit *Ibid. c. 2.*

que depuis long-temps l'Orient étoit troublé par des héréfies pernicieufes, & l'églife de CP. par des fchifmes. Qu'il s'en étoit auffi élevé un depuis long temps entre les évêques d'Afrique, fur lequel leurs députés le preffoient de rendre réponfe, auffi bien que ceux de plufieurs autres pays. C'eft pourquoi, difoit-il, nous avons réfolu de tenir un concile général, qui commencera le premier de Mars de l'onzième indiction, c'eft-à-dire l'an 893; & nous vous avertiffons de vous y rendre fans délai, afin que nous puiffions nous entretenir à loifir, & rendre des réponfes plus amples fur toutes ces matières.

AN. 892.

XVIII. Gui & Lambert empereurs. Charles le fimple roi.

Sup. l. LII. *n.* 49.

To. 9. *conc. p.* 432.

Le pape Formofe mandoit auffi à Foulques qu'il avoit couronné Gui empereur la même année, indiction dixième, c'eft-à-dire en 892. C'étoit Gui de Spolette, fils de ce Lambert qui avoit tant fait de peine au pape Jean VIII, & dont Foulques étoit parent. L'année fuivante 893, Formofe couronna encore Lambert fils de Gui. Cependant l'archevêque Foulques tint un concile à Reims, ou de l'avis des évêques & des feigneurs qui s'y trouvèrent, il fit reconnoître roi le jeune Charles, fils de Louis le Bégue & d'Adeleïde, âgé d'environ quatorze ans. Il eft connu fous le nom de Charles le fimple, & fut couronné le vingt-huitième de Janvier 893. Eudes ne laiffoit pas de régner dans la plus grande partie de la France; & Charles ne fut d'abord reconnu que par les feigneurs mécontens de fon gouvernement.

XIX. Baudouin comte de Flandres excommunié.

Flod. liv. IV. *c.* 7.

En ce même concile de Reims, on menaça d'excommunication Baudouin comte de Flandres, pour divers crimes. Il avoit fait fouetter un prêtre; il avoit ôté aux églifes des prêtres qui y étoient ordonnés, & y en avoit mis d'autres fans la participation de leur évêque; il avoit ufurpé une terre donnée par le roi à l'églife de Noyon, & le monaftère de S. Vaaft d'Arras. Enfin il s'étoit révolté contre le roi au mépris de fon ferment. Sur tout cela il avoit été depuis long-temps admonefté par les évêques, fans en avoir profité. Ceux du concile de Reims jugèrent donc qu'il méritoit d'être excommunié: mais attendu qu'il pouvoit fervir utilement l'églife & l'état, ils fufpendirent la cenfure, & lui donnèrent encore du temps pour fe corriger.

Ibid. c. 6. *p.* 621.

Ils déclarèrent à Baudouin ce jugement par leur lettre fynodale, & en écrivirent une autre à fon évêque diocéfain, qui étoit Dodilon de Cambray. Il avoit été appelé au con-

cile : mais il s'en étoit excusé sur les Normands qui ôtoient la sureté des chemins ; & les évêques le prioient d'exhorter fortement le compte Baudouin à se reconnoître, de lui lire leur lettre, s'il étoit présent, & s'il étoit absent, la lui envoyer par son archidiacre qui la lui fit bien entendre. Que s'il ne pouvoit approcher de Baudouin, il fit lire en sa présence les lettres dans un lieu où il eût insulté à la religion; & qu'ensuite, s'il ne se corrigeoit, personne, ni moine, ni chanoine, ni aucun chrétien, n'eût plus de commerce avec lui sous peine d'anathème. Si Hetilon évêque de Noyon venoit à Arras, Dodilon devoit l'aller trouver, pour faire sur ce sujet ce qui feroit à propos suivant les canons, & en donner avis par lettres à leur archevêque. AN. 893.

IXX. Lettres de Formose en France. *Ibid. c. 2.*

Foulques ne manqua pas de donner avis au pape du couronnement du roi Charles, lui demandant son conseil, & son secours ; & le pape écrivit plusieurs lettres sur ce sujet au roi Eudes, pour l'exhorter à se corriger des excès dont on l'accusoit, à ne point attaquer le roi Charles en sa personne ni en ses biens, & lui accorder une trève jusqu'à ce que l'archevêque Foulques pût aller à Rome : aux évêques de Gaule, pour les exhorter à faire les mêmes instances auprès du roi Eudes, & à procurer cette trève au roi Charles, répondant à la lettre qu'il avoit reçue de sa part, lui donnant les avis convenables, & lui envoyant un pain béni qu'il lui avoit demandé. *c. 3.*

Arnoul roi de Germanie trouva fort mauvais que l'on eût couronné le roi Charles sans sa permission; car il prétendoit avoir droit lui seul à tout l'empire François. L'archevêque de Reims fit son possible pour se justifier auprès de lui, & lui fit écrire par le pape pour lui défendre de troubler le royaume de Charles, & l'exhorter au contraire à l'aider comme son parent. Ensuite il se plaignit au pape que ni Arnoul n'avoit voulu secourir Charles, ni Eudes cesser de ravager son royaume; qu'au contraire l'un & l'autre avoit usurpé les terres de l'église de Reims; qu'Eudes avoit même assiégé la ville, & que ces guerres étoient un obstacle invincible à son voyage de Rome. Au reste il prioit le pape, qui regardoit comme son fils le jeune empereur Lambert, de l'unir d'amitié avec le roi Charles, & d'écrire à Eudes & aux seigneurs de France, pour les obliger à la paix, & à laisser à Charles au moins une partie du royaume de ses pères. Le pape dans sa réponse *c. 5.* *c. 3.*

louoit fort l'archevêque de l'affection qu'il témoignoit pour
An. 893. l'empereur Lambert, l'exhortant à lui être toujours fidelle comme son parent, & protestant de sa part qu'il ne s'en sépareroit jamais.

Touchant quelques autres affaires dont Foulques lui avoit écrit, il déclaroit avoir excommunié & anathématisé Richard Manassès & Rampan, pour avoir arraché les yeux à Teutbolde évêque de Langres, & avoir chassé de son siége & mis en prison Vautier archevêque de Sens. Il ordonnoit donc à Foulques d'assembler ses suffragans, & de confirmer avec eux ce jugement. Le pape lui faisoit aussi des reproches de n'avoir pas voulu sacrer évêque de Châlons le prêtre Bertier, élu par le clergé & le peuple, du consentement du roi Eudes. Au contraire, ajoutoit-il, on dit qu'à la mort de l'évêque vous avez donné cette église, comme en fief, à Heriland évêque de Terouane: & qu'ensuite vous prétendez avoir ordonné évêque de Châlons un certain Mancion prévenu de crimes. Que Bertier ayant voulu venir à Rome, il a été pris par un nommé Conrad votre vassal, tiré de l'église, & tenu en exil pendant un mois. C'est pourquoi le pape ordonnoit à Foulques de se rendre à Rome dans un temps marqué, avec Mancion, Conrad & quelques-uns des évêques ses suffragans.

Foulques de son côté écrivit au pape que, l'évêque de Terouane ayant été ruiné par les Normands, l'évêque Heriland avoit eu recours à lui, qu'il l'avoit reçu comme il devoit, & l'avoit établi visiteur d'une église vacante, c'étoit celle de Châlons, pour en tirer sa subsistance, jusqu'à ce qu'on y ordonnât un évêque. Et parce que les habitans du diocèse de Terouane étoient des barbares farouches, & qui parloient une autre langue, il consultoit le pape s'il pouvoit transférer Heriland à l'église vacante, & donner au peuple de Terouane un évêque
c. 6. p. 625. de la même nation. Il écrivit aussi à un évêque Romain nommé Pierre, pour solliciter auprès du pape la translation d'Heriland de Terouane à Châlons; alléguant l'exemple d'Actar de Nantes. Au reste il est aisé de juger que Bertier, approuvé par le roi Eudes pour l'évêché de Châlons, ne pouvoit être agréable à l'archevêque Foulques. C'est pourquoi ne pouvant transférer Heriland, il résolut de mettre Mancion à Châlons, & convoqua ses suffragans pour le venir ordonner: mais il y trouva de la résistance, & honoré

Honoré évêque de Beauvais, non-feulement refufa d'y aller, mais encore blâma l'entreprife de fon archevêque. Toutefois Mancion demeura évêque de Châlons; & nous avons de lui une lettre à l'archevêque Foulques, qui eft remarquable. An. 893. p. 629.

Un prêtre, dit-il, nommé Angelric, du Village de Vafnau, de l'églife de S. Loup, eft venu devant nous à Châlons, comme nous tenions notre fynode, & a été convaincu, même par fa propre confeffion, d'avoir époufé en préfence de fes paroiffiens, & du confentement des parens, une femme nommée Grimma. Mais comme il vouloit l'emmener, des hommes pieux & fidelles fe font oppofés à cette criminelle entreprife. Nous en avons tous été fenfiblement affligés; & avant que de rien décider fur ce cas, nous avons réfolu de vous écrire par ce même prêtre, pour vous prier de nous inftruire de ce que nous devons faire, & cependant nous l'avons féparé de notre communion. C'eft le premier exemple que je fache d'un tel mariage. *Analect. tom. 3. p. 438.*

XXI. Règles des reclus.

Le pape Formofe, dans une de fes lettres, recommandoit à l'archevêque Foulques un prêtre nommé Grimlaïc, qu'il chériffoit, pour le promouvoir à l'épifcopat fi l'occafion s'en préfentoit. On croit que c'eft le Grimlaïc auteur de la règle des folitaires, ou le prêtre de même nom, à la prière duquel il l'écrivit. Les folitaires pour qui elle eft faite, étoient des reclus qui s'enfermoient dans une cellule, & faifoient vœu de n'en fortir jamais. Aucun n'y étoit admis qu'après des épreuves fuffifantes, & par la permiffion de l'évêque, ou de l'abbé du monaftère où il s'enfermoit; car les cellules des reclus devoient toujours être jointes à quelque monaftère. Après la permiffion du prélat, on les éprouvoit un an dans le monaftère, dont pendant ce temps ils ne fortoient point: puis ils faifoient leur vœu de ftabilité dans l'églife, devant l'évêque; & après que le reclus étoit entré dans fa cellule, l'évêque faifoit mettre fon fceau fur la porte. *Flod. IV. c. 5.* *Cod. reg. c. 2. p. 464.* *c. 15.*

La cellule devoit être petite & exactement fermée. Le reclus devoit avoir dedans tout ce qui lui étoit néceffaire; même s'il étoit prêtre, un oratoire confacré par l'évêque, avec une fenêtre donnant fur l'églife, par où il pût donner fes offrandes pour la meffe, entendre le chant, chanter lui-même avec la communauté, & répondre à ceux qui lui parleroient. Cette fenêtre devoit avoir des rideaux dehors *c. 16.*

& dedans, afin que le reclus ne pût voir ni être vu. Il pouvoit avoir au-dedans de sa reclusion un petit jardin, pour prendre l'air & planter des herbes. Au-dehors, mais tenant à sa cellule, étoit celle de ses disciples; avec une fenêtre
c. 17. par où ils le servoient & recevoient ses instructions. On jugeoit à propos qu'il y eût deux ou trois reclus ensemble, & alors leurs cellules se touchoient avec des fenêtres de
c. 16. communication. Si des femmes vouloient les consulter ou se confesser à eux, ce devoit être dans l'église & en présence de tout le monde.

c. 20. On recommandoit aux reclus l'étude de la sainte écriture & des auteurs ecclésiastiques; pour se conduire eux-mêmes & résister aux tentations, & pour instruire ceux
c. 24. qui les venoient consulter. S'ils étoient deux, ils ne devoient se parler qu'en conférence spirituelle, & dire leurs coul-
c. 27. 28. pes l'un à l'autre. Celui qui étoit seul se la disoit à lui-même, faisant soigneusement l'examen de sa conscience. L'auteur déplore amèrement la corruption générale des mœurs de son temps, l'oubli des maximes de l'évangile, & la tiédeur des solitaires mêmes; dont le premier soin,
c. 31. quand ils embrassoient cette profession, étoit de s'infor-
c. 36. mer si dans le monastère ils jouiroient d'un grand repos,
c. 39. & ne manqueroient de rien pour les besoins de la vie. Il
2. *Thess.* III. 7. recommande particulièrement l'oraison mentale, & approuve de communier & de célébrer la messe tous les jours, pourvu qu'on y apporte les dispositions requises.

Il ordonne le travail des mains, pour remplir les intervalles de la prière & de la lecture. Après avoir apporté l'autorité de S. Paul, il ajoute: si ce saint Apôtre, prêchant l'évangile, ne laissoit pas de gagner sa vie par un pénible travail; de quel front oserons-nous manger notre pain gratuitement, avec des mains oisives, nous qui ne sommes point chargés de la prédication, mais seulement du soin de notre ame? Or S. Paul n'usoit pas toujours du droit de vivre de l'évangile, afin d'avoir plus de liberté de corriger les pécheurs; car on ne peut reprendre hardiment ceux dont on reçoit. Quand le solitaire auroit d'ailleurs de quoi vivre, il doit travailler de ses mains pour mortifier son corps, purifier son cœur, fixer ses pensées, & se plaire dans sa cellule. Le temps du travail doit être
c. 40. depuis tierce jusqu'à none, qui sont six heures entières, ou plus, si la pauvreté le demande. Il est permis toute-

fois au solitaire de prendre ce qui lui est offert volontairement, soit pour ses besoins, soit pour le donner aux pauvres. *c. 41.*

Si le reclus étoit malade, on ouvroit sa porte pour l'assister : mais il ne lui étoit pas permis de sortir, sous quelque prétexte que ce fût. Ils pouvoient avoir une baignoire dans leur cellule, & s'ils étoient prêtres, s'y baigner quand ils le jugeoient à propos. Car on jugeoit que cette propreté extérieure étoit convenable pour approcher des saints mystères. Au reste cette règle est presque tirée de celle de S. Benoît, & composée de divers passages des pères, respirant par-tout une tendre & solide piété. *c. 48. c. ult. c. 51. c. 37.*

Vers le même temps S. Gerauld, comte d'Aurillac en Auvergne, donna cette terre pour y fonder un monastère : mais après l'avoir bâti, il étoit en peine où il trouveroit des moines d'une observance régulière. Pour cet effet il envoya des jeunes gens nobles au monastère de Vabres, où ils apprirent la règle : mais étant revenus sans avoir des maîtres pour les conduire, ils se relâchèrent bientôt, même celui d'entre eux que Gerauld leur avoit donné pour supérieur. Le monastère de Vabres, aujourd'hui évêché, avoit été fondé dès l'an 862 par Raimond comte de Toulouse, en faveur d'un saint abbé nommé Adalgase, qui ayant été chassé par les barbares de Palma en Périgord, avec les dix moines qu'il gouvernoit, s'étoit retiré auprès du comte Raimond. XXII. S. Gerauld d'Aurillac. *Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 79.*

Saint Gerauld étoit d'une famille très-noble, fils d'un autre Gerauld aussi seigneur d'Aurillac, comte très-riche & très-vertueux. Il naquit l'an 855, fut élevé dans la piété, & suivant sa naissance, dressé aux exercices de la chasse & des armes : mais une longue indisposition l'obligea à les interrompre, & porta ses parens à l'appliquer plus long-temps aux lettres. Il y prit tant de goût, qu'après avoir recouvré sa santé, quoiqu'il réussit fort bien aux exercices du corps, il continua d'étudier, & savoit presque toute la suite des saintes écritures. A la mort de ses parens, il se trouva maître de plusieurs grandes terres, & d'un grand nombre de serfs dont elles étoient peuplées, & s'appliqua à les gouverner avec beaucoup de justice & de prudence. Ayant arrêté ses regards sur la fille d'un de ses serfs, qui étoit très-belle, il succomba à la tentation jusqu'à faire venir chez lui le père & la fille : mais *Ibid. p. 6. Vita per Odon. lib. 1. c. 4. 5. c. 6. c. 9.*

il ne paſſa pas outre, & étant revenu à ſoi, il ſortit quoi-
AN. 893. que de nuit & par un grand froid, renvoya celle qui
c. 10. l'avoit tenté & prit ſoin de la marier. Il perdit enſuite la
c. 11. vue pendant plus d'un an, ce qu'il regarda comme un châtiment de ſa faute. Dès-lors il ne ſouffrit plus de filles chez lui, & s'appliqua à mortifier ſon corps. Il renonça au mariage, & refuſa la ſœur de Guillaume duc d'Aquitaine, & pluſieurs autres grands partis. Comme on lui repréſentoit qu'il devoit des ſucceſſeurs à ſon illuſtre famille, il diſoit qu'il valoit mieux mourir ſans enfans que d'en avoir de mauvais.

Il étoit le protecteur des foibles & des opprimés, & ne portoit les armes que pour ce ſujet. Car, comme les malheurs des temps & la foibleſſe du gouvernement ne permettoient pas toujours le cours de la juſti-
c. 7. 8. ce réglée ; les ſeigneurs étoient réduits à ſe faire juſtice à main armée, comme des ſouverains ; & Gerauld comme les autres, quelque répugnance qu'il y eût, ſe réſolut, par les conſeils des perſonnes les plus ſages, à repouſſer la force par la force. En quoi il uſa de toute la modération poſſible, épargnant le ſang, & traitant généreuſement les priſonniers. Auſſi dans ces petites guerres il eut ordinairement l'avantage, & l'on regarda comme des miracles pluſieurs marques qu'il y reçut de la protection divine.

c. 14. Ses aumônes n'avoient point de bornes ; il ne renvoyoit aucun pauvre : quelquefois il leur faiſoit dreſſer des tables, & il ſe trouvoit aux diſtributions, pour s'aſſurer de la nourriture qu'on leur donnoit, juſqu'à en faire lui-même l'eſſai. Ses officiers lui tenoient toujours prêt quelque mets à leur ſervir. Outre les ſurvenans, il en nourriſſoit réglément un
c. 15. certain nombre. Cependant il vivoit lui-même très-frugalement. Il ne ſoupoit jamais, ſe contentant le ſoir d'une légère collation. A dîner ſa table étoit bien ſervie, & il convioit des perſonnes doctes ou pieuſes, avec qui il s'entretenoit de la lecture qu'on faiſoit toujours pendant le repas. Le reſte de la journée s'employoit à régler ſes affaires, terminer des différents, inſtruire ſes domeſtiques, viſiter des hôpitaux, lire l'écriture ſainte. Il jeûnoit trois fois la ſemaine ; & s'il arrivoit une fête le jour de ſon jeûne, il le transféroit à un autre, & anticipoit le ſamedi celui du dimanche : ce qui
c. 16. depuis a été univerſellement reçu. Il ne portoit point de ſoie

ni d'étoffes précieuses, en quelque occasion que ce fût ; ses habits étoient toujours simples & modestes. An. 893.

Il fit au moins sept fois le pélerinage de Rome, tant il avoit de dévotion à S. Pierre, à qui aussi il fit dédier son monastère d'Aurillac ; & il s'y seroit consacré lui-même par la profession monastique, s'il n'en eût été détourné par S. Grusbert évêque de Cahors son directeur, qui lui repré-senta qu'il seroit plus utile au prochain dans son état. Mais depuis ce temps il augmenta ses austérités. Il mourut vers l'an 909, le 13e. d'Octobre, jour auquel l'église honore sa mémoire. *Lib. 11. c. 17.* *Lib. 11. c. 2.* *Martyr. R. 13 Octob.*

Adalgaire évêque d'Autun étant mort, Gerfroy, diacre & moine de Flavigny, fut accusé par la voix publique de l'avoir empoisonné, & toute l'église Gallicane fut frappée de ce scandale. Gerfroy en fut d'autant plus affligé, qu'il avoit reçu de grands bienfaits du défunt prélat. Il demanda conseil à l'évêque Galon son successeur, qui l'exhorta, s'il se sentoit coupable, à se confesser sincèrement. Gerfroy protestant toujours qu'il étoit innocent, Galon n'osa décider seul une affaire de cette importance, & la porta au concile de la province, qui se tint le premier jour de Mai 894, indiction douzième. Aurelien archevêque de Lyon y présidoit ; & dans l'acte qui nous en reste, il est qualifié primat de toute la Gaule. Il étoit accompagné de ses suffragans, Galon d'Autun, Ardrard de Châlons, Gerauld de Mâcon, que l'on compte entre les saints, & les députés de Theutbold de Langres. Le concile se tint dans l'église de S. Jean-Baptiste au faubourg de Châlons : le moine Gerfroy y étoit présent, & sa cause y fut soigneusement examinée selon les canons. Mais il ne se trouva aucune preuve contre lui ; & après trois proclamations, il ne se présenta point d'accusateur. C'est pourquoi il fut ordonné que, pour faire cesser le scandale, il se purgeroit de ce crime au premier synode diocésain que Galon tiendroit, en recevant la sainte communion pour témoignage de son innocence.

An. 894. XXIII. Concile de Châlons. *Tom. 7. conc. p. 437.* *Gall. ch.*

En exécution de ce décret, l'évêque Galon alla exprès tenir son synode dans le monastère de Flavigny ; où disant la messe publiquement dans l'église de S. Pierre, il fit avertir le moine Gerfroy de s'approcher de la communion, ou de s'en retirer, suivant le témoignage de sa conscience. Il s'approcha sans hésiter, & prenant Dieu à témoin & le sacrement qu'il alloit recevoir, il communia en présence de

AN. 894.

tout le monde. Pour mettre à l'avenir sa réputation à couvert, l'évêque Galon lui en donna un acte authentique qu'il souscrivit avec les évêques de Châlons & de Mâcon.

Elog. Mabil. to. 6 p 504.

Aurelien archevêque de Lyon mourut peu de temps après ce concile, c'est-à-dire, comme l'on croit, l'année suivante

AN. 895.

895 ; & son église l'honore comme saint. Il avoit rempli vingt ans le siége de Lyon, & eut Alvalon pour successeur.

XXIV. Concile de Tribur.

Regin. an. 89. Tom. 9. conc. p. 439.

Au mois de Mai de la même année 895, indiction treizième, le roi Arnoul étant à son palais de Tribur, près de Mayence, y fit tenir un concile général des pays de son obéissance, où assistèrent vingt-deux évêques, dont les trois premiers étoient les archevêques Hatton de Mayence, Herman de Cologne, & Ratbod de Trèves. Hatton ou Otton, qui présidoit à ce concile, avoit été abbé de Richenou, & succéda l'an 891 à Sunzo ou Sunderolde, tué près de Cleves en combattant contre les Normands. Rodolfe évêque de Virsbourg avoit succédé à Arne, tué en 892 en combattant contre les Sclaves, & tenu depuis pour martyr. Rodolfe étoit très-noble, mais sans conduite ni capacité. Outre les évêques, il y avoit en ce concile plusieurs abbés, & le roi étoit accompagné de tous les grands du royaume.

Regino an. 891.

Ibid. 892. Ditm. lib. 1. præf. conc.

Après un jeûne de trois jours, avec des processions & des prières, le roi se retira dans son palais, où assis sur son trône, & revêtu d'habits magnifiques, il traita avec les seigneurs du bien de l'état & du repos de l'église. Cependant les évêques s'assemblèrent dans l'église du même lieu; & envoyèrent au roi des députés, pour savoir s'il vouloit employer sa puissance à protéger l'église & en augmenter l'autorité. Le roi envoya des seigneurs leur dire de sa part, qu'ils ne songeassent qu'à s'acquitter fidellement de leur ministère, & qu'ils le trouveroient toujours prêt à combattre ceux qui leur résisteroient. Alors les évêques se levèrent de leurs siéges, & s'écrièrent : écoutez-nous Seigneur. Vive le grand roi Arnoul ! On sonna les cloches & on chanta le *Te Deum*. Ensuite ils s'inclinèrent devant les députés du roi, & les chargèrent de lui témoigner leur reconnoissance. Ils commencèrent à traiter des affaires de l'église ; le roi entra dans le concile, & les évêques furent admis au conseil du roi. Ce qui précéda ce concile, & ce qui le suivit, fait soupçonner que la politique y avoit part.

Regin. an. 894. 895.

L'année précédente le roi Arnoul avoit tenu un parlement

à Vormes, où il avoit voulu donner le royaume de Lothaire à son fils Zuentibold, qu'il avoit eu d'une concubine; mais les seigneurs n'y voulurent point consentir. Après l'assemblée de Tribur, & la même année 895, il en tint une autre à Vormes, où il déclara Zuentibold roi de Loraine, du consentement de tous les seigneurs. An. 895.

Ce concile de Tribur fit cinquante-huit canons, tendant principalement à réprimer les violences & l'impunité des crimes. Un prêtre se présenta, qui avoit été aveuglé pour un crime dont il étoit innocent, au témoignage de son évêque. Cet évêque avoit cité à son synode le laïque qui avoit rendu le prêtre aveugle; mais il en avoit appelé au concile. Les évêques, touchés de cette violence, envoyèrent des députés au roi Arnoul, lui demander ce qu'il lui plaisoit ordonner de ce laïque, & des autres pécheurs incorrigibles & excommuniés qui ne venoient point à pénitence; lui envoyant en même temps l'extrait des canons qui défendent la communication avec les excommuniés. Le roi répondit: nous ordonnons à tous les comtes de notre royaume, de prendre les excommuniés qui ne se soumettent point à la pénitence, & nous les amener; que s'ils font rebellion quand on les voudra prendre, & y perdent la vie, les évêques n'imposeront aucune pénitence à ceux qui les auront tués; & de notre part, nous ne permettrons point qu'on leur fasse payer la composition des lois, & leurs parens prêteront serment de n'en point poursuivre la vengeance. Can. 2. c. 3.

On règle ensuite la composition que devoit payer, suivant les lois barbares, celui qui avoit blessé ou maltraité un prêtre; mais s'il l'avoit tué, il devoit faire la pénitence qui suit. Pendant cinq ans abstinence de chair & de vin, & jeûner tous les jours jusques au soir, hors les dimanches & les fêtes; ne point porter d'armes, ne marcher qu'à pied, ne point entrer dans l'église, mais prier à la porte. Après ces cinq années, l'évêque le fera entrer dans l'église; mais il demeurera entre les auditeurs, sans communier: après dix ans il pourra communier & monter à cheval; mais il continuera d'observer les autres pratiques de pénitence trois fois la semaine. c. 4. c. 5.

La pénitence de tout homicide volontaire est réduite à sept ans. D'abord quarante jours exclus de l'église, jeûnant au pain & à l'eau, marchant nus pieds, sans porter de linge que des caleçons, sans porter d'armes, ni user d'aucune c. 54. 55.

AN. 895. voiture, s'abstenant de sa femme, sans aucun commerce avec les autres chrétiens. S'il tombe malade, ou s'il a des ennemis qui ne le laissent pas en repos, on différera sa pénitence.
c. 56. Après ces quarante jours, il sera encore un an exclus de l'église, s'abstiendra de chair, de fromage, de vin & de toute boisson emmiellée. En cas de maladie ou de voyage, il pourra racheter le mardi, le jeudi & le samedi
c. 57. par un denier, ou par la nourriture de trois pauvres. Après cette année il entrera dans l'église, & pendant deux années continuera la même pénitence, avec pouvoir de racheter
c. 58. toujours les trois jours de la semaine. Chacune des quatre années suivantes, il jeûnera trois carêmes, un avant Pâque, un avant la S. Jean, un avant Noël. Pendant ces quatre années, il ne jeûnera que le mercredi & le vendredi, encore pourra-t-il racheter le mercredi. Après ces sept ans, il sera réconcilié, & recevra la communion.
c. 50. Celui qui a tué par poison, doit faire la pénitence dou-
c. 58. ble. On voit par ces canons qu'on n'observoit pas encore
Sup. liv. x. n. 16. liv. XVII. n. 14. c. 27. 26. l'abstinence du samedi, mais que les pénitences solennelles étoient en vigueur avec les différens degrés marqués dans les canons des premiers siècles, comme dans le concile d'Ancyre, & les lettres de saint Basile à Amphiloque.

On condamne les clercs & les moines apostats, les religieuses qui se marient au mépris de leurs vœux, &
c. 23. 24. 25. plusieurs espèces de conjonctions illicites, particulière-
c. 43. 44. &c. ment le mariage entre les adultères qui ont conspiré la mort du premier mari. Une esclave ne peut être que la
c. 40. concubine d'un homme libre; mais s'il l'épouse après
c. 38. qu'elle est affranchie, elle est sa femme légitime. La di-
c. 39. versité de nation & de loi n'empêche point le mariage: ainsi un Franc peut épouser une Bavaroise ou une Saxonne, en suppléant ce qui manque à la forme du contrat civil.

c. 8. Celui qui méprise le ban de l'évêque, c'est-à-dire sa ci-
c. 9. tation, jeûnera quarante jours au pain & à l'eau. Si le jour que l'évêque dans sa visite a marqué pour tenir son audience, se rencontre avec celui que le comte a indiqué pour tenir la sienne, le peuple doit obéir à l'évêque préférablement au comte, qui doit lui-même se trouver à l'audience de l'évêque. Mais dans le lieu de la résidence de l'évêque, si le comte a indiqué son audience le premier, elle
c. 35. sera préférée. Défense aux comtes de citer à leur au-

dience les pénitens, pour ne les pas détourner de leurs exercices spirituels. Défense de tenir leur audience pendant le carême ou les autres jours de jeûne, les dimanches & les fêtes. Si un clerc est accusé d'avoir apporté de fausses lettres du pape, pour troubler la discipline de l'église; l'évêque pourra le tenir en prison, jusques à ce qu'il ait réponse du pape comment ce faussaire doit être puni suivant la loi Romaine.

An. 895.
c. 30.

On réitère les défenses de rien exiger pour les sépultures & d'enterrer dans les églises : de consacrer les saints mystères dans des calices ou des patènes de bois, de consacrer le vin sans eau; mais on ordonne de mettre dans le calice deux tiers de vin & un tiers d'eau. On ne croyoit donc pas alors que la moindre goutte d'eau fut suffisante. Défense d'ordonner un serf, qu'il n'ait acquis une pleine liberté. Si les cohéritiers à qui appartient le patronage de l'église, ne conviennent pas du prêtre qu'ils y doivent nommer, l'évêque en ôtera les reliques, en fermera les portes, & y mettra son sceau, afin qu'on n'y fasse aucun office jusques à ce que les patrons s'accordent. Ce sont les canons du concile de Tribur qui m'ont paru les plus remarquables. On y traita aussi du différent entre Herman archevêque de Cologne, & Adalgaire de Brème; on cassa les priviléges des papes & des rois, pour l'érection de Hambourg en métropole, & pour son union avec Brème, qui fut réduit à un simple évêché soumis à Cologne. Aussi dans les souscriptions du concile, Adalgaire n'est compté que le quatorzième, & comme évêque de Brème. Tout cela fut autorisé par le pape Formose & le roi Arnoul.

c. 15. 16. 17.
c. 18.
c. 19.
c. 29.
c. 32.
Adam.Brem. lib. 1.

Après cette assemblée & celle de Vormes, le roi Arnoul passa en Italie, où il étoit invité par Berenger plus foible que Gui, & par le pape Formose. Gui s'enfuit, & Arnoul assiégea Rome & la prit d'assaut l'an 896. Formose le reçut avec grand honneur, & le couronna empereur devant la confession de S. Pierre. Arnoul de son côté, pour venger le pape, fit décapiter plusieurs des premiers de Rome, qui étoient venus au-devant de lui à son entrée. Le peuple Romain prêta serment de fidélité à l'empereur Arnoul, sauf la foi due au pape Formose; & l'empereur, après avoir demeuré quelque temps en Italie à poursuivre Gui & sa femme, retourna en Bavière au mois de Mai.

An. 896.
XXV.
Arnoul empereur. Mort de Formose. Etienne VI.
Regin. 895. 896.
Luitpr. l. 1. c. 8.

AN. 896. *An. Fuld.*

Cependant le pape Formose mourut le jour de Pâque, 4e. d'Avril de la même année 896, après avoir tenu le saint siége quatre ans & demi. On ordonna à sa place Boniface, Romain, fils d'Adrien, qui avoit été déposé du sous-diaconat, & ensuite de la prêtrise, & il fut élu par une faction populaire; mais il mourut de la goutte au bout de quinze jours. Il eut pour successeur Etienne VI, Romain, fils d'un prêtre nommé Jean, qui tint le saint siége quinze mois.

Flod. verf. tom 1. act 3. p. 605.

XXVI. Lettres de Foulques au pape & au roi. *Flod. IV. c. 4.*

Foulques archevêque de Reims lui écrivit, comme à ses prédécesseurs, pour lui témoigner sa dévotion envers le saint siége, & son désir d'aller à Rome, si divers obstacles ne l'en avoient empêché; lui marquant qu'il avoit enfin procuré la paix entre les rois Eudes & Charles. Mais le pape témoigna n'être pas content de son excuse touchant le voyage de Rome, parce que d'autres le faisoient. J'ai résolu, ajoutoit-il, de tenir un concile au mois de Septembre de la même année 896, & si vous manquez de vous y trouver, je ne manquerai de porter contre vous une censure canonique. L'archevêque répliqua: il ne m'a pas été possible d'aller maintenant à Rome en personne; j'envoie pour vous en dire les raisons un évêque & des clercs de mon église. Je ne vous en écris pas davantage, à cause de la dureté de votre réprimande, qui ne m'a pas peu surpris: car jusques ici je n'ai reçu que de la douceur de vos prédécesseurs; mais je ne m'en prends qu'à mes péchés, & je vous prie de ne pas prêter l'oreille aux discours de gens peu charitables. Au reste, j'ai été élevé dès l'enfance dans la discipline canonique, jusques à ce que le roi Charles fils de l'empereur Louis m'a pris à son service dans son palais, où j'ai demeuré jusques au temps du roi Carloman, quand les évêques de la province de Reims m'ont ordonné sur l'élection du clergé & du peuple. D'autres vous pourront dire comment j'ai trouvé cette église, travaillée par les incursions des païens; & quelles peines je me suis données pour lui procurer la paix. Vous pouvez donc juger, par la vie que j'ai menée avant l'épiscopat, qu'il a été pour moi plutôt un fardeau qu'un avantage. J'irai toutefois quelque jour me présenter aux pieds de votre sainteté, si je puis obtenir la permission du roi Eudes, & si les chemins deviennent libres. Maintenant ils sont fermés par Zuentibolde fils du roi Arnoul, qui attaque

Reg. an. 900.

même l'église de Reims, dont il donne les biens à ses vas-

ſaux, & je vous prie de réprimer ſa tyrannie par votre autorité apoſtolique. C'eſt que Zuentibolde faiſoit la guerre pour ſe maintenir dans le royaume de Loraine, & il y fut tué l'an 900.

L'archevêque de Reims étant averti que le roi Charles vouloit faire alliance avec les Normands, pour établir ſa puiſſance par leur ſecours, lui en écrivit en ces termes : qui de vos fidelles ſerviteurs ne ſeroit effrayé de vous voir rechercher les ennemis de Dieu ? Il n'y a point de différence entre ſe joindre aux païens, & renoncer à Dieu pour adorer les idoles. On ne peut s'empêcher d'imiter ce qu'on voit continuellement, & peu à peu on s'y accoutume. Les rois vos ancêtres ont quitté le paganiſme, & ont toujours recherché le ſecours de Dieu : c'eſt pourquoi ils ont heureuſement régné, & tranſmis leur puiſſance à leurs deſcendans. Vous, au contraire, abandonnez Dieu, & au lieu de mettre des bornes aux misères paſſées, aux pillages & aux oppreſſions des pauvres, & en faire pénitence, vous attirez de nouveau ſa colère, en vous joignant à ceux qui ne le connoiſſent pas. Croyez-moi, ce n'eſt pas le moyen d'établir votre puiſſance. J'avois mieux eſpéré de vous ; mais je vois que vous courez à votre perte, avec ceux qui vous donnent ces conſeils. Je vous conjure, au nom de Dieu, d'abandonner ce deſſein, & de ne me pas donner cette douleur éternelle, à moi & à vos autres bons ſerviteurs. Il vaudroit mieux que vous ne fuſſiez pas né, que de régner par le ſecours du diable. Sachez enfin que, ſi vous le faites, je ne vous ſerai jamais fidelle, je détournerai de votre ſervice tous ceux que je pourrai ; & me joignant avec tous les évêques mes confrères, je vous excommunierai & vous condamnerai à un anathème éternel. Je vous écris ceci en gémiſſant, parce que je vous ſuis fidelle, & que je déſire que vous établiſſiez votre règne, non par le ſecours de Satan, mais par celui de Jeſus-Chriſt.

Flod. IV. c. 5.

XXVII. Mort d'Etienne VI. Romain, Theod. II, Jean IX, papes. *Luitpr. l. 1. c. 8. Fl. verſ. p. 606.*

Le pape Etienne VI tint en effet un concile, où il condamna Formoſe ſon prédéceſſeur. Il fit déterrer ſon corps ; on l'apporta au milieu de l'aſſemblée, on le mit dans le ſiége pontifical, revêtu de ſes ornemens, & on lui donna un avocat pour répondre en ſon nom. Alors Etienne parlant à ce cadavre, comme s'il eût été vivant : pourquoi, lui dit-il, évêque de Porto, as-tu porté ton ambition juſques à uſurper le ſiége de Rome ? L'ayant condamné, on le dépouilla

des habits ſacrés, on lui coupa trois doigts, & enfin la tête; puis on le jeta dans le Tibre. Le pape Etienne dépoſa tous ceux que Formoſe avoit ordonnés, & les ordonna de nouveau. Mais il reçut bientôt la peine de ces violences. On le prit, on le chaſſa lui-même du ſaint ſiége; on le mit dans une obſcure priſon chargé de fers, & on l'étrangla.

Son ſucceſſeur fut Romain Galleſin, fils de Conſtantin; qui mourut avant les quatre mois accomplis; & on élut à ſa place Theodore, né à Rome, & fils d'un nommé Photius. Il étoit ſobre, chaſte, libéral envers les pauvres, chéri du clergé, & ami de la paix; mais il ne vécut que vingt jours depuis ſon ordination. Dans ce peu de temps il ne laiſſa pas de travailler autant qu'il put à la réunion de l'égliſe; il rappela les évêques chaſſés de leurs ſiéges, & rétablit les clercs ordonnés par Formoſe & dépoſés par Etienne, leur rendant les ornemens ſacrés & l'exercice de leurs fonctions. Il fit reporter ſolennellement dans la ſépulture des papes le corps de Formoſe, qui avoit été trouvé par des pêcheurs; & lorſqu'on le tranſporta, pluſieurs perſonnes pieuſes aſſuroient que les images des ſaints l'avoient ſalué en paſſant.

Auxil. lib. II. c. 4. in fin.

Luitpr. c. 8.

Flod. verſ.

Après la mort de Theodore, les Romains furent partagés; les uns élurent le prêtre Sergius, les autres Jean natif de Tibur, fils de Rampalde, dont le parti prévalut. Sergius chaſſé de Rome ſe retira en Toſcane, ſous la protection du marquis Adalbert, & y demeura ſept ans. Jean IX tint le ſiége deux ans, pendant leſquels il célébra trois conciles, & nous avons les canons de deux, l'un tenu à Rome, l'autre à Ravenne.

XXVIII. Concile de Rome.

L'empereur Arnoul s'étoit retiré d'Italie dès l'an 896; & Gui étant mort la même année, Berenger duc de Frioul, reprit le deſſus, & ſe fit couronner empereur, apparemment par le pape Etienne VI. Mais il fut bientôt chaſſé par Lambert, fils de Gui, couronné par Formoſe dès l'an 893. Ce fut de ſon autorité que le pape Jean IX tint un concile à Rome, où on lut premiérement un mémoire, pour examiner l'état de l'égliſe & les moyens d'affermir la paix. Jean évêque d'Areze dit: nous ſouhaitons auſſi qu'on l'examine. Pierre évêque d'Albane dit: le pape veut-il qu'on liſe le concile tenu ſous le pape Theodore? Il fut lu; & Amolon évêque de Turin dit: il eſt ſelon les canons de rétablir celui qui a été injuſtement condamné, & d'obſerver la règle touchant ceux qui ont été ſpoliés. On lut le

Muſæ. Italic. Mabill. to. I. p. 86.

Sup. l. LII. n. 31.

concile du pape Jean, c'est-à-dire, celui où Jean VIII avoit condamné Formose. Ensuite Amolon proposa de lire le concile fait sous Etienne VI contre Formose, ce qui fut fait. Comme on en vint à l'endroit où Pascal, Pierre & Silvestre accusèrent Formose de parjure, & d'avoir été réduit à la communion laïque, on leur demanda si ce qu'on lisoit étoit vrai : ils dirent que non ; & Pascal ajouta qu'il n'avoit point assisté à ce concile. Après qu'on en eut achevé la lecture, Jean d'Areze dit : qu'ils disent s'ils y ont assisté. Pierre d'Albane dit : j'y ai assisté, mais je n'y ai pas souscrit. Ils demandèrent du temps, on leur en donna : puis ils se levèrent tous trois, Pierre, Silvestre & Pascal ; & étant interrogés, ils dirent qu'ils n'y avoient point assisté. Amolon dit : que Benoît protonotaire vienne, & qu'il dise ce qu'il a écrit. Quand il fut venu, Jean d'Areze lui dit : Benoît, vous avez écrit ce concile ? Il dit : ce n'étoit pas à moi à l'écrire, mais à un sous-diacre de la bibliothèque. On interrogea soigneusement ces mêmes évêques ; & Pierre dit qu'il y avoit assisté. Etienne évêque d'Orti, l'un d'entre eux, dit en colère : vous vous élevez tous contre le pape, c'est-à-dire contre Etienne VI. Antoine de Bresse dit au nom d'eux tous : puisque vous dites que nous sommes séparés du sein de l'église Romaine, remettez à nous examiner demain ; ce qui leur fut accordé.

Le lendemain quand ils furent assis, Amolon dit : après le délai qui fut hier accordé, il faut, s'il vous plaît, nous donner maintenant réponse. Jean d'Areze dit : on doit commencer où on en demeura hier. Pierre d'Albane se leva, & Jean d'Areze dit : ou dites que les actes de ce concile sont vrais, ou qu'ils sont faux. Pierre d'Albane dit : que les autres qui y ont assisté viennent : le siége apostolique y étoit ; voulant dire qu'ils n'avoient agi que par l'autorité du pape. Jean d'Areze répondit : nous ne jugeons pas le siége apostolique. Et ayant montré que le concile contre Formose n'étoit pas un jugement apostolique, puisqu'il détruisoit d'un côté ce qu'il établissoit de l'autre ; il ajouta : il faut que le mal qui a été commis dans l'église soit entièrement déraciné. Le concile s'écria : nous le demandons aussi, & nous le souhaitons tous. Ensuite le pape ordonna que l'on rendît réponse. Pierre d'Albane dit : j'y ai assisté, savoir au concile contre Formose, mais contraint. Silvestre de Porto, in-

terrogé par Amolon, avoua aussi qu'il y avoit assisté. Ildeger de Lodi dit : vous vous rendîtes hier coupable devant tout le monde. C'est qu'il avoit nié ce qu'il avouoit alors. Amolon interrogea Silvestre, s'il avoit assisté à l'élection de Formose. J'y ai assisté, dit-il, & nous l'avons tous intronisé. On lui demanda encore s'il avoit assisté à cet horrible concile de Rome. Il répondit : j'y ai assisté, mais par force. Jean de Veletri étant interrogé de même, répondit : j'y ai assisté par force & malgré moi. Jean de Gales ou Cales répondit : j'y ai assisté par force. Etienne d'Orti : je me suis trouvé à la fin, & j'y ai souscrit par force. Jean de Toscanelle répondit qu'il n'y avoit pas assisté ; mais qu'il avoit ensuite souscrit par force. Bonose de Narni répondit qu'il n'y avoit ni assisté, ni souscrit, ni consenti.

On demanda à Jean, prétendu évêque de Modène, s'il avoit quelque plainte à faire contre Gamenulfe, qui étoit en possession de cet évêché, ou s'il le redemandoit. Il répondit que non ; mais qu'il demandoit miséricorde, prosterné par terre. Les évêques qui avoient assisté au concile d'Etienne contre Formose, se prosternèrent aussi, & demandèrent miséricorde. Alors tout le concile demanda en grâce au pape que l'on déracinât absolument cet abus, que les évêques ne fussent plus contraints de rien faire par force contre les canons, & qu'on ne les mît point en prison en aucune manière. Ce que le pape accorda volontiers. Pierre prêtre du titre d'Eudoxe, & Benoît du titre de Damase, interrogés s'ils avoient assisté à ce concile, répondirent qu'ils y avoient assisté par force, & demandèrent miséricorde.

Ensuite on publia le décret du concile en douze articles, qui portent : nous rejettons absolument le concile tenu sous le pape Etienne VI, où le vénérable corps du pape Formose fut tiré de son sépulcre, profané & traîné par terre à un prétendu jugement où il fut condamné ; ce qu'on n'a jamais ouï dire avoir été fait sous aucun de nos prédécesseurs : & nous défendons par l'autorité du S. Esprit, de jamais rien faire de semblable. Car on n'appelle personne en jugement, que pour se défendre, ou pour être convaincu, ce qui ne peut convenir à un
c. 7. cadavre. Les évêques, les prêtres, le reste du clergé qui assista à ce concile, nous ayant demandé pardon, & protesté que la seule crainte les avoit forcés à s'y trouver, nous leur avons pardonné à la prière du

concile, défendant à l'avenir à qui que ce soit d'empêcher la liberté des conciles, & de faire aucune violence aux évêques, leur ôter leurs biens, ou les mettre en prison, sans connoissance de cause.

Comme Formose a été transféré de l'église de Porto au saint siége apostolique, par nécessité & pour son mérite, nous défendons à qui que ce soit de le prendre pour exemple, vu principalement que les canons le défendent, jusques à refuser aux contrevenans la communion laïque, même à la fin. Nous défendons aussi que celui qui a été déposé par un concile, & n'a point été canoniquement rétabli, soit promu à un degré plus élevé, comme la faction du peuple a osé faire à l'égard de Boniface déposé, premièrement du sous-diaconat, & ensuite de la prêtrise. Si quelqu'un ose l'entreprendre, outre l'anathème du saint siége, il encourra l'indignation de l'empereur. Ce Boniface est celui qui fut intrus immédiatement après Formose. Nous rétablissons dans leur rang les évêques, les prêtres & les autres clercs de l'église Romaine, ordonnés canoniquement par Formose, & chassés par la témérité de quelques personnes. Suivant le concile d'Afrique, nous condamnons les réordinations & les rébaptisations, défendant d'ôter les évêques régulièrement ordonnés, pour en mettre d'autres à leur place, & introduire des schismes dans l'église.

c. 8.

c. 4.

c. 5.

Nous confirmons l'onction du saint chrême, donnée à notre fils spirituel l'empereur Lambert; mais nous rejettons absolument celle que Berenger a extorquée. Nous ordonnons de jeter au feu les actes du concile dont nous avons parlé comme on a brûlé ceux du concile de Rimini, du second d'Ephèse, de ce que les hérétiques ont fait contre le pape Leon, & de ce qui fut fait à CP. contre le pape Nicolas, & brûlé à Rome sous Adrien. Si quelqu'un tient pour ecclésiastique Sergius, Benoît & Marin, ci-devant prêtres de l'église Romaine, ou Leon, Pascal & Jean, ci-devant diacres, condamnés canoniquement, & chassés du sein de l'église; ou s'il prétend les rétablir dans leur rang sans notre consentement, il sera anathème comme violateur des canons. Nous déclarons aussi séparés de l'église ceux qui ont violé la sépulture sacrée du pape Formose pour en tirer le trésor, & qui ont osé traîner son corps dans le Tibre, s'ils ne viennent à pénitence.

c. 6.

c. 7.

c. 8.

c. 9.

c. 10. La sainte église Romaine souffre de grandes violences à la mort du pape : ce qui vient de ce qu'on le consacre à l'insçu de l'empereur, sans attendre, suivant les canons & la coutume, la présence de ses commissaires qui empêcheroient le désordre. C'est pourquoi nous voulons que désormais le pape soit élu dans l'assemblée des évêques & de tout le clergé, sur la demande du sénat & du peuple; & ensuite consacré solennellement en présence des commissaires de l'empereur, & que personne ne soit assez hardi pour exiger de lui des sermens nouvellement inventés. Le tout afin que l'église ne soit point scandalisée, ni la dignité de l'em-
c. 11. pereur diminuée. Il s'est aussi introduit une détestable coutume, qu'à la mort du pape on pille le palais patriarchal; & le pillage s'étend par toute la ville de Rome & ses fauxbourgs. On traite de même toutes les maisons épiscopales à la mort de l'évêque. C'est pourquoi nous le défendons à l'avenir, sous peine non-seulement des censures ecclésiastiques, mais encore de l'indignation de l'empereur. Nous
c. 12. condamnons encore la pernicieuse coutume par laquelle les juges séculiers, ou leurs officiers vendent des commissions pour la recherche des crimes; & s'ils trouvent, par exemple, des femmes débauchées dans une maison appartenante à l'église ou à un clerc, ils la prennent avec scandale, & la maltraitent jusqu'à ce qu'elle soit rachetée bien cher par son maître ou par ses parens : après quoi elle ne craint plus de se prostituer, prétendant que l'évêque ne peut en prendre connoissance. Nous voulons donc que les évêques aient la liberté dans leurs diocèses de rechercher & de punir selon les canons les adultères & les autres crimes; & qu'au besoin ils puissent tenir des audiences publiques, pour réprimer les rebelles.

XXIX. Concile de Ravenne. To. 9. conc. p. 507.

Après ce concile de Rome, on en tint un à Ravenne en présence de l'empereur Lambert, où les dix articles suivans furent lus & approuvés. Si quelqu'un méprise les canons &
Cap. 1. les capitulaires des empereurs, Charlemagne, Louis, Lothaire & son fils Louis, touchant les décimes, tant celui qui les donne, que celui qui les reçoit, sera excommunié. L'em-
c. 2. pereur ajouta : si quelque Romain, clerc ou laïque, de quelque rang qu'il soit, veut venir à nous, ou implorer notre protection, personne ne s'y opposera, ou ne l'offensera en sa personne ou en ses biens, ni dans le voyage ni dans le
c. 3. séjour, sous peine de notre indignation. Nous promettons de conserver

conserver inviolablement le privilége de la sainte église Romaine.

Le pape de son côté dit à l'empereur : que le concile tenu de votre temps dans l'église de S. Pierre, principalement pour la cause du pape Formose, soit appuyé de votre consentement & de celui des évêques & des seigneurs. c. 4.
Que vous fassiez informer exactement de tant de crimes qui nous ont obligés de venir à vous; des pillages, des incendies, & des autres violences dans nos terres, qui nous ont affligés jusques à souhaiter la mort, plutôt que d'en être témoins: & que vous ne laissiez pas ces crimes impunis. c. 5.
Que vous confirmiez le traité fait par votre père Gui, d'heureuse mémoire, & que vous révoquiez toutes les donations de patrimoines & d'autres biens, faites au contraire. c. 6. c. 7. 8.
Que vous défendiez les assemblées illicites de Romains, de Lombards & de Francs, dans les terres de saint Pierre, comme contraires à notre autorité & à la vôtre. c. 9.
Ce qui nous afflige le plus, c'est qu'à notre avénement au pontificat, voyant l'église du Sauveur détruite, nous avons envoyé couper du bois pour la rétablir en quelque sorte; mais nos gens en ont été empêchés par des méchans. Voyez combien il est indécent que l'église Romaine soit ainsi traitée. Vous devez aussi savoir qu'elle est réduite à une telle pauvreté, qu'elle n'a plus ni de quoi faire les aumônes ordinaires pour la prospérité de votre règne, ni de quoi payer les gages de ses clercs & de ses serviteurs. c. 10.

Après la lecture de ces articles, le pape s'adressa aux évêques, & les exhorta à faire leur devoir pour la conduite de leur troupeau; & ajouta : quand vous serez arrivés chez vous, ordonnez un jeûne & faites une procession, pour demander à Dieu l'extinction des schismes & des discordes, & la conservation de l'empereur Lambert pour la protection de l'église. La ruine de l'église de Latran, dont il est ici parlé, étoit arrivée sous Etienne VI; & elle tomba toute entière, depuis l'autel jusqu'à la porte. *Ms Ap. Papebr. in Steph.*

Ce concile ne peut avoir été tenu plus tard que l'an 899, auquel l'empereur Lambert fut tué à la chasse avant le mois de Septembre. La même année, & peut-être dans le même concile, le pape Jean rétablit Argrim évêque de Langres. C'est celui qu'Aurelien archevêque de Lyon avoit ordonné, après la mort de Geilon, sous le pape Etienne V, An. 899. XXX. Argrim rétabli. *Sup. n. 6.*

AN. 899. & à qui Theutbolde avoit alors été préféré. Le clergé & le peuple de Langres, c'eſt-à-dire le parti d'Argrim, avoit envoyé juſques à trois fois à Rome pour obtenir ſon rétabliſſement; & le roi Berenger avoit écrit en ſa faveur. On ne diſoit plus, comme autrefois, que ce fût un inconnu ordonné en cachette par Aurelien: au contraire on expoſoit que le clergé & le peuple l'avoient élu tout d'une voix, & qu'il ne leur avoit été ôté qu'à leur grand regret & par l'artifice de quelques perſonnes puiſſantes. Sur cet expoſé, le pape Jean écrit au clergé & au peuple de Langres, que, du conſeil des évêques ſes frères, il leur rend leur évêque Argrim, non pour reprendre le jugement du pape Etienne ſon prédéceſſeur, mais pour le changer en mieux, à cauſe de la néceſſité, comme ont fait pluſieurs autres papes. Il écrit de même au roi Charles, le priant d'appuyer de ſon autorité le rétabliſſement de cet évêque. Ces deux lettres ſont du mois de Mai, indiction onzième qui eſt l'an 899. Charles le Simple étoit alors ſeul roi de France, au moins en Neuſtrie: car le roi Eudes ſon compétiteur étoit mort l'année précédente 898 dès le troiſième de Janvier, & avoit été enterré ſolennellement à S. Denys.

Epiſt. 3. tom. 9. conc. p. 495.

Epiſt. 4. Ibid.

Regino an. 898.

XXXI. Mort d'Arnoul. Louis roi de Germanie.

Cette année 899, le vingt-neuf de Novembre, mourut l'empereur Arnoul, après avoir langui plus d'un an d'une paralyſie, dans laquelle il étoit tombé à ſon retour d'Italie. Il avoit une dévotion particulière à S. Emmeran de Ratisbonne; & donna entre autres préſens à ſon égliſe un ciboire ou tabernacle, dont le deſſus & les colonnes étoient d'or, & le faîte orné de pierreries. Au commencement de l'année ſuivante 900, les ſeigneurs de ſon royaume s'aſſemblèrent à Forcheim, & reconnurent pour roi Louis ſon fils légitime, âgé ſeulement de ſept ans. Les évêques du royaume en donnèrent avis au pape, par une lettre écrite au nom de Hatton archevêque de Mayence & de tous ſes ſuffragans, où après avoir dit que l'empereur Arnoul étoit mort, ils ajoutent: nous avons douté un peu de temps quel roi nous élirions, & il étoit fort à craindre que le royaume ne ſe diviſât en pluſieurs parties; mais il eſt arrivé par un mouvement de Dieu, comme nous croyons, que nous avons élu tout d'une voix le fils de notre ſeigneur, quoique très-jeune; & nous avons voulu conſerver l'ancienne coutume, ſuivant laquelle les rois des

Papebr. p. 152. Luitpr. 1. c. 12. Reg. 990. 999. Arnolf. lib. 1. mir. S. Em. c. 5.

AN. 900.

Regin. an. 900. An. Ful. 900. To. 9. conc. p. 496.

François sont toujours venus de la même race. Au reste, si nous l'avons fait sans votre permission, nous croyons que vous n'en ignorez pas la cause : c'est que les païens qui sont entre vous & nous, nous coupent le chemin. Maintenant que nous avons trouvé une occasion de vous écrire, nous vous prions de confirmer ce que nous avons fait, par votre bénédiction. Ces païens, qui coupoient le chemin d'Allemagne en Italie, étoient les Hongrois. AN. 900.

Les évêques ajoutent : nos frères les évêques de Bavière se sont plaints à nous, que les Moraves, peuples révoltés contre les François, se vantent d'avoir reçu de vous un métropolitain, quoiqu'ils aient toujours été joints à la province de Bavière. Ils se plaignent aussi qu'on les accuse auprès de vous, d'avoir fait alliance avec les païens, & d'être d'intelligence avec eux. Nous vous prions donc de les consoler, & de réprimer l'insolence des Moraves, qui pourroit causer une grande effusion de sang. Car il faudra, soit qu'ils le veuillent ou non, qu'ils se soumettent à la puissance des François.

XXXII. Lettres des évêques de Bavière au pape. *To. 9. conc. p. 244. & 498.*

Les évêques de Bavière écrivirent aussi au pape Jean une lettre, qui porte en tête les noms de Theotmar archevêque de Juvave ou Salsbourg, Valdo de Frisingue, Archambauld d'Eystat où Aichstat, Zacharie de Sebonne, évêché depuis transféré à Brixen, Tutto de Ratisbonne, & Riquier de Passau. Nous ne pouvons croire, disent-ils, que du saint siége il émane rien contre les règles, quoique tous les jours nous l'entendions dire malgré nous. Mais trois évêques qui se sont dits envoyés de votre part, savoir, Jean archevêque, Benoît & Daniel évêques, sont venus dans le pays des Sclaves, qu'on nomme Moraves, qui nous ont toujours été soumis tant au spirituel qu'au temporel, parce que c'est de nous qu'ils ont reçu le christianisme. C'est pourquoi l'évêque de Passau, dans le diocèse duquel ils sont, y est toujours entré quand il a voulu, depuis le commencement de leur conversion; il y a tenu son synode & exercé son autorité sans résistance. Nos comtes mêmes y ont tenu leurs audiences, exercé leur juridiction & levé les tributs sans opposition, jusques à ce que les Moraves ont commencé à s'éloigner du christianisme & de toute justice, & à nous faire la guerre, ôtant la liberté des chemins à l'évêque & aux prédicateurs, & sont demeurés indépendans.

An. 900.

Maintenant ils se vantent d'avoir obtenu de vous, à force d'argent, de leur envoyer ces évêques, afin de diviser en cinq l'évêché de Passau. Car étant entrés en votre nom, à ce qu'ils ont dit, ils ont ordonné un archevêque & trois évêques ses suffragans, à l'insçu du véritable archevêque, & sans le consentement de l'évêque diocésain, quoique les canons défendent d'ériger de nouveaux évêchés, sinon du consentement de l'évêque & de l'autorité du concile de la province. Votre prédécesseur du temps du duc Zuentibold consacra évêque Viching, & ne l'envoya pas dans l'évêché de Passau, mais à un peuple nouveau que ce duc avoit soumis par les armes, & fait devenir chrétien. Or les Sclaves ayant l'accès entièrement libre auprès de vos légats, nous ont chargés de calomnies, parce que nous n'avions personne pour y répondre. Ils ont dit que nous étions en différent avec les François & les Allemands; au lieu que nous sommes amis. Ils ont dit que nous étions en guerre avec eux-mêmes, de quoi nous demeurons d'accord; mais c'est par leur insolence, & non par notre faute. Depuis qu'ils ont commencé à négliger les devoirs du christianisme, ils ont refusé le tribut à nos rois, & pris les armes contre eux; mais bon-gré mal-gré, ils leurs seront toujours soumis. C'est pourquoi vous devez bien prendre garde de ne pas appuyer le mauvais parti. Notre jeune roi ne cède en rien à ses prédécesseurs, & prétend être comme eux le protecteur de l'église Romaine.

Quant au reproche que nous font les Sclaves, d'avoir traité avec les Hongrois au préjudice de la religion, d'avoir juré la paix avec eux par un chien & un loup, & d'autres cérémonies abominables, & de leur avoir donné de l'argent pour passer en Italie; si nous étions en votre présence, nous nous en justifierions devant Dieu qui fait tout, & devant vous qui tenez sa place. Il est vrai que, comme les Hongrois menaçoient continuellement des chrétiens nos sujets éloignés de nous, & leur faisoient une rude persécution, nous leur avons donné, non pas de l'argent, mais seulement du linge, pour les adoucir & nous délivrer de leur vexation. Ce sont les Sclaves eux-mêmes qui ont fait long-temps ce qu'ils nous reprochent. Ils ont pris auprès d'eux une grande multitude de Hongrois, ont fait raser la tête comme eux à plusieurs des leurs, pour envoyer contre nous les uns & les autres. Ils ont emmené captifs plusieurs de nos chrétiens, tué les au-

tres, fait périr les autres de faim & de soif dans les prisons, réduit en servitude des hommes & des femmes nobles; ruiné des bâtimens, & brûlé les églises : ensorte qu'on n'en voit pas une seule dans toute notre Pannonie, qui est une si grande province. Les évêques que vous avez envoyés, s'ils veulent reconnoître la vérité, vous peuvent dire pendant combien de journées ils ont vu tout le pays désert. Quand nous avons su que les Hongrois étoient en Italie, Dieu nous est témoin combien nous avons désiré de faire la paix avec les Sclaves, promettant de leur pardonner tout le passé & leur rendre ce que nous avions à eux, pourvu qu'ils nous donnassent le temps d'aller défendre le bien de saint Pierre & le peuple chrétien : mais nous n'avons pu l'obtenir. C'est pourquoi nous vous prions de ne point ajouter foi aux soupçons que l'on voudroit vous donner contre nous, jusques à ce qu'un légat envoyé de votre part ou de la nôtre vous en rende compte. Moi, Theotmar archevêque, qui prends soin des patrimoines de saint Pierre, je n'ai pu vous porter ni vous envoyer l'argent qui vous est dû, à cause de la fureur des païens; mais puisque, par la grâce de Dieu, l'Italie en est délivrée, je vous l'enverrai le plutôt que je pourrai. Il a été souvent parlé de ces terres que l'église Romaine avoit en Bavière.

AN. 900.

XXXIII. Hongrois en Italie.

Reg an. 889.

Les Hongrois étoient de nouveaux barbares venus du fond de la Scythie, qui avoient commencé à paroître dans l'empire François depuis environ dix ans, c'est-à-dire en 889. Ils entrèrent d'abord dans la Pannonie & le pays des Avares, vivant de chasse & de pêche : puis ils firent des courses fréquentes en Carinthie, en Moravie & en Bulgarie. Ils ne tuoient guère qu'à coups de flèches, qu'ils tiroient avec une adresse merveilleuse. Ils ne savoient ni faire des siéges, ni combattre de pied ferme; mais ils chargeoient leurs ennemis, & se dispersoient aussitôt. Ils étoient toujours à cheval, en marchant, en s'arrêtant, en tenant conseil. Ils se rasoient la tête, mangeoient de la chair crue, buvoient du sang, coupoient en pièces les cœurs des hommes qu'ils avoient pris, & les mangeoient comme un remède. Ils étoient sans pitié, tant les femmes que les hommes, taciturnes, & plus prompts à faire qu'à dire. Ce fut le roi Arnoul, qui le premier fit venir à son secours ces barbares païens, pour soumettre Zuentibold duc de Moravie,

Luitpr. l. 1. c. 5.

AN. 900. qui s'étoit révolté contre lui : ainsi la plainte des Moraves n'étoit pas sans fondement.

Chr. Nonant. ap. Mab. sæc. 5. pag. 114. Mar. Chr. 899.

Les Hongrois passèrent bientôt en Bavière, & de-là en Italie, où ils arrivèrent au mois d'Août 899. Le vingt-quatrième de Septembre, les chrétiens leur donnèrent bataille près la Brenta, rivière qui passe auprès de Padoue. Il y eut plusieurs milliers de chrétiens tués & noyés, entre lesquels étoient plusieurs comtes & plusieurs évêques.

Luitpr. lib. II. c. 4. 5.

Luitard évêque de Verceil, qui avoit été favori de l'empereur Charles le Gros, s'enfuyant avec son trésor, tomba entre les mains des Hongrois, qui le tuèrent & pillèrent ses richesses immenses. Etant venus à Nonantule dans le Modenois, ils tuèrent une partie des moines, brûlèrent le monastère avec plusieurs livres qui y étoient, & pillèrent tout. L'abbé nommé Leopard s'enfuit avec le reste des moines, & ils demeurèrent quelque temps cachés; mais ensuite ils se rassemblèrent, & rebâtirent le monastère & l'église.

XXXIV. Eglise de CP.

Epist. 1. Tom. 9. conc. p. 494.

Le pape Jean IX écrivit à Stylien évêque de Néocésarée, louant la fermeté avec laquelle il avoit toujours résisté au schisme de Photius, & l'exhortant à travailler à la réunion des schismatiques. Nous voulons, dit-il, que les décrets de nos prédécesseurs demeurent inviolables: c'est pourquoi nous mettons Ignace & Photius, Etienne & Antoine, au même rang qu'ils les ont mis, & nous accordons la communion à ceux qui observeront cette règle. Il compte environ quarante ans depuis le commencement du schisme, c'est-à-dire depuis l'an 858.

Sup. liv. L. n. 3.

Simeon mag. in Leon. n. 7. Martyr. R. 12 Feb.

Antoine patriarche de CP. dont le pape fait ici mention, étoit mort la dixième année de l'empereur Leon, qui est l'an 895. Il est compté entre les saints, & l'église l'honore le douzième de Février. A sa place on ordonna Nicolas, qui étoit mystique de l'empereur, c'est-à-dire secrétaire, & le nom lui en demeura. Il tint le siége de CP. près de douze ans. Trois ans après son ordination, c'est-à-dire la treizième année de Leon, ce prince fit bâtir à CP. une église & un monastère d'eunuques, & y fit apporter le corps de S. Lazare, & celui de sainte Magdeleine sa sœur: ce sont les termes de l'ancien auteur de son histoire.

n. 9. Post Theoph. p. 224. n. 18.

XXXV. Mort de Foulques. Hervé archevêque de Reims.

Flod. IV. c. 10.

En France Foulques, archevêque de Reims, s'étoit attiré la haine de Baudouin comte de Flandre. Ce prince étant maître d'Arras, s'étoit aussi mis en possession de

l'abbaye de S. Vaast, que le roi Charles lui ôta pour son infidélité, & la donna à l'archevêque. Mais Foulques trouvant bien plus à sa bienséance l'abbaye de S. Medard, que possédoit un autre comte nommé Altmar, échangea avec lui celle de saint Vaast, après avoir assiégé & pris Arras sur le comte Baudouin. Le dépit qu'il en eut passa à toute sa cour, & ses vassaux cherchant à le venger, ils feignirent de vouloir se réconcilier avec le prélat; & ayant épié l'occasion, un jour qu'il alloit trouver le roi avec une très-petite escorte, ils l'abordèrent dans le chemin, ayant à leur tête un nommé Vinemar. Ils lui parlèrent d'abord de sa réconciliation avec le comte Baudouin; puis, lorsqu'il s'y attendoit le moins, ils le chargèrent à coups de lance, le firent tomber & le tuèrent. Quelques-uns des siens, les plus affectionnés, se firent tuer sur son corps; les autres retournèrent à son logis porter cette triste nouvelle; & ceux qui y étoient restés sortirent en armes pour chercher les meurtriers. Mais ne les ayant point trouvés, ils jetèrent de grands cris, levèrent le corps, & le rapportèrent à Reims, où il fut enterré avec l'honneur convenable. AN. 900.

Ainsi mourut l'archevêque Foulques, le dix-septième de Juin l'an 900, après avoir tenu le siége de Reims dix-sept ans trois mois & dix jours, comme porte son épitaphe. Il augmenta considérablement les biens temporels de son église, par les libéralités des rois & de plusieurs autres personnes. Il rebâtit les murailles de la ville de Reims, & quelques nouveaux châteaux, comme Aumont & Epernay. Il fit rapporter le corps de S. Remy à Reims du monastère d'Orbais, & donna retraite à quantité de prêtres & de moines, que les ravages des Normands obligeoient à fuir. Il les traitoit comme ses enfans; & reçut ainsi les moines de saint Denys en France, avec son corps & plusieurs autres reliques. Il rétablit les deux écoles de Reims presque tombées en ruine, l'une pour les chanoines, l'autre pour les clercs de la campagne: il y fit venir deux maîtres célèbres, Remy moine de S. Germain d'Auxerre, & Hucbald moine de S. Amand; & il ne dédaignoit pas d'étudier lui-même avec les plus jeunes clercs. c. 8. c. 9.

Le siége de Reims ne vaqua que dix-huit jours; & le sixième de Juillet 900, on y ordonna archevêque Hervé, tiré de la cour comme son prédécesseur & noble comme lui, mais encore jeune. A son ordination se trouvèrent

An. 900. Viton, ou Gui archevêque de Rouen, Riculfe évêque de Soissons, Hetilon de Noyon, Dodilon de Cambray, Herirand de Therouane, Oger d'Amiens, Honoré de Beauvais, Mancion de Châlons, Raoul de Laon, Otfrid de Senlis, Angelrand de Meaux. Ce même jour & en présence de ces douze prélats, on lut dans l'église de Notre-Dame de Reims, un acte d'excommunication contre les meurtriers de l'archevêque Foulques. On y en nomme trois, Vinemar, Evrard & Rotfeld vassaux du comte Baudouin, & leurs complices en général: on les déclare séparés de l'église, & chargés d'un perpétuel anathème, avec toutes les malédictions exprimées dans l'écriture & les canons. Défense à aucun chrétien de les saluer, à aucun prêtre de dire la messe en leur présence; & s'ils tombent malades, de recevoir leur confession, ni leur donner la communion même à la fin, s'ils ne viennent à résipiscence. Défense de leur donner sépulture. En prononçant ces malédictions, les évêques jetèrent des lampes de leurs mains & les éteignirent, & c'est le premier exemple que je sache d'une telle excommunication.

Tom 9. conc. p. 481.

XXXVI. Oviedo métropole.

Sup. liv. XLVIII. n. 46.

Sampir. Astur. p. 56.

Amb. Mor. lib. XV. c. 9.

En Espagne Alfonse III régnoit sur les chrétiens depuis trente-huit ans, ayant succédé à son père Ordogno dès l'an 862. Il fortifia Oviedo, & y fit transférer les reliques des autres villes, pour être en sureté contre les courses des Normands; comme on voyoit par une inscription & une grande croix d'or, où étoit marquée la dix-septième année de son règne, & l'ère 916, qui est l'an de Jesus-Christ 878. Il abattit l'église qu'Alfonse le Chaste avoit fait faire à Compostelle sur le corps de saint Jacques, la trouvant trop petite & trop pauvre, il la rebâtit magnifiquement de grandes pierres avec des colonnes de marbre, & l'orna de vases précieux. Il bâtit plusieurs autres églises, & repeupla plusieurs villes, entre autres Porto, alors nommé Portugal, Brague, Viseu & Tuy, & y établit des évêques.

Tom. 9. conc. p. 219.

L'église de S. Jacques étant achevée, le roi Alfonse envoya à Rome deux prêtres nommés Severe & Sinderede, & un laïque nommé Rainald, qui lui rapportèrent deux lettres du pape Jean. Par la première il érige en métropole l'église d'Oviedo, à la prière du roi: par la seconde, il permet la consécration de l'église de saint Jacques, & la tenue d'un concile; puis il ajoute: nous sommes comme vous

affligés par les païens, & nous combattons jour & nuit avec eux; c'eſt pourquoi nous vous prions de nous envoyer de bons chevaux Arabes, avec des armes. Le roi ayant reçu ces lettres, indiqua le jour du concile de Compoſtelle pour la dédicace, où ſe trouvèrent dix-ſept évêques, entr'autres Vincent de Léon, Gomer d'Aſtorga, Hermenegilde d'Oviedo, & Dulcidius de Salamanque. Alfonſe y aſſiſta avec la reine ſon épouſe, ſes fils, treize comtes, & un peuple innombrable. On fit ſolennellement la dédicace de la nouvelle égliſe de S. Jacques, & on y conſacra trois autels: un en l'honneur de Notre-Seigneur, l'autre de ſaint Pierre & de ſaint Paul, le troiſième de ſaint Jean l'évangeliſte; mais les évêques n'osèrent conſacrer le quatrième, qui étoit ſur le corps de S. Jacques, parce que l'on croyoit qu'il avoit été conſacré par ſes ſept diſciples, dont on rapportoit les noms. Ce concile fut tenu le ſixième de Mai, ère 938, qui eſt l'an 900 de Jeſus-Chriſt.

An. 900. *To. 8. conc. p. 247 & 502.* *Ambr. Mor. lib. xv. c. 20.*

Le vingt-neuvième de Novembre ſuivant, on tint dans la même égliſe de S. Jacques un concile de huit évêques, où Ceſaire abbé fut élu & ſacré archevêque de Tarragone. Mais l'archevêque de Narbonne s'y oppoſa, avec les évêques d'Eſpagne qui le reconnoiſſoient pour métropolitain; & Ceſaire en appela au pape.

To. 9. conc. p. 482.

Onze mois après le concile de la dédicace, c'eſt-à-dire au mois d'Avril 901, on en tint un à Oviedo, où ſe trouva le roi accompagné de même, & les mêmes dix-ſept évêques. Il y avoit auſſi un évêque nommé Theodulfe, envoyé par le grand prince Charles, ce qui ſemble ſignifier le roi de France. En ce concile, l'égliſe d'Oviedo fut érigée en métropole, & Hermenegilde qui la gouvernoit, reconnu chef des autres évêques, pour travailler avec eux à rétablir la diſcipline troublée par la domination des infidelles. Il fut ordonné que l'on choiſiroit des archidiacres, qui viſiteroient deux fois l'année les monaſtères & les paroiſſes: que l'archevêque d'Oviedo établiroit des évêques tels qu'il lui plairoit, dans les lieux qui en avoient eu auparavant; & que tous ſes ſuffragans auroient des égliſes & des terres dans la province d'Aſturie, comme la plus forte & la plus ſûre de toutes, pour ſe retirer en ces lieux en cas de beſoin, & en tirer leur ſubſiſtance quand ils viendroient aux conciles. Le roi marqua les bornes de la province eccléſiaſtique d'Oviedo, & attribua

Sampir. Ph.

An. 900. plusieurs terres à ce siége ; après quoi le concile fut terminé le 18 de Juillet. Alfonse III, surnommé le Grand, régna quarante-huit ans, & mourut l'an 910, ère 948, laissant son fils Garcia pour successeur.

XXXVII. Mort de Jean IX. Benoît IV pape.

Papebr. Conat. Flod. vers. p. 606. Sup. n. 6. Sup. n. 30.

Le pape Jean IX mourut l'an 900, & eut pour successeur Benoît IV Romain, fils de Mummole, de race noble, qui tint le saint siége quatre ans & demi. Ce fut un grand pape : on loue son amour pour le bien public, & sa libéralité envers les pauvres. Au commencement de son pontificat il reçut une députation d'Argrim évêque de Langres, qui n'étoit pas encore rétabli, & qui lui fit exposer qu'après la mort de Geilon il avoit été élu unanimement par le clergé & le peuple, & consacré par son métropolitain Aurelien archevêque de Lyon, avec ses suffragans & Bernouin archevêque de Vienne, & mis en possession de l'église de Langres, qu'il avoit gouvernée deux ans & trois mois. Qu'il en avoit ensuite été chassé par faction, du temps de l'empereur Gui, & avoit eu recours au pape Jean : lui représentant le triste état de son église, où depuis long-temps on n'avoit point consacré le saint chrême, confirmé les enfans, ni fait aucune fonction épiscopale. Sur quoi le pape Jean avoit ordonné qu'il rentreroit dans son siége.

To. 9. conc. p. 511. 512.

Le pape Benoît, ne voulant rien décider en cette affaire sans le conseil des évêques, assembla un concile dans le palais de Latran, & jugea qu'Argrim devoit être maintenu dans le siége de Langres. De quoi il fit expédier deux lettres : l'une aux évêques des Gaules, aux rois, aux seigneurs & à tous les fidelles, dans laquelle il confirme à Argrim le pallium qu'il avoit déjà reçu du pape Formose. La seconde lettre est adressée au clergé & au peuple de Langres, & elles sont datées du second des calendes de Septembre, indiction troisième, c'est-à-dire du vingt-neuvième d'Août l'an 900, la première année du pape Benoît, & la seconde après la mort de l'empereur Lambert. C'est que ce pape ne reconnoissant pas Berenger, tenoit l'empire pour vacant. Mais peu de temps après, & la même année 900, Louis fils de Boson, roi de Provence, fut appelé en Italie, & se fit reconnoître & couronner empereur. Argrim, après tant de traverses, gouverna paisiblement l'évêché de Langres, jusqu'à l'an 911 qu'il le quitta, pour se faire moine à S. Benigne de Dijon, où il mourut dix ans après.

Papeb. con. p. 152. differt. 19. Chr. S. Benig. pag. 424.

En Angleterre le roi Alfrede mourut, laissant son royaume dans un état florissant. La piété qui se fit remarquer en lui dès l'enfance, continua toute sa vie. Dans sa première jeunesse se sentant violemment tourmenté des ardeurs de la concupiscence, il se levoit la nuit secrétement, & s'alloit prosterner dans l'église, pour demander à Dieu de le délivrer de cette tentation, ou du moins de lui envoyer quelque maladie qui en fut le contrepoids, sans le défigurer, ni le rendre incapable des devoirs de la vie. Il fut exaucé; & peu de temps après les hémorroïdes, dont il avoit été attaqué dès l'enfance, devinrent si douloureuses, que pendant quelques années il en étoit souvent presque à la mort. Il obtint par ses prières d'être délivré de ce mal à l'âge de vingt ans; mais aussitôt il commença à se sentir d'une colique, qui lui dura vingt-cinq ans, & quelquefois si violente, que les médecins croyoient qu'il y avoit de l'opération du démon.

An. 900. XXXVIII. Fin du roi Alfrede. Asser. p. 11.

Les guerres dont sa jeunesse fut agitée n'altérèrent point sa piété. Il n'y avoit point de crimes qu'il ne pardonnât aux infidelles, quand ils promettoient de se faire chrétiens. Il profitoit de tous les intervalles où les affaires lui permettoient de respirer, pour lire, interroger quelqu'un, ou s'entretenir de ce qui pouvoit l'avancer dans la vertu, & y faire avancer ceux à qui il parloit. Il laissa grand nombre d'écrits, dont il y en avoit dix de sa composition: entr'autres un recueil de lois de différens peuples, les lois des Saxons occidentaux, un traité contre les mauvais juges: des sentences des sages, des paraboles, les différentes fortunes des rois. On compte neuf ouvrages qu'il avoit traduits, dont les principaux sont l'histoire d'Orose, le pastoral de S. Gregoire & ses dialogues, que toutefois il fit plutôt traduire par Verefride évêque de Vorchestre; l'histoire de Bede; la consolation de Boëce, qui étoit son livre favori; les pseaumes de David, qui fut son dernier ouvrage, & dont il avoit traduit près de la moitié quand il mourut.

Spelm. lib. XII. n. 88. p. 166.

Sup. n. 9.

Ce fut le mercredi vingt-huitième d'Octobre 901, indiction quatrième. Il avoit vécu cinquante-deux ans, & en avoit régné vingt-neuf. Edouard son fils aîné lui succéda, & est connu sous le nom d'Edouard le vieux. Il fut sacré par l'archevêque Plegmond, & dans les premières années de son règne, il fit tenir un concile, où le même archevêque présida, & où on lut des lettres du pape, contenant de

An. 901.

Ap. Spelm. p. 204.

To. 9. conc. pag. 429. ex Wil. Malmesb.

An. 901. grands reproches contre le roi Edouard, de ce que tout le pays des Gevifcs ou d'Oueffex étoit depuis fept ans fans évêques. Le roi & le concile réfolurent d'établir des évêques dans chaque province de ce pays, & de divifer en cinq deux évêchés. L'archevêque porta à Rome ce décret, qui fut approuvé du pape; & à fon retour il ordonna à Cantorbery fepr évêques, pour autant d'églifes; favoir, Vinchestre, Cornouaille, Schireborn, Vels, Cridie en Devonshire, Merc & Dorceftre.

XXXIX. Mort de Benoît IV, Leon V, puis Christofle, papes. Reg. an. 904. Luitpr. l. 11. c. 10. 11. Flod. verf. p. 606. To 9. conc. p. 516.

L'empereur Louis, fils de Bofon, demeura quatre ans en poffeffion de l'Italie; mais enfin ne fe tenant pas affez fur fes gardes, il fut furpris dans Vérone par Berenger, qui lui fit crever les yeux. C'étoit l'an 904, au mois d'Août. Cependant le pape Benoît IV mourut, & on ordonna à fa place Leon V d'Ardée, qui ne tint pas le fiége deux mois, & fut chaffé, & mis en prifon par Chriftofle, Romain de naiffance, fils d'un autre Leon, qui tint le faint fiége fix mois & un peu plus. On a une lettre de lui, datée du mois de Décembre, indiction feptième, fous le règne de Louis, qui eft l'an 903.

An. 903. Sigeb. Chr. Chr. Lobienf. c. 17. tom. 6. Spicil.

La même année mourut Francon évêque de Liège; qui ayant fouvent combattu contre les Normands, quoiqu'avec fuccès, ne crut pas qu'il lui fut permis de toucher les chofes faintes avec des mains qui avoient répandu du fang. C'eft pourquoi il envoya à Rome Bericon clerc de l'églife de Liège, & Teutric moine de Lobes: priant le pape de les ordonner évêques, pour fervir à fa place, ce qu'il obtint. Il leur donna donc fon diocèfe à gouverner, & acheva fes jours en paix, après plus de cinquante ans d'épifcopat. Son fucceffeur fut Etienne, homme pieux & favant.

XL. Quatrièmes noces de l'empereur Leon. Poft Theoph. p. 222. n. 12. Sim.

En Orient l'empereur Leon n'avoit point de fils pour lui fuccéder, quoiqu'il eût eu trois femmes. La première fut Theophano, qu'il avoit époufée du vivant de l'empereur fon père, & qui ayant vécu douze ans avec lui, mourut la feptième année de fon règne 892. C'étoit une très-vertueufe princeffe, qui paffoit fa vie à prier & faire des aumônes; on dit même qu'elle fit des miracles: l'églife Grecque l'honore comme fainte le feizième de Décembre, & l'empereur fon époux fit bâtir une églife en fon nom. La vertu de cette princeffe parut principalement à fouffrir les infidélités de Leon. Car il n'a pas été nommé le fage & le

Poft Theoph. p. 244. n. 18.

philosophe à cause de ses mœurs ; mais seulement en considération de sa doctrine, suivant le style du temps. Dès le commencement de son règne, il devint amoureux de Zoé, fille de Stylien, & veuve de Theodore, qui avoit été empoisonné. Stylien étoit Zaoutza, c'est-à-dire Chaous : car les Grecs avoient dès-lors emprunté des Turcs cette dignité ; & l'empereur, en considération de sa fille, lui donna un nouveau titre, qu'il inventa exprès ; savoir, *Basileopator*, c'est-à-dire père de l'empereur. Il le fit aussi maître des offices, & en cette qualité il lui adressa la plupart de ses novelles. Leon entretenoit Zoé publiquement du vivant de Theophano ; & après sa mort il l'épousa, & la couronna impératrice. Un clerc de son palais, nommé Sinape, leur donna la bénédiction nuptiale, & fut déposé pour ce sujet ; mais Zoé mourut au bout de vingt mois. On mit son corps dans une bière, qui se rencontra par hasard, & où ces paroles du pseaume étoient gravées : malheureuse fille de Babylone.

AN. 903. *Ibid. n. 7.*

Cang. gloss. Gr. in Tsaousios.

Ps. CXXXVI. 8.

Leon épousa donc une troisième femme l'an 896, onzième de son règne. Elle se nommoit Eudocie ; il la fit couronner, la déclara impératrice, & en eut un fils ; mais elle mourut de cette couche, & l'enfant aussi. C'est ce qui fit résoudre Leon à se marier une quatrième fois, l'an 902, dix-septième de son règne. Il prit une autre Zoé, surnommée Carbounopsine ; mais il n'osa la faire couronner, ni recevoir avec elle la bénédiction nuptiale, parce que chez les Grecs les quatrièmes noces étoient défendues. Les secondes & les troisièmes étoient sujettes à pénitence, comme n'étant point exemptes de faute ; pour les quatrièmes, on les comprenoit sous le nom infame de polygamie. Je l'ai marqué en parlant des lettres de saint Basile à Amphiloque, & de celle de saint Theodore Studite à Naucrace. L'empereur Leon lui-même avoit fait une constitution, pour ordonner que la peine portée par les canons seroit exécutée contre ceux qui contracteroient de troisièmes noces.

Sup. l. XVII. *c. 15. liv.* XLV. *n. 46. 1. Epist. 50. Novel. Leon. 90.*

Toutefois l'an 905, vingtième de son règne, Zoé étant accouchée d'un fils, il voulut la faire déclarer son épouse légitime. Et premièrement il fut question de baptiser l'enfant avec la solennité ordinaire, comme fils d'empereur ; ce que le patriarche Nicolas & les autres évêques refusèrent de souffrir, à moins que l'empereur ne promît de congédier

AN. 905.

Nicol. epist. ap. Baron. tom. 11. p. 373. & to 9. conc. p. 1264.

étoit complice de ses crimes, le pressèrent instamment d'approuver le mariage de Zoé ; & comme il demeura ferme à le refuser, il fut aussitôt enlevé & embarqué, obligé à marcher à pied dans la neige, & envoyé en exil, sans lui laisser ni ami ni valet, ni même un livre pour sa consolation, & on le garda étroitement. On traita de même les autres évêques qui étoient dans ses sentimens ; ils furent relégués, emprisonnés, mis aux fers. Cependant on tint un concile à CP. où les légats présidèrent, & où le mariage de l'empereur fut autorisé par dispense ; le patriarche Nicolas déposé, & Euthymius mis à sa place. Il étoit syncelle, pieux, vertueux, & de bonne mine. On disoit qu'il n'avoit accepté cette dignité que par révélation ; sachant que l'empereur avoit résolu de faire une loi pour permettre d'avoir trois ou quatre femmes, & que plusieurs savans hommes favorisoient ce dessein. An. 907.

XLI. Etat de l'Orient. *Eutych. tom. 2. p. 471.*

Le patriarche Michel d'Alexandrie, à qui l'empereur Leon écrivit sur l'affaire de son mariage, avoit commencé à tenir le siége l'an 258 de l'hégire, 872 de Jesus-Christ ; & le tint trente-quatre ans, c'est-à-dire jusques en 907. Son successeur fut Christodule, natif d'Alep, ordonné à Jérusalem par le patriarche Elie fils de Manzour, le samedi-saint septième jour du mois Egyptien Barmouda : mais quand il fut venu à Alexandrie, les habitans ne voulurent point le reconnoître que l'on n'eût recommencé sur lui les prières de l'ordination ; ce qui fut fait le quatrième du mois Arabe Ramadan, l'an de l'hégire 294, qui est la même année 907. Il tint le siége vingt-six ans. Le patriarche Jacobite d'Alexandrie, nommé aussi Michel, étoit mort en 902, & le siége demeura vacant quatorze ans. A Antioche, le patriarche Melquite Theodose étant mort, Simeon fils de Zarnac lui succéda la première année du calife Motadid, qui est l'an 892, & tint le siége douze ans. Son successeur fut Elie, qui commença l'an 984, troisième du calife Moctafi, & tint le siége vingt-huit ans. Quant aux califes de Bagdad, Moutamid étant mort l'an de l'hégire 679, de Jesus-Christ 892, son neveu Achmed lui succéda, & prit le titre de Moutadid. Il épousa la fille de Hamarouya fils d'Achmed, souverain d'Egypte, & mourut d'excès avec les femmes, la dixième année de son règne, 289, 902, âgé de quarante-six ans. Son fils Ali lui succéda sous le nom de Moctafi, & se rendit maître de l'Egypte après

p. 488. *Chr. Orient. p. 111.* *p. 488. Eutych.* *Elmac. liv. II. c. 17. p. 172.* *c. 18.*

An. 907. la mort d'Aaron fils de Hamarouya : ainsi cette famille ; qui venoit du Turc Touloun, n'y régna que quarante ans. Le calife Moctafi régna six ans & demi, & mourut en 295, 908, âgé de trente-un ans. C'étoit-là l'état de l'Orient.

XLII. Sergius III. pape. *Papebr. ex. Epitaph. Sup. n. 27. Flod. verf. p. 607.*

Le pape Sergius III, à qui l'empereur Leon s'adressa, étoit Romain, fils de Benoît ; & étant prêtre avoit été élu pape une première fois en 898, après la mort de Theodore. Ayant été sept ans en exil, il fut rappelé pour être mis à la place de Christofle, & ordonné pape en 905. Il tint le siége sept ans ; & regardant comme des usurpateurs Jean IX, qui lui avoit été préféré, & les trois papes suivans ; Il se déclara contre Formose, & approuva la procédure faite par Etienne VI, dont il fit transférer le corps dix ans après sa mort, & lui mit une épitaphe honorable. Il fit rétablir de fond en comble l'église de Latran ruinée du temps d'Etienne, & y choisit sa sépulture. Theodora femme habile, mais impudique, gouvernoit alors absolument la ville de Rome. Elle avoit deux filles, Marozie & Theodora, encore plus déréglées qu'elle. Marozie eut de ce pape Sergius un fils nommé Jean, qui fut aussi pape en son temps ; & du marquis Albert son mari, elle eut Alberic, qui devint maître de Rome. Sergius est le premier pape que je trouve chargé d'un tel reproche.

Ap. Bar. an. 900. Luitpr. lib. II. c. 13.

XLIII. Ecrits d'Auxilius pour Formose. *Ap. Morin. de ord.*

Ce fut apparemment de son temps que le prêtre Auxilius publia ses écrits pour la défense des ordinations faites par le pape Formose. Il y en a trois : le premier est un recueil d'autorités, pour montrer premièrement que les translations sont quelquefois permises; sur quoi il rapporte d'abord la fausse décrétale d'Anterus, puis plusieurs exemples, mais tous de l'église Grecque. Il cite le quinzième canon de Nicée contre les translations, puis les deux premiers de Sardique ; & comme il les trouve trop sévères, il soutient mal-à-propos que c'est le sentiment particulier d'Osius, dont le nom est à la tête. Il montre ensuite qu'il n'est pas plus permis de réitérer l'ordination que le baptême, & que les ordinations faites par un évêque condamné ne laissent pas d'être valables.

Sup. l. XI. n. 19. liv. XII. n. 37. c. 17. 18. c. 19. 20. &c.

Il marque ainsi l'inconvénient de révoquer en doute la validité des ordinations de Formose. Il s'ensuivra que, depuis environ vingt ans, la religon chrétienne aura manqué en Italie. Que les évêques ordonnés par Formose n'auront rien fait

c. 18.

fait en dédiant des églises, en consacrant des autels & bénissant le saint chrême : que ni eux, ni les prêtres, n'auront point sanctifié les fonts pour le baptême, ni célébré validement aucune messe, ni fait d'oblation utile aux vivans ou aux morts. Les prières des matines, des vêpres & des autres heures n'auront point été exaucées ; les diacres & les sous-diacres auront en vain exercé leurs fonctions ; l'église entière sera coupable d'avoir approuvé ces ordinations dans un concile. Si Formose a été mal ordonné, à qui doit-on l'imputer, sinon au peuple Romain, qui l'a choisi ; au clergé & aux grands, qui, tant qu'il a vécu, ont reçu de lui l'hostie du corps & du sang de Notre-Seigneur, & assisté avec lui aux stations & aux autres solennités ? Mais que peut-on reprocher à ceux qui sont venus de loin recevoir l'ordination de saint Pierre par les mains de son vicaire ? Il répond ensuite à ceux qui alléguoient pour excuse l'autorité du supérieur, à laquelle ils n'avoient pu résister ; & soutient qu'il ne faut point obéir aux supérieurs qui commandent des crimes, ni craindre les excommunications injustes : mais distinguer le siége qu'on doit toujours respecter, d'avec le pontife qu'on ne doit pas suivre s'il s'égare. Il conclut, que lui & les autres ordonnés par Formose, doivent garder leur rang, en attendant le jugement d'un concile universel.

c. 29. *c. 32.* *c. 33. 34.* *c. 35.* *c. 40.*

Le second écrit d'Auxilius est adressé à Leon évêque de Nole, qui ayant été ordonné par Formose, étoit violemment pressé de reconnoître son ordination nulle. Il avoit consulté sur ce sujet les plus habiles des François & des habitans de Benevent, qui lui avoient répondu par écrit qu'il se gardât bien de commettre cette faute. Il fit prier Auxilius de répondre aux objections qu'on lui faisoit ; & Auxilius, après lui avoir envoyé son premier écrit, en composa un second pour le satisfaire. Il met en tête une question générale : si l'ordination reçue par force est valable ; & répond que oui, par l'exemple du baptême donné par force à un adulte, qu'il soutient être bon ; mais il se trompe en l'un & en l'autre.

c. Majores. §. Item. quæ extra de bapt.

Ce second écrit est en forme de dialogue, & commence ainsi. L'aggresseur : Formose ayant quitté son épouse, en a enlevé une autre ; c'est-à-dire qu'ayant quitté son évêché, il a ôté le saint siége à celui qui devoit y être légitimement ordonné. Le défenseur : je ne me mets point en peine de ce

qu'a été Formose, il me suffit que l'ordination qu'il a faite est légitime. L'aggresseur : Formose n'a point été pape; donc l'ordination qu'il a faite doit être comptée pour rien. Le défenseur : Formose a été reconnu pour pape pendant plusieurs années, non-seulement dans l'empire Romain, mais chez les nations barbares ; & il est venu des clercs à Rome des pays les plus éloignés, pour recevoir de lui l'ordination suivant la coutume. Ces paroles d'Auxilius sont remarquables. Il rapporte ensuite les mêmes preuves que dans le premier écrit, sur la validité des ordinations d'un
Sup. liv. évêque condamné même pour hérésie. Quant à l'exemple
XLVII. *n.* 53. du pape Constantin, dont les ordinations furent déclarées
57. nulles; il dit que l'on fit bien de déposer Constantin, mais que l'on fit mal de lui crever les yeux, & de réordonner
c. 10. ceux qu'il avoit ordonnés, ou leur faire jurer de ne jamais recevoir les ordres. Il soutient que ceux qui ont reçu une seconde ordination, ne doivent faire aucune fonction de
c. 11. leur ordre, & qu'on ne doit point obéir au pape, quand il appelle quelqu'un à un concile dont le sujet est manifestement mauvais.

c. 20. Il dit que Formose ne peut plus être jugé, après avoir été présenté au jugement de Dieu. Mais dit l'aggresseur : après sa déposition il n'a pu être évêque, & encore moins pape. Le défenseur répond : comme il a été déposé par l'autorité du saint siége, il a été réconcilié par la même autorité. L'aggresseur : quand il a été déposé, il a juré sur les saints évangiles de ne jamais rentrer dans Rome & ne jamais reprendre son évêché ; il n'a donc pu être réconcilié. Le défenseur : un tel serment seroit jugé détestable par les païens mêmes; jurer de ne venir jamais aux tombeaux des Apôtres demander sa réconciliation: quelle cruauté ! L'aggresseur : le pape a-t-il dû réconcilier un homme qui s'est condamné de sa propre bouche? Le défenseur : il ne l'a fait que par crainte ; mais il suffit qu'ensuite il a été réconcilié par l'autorité du saint siége. L'aggresseur : soit, Formose a été réconcilié; mais ensuite le désir de la gloire lui
c. 22. a fait quitter son évêché. Le défenseur : il est incertain si c'est l'ambition qui l'a fait monter sur le saint siége ; c'est pourquoi il le faut laisser au jugement de Dieu. Cependant toute la ville de Rome, & les pays circonvoisins, disent qu'il a été d'une grande sainteté, hors un très-petit nombre qui le décrient.

L'aggresseur : mais voici une objection sans réplique. *c. 26.*
Quand Formose est venu pour être ordonné pape, il s'est fait imposer les mains, comme s'il n'eut point été évêque ; & par-là, non-seulement il n'a pas acquis la dignité papale, mais il a perdu l'épiscopale. Le défenseur : j'ai interrogé ceux qui étoient présens quand Formose fut intronisé, & ils m'ont dit qu'il étoit très-faux que dans cette translation il ait reçu l'imposition des mains ; mais comme des voyageurs font des prières en marchant, ainsi, disent-ils, en priant nous le conduisîmes au siége apostolique, & l'intronisâmes avec l'oraison convenable. L'aggresseur : il y a encore plusieurs personnes dignes de foi, qui témoignent que *c. 27.* Formose se fit réitérer l'imposition des mains. Le défenseur : & moi, je sais certainement, comme plusieurs autres, qu'il n'y a que les ennemis de Formose qui le disent. Or les lois divines & humaines rejettent le témoignage des ennemis.

L'aggresseur : au concile de Ravenne on a déclaré valable l'ordination de Formose ; mais nous comptons pour *c. 29.* rien ce décret, qui n'a été fait qu'à force d'argent. Le défenseur : vous ne le sauriez prouver ; mais il est plus clair que le jour, que presque tous les évêques d'Italie ont assisté à ce concile. C'est pourquoi s'il plaît à Dieu que l'empereur assemble un concile universel ; que jugera-t-on de vous, qui rejettez les décrets de tant d'évêques ? L'aggresseur : Etienne qui a été le troisième pape après Formose, l'a tellement jugé coupable, qu'il a fait tirer son ca- *c. 30.* davre du tombeau, & traîner dans un concile, où après l'avoir dépouillé de ses habits, on le couvrit d'un habit laïque : on lui coupa deux doigts de la main droite, on l'enterra dans une sépulture d'étranger, & peu de temps après on le jeta dans le Tibre. Le défenseur : ils ont agi comme des bêtes féroces, sans humanité ; où l'ont-ils appris ces misérables ? Quand cette translation d'un siége à un autre auroit été illicite, il falloit la tolérer avec la douceur ecclésiastique, sans l'exagérer par des cruautés inouies ; puis défendre dans un concile général que jamais à Rome on fit rien de semblable. Il soutient ensuite qu'on doit observer le serment prêté par force, pourvu qu'il n'engage à aucun *c. 31.* péché.

Dans le troisième écrit, l'accusateur insiste sur ce que *Anal. c. 4. p. 610.* l'ordination de Formose étoit illicite, après le serment qu'il avoit fait de ne jamais monter sur le saint siége ; & l'auteur,

c'eſt-à-dire le défenſeur en convient; mais il ſoutient que cette ordination n'a pas laiſſé d'être valable, à cauſe de l'utilité de l'égliſe, qui doit être préférée au ferment d'un particulier. Or l'utilité publique y étoit, en ce qu'il ne ſe trouvoit perſonne ſi digne de remplir le ſaint ſiége. Il fait ainſi l'éloge de Formoſe. Il a donné pendant toute ſa vie un tel exemple de gravité, qu'il n'a jamais bu de vin ni mangé de chair, & qu'il a gardé la virginité, ayant vécu juſques à quatre-vingts ans. Il a converti les Bulgares, ſoutenant ſa prédication par la ſainteté de ſa vie. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits d'Auxilius.

p. 419.

XLIV. Concile de Troſlé.

Flod. IV. hiſt. c. 14.

Tom. 9. conc. p. 484.

En France Hervé archevêque de Reims fut conſulté par Viton archevêque de Rouen, comment il en devoit uſer avec les païens convertis, qui après le baptême étoient retournés à leurs ſuperſtitions, & avec ceux qui n'avoient pas encore été baptiſés. C'étoit des Normands qui, pour s'établir en France, commençoient à ſe faire chrétiens. Hervé envoya pour réponſe un recueil de pluſieurs autorités de ſaint Gregoire, d'autres pères, & de quelques hiſtoires peu authentiques, diviſé en vingt-trois articles.

Tom. 9. conc. p. 520.

Hervé tint pluſieurs conciles avec les évêques de ſa province; mais nous n'avons les décrets que de celui qu'il tint à Troſlé près de Soiſſons, le vingt-ſixième de Juin neuf cent neuf, indiction douzième. Ses ſuffragans y aſſiſtèrent, & on y voit les ſouſcriptions de douze prélats. Hervé archevêque de Reims, Viton ou Gui de Rouen, Raoul évêque de Laon, Erluin de Beauvais, Robert de Noyon, Letolde de Châlons, Abbon de Soiſſons, Etienne de Cambray, Hubert de Meaux, Orfrid de Senlis, Étienne de Terouane & Oger d'Amiens. Les décrets de ce concile ſont diſtribués en quinze chapitres, qui ſont plutôt de longues exhortations que des canons, & qui font voir le triſte état de l'égliſe.

p. 522. A.

p. 523.

Dès la préface on en parle ainſi: les villes ſont dépeuplées, les monaſtères ruinés ou brûlés, les campagnes réduites en ſolitude. Enſuite: comme les premiers hommes vivoient ſans loi & ſans crainte, abandonnés à leurs paſſions; ainſi maintenant chacun fait ce qu'il lui plaît, mépriſant les lois divines & humaines, & les ordonnances des évêques: les puiſſans oppriment les foibles; tout eſt plein de violence contre les pauvres, & de pillages de biens eccléſiaſtiques. Et afin qu'on ne croie pas que nous nous épargnons, nous qui

devons corriger les autres, nous portons le nom d'évêques, mais nous n'en rempliſſons pas les devoirs. Nous négligeons la prédication : nous voyons ceux dont nous ſommes chargés abandonner Dieu, & croupir dans le vice, ſans leur parler & ſans leur tendre la main; & ſi nous les voulons reprendre, ils diſent, comme dans l'évangile, que nous les chargeons de fardeaux inſupportables, & n'y touchons pas du bout du doigt. Ainſi le troupeau du Seigneur périt par notre ſilence. Songeons quel pécheur s'eſt jamais converti par nos diſcours, qui a renoncé à la débauche, à l'avarice, à l'orgueil. Cependant nous rendrons compte inceſſamment de cette négociation qui nous a été confiée, pour en apporter du profit. — AN. 909. — *Matth.* XXII, 4.

Dans la ſuite on décrit ainſi la décadence des monaſtères. Les uns ont été ruinés ou brûlés par les païens, les autres dépouillés de leurs biens, & preſque réduits à rien : ceux dont il reſte quelques veſtiges ne gardent plus aucune forme de vie régulière. Les moines, les chanoines, les religieuſes n'ont plus de ſupérieurs légitimes, par l'abus qui s'eſt introduit de les ſoumettre à des étrangers; c'eſt pourquoi ils tombent dans le déréglement des mœurs, partie par pauvreté, partie par mauvaiſe volonté. Ils oublient la ſainteté de leur profeſſion, pour s'appliquer à des affaires temporelles. Quelques-uns, preſſés par la néceſſité, quittent les monaſtères, & bongré mal-gré ſe mêlant avec les ſéculiers, vivent comme eux; ils n'ont aucun mérite qui les diſtingue du peuple, & la baſſeſſe de leurs occupations les rend mépriſables. Nous voyons dans les monaſtères conſacrés à Dieu, des abbés laïques, avec leurs femmes, leurs enfans, leurs ſoldats & leurs chiens. Comment de tels abbés feront-ils obſerver la règle, qu'ils ne ſavent pas même lire? Cependant ils prétendent juger de la conduite des prêtres & des moines. — *c.* 3.

Nous ordonnons donc que l'obſervance ſoit gardée dans les monaſtères, ſuivant la règle & les canons; que les abbés ſoient des religieux inſtruits de la diſcipline régulière; & que les moines & les religieuſes vivent dans la ſobriété, la piété & la ſimplicité : priant pour les rois, pour la paix du royaume & la tranquillité de l'égliſe, ſans en troubler la juridiction, ni affecter les pompes du ſiècle. Car on dit que quelques-uns portent des ornemens qui ſeroient indécens

à de bons laïques ; que non contens des biens communs ;
AN. 909. ils veulent en avoir en propre, & faire des gains sordides. Or afin de leur empêcher tout prétexte d'aller dehors & de commettre de tels abus, les abbés auront soin de leur fournir selon la règle tout le nécessaire pour la nourriture & le vêtement.

c. 5. Le concile s'étend ensuite sur le respect dû aux person-
c. 4. nes ecclésiastiques, les mépris & les outrages auxquels ils étoient alors exposés, & le pillage des biens consacrés à
c. 6. Dieu; puis il ajoute : il y en a qui sur ces biens sacrés demandent aux prêtres mêmes des cens & d'autres exactions, des présens, des repas, de leur fournir des chevaux ou d'en engraisser : quoiqu'ils ne doivent exiger pour ces biens que le service spirituel. C'étoit sans doute les patrons, qui en nommant des curés leur imposoient ces charges. Le concile déclare, que les biens des églises, c'est-à-dire les dîmes, les prémices & les oblations, sont exempts de tous droits fiscaux & seigneuriaux ; pour être administrés par les prêtres, sous les ordres des évêques. Nous ne prétendons pas toutefois, ajoute-t-il, que les évêques soient maîtres absolus de ces biens, au préjudice des seigneurs ; ils n'en ont que le gouvernement, & nous ordonnons à nos prêtres de rendre à ceux dans la seigneurie desquels sont les églises, le respect convenable, sans arrogance ni contention. Ils doivent, sans préjudice du ministère, se rendre agréables à leurs seigneurs & à leurs paroissiens, dont les oblations les font vivre; & leur rendre avec l'humilité convenable les services spirituels, qu'ils devroient rendre gratuitement, quand même ils n'en recevroient aucun secours temporel. On montre ensuite que la dîme doit être payée de tous les biens, même du trafic & de l'industrie.

c. 7. Le concile condamne en général les rapines & les pillages
c. 8. alors si fréquens : puis le rapt & les mariages clandestins; la
c. 9. débauche, non-seulement dans les ecclésiastiques, à qui il
c. 10. défend la fréquentation des femmes, mais encore dans tous
c. 11. les chrétiens. Il condamne les parjures & les vains juremens, presqu'aussi fréquens que les autres paroles ; les inimitiés, source des meurtres, qui s'étendoient jusques sur les évê-
c. 12, 13. ques. Là on renouvelle l'excommunication contre les meurtriers de l'oint du Seigneur, c'est-à-dire de l'archevêque
c. 14. Foulques. Le concile ajoute : cette mauvaise coutume s'est

tellement introduite chez nous, qu'auſſitôt qu'un évêque eſt mort, les plus puiſſans s'emparent des biens de l'égliſe, comme s'ils avoient appartenu en propre à l'évêque : quoique même en ce cas ce fut contre toute raiſon. C'eſt pourquoi nous défendons à l'avenir ce ſacrilége par l'autorité de Dieu & des ſaints qui règnent avec lui. — AN. 909.

Et enſuite : le ſaint ſiege nous a fait ſavoir qu'en Orient règnent encore les erreurs & les blaſphèmes d'un certain Photius, qui dit que le S. Eſprit ne procède pas du Fils, mais ſeulement du Père ; c'eſt pourquoi nous vous exhortons à étudier, dans les pères & dans l'écriture, de quoi détruire cette erreur qui veut renaître.

Ces décrets finiſſent par une exhortation générale, où les évêques diſent : il eſt arrivé par notre négligence, notre ignorance & celle de nos confrères, qu'il ſe trouve dans l'égliſe une multitude innombrable de perſonnes de toute ſexe & de toutes conditions, qui arrivent à la vieilleſſe ſans être inſtruits de la foi, juſques à ignorer les paroles du ſymbole & de l'oraiſon dominicale. Quand il paroîtroit quelque choſe de bon dans leur vie, comment peuvent-ils faire de bonnes œuvres ſans le fondement de la foi ? Le reſte eſt un abrégé de foi, & une exhortation à fuir le vice & à pratiquer la vertu. En général on voit dans les décrets de ce concile beaucoup de ſcience eccléſiaſtique & de piété. — *c. 15.*

XLV. Fondation de Clugni. *Mabill tom. 5. Act. p. 77.*

On travailloit dès-lors à relever la diſcipline monaſtique ſi déchue ; & le commencement le plus ſenſible de ce grand ouvrage fut la fondation du fameux monaſtère de Clugni. Le fondateur fut le comte Guillaume, nommé auſſi duc d'Aquitaine & de Berry, fils de Bernard comte d'Auvergne, & petit-fils d'un autre Bernard comte de Poitiers. Guillaume avoit épouſé Ingelberge fille de Boſon roi de Provence & ſœur de l'empereur Louis, alors dépouillé & aveugle, & en avoit eu un fils mort en bas-âge. Il explique lui-même les motifs de cette fondation dans la charte qui reſte encore, où il parle ainſi :

Voulant employer utilement pour mon ame les biens que Dieu m'a donnés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'attirer l'amitié de ſes pauvres ; & afin que cette œuvre ſoit perpétuelle, entretenir à mes dépens une communauté de moines. Je donne donc, pour l'amour de Dieu & de Notre Sauveur Jeſus-Chriſt, aux ſaints Apôtres ſaint Pierre & — *To. 9. conc. p. 565. Bibl. Clun. p. 2. Act. Sæc. 5. p. 78.*

AN. 909. S. Paul, de mon propre domaine, la terre de Clugni ſiſe ſur la rivière de Graune, avec la Chapelle qui y eſt en l'honneur de la ſainte Vierge & de S. Pierre, & ſes dépendances : le tout ſitué dans le comté de Mâcon ou aux environs. Je le donne pour l'ame de mon ſeigneur le roi Eude, & de mes parens & ſerviteurs, à condition qu'à Clugni on bâtira un monaſtère en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul, pour y aſſembler des moines vivant ſelon la règle de ſaint Benoît; & que ce ſoit à jamais un refuge pour ceux qui, ſortant pauvres du ſiècle n'apporteront avec eux que la bonne volonté.

Ces moines & tous ces biens ſeront ſous la puiſſance de l'abbé Bernon, tant qu'il vivra; mais après ſon décès, ils auront le pouvoir d'élire pour abbé, ſelon la règle de ſaint Benoît, celui qui leur plaira de la même obſervance : ſans que nous ou aucune autre puiſſance empêche l'élection régulière. Tous les cinq ans ils payeront dix ſous d'or à ſaint Pierre de Rome, pour le luminaire, & auront les ſaints Apôtres pour protecteurs & le pape pour défenſeur. Ils exerceront tous les jours les œuvres de miſéricorde, ſelon leur pouvoir, envers les pauvres, les étrangers & les pélerins. De ce jour ils ne ſeront ſoumis ni à nous, ni à nos parens, ni au roi, ni à aucune puiſſance de la terre. Aucun prince ſéculier, aucun comte, aucun évêque, ni le pape même, je les enconjure au nom de Dieu & de ſes ſaints & du jour du jugement, ne s'emparera des biens de ces ſerviteurs de Dieu, ne les vendra, échangera, diminuera ou donnera en fief à perſonne; & ne leur impoſera point de ſupérieur contre leur volonté. Il prononce de grandes malédictions contre ceux qui voudroient empêcher l'effet de cette donation, y ajoutant pour le temporel une amende de cent livres d'or. On voit bien que la plupart de ces clauſes ſont des précautions contre les déſordres du temps : & le comte Guillaume étoit aſſez puiſſant pour les faire exécuter tant qu'il vécut. La donation fut paſſée à Bourges publiquement, & ſouſcrite par le duc Guillaume avec le ſceau d'Ingelberge ſon épouſe, & les ſouſcriptions de Madalbert archevèque de Bourges, d'Adalard évêque de Clermont, & d'un autre évêque nommé Atton, & les ſceaux de pluſieurs ſeigneurs. La date eſt de l'onzième de Septembre, l'onzième année du règne de Charles, indiction treizième, qui eſt l'an 910.

Bernon, premier abbé de Clugni, étoit né des plus nobles familles de la comté de Bourgogne. Il embrassa la profession monastique & fonda de ses biens le monastère de Gigni au diocèse de Lyon. Il réforma celui de la Baume en Bourgogne, près de Lons-le-Saunier, & les gouvernoit l'un & l'autre dès l'an 894. L'année suivante il alla à Rome, & obtint du pape Formose la confirmation de la fondation de Gigni, qui n'est plus qu'un prieuré dépendant de Clugni; mais la Baume est encore une abbaye. Bernon ne mit d'abord à Clugni que douze moines, à l'exemple de saint Benoît, qui n'en mettoit pas davantage en chaque monastère.

AN 910. *V. Mabill. p. 80. It. p. 67.*

On croit qu'il tira du monastère de saint Martin d'Autun la pratique des observances régulières; du moins il est certain qu'il y prit le moine Hugues, pour l'aider à la réforme de la Baume & à la fondation de Clugni. Hugues étoit né en poitou de parens nobles & riches, qui le mirent dès l'âge de sept ans dans le monastère de saint Savin, réformé par saint Benoît d'Aniane, & fortifié dans la régularité par les moines de Glanfeuil qui vinrent s'y retirer, étant chassés de chez eux par les Normands. Un comte nommé Badilon, venu d'Aquitaine, voyant le monastère de saint Martin d'Autun tombé en ruine, le demanda au roi pour le rétablir; & l'ayant obtenu, vint à saint Savin où il savoit combien l'observance étoit régulière: & on en tira dix-huit moines, entre lesquels étoient Hugues, Odon & Jean. Le comte Badilon lui-même se fit moine à saint Martin d'Autun, & ce monastère devint très-célèbre. Hugues est compté entre les saints de son ordre, & l'on voit, par ce qui vient d'être dit, de quelle tradition venoit l'observance de Clugni.

Vita S. Hug. Act. sæc. 5. p. 90.

XLVI. Eglise d'Allemagne. *Adam, hist. c. 42.*

Adalger archevêque de Hambourg, étant arrivé à une grande vieillesse, & ne pouvant plus agir, fit venir Hoger de la nouvelle Corbie pour le soulager. Cependant le pape Sergius, touché des plaintes d'Adalger, renouvella les privilèges de l'église de Brême que Formose lui avoit ôtés, & confirma tout ce que les papes Gregoire & Nicolas avoient accordé à saint Anscaire & à S. Rembert. Sergius donna aussi à Adalger cinq évêques voisins, pour l'aider dans les fonctions épiscopales, faire ses visites, prêcher & consacrer des évêques. Il avoit même le pouvoir d'en établir de nouveaux. Il mourut le neuvième de Mai 909, après vingt ans

d'épiscopat. Hoger lui succéda, & tint le siége sept ans.

An. 910. Herman archevêque de Cologne l'ordonna, après quelque résistance; il reçut le pallium du pape Sergius, & la férule ou bâton pastoral du roi Louis. Il étoit fort sévère à faire observer la discipline ecclésiastique, & visitoit souvent les monastères de ses deux diocèses. De son temps celui de Hambourg fut désolé par les Sclaves, & celui de Brême par les Hongrois. Hoger mourut l'an 915, le vingtième de Décembre.

Mabill. Sæc. 5. p. 118.

Hatton archevêque de Mayence mourut vers le même temps, c'est-à-dire l'an 912. On dit qu'il gouvernoit jusqu'à douze abbayes. On l'appeloit le cœur du roi, à cause de l'affection que lui portoit le roi Arnoul. Ce prélat transféra la ville de Mayence, & la bâtit plus près du Rhin. Son successeur fut Heriger, auparavant abbé de Fulde.

Mabil. sæc. 5. Act. p. 11. &c.

Dans ce même temps le monastère de S. Gal avoit plusieurs doctes & saints moines, dont le plus fameux est Notquer le Begue. Il étoit né de parens nobles, fut offert à ce monastère dans son enfance vers l'an 840, & eut pour maîtres Ison & Marcel. Ison étoit du pays, Marcel étoit Ecossois, c'est-à-dire Hibernois, & son premier nom étoit Moengal. Il vint se retirer à saint Gal, avec l'évêque Marc son oncle, qui y demeura quelque temps. Notquer étoit un petit homme d'un grand esprit, doux & patient, & toutefois exact à faire observer la discipline régulière : toujours occupé à prier, à lire, à composer des écrits, ou à enseigner; car il gouvernoit les écoles inférieures. Il mourut l'an 912, le sixième d'Avril. Il composa plusieurs hymnes, & séquences ou proses pour la messe : mais son plus fameux ouvrage est le martyrologe. Il traduisit le pseautier en Allemand.

La même année 912, le 22e. de Janvier, mourut le jeune Louis roi de Germanie, sans laisser d'enfans; & en lui finit au-delà du Rhin la postérité de Charlemagne. Suivant l'ordre de la succession observé jusques alors, Charles le simple devoit être reconnu roi des François Orientaux, aussi-bien que des Occidentaux; mais soit pour le mépris qu'il s'attiroit par sa foiblesse, soit pour l'ancienne aversion des Austrasiens contre les Neustriens, ils voulurent avoir un roi chez eux. D'abord ils s'adressèrent à Otton duc de Saxe; mais il s'excusa sur son grand âge, & leur conseilla de prendre Conrad duc de Franconie, quoique son ennemi person-

Vitæ. lib. 1. Suppl. 911. Regin. Herm. contr. 912.

nel, le jeugeant plus capable que lui de gouverner la nation. Conrad fut donc élu d'un commun consentement roi des François Orientaux, & régna sept ans.

An. 911.

XLVII. Mort de Leon: Alexandre & Constantin empereurs. Post. Theoph. p. 232. n. 32. Sim. mag. n. 6.

En Orient Leon le Philosophe, affligé depuis long-temps d'un cours de ventre, se trouva si foible au commencement du carême de l'an 911, qu'il eut bien de la peine à haranguer le peuple, comme les empereurs avoient accoutumé de faire ce jour-là; & après avoir déclaré empereur son frère Alexandre, il lui recommanda son fils Constantin, âgé de six ans, qu'il avoit fait couronner l'année précédente le jour de la Pentecôte. L'empereur Leon mourut ensuite l'onzième jour de Mai 911, ayant régné depuis la mort de son père vingt-cinq ans & trois mois.

Bibl. PP. Lugd. tom. 17. p. 22.

Il reste de ce prince plusieurs écrits, entre autres des sermons pour différentes fêtes, entre lesquels on en marque trois pour le premier jour de carême. Ces discours ne sont que des déclamations de sophiste, qui montrent plus de vanité que de piété: aussi nous avons vu quelles étoient les mœurs de ce prince. On lui attribue une lettre de controverse à Omar roi des Sarrasins, qui lui avoit écrit; mais si elle est d'un empereur, c'est plutôt de Leon Isaurien, (p. 44.) qui régnoit en même-temps que le calife Omar en 717. Enfin on attribue à Leon le Philosophe de prétendus oracles accompagnés de figures extravagantes, pour marquer, à ce que l'on dit, les empereurs ses successeurs; & il est vrai qu'il croyoit comme les autres Grecs de son temps, aux prédictions des devins & des astrologues. Il a fait un traité de Tactique, c'est-à-dire des ordres de batailles, où l'on (c. 13.) voit que tous les jours, soir & matin, toute l'armée chantoit le Trisagion, & que la veille du combat un prêtre jetoit de l'eau-bénite sur toutes les troupes.

Post. Theop. p. 233.

Alexandre, dès le commencement de son règne, chassa Euthymius de la maison patriarchale, & remit dans son siége Nicolas le mystique, que l'empereur Leon avoit rappelé de son vivant. Ensuite Alexandre tint dans le palais de Magnaure une assemblée où il présida avec le patriarche Nicolas. On fit amener Euthymius du monastère d'Agathus, où il étoit enfermé, & il fut déposé dans cette assemblée. Aussi-tôt on le chassa par les épaules, lui arrachant la barbe, & l'appelant usurpateur & adultère: ce qu'il souffrit patiemment sans rien répondre; & on le renvoya dans le monastère d'Agathus, où il mourut.

AN. 912. Post. Theoph. p. 233.

L'empereur Alexandre ne régna guère qu'un an, entièrement livré à ses plaisirs, la chasse, la bonne chère, les femmes, croyant aux devins & aux imposteurs. Il fit faire une course de chevaux, pour laquelle il employa les tapisseries & les chandeliers des églises à orner l'Hippodrome rempli d'idoles : on dit même qu'il fit sacrifier à ces idoles de l'Hippodrome, & qu'il dit un jour : hélas! quand les Romains adoroient ces dieux, ils étoient invincibles. Enfin dans les chaleurs de la canicule ayant bu avec excès à son dîner, il alla jouer à la paume, & fut frappé d'un mal qui lui fit jeter beaucoup de sang par le nez & par l'uretre, & mourut deux jours après, le dimanche septième de Juin 912. Le jeune Constantin, âgé de sept ans, fut donc reconnu seul empereur. On le nomme Porphyrogenete, à cause d'un appartement du palais de CP. où les impératrices faisoient leurs couches : & qui étoit en-dedans tout revêtu de porphyre. Constantin régna sept ans, sous la conduite de Zoé sa sa mère, & de sept tuteurs que son oncle Alexandre lui avoit donnés, & dont le premier étoit le patriarche Nicolas.

Aretas Erchempert. Ap. Baron. 912. n. 4.

Cang. CP. l. 11. p. 120.

XLVIII. Lettre de Nicolas le mystique. Tom 9. conc. p. 1264. Ap Bar. t. 11. append.

Ce prélat écrivit au pape une lettre où il raconte le 4e. mariage de l'empereur Leon, & la persécution qu'il souffrit à cette occasion; puis il se plaint de la dureté des légats du pape Sergius. Ils sembloient, dit-il, n'être venus de Rome que pour nous déclarer la guerre ; mais puisqu'ils s'attribuoient la primauté dans l'église, ils devoient s'informer soigneusement de toute l'affaire, & en faire le rapport au pape ; au lieu de consentir à la condamnation de ceux qui n'avoient encouru l'indignation du Prince, qu'en détestant l'incontinence. Encore n'est-il pas si merveilleux que deux ou trois hommes se soient laissé surprendre; mais qui peut souffrir que les prélats d'Occident aient confirmé cette injuste condamnation par leurs suffrages, sans connoissance de cause ? On se sert, à ce que j'apprends, du prétexte de dispense, comme si par dispense on pouvoit violer les canons & autoriser la débauche. La dispense, si je ne me trompe, se propose d'imiter la miséricorde de Dieu, & tend la main au pécheur pour le relever; mais elle ne lui permet pas de demeurer dans le péché où il est tombé. Peut-être dira-t-on encore qu'il s'agit d'un mariage, & non d'un concubinage. Appelle-t-on mariage la conjonction impure avec une quatrième femme? Pourquoi donc les canons chassent-ils de l'église ceux qui tombent dans

cette faute? Pourquoi la traitent-ils d'incontinence brutale, & qui excède les bornes de l'humanité? Mais c'est l'usage des Romains; car on le dit, je ne sçais si c'est pour vous louer ou pour vous blâmer. On dit que chez vous on permet de prendre une quatrième, une cinquième, une sixième femme, & ainsi à l'infini jusques au tombeau; & que vous alléguez cette parole de l'Apôtre: il vaut mieux se marier que de brûler; mais il ne permet expressément les secondes nôces qu'aux femmes, à cause de la foiblesse du sexe. Nicolas rapporte un passage du pape S. Clément, qui condamne les quatrièmes nôces; mais il est tiré d'un ouvrage apocryphe.

AN. 912.

1. Cor. VII. 9.

Il montre ensuite que les princes n'ont point de privilége au-dessus des particuliers, en matière de péché; puis il ajoute: je ne dis pas ceci pour vous obliger à condamner la mémoire de l'empereur, ou de votre prédécesseur Sergius. Ils sont tous deux sortis de ce monde, pour être présentés au tribunal du souverain juge. L'empereur toutefois, avant que de mourir, reconnut sa faute avec larmes; il demanda pardon à Dieu, & je fus des premiers à l'y exhorter & à prier avec lui: car je m'y trouvai présent; il m'avoit rappelé d'exil, & rendu le gouvernement de mon église. C'est ceux qui restent, saint père, qu'il faut punir, ceux qui par leurs calomnies ont excité contre moi de si grands troubles. C'est votre devoir, c'est ce que demandent de vous votre dignité & l'honneur du siège de Rome. L'empereur qui règne à présent vous en prie par le maître de son palais, qu'il vous envoie, & nous vous en conjurons tous.

XLIX.
Suite des papes Jean X.

On voit par cette lettre que le pape Sergius III étoit mort, & elle étoit apparemment adressée à son successeur Anastase III Romain, fils de Lucien. Il est loué pour la douceur de son gouvernement, qui ne dura que deux ans & environ deux mois. Son successeur fut Landon, qui ne dura que six mois & deux jours; & à sa place Jean X fut élu par le crédit de Theodora, la jeune, sœur de Marozie. Ce Jean étoit un clerc de Ravenne, que Pierre archevêque de cette ville envoyoit souvent à Rome vers le pape. Il étoit bien fait; Theodora en devint amoureuse, & l'engagea à un commerce criminel. Cependant l'évêque de Bologne étant mort, Jean fut élu pour lui succéder; mais avant qu'il fut sacré, Pierre archevêque de Ravenne mourut aussi. Alors Jean, à

Papeb. Flod. vers. p. 607. Luitp. II. c. 13.

Vers. Flod. p. 607.

AN. 9*2 la persuasion de Theodora, quitta Bologne, & se fit ordonner archevêque de Ravenne par le pape Landon. Mais celui-ci étant mort peu de temps après, Theodora, qui craignoit de voir trop rarement son favori, s'il demeuroit à Ravenne, qui est à deux cents milles de Rome, lui persuada de quitter encore ce siége, & le fit élire & ordonner pape. Il occupa le saint siége un peu plus de quatorze ans.

Verſ. Flod. p. 607. Chr. Caſſ. c. 52. Luitpr. II. 14.

Dès le commencement de son pontificat, il fut invité par les deux frères Landulfe & Atenulfe, princes de Capoue, à se joindre avec eux, pour chasser les Sarrasins du poste qu'ils occupoient sur le Garillan. Le pape y marcha avec des troupes conduites par le marquis Alberic, fils de Marosie, & un secours de Grecs envoyés de CP. Les Sarrasins furent défaits & entièrement chassés de ces quartiers-là, au mois d'Août 915, indiction troisième. On croit que Berenger aida à cette victoire; & en effet il fut de nouveau couronné empereur par le pape Jean X, au mois de Septembre de l'année 916, quoiqu'il l'eût déjà été par Etienne VI; mais ce premier couronnement avoit été déclaré nul par Jean IX.

L. Jean abbé du Mont-Cassin.

Les moines du Mont-Cassin étoient encore hors de leur monastère, sans toutefois l'abandonner entièrement. Après saint Bertier avec lequel ils se refugièrent à Téano, ils eurent pour abbé Ragemprand; puis Leon, qui commença à réparer les bâtimens du Mont-Cassin brûlés par les Sarrasins, & Jean son successeur les acheva. Celui-ci étoit d'une famille noble de Capoue, & parent de princes; il avoit la dignité d'archidiacre de Capoue, & se distinguoit par sa piété & ses mœurs exemplaires. Après que la communauté de Téano eut été quelque temps sans supérieur, parce qu'il ne se trouvoit personne entre eux qui en fût capable; les princes de Capoue, Landulfe & Atenulfe, allèrent trouver l'archidiacre Jean, & l'exhorrent à prendre la conduite de ces moines. Il y consentit enfin, & prit l'habit monastique: car c'étoit l'usage, que quand on prenoit un séculier pour abbé, il commençoit par se faire moine. Il fut élu par la communauté, & bénit solennellement par le pape Jean X. Alors il exhorta les frères à quitter la petite ville de Téano, & passer à Capoue, qui étoit la capitale du pays & la résidence des princes. Ils y vinrent en effet; & l'abbé Jean, par le secours de ses parens & de ses amis, y bâtit de fond

Chr. Caſſ. c. 53.

en comble un monaſtère en l'honneur de S. Benoît, avec une grande & belle égliſe, & tous les lieux réguliers, & y aſſembla plus de cinquante moines. An. 9

Hervé archevêque de Reims conſulta le pape Jean ſur divers cas de pénitence, à l'occaſion de la converſion des Normands. Car après avoir ravagé la France environ ſoixante-dix ans, ils s'y établirent enfin, & embraſsèrent le chriſtianiſme. Le roi Charles le Simple, voyant que loin de les chaſſer, il ne pouvoit même leur réſiſter, réſolut, par le conſeil des ſeigneurs, de traiter avec eux. Pour cet effet, il envoya querir Francon archevêque de Rouen : car ils étoient en poſſeſſion de cette ville & du pays d'alentour; & le chargea de demander à Rollon leur chef une trève de trois mois, qu'il accorda. Mais quand elle fut expirée, les François, excités par Richard duc de Bourgogne & par Ebles comte de Poitiers, recommencèrent la guerre. De quoi Rollon irrité, recommença auſſi ſes ravages, & courut juſques en Bourgogne : toutefois il reſpecta le monaſtère de S. Benoît ſur Loire. Au retour il aſſiégea Chartres, dont l'évêque Antelme, ſecouru par les François & les Bourguignons, ſortit au milieu des eſcadrons armés, revêtu comme pour dire la meſſe, & portant à ſes mains la croix & la tunique, ou chemiſe de la ſainte Vierge. Les Normands furent repouſſés, & on l'attribua à la vertu de cette relique.

LI Conv des No mands.

Dud. 2. p. 7

Wil. G l. 11. c.

Enfin les François, ennuyés de voir leur pays ruiné, obligèrent le roi Charles d'envoyer encore à Rollon l'archevêque Francon, qui lui dit : Grand prince, voulez-vous toute votre vie faire la guerre ? Ne ſongez-vous point que vous êtes mortel, & qu'il y a un Dieu qui vous jugera après la mort ? Si vous voulez vous faire chrétien, vous pouvez avoir la paix : le roi Charles vous cédera toute cette côte de mer, que Haſting & vous avez déſolée ; & pour affermir l'amitié, il vous donnera ſa fille Giſle en mariage. Rollon conſulta les premiers d'entre les Normands, qui furent d'avis d'accepter les conditions; & on convint d'une ſeconde trève de trois mois, pendant laquelle le roi & lui ſe verroient pour conclure le traité.

L'entrevue ſe fit à S. Clair, ſur la rivière d'Epte; & Robert duc des François, qui s'étoit offert pour être parrain de Rollon, s'y trouva avec le roi. Le traité fut conclu : le roi

AN. 912. céda à Rollon tout le pays nommé depuis Normandie, en plein fief de la couronne, & la Bretagne en arrière-fief, lui donnant sa fille en mariage; & Rollon promit de se faire chrétien, & de vivre en paix avec les François. En effet, l'archevêque Francon l'ayant instruit, le baptisa l'an 912; le duc Robert le leva des fonts, lui donna son nom, & lui fit de grands présens. Robert de Normandie, car c'est ainsi que Rollon fut nommé depuis son baptême, fit aussi instruire & baptiser ses comtes, ses chevaliers, & toute son armée. Ensuite il demanda à l'archevêque Francon, quelles églises étoient les plus respectées dans son nouveau pays, & quels saints on estimoit les plus puissans protecteurs. Il répondit : les Eglises de Rouen, de Bayeux & d'Evreux sont dédiées à la sainte Vierge. Il y a une église de saint Michel sur une montagne dans la mer. Au fauxbourg de cette ville de Rouen, est le monastère de S. Pierre, où repose le corps de S. Ouen; mais on l'a porté en France par la crainte de votre arrivée. Jumièges est encore une église de S. Pierre. Voilà les principales de votre état. Et dans le voisinage, dit Robert, quel est le saint estimé le plus puissant? S. Denys, répondit Francon. Robert reprit : avant que de partager la terre à mes vassaux, j'en veux donner une partie à Dieu, à sainte Marie & à ces autres saints, afin d'attirer leur protection. Donc pendant la première semaine de son baptême, portant encore l'habit blanc, il donna chaque jour une terre à chacune de ses sept églises, dans l'ordre où elles viennent d'être nommées.

Le huitième jour, ayant quitté les habits baptismaux, il commença à partager les terres à ses comtes & à ses autres vassaux; puis il épousa avec grand appareil la princesse Gisle fille du roi : mais il n'en eut point d'enfans; & comme il étoit déja fort âgé, il ne survécut que cinq ans. Il les employa à rétablir le pays, y donnant de bonnes lois, & faisant observer exactement la justice. Sur-tout il étoit très-sévère contre les vols & les larcins. Il rebâtit plusieurs églises, & la religion commença à refleurir dans toute la Normandie.

Mais la conversion de ce peuple ayant été si prompte, & la politique y ayant eu tant de part, il étoit difficile qu'elle fût assez solide dans tous les particuliers. Ce fut le sujet de la consultation d'Hervé archevêque de Reims, & de la réponse

ponse que lui fit le pape Jean. Car il ne faut pas croire que les Normands fussent tous renfermés dans la Normandie, & qu'il n'en restât plusieurs dans les autres provinces, où ils s'étoient répandus, particulièrement dans celle de Reims, qui confine à celle de Rouen; & il est certain que Hervé travailla beaucoup à leur conversion. Le pape dit donc dans cette lettre, qu'il se réjouit de ce que la nation des Normands s'est convertie à la foi. Quant à ce que vous nous demandez, ajoute-t-il, comment il en faut user à l'égard de ceux qui ont été baptisés & rebaptisés, & qui après le baptême ont vécu en païens, & tué comme eux des chrétiens & des prêtres, sacrifié aux idoles, & mangé des viandes immolées; voici ce que nous en pensons: si c'étoit d'anciens chrétiens, on les jugeroit selon les canons; mais ils sont encore novices dans la foi, nous nous en remettons à votre jugement, vous qui avez cette nation dans votre voisinage, & qui pouvez mieux en connoître les inclinations & les mœurs. Car vous voyez bien qu'il ne faut pas les traiter suivant la rigueur des règles, de peur que ce fardeau, auquel ils ne sont pas accoutumés, ne leur paroisse insupportable, & qu'ils ne retournent à leur première façon de vivre. Véritablement s'il s'en trouve entre eux qui veuillent se soumettre à la peine canonique, vous ne devez pas les en dispenser, & vous ne devez en tout avoir pour but que le salut des ames, pour mériter avec S. Remi la joie éternelle. Nous avons reçu votre présent avec la même affection que vous nous l'avez envoyé.

An. 91[illegible]

To. 9. c[illegible] p. 483. Flod. IV 14.

LII. Question[s] [sur] les Hongro[is]. Tom. [illegible] Spicil. leg. 389.

Les ravages des Hongrois, & leur barbarie extrême, avoient répandu cette opinion dans le peuple, que c'étoit le Gog & Magog prédit dans le prophète Ezechiel & dans l'Apocalypse. Vicfrid évêque de Verdun consulta sur ce sujet un abbé d'un monastère de S. Germain, situé dans un autre pays, qui lui répondit ainsi: cette opinion est frivole, & n'a rien de vrai. On dit que la fin du monde est proche, & par conséquent que Gog & Magog, qui doivent venir du côté d'Aquilon à la fin des années, sont les Hongrois, dont on n'avoit jamais ouï parler auparavant, & qui viennent de paroître. Mais il faut considérer attentivement les nations qui doivent venir avec celle-là: savoir, Mosoch & Tubal, les Perses, les Lybiens, Gomer & Thogorma. Si les Hongrois sont Gog & Magog, où sont ces nations qui doivent ve-

Ezec. xxxvi[ii] 8.

Ezec. xxxvi[ii] 25.

nir avec eux ? Car Mosoch sont les Cappadociens ; selon Joseph, Tubal les Ibériens ou Espagnols, ou selon les Hébreux, les Italiens ; les Perses & les Libyens ou Ethiopiens sont des nations très-connues ; Gomer sont les Galates ou Gallogrecs ; Togorma les Phrygiens. Voit-on avec les Hongrois ces peuples, dont on ne sait pas même les noms ni les pays ? Quant à ce qu'on dit, qu'ils portent des arcs & des flèches, presque toutes les nations de l'Orient & du Midi se servent de telles armes.

Les Juifs & quelques chrétiens Judaïsans disent, que Gog & Magog sont des peuples de Scythie cruels & innombrables, qui s'étendent au-delà du mont Caucase & du palus Méotide, près de la mer Caspienne, jusques dans l'Inde ; & qu'au bout de mille ans le diable les excitera pour venir dans la terre d'Israël, & former un royaume contre les saints, avec plusieurs autres nations.
Apoc. xx. 7. A quoi ils appliquent ce passage de l'Apocalypse : au bout de mille ans Satan sera tiré de sa prison, il sortira & séduira les peuples qui sont sur les quatre coins de la terre, Gog & Magog, & le reste. Mais puisque ce livre porte le titre d'Apocalypse, qui veut dire révélation, qui doute que toute cette prophétie ne soit mystique, & n'ait besoin d'être expliquée ? Il ne faut donc pas entendre par Gog & Magog, des nations corporelles ; mais ces noms marquent la cruelle persécution des hérétiques, qui à l'instigation du démon se sont élevés contre la cité de Dieu, c'est-à-dire l'église, sortant de leurs coins & de leurs cavernes. Gog signifie le toit, c'est-à-dire les hérésiarques superbes ; & Magog ce qui vient du toit, c'est-à-dire leurs sectateurs. Revenant aux Hongrois, nous n'avons lu dans aucune histoire le nom de cette monstrueuse nation ; quoiqu'il n'y ait point eu de pays inaccessible à la puissance Romaine, soit terre ferme, soit îles : si ce n'est que l'on dise que ce peuple ait changé de nom avec le temps, comme plusieurs autres.

p. 356. Avec cette lettre, on en trouve une, que l'on croit être du même auteur, sur cette question : pourquoi maintenant, c'est-à-dire de son temps, on ne dédie point d'église en l'honneur des Saints de l'ancien testament, comme du nouveau. C'est, dit-il, qu'il est difficile ou même impossible de trouver de leurs reliques, sans lesquelles on n'a pas accoutumé

de bâtir ou de consacrer des églises : outre que nous ne savons pas le jour de leur mort ou de leur martyre.

C'étoit la Germanie qui étoit la plus exposée aux ravages des Hongrois. L'an 912 ils pillèrent sans résistance la Franconie & la Turinge ; l'année suivante ils ravagèrent l'Allemagne, c'est-à-dire le haut Rhin ; & il y en eut grand nombre de tués sur la rivière d'In, par les Allemands & les Bavarois. En 915 ils désolèrent toute l'Allemagne par le fer & par le feu, coururent la Turinge & la Saxe, & vinrent en 916 au monastère de Fulde. L'année suivante, par l'Allemagne & l'Alsace ils pénétrèrent jusques en Loraine. LIII. Eglise d'Allemagne. Supl. Regin. Herman. Cl

A Brême ils brûlèrent les églises, massacrèrent les prêtres au pied des autels, tuèrent ou emmenèrent en captivité le clergé pêle-mêle avec le peuple. Ils brisoient les croix, & s'en moquoient ; mais tout d'un coup il s'éleva une tempête, qui enlevant des éclats de bois des toits des églises demi-brûlées, les lançoient au visage des barbares : ensorte qu'ils se précipitoient dans le fleuve, ou tomboient entre les mains des citoyens. Ce qui fut regardé comme un miracle. Renouard avoit succédé à Hoger dans le siége de Brême, qu'il ne tint pas un an ; & étant mort en 916, eut pour successeur Unni, qui gouverna cette église dix-huit ans. On dit qu'à la morr de Renouard le peuple & le clergé avoit élu pour évêque Leidrade prévôt de l'église de Brême, qui allant à la cour faire confirmer son élection, mena avec lui Unni comme son chapelain. Mais le roi Conrad, méprisant la bonne mine de Leidrade, donna le bâton pastoral au petit Unni, qui étoit derrière. Il reçut le pallium du pape Jean X, & sa vertu le fit aimer & respecter du roi Conrad & de Henri son successeur. L'église de Danemarck souffrit alors une violente persécution de la part du roi Gourm, homme très-cruel, qui entreprit d'abolir le christianisme, chassa les prêrres de ses états, & en fit mourir plusieurs par les tourmens. Adam. c. 4 c. 47.

Vers le même temps mourut S. Ratbod évêque d'Utrecht, un des ornemens de l'église de Germanie. Sa mère lui donna ce nom à cause de Ratbod duc de Frise, dont elle étoit arrière-petite-fille ; & le donna à élever à son frère Gonthier archevêque de Cologne. Mais les disgraces qui arrivèrent à ce prélat, obligèrent le jeune Ratbod à le quitter, & de s'attacher à la cour de Charles le Chauve, & ensuite de Louis le Bègue ; non pour faire fortune, mais pour Act. Sæc. 5 Ben. p. 25. Sup. l. XLI n. 15.

AN. 918. profiter des bonnes études qui se faisoient à cette cour sous la conduite du philosophe Manno, qui ensuite, comme l'on croit, se retira au monastère de S. Claude. Entre ses disciples on remarque Etienne, depuis évêque de Tongres, Mancion de Châlons, & notre Ratbod plus jeune qu'eux, qui fut élu évêque d'Utrecht en 899 par le clergé & le peuple, avec l'approbation du roi Arnoul; mais il résista long-temps, & fut ordonné malgré lui. Aussitôt il prit l'habit & la vie monastique, à l'exemple de S. Villebrod & de S. Boniface ses prédécesseurs, qu'il se proposoit d'imiter en tout; & non-seulement il s'abstenoit de chair, mais il faisoit des jeûnes de deux & trois jours.

Les Danois ou Normands ayant ruiné la ville d'Utrecht, il demeuroit souvent à Deventer. Comme il visitoit la Frise, pour y arracher les restes d'idolâtrie, ces barbares vinrent s'y opposer. Après les avoir exhortés à se convertir, comme ils demeuroient endurcis, & le menaçoient de mort, il prononça anathème contre eux; & aussitôt ils furent frappés de peste, dont ils périrent presque tous. On lui attribue plusieurs miracles & le don de prophétie. Etant invité par le roi à lui rendre quelque service, il répondoit : qu'un évêque ne doit point s'occuper d'affaires temporelles, mais de prier pour le roi & le peuple, & de gagner les ames; & jamais il ne put être ébranlé de cette résolution : exemple rare en ce temps-là. Il mourut saintement vers l'an 918, le vingt-neuvième de Novembre.

AN. 919. Ditmar. lib. I. Reg. supl. 919. L'année suivante le roi Conrad se voyant près de sa fin, appela son frère Eberard & les premiers seigneurs du royaume, & leur recommanda de choisir pour roi Henri fils d'Otton duc de Saxe, nonobstant les inimitiés qui avoient été entre eux, comme le plus capable de les gouverner. Il imita ainsi la générosité dont Otton avoit usé envers lui. Ensuite il mourut le 19 d'Octobre 919, la huitième année de son règne, & fut enterré dans l'abbaye de Fulde. Henri fut reconnu roi d'un commun consentement. Heriger archevêque de Mayence vouloit le consacrer avec l'onction, comme ses prédécesseurs l'avoient été; mais il le refusa, s'en disant indigne. Il régna dix-huit ans, & est connu sous le nom de Henri l'Oiseleur.

Ditm. lib. I. Avant que d'être reconnu roi, & du vivant de son père, il avoit épousé une veuve nommée Hatheburge, belle & ri-

che ; mais qui avoit pris le voile de la religion. Il en fut repris par Sigismond évêque d'Halberstat dans le diocèse duquel il étoit, qui lui envoya défendre de plus avoir aucun commerce avec cette femme, & les cita l'un & l'autre à un concile. Henri fit suspendre ce jugement par l'autorité de l'empereur qui régnoit alors: mais depuis qu'il fut devenu roi, il reconnut l'invalidité de ce mariage, & épousa Mathilde de la race du grand Vitiquind. L'évêque Sigismond étoit le plus estimé de son temps, pour son grand esprit, sa connoissance des sciences divines & humaines, sa piété & son zèle. Il mourut l'an 923, cinquième du règne de Henri, & trentième de son épiscopat. AN. 919.

LIV. Eglise d'Espagne. *Sampir. p. 63. 64.*

En Espagne le roi Garcia, qui avoit succédé en 910 à Alfonse le Grand, ne régna guère que trois ans; & étant mort en 914, il eut pour successeur son frère Ordogno second, qui régnoit déjà en Galice, & qui établit son siége à Leon, ancienne colonie Romaine, & ville épiscopale, dont la cathédrale étoit dédiée à S. Pierre & S. Paul: mais pour la rendre plus auguste, le roi Ordogno donna trois maisons, qui du temps des païens avoient été des thermes, & sous les chrétiens étoient devenues le palais des rois. Il ordonna donc à l'évêque Fronimius d'y transférer son siége, & la dédicace s'en fit solennellement avec les autres évêques de la province. Le roi donna de son trésor des ornemens d'or & d'argent pour l'autel, & de son domaine il donna plusieurs églises & plusieurs terres à cette cathédrale. Depuis ce temps les rois de cette partie d'Espagne prirent le titre de rois de Leon.

Ambr. Mor. lib. XV. c. 47.

Pendant ce règne, le pape Jean X envoya à Compostelle un légat, pour faire ses dévotions au corps de S. Jacques; avec des lettres à l'évêque Sisenand, afin qu'il fit continuellement des prières pour lui auprès du saint Apôtre. A cette occasion l'évêque envoya un prêtre à Rome, que le roi Ordogno chargea aussi de ses lettres & de riches présens pour le pape. Ce député fut bien reçu & traité avec honneur. Il y demeura un an, pendant lequel il eut quelque dispute avec les Romains, touchant le rit mosarabique usité en Espagne. Il rapporta de Rome plusieurs livres, & rendit compte à l'évêque Sisenand de ce qu'il avoit vu & appris. La chose étant examinée en concile par les évêques d'Espagne, ils trouvèrent que leur rit n'avoit rien de contraire à la foi catholique: & résolurent seulement

An. 919. de se conformer au rit Romain, pour les paroles de la consécration. L'évêque Sigenand mourut peu de temps après, consumé de vieillesse, l'an 920, & est compté entre les saints.

Boll. 25 Mai tom. 17. p. 94. Mabill. sæc. 5. Act. p. 32. Sup. liv. xxxix. n. 32.

Vers le même temps mourut aussi S. Gennade évêque d'Astorga. Il fut ordonné abbé de Vierzo, autrement S. Pierre des montagnes, l'an 898, par Ranulfe évêque d'Astorga. C'est le monastère que S. Fructueux de Brague avoit fondé dans son patrimoine vers le milieu du septième siècle. Il avoit été tellement négligé, que le lieu étoit devenu tout sauvage. Gennade avec ses moines le défricha, le rebâtit, y planta des vignes & des arbres fruitiers, & le rendit habitable. Il succéda à Ranulfe dans le siége d'Astorga, dès le temps du roi Alfonse le Grand : & l'an 915, ère 953, il fit un testament par lequel on apprend qu'il avoit rétabli plusieurs monastères ruinés par les Sarrasins, les mettant tous sous la règle de S. Benoît ; & que plusieurs monastères se servoient des mêmes livres qui leur étoient communs, & qu'ils se prêtoient les uns aux autres, mais à la charge qu'ils reviendroient au monastère auquel ils étoient donnés. Les livres nommés dans cet acte sont, le pseautier, le *comes* ou *liber comitis*, l'antiphonier, le manuel des oraisons & des passions, c'est-à-dire des actes des martyrs. Ceux-là se trouvoient en chaque église. Ceux que l'on prêtoit, sont la bibliothèque, c'est-à-dire la bible entière ; les morales sur Job, le pentateuque avec Ruth en un volume, les vies des pères, les morales sur Ezéchiel, Prosper ; les offices, peut-être de S. Ambroise, les livres de la Trinité, apparemment de S. Augustin ; les lettres de S. Jérome, les étymologies, des gloses ; le livre des règles, qui semble être le recueil de S. Benoît d'Aniane. Voilà les livres qui étoient alors si rares en Espagne. Gennade renonça à l'épiscopat avant l'an 920, se retira à un monastère nommé le mont du Silence, & laissa son siége au moine Fortis son disciple.

Sampir. p. 64.

Vers la fin du règne d'Ordogne II, il y eut un combat contre les Sarrasins, où deux évêques furent pris : savoir, Dulcidius de Salamanque & Ermogius de Tui. On les mena à Cordoue, & Ermogius donna sa place à son neveu Pélage, qui fut mis en prison, & depuis souffrit le martyre sous le roi Abderame l'an 925, ère 963. On dit qu'il n'avoit que treize ans, & que le roi le fit couper par pièces, pour

pag. 69. Raguel. ap. Bar. an. 925.

avoir résisté courageusement à sa passion brutale. L'église honore sa mémoire le vingt-sixième de Juin, jour de son martyre. Ordogne régna neuf ans & demi, & mourut la même année 925, ère 963. Son successeur fut Froïla II son frère, qui ne régna que quatorze mois. On regarde la brièveté de son règne comme une punition de ses crimes, qui le firent nommer le cruel. Il fit mourir entre autres les frères de Fronimius évêque de Leon, & l'envoya lui-même en exil, sans qu'il l'eût mérité. Froïla mourut lépreux, & eut pour successeur Alfonse IV son neveu, fils d'Ordogne II, l'an 926, ère 964.

AN. 919. *Martyr. R. 26 Jun.* *Sampir. p. 65.* *Mariana. VIII. c. 3.*

LV. Réunion à CP. *Post. Theoph. p. 238. n. 6.*

En Orient le jeune empereur Constantin Porphyrogenete étant comme un enfant attaché à sa mère Zoé, qu'Alexandre son oncle avoit chassée du palais, la rappela & lui laissa la principale autorité; & cette princesse éloigna bientôt de la cour le patriarche Nicolas, qui s'étoit tant opposé à son mariage: disant avec colère qu'il se mêlât des affaires de son église. Mais après qu'elle eut gouverné six ans, Romain Lecapene prit le dessus, fit épouser sa fille Helene à Constantin le mardi de Pâque quinzième d'Avril 919, fit chasser de la Cour Zoé qui avoit voulu l'empoisonner, & la fit raser & enfermer dans un monastère. Au mois de Décembre de la même année, il fut déclaré empereur par Constantin, & couronné par le patriarche Nicolas, & le jour de l'Epiphanie l'an du monde 6428, selon les Grecs, indiction huitième, c'est-à-dire l'an 930, il fit couronner impératrice sa femme Theodora. Le jour de la Pentecôte, il fit couronner empereur son fils Christofle; & quelque temps après il prit le premier rang, mettant Constantin au second contre son serment.

p. 242. n. 11. *n. 13.* *n. 16.* *p. 246.*

AN. 920. *p. 248. n. 7.*

Au mois de Juillet de la même année 920, Romain procura la réunion de l'église de CP. c'est-à-dire des métropolitains & des clercs divisés au sujet des patriarches Nicolas & Euthymius; & comme ce dernier étoit mort en exil, son corps fut rapporté solennellement à CP. La source du schisme avoit été le quatrième mariage de l'empereur Leon; c'est pourquoi le décret d'union finissoit ainsi: nous défendons à l'avenir que, depuis cette année 6428, indiction huitième, personne soit assez hardi pour contracter des quatrièmes nôces mais qu'elles soient absolument rejetées. Si quelqu'un le fait, il sera privé de

Arcs. ap. Lipon. *Ap. Theoph. Balsam. p. 933.*

An. 920. toute communion eccléſiaſtique, & même de l'entrée au lieu ſaint, tant qu'il demeurera dans cette conjonction. Car c'eſt ainſi que nos pères en ont ordonné.

Quant aux troiſièmes nôces, les pères, à la vérité, les ont permiſes, mais comme une foibleſſe honteuſe. C'eſt pourquoi nous ordonnons que ſi quelqu'un, n'ayant point d'enfans à l'âge de quarante ans, ſe marie pour la troiſième fois, il ſera privé de la communion pendant cinq ans; & ne pourra enſuite la recevoir qu'à Pâque ſeulement, comme étant purifié par l'abſtinence du carême. Mais on ne pardonnera point les troiſièmes nôces à l'homme de quarante ans qui a des enfans. Si un homme de 30 ans ayant des enfans épouſe une troiſième femme, il ſera privé de la communion pendant quatre ans; enſuite il ne communiera que trois fois l'année, à Pâque, à l'Aſſomption de Notre-Dame, & à Noël, à cauſe des jeûnes qui précèdent ces trois fètes. S'il n'a point d'enfans, il ſera ſeulement ſujet à la pénitence obſervée juſques à préſent pour les troiſièmes nôces. Quant aux ſecondes, ou même aux premières nôces, elles ne doivent avoir aucune mauvaiſe cauſe, comme de rapt ou de débauche précédente, autrement les contractans ne ſeront reçus à la communion, qu'après avoir accompli la pénitence de la fornication, qui eſt de ſept ans, ſi ce n'eſt à l'article de la mort. Ce décret d'union ſe liſoit depuis tous les ans au mois de Juillet, ſur l'ambon de la grande égliſe à CP.

Tom. 9. conc. p. 1267. L'empereur envoya à Rome, pour faire approuver ce décret, comme nous voyons par une lettre du patriarche Nicolas au pape Jean X, où il dit: vous ſavez les afflictions que nous avons ſouffertes depuis environ quinze ans; mais lorſque nous l'eſpérions le moins, Jeſus-Chriſt a apaiſé la tempête, & nous ſommes tous heureuſement réunis. C'eſt pourquoi nous vous écrivons, pour renouer le commerce interrompu par la difficulté des temps, afin qu'envoyant des légats de part & d'autre, nous convenions tous que ce quatrième mariage qui a cauſé tant de ſcandale, n'a pas été permis à cauſe de la choſe, mais de la perſonne, & par indulgence pour le prince; de peur que ſa colère n'attirât de plus grands maux. Ainſi on recommencera à CP. à lire votre nom avec le nôtre dans les ſacrés diptyques, comme on avoit accoutumé, & nous jouirons d'une paix parfaite. L'empereur vous en prie inſtamment par Baſile protoſpatai-

re, qu'il vous envoie, à qui nous avons joint le prêtre Euloge. Vous nous enverrez aussi des légats, pour régler avec nous ce qui pourroit avoir besoin de correction.. An. 920.

LVI. Richer évêque de Tongres.

Cependant le pape reçut des plaintes du clergé de Tongres, contre Herman archevêque de Cologne. Car Etienne évêque de Tongres ou de Liège étant mort en 920, le roi Charles le Simple consentit d'abord à l'élection de Hilduin clerc de la même église: mais celui-ci ayant quitté son parti, pour s'attacher à Guillebert, qui se prétendoit souverain de Loraine; le roi donna l'évêché de Liège à Richer abbé de Prom, élu par une autre partie du clergé. Mais comme Guillebert étoit le plus fort dans le pays, Herman archevêque de Cologne ordonna évêque Hilduin, qu'il favorisoit, & qui avoit même la nomination du roi Henri. Ainsi il se mit en possession de l'évêché de Liège. *Flod. Chr. an. 920. Chr. Lob. c. 19.*

Le roi Charles écrivit sur ce sujet à tous les évêques de son royaume une lettre, où il dit: Hilduin oubliant les sermens qu'il nous avoit faits. a été trouver nos ennemis au-delà du Rhin, & a demandé à Henri l'évêché de Tongres. Quelques méchans s'étant aussi écartés de la fidélité qu'ils nous devoient, nous avons assemblé seize évêques de notre royaume avec quelques seigneurs; & ces rebelles ont été excommuniés. Mais Hilduin, communiquant avec eux, a donné de grandes sommes d'argent à Henri & aux seigneurs de sa cour, aux dépens de l'église de Tongres dont il a pillé les trésors; & a tellement fait menacer & intimider Herman archevêque de Cologne, qu'il l'a consacré évêque. Car l'archevêque nous a depuis rapporté, en présence de plusieurs témoins, que s'il ne l'eût fait, on lui eût fait perdre la vie & les biens & à toute sa famille. Enfin Hilduin ayant été cité trois fois par Herman, pour se venir défendre devant un concile sur toutes ces accusations, n'a tenu compte d'y satisfaire. Tous les clercs & les laïques de l'église de Tongres se sont venus plaindre à nous qu'Hilduin a pillé tous leurs biens avec ses partisans, ensorte qu'il ne leur reste pas de quoi vivre: vous priant de faire au plutôt cesser ce désordre par votre conseil, & de leur donner pour évêque Richer qu'ils ont unanimement élu. Le roi sur tout cela demande aux évêques leur secours. *To. 9. conc. p. 571.*

Le parti de Richer porta aussi sa plainte au pape, qui écrivit à l'archevêque de Cologne, le blâmant d'avoir ordonné *To. 9. conc. p. 574.*

AN. 920. Hilduin sans l'ordre du roi : sans lequel, dit-il, on ne voit ordonner d'évêque dans aucun diocèse. Il lui mande de venir à Rome avec Hilduin & Richer à la mi-Octobre, ou au plus tard au premier d'Avril, pour être jugés en concile suivant les canons. Le pape écrivit en même temps au roi Charles sur cette affaire. L'archevêque Herman envoya la lettre qu'il avoit reçue du pape à l'abbé Richer, l'invitant à se rendre à Rome. Pour y satisfaire, Hilduin & Richer y allèrent : Herman fut retenu par une maladie; mais Hilduin évita le jugement du pape, qui l'excommunia. Ainsi Richer gagna sa cause, & fut ordonné évêque par le pape même, qui lui donna le pallium, quoiqu'aucun de ses prédécesseurs ne l'eût eu. Il revint donc prendre possession de l'évêché de Tongres, où il dissipa le parti contraire, & se fit aimer de tout le monde. Il fut magnifique à orner & à bâtir les terres dépendantes de l'église ; mais il négligea la discipline monastique, & rendit vénales toutes les charges ou obédiences de l'abbaye de Lobes dont les évêques de Tongres étoient depuis long-temps en possession. Ce qui parut d'autant plus extraordinaire, qu'il avoit été nourri dès l'enfance dans la discipline monastique. Il remplit le siége de Tongres pendant 22 ans. Les études fleurissoient alors dans l'abbaye de Lobes, où les savans les plus renommés étoient Scamin, Theoduin, & Rathier le plus estimé de tous ; mais attaché au parti d'Hilduin, avec lequel il se retira en Italie.

Epist. 2.

Chr. Lob. c. 19.

Chr. Flod. 912.

LVII. Conciles de Coblens & Reims.

Tom. 9. *p.* 579.

Cette affaire fut terminée en 922, & la même année on tint un concile à Coblens : où assistèrent huit évêques : savoir Herman archevêque de Cologne, & Heriger de Mayence ; & les évêques de Virsbourg, de Minden, d'Osnabruc, de Vormes, de Strasbourg & de Paderborn. Ce concile fut assemblé par l'ordre des deux rois Charles de France & Henri de Germanie, & il nous en reste cinq canons. Les mariages sont défendus au-deçà du sixième degré de parenté. Les laïques ne prendront point les dîmes des chapelles qui leur appartiennent, pour en nourrir leurs chiens & leurs concubines, & ne les transporteront point à d'autres ; mais les prêtres, c'est-à-dire les curés, les recevront pour l'entretien des églises & du luminaire, de l'hospitalité & de l'aumône. Les moines, avec les églises qui leur appartiennent, seront en tout soumis aux évêques diocésains. Celui

c. 1. *c.* 5. *c.* 8. *c.* 6.

qui séduit un chrétien pour le vendre, est regardé comme homicide. AN. 922.

La même année 922, le second jour de Juillet, mourut Hervé archevêque de Reims, après vingt-deux ans d'épiscopat. L'année précédente il avoit tenu un concile, où à la prière du roi Charles il donna l'absolution à un seigneur nommé Erlebaud, mort dans l'excommunication: ce qui paroît singulier. Son successeur fut Seulfe, archidiacre de la même église, instruit des sciences ecclésiastiques & séculières, & qui avoit appris les arts libéraux sous Remi d'Auxerre. Trois jours avant la mort d'Hervé, c'est-à-dire le dimanche trente Juin 922, Robert, fils de Robert le Fort, & frère du roi Eudes, avoit été sacré roi de France à Reims, par un parti plus puissant que celui de Charles le Simple, qui devenu méprisable & odieux, s'étoit retiré delà la Meuse. Ce fut donc du consentement de Robert que Seulfe fut ordonné archevêque de Reims, par Abbon évêque de Soissons & ses comprovinciaux. Hebert, comte de Vermandois, étoit le chef du parti contraire au roi Charles; & par son moyen, Seulfe fit mettre en prison le frère & le neveu de Hervé son prédécesseur, qui ne lui étoient pas fidelles. On disoit qu'en récompense de ce service, Seulfe avoit dès-lors promis à Hebert de faire élire son fils archevêque de Reims. Cependant Seulfe envoya à Rome demander au pape Jean d'approuver son ordination, & de lui envoyer le pallium; ce qu'il lui accorda, & il le reçut l'année suivante 923.

Flod. Chr 922.
Hist. IV. c 17. 18.
To. 9. conc p. 579. C.

AN. 923.
Flod. Chr.

Robert n'ayant pas régné un an entier, fut tué la même année 923, le dimanche quinzième de Juin, près de Soissons, en une bataille que son parti ne laissa pas de gagner, & Charles fut obligé de se retirer encore. Ensuite de ce combat, la même année, qui étoit la seconde du pontificat de Seulfe, il tint un concile, où se trouvèrent Abbon évêque de Soissons, Adelelme de Laon, Etienne de Cambray, Adelelme de Senlis, Airard qui y fut ordonné évêque de Noyon, & les députés des autres évêques de la province de Reims. En ce concile on ordonna à ceux qui s'étoient trouvés à la bataille de Soissons, entre Robert & Charles, de faire pénitence pendant trois carêmes, trois ans durant. Le premier carême, dit le concile, ils demeureront hors de l'église, & seront réconciliés le jeudi-saint; chacun de ces trois carêmes ils jeûneront au pain & à l'eau, le lundi, le

To. 9. con p. 581.

AN. 923.

mercredi & le vendredi, ou ils le racheteront. Ils observeront de même quinze jours avant la saint Jean, & quinze jours avant Noël; & tous les vendredis de l'année, s'ils ne le rachètent, ou s'il n'arrive ce jour-là une fête solennelle, s'ils ne sont malades ou occupés au service de guerre.

Sup. liv. XLVIII. n. 9.

C'étoit par des aumônes que l'on rachetoit les jeûnes: cette pénitence a grand rapport à ce qui fut ordonné en 841, après la bataille de Fontenai, donnée comme celle-ci entre François de part & d'autre.

La mort de Robert ne servit de rien à Charles le Simple; & les seigneurs du parti opposé, c'est-à-dire la plupart des François, firent venir de Bourgogne Rodolphe ou Raoul, gendre de Robert & fils de Richard le Justicier, le reconnurent pour roi, & le firent sacrer à S. Medard de Soissons, par Vautier archevêque de Sens, le dimanche treizième de Juillet 923. L'archevêque Vautier mourut la même année, le dix-neuvième de Novembre, & eut pour successeur un autre Vautier son neveu.

Chr. S. P. Vivi tom. 2. Spicil. p. 721.

AN. 924.

LVIII. Ravages des Hongrois.

Luitpr. l. II. c. 15. 16. &c.

Cependant un autre Rodolphe, roi de la haute Bourgogne, fut appelé en Italie, contre l'empereur Berenger, par Lambert archevêque de Milan, & d'autres seigneurs mécontens. Berenger fut réduit à la seule ville de Vérone, & tué en trahison; mais les Hongrois, qu'il avoit fait venir à son secours, ravagèrent la Lombardie, & entre autres Pavie, où ils brûlèrent quarante-trois églises, avec l'évêque de la ville & celui de Verceil. Son peuple innombrable fut réduit à deux cens personnes, qui dans les ruines de cet incendie ayant ramassé huit boisseaux d'argent, les donnèrent aux Hongrois, pour racheter le peu qui restoit dans leurs murailles. La désolation de cette grande ville capitale de Lombardie, arriva le vendredi douzième de Mars l'an 924, indiction douzième. Les Hongrois passèrent les Alpes pour venir en France; mais ils furent repoussés.

Flod. Chr. 924.

Luitpr. III. c. I.

La même année à la fin de Juin, entre la S. Jean & la S. Pierre, une récluse nommée Viborade, qui vivoit dans la haute Allemagne près l'abbaye de S. Gal, apprit par révélation que, le premier jour de Mai de l'année suivante, les Hongrois, après avoir fait de grands ravages, arriveroient à S. Gal, & qu'elle recevroit par leurs mains la gloire du martyre. Elle garda le silence pendant quelques jours: puis craignant d'offenser Dieu, si elle ne faisoit connoître ce qu'il

Vita S. Vib. sæc. 5. Act. Ben. 53. n. 14. Boll. Mai. to. 12. p. 282.

lui avoit découvert, elle appela ſecrétement Valdran moine de S. Gal, à qui elle déclara ſa révélation, le priant de garder pour lui ſeul ce qu'elle ſavoit de ſon martyre; mais de publier dans l'égliſe & par-tout aux environs, ce qui regardoit l'incurſion des barbares, afin que le peuple eût le loiſir d'adoucir la colère de Dieu, par les prières, les jeûnes & les aumônes. AN. 925.

On ne crut point cette prophétie, juſques à ce qu'on en vît l'accompliſſement, par le bruit qui courut à l'approche du mois de Mai 925, que les Hongrois étoient répandus dans toute la Bavière. On les vit bientôt autour du lac de Conſtance, & les villages en feu de tous côtés. Angilbert abbé de S. Gal, ayant eu la prévoyance de fortifier un château près du monaſtère, envoya à Viborade onze des principaux moines, pour l'exhorter à ſortir de ſa récluſion. Nous ſavons bien, dirent-ils, que vous ne craignez point la mort; mais il faut vous conſerver pour notre maiſon, qui a beſoin de vos prières. Elle les remercia, & les pria qu'elle pût le lendemain parler à l'abbé. Il y vint tout hors d'haleine, & la conjura avec larmes de ſe conſerver. Elle lui répondit: Mon pere, pourquoi voulez-vous employer l'autorité que vous avez ſur moi, à me faire perdre le fruit de mes travaux paſſés? Je ne quitterai point, tant que je vivrai, cette demeure que Dieu m'a accordée par ſa grace. L'abbé comprenant qu'elle avoit quelque révélation de ſa fin, lui demanda pardon de l'avoir preſſée, & la pria de lui donner conſeil ſur ce qu'il devoit faire lui-même. Mon pere, dit-elle, ſauvez-vous inceſſamment, vous & ceux que Dieu vous a confiés; achevez de faire porter aujourd'hui & cette nuit au château le tréſor de ſaint Gal, & tout ce qui vous eſt néceſſaire; car demain ſans faute cette vallée ſera toute remplie de barbares. L'abbé ne différa point, & fit porter au château tout ce qui reſtoit de livres, d'or, d'argent, d'habits & de proviſions néceſſaires. n. 3 c. 27

Les parens d'une fille nommée Rachilde, qui étoit récluſe avec Viborade, vinrent lui demander leur fille, pour la mettre en lieu de sûreté. Mais elle leur dit: n'en ſoyez point en peine, Dieu la conſervera long-tems pour votre conſolation. Le moine Hitton, frère de Viborade, demeuroit à l'égliſe de ſaint Magne, dont il avoit la garde, & à laquelle étoit jointe la cellule de ſa ſœur: elle l'obligea de ſe ſauver

An. 925. dans un bois voisin. Enfin les Hongrois étant arrivés, quelques-uns vinrent brûler l'église de saint Magne ; mais ne pouvant en faire autant de la cellule de Viborade, ils cherchèrent à y entrer. La trouvant fermée de tous côtés, deux montèrent sur le toit, le rompirent ; & étant descendus, trouvèrent la sainte devant un petit autel, où elle se recommandoit à Dieu & à tous les saints. Ils la dépouillèrent de tous ses habits, hors de son cilice ; ils lui déchargèrent sur la tête trois coups de hache, & se retirèrent la laissant demi-morte, nageant dans son sang. C'étoit le second jour de Mai 925.

LIX. Sainte Viborade. *Vita ap. Boll. & Mabillon.*

Sainte Viborade étoit née en Suaube, de parens nobles & pieux ; & dès l'enfance elle témoigna une grande affection pour la retraite, la prière & le travail. Son frère Hitton étant déjà clerc, & étudiant à S. Gal, elle lui envoyoit à certains jours des habits & les autres choses nécessaires ; & faisoit des linges pour envelopper les livres saints du monastère, qui étoient encore en rouleaux. Quand son frère fut prêtre, elle apprit de lui les pseaumes, & chantoit même quelquefois la messe avec lui. Elle retiroit les pauvres malades, & les servoit elle-même avec une affection merveilleuse. Ayant fait avec son frère le voyage de Rome, elle lui persuada de se faire moine à S. Gal, & toutefois elle demeura encore six ans dans le monde; mais s'abstenant de viande & de vin, couchant à terre sur un cilice, quoiqu'elle eût un lit de parade, &
n. 13. passant presque les nuits en prières. Salomon évêque de Constance, en ayant ouï parler, l'invita à venir avec lui à saint Gal. Elle le suivit avec deux filles qui la servoient ; & ayant fait bâtir une cellule dans les montagnes, près l'église de S. George, elle y demeura près de
n. 14. quatre ans, pratiquant une abstinence incroyable. Sa réputation lui attiroit des offrandes de tout le voisinage
n. 15. pour ses besoins, & elle les distribuoit aux pauvres. Enfin l'évêque revenu à S. Gal l'enferma, comme elle désiroit depuis long-temps, dans une cellule préparée, attenant l'église de saint Magne, pour y vivre suivant la règle des
Sup. n. 21. reclus, dont j'ai parlé. C'étoit l'an 915. Cinq ans après
Herm. Chr. Vita p. 65. Rachilde s'enferma avec elle. Cette fille étoit très-noble, & ayant voué à Dieu sa virginité, elle fut tourmentée long-temps d'une fièvre quarte. Ses parens vouloient la mener à Rome pour recouvrer sa santé ; mais sainte Vibo-

rade lui manda de venir à elle, si elle vouloit être guérie. Après qu'elles se furent baisées, Viborade dit : béni soit Dieu qui vous a envoyé ici pour son service & pour ma consolation, comme je le désirois depuis long-temps. Peu de jours après elle fut guérie de sa fièvre, mais il lui vint d'autres infirmités : elle fut couverte d'ulcères, & souffrit tout le reste de sa vie avec une extrême patience. Car les barbares ne lui firent aucun mal, & elle ne mourut qu'en 946. *An. 925.*

Trois jours après la mort de sainte Viborade, Hitton son frère revint secrétement à l'église de saint Magne, avec quelques moines & quelques laïques ; & ayant trouvé le corps de la sainte dans sa cellule, ils firent pour elle la prière accoutumée, & prirent soin de sa sépulture, où il se fit plusieurs miracles. Ce qui persuada à l'abbé Engilbert qu'elle devoit être honorée comme sainte ; & le jour de l'anniversaire étant venu, après en avoir délibéré avec Hitton & plusieurs autres frères de la communauté, il lui ordonna d'en faire l'office cette nuit, d'en dire la messe le jour suivant, comme d'une vierge, suivant l'usage de l'église. C'est ainsi que l'on canonisoit alors les saints dans les églises particulières, mais avec l'autorité de l'évêque. *Vita. n. 31* *n. 36.* *V. Mabill. præf. sæc. 5. n. 91.*



LIVRE CINQUANTE-CINQUIÉME.

AN. 925. I. Hugues enfant, archevêque de Reims. *Frod. Chr. an.* 925. & IV. *hist. cap.* 19. *Sup. liv.* LIV. *n.* 57.

SEULFE archevêque de Reims mourut l'an 925, après trois ans & cinq jours d'épiscopat; & le bruit courut qu'il avoit été empoisonné par les gens de Hebert comte de Vermandois. En effet il vint aussi-tôt à Reims, & y fit venir Abbon évêque de Soissons, & Bovon évêque de Châlons, avec lesquels il traita de l'élection d'un archevêque, & rangea le clergé & le peuple à sa volonté; leur faisant craindre que les biens de l'archevêché ne fussent divisés & donnés à des étrangers. Hebert eut assez d'autorité pour faire élire archevêque de Reims son cinquième fils, nommé Hugues, quoiqu'il n'eût pas encore cinq ans : puis ils allèrent en diligence trouver le roi Raoul, pour avoir son agrément. Le roi, par le conseil des deux évêques, approuva l'élection de cet enfant, & donna au comte Hebert son père l'administration de l'archevêché. Le comte Hebert envoya à Rome des députés de l'église de Reims, avec Abbon évêque de Soissons, pour demander la confirmation de cette élection, dont ils portoient le décret. Ils obtinrent du pape Jean X ce qu'ils désiroient; & il commit l'évêque Abbon pour exercer les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Reims.

AN. 926. II. Mort de Jean X. Léon VI. & Etienne VII, papes. *Frod. Chr.* 926. *Sup. liv.* LIV. *n.* 58. *Luitpr.* III. *c.* 4.

Tandis qu'ils étoient à Rome, ils furent témoins de la révolution qui y arriva. Car les Italiens ayant chassé Rodolphe roi de Bourgogne, après qu'il eut régné deux ans en Italie, appellèrent en 926 Hugues comte d'Arles, fils du comte Thibaut & de Berte, fille du roi Lothaire & de Valdrade. Hugues vint par mer en Italie, & arriva à Pise, où se trouvèrent des députés du pape Jean & de la plupart des seigneurs, qui l'invitèrent à accepter le gouvernement du pays; & il fut reconnu roi à Pavie d'un commun consentement: puis le pape le vint trouver à Mantoue, où il fit alliance avec lui. Hugues régna vingt ans en Italie : il étoit brave, rusé, libéral, protégeant les lettres & la religion; mais adonné aux femmes.

Son Royaume ne s'étendoit guère hors la Lombardie, & il n'étoit point maître de Rome; c'étoit Gui son frère utérin qui y commandoit. Car Berte sa mère épousa en secondes

des noces Adalbert marquis de Toſcane, & en eut ce fils qui lui ſuccéda. Il étoit donc maître de Rome avec Marozie qu'il avoit épouſée, quoique de ſon père Adalbert elle eût un fils nommé Alberic. Gui & Marozie réſolurent de ſe défaire du pape Jean, étant jaloux du pouvoir qu'il donnoit à Pierre ſon frère. Un jour donc que le pape étoit avec lui & quelques peu d'autres dans le palais de Latran, des ſoldats de Gui & de Marozie entrèrent, qui tuèrent Pierre aux yeux du pape, le prirent lui-même & le mirent en priſon, où il mourut quelque temps après en 929, ayant tenu le S. ſiége un peu plus de quatorze ans. On dit qu'on l'étouffa en lui mettant un oreiller ſur le viſage. Son ſucceſſeur fut Leon VI, qui mourut après ſept mois & cinq jours de pontificat : puis Etienne VII tint le ſaint ſiége deux ans.

An. 926.

Luitpr. l. c. 12.

Frod. C. an. 928. Id. verſ. 607.

III. Bernon é[...]que de M[...]

Act. SS. B[...] ſæc. 5. p. 1[...] Frod. C[...] 927. 28.

Cependant Vigeric évêque de Metz étant mort en 927, le roi Henri, ſans s'arrêter à l'élection des citoyens, donna l'évêché à un ermite nommé Bennon, qui vivoit en grande réputation de ſainteté ſur le mont Eccel près de Zuric. Il avoit ſuccédé dans ce déſert à S. Meinard ou Meginard tué par des voleurs en 861. Bennon quitta l'égliſe de Straſbourg, dont il étoit chanoine, pour paſſer à cette ſolitude, & y demeura près de vingt ans, pendant leſquels il défricha le lieu & en fit un monaſtère. Mais comme il avoit été pourvu de l'évêché de Metz par l'autorité du roi, malgré les habitans, dès l'année ſuivante 928, des méchans le ſurprirent ſecrétement, lui arrachèrent les yeux & d'autres parties, & le mirent hors d'état d'exercer ſes fonctions. On tint un concile à Duisbourg ſur le Rhin pour ce ſujet, où tous les auteurs du crime furent excommuniés ; mais Bennon ſouffrit avec grande patience l'injure qui lui avoit été faite : il renonça volontairement à ſon ſiége, & on lui donna une abbaye pour ſubſiſter.

Act. SS. B[...] ſæc. 5. p. 5[...]

Par la permiſſion du roi on élut canoniquement Adalberon, qui fut ordonné évêque de Metz dans le même concile. Il étoit de race royale, frère de Frideric duc de Lorraine : & eut un grand zèle pour la réformation des monaſtères, dont il ôta les clercs ſéculiers, qui les occupoient pour la plupart ; y mit des moines réglés, & leur fit rendre les biens uſurpés. Il prit le même ſoin des monaſtères de religieuſes.

IV. S. Odon a[...] de Clugn[...]

Sup liv. [...] n. 45. Act. SS. [...] ſæc. 5. p[...]

A Clugni l'abbé Bernon ſe voyant près de ſa fin, appela les évêques voiſins, en préſence deſquels il ſe dépoſa de

AN. 926. toute supériorité, reconnoissant avec larmes qu'il en avoit
Boll. 13 Jan. toujours été indigne. Et pour ne pas laisser les abbayes qu'il
to. 1. p. 828. gouvernoit vacantes & exposées à l'usurpation des seigneurs, il les partagea du consentement des moines à deux de ses disciples, Vidon ou Gui son parent, & Odon ou Eudes qu'il n'aimoit pas moins. Il les fit tous deux élire & ordonner abbés, pour en faire les fonctions après sa mort. C'est ce qui paroît par son testament, où il donne à Vidon les monastères de Gigni, la Baume, Ethic, & la Celle ou prieuré de S. Lautein. Il donne à Odon, Clugni, Massai & Deols. Il les exhorte tous deux, & les frères qui leur sont soumis à l'union entre eux, & à l'uniformité de l'observance. Vidon & Odon souscrivirent en qualité d'abbés à ce testament, qui est daté de la quatrième année du règne de Raoul, c'est-à-dire de l'an 926. Bernon mourut le treizième Janvier de l'année suivante. On voit, par le partage qu'il fit de ses monastères, qu'il ne pensoit point encore à former un corps de congrégation ; & c'est Odon qui a proprement commencé celle qui depuis a porté le nom de Clugni.

Vita lib. 1. sæc. 5. Ben. & bibl. Clun. Il naquit au pays du Maine l'an 879. Son père Abbon étoit un seigneur d'une piété singulière, qui savoit l'histoire & le droit Romain, au moins les novelles de Justinien : car les seigneurs rendoient alors la justice en personne. Abbon s'en acquittoit si bien, qu'on le prenoit pour arbitre de tous les différens : & il étoit chéri de tout le monde, particulièrement de Guillaume le Pieux duc d'Aquitaine, qui fut le fondateur de Clugni. Abbon faisoit toujours lire l'évangile à sa table, & observoit exactement les vigiles des fêtes, passant les nuits sans dormir, particulièment celle de Noël. Ce fut en celle-ci qu'il obtint par ses prières d'avoir ce fils, quoique sa femme fût déjà avancée en âge : & comme il étoit au berceau, il l'offrit à S. Martin. D'abord il le donna à un prêtre de sa dépendance, pour commencer à l'instruire des lettres : ensuite il le vit si bien fait, qu'il changea le dessein de le consacrer à l'église, & le mit au service du duc Guillaume, pour apprendre les exercices des armes. Mais le jeune Odon commença bientôt à craindre qu'il ne fût pas dans la voie où Dieu le vouloit : la chasse n'étoit pour lui qu'une fatigue, & il ne goûtoit point les divertissemens de son âge. Il avoit près de seize ans, quand un jour de Noël il fut saisi d'un mal de tête si violent, qu'il crut être à la mort ; & ce mal lui dura trois ans.

On le ramena chez ſon père, & pendant deux ans on lui fit inutilement toutes ſortes de remèdes. Enfin ſon père crut que S. Martin le redemandoit: lui-même en fut perſuadé. Il ſe fit couper les cheveux, & ſe mit entre les chanoines de S. Martin de Tours, la 19e. année de ſon âge, l'an 898. Sa réception fut ſolennelle, il y eut un grand concours de ſeigneurs: entre autres Foulques le Bon comte d'Anjou, qui l'avoit nourri quelque temps, & qui lui donna auſſitôt un logis auprès de l'égliſe, & une penſion ſur le revenu de l'abbaye.

Odon commença alors à s'appliquer à la prière & à l'étude, priant la nuit, & liſant preſque tout le jour. Après avoir étudié la longue grammaire de Priſcien, il fut détourné de la lecture de Virgile par un ſonge, où il vit un vaſe très-beau en dehors, mais plein de ſerpens; & laiſſant les poëtes il ſe donna tout entier à l'étude des interprètes de l'écriture ſainte. Les autres chanoines le trouvoient mauvais, demandant pourquoi il s'embarraſſoit de tant de lectures, & voulant qu'il ſe contentât de ſavoir les pſeaumes par cœur. Mais il les laiſſoit dire, & joignoit à l'étude la pauvreté & la mortification. Car il donna aux pauvres tout ce qu'il avoit apporté avec lui, & couchoit ſur une nate tout vêtu. Entre ſes lectures fut celle de la règle de S. Benoît, qu'il commença dès-lors à pratiquer autant que ſon état le permettoit. Il jeûnoit fréquemment, ne mangeant qu'une demi-livre de pain avec une poignée de fèves, & buvant très-peu.

Comme il y avoit un grand concours de dévotion à S. Martin de Tours, enſorte que les rois mêmes & les princes de diverſes nations y venoient avec des offrandes; pluſieurs perſonnes s'adreſſoient au chanoine Odon, tout jeune qu'il étoit, & il leur donnoit à tous les avis convenables pour la correction de leurs mœurs. Ils lui offroient de grands préſens, mais il les refuſoit conſtamment; & le comte Foulques l'ayant contraint à recevoir cent ſous d'or, il les diſtribua auſſitôt aux pauvres. Il alla enſuite à Paris, où il étudia ſous Remi d'Auxerre, qui lui lui fit lire la dialectique de S. Auguſtin, & le traité des arts libéraux de Marcien. On croit que cette prétendue dialectique de S. Auguſtin eſt le traité des dix cathégories, qui lui étoit attribué dès le temps d'Alcuin. Remi, fameux docteur de ce temps-là, étoit un moine de S. Germain d'Auxerre, qui avoit eu pour maître Heric, moine de la même communauté, diſciple de Loup

Tom. 1 Aug. edi Bened. ... p. 21.

Mabil. p... ſæc. 5. n. Item. e... Frod. n. ... 325.

de Ferrières & de Haimon d'Halberſtat, qui tous deux l'avoient été de Raban, & celui-ci d'Alcuin. Car il eſt important de montrer la ſucceſſion de la doctrine.

Odon étant revenu à Tours, s'appliqua à la lecture des morales de S. Gregoire ſur Job, & y prit tant de plaiſir, qu'il en fit un abrégé que nous avons. Les chanoines de S. Martin réduits à cent cinquante, au lieu de trois cents moines, gardoient encore beaucoup de régularité. Ils s'acquittoient fidellement des heures ſéparées, auxquelles on avoit reſtraint la pſalmodie perpétuelle. Les femmes n'entroient point dans le cloître; & quelques années après, comme on s'étoit relâché de cette obſervance, le pape Leon VII écrivit à Hugues le Grand, comte de Paris & abbé de S. Martin, pour la faire rétablir.

Leon. epiſt. 1. t. 9. conc. p. 594.

Vita n. 22.

Par la lecture des pères, & particulièrement de la règle de ſaint Benoît, Odon conçut un grand déſir de pratiquer la vie monaſtique; & il fut ſecondé en ce deſſein par un chevalier nommé Adegrim, qui quitta le ſervice du comte Foulques, & vint demeurer avec lui. Par tous les lieux de France où ils apprirent qu'il y avoit eu des monaſtères célèbres, ils y allèrent eux-mêmes, ou y envoyèrent; & n'en trouvant point où ils puſſent vivre avec la régularité qu'ils cherchoient, ils revenoient triſtes à leur cellule. En effet depuis ſoixante ans les guerres civiles & les ravages des Normands avoient ruiné la plupart des monaſtères. Les moines avoient été partie tués, partie mis en fuite, emportant leurs reliques & le peu qu'ils pouvoient ſauver de leurs livres & du tréſor de leurs égliſes. Ils ſe retiroient aux lieux les plus ſurs, ou demeuroient errans, menant une vie vagabonde & mépriſable. S'ils pouvoient reſpirer quelque part, ils y bâtiſſoient des cabanes, où ils cherchoient plutôt à ſubſiſter, qu'à pratiquer leur règle. Quelques maiſons abandonnées par les moines, furent occupées par quelque peu de clercs, qui ne laiſſèrent pas de les garder quand les temps furent devenus meilleurs.

Mabill. Elog. Od. n. 16.

Vita n. 22.

Les deux amis ne trouvant point en France de monaſtères à leur gré, Odegrim réſolut d'aller à Rome. Mais en paſſant par la Bourgogne, il arriva à la Baume, ce nouveau monaſtère de l'abbé Bernon. Il y fut reçu ſelon la règle de ſaint Benoît dans la maiſon des hôtes, & voulut y demeurer quelque temps, pour apprendre les mœurs & les uſages

Sup. liv. LIV. n. 45.

de ce monaſtère. C'étoit les inſtitutions de l'abbé Eutycus, c'eſt-à-dire Benoît d'Aniane. Adegrim les ayant conſidérées, en donna avis à Odon, qui auſſitôt l'alla trouver, portant ſes livres au nombre de cent volumes. Adegrim ſe renferma dans une cellule par la permiſſion de l'abbé Bernon, & y demeura trois ans: Odon, comme ſavant, fut chargé de l'école, c'eſt-à-dire de la conduite des enfans qu'on élevoit dans le monaſtère. Il avoit alors trente ans: ce qui montre que c'étoit l'an 909. Adegrim, ſuivant ſon attrait pour la ſolitude, ſe retira avec permiſſion en un déſert, & ſe logea dans une petite caverne. Il vécut ainſi plus de trente ans, venant ſeulement les dimanches au monaſtère de Clugni, dont il n'étoit qu'à deux milles. Il y prenoit de la farine pour faire ſon pain & quelque peu de féves, & retournoit auſſitôt à ſon déſert, ſouffrant les incommodités du chaud & du froid, & quelquefois des tentations d'ennui & de déſeſpoir. *n. 28.*

Pour Odon, il eut beaucoup à ſouffrir dans le monaſtère, de la part de quelques mauvais moines: qui, pour ébranler ſa vocation, ſe plaignoient de la dureté de l'abbé Bernon: ou lui faiſoient à lui-même des reproches & des inſultes, dont il ne ſe défendoit que par une extrême patience. Il les tiroit à part, leur demandoit pardon proſterné à leurs pieds, & ne laiſſoit pas enſuite de leur enſeigner ce qu'ils déſiroient, & leur faire tous les plaiſirs qu'il pouvoit. Ayant un grand zèle pour la converſion de ſes parens, il obtint la permiſſion d'aller chez ſon père, & l'amena au monaſtère où il le fit recevoir. Il fit auſſi prendre le voile à ſa mère. L'abbé Bernon prévoyant qu'Odon ſeroit un jour un homme illuſtre, le fit ordonner prêtre contre ſon gré par Turpion évêque de Limoges, prélat diſtingué par ſa vertu & par ſa ſcience. Bernon lui ayant envoyé Odon à quelque occaſion, l'évêque eut avec lui un grand entretien ſur la dignité du ſacerdoce & ſur l'état préſent de l'égliſe. Odon s'étendit beaucoup à déplorer les déſordres des prêtres, & Turpion fut ſi touché de ce diſcours, qu'il le pria de le lui donner par écrit. Odon refuſa de le faire ſans ordre de ſon abbé: mais l'évêque l'ayant facilement obtenu, il rédigea ce diſcours en trois livres, qui portent le titre de conférences. *n. 29.* *n. 34.* *n. 37.*

Bernon ſe voyant, comme j'ai dit, près de ſa fin, pria les frères de lui choiſir un ſucceſſeur; & ils lui amenèrent Odon comme par force, criant tous qu'il devoit être leur *Bibl. C p. 160. Vita n.*

abbé. Comme il ne se rendoit pas encore, il céda à la menace d'excommunication des évêques qui étoient présens. Il reçut la bénédiction abbatiale étant âgé de quarante-huit ans ; & après la mort de Bernon, il vint s'établir à Clugni, le principal des monastères dont il avoit la conduite, & en acheva les bâtimens avec des secours qu'il crut miraculeux, entre autres trois mille sous qui lui vinrent de Gothie. Dès-lors le monastère de Clugni commença à se distinguer de tous les autres, par l'exacte observance de la règle, l'émulation de vertu entre les frères, l'étude de la religion & la charité envers les pauvres.

Vita lib. II. *n.* 1. 2.

V. Mort d'Etienne VII. Jean XI pape.

Cependant le pape Etienne VII mourut en 931, ayant tenu le saint siége deux ans, un mois & douze jours. Alors la patricienne Marie ou Marozie se servit du pouvoir absolu qu'elle avoit à Rome avec Gui de Toscane son époux, pour faire ordonner pape un fils nommé Jean, qu'elle avoit eu du pape Sergius III, quoique outre le vice de sa naissance, il ne fût âgé que d'environ vingt-cinq ans. Aussi n'eut-il aucune autorité ni aucun éclat, faisant seulement les cérémonies de la religion.

Flod. vers. p. 607. *Luit.* III. *c.* 12. *Sup. l.* LIV. *n.* 42.

Peu de temps après son ordination Gui mourut, & Marozie se trouvant veuve, envoya proposer à Hugues roi de Lombardie de l'épouser, promettant de le rendre maître de Rome. Il accepta la proposition, vint à Rome, prit possession du château saint Ange, & y épousa Marozie, qui y demeuroit pour sa sureté.

VI. Rathier évêque de Veronne.

Avant que le roi Hugues vînt à Rome, il avoit donné l'évêché de Veronne à Hilduin, qui avoit prétendu à l'évêché de Liège, & ayant été obligé de céder à Richer, s'étoit retiré auprès de ce prince. Rathier moine de Lobes, un des plus savans hommes de son siècle, avoit suivi Hilduin, pour lequel il s'étoit toujours déclaré ; & le roi Hugues, en donnant à Hilduin l'évêché de Veronne, promit à Rathier de le lui donner quand Hilduin seroit élevé à une plus grande place. Il devint en effet archevêque de Milan, & Rathier fut envoyé à Rome demander le pallium qu'il lui apporta, avec des lettres du pape Jean, par lesquelles il prioit que Rathier fût ordonné évêque de Veronne. Mais le roi Hugues avoit changé de disposition à son égard, & vouloit donner cet évêché à un autre : c'est pourquoi cette prière du pape lui fut très-désagréable. Toutefois elle l'emporta à la sollicitation de

Chr. Lobiens. c. 19. *Mabil sæc.* 5. *act. p.* 478. *Sup. l.* LIV. *n.* 56.

l'archevêque Hilduin & des grands du royaume, & Rathier fut ordonné évêque de Veronne; mais le roi jura qu'il ne s'en réjouiroit de sa vie, & ne cessa de le persécuter depuis. Il lui envoya un état de ce qu'il devoit prendre comme évêque sur les revenus de son église; voulant qu'il s'engageât par serment à n'en jamais demander davantage du vivant de Hugues & de Lambert son fils. Rathier refusa cet engagement comme indigne: & le roi sous quelque prétexte le mit en prison dans une tour à Pavie, où il demeura deux ans & demi.

VII Artau chevêq Reims.

Sup. libell. Art. conc. p.

Le pape Jean XI envoya aussi le pallium à Artaud, nouvel archevêque de Reims. Le comte Hebert avoit joui pendant plus de six ans du temporel de cette église, sous le nom du petit Hugues son fils. Mais quoiqu'il eût promis au roi Raoul, quand il obtint de lui cet archevêché, d'en bien user, tant avec les clercs qu'avec les vassaux laïques, & de conserver à chacun ses droits, il disposa de tout comme il lui plut. Il dépouilla plusieurs clercs de leurs bénéfices, c'est-à-dire des fonds dont les évêques précédens leur avoient donné l'usufruit en considération de leurs services, & il donna ces terres à qui bon lui sembla. Pour faire les fonctions spirituelles, Hebert reçut en l'église de Reims Odalric archevêque d'Aix en Provence, qui avoit quitté son siége à cause des incursions des Sarrasins; & il lui donna l'abbaye de S. Timothée avec la prébende, c'est-à-dire la portion d'un clerc. C'étoit en 928. Cependant Hebert jouissoit de tout le temporel, logeant même dans l'évêché avec sa femme. Enfin la septième année de cette invasion, qui étoit l'an 931, il se brouilla avec le roi Raoul, qui résolut de satisfaire aux plaintes des évêques: car ils lui témoignoient leur indignation de voir si longtemps cette église sans pasteur. Raoul envoya donc à Reims des lettres au clergé & au peuple, pour procéder à l'élection d'un archevêque; mais ils répondirent qu'ils ne le pouvoient, puisqu'ils en avoient déjà fait une qui subsistoit. Sur ce refus, le roi Raoul, avec Hugues comte de Paris, plusieurs autres seigneurs & quelques évêques, vinrent assiéger Reims en l'absence du comte Hebert. La troisième semaine du siége, tous les clercs & les laïques du diocèse qui étoient hors de la ville, & une partie de ceux qui étoient dedans, s'accordèrent à élire Artaud moine de l'abbaye de S. Remi, qui avoit quitté le parti de Hebert pour s'atta-

Frod. h c. 20.

c. 21

Frod.

Id. 4. c

AN. 932. cher au comte Hugues. Alors les vassaux de l'église ouvrirent les portes au roi, & il fit ordonner Artaud par dix-huit évêques qu'il avoit assemblés, tant de France que de Bourgogne. Il fut intronisé par les évêques de la province, & reconnu par le clergé & le peuple: puis il envoya à Rome demander le pallium; mais ses députés ne revinrent qu'un an après son ordination, c'est-à-dire en 933.

VIII. Concile d'Herford. *T. 4. conc. p. 591.* En Allemagne le roi Henri fit tenir un concile à Erford le premier jour de Juin 932, la quatorzième année de son règne, indiction cinquième, par les conseils d'Hildebert archevêque de Mayence, qui avoit succédé à Heriger mort en 925. Hildebert étoit auparavant abbé de Fulde, où il avoit été nourri & instruit. C'étoit un prélat de grande vertu, & d'un grand esprit naturel cultivé par l'étude. *Mabill. sæc. 5. Act. p. 19.* On lui attribuoit même le don de prophétie. Deux autres archevêques assistèrent au concile d'Erford; Rutger ou Roger de Trèves qui mourut deux ans après, & Unni de Hambourg. Il y avoit dix évêques, savoir, ceux de Verden, de Constance, de Paderborn, d'Halberstat, d'Ausbourg, de Strasbourg, de Visbourg, d'Osnabruc, *c. 1.* de Munster & de Minden. On y fit cinq canons, qui portent que l'on célébrera les fêtes des douze Apôtres, & *c. 5.* que l'on jeûnera les vigiles observées jusqu'alors. Mais il est défendu de s'imposer un jeûne sans la permission de l'évêque, parce que c'étoit une superstition pour deviner. *c. 2.* L'on ne tiendra point les audiences ou assemblées séculières les dimanches, les fêtes, ou les jours de jeûne; & le roi défend aux juges de faire citer personne à leurs audiences sept jours devant Noël, depuis la quinquagésime jusqu'à l'octave de Pâque, & sept jours devant *c. 3.* la saint Jean. On ne fera sujet à aucun ban ou citation de la puissance publique, allant à l'église, y étant, ou en revenant.

IX. S. Udalric évêque d'Ausbourg. *Vita sæc. 5. Act. B. pag. 415. Sup. l. LIV. n. 57.* L'évêque d'Ausbourg qui assista à ce concile étoit S. Udalric, un des ornemens de son siècle. Il naquit l'an 893, d'une des plus nobles familles de la haute Allemagne; & fut élevé dans l'abbaye de S. Gal, où il fit ses études. Les jours de fêtes il alloit visiter Ste. Viborade la recluse, qui lui parlant par sa fenêtre, lui donnoit de saintes instructions, particulièrement pour conserver la pureté; & pour marque de *Vita S. Vibor. n. 17.* cette vertu elle lui donna sa ceinture, avec une partie de son cilice pour lui servir d'oreiller en dormant. L'affection

pour cette ſainte, qu'il nommoit ſa nourrice, lui fit prolonger ſes études : il la conſulta s'il devoit ſe faire moine à S. Gal, comme il y étoit invité par les frères qui vouloient l'avoir pour abbé ; mais elle lui dit qu'il étoit deſtiné à être évêque ſur un fleuve plus à l'Orient, & qu'il y ſouffriroit de grandes peines.

AN. 933.

Udalric ayant achevé ſes études à S. Gal, retourna chez ſes parens ; & ils le mirent au ſervice d'Adalberon évêque d'Ausbourg, qui rempliſſoit ce ſiége depuis l'an 887. Il étoit ſavant, particulièrement en muſique ; & le roi Louis fils d'Arnoul lui donnoit grande part au gouvernement de l'état. Il donna à Udalric entre autres bienfaits la charge de chambrier de ſon égliſe, & c'étoit lui qui diſtribuoit les habits au clergé & aux pauvres. Dans ce temps-là Udalric alla en pélerinage à Rome, où le pape lui apprit la mort d'Adalberon ſon évêque, & lui prédit qu'il lui ſuccéderoit un jour. C'étoit l'an 909. Hiltin fut alors ordonné évêque d'Ausbourg ; & Udalric ne le trouvant pas d'aſſez grande qualité pour demeurer à ſon ſervice, ſe retira près de ſa mère devenue veuve, pour prendre ſoin d'elle.

L'évêque Hiltin mourut quinze ans après, c'eſt-à-dire l'an 924 ; & alors à la ſollicitation de Burchard duc d'Allemagne, neveu d'Udalric, & d'autres de ſes parens, il fut préſenté au roi Henri pour être pourvu de cet évêché, que le roi lui accorda en conſidération de ſa doctrine. On l'amena à Ausbourg, où il fut ordonné le jour des innocens. Il s'appliqua d'abord à rebâtir ſon égliſe brûlée ſous ſon prédéceſſeur : ce qu'il eut bien de la peine à exécuter, parce que les païens, c'eſt-à-dire les Hongrois, avoient brûlé & pillé les villes voiſines, tué la plus grande partie des ſerfs de l'égliſe, & laiſſé les autres dans une extrême pauvreté. Cependant l'évêque alloit de temps en temps à la cour rendre ſes ſervices au roi.

X.
Egliſe d'Eſpagne.
Sampir. p. 66. 67.

En Eſpagne, Alphonſe IV ayant régné quelques années, réſolut de quitter le monde & d'embraſſer la vie monaſtique. Comme ſon fils Ordogne étoit en bas âge, il envoya querir ſon frère Ramir, lui découvrit ſon deſſein, lui céda le royaume, & ſe retira au monaſtère de S. Fagon. Mais quelque temps après ayant voulu reprendre la couronne, il fut pris par ſon frère qui lui fit crever les yeux. Alphonſe le moine, car le nom lui en eſt demeuré, régna en tout ſept

AN. 933. ans & sept mois. Ramir II son frère recommença à régner l'an 933, ère 971. Il consacra à Dieu sa fille Geloire ou Eluire, & bâtit pour elle dans la ville de Leon un grand monastère en l'honneur de S. Sauveur. Il bâtit encore quatre autres monastères, & à la fin de sa vie par les instantes prières des évêques & des abbés il reçut la confession, c'est-à-dire l'habit monastique, & mourut après avoir régné dix-huit ans & près de trois mois. Son fils Ordogne III lui succéda l'an 945, ère 983.

V. Cang. gloss. confess. Moral. XVII. c. 19.

XI. Alberic maître de Rome.

Luitpr. III. c. 12.

A Rome le roi Hugues croyant sa domination bien affermie, commença à mépriser les Romains, & particulièrement Alberic, fils de Marozie sa nouvelle épouse & du marquis Adalbert. Comme par ordre de sa mère il donnoit à laver au roi son beau-père, celui-ci lui donna un soufflet, parce qu'il lui avoit trop versé d'eau. Alberic outré de cet affront assembla les Romains, & les excita si violemment contre Hugues & contre sa propre mère, qu'ils choisirent Alberic même pour leur chef, & allèrent aussitôt attaquer le château S. Ange, pour ne pas donner le temps à Hugues d'assembler ses troupes. Il fut tellement épouvanté, qu'il se sauva par l'endroit où la forteresse joignoit les murs de la ville. Alberic, ainsi maître de Rome, tint enfermés dans le château Marozie sa mère & le pape Jean son frère.

XII. Theophylacte patriarche de Constantinople.

Luitpr. leg. Post. Th. p. 254. n. 19. Sim. Mag. n. 32. Sup. liv. LIV. n. 47.

On dit que, tandis qu'il le tenoit ainsi captif dans une chambre, il l'obligea à accorder le pallium à Theophylacte patriarche de Constantinople, & à ses successeurs à perpétuité. Nicolas le mystique mourut l'an 925, indiction treizième, le quinzième jour de Mai, après avoir tenu le siége de Constantinople quatorze ans depuis son rétablissement arrivé en 911. Etienne métropolitain d'Amasée, qui étoit eunuque, fut reconnu patriarche au mois d'Août de la même année 925; mais il ne jouit de cette dignité que deux ans & onze mois, & mourut le quinzième de Juillet l'an 928. Son successeur fut le moine Tryphon, qui étoit en odeur de sainteté; & toutefois il souffrit contre les règles de n'être ordonné que pour un temps, jusqu'à ce que Theophylacte, fils de l'empereur Romain Lecapene, fût en âge de recevoir la dignité patriarchale, qui lui étoit destinée; & c'est le premier exemple illustre de cet abus, nommé depuis confidence.

Annon. n. 32. p. 261.

Tryphon fut ordonné patriarche de Constantinople le

quatorzième de Décembre 928 ; & son temps étant expiré, il fut déposé au mois d'Août de l'indiction quatrième, qui étoit l'an 931. Il se retira à son monastère où il mourut, & le siége de Constantinople demeura vacant pendant un an & cinq mois, parce que Theophylacte étoit encore trop jeune. Enfin il fut ordonné le jour de la purification second de Février, l'an 933, indiction sixième ; & cette ordination se fit du consentement du pape, qui avoit envoyé des légats avec une lettre synodique pour l'autoriser. Theophylacte tint le siége de Constantinople vingt-trois ans. C'est Luitprand, qui étoit à Constantinople trente-cinq ans après, qui dit que le pape lui accorda le pallium à perpétuité ; mais il ne paroît pas que jusques alors les patriarches & les autres évêques d'Orient eussent reçu du pape le pallium.

n. 34. Sim. Mag 43.

XIII. Etat de l'O rient.

Eut. to. 2 p. 524. Sup. liv Liv. n. 41.

La même année 933, Christodule patriarche Melquite d'Alexandrie mourut après vingt-six ans de pontificat, & fut enterré à Fostat capitale d'Egypte depuis la conquête des Musulmans. Son successeur fut Eutychius médecin de la même ville. Il étoit âgé de soixante ans, quand il fut ordonné patriarche, le huitième jour du second mois Arabe, l'an de l'hégire 321, de Diocletien 649, la première année du calife Alcaher. Le nom Arabe de ce patriarche étoit Saïd, qui signifie heureux, & le nom grec d'Eutychius en est la traduction. Nous avons de lui un abrégé d'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à son temps écrit en Arabe, qui étoit sa langue naturelle : cet abregé, bien qu'il ne soit pas exact, ne laisse pas d'être précieux ; & c'est d'où j'ai tiré la suite des patriarches Melquites d'Alexandrie, que je ne pourrai plus continuer. Le pontificat d'Eutychius ne fut que de sept ans, pendant lesquels il fut presque toujours en division avec son peuple, dont la plupart étoient Jacobites. Mais Acchid fils de Taage qui commandoit alors en Egypte, exigea d'eux de si grosses sommes, & leur fit tant d'avanies, qu'il les mit d'accord avec leur patriarche, & les réduisit à s'assembler dans la même église. Eutychius mourut l'an 940, 328 de l'hégire.

Eut. t. 2. p 527. Bibl. Or. p 736.

Elmar. lib 3. c. 1. p. 208.

Chr. Or. p 111.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Gabriel, ordonné l'an 916, après les quatorze ans de vacance. Il imposa un dinard d'or de tribut par an à chacun de ceux de son obéissance, tant hommes que femmes, & tint le siége vingt-

AN. 933. un an & demi jusqu'en 938. Nous avons toute la suite de ces patriarches Jacobites d'Alexandrie. A Antioche le patriarche Melquite Elie mourut l'an 317 de l'hégire, au sixième mois, c'est-à-dire l'an 929. Le siége vaqua quatre ans, & la première année du calife Radi, 323 de l'hégire, 935 de J.C. on ordonna patriarche Theodose, autrement nommé Etienne. Il étoit cateb ou écrivain, & avoit été à Bagdad, avec l'eunuque Mounès trésorier du calife. Le patriarche de Jérusalem étoit Christophe, qui avoit deux fils & deux filles. De son temps les Musulmans ayant excité du tumulte dans l'église de Constantin, en brûlèrent les portes vers la fête de Pâque, l'an 325, 937, & pillèrent l'église du S. Sépulcre.

Eut. p. 523. p. 528. p. 531.

Quant aux califes, après Moctafi qui mourut l'an 295, 908, succéda son frère Jafar Aboulfadel, sous le nom d'Amouctadir-billa. Il n'avoit que treize ans, & en régna vingt-cinq; ce qui n'étoit encore arrivé à aucun calife. De son temps commença la secte ou plutôt le parti des Fatimites. En 298, 910, Mahomet, autrement Obeïdalla, Arabe sorti de la province d'Irac, prétendant être de la race d'Ali & de Fatima fille du prophète, vint en Afrique à Segelmesse, & se fit reconnoître Emir-Amoulmenin, c'est-à-dire prince des fidelles, se donnant le titre de Mehedi respecté parmi eux. Il se rendit maître de tout ce que les Musulmans avoient en Afrique, & de la Sicile, ne reconnoissant point le calife de Bagdad; & cette puissance passa à sa postérité. En Arabie Aboutaher Carmatien, secte qui s'étoit élevée sous le calife précédent, défit en 312, 924, la caravane de la Meque, ensorte que le pélerinage cessa pendant douze ans. Il prit même la ville de la Meque, & enleva la pierre noire, l'objet de la dévotion des Musulmans, qui fut rachetée une somme immense. En 315, 927, commença en Perse un nouveau royaume nommé Dilem. Ainsi se divisoit l'empire des Musulmans. Le calife Mouctadir fut tué en 320, 932, âgé de trente-huit ans, & on mit à sa place Mahomet Aboulmansor sous le nom d'Alcaher-billa; mais il se gouverna si mal, qu'après dix-huit mois il fut déposé par les soldats qui pillèrent Bagdad. Il vécut encore onze ans, réduit à demander l'aumône dans la mosquée.

Elm. lib. 2. c. 19.

Id. p. 187. Bibl. Orient. Fathemtah. p. 4. Mahadi 531.

Son successeur fut son neveu Ahmed Aboulabas, fils du calife Mouctadir. On nomma celui-ci Arradibilla, & il régna près de sept ans, depuis 322, 934, jusqu'en 329, 940,

De son temps la puissance des califes tomba entièrement, & tout ce grand empire se divisa entre plusieurs seigneurs, qui faisoient porter à leur trésor l'argent des tributs, prenoient les armes & les quittoient quand il leur plaisoit, & ne laissoient au calife que le nom de souverain. Car ils le reconnoissent toujours pour chef de la religion & de l'empire : ils le nommoient à la prière publique, & mettoient son nom sur la monnoie : enfin ils recevoient de lui l'investiture, dont le signe étoit un étendard, mais il ne la refusoit jamais à celui qui se trouvoit le plus fort. L'Egypte donc & la Syrie avoient un maître, le Diarbecre ou Mésopotamie un autre, l'Arabie un autre, la Perse un autre, & ainsi du reste. Bagdad même, où le calife résidoit, avoit un autre seigneur sous le titre d'émir des émirs. Il y avoit longtemps que les Musulmans d'Espagne étoient indépendans, & ceux d'Afrique commençoient aussi à l'être sous le fils de Mehedi, qui prit le nom de Caïmbiamrilla, c'est-à-dire établi par l'ordre de Dieu. Je ne nommerai donc plus ces fantômes de califes qui résidoient à Bagdad, & qui durèrent encore plusieurs siècles ; & si je suis obligé de parler de quelques-uns de ces princes Musulmans, je nommerai celui qui avoit l'autorité effective. Radi fut le dernier calife de Bagdad, qui fit dans la mosquée la prière sur la tribune le vendredi, qui disposa des armées & des finances, qui eut des officiers pour sa bouche & pour les autres services domestiques, comme ses prédécesseurs; & il mourut, comme plusieurs d'entr'eux, de débauches avec les femmes.

AN. 933.

XIV. Mort de Jean XI. Leon VII pape.

Frod. vers. p. 607. Id. Chr. 936.

Jean XI ne porta le nom de pape qu'environ deux ans, soit qu'il ne fût plus regardé comme tel depuis sa prison, soit qu'il fût mort dès l'an 933, auquel cas il y auroit eu trois ans de vacance : car Leon VII son successeur ne fut ordonné qu'en 936. C'étoit un serviteur de Dieu, qui, bien loin de rechercher cette dignité, fit ce qu'il put pour l'éviter, & y fut élevé malgré lui. Il continua sa manière de vivre, appliqué à la prière & à la méditation des choses célestes, affable, sage & agréable dans ses discours. Frodoard, qui le décrit ainsi, l'avoit vu, avoit mangé & conversé avec lui. Leon tint le saint siège trois ans & demi; Alberic étant toujours le maître de Rome, nonobstant les vains efforts de Hugues pour la reprendre.

XV. S. Odon à Rome.

Le pape voulant les accorder, fit venir à Rome la même

AN. 936. année 936, Odon abbé de Clugni, dont le crédit étoit grand auprès du roi Hugues. Odon visita en passant le solitaire Adegrim son ancien ami; qui lui dit, qu'à une telle heure d'un tel jour S. Martin lui avoit apparu, & lui avoit dit qu'il venoit de Rome, & alloit en France assister au sacre du Roi Louis, qui se devoit faire le même jour. Odon marqua le jour & l'heure, & trouva depuis que la révélation étoit véritable. Le roi Charles le Simple étoit mort dès l'an 929, le septième d'Octobre, à Peronne, où le comte Hebert le tenoit en prison; mais sa mort n'apporta aucun changement aux affaires, du vivant de Raoul, qui étoit reconnu pour roi. Celui-ci mourut le quinzième de Janvier 936, & alors les seigneurs rappelèrent en France Louis fils de Charles le Simple, que sa mère Ogive avoit emmené en Angleterre près du roi Edelstan son frère. Il fut sacré à Laon par Artaud archevêque de Reims en présence des seigneurs & de plus de vingt évêques, le dimanche dix-neuvième de Juin 936. Son séjour en Angleterre l'a fait depuis nommer Louis d'Outremer.

Vita Od. l. 1. n. 27.

Ch. Fr. 936. hist. 4. c. 26.

L'abbé Odon étant arrivé à Rome, procura la paix entre le roi Hugues & Alberic, à qui le roi donna sa fille en mariage. Le prince Alberic conçut tant de respect pour Odon, qu'il voulut faire couper les mains à un paysan qui avoit pensé le frapper; mais le saint abbé l'en empêcha. Le pape & tout le clergé de Rome l'obligèrent à rétablir le monastère de S. Paul, comme il avoit été autrefois; & il y faisoit ordinairement sa demeure tant qu'il fut à Rome. En ce voyage Odon fit paroître sa patience & sa charité, répandant par-tout des aumônes abondantes. Passant à Sienne où la famine étoit, il vit dans la rue trois hommes qui paroissoient de qualité; & pour leur épargner la honte de recevoir l'aumône, il fit semblant d'avoir envie des grains de laurier qu'il trouva à leur porte, & les acheta bien cher.

Luitpr IV. c. 1. Vita l. 2. n. 9.

Lib. 1. n. 27.

Lib. II. n. 7.

XVI. Sarrasins en Provence.

Luitpr. 1. c. 1.

Depuis environ cinquante ans les Sarrasins s'étoient établis en Provence à Frassinet ou Frainet, port dans le golfe de Grimaud, entre Toulon & Frejus. Ils ne furent d'abord que vingt, qui venant d'Espagne dans une barque, furent poussés en Italie malgré eux par le vent contraire. Ayant trouvé le lieu avantageux, ils firent venir cent autres des leurs; & profitant de la division des habitans du pays, ils s'y maintinrent & s'y acrurent, de sorte qu'occupant les passages des

Alpes, ils rendoient le chemin fort dangereux aux pélerins qui alloient à Rome. Cette année s'étant avancés jusqu'à Aqui, à cinquante milles de Pavie, ils furent battus; mais d'autres venant d'Afrique, avec une grande flotte, surprirent Gènes, tuèrent tout, excepté les femmes & les enfans; & emportèrent sur leurs vaisseaux tous les trésors des églises & les richesses de la ville. Cette même année 936 ils tuèrent plusieurs pélerins, en revenant d'une course qu'ils avoient faite pour piller la haute Allemagne. En 940, une troupe d'Anglois & de Gaulois qui alloient à Rome furent obligés de s'en revenir, quelques-uns d'entre eux ayant été tués par les Sarrasins, qui avoient pris Agaune & brûlé le fameux monastère de S. Maurice. Enfin ils s'accordèrent à laisser passer les pélerins en payant tribut.

AN. 936.

Id. IV. *c.* 2.

Frod. Ch. 936.940.651.

Manassès, archevêque d'Arles, voulant profiter de la puissance du Roi Hugues dont il étoit parent, abandonna son église, & vint en Italie, où le roi, pour affermir lui-même sa domination, lui donna les évêchés de Veronne, de Mantoue & de Trente, avec le gouvernement du Trentin: ce qui l'engagea à devenir guerrier plutôt qu'évêque. Il prétendoit justifier cette pluralité d'évêchés, en disant que S. Pierre avoit passé d'Antioche à Rome, qui étoit alors la plus puissante ville du monde; qu'ensuite il avoit donné à S. Marc son disciple le gouvernement de l'église d'Antioche, sans préjudice de celle d'Aquilée que le même saint Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il passa bientôt. Tant Manassès étoit savant dans l'histoire ecclésiastique.

XVII.
Lettre du pape pour la Bavière.

Gerard archevêque de Lorc, dont le siége fut depuis transféré à Juvave ou Salsbourg, étant venu à Rome, consulta le pape sur plusieurs abus qui régnoient en Bavière & dans les pays voisins; & rapporta une lettre adressée aux rois, aux ducs, aux évêques de Juvave, de Ratisbonne, de Frisingue, & de Sebonne ou Siben, dont le siége fut depuis transféré à Brixen. Le pape Leon dans cette lettre répond ainsi aux consultations de l'archevêque Gerard: on demande si on doit mettre en pénitence ceux qui ont fait mourir des devins, des enchanteresses ou des sorciers. Réponse. Quoique l'ancienne loi les condamne à mort, le jugement ecclésiastique leur sauve la vie, pour faire pénitence; mais s'ils ne s'y soumettent pas, ils sont sujets aux lois humaines, dont la rigueur sera innocemment exercée contre eux.

Epist. 3. *to.* 9. *conc. p.* 596.

AN. 936. L'évêque doit-il dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum?* Vous devez suivre l'usage de l'église Romaine, où nous disons *Pax vobis* les dimanches & les fêtes; mais non aux jours de jeûne. Il défend de dire l'oraison dominicale à la bénédiction de la table, comme devant être réservée au sacrifice; mais l'usage contraire l'a emporté. L'archevêque Gerard nous a rapporté, continue le pape, un désordre déplorable, que les prêtres se marient publiquement, & a demandé si leurs enfans peuvent être promus aux ordres. On voit combien ces mariages sont criminels, par le concile de Nicée, qui défend aux prêtres de loger même avec des femmes: & le concile de Néocésarée ordonne de déposer un prêtre qui se marie, ce que nous voulons qui soit exécuté; mais les enfans ne doivent point porter l'iniquité de leurs pères, suivant le prophète. (*Ezechiel.* XVIII. 20.) Les corévêques, il y en avoit donc encore, ne doivent ni consacrer les églises, ni ordonner des prêtres, ni donner la confirmation. Il est défendu d'épouser sa marraine ou sa filleule. Ceux qui étant parens au troisième ou quatrième degré, se sont mariés sans le savoir, doivent être soumis à pénitence. A la fin de la lettre le pape ordonne aux évêques d'obéir à l'archevêque Gerard, comme son vicaire, & il enjoint à Eberard duc de Bavière de lui prêter secours.

XVIII. Mort de Henri l'Oiseleur. (*Regin. Contin.* 934. *Herm. Marian. &c. Vitiq l.* 1.)

La Germanie venoit de changer de maître par le décès de Henri l'Oiseleur, qui, après avoir régné dix-sept ans, mourut le samedi second jour de Juillet 936. Deux ans auparavant il avoit remporté sur les Hongrois une insigne victoire, que l'on attribue à sa piété. Car avant de leur déclarer la guerre, pour s'affranchir du tribut qu'il leur payoit, il assembla son peuple & dit: je vous ai dépouillés jusqu'ici vous & vos enfans, pour remplir les trésors des Hongrois. Maintenant je suis obligé de dépouiller les églises & leurs ministres. Que me conseillez-vous? Prendrai-je l'argent destiné au service de Dieu, pour le donner à ses ennemis, & nous racheter de leurs mains; ou n'attendrons-nous d'être rachetés que de Dieu? Le peuple s'écria, qu'il n'attendoit son salut que de Dieu; & levant les mains au ciel, il promit de servir en cette guerre. On refusa le tribut aux Hongrois, ils attaquèrent la Saxe & la Turinge: ils furent défaits par-tout; & le roi Henri appliqua au service de Dieu & au soulagement des pauvres le tribut qu'on leur payoit.

Le grand étendard du roi Henri, qu'il faisoit porter devant lui dans les combats, avoit le nom & l'image d'un ange; & ce prince avoit grande confiance en une lance, que l'on disoit avoir été celle du grand Constantin, ornée en forme de croix des clous de Notre-Seigneur. Cette lance étoit en la possession de Rodolfe II roi de Bourgogne, à qui le roi Henri la fit demander, offrant une grande récompense. Rodolfe répondit qu'il ne s'en déferoit jamais: mais Henri l'ayant menacé de désoler tout son royaume par le fer & par le feu, il se rendit; & le roi Henri, ravi d'avoir enfin ce trésor, donna au roi Rodolfe de grands présens en or & en argent, & une bonne partie de la Suabe.

AN. 936. *Vitæ S. Germ. Har. Act. B. Jæc. 5. p. 264. Luitpr. lib. IV. c. 12.*

Le roi Henri travailla aussi à la conversion des infidelles, & fit baptiser un roi des Abodrites & un roi des Danois ou Normands. Il réprima leur roi Gourm, ce grand ennemi des chrétiens, & le réduisit à demander la paix: puis il mit à Slesvic une colonie de Saxons, & un marquis ou gouverneur de frontière. Alors Unni archevêque de Brème, voyant la porte ouverte à l'évangile, entreprit de rétablir l'église de Hambourg négligée depuis long-temps. Il résolut de faire par lui-même la visite de son vaste diocèse; & le peuple de Brème le suivit, ne pouvant souffrir son absence, & prêt à s'exposer à tout avec lui. Unni étant arrivé chez les Danois, ne put rien gagner sur leur roi Gourm; mais il convertit son fils Harold, ensorte qu'il permit la profession publique du christianisme, quoiqu'il ne fut pas encore baptisé.

XIX. Eglise du Nord. *Reg. cont. an. 931. Herim. Mar. Sigeb. 930. Adam. lir. c. 48. Hel. Chr. 1. c. 8. Adam. c. 44.*

L'archevêque ayant donc ordonné des prêtres dans chaque église de Dannemarck, recommanda les fidelles au roi Harold; & avec son secours & un ambassadeur de sa part, il parcourut les îles des Danois, prêchant l'évangile aux infidelles, & affermissant dans la foi les chrétiens qu'il trouvoit captifs. Puis suivant les traces de S. Anscaire son prédécesseur, il passa la mer Baltique, & vint au port de Birca. Car pendant soixante-dix ans qui s'étoient écoulés depuis la mort de S. Anscaire, aucun missionnaire n'avoit osé passer en Suède, que le seul prêtre Rimbert. L'archevêque Unni y étant donc arrivé, trouva que la religion chrétienne y avoit été entièrement oubliée pendant les règnes courts & sanglans de plusieurs rois; ainsi il eut bien de la peine à se faire écouter. Il avoit achevé sa mission, & se préparoit au retour, quand il fut attaqué de maladie & mourut vers la mi-Septembre

c. 50. Sup. liv. XLVIII. n. 31. Sup. l. L. n. 38. c. 51.

AN. 936.

l'an 936, indiction neuvième. Ses disciples enterrèrent son corps à Birca où il étoit mort, & emportèrent son chef à Brème, où ils l'enterrèrent à S. Pierre devant l'autel. Il avoit tenu ce siége dix-huit ans. Son successeur fut Adaldague, qui le tint cinquante-quatre ans. Il étoit de famille noble, parent & disciple d'Adaluard évêque de Verden, qui prêchoit chez les Sclaves dans le temps que l'archevêque Unni prêchoit chez les Suédois. Adaluard étoit connu à la cour d'Allemagne, & y fit connoître le jeune Adaldague, qui étoit bien fait de sa personne, mais plus aimable par ses mœurs. On le tira du chœur de l'église d'Hildesheim, & une rencontre singulière contribua à sa promotion. La reine Mathilde, voyant le roi Henri son époux à l'extrémité, alla se mettre en prière dans l'église; & les cris du peuple lui ayant appris qu'il étoit mort, elle demanda s'il y avoit encore quelque prêtre à jeun qui pût célébrer la messe pour lui. Adaldague s'y offrit; la reine lui donna sur le champ des bracelets d'or qu'elle portoit: elle lui sut gré toute sa vie d'avoir dit la première messe pour l'ame du roi son époux; & l'archevêque Unni étant mort deux mois après, elle obtint pour lui du roi Otton son fils l'archevêché de Brème. Elle fit porter le corps du roi Henri à Quedlimbourg près d'Halberstat, où elle avoit résolu avec lui de fonder un monastère de filles, ce qu'elle exécuta incontinent. C'étoient toutes personnes nobles, & Mathilde se retira avec elles pour y achever ses jours.

Vita B. Matth. c. 2. n. 9. Boll. 14 Mart. to. 7. p. 361.

Elle avoit été élevée dans son enfance au monastère d'Erford près de son aïeule, qui en étoit abbesse, pour y apprendre la religion & les ouvrages convenables à son sexe. Elle en fut tirée pour épouser Henri vers l'an 913. Depuis son mariage elle avança toujours en vertu, ornée au-dehors de soie & de pierreries, mais pleine de compassion & d'humilité. Pour prier la nuit, elle se levoit d'auprès du roi son époux, qui faisoit semblant de l'ignorer. Ils gardoient la continence les jours marqués par l'église, suivant l'usage observé encore alors religieusement. Toutefois un jeudi-saint, le roi Henri ayant pris plus de vin qu'à l'ordinaire, obligea la reine malgré elle à violer cette règle, ce que les historiens ont remarqué comme une tache en la vie de ce prince; & de-là vint leur fils Henri duc de Bavière, pour qui Mathilde eut une prédilection singulière; mais ce fut la source de grands malheurs.

Act. sæc. 5. Ben. p. 347.

Vita c. 2. n. 7.

Car après la mort du roi Henri, la reine souhaitoit de faire reconnoître ce fils pour son successeur, & il y avoit un prétexte de le préférer à Otton son aîné, en ce que celui-ci étoit né avant que le père fût roi. Otton déjà désigné par le père, l'emporta, suivant le suffrage des François Orientaux & des Saxons; mais Henri garda toujours des prétentions, & se révolta plusieurs fois. Ils avoient un troisième frère nommé Brunon, qui dès l'enfance fut appliqué à l'étude, & destiné au service de l'église.

An. 936.
XX.
Otton roi de Germanie.

Le lieu du couronnement d'Otton fut marqué à Aix-la-Chapelle, où premièrement les seigneurs lui prêtèrent serment de fidélité hors de l'église, dans laquelle Hildebert archevêque de Mayence l'attendoit avec tout le clergé. L'archevêque de Trèves à cause de l'antiquité de son siége, & celui de Cologne comme diocésain, prétendoient faire cette cérémonie; mais ils cédèrent au mérite de l'archevêque de Mayence. Celui de Cologne étoit Vicfred qui avoit succédé à Herman mort en 925. L'archevêque de Trèves étoit Robert oncle d'Otton & frère de la reine Mathilde sa mère, qui avoit succédé à Roger mort en 934. Quand Otton entra dans l'église, l'archevêque de Mayence s'avança & lui toucha la main droite; puis se tournant vers le peuple qui remplissoit les galeries hautes & basses, il dit: voici Otton que je vous amène, Dieu l'a choisi, le roi Henri l'a désigné depuis long-temps, tous les seigneurs viennent de le faire roi. Si cette élection vous est agréable, témoignez-le en levant les mains au ciel. Tout le peuple leva la main avec de grands cris pour souhaiter au nouveau prince toute sorte de prospérités.

Vitik. lib. 2.

Alors l'archevêque s'avança avec le roi, qui étoit revêtu d'une tunique étroite à la Françoise, & le mena derrière l'autel, sur lequel étoient les ornemens royaux; savoir l'épée avec le ceinturon, le manteau avec les bracelets, le bâton avec le sceptre & le diadême. L'archevêque prit l'épée, & se tournant vers le roi, lui dit: recevez cette épée pour repousser tous les ennemis de J. C. barbares & mauvais chrétiens, puisque Dieu vous donne la puissance de tout l'empire François pour affermir la paix des chrétiens. Il prononça des prières semblables en lui donnant les autres ornemens; il fit l'onction de l'huile sainte: & enfin lui & l'archevêque de Trèves le couronnèrent. Ils le menèrent au trône élevé entre deux colonnes de marbre, afin qu'il fût vu de

AN. 936. tout le peuple; & la messe ayant été célébrée, le roi descendit au palais, & s'assit à la table de marbre avec les évêques pour le festin solennel, étant suivi par les ducs. C'étoit en 636, & Otton régna trente-six ans. Mais Hildebert archevêque de Mayence ne survécut pas long-temps à cette cérémonie; il mourut l'an 937, le dernier de Mai, & son successeur fut Frideric aussi moine de Fulde.

Mab. Act. sæc. 6. p. 573.

Ce fut par le conseil de ce prélat, d'Adaldague archevêque de Brème, & de plusieurs autres évêques, que le roi Otton voulant établir la religion chrétienne chez les Sclaves voisins de l'Elbe, qu'il avoit vaincus, fortifia la ville de Magdebourg, & y fonda un monastère: à quoi il fut excité & aidé par la pieuse reine Edithe son épouse. Il y fit apporter les reliques de S. Innocent martyr, apparemment celui de la légion Thébéenne, qui lui furent envoyées par Rodolfe roi de Bourgogne. Le monastère fut établi le vingt-troisième de Septembre 937, la seconde année du règne d'Otton; & dédié à S. Pierre, S. Maurice & S. Innocent, & mis sous la protection du saint siége. Magdebourg fut aussi nommé Parthénopolis, c'est-à-dire la ville de la Vierge. Le premier abbé du nouveau monastère fut Annon, depuis évêque de Vormes.

XXI.
S. Venceslas.
Ditmar. lib. 2.
Sigeb. Chr. an. 938.
Vita ap. Sur. 28 Sept.
Sup. l. LIII. *n.* 26.

Le roi Otton dès le commencement de son règne fit la guerre à Boleslas duc des Sclaves de Bohême, qui avoit fait mourir son frère le duc Venceslas. Ils étoient fils de Vratislas, & petit-fils de Borivoï premier chrétien entre les ducs de Bohême. Drahomire leur mère étoit païenne, & avoit élevé Boleslas: Venceslas avoit été élevé par Ludmille son aïeule, chrétienne & très-pieuse. Le duc Vratislas ayant laissé ses enfans en bas âge, Drahomire s'empara du gouvernement, abolit l'exercice de la religion chrétienne, & excita une violente persécution. Ludmille, pour en arrêter le progrès, fit déclarer duc Venceslas, & on fit un partage des états de Bohême entre lui & son frère. Venceslas étoit non-seulement chrétien, mais très-pieux, & la religion étoit florissante dans son partage. Ce que Drahomire ne pouvant souffrir, elle fit assassiner Ludmille sa belle-mère, qui est comptée pour sainte & martyre. Enfin Boleslas voulant secouer le joug du roi Otton, à qui son frère Venceslas étoit fidelle, se laissa emporter à l'envie, à l'ambition & à la haine du christianisme, jusques à entreprendre sur la vie de son

frère Venceslas; & on dit même qu'il le tua de sa main. Ensuite craignant un prince voisin, il lui déclara la guerre. Celui-ci envoya en Saxe demander du secours : le Roi Otton lui en envoya, & commença ainsi une guerre contre Boleslas, qui dura jusques à la quatorzième année du règne d'Otton, c'est-à-dire l'an 950. S. Venceslas est honoré le vingt-huitième de Septembre, & Clement X a permis de célébrer son office en 1670.

AN. 937.

Martyr. R. 28 Sept.

XXII. Hongrois en France.

Vitiq. lib. 2.
Herm. Chr. 937.
Id. in fine
Flod. an. 937.
Chr. Cass. c. 55.

Les Hongrois s'efforcèrent d'entrer dans la partie occidentale de la Saxe, d'où le roi Otton les repoussa vigoureusement. Mais ils firent de grands ravages dans la Franconie, la haute Allemagne, la Gaule, jusques à l'Océan & la Bourgogne. L'an 937, ils entrèrent en France par la Champagne, ravagèrent le pays, brûlèrent plusieurs maisons & plusieurs églises, & emmenèrent un grand nombre de captifs. Il y eut toutefois quelques églises qu'ils ne purent brûler, comme celle de Ste. Macre à Fismes, & celle de S. Basle; & un moine d'Orbais qu'ils avoient pris, ne put jamais être blessé de leurs flèches ni de leurs épées. Ce que Frodoard rapporte comme des miracles. De Bourgogne les Hongrois passèrent en Italie, & vinrent jusques à Capoue, à Benevent & à Nole. Ils enlevèrent plusieurs serfs de l'abbaye du mont-Cassin; & pour les racheter, on donna quantité de vases d'argent & d'ornemens d'étoffes précieuses, dont le prix marqué montoit à plus de cent cinquante besans d'or. Mais étant entrés chez les Marses dans l'Abruse d'aujourd'hui, & y faisant les mêmes ravages, ces peuples avec les Peligniens en tuèrent la plus grande partie, & retirèrent un grand butin.

XXIII. Artaud chassé de Reims.

Flod. Chr. an. 940. hist. IV. c. 28.
Libel. Artal. di. t. 9. conc. p. 628. C.

Après qu'Artaud eut gouverné l'église de Reims huit ans & sept mois, Hugues comte de Paris & Herbert comte de Vermandois, indignés de son attachement au roi Louis qu'il avoit sacré, vinrent assiéger Reims avec Guillaume duc de Normandie, & quelques évêques de France & de Bourgogne. Le siége ne dura que six jours; & Artaud, abandonné de presque tous ses vassaux, fut obligé de se rendre. Le comte Hebert étant entré dans la ville, le fit venir à S. Remi devant les seigneurs & les évêques, où, partie par persuasion, partie par crainte, on le fit renoncer à l'administration de l'archevêché de Reims, se contenter des abbayes de S. Basle & d'Avenai, & demeurer à S. Basle. C'étoit l'an 940. Quelque temps

An. 941. après Artaud se retira auprès du roi Louis, avec quelques-uns de ses parens, à qui Hebert avoit ôté les bénéfices ou fiefs qu'ils tenoient de l'église.

L'année suivante 941, les comtes Hugues & Hebert assemblèrent les évêques de la province de Reims, & firent tenir un concile à Soissons dans l'église de S. Crespin, pour régler le gouvernement de l'archevêché. Ils envoyèrent Hildegaire évêque de Beauvais, qu'Artaud lui-même avoit ordonné en 933, avec quelques autres députés, vers Artaud qui étoit à Laon à la cour du roi Louis; lui ordonnant de se rendre au concile. Il répondit qu'il ne pouvoit aller où ses ennemis étoient assemblés, & ils convinrent d'un autre lieu pour conférer ensemble. Là il se jeta à leurs pieds, les priant, pour l'amour de Dieu, de lui donner un conseil convenable à eux & à lui. Ils le pressèrent de consentir à l'ordination de Hugues, promettant d'obtenir pour lui quelque partie des biens de l'archevêché. Artaud, après avoir long-temps différé de répondre, les voyant fermes dans leur résolution, se leva & leur déclara tout haut qu'il leur défendoit, sous peine d'excommunication, d'ordonner un archevêque de Reims de son vivant : s'ils le faisoient, il appeloit au saint siége. Cette protestation les ayant irrités, pour se retirer de leurs mains & pouvoir retourner à Laon, il adoucit sa réponse, & les pria d'envoyer avec lui quelqu'un qui pût leur rapporter la résolution qu'il prendroit avec la reine & son conseil : car le roi n'y étoit pas. Ils envoyèrent Derolde évêque d'Amiens; mais quand Artaud se vit à Laon en sureté devant la reine & les seigneurs de sa cour, il réitéra la menace d'excommunication & d'appellation au pape : excommuniant Derolde lui-même en cas qu'il ne fit pas un rapport fidelle de ce qu'il venoit d'entendre.

Libel. Artald.

Le concile de Soissons ne laissa pas de passer outre. On prétendit qu'Artaud ayant une fois renoncé avec serment à l'administration de son église, ne pouvoit plus y revenir. On fit valoir les plaintes du clergé & de la noblesse sur la vacance de ce siége : enfin l'on jugea qu'on devoit ordonner archevêque Hugues fils du comte Hebert, qui y avoit été destiné depuis long-temps, & qui étoit demandé par le clergé & par le peuple, c'est-à-dire par une partie. Il n'avoit qu'environ vingt ans, & pendant les quinze années qui s'étoient passées depuis son élection, il avoit demeuré

Sup. n. 1.

à Auxerre, & y avoit fait ses études auprès de l'évêque Gui qui l'avoit ordonné diacre, & Gui évêque de Soissons l'ordonna prêtre trois mois après son retour à Reims. Ce dernier Gui étoit fils de Foulques comte d'Anjou; & après avoir été chanoine de S. Martin de Tours, il fut ordonné évêque en 937. Suivant la résolution du concile de Soissons les évêques se transportèrent à Reims, & en ordonnèrent Hugues archevêque dans l'église de S. Remi.

An. 942.

Frod. Chr.

Il envoya à Rome des députés pour demander le pallium, & ils s'adressèrent au pape Etienne VIII : car Leon VII étoit mort en 939, ayant tenu le saint siége trois ans & demi. Comme Etienne étoit Allemand de naissance, les Romains le prirent en telle aversion, qu'ils lui découpèrent le visage, & le défigurèrent de sorte qu'il n'osoit plus paroître en public. Il tint toutefois le saint siége trois ans & quatre mois. Il accorda le pallium à Hugues pour l'archevêché de Reims, & ses députés vinrent en 942, avec un évêque nommé Damase, que le pape envoya légat en France. Il portoit des lettres aux seigneurs & à tous les habitans de France & de Bourgogne, pour reconnoître le roi Louis & envoyer des députés à Rome, avec menaces d'excommunication, s'ils ne satisfaisoient avant Noël, & s'ils continuoient de lui faire la guerre. Sur quoi les évêques de la province de Reims ayant conféré avec le comte Hebert, le prièrent d'intercéder auprès du comte Hugues, pour lui faire reconnoître le roi : car c'étoit son plus puissant adversaire.

Baron. an. 940. Pap. Conat.

XXIV. Fin de S. Odon.

Elog. Odon. n. 38. sæc. 5. act. B. p. 141. Vita per Jo. lib. III. n. 7.

La même année 942, le pape Etienne fit venir à Rome pour la troisième fois S. Odon abbé de Clugni, afin de procurer la paix entre Hugues roi d'Italie & le patrice Alberic : car la guerre continuoit toujours entre eux. Pendant que S. Odon fut à Rome, Alberic lui donna le monastère de S. Elie, à Suppenton, près de Nepi, pour y établir la réforme. Il y mit pour abbé un de ses disciples nommé Theodard, qui voyant ces anciens moines fort attachés à manger de la chair, leur faisoit apporter à grands frais du poisson des lieux d'alentour. Mais un torrent qui passoit près du monastère, forma un étang qui les exempta de cette peine. Ce qui fut regardé comme un miracle, & attribué aux prières de S. Odon.

n. 12.

Etant à Rome il fut attaqué d'une fièvre violente & continue, qui le réduisit à l'extrémité; mais comme il souhai-

AN. 941. toit ardemment de finir ses jours au tombeau de S. Martin; où il avoit commencé de goûter la piété; il vit en songe un personnage vénérable, qui lui dit que sa mort étoit proche; & que toutefois S. Martin lui avoit obtenu un délai pour retourner en son pays. En effet il se porta mieux, & eut assez de force pour venir jusques à Tours, où il arriva près le temps de la fête du saint. Il la célébra avec une dévotion extraordinaire: le quatrième jour la fièvre le reprit, & il mourut le jour de l'octave, dix-huitième Novembre 942, âgé de soixante-quatre ans, la quinzième année depuis qu'il fut abbé de Clugni. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il fut enterré dans l'église de S. Julien de Tours par l'archevêque Theotilon, qui par son secours avoit rétabli ce monastère, fondé par S. Gregoire son prédécesseur, & ruiné par les Normands. Theotilon mourut trois ans après, en revenant de Laon pour procurer la paix entre le roi & les princes; & fut enterré dans la même église de S. Julien.

Martyr. R. 18 Nov.

Frod. Chr. 945.

Mabil. elog. p. 133.

Sup. l. LIV. n. 22.

Entre les monastères réformés par S. Odon, les plus connus sont les suivans. Aurillac en Auvergne, fondé depuis peu par S. Gerauld. Fleuri sur Loire, réformé à la sollicitation du comte Elisiard, qui obtint cette abbaye de Raoul roi de France, pour la donner à S. Odon; & alla avec deux autres comtes & deux évêques l'en mettre en possession, nonobstant la résistance des anciens moines qui se défendirent à main armée. S. Odon réforma aussi le monastère de Sarlat en Périgord, & celui de Tulle en Limousin, depuis érigés en évêchés: S. Pierre le vif à Sens; S. Julien à Tours; Romans-Moustier au diocèse de Lausane; Charlieu au diocèse de Mâcon. On le reconnoissoit pour abbé de toutes ces maisons; mais il mettoit en chacune un abbé particulier, qui étoit comme son vicaire. En Italie, il réforma le monastère de S. Paul à Rome, ceux de Soupenton, de Salerne, de S. Augustin à Pavie: établissant par-tout le même ordre, c'est-à-dire la même observance qui se pratiquoit à Clugni. Il ne négligeoit pas le temporel, dont le soin est une suite ordinaire de la régularité. De son temps le monastère de Clugni reçut des donations si considérables, qu'il en reste jusques à cent quatre vingt-huit chartes.

Mabill. el. n. 46. Sup. n. 4.

Il reste aussi de lui plusieurs écrits, qui montrent sa science & sa piété. L'abrégé des morales de S. Gregoire sur Job;

des hymnes & des antiennes en l'honneur de S. Martin; les trois livres du sacerdoce, depuis nommés ses occupations, & à présent ses conférences. Etant abbé il écrivit en quatre livres la vie de Gerauld comte d'Aurillac; l'histoire du retour des reliques de S. Martin, rapportées de Bourgogne, qu'il composa à la prière de Foulques le Bon comte d'Anjou, & plusieurs discours à la louange de ce saint. Un entre autres sur l'incendie de son église arrivé de ce temps-là, pour montrer qu'il ne doit scandaliser personne, ni diminuer la dévotion des fidelles envers S. Martin. On attribue encore à S. Odon la vie de S. Gregoire de Tours. *Bibl. Clun. p. 160. Sup. liv. LIII. n. 56.*

En plusieurs endroits de ses ouvrages, mais principalement dans ses conférences, il déplore les mœurs corrompues des chrétiens; entre autres l'impureté, la violence & le mépris manifeste de la justice. Il se plaint en particulier de l'abus de la sainte eucharistie par les communions indignes. Ce mystère, dit-il, n'étoit pas célébré si fréquemment dans les commencemens de l'église; mais plus il étoit rare, plus on y apportoit de religion. Il dit que les reliques de sainte Valburge ayant été mises sur l'autel, les miracles cessèrent, & qu'elle apparut à un malade, & lui dit: vous ne guérissez pas, parce que mes reliques sont sur l'autel, qui ne doit servir que pour les divins mystères. On ôta les reliques, & les miracles recommencèrent. Parlant des moines, il traite d'apostasie le mépris de la nourriture & de l'habit prescrit par la règle, & la propriété, sous prétexte de laisser pour l'ornement de l'église. *II. Coll. c. 28.*

Le successeur de saint Odon & le troisième abbé de Clugni fut Aimard, qu'il avoit fait élire dès l'année 941, avant son dernier voyage de Rome. Aimard étoit de basse naissance, mais d'une grande vertu. Il fut très-zélé pour l'observance, & augmenta considérablement le temporel, comme on voit dans les archives de Clugni par deux cents soixante-dix-huit chartes de son temps, qui ne fut que de six ans. *Elog. sæc. 5. act. B. p. 316.*

XXV. S. Gerard de Brogne.

Du même temps de S. Odon, la discipline monastique fut rétablie dans la Gaule Belgique par S. Gerard de Brogne, né sur la fin du neuvième siècle, d'une famille noble près de Namur. Son père descendoit du comte Haganon, favori de Charles le Simple; & sa mère étoit sœur d'Etienne évêque de Tongres. Gerard fut d'abord au service de Berenger comte de Lomage; & dès ce temps il rebâtit l'église de Brogne *Vita sæc. 5. Act. B. p. 248.*

dans une terre à lui, voulant y fonder un monastère; & en attendant il y établit des clercs pour faire l'office. C'étoit l'an 918. Le comte Berenger l'ayant envoyé à Robert, comte de Paris, & depuis roi, il logea à l'abbaye de saint Denis, où il fut touché du désir de quitter le monde. Etant de retour il obtint la permission du comte Berenger, & de l'évêque Etienne son oncle & son pasteur, qui lui donna l'absolution de ses péchés. Il revint donc à S. Denis, prit l'habit monastique, & demanda la permission de commencer ses études, c'est-à-dire d'apprendre à lire : ce qu'il fit avec l'humilité d'un enfant, quoiqu'il fût déjà en âge d'homme. En peu de jours il eut appris le pseautier, & s'avança dans la connoissance de l'écriture sainte, faisant en même temps un grand progrès dans l'obéissance & les autres vertus. La seconde année de sa conversion, il fut ordonné acolyte par Theodulfe évêque de Paris, la troisième année sous-diacre, la quatrième diacre par Fulrad son successeur, & la neuvième année prêtre par Adelhelme successeur de Fulrad.

Après dix ans de séjour à S. Denis, il en sortit l'an 928, pour venir établir son monastère de Brogne, apportant des reliques de S. Eugene martyr. Le clergé de Tongres & l'évêque même s'opposèrent d'abord au culte de ce saint, qu'ils ne connoissoient point; mais l'évêque le permit enfin, & sa translation se célèbre encore à Brogne. Gerard chassa les clercs qu'il y avoit mis, & y mit des moines qu'il gouverna quelque temps; mais ne pouvant souffrir le concours du peuple, il s'enferma dans une cellule près de l'église, pour vaquer à la prière avec plus de liberté.

Molan. ad Usuard. 18 Aug.

Quelque temps après l'évêque de Cambray l'obligea de prendre soin du monastère de S. Guislain en Hainault, à la sollicitation de Gislebert duc de Lorraine, un des plus puissans seigneurs de ce temps-là, gendre du roi Henri l'Oiseleur. Le monastère de S. Guislain n'étoit alors occupé que par quelques clercs déréglés & interessés, à la place desquels Gerard établit une communauté de moines, dont il fut abbé, sans cesser de l'être de Brogne. Arnould le vieux comte de Flandres, croyant avoir été guéri de la pierre par ses prières, lui offrit de grands présens, & l'obligea enfin de recevoir la dixme de ses biens pour la distribuer aux monastères & aux pauvres, & de se charger du gouvernement de toutes les abbayes qu'il avoit sous sa puissance.

Gerard réforma entre autres le monastère de Blandinberg ou S. Pierre de Gand, fondé par S. Amand, & occupé depuis plus de cent ans par des clercs séculiers, que Gerard en chassa pour leur déréglement, sans avoir égard à la noblesse dont ils se vantoient, & mit à la place des moines très-réguliers. Les clercs furieux attentèrent à sa vie, & vinrent l'attaquer jusques dans l'église, comme il étoit à l'autel; mais il les étonna par sa constance, & leur pardonna. Il fit cette réforme l'an 941, & la communauté devint nombreuse en peu de temps. Trois ans après il fit apporter à S. Pierre de Gand les reliques de S. Vandrilles, de S. Ansbert & de S. Vulfran, qui avoient été transportées à Bologne sur la mer en 858, pendant les ravages des Normands. Vicfrid évêque de Terouane voulut s'opposer à cette translation, & conserver ce trésor dans son diocèse; mais il fut obligé de céder à la volonté du comte Arnould. On nomme jusques à dix-huit monastères que Gerard réforma, & dont les plus connus sont S. Pierre & S. Bavon de Gand, S. Martin de Tournai, Marchienne, S. Vaast d'Arras, S. Riquier, S. Bertin, S. Omer & S. Amand. D'ailleurs il est certain que Gerard gouverna les monastères de S. Remi à Reims & de Mousson. Sur la fin de sa vie il mit des abbés ou d'autres supérieurs dans tous ces monastères, & se retira à Brogne, pour en prendre un soin particulier. Enfin il y mourut en 959, le troisième d'Octobre, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Hist. transl. sæc. 5. Ben. p. 200.

Mabil. obs. n. 6. p. 250.

Martyr. R. 3 Oct.

XXVI.
S. Jean de Gorze.
Vita n. 9. p. 368.

Un autre moine illustre du même temps étoit Jean, depuis abbé de Gorze. Il naquit à Vendières entre Metz & Toul, & étudia fort bien la grammaire, l'écriture sainte, les canons & les lois civiles. S'étant donné à Dieu, il fit une confession générale, & reçut la pénitence que lui imposa Humbert reclus à Verdun, renommé pour sa vertu & sa science, & depuis ce temps Jean ne mangea point de viande, & pratiqua des jeûnes très-rigoureux. Ayant ouï parler d'un solitaire nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il alla le trouver, désirant ardemment de mener la vie d'ermite. Mais Lambert étoit un homme rustique & ignorant, dont la piété consistoit à s'accabler de travail, quelquefois hors de raison, vivant d'une façon si extraordinaire, qu'il étoit difficile de le voir sans rire. Il ne se mettoit point en peine de couvrir son corps, même pour satisfaire à la pudeur. Pour sa nourriture il faisoit

souvent un pain qui lui duroit deux mois, & dont il rompoit tous les jours à coups de coignée un morceau qu'il prenoit au poids. Il mangeoit quand il n'en pouvoit plus, après deux ou trois jours de jeûne, de jour ou de nuit, sans aucune heure réglée. Quand la fantaisie lui prenoit, il alloit dans les villes & les villages; puis tout d'un coup il se renfermoit dans sa cellule. Il commençoit quelquefois la messe à minuit, quelquefois le soir ou à la pointe du jour.

Jean de Vandieres ne laissa pas de vivre quelque temps avec ce solitaire, s'étant enfermé dans une cellule, où plusieurs personnes de Verdun le venoient trouver pour s'édifier par ses discours. Ils lui conseillèrent de quitter cet extravagant; & de l'avis de Humbert, il fit le voyage de Rome, alla jusqu'au mont-Gargan, & visita en passant le mont-Cassin & les monastères voisins de Naples. A son retour il demeura chez lui, ne trouvant point de lieu où il pût vivre à son gré en communauté, & pratiquant en son particulier la vie monastique; veillant, priant & jeûnant rigoureusement. Humbert le fit connoître à Einolde ou Eginolde, qui menoit à peu près la même vie de son côté. Il avoit été primicier de l'église de Toul, puis archidiacre; & ayant donné tout son bien aux pauvres, il passa quelque temps dans une caverne. Enfin ils se joignirent sept, & résolurent de passer en Italie, pour y pratiquer la perfection de la vie monastique; vivant du travail de leurs mains dans les pays fertiles, mais abandonnés, que Jean avoit remarqués aux environs de Benevent. Mais Adalberon évêque de Metz en ayant eu connoissance, leur donna l'abbaye de Gorze qui avoit été ruinée par les Normands. Ils y entrèrent l'an 933, & élurent pour abbé Einolde, & Jean pour cellerier.

Vita Jo. Gorz. n. 72.

Il étoit très-propre à cette charge, entendant parfaitement le ménage de la campagne & l'administration du temporel. Aussi dès le commencement, voyant l'abbé Einolde embarrassé de ces soins extérieurs, il offrit de l'en soulager, l'exhortant à s'appliquer uniquement à la vie intérieure suivant son attrait. Jean, quoique très-ferme en ses résolutions, obéissoit ponctuellement au moindre mot de l'abbé, qui l'éprouva plusieurs fois en lui faisant changer exprès d'obédience. Il le fit prévôt du monastère, puis l'obligea à s'en démettre; ensuite il le fit doyen, puis cellerier. Il lui donna la charge du vestiaire, de l'hospitalité, de l'infirmerie, & le trouva

prêt à tout. Il lui rendoit un compte exact de toute la dépense jusqu'à une obole, quoique l'abbé voulût s'en rapporter à lui.

Outre les études qu'il avoit faites avant sa conversion, il fit encore beaucoup de lectures dans le monastère. Premièrement, des morales de S. Gregoire, qu'il lut plusieurs fois de suite; ensorte que presque tous ses discours en étoient tirés. Il lut aussi ce qui lui tomba entre les mains, de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Jerôme & d'autres pères; mais les livres étoient alors difficiles à trouver, par le refroidissement des études. Il lut tout au long les traités de S. Augustin sur S. Jean, sur les pseaumes, & de la cité de Dieu. Enfin il travailla beaucoup sur les livres de la Trinité; & à l'occasion de ce qui est dit des relations des personnes divines, il se mit à étudier les catégories, l'introduction de Porphyre, & toute la dialectique. Il s'y appliqua long-temps & fortement; mais l'abbé Einolde, qui savoit par expérience la difficulté & le peu de fruit de cette étude, trancha court, en lui défendant de s'y appliquer davantage, & lui ordonnant d'étudier plutôt l'écriture sainte. Il s'y mit tout entier, & étudia beaucoup S. Gregoire sur Ezechiel: car il aimoit singulièrement ce saint docteur. Il lisoit les vies des pères, pour les imiter, & savoit presque par cœur celle de S. Jean l'aumônier, sans que toutes ces études le détournassent de ses occupations extérieures. n. 81.

Comme sa charge de cellerier l'obligeoit à converser avec les séculiers, il se plaignoit que, pour peu qu'il fût avec eux, il se relâchoit de son observance ordinaire; & que les repas que la bienséance obligeoit de leur donner, étoient toujours de grande dépense à la maison. Car il en ménageoit les biens avec tant de soin, qu'on l'accusoit d'avarice, quoiqu'il n'employât jamais aucune mauvaise voie pour les augmenter. Il jeûna long-temps au pain & à l'eau tous les jours, excepté les fêtes. Ensuite l'abbé, voyant qu'il altéroit sa santé, le réduisit à ne jeûner ainsi que les deux carêmes avant Pâque & avant Noël; mais il commençoit ce dernier au treizième de Septembre. Outre l'abbaye de Gorze, l'évêque Adalberon réforma les monastères de S. Clement & de S. Arnoul de Metz. n. 86. n. 1.

XXVII. Eglise de Normandie.

Les Normands n'étoient pas si bien convertis, qu'il ne se trouvât encore chez eux des païens. Leur duc Guillaume

Frod. Chr. 943. Longue-épée ayant été tué en trahison par Arnoul comte de Flandre en 943, Hugues le grand duc de France combattit souvent avec les Normands païens qui étoient entrés dans le pays, ou qui retournoient au paganisme, & ils tuèrent grand nombre de son infanterie chrétienne. Toutefois il prit Evreux malgré eux, à la faveur des Normands chrétiens qui étoient dedans. Le roi de France, Louis d'Outre-mer, marcha vers Rouen, & combattit contre Tourmond Normand apostat, qui vouloit ramener les autres à l'idolâtrie, même le duc Richard fils de Guillaume, & conspiroit contre le roi avec un roi païen nommé Setric: mais ils furent vaincus, & Tourmond tué. L'archevêque de Rouen n'aidoit pas au progrès du christianisme. C'étoit Hugues moine de S. Denis, que le duc Guillaume avoit mis sur ce grand siége en 942. Il étoit d'illustre naissance; mais il oublia tellement la sainteté de sa profession, qu'il s'abandonna à la débauche, & eut grand nombre d'enfans. Il dissipa les biens de l'église, & donna à Raoul son frère, seigneur très-puissant, une terre considérable du domaine de l'archevêché. Hugues tint le siége de Rouen quarante-sept ans, & ne mourut qu'en 989.

Order. lib. 5. c. 43. Act. arch. Roth. tom. 2. Analect. p. 437.

XXVIII. S. Odon de Cantorberi.

Sup. liv. LIV. n. 8. Act. SS. Ben. sæc. 5. p. 40. Vita ibid. p. 288.

En Angleterre Plegmond, archevêque de Cantorberi, mourut vers l'an 922, ayant tenu ce siége trente-quatre ans. Son Successeur fut Athelme pendant trois ans, à qui succéda Vulfelme en 925, & à celui-ci S. Ode ou Odon en 942. Il étoit fils d'un seigneur Danois païen établi en Angleterre, qui lui voyant de l'inclination pour la religion chrétienne, l'en détournoit autant qu'il pouvoit, ne voulant pas même souffrir qu'il nommât J. C. Le jeune Odon ne laissoit pas de continuer à fréquenter les églises, & de rapporter au logis les bonnes instructions qu'il y entendoit: de quoi son père outré de colère, le déshérita; & le jeune homme, ravi de perdre pour Dieu tout ce qu'il pouvoit espérer sur la terre, quitta ses parens, & se mit au service d'Athelme, un des principaux seigneurs & des plus pieux de la cour du roi Alfrede. Celui-ci voyant la bonne inclination d'Odon, le reçut avec une affection de père, lui donna tous les secours nécessaires, & le fit bien étudier. Etant baptisé, il reçut la tonsure cléricale & les ordres jusques au sous-diaconat, où il demeura quelques années à cause de sa jeunesse; mais depuis qu'il fut ordonné prêtre, il fut en grande vénération au duc Athelme

& aux autres seigneurs, qui se confessoient à lui & recevoient ses conseils.

Odon fit avec ce duc le voyage de Rome, pendant lequel il le guérit par ses prières, lui faisant boire du vin sur lequel il avoit fait le signe de la croix. Après la mort du duc Athelme & du roi Alfrede, il fut en grande estime auprès du roi Edouard son fils, & du roi Edelstan fils d'Edouard, qui le fit Evêque de Schirburne malgré sa résistance, par le choix du clergé & du peuple ; & Vulfelme archevêque de Cantorberi le consacra avec joie. Edelstan crut devoir à ses prières une grande victoire qu'il remporta sur les païens l'an 938, quatorzième de son règne. Ce prince mourut trois ans après en 941. Son frère Edmond lui succéda, & l'Evêque Odon ne lui fut pas moins cher. Vulfelme archevêque de Cantorberi étant mort peu de temps après, le roi pressa Odon de prendre sa place ; mais il s'en défendit par l'autorité des canons, qui condamnent les translations. Le roi lui représenta que S. Pierre avoit été transféré d'Antioche à Rome, & plusieurs autres rapportés dans l'histoire, sans toutefois les nommer : enfin qu'en Angleterre même S. Mellit avoit passé de Londres à Cantorberi, & S. Just de Rochester. Odon se rendit à ces exemples, mais il opposa une autre difficulté. Tous ceux, dit-il, qui ont rempli le siége de Cantorberi, depuis la conversion des Anglois, ont été moines : je ne veux pas violer une si sainte & si ancienne coutume, aussi-bien désire-je depuis long-temps d'embrasser la profession monastique. Le roi loua son humilité & sa piété, & l'on envoya en diligence au monastère de Fleuri sur Loire, qui étoit alors en très-grande réputation pour la régularité de l'observance, au lieu qu'elle étoit fort tombée en Angleterre. L'abbé de Fleuri vint lui-même apporter à Odon l'habit monastique, & après l'avoir reçu, il prit possession du siége de Cantorberi vers l'an 942.

Quelque temps après il fit des constitutions pour la consolation du roi Edmond & l'instruction de son peuple, comprises en dix articles. Il y recommande l'immunité des églises, défendant de les charger d'aucun tribut : il marque les devoirs du roi & des seigneurs, particulièrement l'obéissance aux évêques. Les devoirs des évêques, sur-tout la visite du diocèse tous les ans : les devoirs des prêtres, des clercs & des moines, recommandant à ceux-ci la stabilité & le travail

To. IX. conc. p. 609
c. 1.
c. 2
c. 3.
c. 4. 5.
c. 6.

des mains. Le reste regarde tout le peuple. On trouve aussi une lettre synodale à ses suffragans, qui semble être du même temps.

Ibid. p. 612. c. 1. c. 5. p. 616.

Le roi Edmond de son côté fit des lois dont plusieurs regardent la religion. Il y recommande la continence aux clercs, sous peine de perdre leurs biens temporels & la sépulture après leur mort. Il charge les évêques des réparations des églises, & promet sûreté à ceux qui s'y réfugient. C'est que les meurtres & les violences n'étoient pas moins fréquens en Angleterre qu'en France, comme il paroît par ces mêmes lois.

XXIX. Commencemens de S. Dunstan.

V. Dunst. n. 18. Act. Ben. sec. 5. p. 669.

Ce roi, connoissant le mérite de l'abbé Dunstan, le fit venir auprès de lui pour l'aider de ses conseils ; mais quelque temps après, sur de faux rapports, il le chassa de sa cour. Au bout de trois jours étant à la chasse, il pensa tomber dans un précipice ; & croyant que c'étoit une punition de sa faute, il promit à Dieu de rappeler Dunstan, & fut aussitôt délivré de ce péril. Il l'envoya querir, lui promit une amitié perpétuelle, & lui donna la terre de Gleston ou Glastemburi au pays d'Ouessez, aujourd'hui dans le comté de Sommerset. C'étoit un très-ancien monastère, près duquel Dunstan étoit né la première année du règne d'Edelstan, qui fut l'an 924. Ses parens étoient de la première noblesse ; & dès l'enfance ils le firent élever dans cette maison de Glastemburi, où demeuroient quelques Hibernois qui instruisoient la jeunesse. Mais il n'y avoit plus de moines, & les rois s'en étoient approprié les domaines. Dunstan y ayant commencé ses études, & reçu les ordres mineurs, passa à Cantorberi auprès de l'archevêque Athelme son oncle paternel, qui le recommanda au roi Edelstan, & le mit à son service. Comme il réussissoit parfaitement en tout, son mérite lui attira des envieux, qui l'accusèrent auprès du roi d'être magicien & d'avoir commerce avec les démons. On dit que le fondement de ce reproche fut, qu'en une certaine occasion Dunstan ayant pendu sa harpe contre une muraille, elle joua toute seule, & chanta une antienne.

Monast. Angl. to. 1. p. 1. Vita 3. p. 660. & ap. Boll. 19. Mai. to. 7. p. 344.

Il quitta la cour de lui-même, sans attendre d'être congédié, & se retira près d'Elfege évêque de Vinchestre, son parent, qui l'exhorta à embrasser la vie monastique : mais le jeune homme y résista quelque temps, croyant devoir se marier. Une maladie qui le réduisit à l'extrémité, le détermina ; & en étant revenu, il reçut l'habit monastique de la

main

main de l'évêque, qui ensuite l'ordonna prêtre après les interstices canoniques, lui donnant pour titre l'église de Notre-Dame de Glastemburi. Car les moines, non plus que les autres, n'étoient point ordonnés sans titre. Après avoir reçu quelque temps les instructions de l'évêque Elfege, pour se fortifier contre les tentations, il retourna à Glastemburi servir l'église de son titre, près de laquelle il se fit une cellule, ou plutôt une cave si étroite, qu'elle ressembloit à un sépulcre. Elle n'avoit que cinq pieds de long, deux & demi de large, & la hauteur nécessaire pour y pouvoir être debout. La porte faisoit un des côtés, & avoit de petites fenêtres, par où il recevoit du jour pour travailler. Il jeûnoit & prioit assidument; & cette manière de vie lui attira bientôt des visites de toutes sortes de personnes, qui publioient ses vertus.

Mabill. hic. p. 666. n.

Son père & sa mère étant morts, il se trouva leur seul héritier; car en Angleterre, comme ailleurs, les moines n'étoient point exclus des successions. Dunstan donna à l'église de Glastemburi les terres les plus proches qui se trouvèrent être à lui, & du reste de son patrimoine il fonda en divers lieux cinq monastères, où se formèrent depuis par ses soins de grandes communautés. Le roi Edelstan lui ayant donné tout ce qui étoit de son domaine à Glastemburi, il commença peu de jours après à y jeter les fondemens d'une église plus magnifique, & à y bâtir des lieux réguliers. Quand tout fut achevé, il y assembla une grande communauté de moines, dont il fut le premier abbé, & les conduisit à une grande perfection. La doctrine & la piété reluisoient tellement dans ce monastère, que l'on en tira dans la suite un grand nombre d'évêques & d'abbés; ensorte que S. Dunstan fut le principal réparateur de la religion par toute l'Angleterre.

XXX. Image miraculeuse d'Edesse.

Post. Theoph. p. 268. n. 48. Gr. Apr. Combef. Sup. 16. Aug.

En Orient l'empereur Romain Lecapene fit venir d'Edesse l'image miraculeuse de Jesus-Christ que l'on y gardoit, & il la fit apporter à Constantinople. Or nous voyons ce que l'on croyoit de cette image, par un discours de l'empereur Constantin Porphyrogenete, qui en raconte ainsi l'histoire. Abgar seigneur d'Edesse avoit un serviteur nommé Ananias, qui passant par la Palestine pour aller en Egypte, vit Jesus-Christ, & fut touché de ses discours & de ses miracles. A son retour il s'en informa plus exactement, espérant qu'il guériroit son maître affligé de la goutte & de la lèpre noire. Sur son rapport Abgar écrivit une lettre à Jesus-Christ, où il le

prioit de venir chez lui, lui offrant ſa ville pour retraite contre la mauvaiſe volonté des Juifs. Ananias fut chargé de la lettre ; & comme il ſavoit peindre, Abgar lui ordonna que, s'il ne pouvoit amener Jeſus-Chriſt, il apportât au moins ſon portrait. Ananias étant arrivé en Judée, trouva Jeſus-Chriſt environné d'une ſi grande foule, qu'il ne put en approcher. C'eſt pourquoi il s'aſſit ſur une pierre élevée, & commença à faire ſon portrait ſur un papier. Jeſus connoiſſant en eſprit ce qui ſe paſſoit, le fit appeller par S. Thomas : & quand il fut devant lui, avant que d'avoir vu la lettre ; il lui dit le ſujet de ſon voyage. Puis il fit réponſe à Abgar par une lettre, où il promettoit de lui envoyer un de ſes diſciples pour le guérir.

Jeſus ayant donné ſa lettre à Ananias, vit qu'il étoit en peine d'accomplir l'autre commandement de ſon maître touchant le portrait. C'eſt pourquoi s'étant lavé le viſage avec de l'eau, il l'eſſuya d'un linge où ſon image ſe trouva auſſitôt imprimée, & il le donna à Ananias. En retournant il arriva à Hierapolis, où il logea hors de la ville, & cacha le linge dans un monceau de briques neuves ; mais à minuit il y parut un grand feu qui ſembloit menacer toute la ville. Les habitans allarmés, ayant trouvé Ananias, l'obligèrent à dire ce qu'il portoit ; & on trouva ſur une brique qui avoit touché le linge, un portrait ſemblable qu'ils retinrent, & que l'on gardoit encore à Hierapolis. Ananias continua ſon chemin, & apporta à Edeſſe la lettre & l'image. On contoit encore la choſe d'une autre manière. On diſoit que lorſque Jeſus ſua du ſang avant ſa paſſion, un de ſes diſciples lui donna ce linge, dont il s'eſſuya, & y imprima ſon image, & le donna à garder à S. Thomas, de qui S. Thadée le reçut & le porta à Edeſſe. Car on aſſuroit que Jeſus, après ſon aſcenſion, avoit envoyé S. Thadée à Edeſſe avec cette image ; & que Abgar avoit été bientôt averti de ſon arrivée par le bruit de ſes miracles. Quand l'apôtre vint devant lui, il portoit l'image miraculeuſe attachée à ſon front, & il en ſortoit une lumière que les yeux ne pouvoient ſouffrir. Abgar étonné ſe leva de ſon lit, & courut au-devant, ne ſe ſentant plus de ſon mal. Il prit la ſainte image, la mit ſur ſa tête, ſur ſes lèvres, ſur ſes yeux, ſur tout ſon corps, & ſe trouva parfaitement guéri, excepté un peu de lèpre qui lui reſta ſur le front ; mais elle s'effaça quand il reçut le bap-

tême. Il y avoit à la porte d'Edesse une idole, que tous ceux qui y entroient étoient obligés d'adorer. Abgar la fit ôter, & mit à la place la sainte image, collée sur une planche & ornée d'or; & elle y fut honorée pendant tout son règne & celui de son fils. Mais son petit-fils étant retourné à l'idolâtrie, voulut ôter la sainte image & rétablir l'idole. L'évêque, pour conserver la sainte image, fit continuer la muraille devant la niche où elle étoit, après avoir mis dedans une lampe allumée & une tuile dessus : ainsi elle demeura plusieurs siècles cachée & inconnue.

Environ cinq cens ans après le temps d'Abgar, Cosroës roi de Perse assiégea Edesse. Il l'alloit prendre, quand l'évêque nommé Eulalius apprit par révélation qu'il y avoit une image miraculeuse, & le lieu où elle étoit. Il trouva encore la lampe allumée, & sur la tuile qui couvroit l'image, une autre image toute pareille. L'huile de cette lampe brûla les mineurs & les machines des Perses, & la présence de l'image tourna contre eux le feu qu'ils avoient allumé contre la ville : Cosroës fut contraint de lever le siége. Quelque temps après sa fille étant possédée, le démon dit qu'il ne sortiroit point, si on ne faisoit venir l'image d'Edesse. Cosroës en ayant écrit au gouverneur & à l'évêque, ils craignirent quelque surprise, & firent faire une copie fidelle de l'image qu'ils envoyèrent, gardant l'original. A peine fut-elle entrée en Perse, que le démon promit de sortir, pourvu qu'elle retournât : ainsi Cosroës la renvoya avec des présens. L'historien Evagre, qui vivoit du temps de Cosroës, attribue aussi à l'image miraculeuse la levée du siége d'Edesse; & c'est le premier qui parle de cette image. L'empereur Constantin ayant ainsi raconté l'origine & la découverte de cette image, vient à ce qui s'étoit passé de son temps, quatre cents ans après l'ancien Cosroës; & le raconte ainsi.

Sup. liv. XXXIII. n. 8.

Evagr. IV. hist. c. 27.

L'empereur Romain Lecapene désiroit passionnément de faire venir la sainte image à Constantinople, où étoient déjà tant de précieuses reliques. Il avoit plusieurs fois envoyé à Edesse demander l'image & la lettre de Notre-Seigneur, offrant en échange deux cents Sarrasins captifs & douze mille pièces d'argent. Enfin l'an du monde 6452, qui est de Jesus-Christ 944, l'émir d'Edesse envoya dire qu'il acceptoit ces conditions; demandant de plus une bulle d'or, par laquelle l'empereur promît que jamais les Romains n'attaque-

roient les quatre villes de Roha, Charres, Sarroze & Samosate, & ne pilleroient leur territoire. L'empereur envoya Abraham évêque de Samosate, pour recevoir la sainte image & la lettre; & de peur de surprise, il emporta l'image miraculeuse & ses deux copies : celle qui avoit été faite pour envoyer en Perse, & une autre que l'on honoroit dans l'église des Nestoriens; mais on les renvoya depuis, ne gardant que l'original. Les chrétiens d'Edesse firent beaucoup de bruit, ne pouvant se résoudre à perdre ce trésor, qu'ils regardoient comme la sauvegarde de leur ville; mais l'émir des Sarrasins les obligea, partie de gré, partie de force, à tenir le traité.

Elmac. lib. III. c. 2. p. 213.

L'histoire orientale parle aussi de cette translation, & dit : que sur la proposition des Romains, les habitans de Roha, c'est ainsi qu'ils nomment Edesse, écrivirent au calife Mostafi qui régnoit alors, & qu'il ordonna au visir d'assembler tous les cadis & les grands pour délibérer sur cette affaire. Quelques-uns dirent qu'il étoit honteux aux Musulmans de donner cette image aux Romains; d'autres soutinrent qu'il étoit louable de racheter à ce prix des Musulmans captifs, & cet avis l'emporta.

Cang. CP. lib. IV. c. n. 37.

L'empereur Constantin raconte ensuite comment la sainte image fut apportée à Constantinople. Elle y arriva le quinzième d'Août l'an 944, & fut d'abord déposée dans l'église de Notre-Dame de Blaquernes, où l'empereur célébroit la fête de l'Assomption. Le lendemain on la porta solennellement à sainte Sophie; & enfin elle fut mise dans l'église du Phare, la principale des chapelles du palais. Il raconte un grand nombre de miracles arrivés à cette occasion, tant pendant tout le voyage, qu'à Constantinople; & c'est le contenu de ce discours attribué à l'empereur Constantin Porphyrogenete. L'église Grecque célèbre la fête de cette translation le même jour seizième d'Août.

XXXI.
Simeon Métaphraste.

Boll. præf. gen. to. 1. c. 1 6. 3.
Psell. ap. Allat. de Simeon. Item. ap. Sur. 27 Nov. Ap. Sur. 30 Nov.

C'est le temps de Simeon Métaphraste, si fameux par son recueil des vies des saints. Il naquit à CP. d'une famille illustre; & ayant été élevé avec grand soin, fit beaucoup de progrès dans l'étude des belles lettres. Dans la suite il parvint aux grandes charges : il fut maître des offices & logothète ou grand trésorier, & employé à diverses négociations importantes. Etant encore jeune, il alla dans l'île de Crète à la suite d'Hirmerius grand capitaine, sous le règne

de Leon le philosophe, & vers l'an 900; & ce fut dans ce voyage qu'il apprit la vie de Ste. Theoctiste de Lesbos, assez semblable à celle de sainte Marie Egyptienne. Il l'apprit d'un saint moine nommé aussi Simeon, qui lui recommanda de l'écrire, & lui prédit plusieurs choses qui lui arrivèrent ensuite. Ce fut donc par-là qu'il commença à écrire les vies des saints.

Ensuite il entreprit d'en recueillir autant qu'il pourroit, & y fut exhorté par l'empereur même, apparemment Constantin Porphyrogenete. Simeon avoit toutes les commodités nécessaires pour un si grand dessein ; entre autres de grands biens, pour ne manquer ni de livres ni de copistes. Mais il ne se contenta pas de rassembler les vies originales ; il en changea le style & les refit pour la plupart, les trouvant trop simples & trop éloignées du goût de son siècle, qui n'étoit pas celui du vrai & du naturel, mais du brillant & du merveilleux. Ainsi rapportant les actes des martyrs, il ne les donne pas dans leur première simplicité, mais il les abrège ou les amplifie : il fait dire aux saints, non pas ce qu'ils ont dit en effet, mais ce qu'il juge qu'ils devoient dire, & retranche souvent des paroles importantes. On en peut voir la différence en plusieurs actes dont les originaux ont été retrouvés de nos jours, comme ceux des martyrs Tharaque, Probus & Andronic.

Ap. Sur. 12 Oct. Ruinar. acta sinc. Sup. liv. IX. n. 1. 2. &c.

Simeon ne s'est pas contenté de changer le style des actes; il y a souvent ajouté des miracles & d'autres faits qu'il a cru édifians, soit qu'il les ait inventés, ou pris d'ailleurs. Nous en avons un exemple dans l'histoire de S. Demetrius de Thessalonique, en la comparant avec celles qu'Anastase le bibliothécaire & Photius en avoient données dans le siècle précédent. Ainsi comme il est difficile de démêler ce que Metaphraste a ajouté du sien aux vies qui ont passé par ses mains, elles sont toutes suspectes aux habiles critiques; & on ne peut s'y fier, qu'autant qu'elles sont appuyées par d'autres monumens plus certains. Or il a recueilli un très-grand nombre de vies; & comme il étoit devenu très-célèbre par cet ouvrage, on lui a encore attribué plusieurs autres vies auxquelles il n'avoit point travaillé. C'est de cet ouvrage que lui est venu le nom de Metaphraste, qui signifie traducteur, mais avec plus d'étendue, & comprend aussi la glose & la paraphrase.

Ap. Sur. 8 Octob. Mabill. to. 1. Analect. p. 65. Phot. bibl. c. 255. V. Tillem. to. V. p. 149.

XXXII. Fin de Romain Lecapene.

Romain Lecapene, qui avoit pris tant de soin de faire rap-

porter cette image, ne la vit pas long temps à CP. car la même année 944, l'indiction troisième étant commencée le vingtième de Décembre, l'empereur Etienne son fils ne pouvant souffrir sa sévérité, le fit enlever du palais & emmener dans l'ile Proté, où on lui coupa les cheveux, & on l'obligea à prendre la vie monastique, tout vieux & infirme qu'il étoit. Il avoit régné vingt-six ans. On loue sa charité pour les pauvres, dont on rapporte des exemples remarquables : il avoit grande confiance aux moines, & fonda des monastères. Mais ses bonnes œuvres sont obscurcies par son ingratitude envers l'empereur Constantin son gendre, & l'intrusion irrégulière de son fils Theophylacte sur le siége de CP. Outre qu'on l'accusoit de mauvais commerce avec l'impératrice Zoé, mère de Constantin, & qu'il laissa un bâtard nommé Basile d'une concubine Bulgare.

An. 944 Annon. post. Theoph. p. 270. 271. Luitpr. IV c. 9. p. 259. n. 27. Cang. fam. Byz.

Romain fut vengé peu de temps après de ses deux fils Etienne & Constantin. Car l'empereur Constantin Porphyrogenete, averti qu'ils avoient aussi conspiré contre lui ; & jugeant bien qu'ils l'épargneroient moins qu'ils n'avoient épargné leur père, les fit arrêter le vingt-septième de Janvier suivant, l'an 945, comme ils étoient à table avec lui. Ils furent emmenés en exil dans les iles voisines, & on leur fit couper les cheveux comme à des clercs. Peu de temps après, ayant obtenu permission d'aller voir leur père, ils vinrent à l'ile Proté ; & le voyant revêtu de l'habit monastique, ils furent sensiblement touchés. Le vieillard pleura, & dit ces paroles de l'écriture : j'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont méprisé. Il fut consolé dans son exil par deux moines de grand mérite, Sergius & Polyeucte. Celui-ci fut depuis patriarche : Sergius étoit neveu du fameux Photius ; mais plus illustre par sa vertu que par sa naissance ; & sa science n'étoit pas moindre que sa vertu. Il avoit un grand discernement, une grande fermeté : beaucoup d'agrémens dans ses manières & dans ses discours, & une grande humilité. Romain étant encore empereur, l'avoit toujours auprès de lui, & l'honoroit comme son père spirituel.

Isa. I. 2. Anon. in Rom. n. 50. 51. p. 269.

Constantin son fils ayant voulu se révolter dans son exil, tua celui qui commandoit ses gardes, & fut tué lui-même. Ce que Romain ayant vu en songe le même jour, il envoya à tous les monastères & à toutes les laures jusques à Jérusalem & à Rome ; & ayant assemblé trois cents moines au

n. 3. p. 272. n. 4.

lieu où il étoit, le jeudi saint il se présenta dans l'église, sans tunique & sans manteau, lorsque le prêtre alloit faire l'élévation du pain sacré. Il tenoit un papier où étoient écrits tous ses péchés, & les déclara devant tout le monde. Les moines crièrent *Kyrie eleison* en versant des larmes, & Romain leur demanda l'absolution, s'inclinant à chacun d'eux. Ils la lui donnèrent, il communia ; & comme ils alloient se mettre à table, il donna à un petit garçon une corde & un fouet dont il lui frappoit les pieds, en disant: entre, mauvais vieillard; & il s'assit après tous les autres, pleurant & gémissant. Il envoya sa confession cachetée aux autres caloyers ou moines, particulièrement à Dermocaïte abbé du Mont-Olympe, avec deux cents livres d'or. Celui-ci fit jeûner tous ses moines pendant deux semaines, après lesquelles on prétend qu'il eut une révélation que les péchés de Romain étoient effacés, & qu'ouvrant sa confession, il ne trouva qu'un papier blanc. Il le montra à tous les moines, qui envoyèrent à Romain une absolution par écrit, & elle fut enterrée avec lui.

Nonobstant cette pénitence, Romain ne laissa pas de consentir à une conjuration que forma le patriarche Theophylacte son fils, avec quelques autres, pour le rétablir dans le palais. Mais la conjuration fut découverte, & les coupables punis. Enfin le vieux Romain mourut le quinzième de Juin, indiction sixième, qui est l'an 948, dans l'île Proté, lieu de son exil. Constantin Porphyrogenete régnoit seul depuis trois ans, c'est-à-dire, depuis qu'il eut fait arrêter Etienne & Constantin, & il régna encore onze ans.

XXXIII. Turcs convertis. Cedr. to. 2. p. 636.

Vers ce temps-là un capitaine Turc nommé Boulosoudes, ou plutôt Boulogoudes, vint à Constantinople; & feignant d'embrasser la foi chrétienne, fut baptisé & levé des fonts par l'empereur Constantin, qui lui donna la dignité de patrice & de grands biens, après quoi il retourna chez lui. Peu de temps après, un autre capitaine Turc nommé Gylas, vint à Constantinople, se fit baptiser, & reçut les mêmes honneurs & les mêmes bienfaits. Il emmena avec lui un moine nommé Hierothée ; qui étoit en réputation de piété, & que le patriarche Theophylacte avoit ordonné évêque pour la Turquie, où étant arrivé il convertit plusieurs infidelles. Gylas persévéra dans la foi : il ne fit plus de courses sur les Romains, il prenoit soin des chrétiens captifs,

il les rachetoit & les mettoit en liberté. Mais Boulogoudes apostasia, attaqua souvent les Romains & les Francs, qui le prirent; & le roi Otton le fit pendre.

L'émir de Tarse marchant contre les Romains, envoya des troupes fourrager à une bourgade, où un prêtre nommé Themel célébroit le saint sacrifice. Voyant approcher les Sarrasins, il quitta l'autel, & revêtu comme il étoit, prit à ses mains le marteau qui sert aux Grecs de cloche, & s'en servit si bien, qu'il blessa plusieurs des ennemis, en tua quelques-uns, & mit les autres en fuite. Il fut interdit par son évêque; & ne pouvant obtenir l'absolution de cette censure, il passa chez les Sarrasins, abjura le christianisme, & fit avec eux des courses en Cappadoce & dans les provinces voisines, jusques à celle d'Asie proprement dite, & commit des maux incroyables.

XXXIV. S. Luc. le jeune. *Boll. 7. Febr. to. 4. p. 83. Combef auct. t. 2. p. 969.*

C'est le temps de S. Luc le jeune, solitaire fameux en Grèce. Ses parens, originaires de l'île d'Egine, passèrent dans la terre-ferme pour se garantir des incursions des Arabes; & il naquit en Thessalie vers l'an 890. Dès l'enfance il pratiqua l'abstinence & le jeûne, ne mangeant ni chair, ni œufs, ni fromage, vivant ordinairement de pain d'orge & de légumes, & ne buvant que de l'eau. Son père l'occupant à garder un troupeau, il donnoit aux pauvres sa nourriture & ses habits, ensorte qu'il revenoit quelquefois au logis tout nu. Il entra d'abord dans un monastère à Athènes, & y prit le petit habit; mais sa mère l'en retira, & lui permit ensuite de vivre en solitude plus près d'elle sur le mont de S. Joannice, & il s'y établit à l'âge de 18 ans. Ce fut-là qu'il reçut le grand habit monastique, de deux moines vénérables qui alloient à Rome en députation, & qu'il logea en passant: car il exerçoit volontiers l'hospitalité. Il augmenta ensuite ses jeûnes & ses autres exercices de piété, & reçut le don des miracles & de prophétie; ensorte qu'il prédit l'incursion des Bulgares, qui ravagèrent quelque-temps après tout le pays.

Il dit un jour à ceux qui étoient avec lui: il nous vient un homme qui porte un pesant fardeau & qui souffre beaucoup: puis il se retira sur la montagne. Incontinent après vint un homme seul qui ne portoit rien, & demandoit Luc, disant avoir besoin de son secours. Il attendit sept jours, après lesquels le saint homme parut, & le regardant de travers, lui dit d'un ton rude: qu'as-tu à faire dans ce désert? pour-

quoi laiſſes-tu les paſteurs de l'Egliſe, pour venir chercher des hommes ruſtiques & ignorans ? Comment oſes-tu paroître, étant chargé de ſi grands crimes ? Déclare publiquement le meurtre que tu as commis, afin que Dieu te pardonne. Le pécheur effrayé dit : homme de Dieu, pourquoi me demandez-vous ce que vous ſavez déjà, quoique je l'aie fait en ſecret ? mais pour vous obéir je dirai tout. Alors il déclara toutes les circonſtances de ſon crime, & ſe jeta aux pieds du ſaint, le priant de ne le pas dédaigner. Luc le releva, lui donna les avis & les règles qu'il crut convenables : lui ordonnant entre autres choſes, d'aller à la ſépulture du mort y répandre beaucoup de larmes, lui faire célébrer honorablement le ſervice du troiſième, du neuvième & du quarantième jour, y faire s'il pouvoit au moins trois mille génuflexions, ſur-tout de pleurer ſon péché tout le reſte de ſa vie, & l'avoir toujours devant les yeux. Nous avons vu dans le huitième concile que les pécheurs s'adreſſoient à des moines, pour leur demander le remède de leurs péchés : mais ces pénitences, impoſées par des laïques, n'étoient que des préparations à l'abſolution ſacramentelle. Auſſi Luc marque-t-il d'abord à ce meurtrier, qu'il devoit s'adreſſer aux prêtres. *Seſſ 9. Sup. liv. 14 n. 42.*

Après qu'il eut paſſé ſept ans au déſert de S. Joannice, il fut obligé de quitter le pays avec tous les autres habitans, par la crainte des Bulgares, qui ſous leur roi Simeon vinrent le ravager vers l'an 915. Luc ſe retira dans une île où les barbares étant encore paſſés, il s'en ſauva à la nage, & vint à Corinthe. Là le déſir de lire l'écriture ſainte le fit aller à l'école avec les enfans, quoiqu'il eût de la barbe & fut âgé d'environ vingt-cinq ans; mais les mauvaiſes mœurs des écoliers le dégoûtèrent bientôt de l'étude, & il ſe mit auprès d'un ſtylite qu'il ſervit dix ans, pêchant pour lui, portant du bois & lui faiſant ſa cuiſine. La paix étant rétablie ſous Pierre roi des Bulgares, Luc revint au mont S. Joannice. Ayant appris que l'archevêque de Corinthe paſſoit par-là, il alla le trouver, & lui porta des herbes de ſon jardin. L'archevêque s'étant informé qui il étoit, voulut voir ſa cellule: & fort édifié de ſa manière de vivre, il lui fit donner une certaine quantité d'or. Le ſaint homme le refuſa, diſant : Seigneur, je n'ai pas beſoin d'or, mais ſeulement des prières & d'inſtruction. Toutefois voyant le prélat affligé de ſon refus, il prit une pièce d'or. Puis il lui dit avec une grande

humilité : Seigneur, nous autres que nos péchés ont réduits à demeurer dans les déserts & dans les montagnes, comment pouvons-nous participer aux mystères terribles sans avoir de prêtres ? L'archevêque répondit : il faut avoir un prêtre autant qu'il se peut. S'il est absolument impossible, il faut mettre le vase des présanctifiés sur la sainte table, si c'est dans un oratoire ; si c'est dans une cellule, sur un banc très-propre. Ensuite ayant déplié le voile, vous mettrez dessus les saintes particules. Vous ferez brûler de l'encens ; puis vous chanterez les pseaumes des Typiques, ou le Trisagion, avec le symbole de la foi. Après avoir fait trois grandes génuflexions, vous joindrez les mains, & vous prendrez avec la bouche le corps de J. C. en disant *Amen.* Au lieu du précieux sang, vous boirez du vin dans une coupe qui ne servira à aucun autre usage. Vous renfermerez avec le voile les autres particules dans le vase, & vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment, qui puisse être foulé aux pieds.

Luc fut encore obligé de changer quelquefois de demeure : mais enfin il se fixa dans l'Attique en un lieu nommé Soterion, c'est-à-dire salutaire, & par abrégé Stérion, où il y avoit une fontaine & du bois qu'il défricha, & en fit un jardin agréable ; mais il en éloigna sa cellule, afin d'être plus caché. Ce fut là qu'il mourut saintement vers l'an 946, & y fut enterré. On changea sa cellule en oratoire, & il s'y fit quantité de miracles, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église Grecque l'honore le septième de Février, & le nomme S. Luc le jeune ; non par rapport à l'évangéliste, mais pour le distinguer d'un autre Luc abbé en Sicile près le mont Ethna, plus ancien au moins d'un siècle.

XXXV. Artaud rétabli à Reims.

En France l'archevêché de Reims étoit toujours disputé par Hugues & Artaud, & l'un ou l'autre prenoit le dessus, selon que le prince qui le soutenoit étoit plus puissant. Car cette affaire regardoit autant l'état que l'église à cause des grands biens de cet archevêché, & de sa situation aux frontières de France & de Lorraine. Le comte Hebert, père de l'archevêque Hugues, mourut l'an 943 ; & le roi Louis reçut en ses bonnes grâces les enfans de ce comte, à la prière de Hugues comte de Paris, leur oncle maternel. Le premier qui se réconcilia avec le roi fut l'archevêque Hugues ; & le roi consentit qu'il gardât le siége de Reims, à condition de

Frod. Chr. 943. & hist. IV. c. 30.

rendre à Artaud les abbayes qu'il avoit laissées, & de lui procurer un autre évêché. On devoit aussi rendre à ses fréres les fiefs qu'ils tenoient de l'église de Reims. Ainsi l'archevêque Hugues demeura pour lors en possession.

Mais l'année suivante 944, les enfans de Hebert se brouillérent de nouveau avec le roi Louis, qui fit piller par ses vassaux les terres de l'église de Reims. En 945 il vint assiéger la ville, amenant l'archevêque Artaud. Enfin, par la médiation du comte de Paris, le roi convint de lever le siége, à condition que l'archevêque Hugues se représenteroit à un parlement, pour rendre compte au roi de tout ce qu'il lui demandoit. Le roi Louis fut ensuite pris par les Normands, qui le tinrent près d'un an prisonnier, de concert avec le comte de Paris. Etant délivré en 946, il fit venir à son secours Otton roi de Germanie, dont il avoit épousé la sœur Gerberge, & ils assiégèrent ensemble la ville de Reims. L'archevêque Hugues vit bien qu'il ne pouvoit résister; & ses amis lui représentèrent que, s'il laissoit forcer la ville, on ne pourroit empêcher les rois de lui faire arracher les yeux. Il se rendit donc après trois jours de siége; à condition de sortir sain & sauf, avec ceux qui voudroient le suivre. Alors les rois entrèrent dans Reims, & Artaud fut remis dans son siége par deux archevêques, Robert de Trèves, & Frideric de Mayence, qui le tenoient par les deux mains.

c. 31. *c. 32.* *c. 33.*

L'archevêque Hugues se retira à Mouson, & tenta inutilement l'année suivante de reprendre Reims avec le secours du comte de Paris. Mais Derolde évêque d'Amiens étant mort, il ordonna à sa place un clerc de Soissons nommé Tetbauld. La même année 947, les deux rois Louis & Otton tinrent un parlement, où l'affaire des archevêques de Reims fut examinée par les évêques. Hugues y produisit de prétendues lettres d'Artaud au pape, portant qu'il renonçoit à l'archevêché; mais Artaud protesta qu'il ne les avoit jamais dictées ni souscrites. On ne put terminer l'affaire en cette assemblée, parce que ce n'étoit pas un concile, & on en indiqua un pour la mi-Novembre. Cependant on ordonna qu'Artaud demeureroit en possession du siége de Reims, & on permit à Hugues de demeurer à Mouson. Le concile se tint à Verdun: Robert archevêque de Trèves y présida, avec Artaud & Odolric archevêque d'Aix réfugié à Reims: les évêques étoient Adalberon de Metz, Goslin de Toul, Hildebalde de

Libell. Artal p. 630. B.

Frod. c. 34. t. 9. conc. p. 622.

Munster, & Israël évêque dans la grande Bretagne; c'étoit sept en tout. Brunon abbé, frère du roi Otton, & deux autres abbés y assistèrent. L'archevêque Hugues cité à ce concile par deux évêques, n'y ayant pas voulu venir, on confirma à Artaud la possession du siége de Reims; & on indiqua un autre concile pour le treizième de Janvier.

Il se tint à S. Pierre près de Mouson, par Robert archevêque de Trèves, avec les évêques de sa province, & quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues vint lui parler, sans vouloir entrer dans le concile; mais il envoya aux évêques de prétendues lettres du pape Agapit, par un de ses clercs qui les avoit apportées de Rome. Elles contenoient seulement un ordre de rendre à Hugues le siége de Reims, & ne parurent point conformes aux canons. Les évêques ayant pris le conseil des abbés & des autres habiles gens qui étoient au concile, répondirent qu'ils avoient un autre ordre du pape apporté par Frideric archevêque de Mayence, & reçu par Robert de Trèves en présence des rois & des évêques de Gaule & de Germanie; & qu'ils l'avoient déjà en partie exécuté. Il n'est donc pas raisonnable, ajoutèrent-ils, d'avoir plus d'égard à des lettres surprises par l'adversaire d'Artaud, & il faut achever la procédure canonique que nous avons commencée. On fit lire le canon dix-neuvième du concile de Carthage touchant l'accusateur & l'accusé; & en conséquence on jugea qu'Artaud devoit conserver la communion ecclésiastique & la possession du siége de Reims: mais que Hugues, qui étant appelé à deux conciles avoit refusé d'y venir, devoit être privé de la communion & du gouvernement de l'église de Reims, jusques à ce qu'il vînt se justifier devant un concile général, qui étoit indiqué au premier jour d'Août. Les évêques firent écrire en leur présence le canon du concile de Carthage, y ajoutant leur décret, & l'envoyèrent à Hugues. Il renvoya le lendemain ce papier à Robert: lui mandant seulement de bouche, qu'il n'obéiroit point à leur jugement. L'archevêque Artaud envoya aussi ses plaintes à Rome par des ambassadeurs du roi Otton. Ils trouvèrent Agapit II sur le saint siége. Car Etienne VIII mourut en 943, après l'avoir tenu trois ans & quatre mois; & Martin II lui succéda. Pendant trois ans & demi que dura son pontificat, il ne s'appliqua qu'aux devoirs de la religion, à réparer les églises &

Libell. An. p. 631.
Papebr. Con.

à affifter les pauvres. Il mourut en 946, & eut pour fucceffeur Agapit, qui tint le S. fiége neuf ans & fept mois.

AN. 948.

Frod. Chr.

XXXVI. Concile d'Ingelheim. *t. 9. p. 623. Fr. c. 35.*

Ce pape envoya au roi Otton pour légat Marin évêque de Polymarthe ou Bomarzo en Tofcane, afin d'affembler un concile général : & il y appela par fes lettres quelques évêques de Gaule & de Germanie. Le concile fe tint à Ingelheim dans l'églife de S. Remi, le feptième de Juin 948, indiction fixième, en préfence des deux rois Otton & Louis. Le légat Marin y préfidoit, & il y avoit trente-deux évêques lui compris; favoir, cinq archevêques, Vicfrede de Cologne, Frideric de Mayence, Robert de Trèves, Artaud de Reims, Adaldague de Hambourg; & vingt-fix évêques, dont les plus connus font S. Udalric d'Ausbourg & Adalberon de Metz, la plupart étoient d'au-delà du Rhin. Il y avoit bon nombre d'abbés, de chanoines & de moines. Le légat lut la lettre de fa commiffion où le pape lui donnoit toute fon autorité, & à laquelle les rois, les évêques & tous les affiftans déclarèrent qu'ils étoient prêts d'obéir.

Enfuite le roi Louis fe leva d'auprès du roi Otton, & de fon confentement propofa fa plainte au concile contre Hugues comte de Paris, difant : j'ai été appelé d'Angleterre par les députés de Hugues & des autres feigneurs de France, pour prendre poffeffion du royaume qui m'étoit échu par la mort de mon père. J'ai été reconnu & facré roi par les fuffrages & les acclamations de tous les feigneurs & de toute la nobleffe de France. Hugues toutefois m'a chaffé, m'a pris frauduleufement, & m'a retenu prifonnier un an entier : & je n'ai pu obtenir ma liberté, qu'en lui laiffant la ville de Laon, qui reftoit feule à la reine Gerberge pour y tenir fa cour avec mes ferviteurs. Si on prétend que j'aie commis quelque crime qui méritât un tel traitement, je fuis prêt à m'en purger au jugement du concile, & fuivant l'ordre du roi Otton, ou par le combat fingulier.

p. 627. Sup. liv. LIV. n. 57.

Après que le roi Louis eut fait fa plainte, l'archevêque Artaud fe leva, & fit lire la fienne en forme de lettre adreffée au légat Marin & à tout le concile. Il y déduit tout au long ce qui s'étoit paffé touchant l'archevêché de Reims, depuis la mort d'Hervé & l'ordination de Seulfe : l'intrufion de Hugues, fon ordination, fon expulfion, la perfécution qu'Artaud avoit foufferte, jufqu'à être réduit à vivre vagabond, & fe cacher dans les bois, parce qu'il ne

An. 948. vouloit pas renoncer à ſon ſiége & rendre ſon pallium. Enfin il rapportoit ce qui s'étoit fait aux deux conciles de p. 631. Verdun & de Mouſon. Après que ce libelle eut été lu & expliqué en langue Tudeſque en faveur des rois, Sigebolde diacre de l'archevêque Hugues entra dans le concile avec des lettres qu'il avoit apportées de Rome, & déjà préſentées au concile de Mouſon : diſant qu'il les avoit reçues à Rome du légat Marin qui étoit préſent. Marin montra les lettres que Sigebolde avoit portées à Rome ; & les fit lire devant le concile. Elles contenoient que Gui évêque de Soiſſons, Hildegaire de Beauvais, Raoul de Laon & les autres évêques de la province de Reims, les avoient envoyées pour demander au pape le rétabliſſement de Hugues l'expulſion d'Artaud. Mais Raoul de Laon qui étoit nommé dans cette lettre, & Fulbert de Cambray ſoutinrent que juſques-là ils ne l'avoient jamais vue, ni conſenti à l'envoyer à Rome. Sigebolde ne put leur répondre rien de ſolide, quoiqu'il criât beaucoup & les chargeât de calomnies. Sur quoi le légat Marin demanda qu'il fût jugé canoniquement. Après qu'il eut été convaincu d'avoir avancé des fauſſetés, on lut les canons contre les calomniateurs, & le concile jugea qu'il devoit être dépoſé du diaconat, & envoyé en exil. Au contraire Artaud, qui s'étoit préſenté à tous les conciles ſans jamais fuir le jugement, fut maintenu dans la poſſeſſion de l'archevêché de Reims.

Le ſecond jour du concile, Robert archevêque de Trèves demanda que l'on jugeât l'uſurpateur du ſiége de Reims, & le légat Marin l'ordonna. On lut les canons & les décrets des papes, en vertu deſquels Hugues fut excommunié. On traita pendant les jours ſuivans pluſieurs articles de diſcipline, & on dreſſa dix canons.

c. 1. Il eſt défendu, ſuivant le concile de Tolède, d'attaquer la puiſſance royale à force ouverte ou en trahiſon. C'eſt pourquoi Hugues, c'eſt le comte de Paris, ſera excommunié, pour avoir attaqué les états du roi Louis, s'il ne ſe ſoumet au jugement d'un concile. Artaud archevêque de Reims a été canoniquement rétabli dans ſon ſiége, dont c. 2. il avoit été chaſſé. Hugues qui l'avoit uſurpé, a été excommunié ; & ceux qui l'ont ordonné ou qu'il a ordonnés ſeront auſſi excommuniés, s'ils ne viennent faire ſatisfaction au concile qui ſe tiendra à Trèves le ſixième de Septemc. 3. bre. Le comte Hugues eſt encore menacé d'excommunica-

tion, pour avoir chassé de son siége Raoul évêque de Laon, parce qu'il étoit fidelle au roi Louis. AN. 948.

On renouvelle les défenses aux laïques, c'est-à-dire aux patrons, de mettre des prêtres dans les églises, ou de les en ôter, sans la permission de l'évêque. Souvent il y avoit de la simonie, & cet abus régnoit principalement au-delà du Rhin. Défense aux laïques de se rien attribuer des oblations des fidelles, ni des dixmes; & la connoissance n'en appartient pas aux juges séculiers, mais au concile. On fêtera la semaine entière à Pâque, & à la Pentecôte le lundi, le mardi & le mercredi. On jeûnera la grande litanie, c'est-à-dire le jour de S. Marc, comme les Rogations. On les jeûnoit donc encore.

c. 4. *c. 8.* *c. 9.* *c. 6.*

XXXVII. Concile de Trèves. *Fr. Chr. & hist. 4. c. 36. to. 9. conc. p. 632.*

L'archevêque Artaud se rendit à Trèves pour le concile, avec Gui évêque de Soissons, Raoul de Laon & Vicfred de Terouenne. Ils trouvèrent le légat Marin qui les y attendoit avec Robert archevêque de Trèves, mais point d'évêques de Lorraine ni de Germanie. Quand ils furent assemblés, le légat demanda aux évêques de France, comment, depuis le concile d'Ingelheim, le comte de Paris s'étoit conduit à leur égard & à l'égard du roi Louis. Ils répondirent qu'il leur avoit encore fait beaucoup de maux & à leurs églises. Le légat demanda si on avoit rendu au comte ses lettres de citation. Artaud répondit, qu'encore qu'il y en eût eu d'interceptées, il avoit été suffisamment appelé, tant par lettres que de vive voix. On demanda s'il y avoit quelque député de sa part; & comme il ne s'en trouva point, on ordonna d'attendre jusqu'au lendemain.

Le lendemain il ne se trouva personne pour lui; & tous, tant les clercs que les seigneurs laïques, crioient qu'il le falloit excommunier: mais les évêques donnèrent encore un délai de trois jours. On parla des évêques qui étant appelés n'étoient pas encore venus, & de ceux qui avoient eu part à l'ordination de l'archevêque Hugues. Gui de Soissons se prosterna devant le légat Marin & l'archevêque Artaud, se déclarant coupable: mais les deux archevêques Robert & Artaud intercédèrent pour lui auprès du légat, & il fut absous. On trouva que Vicfred de Terouenne n'avoit point eu de part à cette ordination. Un prêtre, député de Transmar, évêque de Noyon, déclara qu'il n'avoit pu venir à ce concile, parce qu'il étoit grié-

AN. 948. vement malade ; & les évêques de France qui étoient présens en rendirent témoignage.

Fr. c. 37. Enfin le troisième jour, sur les pressantes instances de Ludolfe chapelain & député du roi Otton, Hugues comte de Paris fut excommunié ; mais seulement jusques à ce qu'il vînt à résipiscence, & qu'il fit satisfaction en présence du légat ou des évêques qu'il avoit offensés : sinon, il devoit aller à Rome demander son absolution. On excommunia aussi deux prétendus évêques ordonnés par l'archevêque Hugues, savoir Tetbauld d'Amiens & Yves de Senlis. On excommunia un clerc de Laon, accusé par son évêque d'avoir fait entrer dans l'église Tetbauld excommunié. Le légat Marin fit expédier des lettres pour citer Hildegaire évêque de Beauvais à comparoître devant lui, ou aller à Rome rendre compte de l'ordination de ces deux prétendus évêques, à laquelle il avoit assisté. On cita aussi Hebert frère de l'archevêque Hugues, pour venir à satisfaction des maux qu'ils faisoient aux évêques. C'est ce qui fut fait au concile de Trèves. Les évêques s'en retournèrent chez eux, & le chapelain Ludolfe mena le légat au roi Otton son maître. Il consacra l'église de Fulde rebâtie de neuf, après avoir été brûlée l'an 937 ; & quand l'hiver fut passé, *Regin. cont. Herm. Frod. Chr. 949.* il retourna à Rome. A son retour l'an 949, le pape Agapit tint un concile à S. Pierre, où il confirma la condamnation de l'archevêque Hugues, prononcée au concile d'Ingelheim, & excommunia le prince Hugues son oncle, jusqu'à ce qu'il satisfit au roi Louis.

XXXVIII. S. Mayeul abbé de Clugni. *Elog. sæc. 5. Act. B. p. 322. p. 762. Boll. 11 Mai. to. 13. p. 657.*

Cependant Aimard abbé de Clugni ayant perdu la vue, prit pour coadjuteur Mayeul né à Avignon vers l'an 906. Poucher son père étoit de la première noblesse, & si riche, qu'il donna au monastère de Clugni vingt terres avec les églises qui en dépendoient, situées dans les diocèses de Riès, d'Apt, d'Aix & de Sisteron. Mayeul étoit encore jeune quand il perdit son père & sa mère ; & ses terres ayant été ravagées par les barbares, il fut obligé de quitter son pays, & d'aller en Bourgogne, où il se retira à Mâcon. Ces barbares étoient les Sarrasins & les Hongrois; mais *Sup. n. 6.* principalement les Sarrasins, qui de leur forteresse de Fraffinet faisoient des courses dans tous les pays voisins. Le jeune Mayeul fut reçu à Mâcon par un seigneur de ses parens ; & après quelque séjour, l'évêque nommé Bernon connoissant son beau naturel, le mit entre ses chanoines, & lui recomman-

doit

doit en secret de se conserver dans la pureté, comme il fit. Ayant appris qu'il y avoit à Lyon un docteur fameux, Antoine abbé de l'île-Barbe, il alla étudier sous lui, & y profita beaucoup pour les mœurs aussi-bien que pour la doctrine. Car Lyon étoit alors l'école la plus célèbre du pays, & on y étudioit sérieusement les arts libéraux & la philosophie. AN. 948.

Mayeul en étant revenu, fut promu par tous les degrés jusqu'au diaconat par l'évêque de Mâcon, qui le fit même archidiacre. Dans cette dignité il fit paroître principalement sa charité envers les pauvres, s'appliquant aussi à instruire les clercs qui venoient le trouver de divers lieux. Sa réputation devint telle, que l'archevêché de Besançon venant à vaquer, il fut élu par un commun consentement du prince, du clergé & du peuple; mais il le refusa constamment, & conçut même dès-lors la pensée de quitter le monde. Comme le monastère de Clugni est dans le voisinage de Mâcon, Mayeul y faisoit de fréquentes visites du temps de l'abbé Aimard, & y avoit souvent des entretiens spirituels avec les moines, qui de leur côté le souhaitoient pour confrère, comme un homme capable de les gouverner un jour. Celui qui contribua le plus à l'y attirer, fut Hildebrand prévôt du monastère, qui refusa deux fois d'en être abbé. Enfin vers l'an 943, Mayeul embrassa la vie monastique dans cette sainte communauté.

Il ne s'y distingua que par ses vertus, sur-tout l'obéissance & l'humilité. L'abbé le fit bibliothécaire & apocrisiaire. La première charge lui donnoit l'intendance des études, & il s'en servoit pour détourner les moines de la lecture des poëtes profanes, même de Virgile. La fonction d'apocrisiaire comprenoit la garde du trésor de l'église & des offrandes, & le soin des affaires du dehors. Mayeul fut envoyé à Rome en cette qualité; & pendant ce voyage étant à Yvrée, il guérit, par l'onction de l'huile sainte, le moine Heldric qui l'accompagnoit. Il avoit été des premiers de la cour du roi d'Italie; mais attiré par la réputation de Mayeul, il quitta sa femme, ses biens qui étoient grands, & sa charge, & vint se rendre moine à Clugni.

La sixième année depuis que Mayeul y fut entré, c'est-à-dire l'an 948, l'abbé Aimard se sentant vieux & aveugle, & craignant que ses infirmités ne fussent cause de quelque

AN. 948. relâchement dans l'obſervance, le déclara abbé, du conſentement de toute la communauté. Et afin que Mayeul ne pût s'en excuſer, il prit le conſeil de quelques évêques & de quelques abbés. Nous avons l'acte authentique qu'il en fit dreſſer, où il déclare qu'il lui donne le gouvernement du monaſtère de Clugni avec toutes les abbayes & les autres lieux qui en dépendent. Cet acte fut ſouſcrit par Mainbolde évêque de Mâcon, & par deux autres évêques, par deux abbés, & par cent trente moines, ſoit de Clugni, ſoit des monaſtères voiſins. Letolde comte de Mâcon, & avoué ou protecteur de l'abbaye de Clugni, donna ſes lettres d'approbation. Par cet acte Aimard prenoit plutôt Mayeul pour coadjuteur que pour ſucceſſeur; car on trouve Aimard nommé comme abbé dans pluſieurs chartes des années ſuivantes juſques en 964.

XXXIX. Turquetul abbé de Croiſland.

Vitæ ſæc. 5. Act. B. pag. 507. ex Ing.

La même année 948 ſe tint un concile à Londres; où Turquetul fut fait abbé de Croiſland, pour rétablir ce monaſtère. Il étoit neveu du roi Edouard le vieux, fils d'Etelvard ſon frère, & naquit l'an 887. Le roi ſon oncle lui propoſa pluſieurs mariages avec des filles de ducs & de comtes, qu'il refuſa toutes pour l'amour de la continence: c'eſt pourquoi le roi jugeant qu'il ſerviroit utilement l'égliſe, le vouloit préférer à tous les autres pour remplir un des principaux ſiéges d'Angleterre. Il lui offrit l'évêché de Vincheſtre; mais Turquetul s'en déclarant indigne, le fit donner à Fridſtan ſon frère de lait. Le roi lui offrit encore l'évêché de Dorcheſtre, par le conſeil de l'archevêque Plegmond; mais il le refuſa avec la même fermeté, & le fit donner à Ceolulfe ſon chapelain.

Le roi voyant donc que content de ſon patrimoine il étoit ſans ambition & ſans intérêt, le fit ſon chancelier, comme très-capable par ſa ſageſſe & ſa fidélité de régler toutes les affaires temporelles & ſpirituelles du royaume; & ce fut par ſon conſeil qu'en un même jour il donna à ſept égliſes des évêques, qui furent ſacrés enſemble par l'archevêque Plegmond. Après la mort d'Edouard, Turquetul continua de ſervir le roi Edelſtan ſon fils, & même à la guerre, où il montra une valeur ſingulière; & toutefois il fut aſſez heureux pour ne tuer perſonne. Il ſervit de même le roi Edmond; & ce fut par ſon conſeil qu'il rap-

Sup. l. LIV. n. 38.

par S. Dunstan : car ce saint prêtre étoit l'ami intime & le confesseur du chancelier. An. 948.

Le roi Edmond fut tué le 26 de Mai 946, après avoir régné six ans & demi, & eut pour successeur son frère Edrede, troisième fils du roi Edouard. La seconde année de son règne, il envoya le chancelier Turquetul à Yorck, pour maintenir dans son service la Northumbre, où il craignoit une révolte. Le chancelier logea en passant au monastère de Croisland, ruiné par les Normands plus de soixante & quinze ans auparavant. Toutefois il restoit encore cinq des anciens moines, dont deux s'étoient retirés en d'autres communautés ; les trois qui étoient demeurés à Croisland espéroient toujours que Dieu leur enverroit quelqu'un pour rétablir leur maison. Ils allèrent donc au-devant du chancelier ; & comme le jour finissoit, ils le menèrent d'abord faire sa prière au petit oratoire, qu'ils avoient dressé en un coin de leur église ruinée, lui montrèrent les reliques de S. Gutlac, & lui contèrent l'histoire de leur désolation, dont il fut sensiblement touché. Puis le menant à leur hospice, ils employèrent toutes leurs provisions à le traiter lui & toute sa suite le mieux qu'il leur fut possible : le priant d'intercéder auprès du roi pour rétablir cette maison, suivant la volonté du roi Edelstan son frère. Le chancelier le promit, & d'y donner même du sien. Depuis ce jour il leur fut uni d'une affection fort tendre, & publioit par-tout leur charité.

Sup. n. 28.

Sup. liv. LI. n. 54.

Au retour d'Yorck, il y logea encore, & leur donna vingt livres d'argent : puis ayant rendu compte au roi du succès de son voyage, il l'entretint aussi de ce monastère, & lui fit promettre de le rétablir. Alors il déclara devant tout le monde qu'il vouloit s'y rendre moine lui-même. De quoi le roi fort surpris, lui représenta qu'étant déjà avancé en âge, & ayant jusques-là vécu délicatement, il auroit de la peine à pratiquer une vie aussi austère : de plus, qu'il lui étoit nécessaire pour les affaires de son royaume. Le chancelier répondit : Seigneur, j'ai servi les rois vos frères & vous avec la fidélité que je devois, selon mon pouvoir ; permettez que je serve Dieu du moins en ma vieillesse. Tant que je vivrai, mes conseils ne vous manqueront jamais, mais certainement je ne porterai plus les armes. Sa retraite étant résolue, il fit crier par les rues de Londres, que ceux à qui il devoit se trouvassent tel jour en tel lieu pour être payés ; & que s'il

avoit fait tort à quelqu'un, il le répareroit au triple. Après
An. 948. avoir satisfait tout le monde, il donna au roi soixante terres dont il étoit seigneur, à la réserve de six voisines de Croisland, qu'il donna au monastère pour offrir à Dieu la dixme de ses biens.

Il vint à Croisland avec le roi, la veille de l'Assomption 14e. d'Août 948. Il fit avertir les deux anciens moines qui s'étoient retirés ailleurs, & qui étoient recommandables par leur science & leur vertu. Ils revinrent avec joie: & le jour de S. Barthelemi le chancelier Turquetul quitta l'habit séculier, & se revêtit du monastique au milieu des cinq anciens. Aussitôt le roi lui donna le bâton pastoral, & Cedulse évêque de Dorchestre, qui étoit le diocésain, lui donna la bénédiction abbatiale. Le même jour le nouvel abbé & les cinq anciens, qui faisoient toute la communauté, remirent le monastère entre les mains du roi, qui donna les ordres nécessaires pour rebâtir l'église & les lieux réguliers.

Ensuite le roi, l'abbé Turquetul & deux de ses moines allèrent à Londres, où l'on tint un concile le jour de la Nativité de la Ste. Vierge, & là le roi donna solennellement au nouvel abbé le monastère de Croisland, afin de lui en assurer la possession à l'avenir. L'acte de cette donation est
Tom. 9. conc. p. 634. de l'an 948, souscrit par les deux archevêques Vulstan d'Yorck & Odon de Cantorberi, & par quatre évêques & deux abbés, dont l'un est S. Dunstan. Turquetul ne voulut point rétablir l'ancien droit d'immunité ou d'asyle de ce monastère: pour ne point participer aux crimes de ceux qui viendroient y chercher l'impunité. Plusieurs hommes lettrés le suivirent dans sa retraite, & dix prirent l'habit monastique; les autres, craignant l'austérité de la règle, gardèrent leur habit séculier, demeurant toutefois dans le monastère, car ils ne pouvoient se résoudre à quitter le saint abbé. Dans la suite, il leur donna un logement séparé avec une chapelle, où ils faisoient l'office du jour & de la nuit aux mêmes heures que les moines. Leur habit étoit uniforme & noir, mais ils n'observoient de la règle que la continence & l'obéissance. La plupart finirent leurs jours dans cette communauté.

XL. S. Adaldague archevêque de Brême. Sup. Adam. lib. 2. c. 1.

En Saxe Adaldague ayant été choisi pour l'archevêché de Brême dès l'an 936, reçut le bâton pastoral du roi Otton, & le pallium du pape Leon VII; mais il fut ordonné comme ses prédécesseurs par l'archevêque de Mayence, parce que

son siége n'avoit point encore de suffragans. Il commença par obtenir du roi la liberté & l'immunité de la ville de Brème, contre l'oppression des seigneurs; ensuite il s'appliqua à la mission qu'il avoit reçue du saint siége comme ses prédécesseurs pour la conversion des infidelles. Son zèle fut appuyé par celui du roi Otton, auprès duquel il avoit un grand crédit; ensorte qu'il le quittoit rarement, sans préjudice toutefois du service de son diocèse & de sa mission. AN. 948.

Les Danois s'étant révoltés contre Otton, ce prince leur fit la guerre avec avantage, & réduisit leur roi Harold à demander la paix, à condition de relever de lui son royaume, & de recevoir la religion chrétienne en Danemarck. Harold se fit aussitôt baptiser avec sa femme & son fils encore enfant, dont le roi Otton fut parrain. On rapporte aussi un miracle qui contribua à la conversion du roi Harold. Dans un festin où il étoit, il y eut contestation sur le culte des Dieux. Les Danois disoient que Jesus-Christ à la vérité étoit un Dieu, mais qu'il y en avoit de plus grands, parce qu'ils montroient aux hommes de plus grands prodiges. Un prêtre nommé Poppon, qui fut depuis évêque, soutint que Jesus-Christ étoit le seul Dieu avec le Père & le Saint-Esprit. Le roi Harold lui demanda s'il vouloit donner en sa personne la preuve de cette créance. Il le promit, & le roi le fit garder. Le lendemain matin il fit rougir un fer très-pesant, & commanda à Poppon de le porter en témoignage de la foi chrétienne. Il le prit sans hésiter, après l'avoir béni, le porta autant que le roi voulut, puis montra à tout le monde sa main saine & entière: le roi Harold ordonna qu'on rejeteroit les idoles, & qu'on n'adoreroit que Jesus-Christ.

Vitiq. lib. 3. p. 35. Ditm. lib. 2. p. 18.

Alors le Jutland ou Danemarck de deçà la mer fut divisé en trois évêchés, soumis à l'archevêché de Hambourg; mais le roi Otton les donnoit comme souverain du roi de Danemarck. Le pape Agapit confirma à l'église de Hambourg tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs, & donna le pouvoir à l'archevêque Adaldague d'ordonner des évêques, tant pour le Danemarck que pour le reste du Nord. L'archevêque ordonna donc les premiers évêques pour les trois églises de Slesvic, de Rippen & d'Arhus; & il leur recommanda les églises qui étoient au-delà de la mer Baltique en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suède. C'étoit la douzième année de son épiscopat, c'est-à-dire l'an 948.; & de-

AN. 948. puis cet établissement, la religion chrétienne fit de grands progrès dans tout le Nord.

XLI. Conversion des Sclaves. Reg. con. 950. Sigeb. 950 Ad. 2. c. 3. Chr. Mss. ap. Mab. sæc. 5. p. 574.

Vers le même temps, c'est-à-dire l'an 950, le roi Otton soumit Boleslas duc de Bohême après une guerre de quatorze ans : ce qui produisit la conversion de la plupart des Sclaves, qui promirent de payer tribut & de se faire chrétiens, & on bâtit chez eux plusieurs nouvelles églises & plusieurs monastères d'hommes & de femmes. Le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui embrassèrent tous la foi chrétienne, à la réserve de trois.

Hadumar abbé de Fulde étant allé à Rome en pélerinage, le pape Agagit apprit de lui le différent qui étoit entre Herold archevêque de Salsbourg & Gerard archevêque de Lorc ou Laureac; dont chacun se prétendoit métropolitain de toute la Pannonie. Pour terminer cette querelle, le pape écrivit une lettre à Gerard, où il déclare que son église de Laureac a toujours été métropolitaine, & seulement pour les deux Pannonies, jusques aux incursions des Huns, qui ruinèrent cette ville; & obligèrent l'archevêque à transférer son siége : que depuis Arnon fut établi premier archevêque de Salsbourg; mais que la tranquillité étant rétablie dans le pays, l'un & l'autre doit garder sa dignité, ensorte que l'archevêque de Salsbourg ait juridiction sur la Pannonie occidentale; & celui de Lorc sur l'orientale, avec les pays des Avares, des Moraves & des Sclaves convertis ou à convertir : sous peine à l'archevêque de Salsbourg de perdre sa juridiction, s'il ne se soumet à ce jugement.

to. 9 conc. p. 618.

Cet abbé de Fulde Hadumar étoit fort considéré du roi Otton, & par son ordre il retint en prison dans son monastère Frideric archevêque de Mayence, coupable de conjuration. On crut que ce fut par ressentiment que lui & quelques autres évêques émurent en 946 une forte persécution contre les moines; soutenant qu'il valoit mieux en avoir peu d'excellens, qu'un grand nombre de négligens. Ils attaquèrent d'abord les petits monastères, & vinrent ensuite aux grands. Plusieurs moines, sentant leur propre foiblesse, quittèrent l'habit & leurs maisons; mais cette entreprise n'eut pas de suite.

Mabil. act. sæc. 5. p. 120. Viti. lib. 2. p. 24.

XLII. Concile d'Ausbourg. Tom. 9. conc. p. 635.

Le même Frideric archevêque de Mayence présida à un concile que le roi Otton fit tenir à Ausbourg l'an 952, seizième de son règne, indiction dixième, le septième jour d'Août. Vingt-quatre évêques y assistèrent tant de Germa-

nie que de Lombardie, dont Otton venoit de se rendre maître. Dès l'année 945, le roi Hugues abandonné des Italiens avoit cédé le royaume à son fils Lothaire, & s'étoit retiré en Provence où il mourut. Quatre ans après, c'est-à-dire l'an 950, Lothaire fut empoisonné, & Berenger son compétiteur demeura maître de l'Italie. Mais Adelaïde veuve de Lothaire appela le roi Otton qui étoit aussi veuf, promettant de l'épouser. Il vint, il chassa Berenger & son fils Adalbert, épousa Adelaïde, & joignit à ses états la Lombardie vers la fin de l'an 951, & c'est ainsi que les Allemands commencèrent à régner en Italie.

Frod. Ch. Luitp. v. c. 13. &c. Chr. Cassin. lib. 1. c. 61.

A la tête du concile d'Ausbourg, on voit quatre archevêques, Frideric de Mayence, Herold de Juvave ou Salsbourg, Manassès de Milan qui avoit tant d'évêchés, & Pierre de Ravenne. Entre les Evêques, le plus illustre est S. Udalric de la ville même d'Ausbourg. Le roi fut prié d'assister au concile, & y fut reçu avec l'honneur convenable. L'archevêque de Mayence se leva de son siége, & proposa ce qui avoit été résolu, priant le roi de l'appuyer de son autorité, & il le promit avec un grand zèle. On fit en ce concile onze canons, portant premièrement défense à tous les clercs, depuis l'évêque jusques au sous-diacre, de se marier ou d'user de leurs femmes, sous peine de déposition; & à tous les clercs d'avoir chez eux des femmes sous-introduites: autrement, permis à l'évêque de faire fustiger & tondre la femme suspecte. Enfin ce concile veut que tous les clercs étant venus en âge de maturité, soient contraints, même malgré eux, à garder la continence. Défense aux évêques & aux clercs d'avoir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, ou de jouer aux jeux de hazard. Les moines ne se mêleront point d'affaires, & ne sortiront point du cloître sans congé de l'abbé; & tous les monastères seront sous la conduite de l'évêque diocésain: mais les évêques n'empêcheront pas les clercs d'embrasser la vie monastique. En ce concile on cite souvent les anciens canons.

Sup. n. 16. c. 1. c. 11. c. 4. c. 11. c. 2. c. 3. c. 5. c. 6.

C'étoit aussi un parlement où assistoient les seigneurs de tous les états du roi Otton. Berenger s'y trouva avec son fils, se reconnut vassal du roi, & fut renvoyé pour gouverner l'Italie; mais il continua d'y maltraiter les évêques & les seigneurs comme auparavant.

Conc. Reg. an. 952.

XLIII. S. Brunon

L'année suivante 953, Brunon frère du roi Otton fut élu

archevêque de Cologne. Vita ap. Sur. 11. Oct. p. 785. Mabil. sæc. 5. p. 314. Vita, c. 4.

archevêque de Cologne, & devint un des grands ornemens de l'église d'Allemagne. Dès l'âge de quatre ans il fut envoyé à Utrecht pour étudier sous la conduite de l'évêque Baudri. Après qu'il eut appris les premiers élémens de la grammaire, on lui fit lire le poëte Prudence, qu'il goûta merveilleusement; ensuite il parcourut tous les auteurs de la littérature Grecque & Latine. Ni les richesses, ni la foule de ceux qui l'environnoient, ne le détournèrent point de l'étude; & il aimoit tellement ses livres, qu'il ne souffroit point qu'on les gâtât ou qu'on les maniât négligemment. Otton son frère étant devenu Roi, le fit venir à sa cour, où il fut un modèle de doctrine & de vertu. Il renouvella l'étude des sept arts libéraux : il étudia les historiens, les orateurs, les poëtes & les philosophes avec les hommes les plus sçavans Grecs & Latins, leur servant quelquefois d'interprête : & le roi son frère étoit souvent témoin de leurs doctes entretiens. Israël évêque Ecossois, qui étoit un de ses maîtres, en parloit comme d'un saint; les Grecs qu'il faisoit venir pour l'instruire, l'admiroient, & rapportoient chez eux les merveilles de sa conduite.

Il étoit fort occupé à secourir les malheureux, qui sans cesse recouroient à lui, sans toutefois se détourner de ses études. Il composoit, il dictoit, il cultivoit l'élégance de la langue latine & l'inspiroit aux autres; mais sans faste & avec une gravité polie. Il s'appliquoit même après les repas à la lecture & à la méditation, & ménageoit très-soigneusement les matines. Il lisoit sérieusement jusques aux comédies; ne s'attachant qu'au style, & comptant pour rien la matière. Comme la cour du roi son frère étoit ambulante, il faisoit porter avec lui sa bibliothèque, & gardoit sa tranquillité au milieu de cette agitation, s'occupant même dans les marches.
c. 8. Il étoit très-attentif aux divins offices; & voyant son frère Henri s'entretenir pendant la messe avec Conrad duc de Lorraine, il prédit que leur amitié produiroit de grands maux. Tout ce qu'il y avoit en ce temps-là d'évêques ou d'hommes pieux qui avoient quelque grand dessein pour la religion, regardoient Brunon comme leur appui, & ne croyoient pas leur autorité suffisante pour faire le bien, sans le secours de la sienne.

c. 9. Son premier gouvernement ecclésiastique fut la conduite de quelques monastères, qu'il reçut étant encore fort jeune,

les s'en servir pour les réduire à l'observance régulière, partie de gré, partie de force; & pour les rétablir dans leurs anciens privilèges par l'autorité du roi son frère: ne se réservant rien du revenu pour lui ou pour les siens, que ce que les supérieurs lui offrirent volontairement. Entre ces monastères étoit celui de Loresheim, que le roi Henri avoit refusé à un seigneur qui le demandoit à contre-temps. Car dans la guerre que lui fit au commencement de son règne Gislebert duc de Lorraine, soutenu par le roi de France, un comte très-puissant, & qui lui avoit amené de grandes troupes de ses vassaux, voyant le roi abandonné de plusieurs des siens, crut qu'en une telle occasion il ne lui pourroit rien refuser. Il lui envoya donc demander l'abbaye de Loresheim, dont les grands revenus lui aideroient à entretenir ses troupes. Le roi dit qu'il lui feroit réponse de bouche: le comte accourut, croyant avoir obtenu ce qu'il demandoit. Le roi lui dit en présence de tout le monde: les biens des monastères ne sont pas destinés à entretenir des gens de guerre; & d'ailleurs votre demande est plutôt une menace qu'une prière: c'est pourquoi je ne vous accorderai jamais ni cette grâce ni aucune autre. Si vous voulez vous retirer avec ceux qui manquent à la fidélité qu'ils me doivent, retirez-vous au plutôt. Le comte chargé de confusion se jeta aux pieds du roi, reconnoissant la grandeur de sa faute.

Luitpr. IV. hist. c. 15.

Vicfrid archevêque de Cologne étant mort en 953, le clergé, les nobles, & tout le peuple s'accordèrent à désirer que Brunon lui succédât. Sa jeunesse étoit balancée par la maturité de ses mœurs: l'éclat de sa naissance par l'humilité & la douceur: sa science par la sagesse & la modestie: ses richesses par sa libéralité. Il fut donc élu tout d'une voix; mais on craignoit que cette place ne parût au-dessous d'un si grand prince. L'élection se fit, selon la coutume, avant que le prédécesseur fut enterré; & on envoya au roi Otton quatre députés du clergé de la cathédrale & quatre laïques, pour lui demander son consentement, qu'il accorda, & envoya aussitôt Brunon son frère à Cologne. Il y fut reçu avec une joie extrême, ordonné évêque & intronisé dans son siège. Le roi lui donna en même temps le gouvernement du royaume de Lothaire. Les premiers soins de l'archevêque Brunon furent d'établir l'union entre toutes les communautés qui dépendoient de son siège: retrancher la superfluité des habits &

AN. 953. Chr. Frod. Vita c. 11.

c. 12.

c. 19.

blement; & quelque temps après, le roi Otton l'appela pour servir à l'instruction de Brunon son frère. Il fut regardé comme le premier des savans de cette cour, & Brunon crut lui avoir tant d'obligation de ses instructions, qu'après la mort de Farabert, il lui procura l'évêché de Liège en 953, vers le même temps qu'il fut lui-même ordonné archevêque de Cologne. Il crut que Rathier par sa doctrine & son éloquence seroit utile, non-seulement à l'église de Liège, mais encore à plusieurs autres des environs. Outre qu'en ces quartiers-là il y avoit des évêques, qui s'appuyant trop sur la puissance temporelle, scandalisoient le peuple par leurs divisions. Il sembloit donc que Rathier seroit inviolablement attaché au prince par un tel bienfait, & que d'ailleurs sa vie irréprochable fermeroit la bouche à la médisance. Mais Rathier n'avoit pas le talent de se faire aimer. Son peuple le prit en aversion, & ne cessa de le persécuter. Enfin comme il célébroit magnifiquement la fête de Noël dans l'abbaye de Lobes, il s'éleva à Liège contre lui une conspiration si violente, que Brunon, bien qu'il eût toute l'autorité temporelle dans le pays, fut obligé de céder à la nécessité des affaires, & d'ôter Rathier de Liège, pour y mettre Baudri issu de la noblesse du pays. C'étoit l'an 956.

An. 955.

Vita Brun. 38.

Folc. c. 23.

XLV. Ausbourg défendu par S. Udalric.

Regin. Cont. Herman &c. Vita S. Udal. c. 10. sæc. 5. act. Ben. p. 436. c. 12.

Dès l'année 953, Liutolfe, fils du premier lit du roi Otton, s'étoit révolté contre lui, & avoit excité une guerre civile en Allemagne. Le plus grand effort fut en Bavière. Ausbourg fut pris & pillé; mais S. Udalric qui en étoit évêque, quoique beaucoup plus foible que les rebelles, fut toujours fidelle au roi Otton; & comme l'armée de ce prince, & celle de son fils étoient en présence & prêtes d'en venir aux mains, ce prélat prenant avec lui Harbert évêque de Coire, négocia la paix entre eux si heureusement, qu'il les mit d'accord l'an 954.

L'année suivante les Hongrois inondèrent l'Allemagne avec une armée innombrable, & ravagèrent tout le pays depuis le Danube, jusques à la forêt noire. Ils assiégèrent Ausbourg, qui n'avoit que des murailles basses sans tours; mais le saint évêque avoit dedans un grand nombre de très-bonnes troupes de ses vassaux. Ils combattirent avec avantage devant une des portes de la ville, ayant avec eux l'évêque, qui sans autres armes que son étole, ne laissoit pas de s'exposer aux coups de pierre & de trait, dont toutefois il ne fut point blessé.

An. 955. Le combat fini, après avoir donné les ordres pour la défense de la ville, il passa la nuit en prières, & excita les femmes pieuses à se partager en deux troupes; dont l'une feroit le tour de la ville en dedans, portant des croix & priant Dieu à haute voix; l'autre prosternée sur le pavé de l'église, imploreroit le secours de la sainte Vierge. Il fit aussi apporter tous les enfans à la mamelle, & les fit étendre à terre autour de lui devant les autels, afin que par leurs cris ils priassent à leur manière.

Après avoir pris un peu de repos, il célébra la messe au point du jour, donna la communion à tous les assistans, & les exhorta à ne mettre leur espérance qu'en Dieu. Le jour venu, comme les Hongrois étoient prêts à donner l'assaut, leur roi apprit que le roi Otton approchoit: ce qui l'obligea de quitter la ville pour aller à lui, espérant la prendre sans résistance après l'avoir défait. L'évêque Udalric, le comte Tietbalde son frère, & plusieurs autres, sortirent la nuit & s'allèrent joindre au roi Otton, qui pour se préparer au combat se prosterna devant Dieu, se reconnoissant le plus coupable de tous, & fit vœu de fonder un évêché à Mersbourg si Dieu lui donnoit la victoire. S'étant relevé, il ouït la messe, & communia de la main du saint évêque son confesseur; puis il prit le bouclier & la sainte lance, marcha contre les ennemis, & les défit par la victoire la plus signalée qui eût encore été remportée sur eux. C'étoit le jour de S. Laurent dixième d'Août 955.

Ditm. lib. 2. p. 17. Frod. Chr. an. 955.

XLVI. Régle de vie de S. Udalric. *Vita c. 3. n. 13.*

Depuis la mort de Henri l'Oiseleur, S. Udalric s'étoit dispensé d'aller à la cour, & de mener ses troupes en personne au service du roi, s'étant déchargé de ce devoir sur Adalberon son neveu. Il se donnoit tout entier à ses fonctions spirituelles; & voici le règlement de sa vie. Il disoit tous les jours l'office avec le clergé de sa cathédrale, & de plus l'office de la Vierge, celui de la croix, & un troisième de tous les saints: outre plusieurs autres pseaumes, & le pseautier qu'il récitoit entier tous les jours autant qu'il pouvoit. Il disoit tous les jours une, deux ou trois messes, selon qu'il en avoit le temps.

Il gardoit toujours les observances monastiques, couchant sur une nate, ne portant point de linge, & ne mangeant point de chair, quoiqu'il en fit servir abondamment à ceux qui mangeoient avec lui. Le premier service de sa table étoit

pour la plus grande partie distribué aux pauvres : outre les invalides de toutes sortes, qu'il faisoit nourrir tous les jours en sa présence. Il exerçoit l'hospitalité avec joie envers tout le monde, principalement les clercs, les moines & les religieuses, & prenoit grand soin de l'éducation & de l'instruction de son clergé. Il écoutoit avec bonté les plaintes des serfs de sa dépendance, soit contre leurs seigneurs ses vassaux, soit contre les autres serfs, & leur faisoit rendre justice avec fermeté. Il n'étoit jamais oisif, mais toujours occupé ou à régler ses chanoines & son école, ou à pourvoir à l'entretien de sa famille, ou à réparer & orner son église, ou à fortifier sa ville contre les insultes continuelles des Hongrois. AN. 955.

L'auteur de sa vie, qui rapporte ce qu'il avoit vu de ses yeux, décrit au long sa manière de passer le carême ; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Tous les jours de carême, après vêpres & avant dîner, il lavoit les pieds de douze pauvres. Les trois premiers jours de la semaine sainte il tenoit son premier synode, au lieu de le tenir après la troisième semaine de Pâque. Car la règle étoit d'en tenir deux par an ; ce premier, & un second le quinzième d'Octobre. Tout le peuple communioit le jeudi, le vendredi & le samedi-saint ; & on gardoit le corps de Notre-Seigneur dans un linge avec une pierre dessus dans une autre église, d'où le jour de Pâque on le rapportoit solennellement à la cathédrale. Le vendredi-saint on ne dressoit point de table pour l'évêque ; seulement il prenoit dans sa chambre du pain & de la bière, & en faisoit donner à ceux qui étoient avec lui. Il ne se baignoit que trois fois pendant le carême, le premier samedi, à la mi-carême & le samedi-saint. Ce jour-là, après la bénédiction des fonts, il baptisoit trois enfans, & après la messe solennelle, il mangeoit en grande compagnie. Le jour de Pâque, après la bénédiction de la table, il distribuoit aux assistans de l'agneau & du lard, qui avoit été béni à la messe, suivant une formule que l'on voit dans les anciens sacramentaires. Après le dîner on chantoit trois répons, pendant lesquels on donnoit à boire, ce qui s'appeloit donner la charité. c. 4. c. 23. c. 24. V. Cang. glos.

Il faisoit régulièrement la visite de son diocèse dans un chariot traîné par des bœufs, non pas tant qu'il eût peine d'aller à cheval, que pour être seul avec un chapelain, &

chanter les pseaumes en liberté. Car il avoit toujours une grande suite de prêtres & d'autres clercs, de laïques d'entre ses vassaux, de serfs choisis de sa famille & de pauvres, & il les défrayoit tous largement. Dans la visite il prêchoit, il écoutoit les plaintes, il examinoit les prêtres des lieux, il donnoit la confirmation, & continuoit quelquefois la nuit aux flambeaux pour ne pas renvoyer le peuple. Telle étoit la vie ordinaire de S. Udalric.

XLVII. Eglise d'Espagne. *Sup. n.* 10. *Saunpir. p.* 68. *p.* 69. *Sup. liv.* LIV. *n.* 54.

En Espagne Ordogne III roi de Leon mourut l'an 955, après avoir régné cinq ans & sept mois. Il quitta sa femme Urraque, & épousa Elvire, dont il laissa un fils nommé Bermond; mais comme il étoit encore en bas âge, son oncle Sanche le Gros, frère d'Ordogne, fut reconnu roi, & régna douze ans. Il envoya à Cordoue Velasco évêque de Leon avec d'autres ambassadeurs, pour traiter de la paix, & demander le corps de S. Pelage martyrisé en 924.

Mabil. sæc. 5. *Act. B. p.* 297. *to.* 3. *Act. B. p.* 427.

Du temps de ces rois vivoit Dulquite abbé d'Albelada, monastère fondé en 924, par Sanche roi de Navarre, près la ville de Logrogne. Il avoit plusieurs monastères sous sa conduite, & gouvernoit plus de deux cents moines. Godescalc évêque du Pui en Velai, allant en pèlerinage à saint Jacques en Galice, passa par le monastère de Hilde, un de ceux qui dépendoient de Dulquite, & obtint de lui une copie du livre de saint Hidelfonse de Tolède sur la virginité de Marie. Cette copie fut écrite par un prêtre du monastère nommé Gomesan, & l'évêque Godescalc l'emporta au mois de Janvier, ère 989, qui est l'an 951.

Sup. liv. XXXIX. *n.* 40.

Le successeur de Dulquite fut Salvus ou Salvius abbé d'Albelada, homme savant & éloquent, qui dressa une règle pour les religieuses, par où l'on voit qu'il en avoit aussi sous sa conduite. Il composa des hymnes, des oraisons & des messes, dont le style inspiroit beaucoup de dévotion. Il étoit de petite taille & d'une foible complexion, mais d'un esprit fervent, d'une conversation fort agréable : plus distingué encore par ses bonnes œuvres que par sa science. Il mourut du temps de Garsias I roi d'Arragon, & de Theodmir évêque de Najare, le dixième de Février, ère mille, qui est l'an 962. Entre ses disciples on remarque un évêque nommé Velasco, & un moine nommé Vigila, qui en 976 écrivit un volume contenant soixante-un conciles, cent une décrétales, & quelques autres ouvrages.

Le prince des Musulmans d'Espagne étoit Abderame, surnommé Almounacer-le-dinilla, qui régna cinquante ans, depuis l'an 300 de l'hégire, 912 de Jesus-Christ, jusqu'à 350, 962. Il passa les vingt premières années en guerres continuelles, & les trente autres en paix. En 955 il envoya à Otton roi de Germanie une ambassade, dont le chef étoit un évêque, qui fut reçu avec grand honneur, & retenu long-temps à la cour d'Otton où il mourut. On délibéra qui on enverroit à sa place pour porter en Espagne la réponse à la lettre d'Abderame. Car encore qu'il y demandât à Otton son amitié, il y avoit mis quelques termes injurieux à la religion chrétienne, ce qui fit résoudre d'envoyer vers lui des hommes savans, pour ajouter de vive voix aux lettres d'Otton ce qu'ils jugeroient à propos; & convertir même le prince infidelle, si Dieu leur en ouvroit le chemin.

XLVIII. Ambassade de Jean de Gorze. Roderic. hist. Arab. c. 30. Vitic. Vita S. Joan. Gorz. n. 115. sæc. 5. Ben. p. 404.

Adalberon évêque de Metz se trouvoit alors à la cour; & l'archevêque Brunon frère du roi, qui avoit part à tous les conseils, crut que personne ne pouvoit mieux que cet évêque donner des gens propres pour l'ambassade d'Espagne. Il s'adressa à l'abbé de Gorze, qui lui donna deux de ses moines; mais l'un ayant manqué, Jean de Vendieres s'offrit généreusement pour remplir sa place, & fut agréé du roi. Etant arrivé à Barcelone avec ceux qui l'accompagnoient, ils attendirent quinze jours pour envoyer à Tortose, qui étoit la première ville de l'obéissance des Musulmans. Aussitôt le gouverneur leur manda de venir en diligence: les ayant reçus, il leur fournit abondamment toutes les choses nécessaires & les retint un mois, jusqu'à ce que le prince eût donné ses ordres pour les bien recevoir par-tout où ils devoient passer. Quand ils furent à Cordoue, qui étoit sa capitale, on les logea à une maison éloignée de deux milles du palais, où on les traita magnifiquement; mais on les fit encore attendre quelques jours.

Sup. n. 26.

Comme ils demandèrent à ceux qui prenoient soin d'eux la raison de ce retardement, on leur répondit que les ambassadeurs d'Abderame avoient été retenus trois ans par Otton; c'est pourquoi ils devoient être trois fois autant sans voir Abderame, c'est-à-dire neuf ans. Cependant il venoit des gens du palais pour les voir, & s'informer du sujet de leur voyage; mais quelque artifice qu'ils employassent, ils n'en purent tirer autre chose, sinon qu'ils diroient leur char-

ge au roi en personne, & qu'il ne leur étoit pas permis de la dire à d'autres. Les Arabes disoient : nous savons déja tout; vous apportez au roi des lettres contraires à nos lois, & vous êtes menacés du dernier péril, car ces lettres sont venues à la connoissance du roi. Ils disoient vrai; car un prêtre qui avoit accompagné l'évêque Espagnol envoyé par Abderame, étant revenu avec les François, avoit fait ensorte de prendre copie des lettres d'Otton, & étant arrivé devant à Cordoue, les avoit fait connoître à la cour.

Les François apprirent que chez les Musulmans le roi étoit soumis aux lois comme le peuple, & que la première étoit la défense de parler contre leur religion. Si un étranger le faisoit, il étoit puni de mort sans rémission. Si le roi l'ayant ouï différoit la punition au lendemain, il étoit lui-même puni de mort. Donc Abderame craignant pour lui, sur le bruit de ces lettres qu'il savoit être véritables, envoya aux ambassadeurs François un Juif nommé Hasdeu, qui s'adressa à Jean; parce qu'il étoit reconnu pour le porteur des ordres du roi son maître. Il commença par le rassûrer, en lui disant qu'ils ne souffriroient aucun mal, & qu'on les renverroit avec honneur dans leur pays. Il leur donna plusieurs avis touchant les mœurs de la nation, & la manière de se conduire avec eux. Qu'ils empêchassent les jeunes gens de leur suite de faire ou dire aucune insolence, parce que tout seroit aussitôt rapporté au roi; & qu'ils s'observassent sur-tout à l'égard des femmes; qu'ils n'excédassent en rien ce qui leur seroit prescrit. L'ambassadeur Jean le remercia de ses bons avis; & après plusieurs discours, insensiblement le Juif entra en matière, & demanda le sujet de l'ambassade. Jean le lui découvrit enfin, & lui dit la substance de la lettre. Il est dangereux, dit le Juif, de la présenter au roi : prenez garde même à ce que vous direz à ceux qui viendront de sa part. Je crois que vous savez la sévérité de la loi des Musulmans.

Quelques mois après on leur envoya un évêque nommé Jean, qui leur proposa de la part du roi de venir à son audience avec les présens seulement. Que deviendront donc les lettres de mon maître, dit l'ambassadeur Jean ? N'est-ce pas principalement pour les apporter que je suis venu, & pour réfuter les blasphèmes contenus dans celle de votre roi ? L'évêque répondit : il faut s'accommoder au temps, & à la condition où nous sommes réduits pour nos péchés. L'a-

pôtre

pôtre nous défend de résister aux puissances, & nous devons d'autant moins le faire ici, qu'on nous permet de vivre selon nos lois. Les Arabes estiment même ceux d'entre nous qu'ils voient fidelles à observer notre religion, & mangent volontiers avec eux; au lieu qu'ils s'éloignent des Juifs avec horreur. Nous tenons donc pour maxime, d'avoir de la complaisance pour eux en tout ce qui ne nuit point à la religion. C'est pourquoi vous devez plutôt supprimer cette lettre, que de vous attirer de mauvais traitemens sans nécessité. L'ambassadeur répondit avec quelque émotion: ce discours conviendroit mieux à un autre, qu'à vous qui paroissez évêque, & qui en cette qualité devez enseigner & défendre la foi. Un chrétien doit plutôt souffrir la faim, que de manger avec des infidelles au scandale des autres. J'apprends d'ailleurs que vous vous circoncisez comme eux, & que vous vous abstenez par complaisance des mêmes viandes qu'eux, contre les défenses expresses de l'Apôtre. L'évêque répondit: la nécessité nous y contraint, parce qu'autrement nous n'aurions pas la liberté de demeurer avec eux; & nous tenons cet usage de nos ancêtres. Je n'approuverai jamais, reprit l'ambassadeur, que par crainte ou par respect humain on viole les ordonnances des Apôtres. Et puisque vous avouez que je ne suis point dans cette nécessité, je suis résolu de ne point écarter des ordres que j'ai reçus du roi mon maître. Je n'irai donc à l'audience de votre roi qu'avec la lettre du mien, sans en ôter un seul trait; & s'il dit quelque chose contre la foi catholique, je lui résisterai en face, quand il m'en devroit coûter la vie.

Gal. v. 2.
1. *Tim.* IV. 3.

XLIX.
Suite de l'ambassade.

Tout cela fut rapporté en secret à Abderame; & comme c'étoit le plus rusé de tous les hommes, il employa toutes sortes d'artifices pour ébranler l'ambassadeur. On ne lui permettoit d'aller à l'église que les dimanches & les principales fêtes; & on le menoit à la plus proche dédiée à S. Martin, environné de douze gardes. Un dimanche donc comme il y alloit, on lui apporta une lettre du roi contenant quantité de menaces, & enfin celle-ci: si tu m'obliges à te faire mourir, je ne laisserai pas un chrétien en vie dans toute l'Espagne: pense de combien de vies tu répondras devant Dieu, s'ils périssent par ton obstination. Jean répondit par une lettre, qu'il exécuteroit fidellement les ordres de son maître. Quand vous devriez, disoit-il, me faire démembrer,

peu à peu, me couper aujourd'hui un doigt, demain un autre, puis un bras, un pied, une jambe, & ainsi du reste de jour en jour, vous ne m'ébranlerez pas. Que si vous faites mourir à cause de moi les autres chrétiens, ce ne sera point à moi que Dieu l'imputera, mais à votre cruauté, qui nous procurera par ce moyen une meilleure vie.

Cette lettre, loin d'irriter le roi, l'apaisa. Car il étoit bien informé de la puissance d'Otton, & ne vouloit pas s'attirer un tel ennemi. Il fit donc dire à Jean, qu'il dît lui-même ce qu'il jugeoit à propos de faire. Jean répondit: à la fin vous avez pris le bon parti; si vous aviez fait d'abord cette proposition, vous nous auriez épargné & à vous aussi bien du temps & du chagrin. L'expédient est facile: que votre roi envoie au nôtre demander ce que je dois faire, j'obéirai ponctuellement.

La proposition fut acceptée, mais on avoit peine à trouver quelqu'un qui voulût entreprendre ce voyage, quoique Abderame promît une grande récompense. Il y avoit à sa cour un chrétien nommé Recemond, savant dans les deux langues le Latin & l'Arabe, du nombre de ceux qui écrivoient les plaintes ou les demandes des particuliers au roi & ses réponses: car à cette cour tout se traitoit par écrit. Il s'offrit pour aller vers le roi Otton; & étant agréé, il vint trouver Jean, & s'informa des mœurs de ce prince & de la nation. Jean l'assura qu'il seroit très-bien reçu, & lui promit des lettres pour son abbé. En ce temps il vaquoit un évêché en Espagne. Recemond le demanda pour récompense, & l'obtint facilement: ainsi de laïque il devint tout d'un coup évêque.

En deux mois & demi il arriva à l'abbaye de Gorze, où il fut reçu avec joie; puis il alla à Metz, & fut bien traité par l'évêque Adalberon, jusques à ce qu'il fût temps de le présenter au roi Otton: ce qui se fit à Francfort. On loua la fermeté de l'ambassadeur Jean, & on lui renvoya des lettres plus douces, avec ordre de supprimer les premières: de conclure à quelque prix que ce fût un traité de paix & d'amitié avec Abderame, pour arrêter les courses des Sarrasins, & de revenir au plutôt. Recemond étant arrivé à Cordoue avec un nouvel envoyé d'Otton nommé Dudon, ils demandèrent audience: mais Abderame dit qu'il vouloit auparavant la donner aux premiers ambassadeurs, & voir ce moine si opiniâtre. Ainsi au bout d'en-

viron trois ans, il fut résolu que Jean auroit audience.

On vouloit qu'il prit des habits magnifiques pour paroître devant le roi, suivant la coutume de la nation : & comme il s'en défendoit, le roi croyant que c'étoit par pauvreté, lui fit donner dix livres de monnoie. Jean les reçut avec action de grâces, à dessein de les donner aux pauvres: mais il dit qu'il ne quitteroit point son habit monastique. Je reconnois en tout sa fermeté, dit le roi; qu'il vienne, s'il veut, revêtu d'un sac, je ne l'en aimerai que mieux. Le jour de l'audience étant venu, les François furent conduits & reçus au palais avec grand appareil. Le roi qui étoit seul dans sa chambre, assis sur un tapis précieux, donna à Jean sa main à baiser en dedans, qui étoit le plus grand honneur; puis il lui fit signe de s'asseoir sur un siége qui lui étoit préparé. Après quelque éclaircissement sur le long retardement de l'audience, Jean donna les présens de son maître, & demanda aussitôt son congé. Abderame en fut surpris, & dit qu'après une si longue attente, il ne falloit pas se séparer si promptement. A une seconde audience, il lui parla beaucoup sur la puissance & les actions du roi Otton: témoignant une grande estime pour lui, mais désapprouvant l'autorité qu'il laissoit aux seigneurs. Là finit l'unique exemplaire qui est resté de la vie de S. Jean de Gorze, écrite dans le temps même par Jean abbé de S. Arnould de Metz, son disciple, homme sensé & judicieux. On sait d'ailleurs que Jean, au retour de cette ambassade, fut abbé de Gorze vers l'an 960, & mourut l'an 973, qui étoit le quarantième de sa profession monastique.

Mabil. sæc. 5. Ben. p. 364.

An. 956.

L.
Mort d'Agapit II. Jean XII pape.

Frod. Chr. 954.

v. Baron. 955.

Baron. ex Ms. an. 977.

Le pape Agapit II mourut l'an 956, après avoir tenu saint siége près de dix ans. Le patrice Alberic étoit mort dès l'an 954; & son fils Octavien, quoique clerc, lui avoit succédé en sa dignité & son autorité dans Rome. Après la mort d'Agapit les Romains l'excitèrent à se faire élire pape, quoiqu'il ne fût âgé que dix-huit ans au plus. Il prit le nom de Jean XII, & c'est le premier pape qui ait changé de nom. Comme il avoit joint cette dignité à la puissance temporelle, dès l'année suivante neuf cent cinquante-sept il assembla une armée, tant de ses troupes que des secours qu'il tira du duché de Spolette, & marcha contre Pandolfe prince de Capoue, qui, secouru par Gisulfe prince de Salerne, résista au pape Jean, & l'obligea de retourner chez lui. Le pape envoya ensuite demander la

AN. 956. la paix au prince de Capoue, qui l'accepta, & ils firent alliance.

LI. Mort de Theophilacte. Polieucte patriarche de Constantinople. *Cod. p. 638. C. Sup. n. 12.*

A Constantinople le patriarche Theophilacte mourut le vingt-septième de Février, indiction quatorzième, l'an du monde 6464, de Jesus-Christ 956, ayant tenu le siége vingt-trois ans, & vécu environ quarante. Car il fut mis en possession de cette dignité dès l'âge de seize ans. Tant qu'il demeura sous la conduite d'autrui, il parut sage & modéré: mais dès qu'il fut en âge d'agir par lui-même, il s'abandonna aux actions les plus criminelles & les plus honteuses. Il mettoit en vente tous les ordres de l'église & les promotions des évêques. Il étoit passionné jusqu'à la folie pour la chasse & pour les chevaux, dont il avoit plus de deux mille; & ne les nourrissoit pas de foin & d'orge, mais de pignons, de noisettes, de pistaches, de dattes, de raisins secs & de figues trempées dans d'excellent vin, avec les parfums les plus exquis. Un jour de jeudi saint, comme il célébroit la messe, celui qui avoit le soin de son écurie, vint lui apporter la nouvelle qu'une telle cavale, celle qu'il estimoit le plus, venoit de mettre bas. Il en fut si ravi, qu'ayant achevé la liturgie le plus vîte qu'il put, il alla tout courant à l'écurie voir le nouveau poulain, & revint à la grande église achever le reste de l'office. Il introduisit la mauvaise coutume de danser dans les églises aux grandes fêtes, avec des contorsions indécentes, des éclats de rire, & des chansons triviales. Enfin courant à cheval, il se froissa contre une muraille, & cracha du sang. Après avoir été à la mort, il se porta mieux; mais il ne se corrigea pas, & continua de vendre les évêchés, d'aimer les chevaux, & mener vie molle & indigne de son rang. Il traîna ainsi deux ans, & son mal se tourna en hydropisie dont il mourut.

Post. Theoph. p. 276. n. 11.

Son successeur fut Polieucte, eunuque, né & élevé à Constantinople. Il embrassa dès l'enfance la vie monastique, & la pratiqua long-temps avec réputation: aussi les motifs qui portèrent l'empereur Constantin à le choisir pour patriarche, furent sa science non commune, sa vertu & son amour pour la pauvreté. Il fut ordonné le troisième jour d'Avril la même année neuf cent cinquante-six, par Basile archevêque de Césarée en Cappadoce; car l'empereur, irrité pour quelque sujet contre Nicephore, archevêque d'Héraclée, ne lui permit pas de faire cette ordination. On en blâma fort l'empereur, l'archevêque de Cé-

farée, & même le patriarche Polieucte, comme n'ayant pas dû souffrir d'être ordonné contre les règles. Car Byzance n'étoit originairement qu'un évêché suffragant d'Héraclée; c'est pourquoi, quand il fut devenu siége patriarchal, l'archevêque d'Héraclée conserva son droit d'ordination. Mais en cas que le siége d'Héraclée fût vacant, l'ordination du patriarche de Constantinople appartenoit au métropolitain de Césarée comme protothrone, c'est-à-dire évêque du premier siége. Car ceux qui étoient exarques avant l'érection du patriarchat de Constantinople, ne furent depuis que protothrones. AN. 956.

Le patriarche Polieucte parla avec beaucoup de liberté contre l'avarice des parens du vieil empereur Romain; & le samedi saint, comme l'empereur Constantin vint à l'église, il l'exhorta à en faire justice, ce qui ne lui plut pas, comme étant gendre de Romain. Basile premier chambellan de l'empereur, qui étoit fils de Romain & d'une esclave, agit si fortement par le moyen de sa sœur l'impératrice Helene, que Constantin se repentit d'avoir fait Polieucte patriarche, & chercha quelque prétexte de le déposer; y étant d'ailleurs puissamment excité par Theodore archevêque de Cyzique. La première année de son pontificat, Polieucte mit dans les diptyques le nom d'Euthymius son prédécesseur, qui avoit reçu à la communion l'empereur Leon le philosophe après son quatrième mariage. Quelques évêques le trouvèrent mauvais, & peu s'en fallut qu'ils ne renonçassent à la communion de Polieucte; mais ils se soumirent si promptement à la volonté de l'empereur, qu'ils se firent moquer d'eux. Vers le même temps on apporta d'Antioche à Constantinople une main de saint Jean-Baptiste, dérobée par un diacre nommé Job. Quand elle fut arrivée à Calcédoine, l'empereur envoya la galère impériale avec les plus considérables du sénat; le patriarche Polieucte alla aussi au-devant avec tout le clergé : on porta le luminaire & l'encens, & on mit la relique dans le palais. *Cod. p. 640. Sup. l. LIV. n. 40.*

LII. S. Paul de Latre.

La même année 956, mourut S. Paul de Latre, anachorète fameux & très-estimé de l'empereur Constantin. Il étoit né en Asie à Elée près de Pergame : son père Antiocus officier sur la flotte ayant été tué à la guerre contre les Musulmans, sa mère Eudocie se retira en Bithynie près de Maricate, d'où étoit S. Joannice. Elle avoit deux fils : Basile, & *Mss. bibl. Reg. n. 2450. fol. 204. Sup. liv. XLVIII. n. 23*

AN. 956. Paul dont nous parlons. Elle maria Basile, mais sur le point des noces, il s'enfuit au mont-Olympe, & se fit moine dans la laure de S. Elie : puis se trouvant importuné des visites de ses parens & de ses amis, il se retira plus avant à Brachiane près du mont de Latre. De-là il envoya chercher son frère, qui depuis la mort de leur mère étoit tombé dans une telle pauvreté, qu'il étoit réduit à garder les pourceaux. Il le mena au mont de Latre, & le mit entre les mains de Pierre abbé du monastère nombreux de Carye, que lui-même avoit fondé. Cet abbé voyant les excellentes dispositions du jeune Paul, le retint pour le service de sa personne. Basile retourna au mont-Olympe, & mourut abbé de la laure de S. Elie.

Paul s'exerçoit à matter son corps, & particulièrement à vaincre le sommeil. On ne le vit jamais couché pour dormir, il s'appuyoit seulement contre un arbre ou contre une pierre. On ne lui entendit jamais dire une parole oiseuse. Etant appliqué à la cuisine, le souvenir du feu de l'enfer lui faisoit verser des larmes. L'abbé Pierre lui refusa toujours, à cause de sa jeunesse, la permission de se retirer dans le désert, qu'il lui demandoit instamment ; mais après la mort de l'abbé, Paul communiqua son dessein à Demetrius son ami, & ils se retirèrent ensemble à la cime du mont de Latre près la laure des Cellibares. Paul s'arrêta à une grotte nommée de la mère de Dieu. Demetrius vouloit se mettre plus près de la laure, pour trouver de quoi subsister. Non, dit Paul, il faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous, dit Demetrius ? Du fruit de ces arbres, reprit Paul, montrant des chênes chargés de glands. Des pourceaux n'en mangeroient pas, répondit-il, à présent qu'ils ne sont pas murs. Vous parlez, dit Paul, suivant la prudence de la chair. Après avoir été huit jours sans manger, ils essayèrent de manger de ces glands, qui les firent vomir jusqu'au sang. Hé bien, mon père, dit Demetrlus, ne vous l'avois je pas bien dit ? Paul répondit : ils nous ont délivrés de nos mauvaises humeurs, nous ne serons plus malades.

Demetrius n'y pouvant tenir, se rapprocha de la laure, & se joignit à un vieil anachorète nommé Matthieu, homme d'une grande sainteté. Il lui conta ce qui lui étoit arrivé avec Paul, & comme il étoit demeuré sans aucun secours humain. Matthieu lui dit : demeurez ici, mon fils, & portez-lui, dans le temps qu'il voudra, quelque partie de la nourritu re que

Dieu nous donne. Demetrius ayant rapporté ce discours à Paul, il dit, pleurant de joie : vous voyez, mon frère, que Dieu ne délaisse point ceux qui s'abandonnent à lui. Paul demeura donc huit mois dans cette caverne, pratiquant des veilles & des jeûnes extraordinaires, faisant des génuflexions sans nombre, & souffrant des tentations violentes du démon.

Ensuite Paul & Demetrius revinrent à leur monastère de Carie par ordre de l'abbé, mais peu de jours après il permit à Paul d'en sortir encore. Il retourna au mont de Latre, où il trouva Athanase, qui après avoir gouverné un monastère, vivoit en retraite près la laure du Sauveur. Paul le pria de lui faire bâtir une colonne près de la laure, & Athanase lui indiqua une colonne naturelle, c'est-à-dire une roche très-élevée, au haut de laquelle étoit une grotte. Un autre Athanase du temps des Iconoclastes, ayant quitté Constantinople pour éviter la persécution, avoit passé vingt-deux ans dans cette caverne. Paul y entra sans aucune provision; mais un laboureur cherchant deux de ses chèvres, trouva Paul, & prit soin de lui porter à manger, avec les petits meubles nécessaires, une lampe, une pierre à fusil, un peu d'huile. Ce laboureur s'étant retiré pour la récolte de ses fruits, Paul demeura plusieurs jours sans manger : enfin respirant à peine, il ramassa ses forces, & but l'huile & l'eau de sa lampe : ce qui le remit un peu. Ensuite Athanase se souvint de lui, & lui apporta la nourriture nécessaire, car il n'en vouloit pas davantage; & Demetrius ayant appris comme il vivoit, prit aussi soin de lui. Paul demeura douze ans dans cette caverne, où il souffrit encore de grandes tentations des démons pendant trois ans. Comme il avoit un grand désir d'y faire célébrer le saint sacrifice, Athanase prépara une échelle, & un prêtre y monta avec quelques autres. Après l'élévation, tous cédèrent à Paul l'honneur de communier le premier; & il arriva un tremblement de terre & un mouvement des roches qui effraya les assistans : mais ceux qui étoient demeurés en bas, ne s'en aperçurent point. Paul ayant besoin d'eau, fit sortir près de sa caverne une fontaine, qui coula toujours depuis.

Dès-lors il devint célèbre : plusieurs venoient recevoir ses instructions; & il se forma une laure près de sa caverne. Les uns y bâtirent des cabanes, les autres se logèrent dans des

cavernes voisines: puis on bâtit un petit oratoire sous le nom de S. Michel. Paul, si peu soigneux de sa subsistance, pourvut abondamment à celle de ses disciples, pour leur ôter tout prétexte de relâchement. Il distingua ceux qui devoient demeurer seuls, ou vivre en communauté. Ils n'avoient rien de caché pour lui, n'alloient nulle part sans son congé, n'osoient cuire leur pain ou faire la moindre chose sans sa bénédiction, & ne possédoient rien en propre.

Paul ayant demeuré douze ans dans cette caverne, & importuné des visites de ses disciples & des autres, en sortit secrétement & se retira sur le plus désert de la montagne. Là n'ayant pour compagnie que les bêtes, il souffroit le chaud, le froid & toutes sortes d'incommodités. Il venoit de temps en temps à la laure encourager les frères, les avertissant sur-tout de ne se point confier en eux-mêmes; celui qui le servoit, lui portoit de temps en temps quelque nourriture. Demetrius se plaignoit un jour à lui, qu'on ne voyoit plus de ces grands hommes, & de ces grâces merveilleuses des derniers siècles. Paul lui répondit en souriant: il semble que vous ne croyez pas que Dieu soit toujours le même: puis il lui conta plusieurs merveilles qui lui étoient arrivées. Un autre de ses disciples, nommé Simeon, lui demandoit pourquoi il paroissoit tantôt gai & tantôt triste? Quand rien ne me détourne de la contemplation, je me vois environné d'une lumière si agréable, que j'oublie la nourriture & toutes les choses terrestres: mais on m'afflige lorsqu'on m'interrompt & qu'on m'oblige à parler. Aussi quand il marchoit avec ses disciples, il s'avançoit seul assez loin pour chanter les louanges de Dieu & penser continuellement à lui. Outre qu'il voyoit toujours son bon ange.

Le désir d'une plus grande retraite lui fit prendre le dessein de passer à l'île de Samos. Etant prêt à s'embarquer, il vit dix soldats prisonniers pour désertion; & dit d'un ton ferme à l'officier qui les conduisoit, de les laisser en liberté. Celui-ci, voyant un petit homme mal vêtu, le prit d'abord pour un paysan; mais il fut touché de sa hardiesse & de la sagesse qui paroissoit sur son visage. Le saint homme lui dit: dites au gouverneur que le moine Paul vous les a enlevés de force. Il délivra ainsi ces malheureux. Etant arrivé à Samos, il se retira au mont Cercès, dans une caverne où on disoit qu'avoit vécu le philosophe Pythagore. Comme il fut

bientôt connu, on venoit de tous côtés recevoir ses instructions; & par ses exhortations on rétablit les trois laures de cette île, que les Sarrasins avoient ruinées. Cependant les moines de Latre cherchoient Paul de tous côtés; & enfin ayant appris qu'il étoit à Samos, ils lui écrivirent par un des leurs, qui le ramena aussitôt, car il ne tenoit à rien. Depuis ce retour, il avança encore dans la perfection.

Sa réputation s'étendoit de tous côtés, & jusques à Rome. Le pape envoya exprès un moine avancé en âge, pour le voir, examiner sa manière de vivre & lui en faire le rapport. Pierre roi des Bulgares lui écrivoit souvent pour se recommander à ses prières. L'empereur Constantin Porphyrogenete lui écrivit plusieurs lettres, que l'on garda long-temps depuis dans la laure. Ce prince voulant envoyer en Crète une armée navale contre les Sarrasins, consulta le saint, qui lui fit réponse que cette entreprise n'étoit pas agréable à Dieu; mais l'empereur ne voulant pas perdre la dépense de cet armement, suivit son dessein, & s'en repentit: ce qui lui arriva plus d'une fois. L'empereur lui envoya un jour le patrice Photius un de ses principaux ministres, avec ordre de bien observer son visage & tout son extérieur; mais quand le patrice vouloit regarder le saint homme, il ne pouvoit soutenir l'éclat de son visage: ce qui arriva encore à d'autres. Toutefois cette lumière n'étoit visible qu'à ceux que Dieu vouloit en favoriser. Paul pria ce patrice d'appliquer sur la sainte image d'Edesse un linge de même grandeur, & de le lui envoyer. Quand on l'eut apporté & déplié, le saint homme y vit clairement l'image semblable à l'original; mais les autres n'y virent rien. Il employa son crédit auprès de l'empereur pour faire bannir loin de Cibyrréote & de Milet les plus considérables & les plus dangereux des Manichéens.

Paul avoit accoutumé de faire un festin le dimanche de l'octave de Pâque, & d'y convier beaucoup de monde. L'économe de la laure se trouva une année fort embarrassé, n'ayant ni farine, ni vin, ni légumes. Il en avertit le saint, qui lui reprocha son peu de foi; & dès le matin vinrent des mulets chargés de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs & de quantité d'autres provisions envoyées par les voisins, entr'autres par l'évêque d'Amazone & son clergé. On voit par là quels étoient les mets délicieux de ces festins. Une des

fêtes que Paul célébroit avec plus de solennité, étoit celle de Ste. Accatherine martyre, que l'on croit être la même que Catherine ; & c'est la preuve la plus ancienne que l'on trouve de son culte. Il avoit une telle affection pour l'aumône, qu'il donnoit tout, jusqu'à sa nourriture & ses habits; & enfin il voulut une fois se faire vendre comme esclave en pays inconnu, pour donner le prix aux pauvres.

Sentant approcher sa fin, il appela son disciple, & lui dicta des règles pour les moines de la laure ; puis il retourna à la montagne jusqu'au jour de saint Nicolas sixième de Décembre, qu'il revint à la laure & fit célébrer la messe plutôt qu'à l'ordinaire. Puis il se coucha sur un lit, contre sa coutume, & la fièvre le prit ; mais il ne cessa point de prier Dieu, & d'exhorter ses moines, sans vouloir nommer son successeur, qu'il laissa à leur choix. Il mourut l'an du monde 6464, indiction quatorzième, qui est l'an de grâce 956, le quinzième de Décembre, jour auquel l'église Grecque honore sa mémoire. Il étoit de petite taille, chauve, la barbe courte, le visage pâle, mais très-agréable.

Un des moines ayant été délivré à son tombeau du démon qui le possédoit : Simeon, indigné du tumulte qu'il avoit causé dans l'église, s'approcha du tombeau du saint, & lui dit comme s'il eût été vivant : est-ce là donc votre aversion pour la gloire humaine, votre amour pour la solitude & pour la tranquillité ? Vous allez nous jeter dans des troubles infinis. Ce lieu sera bientôt rempli d'hommes, de femmes & d'enfans ; & quelle liberté après cela, quel repos aurons-nous? Si vous prétendez nous troubler ainsi par vos miracles, faites-le nous savoir promptement : nous vous descendrons de la montagne, & vous laisserons en bas faire ce qu'il vous plaira. Depuis cette remontrance, le saint ne guérit en public aucun possédé, quoiqu'il fit plusieurs miracles sur les malades & les autres qui l'invoquoient, comme il en avoit fait grand nombre durant sa vie.

LIII. Fin de Constantin Porphyrogenete. *Cedr. p. 635.*

Constantin régna encore quinze ans, depuis qu'il fut demeuré seul empereur, délivré de Romain & de ses enfans ; mais il ne remplit pas l'attente qu'on avoit conçue de lui. Il étoit sujet au vin, fuyant le travail, difficile à apaiser dans sa colère, & punissant sans miséricorde. Sa paresse lui faisoit donner sans choix les charges & les emplois; de quoi l'impératrice Helene, & son frère le chambellan Basile, pro-

ſitoient pour les vendre. Ce que Conſtantin eut de meilleur fut l'amour des ſciences & des arts, tombés en décadence par la négligence de ſes prédéceſſeurs. Il s'appliqua donc à les rétablir, chercha ceux qui y excelloient, & les chargea de les enſeigner. Il donna l'intendance de l'école de philoſophie à Conſtantin protoſpataire & myſtique; celle de rhétorique à Alexandre métropolitain de Nicée; celle de géométrie au patrice Nicephore; celle d'aſtronomie au ſecrétaire Gregoire. Il prenoit grand ſoin des étudians, s'entretenoit ſouvent avec eux, leur donnoit de l'argent, les faiſoit même manger à ſa table: ainſi les études firent en peu de temps un grand progrès. L'empereur ne négligeoit pas les arts: il avoit une telle connoiſſance de la peinture, ſans l'avoir appriſe, qu'il corrigeoit les maîtres mêmes, & ainſi les orfévres, les forgerons, les tailleurs de pierres, deſcendant juſqu'aux arts méchaniques. Il avoit beaucoup de religion, au moins extérieure; & jamais n'alloit à l'égliſe aux jours ſolennels, ſans donner de magnifiques offrandes, des vaſes d'or ornés de pierreries, & des ornemens d'étoffes précieuſes.

Poſt. Th. p. 278. n. 14.

p. 280. n. 22.

Dès l'année 949 il avoit fait couronner empereur Romain ſon fils; qui dix ans après en ayant déjà vingt, & s'ennuyant d'attendre, fit donner à ſon père du poiſon dans une médecine: mais n'en ayant pris qu'une petite partie, il en fut ſeulement malade. Au mois de Septembre de l'an du monde 6468, de J. C. 659, l'indiction troiſième étant commencée, l'empereur Conſtantin alla au mont-Olympe en Natolie, ſous prétexte de ſe recommander aux prières des ſolitaires, avant que de marcher en Syrie contre les Muſulmans; mais en effet pour prendre des meſures avec Theodore de Cyzique touchant la dépoſition du patriarche Polieucte. Là il retomba malade; & ſentant de grandes douleurs, il ſe fit reporter à CP. où il mourut le neuvième d'Octobre âgé de cinquante-quatre ans, dont il avoit régné quarante-huit depuis la mort de ſon oncle Alexandre. Son fils Romain lui ſuccéda, & on le nomme Romain le jeune, pour le diſtinguer de ſon aïeul maternel.

Cedr. p. 635.

p. 641.

LIV. Lettres d'Atton de Verceil.

En Italie Berenger & ſon fils Adalbert ſe rendoient de jour en jour plus odieux par leur gouvernement tyrannique; & prévoyant une révolte, ils voulurent obliger les évêques à leur donner des ôtages pour s'aſſurer de leur fidélité. Atton évêque de Verceil écrivit ſur ce ſujet à ſes confrè-

Att. epiſt. 11. to. 8. Spicil. p. 131.

res, pour les prier de lui écrire leur avis; parce qu'ils ne pouvoient conférer ensemble librement. Je demande, disoit-il, si nous devons donner ces ôtages, s'ils doivent savoir à quoi ils s'obligent, & y consentir; quelles sûretés nous devons prendre, & si cette convention doit se faire par écrit ou verbalement. Si on doit y mettre un terme; & si le prince a été prévenu contre nous par de faux rapports, comment nous pouvons nous justifier. Je vous avoue mon ignorance: jusques ici je n'ai trouvé dans les docteurs ecclésiastiques ni autorité ni exemple sur ce point; & si quelqu'un m'en peut montrer, je la suivrai inviolablement.

Je tiens que nous devons garder en tout la fidélité aux rois nos maîtres; & que si nous y manquons, nous nous rendons coupables devant Dieu. Mais nous devons les servir comme ont fait nos prédécesseurs; sans rien ajouter de nouveau, si ce n'est pour quelque grande utilité, par l'autorité du pape & le conseil des plus sages évêques. Or l'écriture nous apprend, que chacun doit porter la peine de son péché, & que le Fils ne doit pas souffrir de l'iniquité du père. Comment donc exposerons-nous des ôtages à périr pour notre faute? Celui qui les aura reçus dira: tout ce que je ferai à cet homme est sur le compte de celui qui me l'a donné. Il est vrai; mais vous n'en êtes pas déchargés pour cela: vous êtes tous deux coupables, lui de l'avoir mal donné, vous de l'avoir mal reçu. Mais qu'a fait ce pauvre ôtage, pour être mis à mort? S'il s'est offert par charité pour la liberté d'un autre, il est digne de louange: s'il s'est exposé au péril par intérêt, ils sont tous trois coupables. Je crains d'ailleurs que nous ne promettions plus que nous ne pouvons tenir; & que par foiblesse ou autrement nous ne changions d'avis, après avoir engagé des innocens. Si on peut demander de telles suretés, c'est à ceux qui n'ont point la crainte de Dieu: un homme sage & chrétien ne fera pas pour des ôtages, ce qu'il ne fera pas pour la crainte de Dieu & le salut de son ame. Je crois donc que tous les chrétiens doivent l'éviter; mais principalement des évêques, qui sont obligés à s'exposer eux-mêmes pour les autres. Enfin si les assurances que nos prédécesseurs avoient données aux princes, ne sont plus jugées suffisantes, on dira que les princes & les évêques sont devenus plus mauvais. Il conclut de prier pour la conservation des princes & la tranquillité publique.

Ezechiel. XVIII. 18.

Atton écrivit vers le même temps à Valdon, que le roi Berenger avoit fait évêque de Côme, & qui fut des premiers à se révolter contre lui. Atton l'exhorte à se réconcilier avec ce prince, par les passages de l'écriture, qui ordonnent d'être soumis même aux mauvais princes. Il y joint l'autorité de S. Gregoire & des conciles de Tolède. Il fait souvenir Valdon de son serment de fidélité, & l'exhorte à retenir ses vassaux dans le devoir, sous peine de se rendre responsable de leur perte devant Dieu. *Luitp. v. hist c. 13. vi. c. 6. Att. ep. 1.*

LV. Lettres de discipline.

Nous avons quelques autres lettres d'Atton de Verceil sur divers sujets de discipline. Il défend à ses diocésains de croire aux augures, aux signes du ciel, & aux prédictions de quelques imposteurs qu'ils nommoient prophètes. Il défend de fêter le vendredi; superstition qui pouvoit venir du commerce avec les Musulmans. Il soutient que le filleul ne peut épouser la fille de son parrain; & applique à cette adoption spirituelle, ce que les lois disent de l'adoption civile. Sur quoi il cite les institutes, le code & les novelles. Ambroise prêtre de Milan l'ayant consulté sur les noms de prêtresses & de diaconesses qui se trouvent dans quelques canons, il répond que dans les premiers temps le ministère des femmes étoit nécessaire, pour instruire plus familièrement les autres femmes, & les désabuser des erreurs du paganisme & de la philosophie: qu'elles servoient aussi à leur administrer le baptême avec la bienséance convenable. Ce qui n'est plus nécessaire depuis que l'on ne baptise que des enfans. Il ajoute que l'on a nommé prêtresses & diaconesses, les femmes que les prêtres & les diacres avoient épousées avant leur ordination. *ep. 2. 3. ep. 4. ep. 5. ep. 8.*

Il y a deux lettres pour réprimer l'incontinence de son clergé. Quelques-uns, dit-il, sont tellement esclaves de ce vice, qu'ils ont chez eux des concubines, avec lesquelles ils mangent & demeurent publiquement. Elles gouvernent leur maison, & après leur mort héritent de ce qu'ils ont amassé des biens de l'église & des aumônes des fidelles. La pauvreté leur fait feindre d'abord de garder la continence; puis quand ils sont reçus au service de l'église, ils entretiennent ces malheureuses aux dépens des pauvres. C'est une occasion aux officiers de justice d'entrer dans la maison des clercs, sous *ep. 9. 10.*

prétexte d'en enlever ces femmes & leurs enfans ; & les clercs tremblans leur promettent tout ce qu'ils veulent. C'est que les canons condamnoient ces concubines à la servitude. Ainsi, continue Atton, le nom du Seigneur est blasphémé. Car quand ces femmes ou leurs bâtards prennent querelle avec quelqu'un du voisinage, les clercs viennent au secours, déclarant ainsi leur infamie. De plus, pour enrichir ces honteuses familles, ils deviennent intéressés, avares, pillards, usuriers & trompeurs. Ce qui refroidit la dévotion du peuple à payer les dixmes ou apporter des offrandes, au préjudice de leurs ames; & les clercs viennent à une telle pauvreté, qu'à peine peuvent-ils subsister.

Conc. Hisp. c. 3.
Sup. liv. XXXV, n. 11.

Quand les évêques les reprennent de ce désordre, ils se révoltent contre eux, au mépris de leur serment ; cherchent la protection des puissances séculières, & souvent prennent le parti des ennemis de l'église. Quelques-uns disent pour excuse que, sans le secours de ces femmes, ils ne pourroient subsister. Ce qui n'est qu'un vain prétexte, puisqu'elles-mêmes ont besoin du secours des hommes, & sont une charge & un embarras. Mais quand on en pourroit tirer quelque utilité, il faut préférer la sainteté de notre ministère & les règles de l'église. Evitez donc, mes chers frères, non-seulement le crime, mais tout ce qui peut vous y mener ; c'est-à-dire toute attention à la beauté des femmes, à leur parure, à leur douceur de leur entretien, en un mot tout commerce avec elles.

Tom. 8. Spicil. p. 1.

Atton fit aussi un capitulaire, ou instruction générale à son clergé & à son peuple, distribuée en cent articles, & tirée principalement du capitulaire de Theodulfe & des conciles. Il ordonne à tous les prêtres, les diacres & les sous-diacres, de savoir par cœur la foi catholique, c'est-à-dire suivant le style du temps, le symbole attribué à S. Athanase. Il recommande les calendes, c'est-à-dire les conférences des curés & des clercs au commencement de chaque mois, pour s'instruire de leurs devoirs: ce qui semble n'avoir commencé qu'au siècle précédent, comme on voit par les statuts synodaux de Riculfe de Soissons. Les prêtres doivent proportionner les pénitences à la qualité des personnes & des péchés. S'il s'est commis un péché public, le curé doit s'en informer avec soin, & mettre le fait par écrit. Il avertira le coupable de

c. 4.
c. 29.
Sup. liv. LIV. n. 4.
c. 90.

se soumettre à la pénitence, & de venir pour cet effet devant l'évêque. Le curé ne manquera point d'y venir le mercredi des cendres avec sa relation par écrit. Si le pénitent s'y trouve, le curé écrira la pénitence qui lui sera imposée, & aura soin de lui, pour observer les marques qu'il donne de conversion. S'il lui voit accomplir sa pénitence avec grande ferveur, ou s'il le trouve en péril, il aura recours à l'évêque, & en son absence aux cardinaux, c'est-à-dire aux prêtres de la cathédrale, pour obtenir son absolution. Régulièrement il viendra le jeudi-saint avec les pénitens, pour apprendre & écrire ce qui leur sera ordonné à leur absolution. Le dernier article de ce capitulaire, est le décret du pape Gelase touchant les livres approuvés ou apocryphes. *Sup. liv.* XIX. *n.* 35.

LVI. Autres écrits d'Atton. *p.* 44.

Nous avons encore un traité d'Atton de Verceil touchant les souffrances de l'église, divisé en trois parties. La première est des jugemens des évêques; où il prétend qu'ils ne doivent avoir pour accusateurs ou pour témoins que des personnes irréprochables, ni pour juges que ceux qu'ils auront eux-mêmes choisis; & qu'ils ne peuvent être condamnés que par le pape, quoique l'instruction de leur procès puisse être faite par le concile de la province. Mais il n'établit ces maximes que sur les fausses décrétales. Ensuite il se plaint de deux abus, c'est-à-dire de deux sortes de justifications que l'on exigeoit des évêques au défaut de preuves, le serment & le duel. On les obligeoit non-seulement à jurer contre la défense de l'évangile & la tradition de l'antiquité, mais à faire jurer avec eux un grand nombre de leurs confrères. Comme si un homme étoit coupable, faute de trouver quelqu'un qui jure de son innocence: ou comme s'il ne suffisoit pas, pour absoudre un accusé, qu'il n'y ait point contre lui de preuve. Quant au duel, quoiqu'on n'oblige pas les évêques à se battre en personne, mais seulement à donner un champion, cette voie de se justifier ne laisse pas d'être injuste. C'est tenter Dieu, qui n'est pas obligé de faire des miracles pour donner toujours la victoire à la bonne cause: c'est rendre les évêques coupables du sang qu'ils font répandre contre les canons, qui leur défendent de prendre part à la mort des hommes; & leur faire commettre un vrai crime, pour se décharger d'une fausse accusation. Les ecclésiastiques seront-ils donc impunis? Non; mais il faut les corriger

felon les règles, & par le miniftère des évêques, auxquels feuls il appartient de juger ; & les laïques ne doivent s'en mêler qu'à leur prière. Mais à préfent la puiffance féculière opprime fouvent l'autorité de l'églife ; & il arrive par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point perdre la dignité épifcopale, & que cette dignité ne met point à couvert de l'accufation.

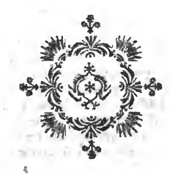
p. 65. La feconde partie de ce traité eft des ordinations des évêques. Celles qui fe font felon les canons doivent être comptées comme venant de Dieu même ; mais les princes peu religieux méprifant ces règles, veulent que leur feule volonté l'emporte ; & trouvent très-mauvais qu'un évêque foit élu par d'autres que par eux, quelque mérite qu'il ait : ou que l'on rejette celui qu'ils ont choifi, quelque indigne qu'il foit. Ils n'y confidèrent que les richeffes, la parenté, ou les fer-
p. 73. vices : l'une de ces qualités leur fuffit. S'ils ne vendent pas les évêchés pour de l'argent, ils les donnent à leurs parens, ou à ceux qui leur font la cour. D'autres font tellement aveuglés, qu'ils élèvent des enfans à l'épifcopat, & font juges & docteurs ceux qui ont encore befoin des premières inftructions. On ne les loue que de leur chafteté, qui eft encore fans mérite. On oblige le peuple de rendre témoignage à un enfant dont l'indignité eft connue de tout le monde. La plupart rient, les uns de joie pour l'honneur qu'ils reçoivent, les autres en fe moquant d'une illufion fi manifefte. On interroge le pauvre enfant fur quelques articles, qu'il a appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant fur un papier, plus par la crainte d'avoir le fouet que de perdre l'épifcopat. Ceux qui l'interrogent favent bien qu'il n'entend pas ce qu'il dit ; & ne le font pas pour l'examiner, mais pour garder la forme canonique, & affurer la fraude par
p. 86. l'apparence de la vérité. Ces évêques ordonnés contre les règles, font auffi accufés fans refpect, opprimés injuftement, chaffés avec perfidie, & quelquefois cruellement mis à mort.

p. 90. La troifième partie eft touchant les biens des églifes. Nous ne pouvons paffer fous filence, dit l'auteur, qu'après la mort ou l'expulfion d'un évêque, les biens de l'églife font donnés au pillage à des féculiers. Car qu'importe qu'on les pille de fon vivant ou après fa mort ? & à quoi fert

de

de garder le trésor de l'église, si l'on pille les granges, les celliers & tout le reste ? On dissipe tout ce qui se trouve en nature, on vend les fruits à recueillir sous le nom de l'évêque futur, on diffère son ordination jusqu'à ce que l'on ait tout consumé ; & enfin on donne l'évêché à celui qui en offre le plus. Ensorte qu'il n'y a point de terres si souvent pillées & vendues que celles de l'église. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits d'Atton évêque de Verceil.







LIVRE CINQUANTE-SIXIEME.

An. 960. I. Otton empereur d'Occident. *Supl. Reg. Herm. &c. Luitpr. VI. hist. c. 6.*

LE pape Jean XII ne pouvant plus souffrir la tyrannie de Berenger & d'Adalbert son fils, envoya en Allemagne deux légats l'an 960. Jean cardinal diacre & Azon scriniaire de l'église Romaine, prier le roi Otton de le venir délivrer de leur oppression. Valbert archevêque de Milan y vint incontinent après, se plaignant qu'ils avoient donné son église contre toute sorte de droit à Manassès archevêque d'Arles. Valdon évêque de Côme le suivit, faisant une plainte pareille. Il y vint aussi des laïques, & il n'y eut presqu'aucun évêque ni aucun comte en Italie, qui n'envoyât à Otton des lettres ou des députés. Il résolut donc de passer en Italie, & on rapporte un serment qu'il fit avant que de partir, où il promet au pape Jean de lui conserver la vie & les membres, & sa dignité; de ne prendre à Rome aucune résolution qui regarde le pape ou les Romains sans sa participation, & de lui rendre tout ce qu'il aura conquis des terres de saint Pierre. Il assembla un parlement à Vormes en 961, où il fit élire roi Otton son fils du second lit, qui n'avoit encore que sept ans. De son premier mariage il avoit eu deux fils: Luitolfe, qui mourut en 957; & Guillaume, qu'Otton fit ordonner archevêque de Mayence en 964 après la mort de Frideric. Ayant donc fait reconnoître roi le jeune Otton, il le laissa sous la conduite des archevêques de Cologne & de Mayence, son oncle & son frère; & entra en Italie, où il fut reçu sans résistance. Il passa l'hiver à Pavie, & envoya cependant à Rome Atton abbé de Fulde lui préparer les logis.

Dist. 63. c. 33.

Mar. Scot. Chron. an. 954.

Frod. Chr. Supl. Regin. an. 962. Luitpr. VI. c. 6.

Le roi y marcha l'année suivante 962, & y fut reçu avec un grand appareil, aux acclamations du clergé & du peuple. Le pape Jean le couronna empereur, avec l'onction sacrée; & lui fit serment sur le corps de S. Pierre, avec tous les citoyens & les grands, de ne jamais renoncer à son obéissance, & ne donner aucun secours à Berenger ni à Adalbert. Otton de son côté rendit à l'église Romaine ce qui lui avoit été ôté dans toute l'Italie, & fit au pape en particulier de grands présens d'or & de pierreries. Il confirma par un acte

Sup. liv. LIII. n. 18.

authentique les donations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la ville de Rome, son duché & ses dépendances; plusieurs villes de Toscane, l'exarcat de Ravenne, la Pentapole, plusieurs autres places de Lombardie, plusieurs de Campanie, le duché de Spolette & celui de Benevent, l'île de Corse, le patrimoine de Sicile: si Dieu le met entre nos mains, dit l'empereur. Car elle étoit au pouvoir des Sarrasins. Cette donation est copiée presque mot à mot de celle de Louis le Débonnaire: mais Otton y ajoute de son royaume de Lombardie Rieti, Amiterne & cinq autres villes. A la fin est la clause importante: sauf en tout notre puissance, & celle de notre fils & de nos descendans.

AN. 962. Liv. XLIV. n. 5. n. 42.

Lib XLVI. n. 26. to. 7. conc. p. 1515. Tom. 9. p. 643. ap. Bar. an. 962.

On règle ensuite l'élection du pape. Tout le clergé & la noblesse de Rome s'obligera par serment à la faire canoniquement; & le pape élu ne sera point sacré, qu'il n'ait promis publiquement, en présence des commissaires de l'empereur, de conserver les droits de tous. Personne ne troublera la liberté de l'élection, sous peine d'exil. Enfin il est dit qu'il y aura toujours des commissaires du pape & de l'empereur, qui lui rapporteront tous les ans comment les ducs & les juges rendent la justice. Ils porteront premièrement au pape les plaintes qu'ils recevront; & il choisira, ou d'y faire remédier aussitôt, ou de souffrir qu'il y soit remédié par les commissaires de l'empereur. Cette clause montre bien que l'empereur se réservoit toujours la souveraineté & la juridiction en dernier ressort sur Rome, & sur tout le contenu en cette donation; & la suite de l'histoire le fera voir. En cet acte l'empereur Otton parle tant en son nom que du roi son fils. Après sa souscription sont celles de dix évêques, savoir, Adaldague archevêque de Hambourg, & sept évêques d'Allemagne: puis trois de Lombardie: Atton abbé de Fulde, & un autre abbé Allemand: cinq comtes & quelques autres seigneurs. La date est du treizième de Février l'an 962, indiction cinquième, la vingt-septième année du règne d'Otton. L'original, écrit en lettres d'or, est gardé à Rome au château Saint-Ange.

Baron. an. 962.

II. Magdebourg métropole.

Dans le même temps l'empereur obtint du pape l'érection de Magdebourg en métropole. Il y avoit fondé un monastère, comme nous avons vu, dès l'an 937; & l'an 961 il y fit apporter le corps ce S. Maurice & ceux de quelques-uns de ses compagnons. Dans la bulle d'érection, le pape Jean

Sup. l. LV. n. 20. Ditmar. lib. 2. p. 19.

AN. 962. XII dit en substance : l'empereur Otton nous a représenté ; qu'après avoir vaincu les Sclaves, il les a amenés à la foi chrétienne ; nous priant de ne les pas exposer à retomber, faute de pasteur, sous la puissance du démon. C'est pourquoi nous ordonnons que le monastère de Magdebourg bâti en Saxe sur l'Elbe, comme étant le plus proche de ces nations, soit érigé en siége archiépiscopal, qui puisse gouverner tout ce troupeau par ses suffragans. Nous voulons aussi qu'en exécution du vœu fait par l'empereur pour avoir défait les Hongrois, le monastère de Mersbourg soit érigé en siége épiscopal soumis à celui de Magdebourg ; parce qu'un seul pasteur ne peut suffire pour tant de nations. Nous voulons que le cens & la dixme de tous les peuples que l'empereur a fait baptiser, ou qui le feront par les soins de ses successeurs, puissent être distribués aux siéges de Magdebourg, de Mersbourg, & à tel autre qu'ils voudront. Nous ordonnons aux archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Salsbourg & de Hambourg, de favoriser de tout leur pouvoir ces deux érections. Et quand Dieu, par le ministère de l'empereur & de ses successeurs, aura amené au christianisme les Sclaves voisins ; nous voulons qu'ils établissent des évêchés aux lieux convenables, dont les évêques soient consacrés par l'archevêque de Magdebourg, & deviennent ses suffragans. Cette bulle est du 12 de Février, indiction cinquième, la septième année du pontificat de Jean, la première de l'empereur Otton, qui est l'an 962. Mais elle ne fut exécutée que six ans après.

Ap. Mabill. sæc. 5. pag. 575.

Sup. liv. LV. n. 43.

III. S. Dunstan archevêque de Cantorberi.

Vers le même temps S. Dunstan vint à Rome demander le pallium en qualité d'archevêque de Cantorberi. Après la mort du roi Edmond, qui fut assassiné l'an 946 Edrede son frère & son successeur, qui étoit un prince très-pieux, mit en l'abbé Dunstan sa principale confiance, lui donna la garde de ses trésors & de ses chartes, & gouverna le royaume par ses conseils. Il voulut lui donner l'évêché de Vinchestre après la mort d'Elfege, & il l'en fit presser instamment par la reine sa mère : mais Dunstan demeura ferme à le refuser. Le roi Edrede étant mort, eut pour successeur en 955 son neveu Edui, prince jeune & sans conduite, qui ne suivoit que ses passions & les conseils des jeunes gens. Il proscrivoit les riches pour les dépouiller de leurs biens, sur-tout s'ils étoient vertueux : il pilloit les églises, méprisoit la religion, char-

Sup liv. LV. n. 19. Vita n. 21. 22. sæc. 5. Act. Ben. n. 23. n. 25.

n. 25.

geoit les villes d'exactions. Il maltraitoit ses parens même la reine son aïeule, & s'abandonnoit aux femmes avec excès. Dunstan ayant essayé de le corriger, & voyant ses avis méprisés, se retira à son monastère de Glastemburi. *n. 26.*

Il assista toutefois au sacre du jeune roi, qui le jour même quitta brusquement les prélats & les seigneurs avec lesquels il avoit dîné, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenoit. Ils en furent honteux & affligés; & Odon archevêque de Cantorberi proposa d'envoyer quelques-uns d'entre eux pour ramener le roi. On choisit l'abbé Dunstan avec un évêque son parent: il alla trouver le roi, le tira par force d'entre les bras de cette malheureuse; & lui ayant remis la couronne sur la tête, l'amena devant l'archevêque Odon. La femme ne lui pardonna pas, & ne laissa point le roi en repos qu'il ne l'eût envoyé en exil. Il fit donc premièrement un édit, pour ôter les biens à tous les monastères: ensuite on vint à Glastemburi; & après avoir fait l'inventaire de tout ce qui appartenoit à cette maison, on enleva Dunstan, au milieu des plaintes des moines, de ses amis & des pauvres. Il s'embarqua & passa en Flandre, où le comte le reçut favorablement; & il se retira au monastère de S. Pierre de Gand, le plus estimé de tous, pour la piété & les études. *n. 27.* *Vita Od. n. 12.*

L'archevêque Odon, voyant que le jeune roi n'écoutoit point ses remontrances, envoya des gens de guerre tirer par force de sa cour cette concubine, qu'il aimoit le plus; & après qu'on l'eut défigurée au visage, & marquée d'un fer chaud, il l'envoya en exil en Irlande. Elle en sortit quelque temps après, & vint à Glocestre, mais les gens de l'archevêque la prirent, lui coupèrent les jarrets, & peu de jours après la firent mourir misérablement. Telle étoit la puissance & la sévérité du prélat. *Vita Od. n. 13.*

Le roi Edui lui-même devenu insupportable pour sa mauvaise conduite, fut chassé, & on reconnut pour roi son frère Edgard en 957. Peu de jours après son élection, il tint une assemblée générale de tout son royaume, où il cassa toutes les lois injustes de son frère & répara toutes ses violences. Il rappela glorieusement l'abbé Dunstan de son exil, & lui rendit plus d'honneur que les rois ses prédécesseurs. Quelque temps après l'évêché de Vorchestre étant venu à vaquer, il l'obligea à l'accepter, & il vint à Cantorberi se faire sacrer. L'archevêque Odon le fit avec plaisir; mais dans la céré- *Vita Dunst. n. 28.*

monie, au lieu de nommer Dunstan évêque de Vorchestre, il le nommoit archevêque de Cantorberi, comme s'il l'eut ordonné pour son église. Les assistans, croyant que c'étoit par mégarde, le lui firent remarquer; & il leur répondit: je sais, mes enfans, ce que Dieu opère en moi; de mon vivant il sera évêque de Vorchestre, mais après ma mort il gouvernera toute l'Angleterre. L'évêque de Londres étant mort, le roi Edgard, les seigneurs & les habitans de la ville, pressèrent Dunstan de prendre encore cette église. Il s'en défendoit par l'autorité des canons, qui ne permettent pas de donner deux églises à un même évêque: mais on lui représenta que l'Apôtre S. Jean avoit gouverné sept églises & leurs évêques, & que S. Paul avoit eu le soin de toutes les églises. Dunstan se rendit à ces raisons: comme si la mission extraordinaire des Apôtres devoit être tirée à conséquence pour la conduite ordinaire de l'église. Il gouverna donc les deux églises de Londres & de Vorchestre, comme évêque de l'une & de l'autre.

Vita Od. n. 15. *Vit. Dunst. n. 32.*

L'archevêque Odon mourut l'an 961 le quatrième de Juillet, après avoir tenu vingt ans le siége de Cantorberi; & il est compté entre les saints. Le roi pria Dunstan de prendre sa place, & ne put le lui persuader. A son refus Elfin évêque de Vinchestre ayant gagné par argent les seigneurs les plus puissans de la cour du roi Edgar, se fit donner cette dignité qu'il désiroit depuis long-temps; mais comme il alloit à Rome querir son pallium, il mourut de froid en passant les Alpes. Le roi pria encore Dunstan d'accepter le siége de Cantorberi, & il le refusa encore. On choisit donc pour le remplir Berthelin ou Birthelm évêque de Dorset, bon homme, mais si peu capable, qu'au bout de quelques jours le roi le renvoya à son évêché & revint pour la troisième fois à Dunstan. Tous les évêques se joignant au roi, ils lui persuadèrent enfin de passer au siége de Cantorberi. Aussitôt il partit pour aller à Rome, où le pape Jean lui donna le pallium, avec la lettre ordinaire contenant les devoirs d'un évêque. Il lui donna la lettre de sa main, mais il lui fit prendre le pallium sur l'autel de S. Pierre.

Sæc. 5. Act. Ben. p. 658. to. 9. conc. p. 641.

IV. Odalric archevêque de Reims. *Frod. Chr. 961* *Ibid. 954.*

Le pape fut consulté vers le même temps, touchant la cause du siége de Reims. L'archevêque Artaud étant mort le dernier jour de Septembre 961, Hugues fils de Hebert de Vermandois, soutenu par ses frères, prétendit rentrer dans

ce siége, & mit le roi Lothaire dans ses intérêts. Car le roi Louis d'Outremer étoit mort en 954 le quinzième d'Octobre, après avoir régné dix-huit ans & en avoir vécu trente-cinq, & son fils Lothaire âgé de treize ans lui avoit succédé. Sa mère Gerberge eut, au commencement de l'an 962, une conférence avec Brunon archevêque de Cologne, dont elle étoit sœur, & lui recommanda d'empêcher que Hugues ne rentrât dans l'archevêché de Reims. On tint pour ce sujet un concile dans le diocèse de Meaux, où se trouvèrent treize évêques des deux provinces de Reims & de Sens, dont l'archevêque y présida. Hugues avoit quelques évêques pour lui ; mais les plus opposés à son rétablissement étoient Roricon de Laon & Gibuin de Châlons, qui soutenoient qu'un homme excommunié par tant d'évêques, ne pouvoit être absous par un moindre nombre. On convint de consulter le pape, qui la même année déclara, que Hugues avoit été excommunié tant par lui que par tout le concile de Rome, & par un autre concile tenu à Pavie. Brunon archevêque de Cologne ayant fait savoir au clergé de Reims cette réponse du pape, on élut pour archevêque Odalric fils d'un comte nommé Hugues, & cette élection fut approuvée & soutenue par le roi Lothaire, la reine sa mère, & l'archevêque Brunon son oncle. Odalric fut donc ordonné à Reims par Gui évêque de Soissons, Roricon de Laon, Gibuin de Châlons, Hadulfe de Noyon & Vicfrid de Verdun. Celui-ci avoit été ordonné au concile de Meaux, quoique Berenger évêque de Verdun fût encore vivant & en possession ; & cela sans la participation de l'archevêque de Trèves son métropolitain, parce que ces évêques regardoient Berenger comme leur ennemi, qui ne vouloit point assister à leurs conciles.

Idem. 962.

to. 9. conc. 647.

Chr. Hug Flav. p. 134.

V.
Jean XII se révolte contre l'empereur.

Le pape Jean XII, oubliant bientôt le serment qu'il avoit fait à l'empereur Otton, envoya à Adalbert qui s'étoit retiré à Freffinet chez les Sarrasins, & lui promit avec serment de l'aider contre l'empereur. L'empereur qui étoit à Pavie, extrêmement surpris de cette réconciliation du pape avec un homme qu'il haïssoit si fort auparavant, envoya à Rome pour en savoir la vérité. Les citoyens Romains dirent tout d'une voix à ses envoyés : le pape Jean hait l'empereur qui l'a délivré d'Adalbert, par la même raison que le diable hait son créateur. L'empereur ne cherche qu'à plaire

Luitpr. VI. c. 6.

Sup. Regin. an. 963.

AN. 963. à Dieu, & à procurer le bien de son église & de l'état ; le pape Jean fait tout le contraire. Témoin la veuve de Rainier son vassal, à qui, par la passion aveugle qu'il a pour elle, il a donné le gouvernement de plusieurs villes : & de plus des croix & des calices d'or de l'église de saint Pierre. Témoin Estiennete, qui vient de mourir, en se délivrant de l'enfant qu'elle avoit eu de lui. Le palais de Latran, autrefois l'habitation des saints, est devenu un lieu infâme, où il loge sa concubine, sœur de celle de son père. Il n'y a plus de femmes étrangères qui osent venir visiter l'église des Apôtres, sachant que depuis quelques jours il a abusé par force de quelques-unes, mariées, veuves & vierges. Tout lui est bon, belles ou non, riches ou pauvres. Les églises des Apôtres tombent en ruine, il pleut sur les autels, & ceux qui y entrent ne sont pas en sureté de leur vie. Voilà pourquoi Adalbert convient mieux au pape que l'empereur.

Otton ayant appris cette réponse des Romains, dit en parlant du pape : il est jeune, il pourra se corriger par les exemples & les avis des gens de bien. L'empereur alla ensuite assiéger Montefeltro, où Adalbert s'étoit enfermé. Le pape lui envoya Leon protoscriniaire de l'église Romaine, & Demetrius le premier des grands de Rome, promettant de se corriger de ce qu'il avoit fait par emportement de jeunesse ; & se plaignant que l'empereur avoit reçu un évêque nommé Leon, & un diacre cardinal nommé Jean, qui étoient infidelles au pape. Il se plaignoit encore que l'empereur manquoit à sa promesse, en se faisant prêter serment à lui-même, & non au pape, dans les lieux qu'il réduisoit à son obéissance.

L'empereur répondit aux envoyés du pape : j'ai promis de rendre à l'église toutes les terres de saint Pierre qui viendroient sous ma puissance ; & c'est à cette fin que je veux chasser Berenger de cette forteresse. Quant à l'évêque Leon & au cardinal Jean, que le pape m'accuse d'avoir reçus : j'ai appris qu'on les a arrêtés à Capoue, comme ils alloient à CP. où le pape les envoyoit à mon préjudice. On a pris avec eux un Bulgare nommé Salec, élevé chez les Hongrois, ami très-familier du pape ; & Zachée méchant homme & ignorant, que le pape a depuis peu consacré évêque, & l'a envoyé chez les Hongrois, pour les exciter à

nous attaquer. Je ne l'aurois pas cru, si je n'avois pas vu les lettres du pape scellées en plomb avec son nom. An. 963.

Après cette réponse, l'empereur envoya Landohard évêque de Munster & Luitprand évêque de Cremone, à Rome, avec les envoyés du pape, pour justifier auprès de lui la conduite de l'empereur, avec ordre aux vassaux de ces évêques qui les accompagnoient, de prouver son innocence par le duel, si le pape ne recevoit pas ses excuses. Les deux évêques envoyés par l'empereur étant arrivés à Rome, virent bien, à la réception que leur fit le pape, combien il étoit aliéné de leur maître. Il ne voulut point recevoir sa justification ni par le serment, ni par le duel; & huit jours après il renvoya avec eux Jean évêque de Narni & Benoît cardinal diacre, pour amuser encore l'empereur, pendant qu'il invitoit Adalbert à revenir. Celui-ci partit donc de Freffinet, & vint à Centumcelles, & de-là à Rome où le pape le reçut avec honneur.

L'empereur ayant passé tout l'été au siége de Montefeltro, vint à Rome, où la plupart des seigneurs l'appeloient, s'étant saisis du château de saint Paul, & lui avoient même donné des ôtages. Le pape & Adalbert craignant sa venue s'enfuirent, emportant une grande partie du trésor de saint Pierre; & Rome se trouva divisée, car quelques-uns tenoient le parti du pape; mais ils dissimulèrent tous, & reçurent l'empereur avec l'honneur convenable, & se soumirent à lui. Il entra donc à Rome avec tous les siens: les citoyens lui promirent fidélité, & jurèrent de ne jamais élire ou faire ordonner de pape sans son consentement, ou celui du roi son fils.

VI. Concile de Rome. tom. 9. conc. p. 648.

Trois jours après, à la prière des évêques Romains & du peuple, on tint un grand concile dans l'église de S. Pierre. L'empereur y assista avec environ quarante évêques. Angelfride patriarche d'Aquilée étant tombé malade à Rome, où il mourut quelque temps après, un diacre tenoit sa place. Valbert archevêque de Milan y étoit en personne, avec Pierre de Ravenne, & Adaldague de Brême qui avoit suivi l'empereur. Après ces trois archevêques étoient trois évêques Allemands: les autres étoient des diverses parties d'Italie. Il y avoit treize cardinaux prêtres, trois cardinaux diacres, & plusieurs autres clercs officiers de l'église Romaine, & quelques laïques des plus nobles, avec toute la milice des

Romains. Quand on eut fait silence, l'empereur dit : il seroit bienséant au pape Jean d'assister à un si vénérable concile ; dites-nous donc pourquoi il l'a évité. Le concile répondit : nous sommes surpris que vous nous demandiez ce que personne n'ignore, pas même aux Indes. Ses crimes sont si publics, qu'il n'use d'aucun détour pour les cacher. L'empereur dit : il faut proposer les accusations en particulier.

An. 963. Luitp. VI. c. 7.

Alors Pierre cardinal prêtre se leva, & dit qu'il l'avoit vu célébrer la messe sans communier. Jean évêque de Narni & Jean cardinal diacre dirent qu'ils l'avoient vu ordonner un diacre dans une écurie & hors des temps solennels. Benoît cardinal diacre lut une accusation au nom de tous les prêtres & les diacres, portant que le pape Jean faisoit les ordinations des évêques pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné pour évêque à Todi un enfant de dix ans. Ils dirent savoir certainement qu'il avoit abusé de la veuve de Rainier, d'Estiennete concubine de son père, d'une autre veuve nommée Anne, & de sa nièce ; qu'il avoit fait du sacré palais un lieu de débauche ; qu'il avoit été publiquement à la chasse ; qu'il avoit fait crever les yeux à Benoît son père spirituel, qui étoit mort aussitôt ; qu'il avoit fait mourir Jean cardinal sous-diacre, après l'avoir fait eunuque ; qu'il avoit fait faire des incendies, & avoit paru l'épée au côté, portant le casque & la cuirasse. Tous, tant clercs que laïques, déclarèrent qu'il avoit bu du vin pour l'amour du diable ; qu'en jouant aux dez il avoit invoqué le secours de Jupiter, de Venus, & des autres faux dieux ; qu'il n'avoit dit ni matines, ni les heures canoniales, & n'avoit point fait sur lui le signe de la croix.

Comme les Romains n'entendoient pas la langue Saxone que parloit l'empereur, il fit dire à l'assemblée par Luitprand évêque de Cremone : il arrive souvent, & nous le savons par expérience, que ceux qui sont constitués en dignité sont calomniés par leurs envieux ; ce qui me rend suspecte cette accusation qui vient d'être lue par le diacre Benoît. C'est pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, & de sa sainte mère, & par le corps de saint Pierre dans l'église duquel nous sommes, que l'on n'avance rien contre le pape qu'il n'ait effectivement commis, & qui n'ait été vu par des hommes très-dignes de foi. Les évêques, le clergé & le peuple de Rome dirent tout d'une voix : si le pape Jean n'a pas commis ce que le diacre Benoît vient

c. 8.

de lire, & encore plusieurs autres crimes & plus honteux, que saint Pierre ne nous délivre point de nos péchés, que nous soyons chargés d'anathèmes, & mis à la gauche au dernier jour. Si vous ne nous croyez pas, croyez au moins votre armée, qui l'a vu, il y a cinq jours, l'épée au côté, portant le bouclier, le casque & la cuirasse. Il n'y avoit que le Tibre entre deux, qui empêcha qu'il ne fût pris en cet équipage. L'empereur dit : il y en a autant de témoins que de soldats dans mon armée. An. 963.

On envoya au pape une lettre au nom de l'empereur, en ces termes : étant venu à Rome pour le service de Dieu, comme nous demandions aux évêques & aux cardinaux la cause de votre absence, ils ont avancé contre vous des choses si honteuses, qu'elles seroient indignes de gens de théâtre. Tous, tant clercs que laïques, vous ont accusé d'homicide, de parjure, de sacrilége, d'inceste avec vos parentes & avec deux sœurs, d'avoir bu du vin pour l'amour du diable, & d'avoir invoqué dans le jeu Jupiter, Venus & les autres démons. Nous vous prions donc instamment de venir vous justifier sur tous ces chefs. Si vous craignez l'insolence du peuple, nous vous promettons avec serment qu'il ne se fera rien que selon les canons. La date étoit du sixième de Novembre. Le pape ayant lu cette lettre, répondit par écrit, s'adressant aux évêques : nous avons ouï dire que vous voulez faire un autre pape ; si vous le faites, je vous excommunie de la part de Dieu tout-puissant, ensorte que vous n'ayez le pouvoir d'ordonner personne, ni de célébrer la messe. c. 9. c. 10.

Cette réponse fut lue dans la seconde session du concile, tenue plus de quinze jours après la précédente, savoir le vingt-deuxième de Novembre, où se trouvèrent Henri archevêque de Trèves, & les évêques de Modène, de Tortone & de Plaisance, qui n'avoient pas été à la première session. De leur avis, on écrivit une seconde lettre au pape, portant en substance : vous n'avez rien répondu de solide à notre première lettre, ni envoyé des députés, comme vous deviez, pour dire vos raisons. Si vous venez au concile vous justifier, nous déférerons à votre autorité ; mais si vous refusez de venir, sans avoir d'empêchement ni d'excuse légitime, nous mépriserons votre excommunication, & la retournerons contre vous-même. Judas avoit reçu, avec les autres Apôtres, le pouvoir de lier & de

délier ; mais après son crime, il ne put lier que lui-même.
An. 963. Si les évêques vouloient dire que le pape eût perdu par les crimes le pouvoir des clefs, c'est une erreur manifeste. Adrien cardinal prêtre, & Benoît cardinal diacre, furent chargés de cette seconde citation ; & étant arrivés au Tibre, ils ne trouvèrent plus le pape Jean, qui s'en étoit allé dans la plaine portant un carquois ; & personne ne put leur dire où il étoit.

VII. Jean déposé. Leon VIII pape.

Ils rapportèrent donc la lettre au concile assemblé pour la troisième fois. On devoit, selon les règles, envoyer une troisième citation ; mais peut-être la regarda-t-on comme une formalité inutile, ne sachant où l'adresser. Quoi qu'il en soit, l'empereur parla ainsi : nous l'avons attendu pour proposer nos plaintes contre lui en sa présence. Mais comme nous savons certainement qu'il ne viendra point, nous vous prions de considérer sa perfidie. Etant opprimé par Berenger & Adalbert révoltés contre nous, il nous a envoyé des députés en Saxe, nous priant pour l'amour de Dieu de venir en Italie & de le délivrer de leurs mains. Vous voyez ce que j'ai fait avec l'aide de Dieu. Cependant oubliant la fidélité qu'il m'avoit jurée sur le corps de S. Pierre, il a fait venir à Rome le même Adalbert, il l'a soutenu contre moi, a fait des séditions, & à la vue de mes troupes il est devenu chef de guerre, & s'est revêtu d'une cuirasse & d'un casque. Que le concile déclare ce qu'il ordonne.

Le concile dit : il faut un remède extraordinaire pour un tel mal. Si par ses mœurs corrompues il ne nuisoit qu'à lui-même, on devroit le tolérer ; mais combien son exemple en a-t-il perverti d'autres ? Nous vous prions donc que ce monstre soit chassé de la sainte église Romaine, & qu'on mette à sa place un homme qui nous donne bon exemple.
c. 11. Nous le voulons, dit l'empereur, & rien ne nous sera plus agréable, que de pouvoir trouver un digne sujet pour mettre sur le S. siége. Ils dirent tout d'une voix & par trois fois : nous choisissons pour pasteur le vénérable Leon, protoscriniaire de l'église Romaine, homme d'un mérite éprouvé. L'empereur y consentit : ils menèrent Leon au palais de Latran avec les cardinaux selon la coutume ; il fut ordonné pape au mois de Décembre, en un jour convenable, dans l'église de S. Pierre, & ils lui jurèrent fidélité. C'est Leon VIII, qui tint le S. siége un an & quatre mois. Il étoit Romain, fils de Jean protoscriniaire comme lui. Il fit une or-

Vita Joan. XII. ap. Papebr.

dination dans le même mois de Décembre 963, où il ordonna ſept prêtres & deux diacres. Au reſte nous n'avons pas les actes du concile où il fut élu, mais ſeulement le récit qui s'en trouve à la fin de l'hiſtoire de Luitprand. AN. 963.

VIII. Mort de Romain. Nicephore Phocas empereur. Cedr. p. 645. p. 642.

En Orient l'empereur Romain le jeune mourut le quinzième de Mars, la même année 963, du monde 6471, indiction ſixième, ayant régné trois ans & quatre mois, pendant leſquels il ne ſongea qu'à ſon plaiſir & ſe laiſſa gouverner. Il reprit à ſon ſervice un clerc eunuque nommé Jean, que l'empereur Conſtantin ſon père avoit chaſſé pour quelques actions honteuſes, & qui avoit pris l'habit monaſtique; mais Romain lui fit reprendre l'habit clérical. Le patriarche Polieucte le trouva mauvais, & preſſa l'empereur de le chaſſer de ſon ſervice, comme un moine apoſtat; mais il ſoutint qu'il avoit ſeulement feint d'embraſſer la vie monaſtique par la crainte de l'empereur Conſtantin, ſans avoir reçu la bénédiction d'aucun prêtre. Il trompa ainſi le patriarche, & vécut en ſéculier juſqu'à la mort de Romain, après laquelle il reprit l'habit monaſtique ſans changer de mœurs. p. 642.

Romain, à la ſuggeſtion de ſa femme, chaſſa du palais l'impératrice Helene ſa mère & ſes ſœurs, qu'il ſépara d'elle, & les fit raſer comme religieuſes. Helene en mourut de déplaiſir; mais ſitôt que Romain fut mort, ſes ſœurs quittèrent l'habit monaſtique, & mangèrent de la chair, comme n'étant point religieuſes. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, ou de poiſon, ou pour s'être épuiſé par les plaiſirs infâmes; & laiſſa deux fils, Baſile & Conſtantin, qui ne régnèrent pas ſitôt à cauſe de leur bas âge. On reconnut empereur Nicephore Phocas, grand capitaine, qui avoit remporté des avantages conſidérables ſur les Sarraſins. Il fut couronné dans la grande égliſe de Conſtantinople par le patriarche Polieucte, le dimanche ſeizième d'Août de la même année 963, indiction ſixième. Le vingtième de Septembre ſuivant, il épouſa Theophanie veuve de Romain, qu'il avoit feint d'éloigner; & recommença à manger de la chair, dont il s'étoit abſtenu depuis la mort de Bardas ſon fils du premier lit, qu'il avoit perdu par un accident funeſte. La célébration de ſon ſecond mariage ſe fit dans l'égliſe neuve du palais; mais comme il vouloit entrer dans le ſanctuaire, le patriarche Polieucte le prit par la main & le retint près du baluſtre, diſant qu'il ne lui permettroit point p. 645. p. 648. D.

An. 964. de passer outre, qu'il n'eût reçu la pénitence des secondes nôces. Cette opposition fit de la peine à Nicephore; & il en voulut du mal au patriarche toute sa vie. D'ailleurs on publia que Nicephore avoit levé des fonts un des enfans de Theophanie; & sur ce bruit Polieucte voulut l'obliger à quitter sa femme, ou à ne point entrer dans l'église. Nicephore prit ce dernier parti, tant il étoit attaché à Theophanie. Il assembla les évêques qui se trouvèrent à CP. & des sénateurs choisis, pour examiner l'affaire. Ils dirent tous que c'étoit une loi de Copronyme qu'il ne falloit point observer, & donnèrent à Nicephore des lettres d'absolution. Comme Polieucte faisoit encore difficulté de communiquer avec l'empereur, le Cesar Bardas, père de l'empereur, assura qu'il n'avoit été parrain d'aucun des enfans de l'impératrice; & Stylien protopape du palais, c'est-à-dire premier prêtre, que l'on disoit avoir été l'auteur de ce bruit, jura qu'il n'avoit ni vu ni ouï dire, que Bardas ou Nicephore eussent été parrains. Alors Polieucte, quoiqu'il fût bien que Stylien avoit fait un faux serment, n'insista plus sur cette affinité spirituelle. On ne voit point pourquoi ces évêques attribuoient à une loi de Copronyme, ce qui étoit de l'ancienne discipline de l'église.

IX. Jean XII. déposé Leon. *Suppl. Regin. Luitpr. VI. c. 11.*

L'empereur Otton célébra à Rome la fête de Noël 963; & comme il avoit renvoyé la plus grande partie de ses troupes, pour n'être pas à charge aux Romains, ils conjurèrent de nouveau contre lui, à la suscitation du pape Jean, & voulurent même le faire mourir. Mais ayant découvert leur dessein, il les prévint, & en fit tuer un grand nombre le troisième de Janvier 964. Ils lui jurèrent encore fidélité; mais huit jours après il sortit pour aller à Spolette, & leur rendit leurs ôtages à la prière du pape Leon. Alors ils firent rentrer le pape Jean: Leon se sauva à peine auprès de l'empereur, & Jean fit couper la main droite à Jean cardinal diacre, la langue, le nez & deux doigts à Azon protoscriniaire.

tom. 9. conc. p. 653.

Incontinent après son retour, & le vingt-sixième de Février 964, indiction septième, il tint un concile dans l'église de S. Pierre avec seize évêques, tous d'Italie & des terres de l'église, & douze prêtres cardinaux. Les uns & les autres avoient assisté pour la plupart au concile où il fut déposé trois mois auparavant. En celui-ci le pape ouvrit la première session, en disant: vous savez, mes chers frères,

que j'ai été chaffé de mon fiége pendant deux mois, par la violence de l'empereur. C'eft pourquoi je vous demande fi, felon les règles, on peut appeler concile, celui qui a été tenu dans mon églife en mon abfence le quatrième de Décembre, par l'empereur Otton, avec fes archevêques & fes évêques? Le concile répondit : c'eft une proftitution en faveur de Leon l'adultère & l'ufurpateur. Nous devons donc le condamner, dit le pape. Nous le devons, dit le concile, par l'autorité des pères. Le pape le condamna; puis il dit : les évêques ordonnés par nous ont-ils pu faire une ordination dans notre palais patriarchal? Non, répondit le concile. Le pape reprit : que jugez-vous de Sicon, que nous avons facré évêque il y a long-temps, & qui dans notre palais a ordonné Leon officier de cour, néophyte & parjure envers nous, le faifant portier, lecteur, acolyte, fous-diacre, diacre, & tout d'un coup prêtre : enfin il a ofé le confacrer dans notre fiége apoftolique, fans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des pères. Le concile dit : Il faut dépofer & l'ordinateur & celui qu'il a ordonné. Le pape dit : on ne fait où il eft caché. Qu'on le cherche foigneufement, dit le concile, jufqu'à la troifième féance; fi on ne le trouve pas, qu'il foit condamné felon les canons.

An. 964.

Le pape ajouta : que jugez-vous donc de ces deux évêques que nous avons ordonnés, Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, qui ont prononcé les oraifons fur l'ufurpateur? le concile répondit : qu'ils foient punis de même; cependant nous les laiffons à votre difcrétion, jufqu'à la troifième féance. Qu'ordonnez-vous donc, dit le pape, touchant l'ufurpateur de notre fiége? Le concile dit : qu'il foit abfolument condamné, afin que déformais aucun des officiers de cour, des néophytes, des juges ou des pénitens publics, ne foit affez hardi pour afpirer au degré fuprême de l'églife. Alors le pape Jean prononça la fentence contre Leon, le déclarant dépofé de tout honneur facerdotal & de toute fonction cléricale, avec menace d'anathème perpétuel, s'il continuoit d'en faire aucune, ou s'efforçoit de rentrer dans le faint fiége; & pareille menace contre ceux qui lui donneroient aide ou confeil. Le pape ajouta : que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnés? Le concile répondit : qu'ils foient dépofés. Alors le pape ordonna qu'ils entraffent dans le concile revêtus de chafubles & d'étoles, & fit écrire par chacun d'eux dans un papier : mon père n'avoit

AN. 964

rien à lui, & ne m'a rien donné. Ainsi il les remit au rang qu'ils tenoient auparavant.

A la seconde session du concile tenue le lendemain, le pape dit que l'on avoit cherché avec soin l'évêque Sicon sans le trouver, & le concile ordonna que sa condamnation seroit différée jusques à la troisième session. Alors le pape appela deux évêques qui avoient ordonné Leon, savoir Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, & leur fit lire à chacun dans un papier : moi tel, du vivant de mon père, j'ai consacré à sa place Leon, officier de cour, néophyte, & parjure, contre les ordonnances des pères. Puis leur jugement fut remis à la troisième session. Le pape ajouta : que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au néophyte, pour acheter la grâce de Dieu, qui ne se peut vendre ? Le concile dit : si c'est un évêque, un prêtre ou un diacre, qu'il perde son rang : si c'est un moine ou un laïque, qu'il soit anathématisé. Quant aux abbés dépendans du pape, qui avoient assisté au concile précédent, on les laissa à son jugement. Puis il dit : ordonnez que jamais l'inférieur n'ôtera le rang à son supérieur, sous peine d'excommunication ; & que les moines, sous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au siècle. Le concile l'ordonna.

A la troisième session, le pape prononça par contumace sentence de déposition contre Sicon évêque d'Ostie, un des ordonnateurs de Leon, sans espérance de restitution ; & remit en leur premier rang ceux que Leon avoit ordonnés, comme n'ayant rien reçu de lui : alléguant l'exemple du pape Etienne III contre ceux qui avoient été ordonnés par Constantin. Enfin on défendit à aucun laïque de se tenir pendant la messe autour de l'autel ou dans le sanctuaire. Tel est ce concile, dont la procédure semble encore moins régulière que celle du précédent, puisque Leon absent y est condamné dès la première session, sans avoir été cité une seule fois, sans qu'il paroisse contre lui d'accusateur ni de témoins. Il est toutefois remarquable que ce concile, comme tous les autres, allègue souvent les canons & l'autorité des pères.

Sup. liv. XLIII. *n.* 58.

X. Mort de Jean XII, Benoît V pape.

Luitpr. vi. hist. c. 11. Supl. Regin. an. 964.

Le pape Jean XII ne survécut pas trois mois à ce concile : car comme il étoit une nuit hors de Rome, abandonné à son plaisir avec une femme mariée, il fut frappé dans les tempes si rudement, qu'il mourut au bout de huit jours, sans

ſans recevoir le viatique. C'étoit le quatorzième de Mai, & il avoit tenu le ſaint ſiége en tout huit ans & près de deux mois. Alors les Romains craignant l'empereur Otton, & oubliant les ſermens qu'ils lui avoient faits, à lui & au pape Leon, élurent & firent ordonner pape Benoît cardinal diacre de l'égliſe Romaine, lui promettant avec ſerment de ne le jamais abandonner, & de le défendre contre l'empereur. On le nomme Benoît V. AN. 964.

A ces nouvelles Otton aſſembla ſes troupes, & vint aſſiéger Rome, n'en laiſſant ſortir perſonne ſans le mutiler de quelque membre. Le pape Benoît animoit les Romains à la défenſe, & monta lui-même ſur la muraille, pour menacer d'excommunication l'empereur & ſes ſerviteurs. Mais l'empereur preſſa ſi vivement le ſiége, que la famine contraignit les Romains de lui ouvrir les portes la veille de S. Jean, vingt-troiſième de Juin 964. Ils lui abandonnèrent Benoît, & reçurent pour pape Leon VIII que Jean avoit dépoſé.

Alors on tint un concile dans l'égliſe de Latran, où préſida le pape Leon: l'empereur Otton y aſſiſtoit avec les évêques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le clergé & le peuple de Rome. Le pape Benoît, revêtu d'ornemens pontificaux, fut amené par les mains de ceux qui l'avoient élu, & Benoît cardinal archidiacre lui dit: de quelle autorité, de quel droit, ô uſurpateur, t'es-tu attribué ces ornemens pontificaux pendant la vie du vénérable pape Leon, que nous voyons ici, & que tu as choiſi avec nous après avoir rejeté Jean? Peux-tu nier que tu n'aies promis par ſerment à l'empereur ici préſent, que jamais toi ni les autres Romains n'éliriez ou n'ordonneriez de pape, ſans ſon conſentement, ou du roi Otton ſon fils? Benoît répondit: ſi j'ai failli, ayez pitié de moi. L'empereur fondant en larmes pria le concile qu'on ne portât aucun préjugé contre Benoît, & qu'il répondit, s'il pouvoit, aux queſtions qu'on lui avoit faites: & s'il ſe reconnoiſſoit coupable, qu'il lui fit grâce pour la crainte de Dieu. Benoît ſe jeta aux pieds du pape Leon & de l'empereur, criant qu'il avoit péché, & qu'il étoit uſurpateur du ſaint ſiége. Enſuite il ôta ſon pallium & le rendit à Leon, avec la ferule ou bâton paſtoral qu'il avoit à la main. Le pape Leon rompit la ferule en pluſieurs pièces, qu'il montra au peuple. Il fit aſſeoir à terre Benoît, lui ôta la chaſuble & l'étole, & dit aux évêques: nous privons de tout hon-

To. 9. conc. p. 659. ex Luitp.

An. 964. neur du pontificat & de la prêtriſe, Benoît uſurpateur du ſaint ſiége : mais en conſidération de l'empereur qui nous y a rétablis, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, à la charge qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil.

Ivo. Pann. lib. VIII. *c.* 136. *Grat. diſt.* 63. *c.* 13. On trouve un décret de ce concile, par lequel le pape Leon, avec tout le clergé & le peuple de Rome, accorde & confirme à Otton & à ſes ſucceſſeurs la faculté de ſe choiſir un ſucceſſeur pour le royaume d'Italie, d'établir le pape, & de donner l'inveſtiture aux évêques, enſorte qu'on ne pourra élire ni patrice, ni pape, ni évêques ſans ſon conſentement; le tout ſous peine d'excommunication, d'exil perpétuel & de mort. C'eſt qu'en ce concile la puiſſance temporelle étoit jointe à la ſpirituelle, puiſque le peuple Romain y aſſiſtoit auſſi-bien que le clergé. Le décret porte que c'eſt à l'exemple du pape Adrien, qui accorda à Charlemagne avec la dignité de patrice l'ordination du ſaint ſiége & l'inveſtiture des évêques; mais il n'en eſt point fait mention dans les auteurs de ce temps-là, quoiqu'il ſoit certain que depuis Charlemagne, comme devant, le conſentement des empereurs étoit néceſſaire pour l'ordination du pape. *V. Marca* VIII. *conc. c.* 12. & *c.* 19. *n.* 6.

Supl. Regn. an. 964. Après que l'empereur Otton eut paſſé à Rome la fête de S. Jean & celle de S. Pierre & S. Paul, il en ſortit, & demeura le reſte de l'année en Italie, où ſon armée fut attaquée d'une peſte violente. Elle emporta pluſieurs ſeigneurs, entre autres Henri archevêque de Trèves, dont le ſucceſſeur fut Thierri diacre de la même égliſe. *Ibid. an.* 965. 22. L'empereur ayant célébré à Pavie la fête de Noël, repaſſa en Allemagne, demeura en Franconie pendant tout le carême de l'an 965, & célébra la Pâque à Ingelheim. Enſuite il retourna en Saxe, emmenant avec lui le pape Benoît qui venoit d'être dépoſé, & qu'il mit à la garde d'Adaldague archevêque de Brème & de Hambourg. Ce prélat avoit ſuivi l'empereur en Italie, & apporta de Rome pluſieurs reliques, qu'il diſtribua dans ſon diocèſe. Il fit garder le pape Benoît à Hambourg, le traitant avec grand honneur; car Benoît étoit ſavant & vertueux, & digne d'être pape, ſi ſon élection eût été plus régulière. Il édifia les Saxons par ſon bon exemple & ſes inſtructions; & l'empereur étoit prêt à le rendre aux Romains qui le demandoient, quand il mourut à Hambourg le cin- *Adam. lib.* II. *c.* 6. *Ditmar. lib.* II. *p.* 22.

quième de Juillet 965. On y voit encore son tombeau dans la cathédrale, mais fait plusieurs siècles après. An. 965.

Le pape Leon VIII étoit mort dès le commencement du mois d'Avril, après un an & quatre mois de pontificat. Alors les Romains envoyèrent à l'empereur Otton, Azon protoscrinaire & Marin évêque de Sutri, qui le vinrent trouver en Saxe, pour ordonner pape celui qu'il voudroit. L'empereur les reçut honorablement, & renvoya avec eux Oger évêque de Spire, & Linzon évêque de Crémone, qui étant arrivés à Rome, on élut d'un commun consentement Jean évêque de Narni, & on l'intronisa dans le saint siége qu'il tint près de sept ans sous le nom de Jean XIII. Il étoit Romain & fils d'un évêque nommé aussi Jean; mais dès le commencement de son pontificat, il traita les premiers de Rome avec tant de hauteur, qu'il s'attira leur inimitié. Rofrede comte de Campanie & le préfet Pierre, aidés des chefs du peuple, l'arrêtèrent & l'enfermèrent au château saint Ange; puis ils l'envoyèrent en Campanie, où il demeura onze mois.

Apud Papebr. conat.

XI. Jean XIII pape.

Sup. Regin.

Mſ. ap. Papebr.

Quand le roi Otton passa en Italie, il laissa, comme j'ai dit, l'Allemagne & le jeune Otton son fils sous la conduite de son frère Brunon archevêque de Cologne & duc de Lorraine, c'est-à-dire gouverneur du Royaume de Lothaire. Mais les occupations temporelles n'empêchèrent jamais Brunon de s'appliquer aux exercices de religion, & à la lecture qu'il aimoit passionnément, & y excitoit tous ceux qui étoient auprès de lui, ensorte qu'il avoit moins de confiance en ceux qui n'avoient point d'affection pour l'étude. Il haïssoit le luxe & les divertissemens dont les grands s'occupent; & s'il y donnoit quelque peu par complaisance, il lui en coûtoit ensuite beaucoup de larmes. Dégoûté de la vie présente & de tout ce qu'elle a de plus flatteur, il n'aspiroit qu'au bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendoit souvent soupirer dans son lit. Souvent il ne mangeoit point dans les repas, où il paroissoit plus gai que les autres. Au milieu de ses officiers & de ses vassaux ornés de pourpre & d'or, il portoit un habit simple & des fourrures communes; & il se baignoit rarement, quoique accoutumé dès le berceau à la propreté & à la délicatesse convenable à sa naissance.

XII. Fin de S. Brunon archevêque de Cologne.

Sup. n. 1.

Vita Brun. c. 40 c. 25.

Il eut grand soin de chercher des reliques pour en enrichir son diocèse: il bâtit ou répara grand nombre d'églises

c. 26. 27. &c.

c. 32.

AN. 965. & de monaſtères : il eut un ſoin particulier des reclus, pour les attacher à certaines égliſes, & pourvoir à leur ſubſiſtance : il prêchoit la parole de Dieu, & expliquoit les écri-
c. 37. tures avec beaucoup d'étendue & de ſubtilité. Dans la partie occidentale du royaume de Lorraine, le clergé étoit tombé dans un grand déſordre, envieux, indocile & incapable de conduire les peuples. Brunon s'appliqua à y établir des évêques habiles & vertueux. Il pacifia le ro-
c. 38. yaume de Lorraine, & y adoucit les eſprits : il ſoutint le
c. 39. roi de France Lothaire ſon neveu contre les entrepriſes des ſeigneurs.

c. 41. L'empereur Otton, après ſon retour d'Italie, la trentième année de ſon règne, c'eſt-à-dire l'an 965, célébra la fête de la Pentecôte à Cologne avec l'archevêque ſon frère, & ce fut la plus grande aſſemblée & la plus ſolennelle qu'on eût vue depuis long-temps. En ſe ſéparant ils s'embraſsèrent avec beaucoup de larmes, & l'archevêque vint à Compiegne pour remettre la paix entre ſes neveux, le roi Lothaire & les enfans de Hugues le grand. Tandis qu'il y travailloit, il tomba malade, & ſe fit porter à Reims, s'occupant de la lecture pendant tout le chemin. Odalric archevêque de Reims le reçut avec grand honneur, & lui
c. 42. donna tous les ſoulagemens poſſibles. Brunon appela deux évêques qui l'avoient ſuivi, Theodoric de Metz ſon neveu, qui avoit ſuccédé à Adalberon mort l'année précédente, &
Sigeb. Chr. an. 964. & 965 c. 43. & 44. Vicfrid de Verdun. Il les prit pour témoins de ſon teſtament, par lequel il diſpoſa de tous ſes biens ; marquant dans un état ſéparé, ce qu'il laiſſoit pour les bâtimens des égliſes. Enſuite il ſe confeſſa aux mêmes évêques : & ayant fait apporter le ſacrement du corps & du ſang de Notre-Seigneur, il ſe proſterna de tout le corps pour le recevoir. Il conſola les évêques & les ſeigneurs & les autres qui ſe lamentoient autour de lui ; dit vêpres avec les aſſiſtans ; & quand la nuit fut bien avancée, il dit complies. Enfin il mourut univerſellement regretté, l'onzième d'Octobre, âgé ſeulement de quarante ans, le douzième de ſon pontificat. Son corps fut reporté à Cologne, & enterré ſuivant
c. 45. & 46. ſon ordre au monaſtère de S. Pantaleon qu'il avoit fondé.
Prolog. Son ſucceſſeur fut Folcmar, diacre & économe de la même égliſe, qui fit écrire ſa vie lorſque la mémoire en étoit encore récente.

XIII. Converſion des Polonois.

On rapporte à cette année 965 la converſion de Miſeco

ou Miciflas duc de Pologne. Il avoit époufé la fœur de l'ancien Boleflas duc de Bohême, car ces deux peuples Bohémiens & Polonnois étoient Sclaves. Cette princeffe nommée Dubrave, c'eft-à-dire bonne, étoit chrétienne; & voyant le duc fon époux encore païen, elle fongea comment elle pourroit le convertir. Le premier carême qui fuivit fon mariage elle céda à fes prières, & mangea de la viande, & le gagna fi bien par fa complaifance & par fes exhortations continuelles, qu'il reçut le baptême. Plufieurs de fes fujets fe convertirent, & leur premier évêque nommé Jourdain, travailla beaucoup avec le duc & la ducheffe pour l'établiffement de la religion. Ils eurent un fils nommé Boleflas, qui fuccéda à fon père. Mais ce prince, après la mort de Dubrave, époufa une religieufe Allemande nommée Oda, fille du marquis Thierri. Cette action déplut fort à tous les évêques, & principalement à Hillibart d'Halberftat, dans le diocèfe duquel elle étoit religieufe : mais il n'en fit point d'éclat, de peur de rompre la paix & nuire au pays. Oda répara en quelque façon fa faute, en procurant l'accroiffement de la religion, & délivrant quantité de captif. Elle eut trois fils du duc fon mari, qui mourut l'an 992.

An. 966. Ditmart. lib. 1. p. 45.

XIV. Frodoard & fes écrits. *Elog. fæc. 7. Ben. p. 325.*

En France Flodoard ou Frodoard mourut l'an 966, & l'églife Gallicane perdit en lui fon plus grand ornement pour ce fiècle. Il naquit vers l'an 894 à Epernay fur Marne, fut inftruit dans l'école de Reims par les difciples de Remi & d'Hubauld, dont j'ai parlé en leur lieu, & fut chanoine de Reims & curé de Cormici. Il alla à Rome vers l'an 936, & le pape Leon VII lui donna des marques particulières d'eftime. Comme Frodoard n'approuvoit pas l'intrufion du jeune Hugues dans le fiége de Reims, il fut maltraité, & même retenu quelque temps comme prifonnier chez les chanoines de Reims par le comte Hebert. Au contraire il fut toujours attaché à l'archevêque Artaud, affifta avec lui au concile de Verdun en 947, & eut part à l'élection d'Oldaric en 962. Il avoit été lui-même élu évêque de Noyon : mais il fut obligé de céder à Foucher doyen de S. Medard, comme il paroît par une lettre d'Adaldague archevêque de Brème. Frodoard vécut foixante & treize ans, & mourut l'an 966, le 28 de Mars, auffi eftimé pour fa pureté & fes autres vertus, que pour fa doctrine.

Sup. liv. LV. n. 4. n. 14.

Ses écrits imprimés font fon hiftoire & fa chronique;

An. 966. l'histoire de l'église de Reims, divisée en quatre livres, en comprend toute la suite depuis sa fondation jusques au temps de l'auteur, qui l'a tirée de ses archives dont il étoit gardien; des actes des martyrs & des autres saints, des actes des conciles, des lettres des papes & des autres pièces originales. Elle est dédiée à un évêque, que l'on croit être Raoul de Laon La chronique comprend tout ce qui s'est passé de plus mémorable de son temps en France & dans les pays voisins, rangé par années : elle commençoit à l'an 917, & finissoit en l'an 965; mais nous ne l'avons que depuis 919, avec une continuation jusqu'en 978. Frodoard avoit écrit en vers des histoires des saints, qui se trouvent manuscrites, & dont on a donné, il y a quelques années, ce qui regarde les papes, depuis Gregoire II jusques à Leon VII.

T. 4. act. SS. Ben. p. 569.

XV. Jean XIII rétabli. Supl. Regin. 966.

L'empereur Otton vint en Italie pendant l'automne de l'année 966, & envoya prisonniers en Allemagne Sigolfe évêque de Plaisance, & quelques comtes Italiens, qui l'année précédente s'étoient déclarés contre lui pour Adalbert. Alors les Romains, craignant l'arrivée de l'empereur, rappelèrent le pape Jean XIII, demandant pardon du passé à l'empereur, qui célébra la fête de Noël à Rome, & fit pendre douze des premiers de la ville, qui avoient été les auteurs de l'expulsion du pape. Quant à leur chef Pierre préfet de Rome, il l'abandonna au pape, qui lui fit couper la barbe, & le fit pendre par les cheveux au cheval de Constantin, pour l'exposer en spectacle. Ensuite on le dépouilla, & on le mit à rebours sur un âne, qui avoit une clochette au cou : le patient portant une outre sur sa tête & deux à ses cuisses. On le promena ainsi par toute la ville de Rome, le fouettant & s'en jouant : on le mit en prison, où il demeura long temps; enfin on l'envoya de là les monts. L'empereur fit déterrer les os du comte Rofrede qui avoit fait arrêter le pape, & d'Etienne vestiaire.

MS. ap. Baron. & papebr.

XVI. Concile de Ravenne. to. 9. conc. p. 974

Ensuite l'empereur alla à Ravenne, où il célébra avec le pape la fête de Pâque de l'an 967, qui étoit le 31 de Mars. Il y fit tenir un concile dans l'église de S. Severe, où se trouvèrent plusieurs évêques d'Italie, de Germanie & de Gaule; & on y régla plusieurs choses pour l'utilité de l'église. L'empereur y rendit au pape la ville & le territoire de Ravenne qui lui avoit été ôtée, ou plutôt en confirma la restitution. Il reste deux actes de ce concile de Ravenne;

le premier eſt la dépoſition d'Herolde archevêque de Salsbourg. On lui avoit fait perdre la vue en punition de ſes crimes, pour avoir dépouillé les égliſes, & donné leurs tréſors aux païens, avoir conſpiré avec eux pour tuer ou piller les chrétiens, & s'être révolté contre l'empereur. Les papes précédens l'avoient dépoſé, & fait ordonner à ſa place Frideric, ſur le choix de tous les nobles de Bavière, clercs & laïques. Cependant Herolde aveugle & dépoſé continuoit de célébrer la meſſe & de porter le pallium. C'eſt pourquoi le pape Jean en ce concile confirma ſa dépoſition & l'ordination de Frideric, excommuniant tous les adhérens de Herolde. Cet acte eſt daté du vingt-cinquième d'Avril, indiction dixième, qui eſt l'an 967, & eſt ſouſcrit par cinquante-ſept évêques, le pape compris. L'empereur ſouſcrivit après le pape, puis Rodoalde patriarche d'Aquilée, Pierre archevêque de Ravenne, Valpert de Milan, Landuard évêque de Minden, Otker de Spire; les autres ſont d'Italie. L'autre acte de ce concile eſt l'érection de la métropole de Magdebourg, ou plutôt la confirmation de ce qui avoit été fait à Rome pour cet effet en 962, & qui fut alors exécuté.

An. 967.

Sup. liv. LVI n. 48.

XVII. S. Adalbert archevêque de Magdebourg.

Les premiers qui travaillèrent à la converſion des Sclaves furent des moines de la nouvelle Corbie, qui ayant parcouru pluſieurs de leurs provinces, paſsèrent juſqu'à l'île de Rugen, qu'ils convertirent toute entière, & y fondèrent une égliſe en l'honneur de S. Vitus leur patron. C'étoit du temps de l'empereur Louis le Germanique. Mais le plus fameux Apôtre des Sclaves fut S. Adalbert premier archevêque de Magdebourg, qui prêcha auſſi aux Ruſſes.

Mabil act. ſæc 5. p. 576. Sup. l. XLVII. n. 51.

Olga reine de cette nation, étant allée à Conſtantinople du temps de l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, y reçut le baptême & le nom d'Helene. Elle envoya des ambaſſadeurs en 959 au roi Otton pour lui demander un évêque & des prêtres, ce qu'il accorda avec plaiſir; & il choiſit pour leur évêque Libutius moine de S. Alban de Mayence, qui l'année ſuivante 960 fut ſacré par Adaldague archevêque de Brême, pour être évêque des Rugiens ou Ruſſiens, car on leur donne l'un & l'autre nom. Le voyage de Libutius fut retardé juſqu'à l'année ſuivante, & il mourut ſans être parti le 15 de Février 961.

On choiſit à ſa place Adalbert moine de S. Maximin de Trèves; car ce monaſtère ayant été rétabli ſous le roi Henri

Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 342.

AN. 968. l'Oiseleur, fut pendant long-temps une école célèbre pour les lettres & pour la piété, & il en sortit en ce siècle plusieurs grands évêques. Adalbert en fut tiré par le conseil de Guillaume archevêque de Trèves, qui vouloit l'éloigner, étant peut-être jaloux de son mérite. Le roi Otton lui donna libéralement tout ce qui étoit nécessaire pour son voyage: il fut ordonné évêque des Rugiens, & partit pour exécuter sa mission. Mais voyant qu'elle étoit sans aucun fruit, & qu'il se fatiguoit inutilement, il revint dès l'an 962. Il y eut de ses gens tués au retour, il échappa lui-même à grande peine; & il parut ainsi que les Russes n'avoient pas demandé sincèrement une mission. Adalbert à son retour fut reçu avec beaucoup d'amitié par le roi Otton & par l'archevêque Guillaume son fils, qui le traita comme un frère, pour réparer le mal qu'il lui avoit fait en lui attirant ce fâcheux voyage.

Trois ans après, c'est-à-dire en 966, mourut Ercambert abbé de Vicembourg au diocèse de Spire; & par le choix des moines, Otton leur donna pour abbé l'évêque Adalbert; mais il ne gouverna ce monastère que deux ans. Car l'empereur, voulant exécuter l'érection de la métropole de Magdebourg, choisit pour ce siége Adalbert, & l'envoya à Rome demander le pallium. Le pape Jean XIII le lui accorda aussitôt l'an 968, le jour de S. Luc dix-huitième d'Octobre, indiction douzième, lui permettant de garder son abbaye de Vicembourg.

Il accorda en même temps plusieurs priviléges au nouvel archevêque de Magdebourg: le déclarant le premier des archevêques de Germanie, & l'égalant à ceux des Gaules, c'est-à dire de Cologne, de Mayence & de Trèves. Il lui donna rang entre les évêques cardinaux de Rome, & pouvoir d'ordonner douze prêtres, sept diacres & vingt-quatre cardinaux, suivant l'usage de l'église Romaine. Il l'établit métropolitain de toute la nation des Sclaves, au-delà des fleuves Elbe & Sala, & ordonna que l'on fonderoit des évêchés dans les villes où la superstition des barbares avoit été le plus en vigueur: savoir, Cizi, Misni, Mersbourg, Brandebourg, Havelberg, Poznam, dont les évêques seroient suffragans du nouvel archevêque. Tout cela fut ordonné par le pape en concile. Ensuite il renvoya l'archevêque Adalbert accompagné de deux légats, Gui évêque de sainte Rufine & bibliothécaire de l'église Romaine, & Benoît car-

dinal, pour l'intronifer avec Hildivard évêque d'Alberftat. L'empereur Otton les reçut avec grande joie, & les envoya avec fes lettres de recommandation à Magdebourg, où tous les évêques, les marquis & les feigneurs de Saxe s'affemblèrent par ordre de l'empereur. Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations, & en élevant les mains : il y eut un grand concours de peuple, & la joie fut générale. Les évêques & les feigneurs y célébrèrent la fête de Noël avec l'archevêque Adalbert, qui en leur préfence ordonna trois nouveaux évêques, Bofon à Mersbourg, Burchard à Mifne ou Meffein, & Hugues à Cize ou Ceits, dont le fiége fut depuis transféré à Naumbourg. De plus deux anciens évêques, Dudon de Havelberg & Dudelin de Brandebourg, auparavant fuffragans de l'archevêque de Mayence, pafsèrent, de fon confentement & à la prière de l'empereur, fous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainfi cinq fuffragans. Quelques-uns y ajoutent Jourdain évêque de Poznanie, qui feroit le fixième. Les moines de Magdebourg furent transférés près d'une églife de S. Jean hors de la ville. An. 968.

Bofon, premier évêque de Mersbourg, avoit été moine à S. Emmeran de Ratisbonne, d'où il fut rappelé au fervice du roi. Pour récompenfe le roi lui donna l'églife de Cize, près de laquelle il fonda un monaftère ; & comme par fes prédications continuelles à l'orient de la Saxe, il avoit converti & baptifé un grand nombre d'infidelles, l'empereur lui donna le choix des trois nouveaux évêchés, dont il choifit celui de Mersbourg ; mais il ne le gouverna qu'un an, & mourut le premier de Novembre 970. Son fucceffeur fut Gifiler, nommé par l'empereur, à la recommandation d'Annon évêque de Vormes. *Sæc. 5. act. Ben. p. 112.*

XVIII. Evêché de Prague. *Chr. Sax. ap. Mabil. fæc. 5. p. 833.*

L'évêché de Prague fut érigé vers le même temps. Boleflas le Cruel, duc de Bohême, qui avoit tué fon frère S. Venceflas, mourut en 967, laiffant pour fucceffeur fon fils nommé auffi Boleflas, que fa vertu fit furnommer le Bon. Il étoit fincèrement chrétien, d'une foi pure & d'une grande charité, protecteur des veuves & des orphelins, des clercs & des étrangers : il fonda jufques à vingt églifes, & leur donna tout ce qui leur étoit néceffaire. Il avoit une fœur nommée Mlada, vierge confacrée à Dieu & favante, qui alla en pelerinage à Rome, & fut favorablement reçue par le pape

Jean XIII. Elle y apprit la discipline monastique; puis le pape, en faveur de la nouvelle église de Bohême, du conseil des cardinaux, lui donna la bénédiction d'abbesse, changeant son nom en celui de Marie, & lui mettant en main la règle de S. Benoît & le bâton pastoral. Il lui donna aussi une lettre pour le duc Boleslas son frère, où il dit: votre sœur nous a demandé entre autres choses de votre part, notre consentement pour l'érection d'un évêché dans votre principauté. Nous en avons rendu grâces à Dieu, qui étend & glorifie son église chez toutes les nations. C'est pourquoi nous accordons & autorisons qu'à l'église des martyrs S. Vitus & S. Venceslas on fasse un siège épiscopal, & à l'église de saint George un monastère de religieuses sous la règle de S. Benoît & la conduite de notre fille Marie votre sœur. Toutefois vous ne suivrez pas le rit des Bulgares ou des Russes, & n'userez pas de la langue Sclavone; mais vous prendrez pour évêque un clerc bien instruit des lettres latines, & capable de cultiver ce nouveau champ de l'église. C'est que le pape ne vouloit pas que les Bohémiens suivissent le rit grec, comme les Bulgares & les Russes, mais le rit latin, qu'ils ont en effet suivi.

En exécution de cette bulle, on choisit pour premier évêque de Prague un moine de Saxe nommé Ditmar, qui étoit prêtre, savant & éloquent, & qui étant venu à Prague par dévotion, avoit gagné l'amitié du duc; & on le choisit principalement parce qu'il savoit en perfection la langue Sclavone. Le duc Boleslas envoya des députés pour l'amener: puis ayant assemblé le clergé & les grands du pays, il fit ensorte par ses prières & ses exhortations, qu'ils l'élurent pour évêque. Alors il l'envoya à l'empereur Otton, avec des lettres, par lesquelles il le prioit de le faire ordonner: ce que l'empereur accorda en faveur de la nouvelle église, par le conseil des seigneurs & des évêques. Ditmar fut donc consacré par l'archevêque de Mayence, & ensuite reçu à Prague avec les acclamations du clergé & du peuple. Il dédia plusieurs églises bâties en divers lieux par les fidelles, & baptisa un grand nombre de païens.

AN. 968.

XIX. Sainte Mathilde reine. *Sup. liv.* LV. *n.* 18.

La même année 968 mourut la reine Mathilde, mère de l'empereur Otton. Après la mort du roi Henri l'Oiseleur son époux, elle se retira au monastère de Quedlimbourg, qu'elle avoit fondé. Là elle observoit toute la discipline;

& conservant une dignité merveilleuse dans ses actions & ses discours, elle ne laissoit pas de montrer une modestie & une pudeur qui l'auroit fait passer pour une vierge, si on n'avoit vu les princes ses enfans. La nuit, outre l'office où elle assistoit, elle prioit long-temps devant & après. Jamais elle n'approcha de l'autel les mains vides, soit du vivant du roi son époux, soit après sa mort. Tous les jours elle présentoit au prêtre son offrande de pain & de vin pour le salut de toute l'église; mais depuis qu'elle fut veuve, elle ne cessa point de faire offrir le saint sacrifice pour les péchés du roi son époux, en quoi elle surpassa toutes les femmes de son temps. Elle observa toute sa vie le huitième jour de la mort de ce prince, le trentième & l'anniversaire.

AN. 968. *Vita n. 14. ap Boll. 14 Mart. to. 7. p. 362. Mabill. sæc. 5. act. p. 348.*

Vers l'an 946, elle soutint une rude persécution de la part des princes ses enfans. Comme elle faisoit de grandes aumônes, on leur rapporta qu'elle avoit consumé des sommes immenses des revenus de l'état; & la chose alla si loin, que le roi Otton envoyoit des espions pour arrêter ceux par qui la reine sa mère envoyoit ses libéralités, les leur ôter & les maltraiter. On vouloit qu'elle abandonnât les terres qu'elle avoit reçues en douaire, & qu'elle prît le voile de religieuse. Pour comble d'affliction, le prince Henri qu'elle aimoit uniquement, s'accordoit avec le roi Otton contre elle. Comme elle vit augmenter de jour en jour leurs mauvais traitemens, elle laissa tout ce que le roi Henri lui avoit donné pour son douaire, & se retira dans l'Angrie, qui faisoit partie de la Vestphalie d'aujourd'hui. Mais quelque temps après le roi Otton ayant eu de mauvais succès à la guerre, céda aux exhortations de la reine Edithe son épouse, des évêques & des seigneurs, rappela la reine sa mère, lui demanda pardon, & lui rendit les terres qu'il lui avoit ôtées. Le prince Henri se réconcilia aussi avec elle, & elle ne l'aima pas moins que devant.

Luitpr. IV. hist. c. 7.

La reine Mathilde étant rétablie dans sa première autorité, s'appliqua plus qu'auparavant aux aumônes & à toutes sortes de bonnes œuvres; & avec le secours du roi son fils, elle fonda plusieurs églises & cinq monastères, entre autres celui de Palide ou Polden dans le duché de Brunswick, où elle assembla trois mille moines. Le roi Otton confirma cette donation par ses lettres de l'an 955.

La même année arriva la mort de Henri duc de Bavière,

AN. 968. dont la reine Mathilde sa mère fut si affligée, qu'elle quitta le peu d'ornemens qu'elle avoit gardés pendant sa viduité, & ne parut plus qu'en habit de deuil. Elle ne voulut plus entendre aucune chanson profane, ni voir aucun jeu : elle n'écoutoit que des cantiques, tirés de l'écriture sainte ou des vies des saints. Elle faisoit donner à manger aux pauvres deux fois par jour, & leur en distribuoit encore pendant son repas. Dans ses voyages elle faisoit porter des cierges pour distribuer aux églises, & de la nourriture pour les pauvres ; & avoit chargé une religieuse qui la servoit nommée Richburge, de n'en laisser passer aucun sans aumône. En toutes les villes où elle séjournoit l'hiver, elle faisoit allumer un grand feu pour les pauvres, qui duroit toute la nuit. Elle redoubloit ses charités le samedi, parce que c'étoit le jour de la mort du roi son époux : le matin elle faisoit préparer un bain pour les pauvres & les passans, & quelquefois elle les servoit de ses propres mains ; puis elle les faisoit entrer dans une chambre où elle leur donnoit de la nourriture ou des habits, selon leur besoin. Elle observoit exactement de faire tous les jours quelqu'ouvrage de ses mains.

En 967, le vingt-deux de Décembre, la reine Mathilde partit de Northause en Turinge, où elle avoit fondé un monastère, pour aller à celui de Quedlimbourg. Y étant arrivée, elle tomba malade ; & voyant que sa mort étoit proche, elle fit appeler Richburge alors abbesse de Northause, afin qu'elle l'assistât jusques à la fin. Quantité de personnes vinrent la visiter pendant cette maladie, entre autres Guillaume archevêque de Mayence son petit-fils, qu'elle reçut avec une grande joie, & lui dit : je ne doute point que Dieu ne vous envoie ici, puisque personne n'est plus propre que vous à m'assister à la mort, après la perte de mon fils Brunon ; maintenant commencez par entendre ma confession & me donner l'absolution, puis vous irez à l'église dire la messe pour mes péchés, pour l'ame du roi Henri mon seigneur, & pour tous les fidelles.

Après que l'archevêque eut dit la messe, il revint la trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte & le viatique. Il demeura encore trois jours auprès d'elle ; & voyant qu'elle n'étoit pas si près de sa fin, il lui demanda la permission de s'en retourner. Comme elle

avoit tout donné, elle ne trouva point d'autre présent à lui faire, qu'un drap mortuaire de ceux qu'elle avoit réservés pour sa propre sépulture, disant qu'il en avoit plus besoin qu'elle, parce qu'il entreprenoit un voyage difficile. En effet, l'archevêque Guillaume étant en chemin, mourut subitement. An. 968.

La reine Mathilde lui survécut douze jours; & le samedi de la première semaine de carême, dès le point du jour, elle fit appeler les prêtres & les religieuses: & comme une grande multitude de l'un & de l'autre sexe étoit accourue pour la voir, elle ordonna de laisser entrer tout le monde; elle leur donna plusieurs avis salutaires, & particulièrement à Mathilde abbesse de Quedlimbourg, fille de l'empereur son fils. Ensuite elle fit approcher les prêtres & les religieuses pour ouïr sa confession, & demander à Dieu la rémission de ses péchés. Elle ordonna que l'on célébrât la messe, & qu'on lui apportât le corps de Notre Seigneur. Elle se fit coucher à terre sur un cilice, se mit de la cendre sur la tête de ses propres mains, & mourut ainsi ce même jour quatorzième de Mars 968, jour auquel l'église honore sa mémoire. Elle fut enterrée au monastère de Quedlimbourg dans l'église de S. Servais. *Martyr. R. 14 Mart.*

XX. Ambassade de Luitprand à CP.

Cependant l'empereur Otton étoit en Italie, où il avoit fait venir le jeune Otton son fils, que le pape Jean XIII avoit couronné empereur à Rome le jour de Noël 967. L'année suivante il envoya Luitprand évêque de Cremone à CP. demander à l'empereur Nicephore Phocas, pour le jeune Otton, Anne fille de l'empereur Romain le jeune & de l'impératrice Theophanie, que Vicephore avoit épousée. Luitprand écrivit la relation de son Ambassade, où l'on voit plusieurs particularités curieuses.

Il arriva à CP. le quatrième de Juin 968, & on l'enferma dans un palais comme en prison, sans communication avec personne. Le septième du mois, qui fut le jour de la pentecôte, il eut sa première audience de l'empereur Nicephore; & voici le portrait qu'il en fait. Il étoit de très-petite taille, la tête grosse, les yeux petits, le teint fort brun, la barbe large, les cheveux longs, le ventre gros, les jambes courtes. A sa gauche, mais plus bas, étoient assis les deux jeunes princes Basile & Constantin ses beaux-fils. L'empereur Nicephore dit à Luitprand: j'aurois voulu vous

AN. 968. recevoir dignement ; mais le mauvais procédé de votre maître ne l'a pas permis. Il a pris Rome comme une ville ennemie ; fait mourir contre toute justice Berenger & Adalberr; fait périr plusieurs Romains par le fer ou par la corde ; ôté les yeux aux uns, banni les autres : il s'est efforcé de se soumettre par force plusieurs villes de mon empire; & n'y ayant pu réussir, il vous envoie nous épier sous prétexte de paix.

L'évêque Luitprand répondit : mon maître n'a point usurpé la ville de Rome par violence; au contraire il l'a délivrée du joug des tyrans. N'étoit-elle pas sous la puissance des hommes efféminés & des femmes prostituées ? Je pense que vos prédécesseurs étoient alors endormis, eux qui portoient le nom d'empereurs Romains sans l'être en effet. Les papes n'ont-ils pas été les uns relégués, les autres maltraités, ensorte qu'ils manquoient du nécessaire, & qu'on ne le leur donnoit pas même par aumône ? Adalbert n'a-t-il pas envoyé des lettres injurieuses à Romain & à Constantin vos prédécesseurs ? N'a-t-il pas pillé les églises des saints Apôtres ? Qui de vous autres empereurs a été poussé de zéle pour venger cet attentat, & remettre l'église en son premier lustre ? Vous l'avez négligée, mais mon maître n'en a pas usé de même. Il est venu des extrémités de la terre délivrer Rome des méchans, & rendre tout l'honneur & toute la puissance aux successeurs des Apôtres. Ensuite quand il s'est élevé des rebelles contre lui & contre le pape, il les a punis comme des parjures & des sacriléges, suivant les lois de Justinien, de Valentinien, de Theodose & des autres empereurs. S'il ne l'avoit fait, il seroit lui-même un tyran injuste & cruel. Il est clair que Berenger & Adalbert étoient devenus ses vassaux, & qu'ils avoient reçu de lui le royaume d'Italie avec un sceptre d'or en présence de vos serviteurs. Nicephore se plaignit ensuite de ce qu'Otton avoit attaqué les terres de son empire en Italie, c'est-à-dire les dépendances de Benevent & de Capoue : à quoi Luitprand répondit, & fit la proposition du mariage entre le jeune empereur Otton & la princesse Anne. Mais Nicephore différa d'y répondre, & dit que la seconde heure étoit passée, & qu'il étoit temps d'aller à la procession.

Elle se fit ainsi. Depuis le palais jusques à l'église de sainte Sophie, une grande multitude de marchands & de

gens du petit peuple étoient rangés en haie des deux côtés, armés de dards & de petits boucliers, & nus pieds pour la plupart. Les grands qui accompagnoient l'empereur en cette procession, avoient des habits de cérémonie, mais si vieux & si usés, qu'ils auroient été mieux au gré de Luitprand en leurs habits ordinaires. Il n'y avoit que l'empereur qui portât de l'or & des pierreries; mais les ornemens impériaux dont il étoit chargé lui seyoient mal, ayant été faits pour des hommes de grande taille. Quand il passa, des chantres placés à un lieu élevé commencèrent à chanter: voyez venir l'étoile du matin; l'aurore se lève, la mort des Sarrasins, le prince Nicephore; longues années à Nicephore. Peuples, adorez-le, servez-le, soumettez-vous à sa puissance. Ce jour-là l'empereur fit manger l'ambassadeur avec lui; & entre autres discours il lui dit: vous n'êtes pas des Romains, vous n'êtes que des Lombards. Luitprand répondit: nous autres Lombards, Saxons & Francs, n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme que de l'appeler Romain. Ce nom signifie parmi nous tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, d'impureté & de fourberie.

An. 968.

L'ambassadeur eut ensuite une conférence avec Leon Curopalate, frère de l'empereur, & quelques autres officiers, qui lui dirent: que pour parvenir à l'alliance qu'il proposoit, il falloit qu'Otton remît à Nicephore, Ravenne, Rome, & tout le reste de l'Italie vers la Grèce: ou que s'il vouloit avoir son amitié sans faire de mariage, il laissât Rome en liberté, & abandonnât les princes de Capoue & de Benevent. Luitprand répondit: qui tient Rome en servitude? A qui paie-t-elle tribut? L'empereur Constantin, fondateur de cette ville, a donné à l'église Romaine quantité de biens, non-seulement en Italie, mais dans tout l'Occident & l'Orient: en Grèce, en Judée, en Perse, en Mésopotamie, en Chaldée, en Egypte & en Libye, comme témoignent ses lettres que nous avons. Pour ce qui est en Italie, en Saxe, en Bavière, dans tous les royaumes de mon maître appartenant à l'église Romaine, il a tout remis au pape; & s'il en retient aucune ville ou village, ou vassaux, ou serfs, je ne suis pas chrétien. Pourquoi l'empereur votre maître n'en use-t-il pas de même, en remettant à l'église Romaine les biens qui sont dans ses états, pour la rendre plus libre & plus riche? Basile, un des commissaires Grecs, répondit: Il le fera

AN. 968. quand il disposera à sa volonté de Rome & de l'église Romaine.

Une autre fois Luitprand mangeant encore à la table de l'empereur avec plusieurs évêques & le patriarche, l'empereur lui proposa diverses questions de l'écriture. Puis il lui dit : quels conciles recevez-vous ? Luitprand répondit : ceux de Nicée, de Calcédoine, d'Ephèse, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de Constantinople. L'empereur répondit en riant : vous avez oublié de nommer celui de Saxe ; mais il est si nouveau, que nous ne l'avons pas encore dans nos livres. Luitprand répondit : comme on applique le remède sur la partie malade, il a fallu tenir ici les conciles, parce que les héréfies y ont pris naissance. Il est vrai que la foi est nouvelle en Saxe, aussi y est-elle vigoureuse & soutenue par les œuvres : ici il semble que la vieillesse l'ait affoiblie & rendue méprisable. Dans un autre repas où étoit Luitprand, l'empereur Nicephore fit lire une homélie de S. Jean Chrysostome sur les actes.

XXI. Nonces du pape maltraités à Constantinople. *Menol. 20. Jul.*

Le vingtième de Juillet les Grecs célébrèrent la fête du prophète Elie, c'est-à-dire, son enlevement au ciel, & la célébrèrent, dit Luitprand, par des jeux de théâtre. Il dit que ce jour étoit un lundi, ce qui marque l'an 968. A la fête de l'Assomption de la Ste. Vierge, arrivèrent à Constantinople des nonces du pape Jean, avec des lettres, par lesquelles il prioit l'empereur Nicephore de faire avec l'empereur Otton le traité d'alliance & le mariage proposé. Les Grecs furent extrêmement irrités de ce que le pape dans ses lettres donnoit à Otton le titre d'empereur des Romains, & ne qualifioit Nicephore qu'empereur des Grecs. Quelle insolence, disoient-ils, à un misérable barbare ! comment la mer a-t-elle souffert un tel blasphème, sans abîmer le vaisseau qui le portoit ? Mais que ferons-nous à ces malheureux nonces ? Ce sont des gueux couverts de haillons, des esclaves rustiques : nous nous déshonorerions de tremper nos mains dans un sang si abject. On les mit donc en prison, jusqu'au retour de l'empereur qui étoit absent.

On retenoit toujours Luitprand, quoiqu'il eût eu son congé dès la fin de Juillet ; & à peine put-il obtenir d'aller adorer la vraie croix le jour de l'exaltation. Enfin le dix-septième de Septembre il eut audience du patrice Christofle eunuque, qui lui dit : vous ne devez pas trouver mauvais si nous vous retenons. Le pape de Rome, si on doit nommer pape un homme

homme qui a communiqué avec le fils d'Alberic, tout apostat, adultère & sacrilége qu'il étoit : le pape, dis-je, a écrit des lettres à l'empereur, où il le traite d'empereur des Grecs ; & il n'y a pas de doute qu'il l'a fait par le conseil de votre maître. Mais le pape est si impertinent, qu'il ne sait pas que, quand Constantin transféra ici l'empire, il y amena tout le sénat & la noblesse Romaine, & ne laissa à Rome que des vils esclaves, des pêcheurs, des cuisiniers & une semblable populace. Luitprand répondit : le pape, loin d'offenser l'empereur, a cru lui faire plaisir. Comme vous avez changé la langue, les mœurs & l'habit des Romains, il a cru que le nom de Romains vous déplaisoit aussi ; mais il changera à l'avenir la suscription de ses lettres. Luitprand apaisa les Grecs par cette réponse ; & ils lui donnèrent deux lettres, une de l'empereur Nicephore à l'empereur Othon, une autre du frère de l'empereur scellée d'argent, en disant : nous ne jugeons pas votre pape digne de recevoir des lettres de l'empereur ; le curopalate lui écrit une lettre qui lui convient, & l'envoie, non par ses pauvres nonces, mais par vous. S'il ne se corrige, il doit savoir qu'il est perdu sans ressource.

An. 968.

XXII. Retour de Luitprand.

En racontant son retour en Italie, Luitprand se plaint du peu de secours qu'il reçut dans cette route des évêques Grecs. Je n'ai point trouvé, dit-il, chez eux d'hospitalité. Ils sont eunuques pour la plupart, riches par l'argent qu'ils gardent dans leurs coffres, & pauvres par leur manière de vivre. Ils mangent seuls à une petite table nue. Leur repas est un biscuit de mer, avec quelques laitues & de l'eau chaude dans des petits verres. Eux-mêmes vendent & achètent, ouvrent & ferment leurs portes. Ils sont eux-mêmes leurs maîtres d'hôtel & leurs palfreniers. Je crois qu'ils vivent ainsi, parce que leurs églises sont tributaires. L'évêque de Leucate me jura que la sienne payoit tous les ans à l'empereur Nicephore cent sous d'or, & les autres à proportion.

Luitprand, qui fit cette ambassade pour l'empereur Otton, étoit avant son épiscopat diacre de l'église de Pavie ; & il ne prend que cette qualité dans l'histoire qu'il écrivit à la prière de Raymond évêque d'Eliberis en Espagne. Il y raconte les événemens qui s'étoient passés de son temps & à ses yeux, principalement en Italie : commençant à la prise de Freffinet par les Sarrasins en 891, & finis-

Sup. liv. LV. *n.* 7. *n.* 16.

ſant au concile de Rome où le pape Jean XII fut dépoſé en 963. Le ſtyle de Luitprand témoigne plus d'eſprit & d'érudition que de jugement. Il affecte d'une manière puérile de montrer qu'il ſavoit le Grec. Il mèle ſouvent des vers à ſa proſe: il eſt par-tout extrêmement paſſionné, chargeant les uns d'injures, les autres de louanges & de flatteries. Il fait quelquefois le plaiſant & le bouffon aux dépens même de la pudeur: comme quand il rapporte les plaintes d'une femme Grecque contre Thibaud marquis de Spolette, & la priſe de Guille femme de Boſon. Cependant c'eſt un diacre qui parle dans une hiſtoire qu'il dédie à un évêque. La relation de l'ambaſſade eſt du même ſtyle que l'hiſtoire, & nous n'avons que ces deux ouvrages qui ſoient véritablement de Luitprand.

Lib. IV. hiſt. c. 4. & 5.

XXIII. Conquêtes de Nicephore Phocas.

Poſt. Th. p. 30. Cedr. p. 643.

L'empereur Nicephore ne ſurvécut à cette ambaſſade qu'environ dix-huit mois. Il étoit homme de guerre, & remporta des avantages conſidérables ſur les Muſulmans, par lui-même & par ſes capitaines. Avant que d'être empereur, & ſous le règne de Romain le jeune, il reprit l'île de Crète & la ville de Candie que les infidelles en avoient fait la capitale. La ſeconde année de ſon règne, au mois de Juillet, indiction ſeptième, qui eſt l'an 964, il paſſa en Cilicie & prit Anazarbe, Roſſe & Adane; puis Mopſueſte & Tarſe; & apporta à CP. les portes de l'une & de l'autre. Il rapporta auſſi de Tarſe des croix autrefois priſes ſur les Romains, & les mit à Ste. Sophie. La même année 964, les Romains reprirent l'île de Chipre, & en chaſsèrent les Sarraſins ſous la conduite du patrice Nicetas. L'année ſuivante 965, 3e. de ſon règne, l'empereur Nicephore paſſa en perſonne en Syrie. Il eût pu prendre Antioche: mais il ne voulut pas, à cauſe d'une opinion répandue dans le peuple, que ſitôt qu'elle ſeroit priſe l'empereur mourroit. Car tous ces Grecs étoient étrangement frappés des prédictions. Il ne laiſſa pas de faire de grands progrès en Syrie & en Phénicie: il alla juſqu'au mont Liban, prit Laodicée & Alep, & mit Tripoli & Damas à contribution. Il laiſſa une garniſon au mont Taurus, commandée par le patrice Michel Bourtze, avec ordre de tenir Antioche bloquée ſans l'attaquer. Mais le patrice ne put ſe réſoudre à perdre une ſi belle occaſion, & ſe rendit maître d'Antioche. Les Sarraſins furent tellement irrités de ces conquêtes, qu'ils firent mourir Criſtofle patriarche d'Antioche, & brûlèrent Jean patriarche de Jéru-

salem, croyant que Nicephore avoit marché contre eux à sa persuasion. Ils brûlèrent aussi la belle église du S. Sépulcre. An. 969.

L'empereur Nicephore, au lieu de savoir gré au patrice Michel de la conquête d'Antioche, le chargea d'injures, lui ôta sa charge, & lui ordonna de demeurer chez lui. Cette injustice mit le comble à la haine que l'on avoit déjà conçue pour diverses causes contre l'empereur. Voici celles qui sont de mon sujet. Il retrancha entièrement les pensions que les empereurs avoient données aux églises & aux maisons de piété, & fit une loi pour défendre aux églises d'accroître leurs immeubles: disant que les évêques employoient mal le bien des pauvres, & que l'on manquoit de fonds pour les troupes. Ce qui parut de pire, fut une loi à laquelle souscrivirent plusieurs évêques flatteurs: qu'aucun évêque ne seroit élu ni ordonné sans ordre de l'empereur. Quand un évêque étoit mort, il envoyoit un homme pour régler les frais funéraires, & il appliquoit le reste à son profit. Il vouloit faire une loi pour déclarer martyrs les soldats morts à la guerre; & pressa le patriarche & les évêques d'y consentir. Mais quelques-uns d'entre eux y résistèrent courageusement, & lui représentèrent le canon de S. Basile, qui conseille à ceux qui ont tué des ennemis à la guerre, de s'abstenir de la communion pendant trois ans.

Cedr. p. 661. D.

Cedr. p. 658.

Basil. ad Amphil. c. 13.

Sup. liv. XVII. n. 14.

XXIV. Mort de Nicephore. Jean Zimisquès empereur.

Enfin l'impératrice Theophanie ne pouvant plus souffrir Nicephore son époux, appela Jean Zimisquès grand capitaine, qui en qualité de domestique avoit remporté plusieurs victoires sur les Sarrasins. Mais Nicephore sur quelque soupçon lui avoit ôté cette dignité, avec ordre de demeurer chez lui sans en sortir. L'impératrice obtint une lettre pour le rappeler; & quoique Nicephore eût ordonné qu'il demeurât à Calcédoine, elle le fit venir à CP. la nuit de l'onzième de Décembre, indiction treizième, l'an du monde 6478, de J. C. 969. Il aborda lui sixième au port qui étoit sous le palais, & on les y monta dans une corbeille. Ils trouvèrent Nicephore endormi, le tuèrent, lui coupèrent la tête, & la montrèrent par une fenêtre à ceux qui venoient à son secours. Ainsi mourut l'empereur Nicephore Phocas, après avoir régné six ans, trois mois & vingt-six jours.

Jean Zimisquès fut aussitôt reconnu empereur, avec les deux jeunes princes Basile & Constantin fils de Romain le jeune, encore enfans. Zimisquès rappela ceux que Nicephore avoit

AN. 969. exilés ; & premièrement les évêques qui n'avoient pas voulu foufcrire à la loi qu'il avoit faite, au mépris de l'églife. La même nuit que Nicephore eut été tué, Jean Zimifquès alla avec peu de fuite à la grande églife, voulant recevoir le diadème des mains du patriarche Polieucte. Mais le patriarche dit : qu'il étoit indigne d'entrer dans le temple de Dieu, ayant les mains encore dégoûtantes du fang tout fumant de fon parent : qu'il fit pénitence, & qu'enfuite il pourroit être reçu dans la maifon du Seigneur. Zimifquès reçut modeftement la réprimande, & promit de faire avec foumiffion tout ce qui lui feroit ordonné. Mais il repréfenta qu'il n'avoit point mis la main fur Nicephore, & que tels & tels l'avoient tué par ordre de l'impératrice. Le patriarche ordonna qu'elle fût chaffée du palais, & reléguée dans une île : que les meurtriers de Nicephore fuffent bannis, & la loi qu'il avoit dreffée au préjudice de l'églife, caffée. Tout cela fut exécuté ; & Zimifquès promit encore de donner aux pauvres, pour l'expiation de fes péchés, tous les biens qu'il avoit comme particulier. Ainfi il fut couronné le jour de Noël.

Le patriarche Polieucte ne furvécut que trente-cinq jours ; & eut pour fucceffeur Bafile Scamandrin moine, qui étoit en réputation d'une vertu parfaite. Pour remplir le fiége d'Antioche, qui étoit auffi vacant, l'empereur Zimifquès nomma un moine de grande vertu, nommé Theodore, qui lui avoit prédit l'empire, & l'avoit prié de tranfporter en Occident les Manichéens qui infectoient tout l'Orient, répandant leur déteftable fuperftition, & de les mettre dans des lieux déferts. Ce que l'empereur exécuta depuis, & les mit en Thrace près de Philippopolis au grand malheur de l'Occident.

XXV. Commencemens de S. Nicon d'Arménie. *Vita ap. Baron. an. 961.*

La conquête de l'île de Crète fur les Sarrafins donna lieu d'y rétablir la religion chrétienne ; & ce fut principalement par les travaux de S. Nicon, furnommé *Metanoïte*, parce qu'il avoit toujours à la bouche ce mot, qui fignifie en Grec : faites pénitence. Il étoit né dans le Pont, de parens confidérables ; mais dès qu'il fut un peu plus grand, il s'enfuit à leur infçu au monaftère de la Pierre d'or, dans les confins du Pont & de la Paphlagonie. L'obfervance y étoit exacte, & Nicon y demeura douze ans, pratiquant parfaitement la vie monaftique. Enfuite fon abbé ayant eu révélation qu'il étoit appelé à la converfion de plufieurs peu-

ples, le fit sortir du monastère, & l'envoya en Orient, où il fit de grands fruits, particulièrement chez les Arméniens, qu'il délivra de plusieurs erreurs. AN. 969.

Depuis il fut inspiré de passer en l'île de Crète, qui, bien que délivrée de la domination des Sarrasins, étoit encore pleine de leurs superstitions, qui avoient pris racine pendant les cent trente ans qu'ils en avoient été les maîtres. S. Nicon commença par y crier à son ordinaire : faites pénitence; mais les insulaires, étonnés & choqués de cette nouvelle manière de prêcher, s'irritèrent furieusement contre lui, & étoient prêts à le maltraiter. Il changea donc de méthode, & prenant en particulier les plus sensés & les plus dociles, il les apaisa premièrement par des paroles douces; puis il les toucha en leur découvrant leurs péchés & leurs actions les plus secrètes. Alors leur colère se tourna en vénération : ils le regardèrent comme un Apôtre envoyé de Dieu : sa réputation se répandit par toute l'île; on venoit à lui de tous côtés. Ils embrassèrent la foi qu'il leur proposoit, & reçurent tous le baptême. On rebâtit partout des églises, on établit des prêtres, des diacres & des portiers, & on régla les saintes cérémonies. Après plus de deux ans de séjour, S. Nicon s'embarqua & passa à Epidaure.

Sup. liv. XLVII. n. 16.

XXVI. Nouveaux archevêchés en Italie.

L'empereur Nicephore, par jalousie contre les Latins, ordonna au patriarche Polieucte d'ériger Otrante en archevêché, & de ne plus permettre qu'on célébrât en Latin les divins mystères dans la Pouille & la Calabre, mais seulement en Grec; disant que les papes de ce temps-là n'étoient que des marchands & des simoniaques. Polieucte envoya donc à l'évêque d'Otrante des lettres, par lesquelles il le faisoit archevêque, & lui donnoit pouvoir de consacrer des évêques à Acirentola, Turcico, Gravina, Maceria & Tricario.

Luitpr. legat.

Le pape Jean XIII de son côté érigea deux nouveaux archevêchés dans cette partie méridionale de l'Italie, qui jusques-là n'avoient point eu d'autre métropole que Rome. Car ce pape étant chassé de Rome, se retira à Capoue, & ensuite, à la prière de Pandolfe qui en étoit prince, il érigea ce siége en archevêché, & en consacra premier archevêque Jean frère du même prince l'an 968. L'année suivante, dans un concile tenu à Rome en présence de l'empereur Otton, le même Jean XIII érigea aussi en archevêché le siége de Benevent, à la prière du même Pandolfe

Chr. Cass. lib. II. c. 9.

to. IX. conc. p. 1238. Ital. sac. to. 8. p. 92.

AN. 969. qui en étoit seigneur, & en considération du corps de S. Barthelemi qui y reposoit. Le pape accorda donc à Landolfe, déjà évêque de Benevent, le pallium & le droit de consacrer ses suffragans au nombre de dix : savoir, les évêques de sainte Agathe, Avellino, Quintodecimum, autrement Eclane, Ariano, Ascoli, Bovino, Volturara, Larina, Telese & Alisa : à la charge toutefois que l'évêque de Benevent viendroit à Rome recevoir la consécration & le pallium. La bulle est souscrite par le pape, l'empereur & vingt-trois évêques, & datée du vingt-sixième de Mai 969, indiction douzième, la quatrième année du pontificat de Jean XIII.

Chr. Saxo. an. 968. Sigib. an. 969.

Dans le même temps un seigneur chéri de l'empereur Otton fut saisi du démon en présence de tout le monde; ensorte qu'il se déchiroit lui-même à belles dents. L'empereur le fit mener au pape, pour lui mettre autour du cou la chaîne de S. Pierre : mais des clercs le trompèrent, & lui mirent jusqu'à deux fois une autre chaîne, qui ne fit aucun effet. Enfin on apporta la véritable ; & quand on l'eut mise au cou du furieux, il fut délivré du démon, écumant & jetant de grands cris. Thierri évêque de Metz, qui étoit présent, se saisit de la chaîne, & dit qu'il ne la quitteroit point si on ne lui coupoit la main. Enfin l'empereur termina le différent, & obtint du pape que l'on sépareroit un chaînon pour le donner à Thierri. Cet évêque, parent de l'empereur, & chéri de lui plus que tous les autres, l'accompagna trois ans, le servant à sa guerre d'Italie ; & à son retour il emporta de divers lieux plusieurs corps saints & d'autres reliques, dont il enrichit son église, & les mit à l'abbaye de S. Vincent qu'il avoit fondée.

XXVII. Fermeté de S. Dunstan.

Sup. n. 3. Vita n. 34. sæc. 5. Ben. p. 679.

En Angleterre depuis que S. Dunstan fut placé sur le siége de Cantorberi, il visitoit toutes les villes du royaume & de ses dépendances, pour prêcher la foi à ceux qui ne la connoissoient pas, s'il en trouvoit encore quelques-uns ; & instruire les fidelles de la pratique des bonnes œuvres. Il n'étoit pas aisé de lui résister, tant il y avoit dans ses discours de sagesse & d'éloquence. Quand il avoit quelque repos, il le donnoit à la prière & à la lecture de l'écriture, dont il corrigeoit les exemplaires ; enfin il étoit continuellement occupé de ses devoirs. Tantôt il jugeoit des différents, tantôt il apaisoit les hommes emportés ; il réfutoit les erreurs des hérétiques, il séparoit les mariages illégitimes ; il répa-

roit les anciens bâtimens, ou en faisoit de nouveaux : il employoit les revenus de l'église à assister les veuves, les orphelins & les étrangers. Un comte très-puissant avoit épousé sa parente, & ne vouloit point s'en séparer, quoique saint Dunstan l'en eût averti jusqu'à trois fois. Il lui défendit l'entrée de l'église, & le comte alla trouver le roi, implorant sa protection contre la sévérité excessive de l'archevêque. Le roi lui manda de laisser le comte en paix, & de lever la censure. Dunstan, étonné qu'un roi si pieux se fût ainsi laissé séduire, s'efforça de faire entendre raison au comte, & de l'exciter à pénitence; lui représentant qu'il avoit ajouté à son premier crime une calomnie auprès du prince : mais voyant qu'il ne faisoit que s'emporter davantage, il prononça contre lui l'excommunication jusqu'à ce qu'il se corrigeât. Le comte outré de colère envoya à Rome, & par ses largesses ayant gagné quelques Romains, il obtint des lettres du pape, par lesquelles il étoit enjoint à l'archevêque de réconcilier absolument ce comte à l'église. Saint Dunstan répondit : quand je le verrai se repentir, j'obéirai au pape : mais à Dieu ne plaise que, demeurant dans son péché, il s'exempte de la censure de l'église, & nous insulte encore : ou qu'aucun homme mortel m'empêche d'observer la loi de Dieu.

Alia vita, n. 31. pag. 702.

Le comte voyant Dunstan inflexible, touché de la honte de l'excommunication & du péril qu'elle attiroit quelquefois, se rendit enfin, renonça à son mariage illicite, & reçut la pénitence : & comme S. Dunstan tenoit un concile général de tout le royaume, le comte vint au milieu de l'assemblée, nus pieds, ne portant que des habits de laine & tenant des verges à la main. Il se jeta aux pieds de l'archevêque en gémissant. Tous les assistans en furent attendris, & Dunstan plus que les autres; mais il le dissimula quelque temps, & montra un visage sévère jusqu'à ce que cédant aux prières de tout le concile, il laissa couler ses larmes, pardonna au comte pénitent, & leva l'excommunication au grand contentement de tous.

Le roi Edgar avoit une entière confiance en l'archevêque Dunstan, & recevoit ses paroles comme des oracles céleſtes. Par son conseil il chassa de son royaume tous les larrons, les sacriléges, les parjures, les empoisonneurs, ceux qui avoient conspiré contre l'état, les parricides, les femmes

qui avoient fait mourir leurs maris ; en un mot tous ceux qui pouvoient attirer la colère de Dieu. Par son conseil il punit sévèrement tous les ministres de l'église, qui au mépris de leur profession s'adonnoient à la chasse ou à des emplois lucratifs, ou vivoient dans l'incontinence ; & s'ils ne se corrigeoient, il les chassoit de leurs églises. Cette exactitude dans la discipline releva tellement en Angleterre l'état ecclésiastique, que plusieurs des plus nobles l'embrassoient ; & chacun s'étudioit à l'envi d'avancer dans la vertu, comme le seul moyen d'arriver aux dignités.

XXVIII. Pénitence du roi Edgar. *Alia vita p.* 38.

L'autorité de l'archevêque sur le roi parut sensiblement en cette occasion. Ce prince étant allé à un monastère de filles situé à Vilton, fut épris de la beauté d'une personne noble, qui y étoit élevée entre les religieuses, sans avoir reçu le voile. Il voulut l'entretenir en particulier ; & comme on la lui amenoit, elle qui craignoit ce qui arriva, prit le voile d'une religieuse & le mit sur sa tête, espérant que ce lui feroit une sauve-garde. Le roi, la voyant ainsi voilée, lui dit : vous êtes bientôt devenue religieuse. Il lui arracha le voile malgré sa résistance ; & enfin il abusa d'elle. Le scandale fut grand, & d'autant plus, dit l'historien, que le roi étoit marié. S. Dunstan l'ayant appris, en sentit une douleur amère, & vint trouver le roi, qui s'avança à son ordinaire, lui tendant la main pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira sa main ; & regardant le roi d'un œil terrible, lui dit : vous osez toucher la main qui immole le Fils de la Vierge, avec votre main impure, après avoir enlevé à Dieu une vierge qui lui étoit destinée ! Vous avez corrompu l'épouse du Créateur, & vous croyez apaiser par une civilité l'ami de l'époux ! Je ne veux pas être ami d'un ennemi de Jesus Christ.

Le roi, qui ne croyoit pas que Dunstan eût connoissance de son péché, fut frappé de ce reproche comme d'un coup de foudre. Il se jeta aux pieds du prélat, avouant son crime avec larmes, & lui demandant humblement pardon. Dunstan étonné de sa soumission le releva, fondant en larmes comme lui. Il adoucit son visage, entretint familièrement le roi du salut de son ame, lui exagéra la grandeur de son péché ; & l'ayant disposé à toute sorte de satisfaction, il lui imposa une pénitence de sept ans, pendant lesquels il ne porteroit point la couronne, il jeûne-

roit deux jours de la femaine, & feroit de très-grandes aumônes. Depuis il lui ordonna de fonder un monaftère de filles, pour rendre à Dieu plufieurs vierges au lieu d'une; de chaffer des églifes les clercs mal vivans, & de mettre des moines à leur place; de faire des lois juftes & agréables à Dieu, qui feroient obfervées par tout fon royaume. Le roi accomplit exactement tout ce qui lui étoit prefcrit; & la feptième année fa pénitence étant finie, il affembla tous les feigneurs, les évêques & les abbés de fes états, & en leur préfence & de tout le peuple, S. Dunftan lui remit la couronne fur la tête avec une allégreffe publique. C'étoit l'an 973. *Roger. p. 426.*

XXIX. Lois du roi Edgar. *Tom. 9. conc. p. 680.*

Nous avons plufieurs loîs du roi Edgar touchant les matières eccléfiaftiques, qui femblent être celles qu'il fit en cette occafion. Elles contiennent entre autres des canons ou règles de conduite pour les pafteurs, au nombre de foixante-fept, où je remarque ce qui fuit. Il eft ordonné de baptifer les enfans dans les trente-fept nuits après leur naiffance: *n. 15.* d'abolir avec grand foin les reftes d'idolâtrie, *n. 16.* comme la nécromancie, les divinations, les enchantemens, *n. 37.* les honneurs divins rendus à des hommes: défendu à tout *n. 53.* prêtre de dire plufieurs meffes par jour, finon trois tout au plus: défenfe à tout chrétien de manger du fang: ordonné aux prêtres de chanter des pfeaumes en diftribuant *n. 56.* aux pauvres les aumônes du peuple. Suivent les règles tou- *p. 687.* chant la confeffion, tant pour les confeffeurs que pour les pénitens, un formulaire de confeffion générale, & des canons pénitentiaux. Pour l'homicide volontaire & pour *n. 6. 20.* l'adultère, on ordonne fept années de jeûne, trois ans au pain & à l'eau, les quatre autres à la difcrétion du confeffeur; puis on ajoute: après ces fept ans il doit encore pleurer fon péché autant qu'il lui fera poffible, puifqu'il eft inconnu aux hommes de quelle valeur fa pénitence a été devant Dieu. Pour la volonté de tuer, fans exécution, trois années de pénitence, dont une au pain & à l'eau. On appelle *p. 694.* profonde pénitence celle d'un laïque qui quitte les armes, va *n. 10. 11.* en pélerinage au loin, marchant nus pieds, fans coucher deux fois en un même lieu, fans couper fes cheveux ni fes ongles, fans entrer dans un bain chaud ni dans un lit mollet, fans goûter de chair ni d'aucune boiffon qui puiffe enivrer; allant à tous les lieux de dévotion, fans entrer dans les églifes: le tout accompagné de prières ferventes & de contrition.

n. 17. On marque ainsi comment un malade pouvoit racheter le jeûne qui lui étoit prescrit. Un jour de jeûne est estimé un denier : c'étoit apparemment de quoi nourrir un pauvre, selon la monnoie du temps. On peut aussi racheter un jour de jeûne par deux cents vingt pseaumes, ou soixante génuflexions & soixante *Pater*. Une messe vaut 12 jours de jeûne. Ainsi l'on commençoit à commuer & à racheter les pénitences. Un homme puissant pouvoit se faire aider en sa pénitence, faisant jeûner pour lui autant d'hommes qu'il en falloit pour accomplir en trois jours les jeûnes de sept ans ; mais on lui prescrit d'ailleurs plusieurs œuvres pénibles & de grandes aumônes.

XXX. Concile d'Angleterre. *Rog. Hov. 426. to. 9. conc. p. 696.*

En 969 l'archevêque Dunstan convoqua, par l'autorité du pape, un concile général de tout le royaume. Le roi Edgar y assista, & fit ce discours aux évêques touchant le déréglement du clergé. Je ne parle point de la tonsure, qu'ils ne portent pas assez grande ; mais leurs habits dissolus, leur geste indécent, leurs paroles sales, montrent que le dedans n'est pas réglé. Quelle est leur négligence pour les divins offices ? A peine daignent-ils assister aux vigiles, & ils semblent venir à la messe pour badiner & pour rire plutôt que pour chanter. Je dirai ce qui fait pleurer les bons & rire les méchans. Ils s'abandonnent aux débauches de la table & du lit ; ensorte que l'on regarde les maisons des clercs comme des lieux infames & des rendez-vous de farceurs. C'est-là que l'on joue aux jeux de hasard, que l'on danse, que l'on chante & que l'on veille jusqu'à minuit avec un bruit scandaleux. Voilà comment on emploie les patrimoines des rois & des particuliers, qui se sont épuisés pour donner de quoi soulager les pauvres.

Pour exciter le zèle des évêques contre ces abus, il ajoute : j'ai en main le glaive de Constantin, & vous celui de Pierre ; joignons-les ensemble pour purger le sanctuaire. Il s'adresse en particulier à Dunstan, & finit en lui disant : vous avez ici Ethelvolde évêque de Vinchestre, & Osuald évêque de Vorchestre ; je vous donne à tous trois cette commission, afin que joignant ensemble l'autorité épiscopale & la royale, vous chassiez des églises les prêtres qui la déshonorent par leur vie honteuse, pour en mettre à la place de bien réglés. En ce concile donc S. Dunstan ordonna par un décret solennel, que tous les chanoines, les prêtres, les diacres & les sous-diacres,

Vita S. Osuald. n. 7. sæc. 5. Act. SS. Ben. p. 730.

gardassent la continence ou quittassent leurs églises; & en donna l'exécution aux deux évêques que le roi lui avoit marqués, & qui furent avec lui les restaurateurs de la discipline monastique en Angleterre.

XXXI. S. Ethelvolde de Vincheitre. Vita sæc. 5. SS. Ben. p. 609. Sup. liv. LV. n. 28.

Ethelvolde étoit né à Vinchestre de parens chrétiens & vertueux, du temps du roi Edouard le vieux. Il fut élevé à la cour du roi Edestan, qui le donna à S. Elfege évêque de Vinchestre; & ce prélat quelques années après l'ordonna prêtre en même temps que saint Dunstan, & leur prédit à l'un & à l'autre qu'ils seroient évêques & de quels siéges. S. Ethelvolde se retira à Glastemburi sous la conduite de S. Dunstan, & reçut de lui l'habit monastique. Là il étudia la grammaire, & ensuite l'écriture sainte & les pères, & pratiqua la règle avec une telle ferveur, que l'abbé Dunstan l'établit doyen.

Du temps du roi Edrede S. Ethelvolde voulut passer la mer, c'est-à-dire venir en France, pour se perfectionner dans la science des écritures & l'observance monastique; mais la reine Edvige, mère du roi, lui conseilla de ne pas laisser sortir de son royaume un homme d'un si grand mérite; & de lui donner, pour le retenir, un lieu nommé Abbendon, où il y avoit un petit monastère ancien, mais pauvre & négligé. Ethelvolde en fut donc établi abbé, du consentement de Dunstan, vers l'an 944, & fit venir de Corbie en France des hommes parfaitement instruits de la discipline monastique. Ensuite il envoya le moine Osgar, qui l'avoit suivi de Glastemburi, pour apprendre dans l'abbaye de Fleuri sur Loire l'observance régulière, & l'apporter à Abbendon. Enfin le siége de Vinchestre étant venu à vaquer, le roi Edgar choisit pour le remplir l'abbé Ethelvolde, qui fut sacré par l'archevêque Dunstan le premier dimanche de l'avent, vingt-huitième de Novembre 963. *n. 11. viden;*

Il trouva une grande corruption dans les chanoines de la cathédrale, qui étoient glorieux, insolens & débauchés; ensorte que non-seulement ils prenoient des femmes contre les lois de l'église, mais ils les quittoient pour en prendre d'autres, s'abandonnant sans cesse au vin & à la bonne chère. Le saint évêque commença par eux à exécuter le décret du concile & l'ordre du roi. Car après les avoir avertis plusieurs fois de se corriger, voyant qu'ils promettoient toujours sans effet, il fit venir des moines d'Ab-

bendon pour mettre à leur place. Comme ils étoient à la porte de l'église prêts à entrer, la messe finissoit, & l'on chantoit pour la communion ces paroles du second pseaume : servez le Seigneur en crainte, & ce qui suit : car c'étoit le samedi avant le premier dimanche de carême, où nous chantons encore cette communion. Les moines d'Abbendon la prirent pour un bon augure, principalement à cause de ces mots : recevez la discipline, de peur que vous ne périssiez de la voie juste. Ils crurent que Dieu même les exhortoit à entrer. Le roi avoit envoyé avec l'évêque un de ses officiers, qui ordonna aux chanoines de choisir l'un des deux, ou de quitter la place aux moines, ou de prendre l'habit monastique. Cette proposition les effraya ; & refusant avec horreur de se faire moines, ils se retirèrent aussitôt : mais trois revinrent & embrassèrent la vie régulière. Il n'y avoit alors en Angleterre de régularité parfaite qu'aux deux monastères de Glastemburi & d'Abbendon.

Le monastère de la cathédrale de Vinchestre s'augmenta considérablement, de ceux que le bon exemple des moines y attiroit. Ce que les clercs qui en avoient été chassés ne pouvant souffrir, ils firent donner un poison à l'évêque Ethelvolde, comme il mangeoit avec les hôtes. Il se leva & se jeta sur son lit, se croyant frappé à mort. Puis il dit en lui-même : où est ta foi ? Jesus-Christ n'a-t-il pas dit de ceux qui croiroient en lui : s'ils boivent un poison mortel, il ne leur nuira point. Dès-lors il ne sentit plus de mal ; il se trouva guéri, & pardonna à celui qui l'avoit empoisonné.

XXXII. S. Osuald de Vorchestre. *Vita sæc. 5. Act. SS. Ben. p. 728.*

S. Osuald étoit très-noble, fils du frère de S. Odon archevêque de Cantorberi, à qui ses parens le donnèrent à instruire dans les lettres & la piété. Il le fit chanoine de Vinchestre, & peu de temps après il en fut doyen ; mais voyant qu'il travailloit inutilement à corriger les mœurs déréglées des chanoines, il renonça à sa dignité, & résolut de quitter le monde, passa en France, & vint à Fleuri sur Loire, chargé de lettres & de présens de l'archevêque son oncle qui y étoit fort connu. C'étoit alors la coutume des Anglois qui vouloient suivre l'observance la plus exacte, de la chercher en ce monastère, qu'ils en regardoient comme une source. Osuald y prit donc l'habit monastique, & fit un grand progrès dans la vertu & dans la pratique de l'o-

Sup. liv. LV. n. 27.

raiſon mentale. S. Odon ſon oncle l'ayant appris, en rendit à Dieu de grandes actions de grâces, & envoya beaucoup de préſens à l'abbé & aux moines de Fleuri, pour les en remercier. Il déclara auſſi à ſon neveu, qu'il déſiroit ardemment de le revoir : tant parce que ſon âge avancé lui faiſoit connoître que ſa mort étoit proche, que parce qu'il ſe propoſoit de ſe ſervir de lui pour inſtruire les Anglois de la diſcipline monaſtique. Les moines de Fleuri renvoyèrent Oſuald à regret : lui-même écrivit pluſieurs fois à ſon oncle, s'excuſant ſur le peu de temps qu'il avoit paſſé dans l'obſervance monaſtique, & il n'y eut que la nouvelle de la maladie de ſon oncle qui le détermina à partir. Il apprit ſa mort à Douvres, & s'en ſeroit retourné auſſitôt à Fleuri, ſi ceux qui l'accompagnoient ne lui euſſent repréſenté qu'il devoit ſon ſecours à ſa famille. Il revint donc en Angleterre l'an 961. AN. 972.

Après avoir rendu les derniers devoirs à S. Odon, il ſe retira auprès d'Oſquetil évêque de Dorcheſtre, dont il étoit auſſi parent, & qui charmé de ſes vertus le retint avec lui pluſieurs années. Mais Oſquetil ayant été transféré à l'archevêché d'Yorck, S. Dunſtan fit connoître le mérite de ſaint Oſuald au roi Edgar, qui le prit en amitié, & lui donna l'évêché de Vigorne, c'eſt-à-dire de Vorcheſtre. Oſuald étant évêque, établit premièrement un monaſtère de douze moines à Veſtburi, où il ſe retiroit ſouvent lui-même ; enſuite un autre plus conſidérable à Ramſei, dont l'égliſe fut dédiée l'an 974. Tel étoit donc S. Oſuald, qui en exécution du concile où préſidoit ſaint Dunſtan, établit dans ſon diocèſe ſept monaſtères, mettant des moines à la place des clercs mal vivans. Il réforma de même hors de ſon diocèſe l'égliſe de S. Alban & celle d'Eli, & viſitoit ſouvent toutes ces communautés. Enfin il mourut le vingt-neuvième de Février 992, la trentième année de ſon épiſcopat.

XXXIII. Démiſſion de S. Udalric. *Vita ſæc. 5. Ben. n. 21. p. 447. Sup. liv. LV, n. 44.*

Cependant S. Udalric évêque d'Ausbourg fit ſon dernier voyage de Rome, quoiqu'il ſentît ſes forces diminuer de jour en jour ; enſorte qu'après avoir fait un peu de chemin ſur un chariot à ſon ordinaire, il fallut le mettre ſur une eſpèce de litière où il étoit couché. Ayant fait ſes prières à Rome, reçu des indulgences, & pris congé du pape, il paſſa à Ravenne, & ſachant que l'empereur Otton y étoit, il envoya l'avertir de ſon arrivée ; & ſans attendre la réponſe,

AN. 972. il vint à la porte de la chambre. L'empereur courut le recevoir n'ayant qu'un pied chaussé, & fit appeler l'impératrice Adeleïde. Ils s'entretinrent quelque temps familièrement, & l'évêque profitant de cette occasion, pria l'empereur de donner à son neveu Adalberon l'administration du temporel de son évêché d'Ausbourg, pendant ce qui lui restoit de vie, afin qu'il eût plus de liberté de s'appliquer à la prière & à ses fonctions spirituelles, le priant de donner à ce neveu après sa mort le titre même & la chaire épiscopale. L'empereur lui accorda ce qu'il demandoit, lui donna plusieurs livres d'or, & pourvut à la commodité de son voyage jusques à la frontière de la province.

c. 22. Adalberon accompagnoit l'évêque son oncle, & quand ils furent arrivés à Ausbourg, il assembla tous les vassaux & les serfs de l'évêque, & se fit prêter serment de fidélité en sa présence. S. Udalric commença dès-lors à porter un habit semblable à celui des moines, dont il pratiquoit déjà la règle; mais Adalberon portoit publiquement la férule ou bâton pastoral, pour ôter toute espérance à ceux qui prétendoient à cet évêché.

c. 23. L'empereur Otton étant venu d'Italie, on tint un concile à Ingelheim l'an 972, où S. Udalric fut appelé avec son neveu Adalberon. Les évêques furent indignés de savoir qu'il portoit publiquement le bâton pastoral, & disoient que, s'étant attribué contre les canons les honneurs de l'épiscopat du vivant de l'évêque, il s'étoit rendu indigne de l'être jamais. Adalberon l'ayant appris, n'entra point dans le concile le premier jour; & Udalric y étant, on examina son affaire. Comme il avoit la voix trop foible pour se faire entendre, on fit venir un de ses clercs nommé Gerard, à qui on demanda ce que désiroit son maître. Il répondit en latin: car on ne parloit point autrement dans le concile, quoique composé d'Allemands; & il parla ainsi: le désir de mon maître est d'attendre la mort, en menant la vie contemplative, & pratiquant la règle de S. Benoît, comme vous pouvez connoître par son habit. Il ajouta d'autres discours pour expliquer les intentions de S. Udalric; & enfin se prosterna aux pieds de l'empereur & des évêques, les priant de ne le pas refuser. Quelques évêques prenoient le parti d'Adalberon; & toutefois après de longues disputes, ils convinrent tous qu'il seroit exclus de l'épiscopat, s'il ne juroit qu'il n'avoit point su que c'étoit une hérésie d'en usur-

per la puissance en prenant le bâton. Ils appeloient héréfie le mépris formel des canons. AN. 972.

Le lendemain Adalberon vint au concile avec fon oncle, & fit le ferment qu'on lui demandoit. Gerard demanda réponfe au nom de fon maître fur la demande de faire ordonner évêque fon neveu, & d'embraffer la vie monaftique. Quoique cette propofition ne plût pas aux évêques, ils ne voulurent pas la rejeter ouvertement dans le concile. Mais par un commun avis, les plus habiles d'entr'eux prirent Uldalric en particulier & lui dirent : vous qui favez fi bien les canons, & qui avez toujours vécu fans reproche, vous ne devez pas donner occafion à un tel abus, que du vivant d'un évêque on en ordonne un autre à fa place; autrement, plufieurs bons évêques feront expofés à de grands inconvéniens de la part de leurs neveux & de leurs clercs. Il vaut mieux que vous demeuriez en place. A l'égard d'Adalberon, nous vous promettons qu'après votre décès nous n'ordonnerons point d'autre évêque d'Ausbourg. Udalric fe rendit à leurs avis, & du confentement de tous les évêques, l'empereur chargea Adalberon de prendre foin de fon oncle, & de gouverner fous lui l'évêché.

Ce concile fut tenu en Automne ; & l'année fuivante 973, après la fête de Pâque, qui fut le vingt-troifiéme de Mars, le faint évêque, accompagné d'Adalberon, alla paffer quelques jours à Delingue chez le comte Rivin fon neveu. Là Adalberon s'étant fait faigner, & ayant enfuite foupé avec l'évêque, mourut fubitement la même nuit. Il fut regretté non-feulement de fon oncle, mais de tout le diocèfe, pour fes bonnes qualités. Car il étoit inftruit, appliqué au fervice de Dieu, libéral & bienfaifant. *c.* 24.

XXXIV. Mort d'Otton I. Otton II empereur. *Vitic. lib.* 3. *in fine.*

Peu de temps après, S. Udalric apprit la mort de l'empereur Otton, arrivée le mercredi d'avant la Pentecôte, feptième jour de Mai 973. Il avoit affifté à matines & à la meffe, & fait fes aumônes à l'ordinaire. Etant à vêpres, après le *Magnificat*, il fe trouva mal: les feigneurs qui étoient préfens, le firent affeoir fur un banc. Il pencha la tête comme s'il fût déjà paffé; on le fit revenir : on lui donna le corps & le fang de Notre-Seigneur, & après l'avoir reçu, il expira tranquillement. Il avoit régné trente-fix ans comme roi de Germanie, & onze ans comme empereur, & eft connu fous le nom

AN. 973. d'Otton le grand. Le lendemain matin son fils Otton II, déjà couronné empereur par le pape, fut de nouveau élu par tout le peuple, qui lui fit serment de fidélité; puis il fit porter le corps de son père à Magdebourg, où il fut enterré.

XXXV. Mort de S. Udalric.

Pendant deux mois que S. Udalric lui survécut, il fit beaucoup d'aumônes & de prières pour ce prince, & continua de dire la messe tous les jours, tant que ses forces lui permirent de se tenir debout : quand il ne put plus dire la messe, il se faisoit mener tous les jours à l'église pour l'entendre. *Vita c.* 16. Puis étant assis dans sa chambre, après avoir achevé l'office & tout le pseautier, il se faisoit lire les vies des pères & les dialogues de S. Gregoire, par Gerard prévôt de son église, & s'en entretenoit avec lui. Un jour il dit, comme s'éveillant d'un profond sommeil : Hélas! hélas! je voudrois n'avoir jamais vu mon neveu Adalberon; parce que j'ai consenti à son désir, ils ne veulent pas me recevoir en leur compagnie, que je n'en aie été puni.

c. 26. Le jour de la S. Jean il se fit habiller dès le matin & revêtir des ornemens, & alla à l'église, où il célébra deux messes de suite, ce qu'il regarda comme un miracle. La veille de S. Pierre qui étoit un dimanche, avant que l'on commençât vêpres, s'étant baigné & revêtu des habits qu'il avoit préparés pour ses funérailles, il attendoit la mort; mais elle n'arriva que le vendredi suivant. La sentant approcher, il fit étendre de la cendre en croix & jeter dessus de l'eau bénite, puis y demeura couché jusques à ce qu'il expirât. C'étoit le quatrième de Juillet 973; il avoit quatre-vingt-trois ans, & cinquante ans d'épiscopat. Il fut enterré à Ste. Afre, & S. Volfang évêque de Ratisbonne officia à ses funérailles. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il est connu sous le nom de S. Ulric.

Sup. liv. LV. *n.* 9. *Mart. R.* 4. *Jul.*

XXXVI. Mort de Jean XIII. Benoît VI, Benoît VII, papes.

Le pape Jean XIII étoit mort l'année précédente 972, le sixième de Septembre, après avoir tenu le saint siége près de sept ans. Son successeur fut Benoît VI, Romain de naissance, fils d'Hildebrand. On croit qu'il fut ordonné le dimanche vingt-deuxième de Septembre 972, & il tint le saint siége dix-huit mois. Ce pape étant devenu odieux aux Romains, fut pris par Centius ou Crescentius, fils de la fameuse Théodora & du pape Jean X. On enferma Benoît au château saint Ange; & on ordonna pape, de son vivant, Francon fils de Ferrutius & diacre de l'église Romaine; mais quelque

Epitaph. ap. Bar. *Papebr. in Bened.* VI.

quelque temps après Benoît VI fut étranglé dans sa prison. Après sa mort on chassa Francon, qui avoit pris le nom de Boniface VII, & il s'enfuit à CP. Alors on élut Donus II, que quelques-uns mettent devant Benoît, & que d'autres ne comptent point entre les papes : car son pontificat est très-obscur. Enfin le vingt-huitième de Décembre 975, on mit dans le saint siége Benoît VII évêque de Sutri, parent d'Alberic seigneur de Rome ; & il tint le saint siége huit ans & demi.

AN. 975.

XXXVII. Fin d'Aimard abbé de Clugni. *Sup. liv.* LV. *n.* 36. *sæc.* 5. *Ben. p.* 324.

On rapporte à ce temps de trouble dans l'église Romaine, le refus que fit S. Mayeul abbé de Clugni de la dignité de pape, que l'empereur Otton II & l'impératrice Adeleïde sa mère le pressèrent d'accepter. Nous avons vu que, dès l'an 948, Aimard troisième abbé de Clugni étant devenu aveugle, prit Mayeul pour coadjuteur, & le fit reconnoître abbé, sans cesser de l'être lui-même. Il arriva quelque temps après qu'Aimard, étant logé à l'infirmerie comme un simple moine, envoya celui qui le servoit demander du fromage. Le cellerier occupé à plusieurs choses le refusa durement, se plaignant qu'il ne pouvoit souffrir tant d'abbés & tant de maîtres. Aimard sentit vivement ce mépris, & le lendemain matin il se fit mener au chapitre, & dit à Mayeul : mon frère, je ne vous ai pas mis au-dessus de moi pour me maltraiter, mais pour compatir à mes infirmités comme un fils. Etes-vous pas mon moine ? Oui, répondit Mayeul, je le suis autant que je l'ai jamais été. Si vous l'êtes, reprit Aimard, quittez votre chaire, & reprenez la place que vous aviez auparavant. Mayeul obéit aussitôt, & reprit son ancienne place de simple moine. Alors Aimard se mit dans la chaire abbatiale, & proclama le cellerier, qui s'étant prosterné, il lui fit une forte réprimande, & lui imposa la pénitence qu'il voulut. Puis il quitta le siége, & ordonna à Mayeul de le reprendre : à quoi il obéit aussitôt. On voit en cet exemple la vigueur d'Aimard, qui passoit pour un homme simple, & l'humilité de Mayeul.

XXXVIII. S. Mayeul abbé. *Vita per Syr. lib.* III. *c.* 3.

Aimard mourut, comme l'on croit, l'an 965, & Mayeul gouverna seul l'abbaye de Clugni pendant près de trente ans. La lecture des livres saints faisoit ses délices : en voyage même & à cheval il avoit le plus souvent un livre à la main. Il ne méprisoit pas toutefois les philosophes & les auteurs profanes, pour en tirer ce qu'il y trouvoit d'utile. Il ne cé-

doit à perſonne dans la connoiſſance de la diſcipline monaſtique, des canons & des lois. Il joignoit à la doctrine une grande facilité de parler; & on l'écoutoit avec plaiſir quand il faiſoit quelques diſcours de morale. Comme il avoit gardé la virginité, il avoit grand ſoin de conſerver la pureté de ſes moines. Il reprenoit les fautes avec zèle, mais enſuite il adouciſſoit la correction par tous les moyens poſſibles. Pluſieurs hommes riches & puiſſans, touchés de ſes exhortations, embraſsèrent la vie monaſtique, & augmentèrent conſidérablement la communauté de Clugni, ſans que l'union y fût altérée par la diverſité des nations. L'abbé Mayeul cherchoit toujours la retraite, même dans les voyages; & prioit avec une telle componction, que le plus ſouvent on trouvoit la terre trempée de ſes larmes. Il déploroit ſes moindres fautes comme des crimes.

Il avoit auſſi le don des miracles. Etant allé par dévotion au Pui en Velai viſiter l'égliſe de Notre-Dame, entre pluſieurs pauvres qui lui demandoient l'aumône, il vint un aveugle, qui dit avoir eu révélation de S. Pierre, qu'il recouvreroit la vue, en lavant ſes yeux de l'eau dont l'abbé Mayeul auroit lavé ſes mains. L'abbé le renvoya avec une forte réprimande; & ſachant qu'il avoit demandé de cette eau à ſes domeſtiques, il leur défendit avec menaces de lui en donner. L'aveugle ne ſe rebuta point; mais après avoir été refuſé pluſieurs fois, il attendit l'abbé ſur le chemin, prit ſon cheval par la bride, & jura qu'il ne le quitteroit point qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandoit. Et afin qu'il n'y eût point d'excuſe, il portoit de l'eau dans un vaiſſeau pendu à ſon cou. Le ſaint en eut pitié : il deſcendit de cheval, bénit l'eau ſelon l'uſage de l'égliſe, en fit le ſigne de la croix ſur les yeux de l'aveugle, puis avec les aſſiſtans ſe mit à genoux & pria la Ste. Vierge avec larmes; avant qu'il ſe fût relevé, l'aveugle recouvra la vue. Syrus, auteur de la vie du ſaint, dit avoir appris ce miracle de ceux qui en furent témoins. Dans une terre de l'abbaye de Clugni, un payſan s'étant fait donner ſecrétement de l'eau dont l'abbé avoit lavé ſes mains, en lava les yeux de ſon fils aveugle, qui recouvra la vue auſſitôt. Le ſaint homme l'ayant ſu, faiſoit depuis répandre en ſa préſence l'eau dont il s'étoit lavé; mais on ne laiſſoit pas de lui en dérober, qui guériſſoit les malades. On raconte de lui pluſieurs autres miracles.

Il augmenta considérablement les biens temporels de Clugni, & en étendit l'observance à plusieurs monastères, qu'on le chargea de réformer en France & ailleurs. L'empereur Otton le grand, connoissant son mérite par le rapport de plusieurs personnes, désiroit ardemment de le voir. Car les soins de l'état ne l'empêchoient pas d'avoir une grande affection pour les monastères, & il gémissoit souvent de voir les moines mener une vie séculière. Heldric, qui, comme j'ai dit, après avoir été un seigneur considérable en Italie, avoit tout quitté pour se rendre moine à Clugni, procura à l'empereur la connoissance particulière de l'abbé Mayeul. Ce prince le fit donc venir près de lui, & le prit tellement en affection, qu'il voulut lui donner le gouvernement de tous les monastères qui dépendoient de lui en Italie & en Germanie. L'impératrice auroit voulu le servir comme la moindre femme : il étoit respecté & aimé de tous les seigneurs ; c'étoit le confident de l'empereur, & tous ceux qui avoient des affaires auprès du prince, recherchoient sa médiation. En ce temps-là, c'est-à-dire vers l'an 966, il réforma l'abbaye de Classe près de Ravenne, dédiée à S. Apollinaire, & y mit un abbé ; & à la prière de l'impératrice, il rétablit le monastère de saint Sauveur près de Pavie, nommé du ciel d'or, fondé par le roi Luitprand, & fameux par les reliques de S. Augustin.

Elog. Maj. sæc. 5. Ben. n. 21. &c. p. p. 769.

Vita per Syr. lib. 2. c. 20.

Sup. liv. LV. n. 38.

Sup. l. XLI. n. 40.

XXXIX. S. Mayeul pris par les Sarrasins.

Syr. lib. III. c. 10.

Ibid. c. 1.

Saint Mayeul fit un autre voyage à Rome en 973, & à son retour il prédit aux frères qui l'accompagnoient, que l'empereur Otton le grand mourroit cette même année. Au passage des Alpes il fut pris par les Sarrasins de Fressinet, avec une grande troupe de gens de divers pays, qui se croyoient en sureté à la suite d'un si saint homme. Les Sarrasins mirent aux fers tous ceux qu'ils prirent : & le saint abbé en voyant un, qui du haut d'une roche lançoit un dard sur un de ses serviteurs, mit la main au-devant, reçut le coup, & en porta la cicatrice toute sa vie. Il ne craignoit point la mort ; mais il étoit sensiblement affligé de ne pouvoir secourir tant de captifs arrêtés à son occasion. Toutefois il obtint par ses prières envers Dieu, qu'ils n'en firent mourir aucun. Comme ils le menoient à leur logement, les principaux d'entre eux lui rendoient honneur ; d'autres s'en moquoient, & parloient avec mépris de la religion chrétienne.

Alors le saint abbé commença à leur montrer, par de fort

tes raiſons, l'excellence de notre religion & la fauſſeté de la leur : ce qui les irrita à tel point, qu'ils lui mirent les fers aux pieds, & l'enfermèrent dans une grotte affreuſe. Là il demandoit à Dieu la grâce du martyre ; mais il eut un ſonge, qui lui fit croire qu'il ſeroit délivré : & il trouva ſur lui le traité de l'Aſſomption de la Ste. Vierge attribué dès-lors à S. Jerôme, que les Sarraſins lui avoient laiſſé par mégarde, en lui ôtant les autres livres. Il compta combien il reſtoit de jours juſqu'à l'Aſſomption, & il trouva qu'il y en avoit vingt-quatre, c'eſt-à-dire que c'étoit le vingt-troiſième de Juillet. Alors il pria la Ste. Vierge d'intercéder auprès de ſon fils, afin qu'il célébrât cette fête avec les chrétiens ; après quoi il s'endormit, & à ſon réveil il ſe trouva libre de ſes fers. Les infidelles, étonnés de ce miracle, n'oſoient l'attacher davantage, & commencèrent à le reſpecter. Ils lui demandèrent s'il étoit aſſez riche dans ſon pays, pour ſe racheter lui & les ſiens. Il répondit, qu'il ne poſſédoit rien en ce monde qui lui fût propre, mais qu'il commandoit à des gens qui avoient de grandes terres & beaucoup d'argent. Alors ils l'exhortèrent eux-mêmes à envoyer un des ſiens pour apporter ſa rançon, & la taxèrent à mille livres peſant d'argent, afin que chacun d'eux en eût une livre. L'abbé Mayeul envoya donc un de ſes moines avec une lettre de ſa main, qui ne contenoit que ces mots : à mes ſeigneurs & mes frères de Clugny, frère Mayeul malheureux captif. Les torrens de Belial m'ont environné, les filets de la mort m'ont prévenu. Maintenant donc envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour moi & pour ceux qui ſont avec moi. Cette lettre ayant été apportée à Clugny, y cauſa une extrême affliction & dans tout le pays. On vendit tout ce qui ſervoit à l'ornement du monaſtère : pluſieurs gens de bien contribuèrent de leurs libéralités, & on amaſſa promptement la ſomme promiſe.

Pſal. XVII. 5. 6.

Cependant le ſaint abbé s'attiroit de plus en plus la vénération des barbares. L'heure du repas étant venue, ils lui offrirent de ce qu'ils mangeoient, c'eſt-à-dire de la chair & du pain très-rude. Il répondit : ſi j'ai faim, c'eſt au Seigneur à me nourrir ; ce que vous m'offrez n'eſt pas à mon uſage. Alors un d'eux en eut compaſſion : il releva ſes manches, lava ſes mains & un bouclier, ſur lequel il paîtrit un pain aſſez proprement en préſence de l'abbé, le fit prompte-

ment cuire & le lui apporta. L'abbé le reçut, fit sa prière, & le mangea avec action de grâces. Un autre Sarrasin, voulant polir un bâton, mit le pied sur une bible que Mayeul portoit toujours avec lui. Le saint homme en gémit : & les autres reprirent leur camarade, disant qu'il ne falloit pas traiter ainsi les paroles des grands prophètes. Le même jour ce Sarrasin ayant pris querelle avec d'autres, ils lui coupèrent le pied dont il avoit foulé la bible. Enfin la rançon étant venue, S. Mayeul fut délivré, & tous ceux qui avoient été pris avec lui ; & il célébra la fête de l'Assomption chez les chrétiens, comme il l'avoit demandé. Les Sarrasins ne demeurèrent pas long-temps sans être entièrement chassés de leur poste de Fressinet, par les troupes de Guillaume duc d'Arles : ce qui fut regardé comme une punition divine de la prise du saint abbé. On lui renvoya ses livres qui furent trouvés dans leur bagage.

XL. S. Mayeul refuse d'être pape. *Vita per Syr. lib. 3. c. 8.*

Quelque temps après le retour de S. Mayeul à Clugni, l'empereur Otton II & l'impératrice Adeleïde sa mère l'ayant fait venir, le prièrent instamment d'accepter le saint siége de Rome, qui étoit vacant. On croit que c'étoit après la mort de Benoît VI & de Donus, pour empêcher la faction de Françon de le rétablir. L'abbé Mayeul refusa constamment cette dignité, disant qu'il vouloit vivre pauvre, & ne quitter jamais son petit troupeau. Comme l'empereur & l'impératrice le pressoient fortement, il demanda du temps pour y penser. Il se mit en prière, & se trouva ensuite fortifié dans sa résolution. Il dit donc aux seigneurs & aux évêques, qui vouloient lui persuader de se rendre au désir de l'empereur : je sais que je manque des qualités nécessaires à une si haute dignité, & les Romains & moi nous sommes autant éloignés de mœurs que de pays. Enfin il demeura ferme dans son refus, & ce n'est peut-être pas le moindre de ses miracles.

XLI. Ste. Adeleïde impératrice *Vita per Odil. Bibl. Clun. p. 354. Elog. sæc. 5. Ben. p. 889.*

On vit un exemple illustre de son autorité dans la réconciliation du roi Otton II avec l'impératrice Adeleïde sa mère, que sa vertu fait compter entre les saintes de ce siècle. Elle étoit fille de Raoul II roi de Bourgogne, & sœur du roi Conrard le pacifique & de Bouchard évêque de Lausane, depuis archevêque de Lyon. Dès l'âge de seize ans elle épousa Lothaire fils de Hugues roi d'Italie, & en eut Emme qui épousa Lothaire roi de France. Adeleïde demeura veuve après trois

ans de mariage, & fut cruellement perſécutée par Berenger nouveau roi d'Italie & Guille ſa femme. On lui coupa les cheveux, elle fut ſouvent battue à coups de pieds & de poings, & enfermée dans une obſcure priſon avec une ſeule ſervante. S'en étant ſauvée de nuit comme par miracle, elle fut conduite au roi Otton I, qui étant veuf de ſon côté l'épouſa : elle ne lui ſervit pas peu à conquérir le royaume d'Italie. Depuis elle remercioit Dieu ſouvent de lui avoir envoyé ces perſécutions, pour la préſerver des tentations, que ſon état de veuve eût pu lui attirer dans une ſi grande jeuneſſe.

Après la mort d'Otton le grand, elle gouverna avec beaucoup de ſageſſe & de bonheur pendant le bas âge de ſon fils Otton II. Mais lorſqu'il fut devenu grand, des gens mal intentionnés lui donnèrent de la jalouſie de l'impératrice ſa mère; qu'ils lui repréſentèrent comme une princeſſe ambitieuſe, qui ſe vouloit attribuer toute l'autorité, & ne ſavoit pas en uſer. Elle crut devoir céder à l'envie, & ſe retira en Bourgogne chez le roi Conrard ſon frère, qui faiſoit ſa réſidence à Vienne. Tous les gens de bien étoient affligés de ſa diſgrace : & enfin le roi Otton ſon fils ſe repentit de l'avoir ainſi traitée; & envoya au roi Conrard ſon oncle & à l'abbé Mayeul, les prier de le réconcilier avec ſa mère, & de l'amener à Pavie pour cet effet. Elle y vint par leur conſeil : le ſaint abbé l'accompagna, & repréſenta au roi Otton le devoir d'honorer ſes parens, par l'exemple de Jeſus-Chriſt même. Le jeune prince en fut ſi touché, qu'il ſe jeta aux pieds de ſa mère : elle ſe proſterna de ſon côté; ils répandirent beaucoup de larmes, & demeurèrent toujours unis.

XLII. S. Volfang évêque de Ratisbonne. *Vita ſæc. 5. Ben. p. 812.*

La ſeconde année du règne d'Otton II, c'eſt-à dire l'an 974, S. Volfang, une des lumières de ce ſiècle, fut ordonné évêque de Ratiſbonne. Il naquit en Suabe de parens médiocres, & fut nommé au baptême Volfang, qu'il traduiſoit en latin *Lupambulus*, c'eſt-à-dire pas de loup. Après avoir commencé ſes études au monaſtère de Richenou, il paſſa à Virsbourg avec Henri frère de Poppon, qui en étoit évêque, & qui avoit fait venir d'Italie un très-habile maître nommé Etienne. Peu de temps après, c'eſt-à-dire l'an 956, le roi Otton I donna l'archevêché de Trèves à Henri qui étoit ſon parent, & le nouveau prélat emmena avec lui ſon ami Volfang. Il voulut le combler de biens & d'honneurs, & lui

donner après lui la plus grande autorité dans le diocèse: mais Volfang ne voulut point d'autre emploi que d'instruire la jeunesse; encore le faisoit-il gratuitement, refusant même ce qu'on lui offroit, & nourrissant à ses dépens les écoliers pauvres. Il n'avoit pas moins soin des mœurs de ses disciples, que de leurs instructions: & lui-même s'abstenoit de la chair, jeûnoit, veilloit & prioit beaucoup, & ne portoit point d'habits précieux. Il refusa des abbayes, dont l'archevêque Henri voulut lui donner la conduite; & accepta seulement d'être doyen de quelques chanoines, qu'il réduisit à la vie commune & à l'étude.

L'archevêque Henri étant mort en 964, Volfang avoit résolu de se retirer en son pays, pour quitter le monde entièrement, comme il désiroit depuis long-temps. Mais Brunon, frère de l'empereur & archevêque de Cologne, le fit venir auprès de lui, & lui offrit toutes sortes d'avantages. Volfang les refusa constamment: toutefois il demeura quelque temps auprès de ce prince, & témoigna souvent depuis qu'il n'avoit guères vu de vertu pareille à la sienne. Enfin Brunon lui permit de suivre son inclination: il retourna en Suabe; il fut reçu avec une très-grande joie par ses parens, qui le regardoient comme le soutien de la famille, & lui offroient toutes les commodités temporelles: mais il les quitta, pour aller se cacher dans le monastère d'Ensidlen au fond d'une obscure forêt, & y embrassa la vie monastique sous la conduite de l'abbé Gregoire, Anglois de naissance, qui avoit tout quitté pour y venir servir Dieu.

V. Mabill. sæc. 5. act. p. 241. & 841.

La réputation de Volfang lui attira bientôt plusieurs disciples qui venoient des monastères voisins recevoir ses instructions; & S. Udalric étant venu visiter à son ordinaire les moines d'Ensidlen, goûta tellement le mérite de Volfang, qu'il le prit en affection singulière, & quelque temps après l'ordonna prêtre malgré sa résistance. Un jour comme Volfang étoit en prière, S. Otmar, à qui il se recommandoit souvent, lui apparut & lui dit: vous sortirez pauvre de cette province, & dans une autre, où vous serez exilé pour la cause de Dieu, vous serez pourvu d'un assez riche évêché. Si vous y faites votre devoir, vous entrerez dans la vie éternelle au bout de vingt-deux ans, & vous sortirez de cette vie dans un lieu où on honore ma mémoire.

Encouragé par cette vision, & poussé du zèle de la con-

version des infidelles, il sortit du monastère avec la permission de l'abbé, & passa dans la Pannonie, pour prêcher les Hongrois en 972. Mais Piligrim évêque de Passau, voyant qu'il n'y faisoit point de fruit, le retira de cette entreprise, & le retint quelques jours auprès de lui. Pendant ce séjour il reconnut si bien le mérite de Volfang, qu'il disoit à ses confidens : ô qu'heureuse sera l'église qui aura un tel évêque ! Je veux demander pour lui l'évêché de Ratisbonne. On lui répondit : comment cet homme pauvre & inconnu pourra-t-il obtenir cette dignité préférablement à tant de personnes illustres & connues de l'empereur ? Les jugemens de Dieu, reprit l'évêque, sont bien différens de ceux des hommes. Je m'adresserai au marquis en qui l'empereur a grande confiance, & je le prierai de faire ensorte que, sans avoir égard aux brigues, & en vue de la récompense éternelle, on mette en cette place cet homme si digne, de quelque condition qu'il soit. La chose fut ainsi exécutée. L'empereur Otton II, par le conseil du marquis, envoya ordre d'élire Volfang pour évêque de Ratisbonne, & ensuite de le lui amener bon-gré mal-gré à Francfort, où il devoit passer la fête de Noël.

Les envoyés de l'empereur trouvèrent encore Volfang auprès de l'évêque de Passau; mais il ne songeoit qu'à partir pour retourner en son pays. Ayant appris l'ordre du roi, il vit bien que cette affaire étoit l'ouvrage de l'évêque. Il se rendit à Ratisbonne avec les envoyés, où le clergé & le peuple d'un consentement unanime l'élurent canoniquement, & l'envoyèrent à la cour avec une députation de leur part. Etant en présence de l'empereur, il se prosterna à ses pieds, protestant de son indignité ; mais le prince, malgré sa répugnance, l'investit de l'évêché par le bâton pastoral. Volfang retourna à Ratisbonne, où il fut intronisé par le clergé & le peuple, & sacré par son métropolitain Frideric archevêque de Salsbourg, accompagné de ses suffragans. S. Volfang garda l'habit & la vie monastique dans l'épiscopat.

XLIII. Plaintes de Rathier contre son clergé.

Rathier évêque de Verone, tant de fois chassé & rétabli, mourut enfin en cette année 974. Ayant été obligé de quitter Liége en 956, il demeura deux ans en repos; & en 958 il retourna en Italie, où quelque temps après l'archevêque Brunon, par l'autorité de l'empereur Otton I son frère, lui procura son rétablissement dans le siége de Verone,

Rathier écrivit en ce temps-là un traité qu'il intitula Phrénésie, parce qu'il s'y emportoit furieusement contre Baudri son successeur dans la chaire de Liége. Car Rathier ne feignoit pas de se traiter lui-même d'insensé, & de se dire des injures. Nous n'avons plus ce traité; mais nous en avons deux autres de Rathier écrits dans le même temps: l'un du mépris des canons, adressé à Hubert évêque de Parme: l'autre est la conclusion prise à Liége, c'est-à-dire une protestation contre son expulsion de cette église, où il rapporte ses raisons de n'y pas renoncer volontairement. Le premier traité est divisé en deux parties. Dans la première Rathier se plaint que le clergé de Verone l'a autrefois chassé, le voulant réduire pour toute fonction à la consécration & l'application du saint chrême. Il rapporte plusieurs canons, pour montrer que l'évêque doit gouverner le temporel de l'église aussi bien que le spirituel, & soutient qu'il doit pourvoir à la subsistance de son clergé, pour en être le vrai pasteur, & avoir moyen de s'en faire craindre ou aimer. Ce sont, dit-il, les clercs qui partagent entre eux les revenus de l'église; mais à leur gré, selon qu'ils sont les plus puissans. Il n'y a que les prêtres & les diacres qui y ont part, pour avoir de quoi s'enrichir & se révolter contre l'évêque, pour se rendre maîtres des autres, & les obliger à se ranger de leur parti, sous peine de les chasser de l'église. Cependant les sous-diacres, les acolytes & les autres moindres clercs n'ont pas de quoi vivre, de quoi servir & garder l'église, de quoi étudier; & ils s'en consolent, en ne faisant point leurs fonctions, & espérant à leur tour traiter de même les autres, quand ils seront devenus diacres ou prêtres. On voit ici comment les fonctions des moindres ordres ont commencé à s'anéantir faute de rétribution, parce que le clergé supérieur s'est attribué tout le revenu des églises.

Spicil. to. 2. p. 161. & 194.

p. 163.

Rathier s'objecte: est-ce donc le ministère d'un évêque de mesurer du bled & du vin, & de distribuer de l'argent à des clercs? Il répond qu'il n'est pas nécessaire qu'il le fasse par lui-même, & qu'il doit le faire par des prêtres ou des diacres, suivant l'ancienne institution. Il cherche ensuite d'où vient ce mépris si général des canons, depuis le moindre laïque jusqu'à l'évêque; & en trouve la cause dans le refroidissement de la charité & la corruption des mœurs, qui fait regarder comme impossible l'observation des règles.

p. 170. Il rapporte plusieurs exemples de la corruption du clergé. Quand je fus, dit-il, transféré à Liége, un évêque m'objectoit les canons contre les translations, & lui-même étoit adonné au vin & au jeu, avoit des chiens & des oiseaux pour la chasse, & n'observoit point la résidence. J'en ai vu deux se reprocher mutuellement, que l'un portoit les armes, & l'autre avoit une concubine: que l'un avoit commis un adultère avant son ordination, & que l'autre après l'ordination s'étoit marié. Et ensuite: supposez qu'un homme bigame avant la cléricature, après le sacerdoce abandonné à plusieurs femmes, guerrier, parjure, chasseur, ivrogne, soit mis sur le siége apostolique de Rome, comme Dieu le peut permettre: si je vais me plaindre à lui de quelque injustice, & qu'il écrive pour ma défense à celui qui m'a fait tort; celui-ci ne lui dira-t-il pas qu'il voit une paille dans l'œil de son frère, & ne voit pas une poutre dans le sien? Mais un tel pape ne le fera pas; il n'osera condamner celui dont les sentimens sont conformes aux siens. Voilà d'où vient ce mépris général des canons & de l'évangile même. On croit inutile d'observer les moindres préceptes, quand on se sent coupable d'avoir violé les plus grands. Que gagnera-t-on à n'avoir point de chiens de chasse, si on a plusieurs concubines? Si on s'abstient de donner des coups de poing ou de bâton; & que l'on tue les ames par des absolutions injustes, ou par le scandale?

Matth. VII. 3.

p. 177.

Il relève ensuite le malheur de ceux qui non-seulement négligent le ministère de la prédication, mais se l'interdisent eux-mêmes par leurs crimes, suivant le reproche de l'écriture. Ensuite il ajoute: faut-il après cela nous étonner que les séculiers ne soient point frappés des menaces que nous tirons de l'écriture ou des canons, quand ils voient que nous rions en les lisant, & que nous nous obstinons à les mépriser? C'est aussi pourquoi ils font peu de cas de nos excommunications & de nos absolutions, parce qu'ils voient que nous sommes nous-mêmes excommuniés par les canons.

Ps. XLIX. 16.

p. 185.

Dans la seconde partie de ce traité, Rhatier insiste sur l'incontinence du clergé, comme sur la principale cause du mépris des canons. Car à peine, dit-il, trouve-t-on quelqu'un digne d'être élu évêque, ou d'imposer les mains à celui qui est élu. Ne voulant pas quitter ce vice d'inconti-

p. 187.

nence, ils comptent le reste pour rien; & de-là vient que de toutes les nations baptisées, ce sont les Italiens qui méprisent le plus les canons, parce qu'ils sont les plus impudiques, & fomentent ce vice par l'usage des ragoûts & l'excès du vin; ensorte que les clercs n'y sont distingués des laïques, qu'en ce qu'ils se rasent la barbe & le haut de la tête, & font à l'église quelque service pour plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu.

Rathier étant rétabli à Verone, n'y demeura pas en repos. Il ne pouvoit s'empêcher de reprendre, suivant le devoir de sa charge, son clergé qui ne vouloit pas se corriger; car il n'y en avoit aucun qui ne fût concubinaire public, ou encore pis. Ils étoient choqués de son premier traité à l'évêque de Parme; & comme Rathier les pressoit de quitter leurs femmes, suivant les canons & l'ordre de l'empereur, la plupart alléguoient leur pauvreté, qui leur *p. 222* rendoit ce secours nécessaire, parce que l'église ne leur donnoit point de gages. Pour y remédier, Rathier prit connoissance des biens de l'église de Verone; & il trouva qu'ils étoient suffisans, s'ils eussent été bien partagés. Mais ceux qui rendoient le moins de service à l'église, en avoient de reste; tandis que ceux qui servoient le plus, en recevoient peu ou rien. Et si quelqu'un vouloit s'en plaindre, ils lui disoient: j'ai attendu la mort de mes prédécesseurs pour jouir de ce que j'ai maintenant: attendez aussi la mienne. Il avoit beau leur citer les canons, ils opposoient leur coutume.

XLIV. Synode de Rathier. *Itiner. p. 270.*

C'est ce qui l'embarrassoit quand il voulut tenir un synode. Car, dit-il, parlant à son clergé, on tient les synodes pour corriger ce qui s'est fait contre les canons; & quand je les regardois, je trouvois que vous n'en observiez aucun. Je voyois parmi vous des bigames, des concubinaires, des conspirateurs, des parjures, des ivrognes, des usuriers. Les enfans mêmes étoient irréguliers, comme bâtards. En un mot, la cause de la perte de tout mon peuple est le clergé. Car comment oserois-je dans mon synode reprendre un laïque d'adultère, de parjure ou de quelque autre crime, le souffrant dans mes ecclésiastiques? Vous savez que j'avois convoqué un synode, où pendant deux jours l'archiprêtre & l'archidiacre devoient examiner en mon absence ceux qui viendroient, & le troisième jour me rapporter tout ce qu'il y auroit à corriger. Je trouvai

qu'on ne les avoit examinés que sur les pseaumes, & qu'on avoit trouvé qu'ils ne les savoient pas mal, & la plupart mieux que moi. Voilà le fruit du synode.

Je les interrogeai sur leur créance, & je trouvai que plusieurs ne savoient pas même le symbole des Apôtres. C'est ce qui m'obligea d'écrire la lettre synodique à tous les prêtres, où je leur ordonne d'apprendre les trois symboles, celui des Apôtres, celui que l'on chante à la messe, & celui de S. Athanase. Nous avons cette lettre synodique de Rathier, où il recommande l'observation du dimanche, & montre la signification morale de la parascève & du sabbat, c'est-à-dire du vendredi & du samedi. Il dit dans cette lettre : je veux savoir de chaque prêtre, s'il est né libre ou de condition servile. S'il est né ou ordonné dans mon diocèse, & pour quel titre. S'il a été serf, qu'il montre sa lettre d'affranchissement: s'il est d'un autre diocèse, qu'il montre son dimissoire. Chacun de vous aura, s'il se peut, une explication du symbole & de l'oraison dominicale, suivant la tradition des pères, pour en instruire le peuple. C'est ce que nous appelons un catéchisme. Ensuite, entre les formules de l'administration des sacremens, comprises aujourd'hui dans le rituel, il marque l'ordre de la réconciliation des pénitens, suivant la mesure réservée aux prêtres par les canons : ce qui montre qu'il y avoit des cas réservés à l'évêque; & il dit ensuite expressément que les prêtres peuvent donner la pénitence pour les péchés secrets : mais quant aux péchés publics, ils doivent en faire leur rapport à l'évêque. Sachez, ajoute-t-il, que nous n'ordonnerons personne qui n'ait passé quelque temps dans un monastère, ou auprès d'un homme savant, & ne soit un peu instruit.

p. 156. Tom. 9. conc. in fin.

p. 263.

XLV. Autres écrits de Rathier.

Une autre plainte du clergé de Verone contre Rathier, c'est qu'il avoit employé la part des revenus ecclésiastiques destinée aux pauvres, à rebâtir les églises brulées par les païens, ou tombées en ruine par la négligence des mauvais évêques. C'est à quoi il répond dans le livre intitulé Apologétique; & il soutient que les pauvres pouvant alors se passer de ce secours, il a dû employer les biens de l'église à un besoin plus pressant. Cette division avec son clergé arriva après la mort de Jean XII, par l'ordre duquel il avoit été rétabli : par conséquent après l'an 974. Et c'est en ce temps qu'il écrivit l'itinéraire, où il déclare à son clergé

qu'il veut aller à Rome pour se trouver au concile qui s'y p. 265.
doit assembler, & le consulter touchant la conduite qu'il doit tenir avec eux. Car, dit-il, où pourrois-je m'instruire mieux qu'à Rome ? Que fait-on ailleurs touchant les dog- p. 267.
mes ecclésiastiques qui soit ignoré à Rome ? C'est-là que les souverains docteurs de tout le monde & les princes de l'église universelle ont brillé. Là sont les décrétales des papes : là on examine les canons ; on approuve les uns, & on rejette les autres : ce qui y est cassé ne subsiste nulle part, & l'on ne casse nulle part ce qui y subsiste. Ajoutez que Dieu nous a donné un empereur très-juste & très-sage, qui a institué à Rome le pape Jean très-digne de cette place : C'est Jean XIII. Je crois, ajoute-t-il, qu'ils assembleront cet automne un concile universel. Il p. 277.
témoigne la peine où il se trouve pour son clergé, qui étant coupable tout entier, devroit tout entier faire pénitence publique, après laquelle il ne lui seroit plus permis de faire aucune fonction : ainsi le peuple demeureroit sans sacremens. Puis il ajoute : que ferai-je donc de vous, mes frères ? Si vous ne confessez pas vos péchés, je crains que vous ne soyez pas sauvés : si vous les confessez, il ne vous sera plus permis d'offrir le saint sacrifice.

Une petite abbaye nommée Magonzian ayant été brûlée p. 236.
par les Hongrois, il n'y étoit resté que l'abbé qui, loin de pratiquer la règle, ne vouloit pas même quitter sa femme, & avoit offert de l'argent à Rathier pour se maintenir en possession. Rathier donna cette abbaye à des prêtres séculiers, ordonnant qu'il y en eût au moins trois, afin que l'on y célébrât tous les jours la messe ; qu'il y eût un diacre, un sous-diacre & quelques petits clercs. Pour leur subsistance, il leur assigne non pas des terres, mais certaine quantité de blé, de vin & de légumes ; & ordonne qu'ils chanteront tout l'office divin aux heures réglées. Un des clercs de Verone avoit marié son fils en carême, & le ma- p. 238.
riage s'étoit fait la nuit du dimanche, en violant doublement les canons. L'évêque Rathier leur impose, & à tous ceux qui avoient commis des fautes semblables, une pénitence de quarante jours : déclarant qu'il l'accomplira avec eux, pour ne les avoir pas repris plutôt. Il exhorte ses clercs, puisqu'il ne peut les résoudre à quitter leurs femmes, à ne pas engager leur fils dans la cléricature, & marier leurs

filles à des laïques, afin de ne pas perpétuer le désordre dans l'église.

p. 281. id. epist. syn. p. 264. Nous avons quelques sermons de Rathier, dont le premier & le plus grand est sur le carême. Il y blâme ceux qui alternativement passoient un jour sans manger & un sans jeûner, ou qui jeûnant tous les jours jusques au soir, se
n. 6. 9. donnoient la liberté de manger la nuit avec excès; ou qui mangeant avant None, qui étoit l'heure prescrite, croyoient jeûner pourvu qu'ils ne fissent qu'un repas. Il défend le samedi-saint de donner le baptême solennel avant la dixième
n. 19. heure, c'est-à-dire quatre heures du soir. Il reprend l'erreur de ceux qui disoient que tous les baptisés seroient sauvés; & réfute amplement & solidement ceux qui s'imaginoient Dieu corporel, renouvellant l'hérésie des Antro-
n. 29. pomorphites. Vous fabriquez, dit-il, des idoles dans votre
Sup. liv. XXI. n. 1. cœur, & oubliant l'immensité de Dieu, vous vous le fi-
Rath. n. 32. gurez comme un grand roi assis sur un trône d'or, & les
n. 33. anges comme des hommes ailés & vêtus de blanc, tels que vous les voyez peints contre les murailles. Ensuite il réfute ceux qui croyoient que S. Michel célébroit la messe devant Dieu le lundi, & par cette raison alloient à son église ce jour-là plutôt qu'un autre de la semaine.

XLVI. Fin de Rathier. Chr. Laub. to. 6. spic. Sup. liv. LV. n. 41.

Enfin Rathier ne pouvant vivre en repos à Verone, & ne s'y croyant pas en sureté, la quitta pour la dernière fois, & revint à l'abbaye de Lobes, près de Liége, où il avoit passé ses premières années. Baudri évêque de Liége étoit mort dès l'an 959, & Brunon archevêque de Cologne avoit mis en sa place Euracre doyen de Bonne. L'abbé de Lobes étoit Folcuin, qui nous en a laissé la chronique, Rathier lui envoya un écrit contenant les raisons qui le faisoient douter s'il retourneroit à Lobes; mais en même temps il demandoit des chevaux & des gens pour l'y conduire. On lui en envoya, il vint; & quelque temps après il obtint du roi de France Lothaire l'abbaye de saint Amand, où ayant à peine demeuré une nuit, il revint à une terre que l'évêque lui avoit donnée. Ensuite il obtint l'abbaye de Haumont, & y donna ce qu'il avoit d'ornemens & de meubles précieux. Il se brouilla avec l'abbé Folcuin, qui dans son histoire l'accuse de légéreté, & même de simonie; & la chose vint à tel point, que Rathier étant soutenu de l'évêque de Liége, Folcuin fut obligé de quitter la place. Mais l'évêque étant mort en 971, Notquer son

ſucceſſeur rétablit l'abbé Folcuin, & Rathier ſe réconcilia avec lui. Enfin étant à Namur avec le comte en 974, il y mourut, & fut enterré à Lobes ſolennellement en évêque.

Sigib. Chr. 974. Spic. t. 2. p. 199.

Dans les derniers temps de ſa vie il fit ſon portrait dans un écrit qu'il appelle Conjecture. C'eſt une ironie perpétuelle, où il ſe loue en effet, rapportant & feignant d'approuver les reproches que lui faiſoient ſes ennemis. On y peut remarquer ce qui ſuit. Il étoit fils d'un charpentier; c'eſt pourquoi il aimoit tant à bâtir ou à réparer des égliſes. Il étoit trop pauvre pour avoir ni chapelain ni valet. Il étoit mal-propre en ſes habits & en ſa chauſſure. Il couchoit le plus ſouvent à terre ou ſur un banc. Il faiſoit manger avec lui toutes ſortes de gens, & jeûnoit ſouvent juſques à None, afin de faire pénitence pour les autres. Il ne ſouffroit point qu'on lui baiſât les pieds. Il ne ſe mettoit point en peine des médiſances, & donna une fois douze ſous d'argent à un homme qui lui avoit dit des injures. Il étoit tout occupé de la lecture, fuyoit la multitude, aimoit la ſolitude & ne dédaignoit pas les travaux ſerviles. Il n'alloit point voir le roi ou les grands, ne leur demandoit rien, & refuſoit même leurs préſents. Il reprenoit tout le monde, & mettoit par écrit les défauts, principalement du clergé. Ce ſont les principaux traits du tableau que Rathier fait de lui-même. Il dit qu'il y a environ quarante ans qu'il a commencé à rechercher la puiſſance, c'eſt-à-dire l'épiſcopat, & fait l'éloge de l'empereur Otton: ce qui convient à l'an neuf cent ſoixante-douze.

Nous avons une lettre importante de Rathier à un nommé Patric, au ſujet de l'euchariſtie. Vous demandez, dit-il, ſi j'ai dit la meſſe pendant une telle ſemaine: je laiſſe à l'Apôtre à juger qui de nous deux s'expoſe à un plus grand danger, en recevant indignement l'euchariſtie, moi très-rarement, vous tous les jours. On m'a dit auſſi que vous êtes ſcandaliſé de ce que j'ai pris le bain la veille de la circonciſion, comme ſi on ne devoit pas ſe purifier autant qu'il eſt poſſible pour toucher les choſes ſaintes. Mais ce qui m'afflige, c'eſt que vous connoiſſiez ſi peu un ſacrement que vous célébrez ſi ſouvent, & que vous le preniez pour une ſimple figure. Croyez-moi, mon frère, comme à Cana de Galilée l'eau fut changée en vin véritable & non figuratif: ainſi ce vin devient de vrai ſang, & ce pain de vraie chair. Que ſi le goût & la couleur, qui demeurent,

Spicileg. to. 2. p. 37.

vous persuadent autre chose, ne croyez-vous pas à l'autorité de l'écriture, qui dit que l'homme fut formé du limon
Gen. III. 19. de la terre? L'homme toutefois n'a point la figure de la terre & du limon, il n'en a que la substance. Croyez ici que c'est le contraire, & qu'encore que la couleur & la saveur demeurent, ce que vous prenez est de vraie chair & de vrai sang. Mais vous demandez, de quel corps est cette substance, d'où elle est tirée, & si le pain est ôté invisiblement ou changé en chair : car voilà ce qui frappe
Matth. XXVI. 26. la curiosité humaine. Interrogeons l'évangile. Il rapporte
I. Cor. XI. 24. les paroles de l'institution de l'eucharistie, & conclut : voilà de quel corps est cette chair & ce sang ; d'autant plus certainement, que nous l'apprenons par la bouche de la vérité même. Ne vous mettez point en peine du reste, puisqu'on vous dit que c'est un mystère, & un mystère de foi. Si c'est un mystère, on ne peut le comprendre ; s'il est de foi, on doit le croire, & non pas l'examiner.

XLVII. Eglise d'Espagne. Sampir. p. 70. Sup. liv. LV. n. 46.

En Espagne le roi Sanche le Gros mourut, après douze ans de règne, en neuf cent soixante-sept, & Ramir III son fils lui succéda. Mais comme il n'avoit que cinq ans, sa tante Elvire, princesse pieuse & prudente qui s'étoit consacrée à Dieu, gouverna pour lui. Il eut paix avec les Sarrasins, & retira d'eux le corps du martyr S. Pelage, que son père leur avoit demandé, & l'enterra à Leon avec les évêques. Les comtes de Galice, de Leon & de Castille, ennuyés du gouvernement foible de Ramir, reconnurent pour roi Bermond ou Veremond son cousin, fils d'Ordogne III, ce qui causa une guerre civile ; mais Ramir mourut la quinzième année de son règne, & Bermond II demeura seul roi en neuf cent quatre-vingt-deux. Ce roi donna à l'église de Compostelle les biens
Bar. an. 675. ex Ambr. Mor. d'un martyr tué par les Sarrasins. Car les infidelles ayant pris Simanca dans le royaume de Leon, passèrent au fil de l'épée la plupart des habitans, & emmenèrent captifs le peu qui restoit, les chargèrent de chaînes, & les tinrent en prison deux ans & demi, pendant lesquels ils louoient Dieu ; & demeurant fermes dans la foi, ils furent enfin mis à mort par ordre du roi, & souffrirent le martyre. Un d'eux nommé Sarrasin, & au baptême, Dominique, avoit quelques héritages à Zamora; & comme il n'avoit point d'héritiers, le roi Ramir s'en empara. Mais le roi Bermond les donna à l'église de Compostelle

postelle, par une charte datée du mois de Février, ère 1013, l'an 975, & que cinq évêques souscrivirent.

XLVIII. S. Rudesinde. Bolland. 1. Mart. t. 6. Act. Sanct. Ben. sæc. 5. p. 521.

Du temps de ces rois vivoit S. Rudesinde ou Rosende évêque de Dume. Il étoit de la plus haute noblesse, fils de Gutière Mendès, & petit-fils d'Ermenegilde parent du roi Alfonse le grand. La mère de Rudesinde étoit Ilduara ou Aldara, illustre par sa piété & par sa naissance. Dans son épitaphe son fils la nomme Confesse, c'est-à-dire religieuse, suivant le style du temps, où l'on nommoit aussi les moines Confesseurs. Rudesinde naquit l'an 907, & fut instruit dans les lettres & la piété par Savaric, évêque de Dume, qui mourut vers l'an 920. Après Rodrigue son successeur, Rudesinde fut ordonné évêque du même siége, quoiqu'il n'eût encore, dit-on, que dix-huit ans. Il fonda l'an 935 le monastère de Celle-neuve en Galice, & y mit pour abbé Franquilain, qui avoit déjà gouverné un autre monastère. Rudesinde fit depuis ce temps sa résidence à celui de Celle-neuve, dont on croit que les moines étoient son clergé, & le soulageoient dans ses fonctions.

Sisenand parent de Rudesinde étoit alors évêque d'Iria, dont le siége fut depuis transféré à Compostelle. Comme il négligeoit ses fonctions, ne s'adonnant qu'aux jeux & aux vanités du siécle, ses désordres le rendirent odieux, non-seulement à son clergé & à son peuple, mais aux grands & au roi Sanche le Gros, qui, après l'avoir averti plusieurs fois, le mit enfin en prison, & du consentement du clergé & du peuple, lui substitua Rudesinde. C'est-à-dire, qu'il l'obligea à prendre soin de cette église, & à suppléer à l'absence de son pasteur; mais Rudesinde n'en fut jamais évêque titulaire, & dans tous les actes qui restent de lui, il ne se nomme qu'évêque de Dume. La Galice étant alors attaquée par les Normands, & le Portugal par les Arabes, Rudesinde, en l'absence du roi, assembla des troupes, marcha contre les ennemis, chassa les Normands de Galice, & repoussa les Arabes dans leurs frontières. Après quoi il rentra victorieux à Compostelle aux acclamations du peuple.

Le roi Sanche étant mort, l'évêque Sisenand rompit ses fers, sortit de sa prison, & la nuit de Noël vint trouver Rudesinde, comme il dormoit; le menaçant l'épée à la main de le tuer, s'il ne quittoit la ville & ne lui cédoit la place. Rudesinde le reprit avec beaucoup de gravité, & lui pré-

amr. p. 70. dit qu'il mourroit bientôt de mort violente. Pour lui il sortit sur le champ de Compostelle, & se retira au monastère de S. Jean de Cabrere qu'il avoit fondé. Cependant la cinquième année du règne de Ramir III, c'est-à-dire l'an 971, cent bâtimens Normands, sous la conduite de leur roi Gondrede, abordèrent en Galice, y firent de grands ravages autour de Compostelle, & tuèrent l'évêque Sisenand. Rudesinde eut soin de lui faire donner un successeur.

Vita. n. 6. Il continua de vivre dans son monastère de Celle-neuve, où l'on dit même qu'il renonça à sa dignité, prit l'habit monastique, & se soumit à l'obéissance de l'abbé Franquilain, après la mort duquel il fut lui-même élu abbé de ce monastère. Il en gouverna plusieurs autres en Galice & en Portugal; & ayant établi Mamillan pour son successeur à Celle-neuve, il mourut âgé de soixante-dix ans, le jeudi premier jour de Mars 977. On raconte un grand nombre de miracles faits à son tombeau.

Boll. 22 Apr. to. xi. Act. SS. Ben. sæc. 5. p. 584. Segnorine sa parente étoit abbesse de Baste au diocèse de Brague; elle avoit été élevée à Vicira par Godine sa tante qui en étoit abbesse, & se consacra à Dieu, refusant la recherche d'un comte qui la vouloit épouser. Etant abbesse elle transféra le monastère à Baste, & vécut en grande liaison avec S. Rudesinde, dont on dit même qu'elle apprit la mort aussi-tôt par révélation. Elle mourut à 58 ans, le vingt-deuxième d'Avril 982.

XLIX. *Fin de Zimisquès Basile & Constantin empereurs. Cedren. p. 683.*

En Orient l'empereur Jean Zimisquès ayant remporté de grandes victoires sur les Bulgares & les Russes, revint à Constantinople où le patriarche avec le concile, j'entends les évêques qui se trouvoient présens, vinrent au-devant de lui, & toutes les personnes constituées en dignité, chantant des cantiques de joie. Ils lui présentoient des couronnes, & le prioient de monter sur un char magnifique, attelé de quatre chevaux blancs, qu'ils avoient préparés pour son triomphe. Mais il se contenta de recevoir les couronnes, & de monter sur un cheval blanc pour faire son entrée : faisant marcher devant lui le char de triomphe, où on avoit mis par son ordre les habits des rois des Bulgares, & au-dessus une image de la sainte Vierge, comme patronne de Constantinople. Ensuite il suspendit dans la grande église la couronne qu'il avoit ôtée au roi des Bulgares. Zimisquès fut le premier qui fit mettre l'image du Sauveur sur la monnoie,

avec cette inscription, Jesus-Christ roi des rois : & il reste encore de ces monnoies.

Enfin au retour d'une campagne en Syrie, passant dans la Cilicie, & voyant quantité de belles terres, il demanda à qui elles appartenoient ; & ayant appris que c'étoit à l'eunuque Basile, accubiteur ou premier chambellan, il jetta un profond soupir, & dit : il est triste de voir le trésor épuisé, les armées Romaines souffrir, l'empereur obligé à faire de grands voyages, & que le fruit de tant de travaux soit d'enrichir un seul eunuque. Basile ayant appris ce discours, ne le pardonna pas à l'empereur. Mais ayant gagné l'officier qui lui servoit à boire, il le fit empoisonner. Ainsi étant de retour à Constantinople, il mourut, après avoir régné six ans & demi, laissant pour successeurs, Basile & Constantin fils de Romain le jeune, qui commencèrent à régner au mois de Décembre l'an du monde 6484, indiction quatrième, c'est-à-dire l'an de Jesus-Christ 975. Basile étoit âgé de vingt ans, & Constantin de dix-sept ; & ils régnèrent ensemble cinquante ans. Mais dans ces commencemens, c'étoit l'accubiteur Basile, qui gouvernoit avec l'impératrice Théophanie leur mère, qu'il fit revenir de son exil.

L. Eglise de Constantinople. *Cedr. p.* 683. *p.* 694.

Quelque tems auparavant le patriarche Basile ayant été accusé de quelque crime, fut déposé dans un concile, & Antoine Studite ordonné à sa place patriarche de Constantinople ; mais il renonça à sa dignité pendant la révolte de Bardas, surnommé Sclerus, c'est-à-dire Dur, grand capitaine maltraité par l'eunuque Basile ; & le siége de Constantinople demeura quatre ans sans pasteur. Enfin après la mort d'Antoine, & vers l'an 980, on ordonna patriarche Nicolas Chrysoberge, c'est-à-dire Verge d'or, qui tint le siége de Constantinople douze ans & demi. La même révolte de Sclerus fut cause qu'Agapius évêque d'Alep, ayant réduit Antioche à l'obéissance de l'empereur, en devint patriarche. Mais Sergius métropolitain de Damas en étant chassé, se retira à Rome, où trouvant l'église de S. Boniface & S. Alexis presque abandonnée, il la demanda au pape Benoit VII, pour y établir un monastère ; & l'ayant obtenue, il y mit des moines vivant selon la règle de S. Benoît. Il s'y retira avec eux, y vécut quatre ans, & mourut l'onzième de Novembre 981, âgé de 74 ans.

Elmac. lib. III. c. 5. *p.* 244. *Petr. Dam. opusc.* 19. *p.* 192. *Epitaph. ap. Baron. an.* 977.

LI. Eglise d'Angleterre.

En Angleterre le roi Edgar étant mort en 975, son fils

Edouard lui succéda, malgré la résistance de la reine sa belle-mere & de quelques seigneurs, qui vouloient faire régner Ethelrede fils de cette princesse. Mais S. Dunstan faisant porter à l'ordinaire sa croix devant lui, vint au milieu de l'assemblée, leur présenta Edouard, le fit élire, le sacra & lui tint lieu de père, tant que ce jeune prince régna, qui ne fut que deux ans & demi. Alors les clercs, qui avoient été chassés des églises cathédrales pour leur vie scandaleuse, renouvellèrent leurs plaintes, disant qu'il étoit bien rude de se voir chassés de leurs anciennes demeures par des nouveaux venus : & que chacun avoit sujet d'en craindre autant. Ils étoient appuyés de plusieurs seigneurs, entre autres d'Alfier très-puissant dans le pays des Merciens, qui renversa presque tous les monastères qu'avoit établis S. Ethelvolde évêque de Vinchestre. On attaquoit principalement S. Dunstan comme l'auteur de cette réforme.

Supl. n. 28. Vill. Malmesb. II, Reg. c. 9.

Vit S. Dunst. n. 36. to. 9. conc. p. 721.

Pour appaiser ce trouble, on assembla un concile à Vinchestre, & S. Dunstan y présida. Les clercs y perdirent leur cause ; & ne pouvant soutenir leur prétention par aucun droit, ils en vinrent aux prières ; & faisant intercéder pour eux le jeune roi & les seigneurs, ils supplièrent S. Dunstan de les rétablir. Le saint homme demeura quelque temps en suspens sans leur répondre, mais il fut déterminé par un miracle. Il y avoit un crucifix attaché contre la muraille, au fond du réfectoire où se tenoit le concile ; on dit que ce crucifix parla, & dit distinctement : Il n'en sera rien, il n'en sera rien. Le roi & les seigneurs saisis de frayeur jettèrent de grands cris, & commencèrent à louer Dieu : les clercs furent confondus.

LII.
Fin de l'abbé Turquetul.

Sup liv. LV. n. 37. Vita Turq. n. 17. Act. SS. Ben. sec. 5. p. 511. Vita Os. n. 12. Vita Turq. n. 19.

La même année 975, mourut Turquetul abbé de Croisland. Neuf ans auparavant, c'est-à-dire en 966, il fit un dernier voyage à Londres, où il fut reçu avec une joie incroyable par S. Dunstan son élève & son ancien ami, & par Osquetul son parent archevêque d'Yorck. En ce voyage il obtint deux priviléges pour la liberté & la fureté de son monastère, l'un du roi Edgar pour le temporel, l'autre des deux archevêques pour le spirituel. Osquetul archevêque d'Yorck mourut six ans après en 972, & eut pour successeur S. Osuald évêque de Vorchestre. Le roi Edgar & l'archevêque Dunstan l'obligèrent à prendre cette dignité, & ce saint voulut qu'il gardât son évêché, afin que les moines qu'il avoit

mis dans la cathédrale persévérassent dans leur profession, outre que les Danois avoient ravagé le Northumbre.

Depuis ce voyage de Londres, l'abbé Turquetul ne sortit plus de Croisland; mais il s'entretenoit tous les jours avec les cinq anciens touchant le premier état de cette maison; & sur le rapport, il en fit écrire l'histoire, que nous avons recueillie & continuée par Ingulfe. Il établit dans n. 20. son monastère un règlement digne de servir de modèle à d'autres. Il divisa toute la communauté en trois ordres: les jeunes depuis l'entrée jusques à la vingt-quatrième année de profession, les autres jusques à la quarantième année, les anciens jusques à la cinquantième. Les jeunes portoient tout le travail du chœur, du réfectoire & des autres offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes grâces des supérieurs; que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle ou de contentieux, il étoit séparé & sévèrement puni. Ceux du second ordre étoient dispensés de la plupart des offices, & appliqués principalement aux affaires & au gouvernement de la maison. Les anciens étoient déchargés des fonctions du chœur, excepté les messes, & dispensés d'aller au cloître ou au réfectoire, & de toutes les obédiences extérieures comme de proviseur, de procureur, de cellerier; mais pour ceux qui avoient cinquante ans de profession, & que l'on nommoit Sempectes, on leur donnoit à chacun une chambre dans l'infirmerie, avec un garçon pour les servir, & un jeune frère, qui mangeoit avec le père, tant pour son instruction que pour la consolation du vieillard; celui-ci alloit au chœur, au réfectoire & par toute la maison, quand & comme il lui plaisoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuse, & on lui laissoit attendre en paix la fin de sa vie.

Tels étoient les cinq qui avoient vu la ruine du premier monastère de Crosland, & qui vécurent plus de cent ans: le premier, nommé Clerembault, alla même jusqu'à cent quarante-huit: & tous eurent la consolation de mourir entre les bras de l'abbé Turquetul. Il les suivit de près, & sur la fin il n'étoit plus occupé que de prières & d'œuvres de charité. Toutefois il visitoit tous les jours les jeunes enfans nobles, que l'on élevoit chez les clercs dépendans du monastère; & pour encourager ces enfans, il faisoit porter des figues, des raisins secs & d'autres fruits, dont il leur donnoit de petites récompenses. Enfin il mourut l'onzième de

Juillet 975, laissant sa communauté de quarante-sept moines & quatre frères convers.

LIII. S. Edouard martyr. *Vita ap. Boll. 18 Mart. to. 7. p. 638.*

Le jeune roi Edouard étant un jour à la chasse, s'écarta de ses gens, & se trouva seul près d'un château, où la reine Elfrithe sa belle-mère faisoit alors sa résidence avec son fils Ethelrede. Edouard ayant grande soif, s'approcha de la maison pour demander à boire: Elfrithe vint au-devant, & lui en présenta avec de grandes caresses; mais tandis qu'il buvoit, elle le fit frapper d'un couteau dans le ventre. Se sentant blessé, il piqua son cheval pour s'éloigner, & tomba mort peu de temps après. Elfrithe le fit d'abord enterrer dans un lieu caché: mais on prétend qu'il fut découvert par une lumière céleste, & qu'il y arriva plusieurs miracles. Ce qui le fit transporter à une sépulture plus honorable, & compter entre les martyrs. L'église en fait mémoire le jour de sa mort dix-huitième de Mars. C'étoit l'an 978. Edouard avoit quinze ans, & en avoit régné deux & demi. La passion de faire régner Ethelrede porta Elfrithe à ce crime; mais elle en fit une rude pénitence, portant le cilice pendant plusieurs années, couchant sur la terre & pratiquant d'autres austérités, & de plus elle fonda deux monastères de filles.

Martyr. R. 18 Mart.

Act. SS. Ben. sæc. 5. pag. 636. Supr. n. 26.

Le roi Edouard avoit une sœur, qui est aussi honorée comme sainte; savoir Edite ou Edgite, fille du roi Edgar & de Vilfrede, dont il abusa, quoiqu'elle eût pris le voile pour s'en garantir, comme il a été dit. Sitôt qu'elle eut fait ses couches, elle se retira dans le monastère de Vilton, où elle reçut l'habit de la main de S. Ethelvolde, & fut depuis abbesse. Elle prit soin de l'éducation de sa fille Edithe, & du consentement du roi, lui donna l'habit monastique. Edithe ne se distingua dans le monastère que par ses vertus: elle refusa trois abbayes, que le roi son père lui voulut donner, & mourut à l'âge de vingt-trois ans, le seizième de Septembre 984. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort, & on compte pour saintes trois autres princesses du même nom, qui vécurent en Angleterre dans le même siècle.

Martyr. R. 16 Sept.

Après la mort de S. Edouard, son frère Ethelrede fut reconnu roi. S. Dunstan répugnoit fort à cette élection, tant à cause du crime qui y avoit donné lieu, qu'à cause de la jeunesse de ce prince; toutefois il ne voulut pas s'y opposer, parce que c'étoit le plus proche héritier: mais le jour du sa-

cre lui mettant la couronne ſur la tête, on dit qu'il lui fit cette prédiction: parce que vous avez aſpiré au royaume par le meurtre de votre frère, le glaive ne ceſſera point de frapper dans votre maiſon, & de détruire votre race; juſqu'à ce que votre royaume paſſe à des étrangers, dont vos ſujets ne connoiſſent ni les mœurs ni la langue. Ce furent les Danois, comme on verra dans la ſuite.

Sous ſon règne, qui fut de plus de trente-ſept ans, les enfans des clercs qui avoient été chaſſés des égliſes d'Angleterre, renouvellèrent la prétention de leurs pères qui étoient morts. Ils avoient à leur tête un évêque Ecoſſois, hardi & grand parleur, avec lequel ils vinrent trouver S. Dunſtan. Le ſaint archevêque, affoibli par l'âge & par les grands travaux qu'il avoit ſoufferts pour l'égliſe, ne s'appliquoit plus qu'à la prière. Il leur dit: puiſque vous renouvellez cette querelle après un ſi long-temps, & venez m'attaquer lorſque je ne cherche que le repos & le ſilence, je ne veux point diſputer contre vous, je laiſſe à Dieu à juger la cauſe de ſon égliſe. Auſſitôt la maiſon croula, le plancher de la chambre manqua ſous leurs pieds; ces ſéditieux tombèrent, pluſieurs furent écraſés par les poutres: mais l'endroit où Dunſtan étoit avec les ſiens ne fut point endommagé.

LIV. S. Harold, martyr. *Adam.Brem. l. 2. 18.*

En Danemarck le roi Harold avoit ſoutenu & étendu la religion chrétienne: mais ſon fils Suen qui étoit demeuré païen, le voyant vieux & affoibli par l'âge, chercha les moyens de le priver du royaume, & prit conſeil de ceux que ſon père avoit contraints à embraſſer le chriſtianiſme. La conjuration éclata tout d'un coup, & les Danois renonçant à la religion chrétienne reconnurent Suen pour leur roi, & déclarèrent la guerre à Harold. Quelque répugnance qu'il eût à prendre les armes contre ſes ſujets & contre ſon fils, il réſolut de ſe défendre, mettant ſa confiance en Dieu, comme il avoit toujours fait. Toutefois il fut vaincu & bleſſé dans le combat; & s'étant embarqué, il ſe ſauva à une ville des Sclaves, qui, bien que païens, le reçurent contre ſon eſpérance: & quelques jours après il mourut de ſa bleſſure, toujours fidelle dans la foi de Jeſus-Chriſt. Il avoit régné cinquante ans: il fut le premier qui établit le chriſtianiſme chez les Danois, & remplit le ſeptentrion d'égliſes & de prédicateurs de l'évangile. Sa mort arriva le jour de la Touſſaint 980; ſon corps fut reporté dans *Epitaph. ap. Baron.*

X iv

son royaume à Roschild, & enterré dans l'église de la sainte Trinité qu'il avoit bâtie. La cause de sa mort le fit regarder comme martyr.

LV. Mort de S. Adalbert archevêque de Magdebourg. *Sup. n. 16. Act. Ben sæc. 5. p. 582.*

L'année suivante 981, mourut S. Adalbert premier archevêque de Magdebourg : c'étoit la treizième année de son pontificat ; & il avoit obtenu de l'empereur Otton II un privilége, par lequel les moines qui composoient le chapitre de Magdebourg avoient la permission d'élire l'archevêque. Après la mort de S. Adalbert, le clergé & le peuple élut tout d'une voix pour archevêque le moine Ochtric, fameux pour son savoir, qui étoit au service de l'empereur : quoique S. Adalbert eût déclaré publiquement qu'il ne seroit point son successeur. Car il ne s'accommodoit point de ses manières, ce qui fit que plusieurs se retirèrent de la communauté, parce qu'Ochtric étoit maître de l'école. Les députés du chapitre de Magdebourg allèrent en Italie trouver l'empereur Otton II, & s'adresèrent à Gisiler évêque de Mersbourg, qui avoit grand crédit auprès de ce prince : ils lui dirent le secret de leur députation, & il leur promit ses bons offices. Mais ayant dit à l'empereur la nouvelle de la mort de S. Adalbert, il se jeta à ses pieds, & lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme la récompense qu'il attendoit depuis long-temps pour ses services. L'empereur le lui accorda aussitôt.

Quand il fut sorti, Ochtric & les autres députés lui demandèrent ce qu'il avoit fait dans l'affaire qu'ils lui avoient confiée. Il leur répondit qu'il avoit bien de la peine à faire les siennes propres, tant la cour étoit corrompue par l'intérêt, & principalement les Romains. Enfin il leur dit la chose en secret. Ensuite il poursuivit publiquement sa prétention devant le pape Benoît VII, pour faire autoriser sa translation. Le pape assembla un concile, & demanda si Gisiler pouvoit passer à l'archevêché de Magdebourg, attendu qu'il n'avoit point de siége, & que celui de Mersbourg lui avoit été ôté par l'évêque Hildevard. Les juges, qui étoient gagnés, prononcèrent qu'il le pouvoit : ainsi il eut l'archevêché ; & l'évêché de Mersbourg fut supprimé, & réuni à celui d'Halberstat. Ochtric étant ensuite allé à Benevent, y tomba malade & y mourut, avec un grand regret d'avoir quitté son monastère, pour satisfaire à son ambition.

LVI. S. Adalbert évêque de Prague.

Le plus illustre disciple de S. Adalbert de Magdebourg

fut S. Adalbert de Prague. Il naquit en Bohême, & son père nommé Slaving étoit comte & seigneur de plusieurs grandes terres. Le fils fut nommé au baptême Voïtiech, nom qui signifioit en Sclavon la consolation de l'armée. Ses parens l'ayant voué à Dieu dans une maladie qui lui survint en son enfance, son père l'envoya à Magdebourg, pour être instruit par les soins de l'archevêque Adalbert; & il eut pour maître le moine Ochtric, qui avoit quantité de disciples. C'étoit environ l'an 973, & il fut neuf ans dans cette école. L'archevêque lui changea de nom à la confirmation, & le nomma Adalbert comme lui. Pendant ses études, il se déroboit la nuit pour visiter les pauvres, & leur faisoit de grandes aumônes, & donnoit à la prière le temps des récréations. Il se rendit fort savant dans la philosophie humaine. AN. 983.

Après la mort du saint archevêque, il retourna en Bohême, rapportant beaucoup de livres, & entra dans le clergé de Prague sous l'évêque Dithmar, qui mourut peu de temps après, savoir l'an 983, le second jour de Janvier. Le jeune Adalbert, qui n'étoit encore que sous-diacre, servoit avec les autres aux funérailles de l'évêque. On s'assembla pour l'élection du successeur près de la ville de Prague, & le duc de Bohême Boleslas le pieux y assistoit avec les seigneurs du pays : tous convinrent qu'ils ne pouvoient choisir d'évêque plus digne qu'Adalbert leur compatriote; & malgré sa résistance ils l'élurent le dix-neuvième de Février la même année 983. Ils envoyèrent des députés à l'empereur qui étoit à Verone, au retour de la guerre contre les Sarrasins, pour lui demander la confirmation de cette élection. Adalbert étoit avec eux, & ils portoient la demande du clergé & du peuple avec les ordres du duc. L'empereur leur accorda ce qu'ils demandoient, & donna à Adalbert l'anneau & le bâton pastoral : puis il le fit sacrer par Villegise archevêque de Mayence, dont il étoit suffragant, & qui se trouva présent. Etant de retour il entra à Prague nus pieds, & fut intronisé avec une grande joie de tout le peuple. *Chr. Magd. sæc. 5. act. Ben. p. 834.*

LVII. Mort d'Otton II. Otton III empereur. *Dit. lib. 3.*

La suppression de l'évêché de Mersbourg fut regardée par quelques-uns comme la cause des malheurs qui arrivèrent cette année à l'empereur Otton. On prétendit que S. Laurent patron de cette église en vengeoit le déshonneur, & qu'il s'en étoit expliqué à un saint personnage à qui il avoit apparu. Ce qui est certain, c'est que l'empereur ayant livré

AN. 983. bataille en Calabre aux Grecs, & aux Sarrasins venus à leur secours, fut défait & eut grande peine à se sauver.

V. S. Udalr. n 78. n 84. sæc. 5. act. S. Ben. p. 456. &c.

En ce combat périt Henri évêque d'Ausbourg, fils du comte Bouchard, qui après la mort de saint Udalric lui procura cet évêché par de mauvaises voies. Il n'y fut jamais paisible, étant continuellement attaqué par les seigneurs voisins, qui usurpoient le temporel de son église. Enfin pour s'attirer la protection de l'empereur, il s'attacha à son service jusqu'à le suivre dans ses voyages de guerre. Il fit donc avec lui cette campagne; mais il ne parut plus après le combat, & on ne put savoir s'il avoit été tué ou pris par les Sarrasins. L'empereur après cette défaite revint en Lombardie, & tint une assemblée à Verone, où il fit élire empereur son fils Otton III, qui étoit en Allemagne, & qui fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de Noël par Villegise archevêque de Mayence & Jean archevêque de Ravenne.

Cependant l'empereur Otton II retourna à Rome, où il tomba malade; & se sentant à l'extrémité, il partagea en quatre tout son argent. Il en donna un quart aux églises, un aux pauvres, un à sa chère sœur Mathilde, & le quatrième à ses serviteurs. Ensuite il fit sa confession en latin devant le pape & les prêtres; & ayant reçu d'eux l'absolution, il mourut le vendredi septième de Décembre, ayant régné dix ans & sept mois depuis la mort de son père. Il fut enterré dans le parvis de l'église de S. Pierre; & devant son sépulcre, qui est de porphyre, on peignit en mosaïque un Christ debout, qui donnoit sa bénédiction à ceux qui entroient dans l'église. Ce prince étoit fort inférieur en mérite à l'empereur Otton I son père.

LVIII. Bernouard précepteur d'Otton III. *Vita sæc. 6. act. Ben. p. 202.*

Otton III n'avoit que quatre ans quand il fut couronné roi de Germanie; & quelque temps après l'impératrice Théophanie sa mère lui donna pour précepteur le prêtre Bernouard. Il étoit de la première noblesse de Saxe, neveu de Folcmar, qui fut évêque d'Utrecht en 977, & tint ce siége douze ans. Cet oncle donna le jeune Bernouard à Osdac évêque d'Hildesheim, qui le mit sous la conduite de Tangmar chef de son école: celui-ci cultiva avec grand soin le beau naturel du jeune homme, en qui il trouva une merveilleuse ouverture pour les sciences & pour toutes sortes d'arts. Car il écrivoit bien, il peignoit, il entendoit les bâtimens, il étoit propre aux affaires: c'étoit un génie universel. Villegise archevêque de Mayence le tint quelque

temps auprès de lui, & lui donna les ordres, même la prêtrise. Après quoi Bernouard retourna auprès d'Adalberon comte Palatin, son aïeul maternel, qui bien qu'il eût beaucoup d'enfans, avoit pour lui une affection particulière. Bernouard étoit jour & nuit auprès de ce vieillard, lui rendant tous les services que demandoient ses infirmités & son grand âge, & l'assista ainsi jusqu'à la fin. An. 983.

Après sa mort il vint à la cour du roi Otton, qui avoit alors sept ans; & gagna tellement les bonnes grâces de l'impératrice Theophanie, que du consentement de tous les grands elle mit sous sa conduite le jeune prince. Bernouard s'en acquitta si bien, que le roi fit en peu de temps de grands progrès. Tous les autres le flattoient & l'excitoient aux divertissemens, auxquels il n'étoit que trop porté par son âge: l'impératrice elle-même, craignant de perdre l'affection de son fils, avoit une complaisance excessive pour toutes ses inclinations. Bernouard étoit le seul qui s'y opposoit, & retenoit son disciple par la crainte: mais avec tant d'art, qu'il ne perdoit rien de son amitié; & qu'après la mort de l'impératrice Theophanie, le jeune Otton la lui donna toute entière, comme à celui qui lui tenoit lieu de père & de mère. Bernouard lui faisoit examiner les conseils que lui donnoient ses flatteurs, l'accoutumant de bonne heure à découvrir les artifices de la dissimulation. Aussi le prince avoit en lui sa principale confiance, & lui faisoit rendre par tous les autres le respect que méritoit sa vertu.



LIVRE CINQUANTE-SEPTIÉME.

I. Commencemens de S. Romuald. *Vita per Pet. Dam. Act. Ben. sæc. 6. p. 281. Boll. 7 Febr. to. 4. p. 101.*

CEPENDANT s'élevoient en Italie deux grands solitaires, Romuald en Lombardie, & Nil en Calabre. Romuald naquit à Ravenne de l'illustre famille des ducs ; & dans sa première jeunesse, cédant au penchant de l'âge, & abusant de la commodité des richesses, il s'abandonna à l'impureté. Toutefois ayant la crainte de Dieu, il s'efforçoit souvent de se relever, & se proposoit de faire quelque chose de grand. Quand il étoit à la chasse, s'il trouvoit dans le bois un lieu agréable, il disoit en lui-même : que des ermites seroient bien ici ! qu'ils y seroient en repos & à couvert des agitations du siècle ! Son père nommé Sergius étoit homme du monde, & fort attaché à ses intérêts. Il avoit pris querelle avec un de ses parens pour un pré qu'ils se disputoient : & voyant que son fils Romuald mollissoit dans cette affaire, & avoit une extrême horreur de faire mourir ce parent, il le menaça de le déshériter. Enfin on en vint aux mains, & le parent fut tué de la main de Sergius. Quoique Romuald n'eût eu d'autre part au meurtre que d'y avoir été présent, il en voulut faire pénitence pendant quarante jours ; & se retira pour cet effet au monastère de sainte Apollinaire de Classe.

Là touché par les exhortations d'un frère convers, il résolut de se donner entièrement à Dieu, & demanda l'habit monastique ; mais les moines, craignant la dureté de son père, n'osoient le lui accorder. Romuald s'adressa donc à Honestus archevêque de Ravenne, qui avoit été abbé de Classe. Ce prélat l'exhorta à suivre son saint désir, & commanda aux moines de le recevoir sans hésiter : ce qu'ils firent, appuyés d'une telle autorité. Romuald avoit alors vingt ans, & Honestus étoit entré dans le siége de Ravenne l'an 971 : d'où il s'ensuit que Romuald ne pouvoit être né plutôt que vers l'an 952. Il demeura environ trois ans au monastère de Classe ; mais voyant que l'observance y étoit relâchée, il commença à reprendre sévèrement les moines, leur mettant la règle devant les yeux. Indignés de la hardiesse de ce jeune homme, ils résolurent sa mort ; & comme

Vita n. 101. Rub. hist. Rav. p. 262. Vita n. 7.

il se levoit la nuit avant les autres pour prier, ils vouloient le précipiter d'une terrasse. Mais étant averti par un des complices, il évita le péril.

Comme il avançoit de plus en plus dans le désir de la perfection, il apprit qu'il y avoit près de Venise un ermite nommé Marin, d'une haute spiritualité. Ayant donc demandé le consentement de l'abbé & des moines de Classe, qui lui fut facilement accordé, il s'embarqua pour l'aller trouver, & se mit sous sa conduite. Marin étoit un homme d'une grande simplicité & d'une grande pureté, mais qui n'avoit point eu de maître dans la vie solitaire. Il récitoit tous les jours le pseautier; & comme Romuald, ne savoit rien quand il quitta le monde, à peine pouvoit-il encore lire en ce temps-là. Marin lui donnoit des coups de baguette sur la tête, du côté gauche, pour le corriger; & Romuald, après l'avoir long-temps souffert, lui dit enfin: mon maître, frappez-moi, s'il vous plaît, du côté droit; car je n'entends presque plus de l'oreille gauche. Marin admira sa patience, & le traita plus doucement.

II. Conversion de Pierre Urseole. *Acta. SS. Ben. sæc.* 5. *p.* 877. *sæc.* 6. *p.* 312.

Pierre Urseole, alors duc de Venise, étoit monté à cette dignité par le crime. Vital Candidien son prédécesseur étant devenu suspect aux Vénitiens, ils conspirèrent contre lui, & résolurent de l'attaquer dans son palais & le tuer avec toute sa famille. Mais comme il se tenoit sur ses gardes, ils s'avisèrent de brûler la maison de Pierre Urseole contigue au palais, & l'y firent consentir, en lui promettant de le faire duc: ce qui fut exécuté. Pierre ayant ainsi satisfait à son ambition, fut touché du remord de son crime; & demanda conseil à un abbé nommé Guerin, qui étoit venu de Catalogne, allant en divers lieux faire des pélerinages de dévotion. Il consulta aussi Marin & Romuald: & tous trois convinrent que Pierre devoit renoncer non-seulement à sa dignité mal acquise, mais au monde, & embrasser la vie monastique. Il se déroba donc secrétement à sa femme & à sa famille, avec un de ses amis nommé Jean Gradenic: ils allèrent joindre les trois autres, & s'étant embarqués tous cinq, ils arrivèrent en Catalogne au monastère de S. Michel de Cusan, que Guerin gouvernoit dès l'an 973. Pierre Urseole & Jean Gradenic s'y rendirent moines: mais Marin & Romuald demeurèrent près du monastère, continuant à mener la vie érémitique à laquelle ils étoient accoutumés; & au bout d'un an les deux autres se joignirent à eux.

III. S. Romuald en Catalogne.

Romuald se distingua tellement par son zèle, qu'il devint bientôt leur maître, & Marin lui-même se soumit à sa conduite. Pendant un an Romuald ne prit pour nourriture par jour qu'une poignée de pois chiches cuits; & pendant trois ans, lui & Jean Gradenic vécurent du bled qu'ils recueilloient en labourant à la main : redoublant ainsi par leur travail la rigueur du jeûne. Romuald ayant lu dans la vie des pères, que quelques-uns jeûnoient toute la semaine, hors le samedi & le dimanche, entreprit de les imiter, & vécut ainsi plus de quinze ans. Ensuite il remit au jeudi le soulagement qu'il prenoit le samedi, tant pour se conformer à l'usage de l'église Romaine, que pour rendre le jeûne plus supportable, n'étant que de deux ou trois jours de suite. Il fit depuis la règle des ermites de jeûner tous les jours, hors le jeudi & le dimanche, auxquels ils pouvoient manger des herbes & user de toute sorte de boissons ; mais pendant les deux carêmes de l'année, ils jeûnoient toute la semaine. Il défendoit aux autres de passer un jour entier sans manger, quoiqu'il le fit souvent lui-même; & disoit que quiconque aspire à la perfection doit manger tous les jours, ensorte qu'il ait tous les jours faim.

n. 13.

Vita Rom. n. 18.

Le comte Oliban, à qui le monastère de Cusan avoit appartenu, étoit un seigneur de Catalogne chargé de de grands péchés. Il vint un jour voir saint Romuald, & lui raconta toute sa vie comme en confession ; après quoi le saint homme lui dit qu'il ne pouvoit se sauver qu'en embrassant la vie monastique. Le comte en fut surpris, & dit que les hommes spirituels à qui il s'étoit déjà confessé ne lui avoient jamais conseillé une si rude pénitence. Il fit venir des évêques & des abbés qui l'avoient accompagné ; & après avoir délibéré tous ensemble, ils vinrent à l'avis de Romuald, avouant que la crainte les avoit empêchés jusques-là de donner au comte ce conseil. Alors Oliban convint avec Romuald d'aller au mont-Cassin, sous prétexte de pélerinage, & d'y embrasser la vie monastique.

Cependant Sergius père de Romuald se fit moine au monastère de S. Severe près de Ravenne ; mais quelque temps après il s'en repentit & voulut retourner au monde. Les moines en donnèrent aussitôt avis à Romuald, qui résolut d'aller au secours de son père ; & chargea l'abbé Guerin & Jean Gradenic de conduire le comte Oliban au

mont-Caffin. Les Catalans, apprenant que Romuald fongeoit à quitter leur pays, en furent extrêmement affligés; & après avoir cherché un moyen de prévenir cette perte, ils n'en trouvèrent point de plus sûr que d'envoyer des gens le tuer, afin d'avoir au moins fes reliques pour la protection du pays. Romuald en étant averti, fe rafa entièrement la tête; & comme les meurtriers approchoient de fa cellule, il fe mit à manger dès le grand matin. Ils crurent qu'il avoit perdu l'efprit, & fe retirèrent fans lui faire aucun mal.

S'étant ainfi fauvé de leur dévotion brutale, il partit nus pieds, un bâton à la main, & arriva à Ravenne, où trouvant fon père réfolu à retourner au fiècle, il lui mit les pieds dans des entraves, le chargea de fers, & le frappa rudement, jufqu'à ce qu'en maltraitant fon corps il eût guéri fon ame, & l'eût fait revenir à fa première réfolution. Il y perfévéra, & mourut faintement quelque temps après.

IV. Converfion du comte Oliban. *Chr. Caff. lib. 2. c. 19.*

Pour le comte Oliban, ayant laiffé fes terres à fon fils, il partit pour l'Italie avec l'abbé Guerin, Jean Gradenic & Marin: car Pierre Urféole étoit déjà mort. Oliban menoit avec lui quinze mulets chargés de fon tréfor; mais étant arrivé au mont-Caffin, il renvoya fes gens fort furpris & fort affligés. Marin s'en alla peu de temps après en Pouille, & y demeura dans la folitude, où il fut enfin tué par des coureurs Arabes. L'abbé Guerin accoutumé aux pélerinages réfolut d'aller à Jérufalem, & Jean Gradenic avec lui; mais Oliban l'ayant appris, les pria avec larmes de ne le pas abandonner, puifque Romuald le leur avoit recommandé. Ils partirent toutefois; mais à peine entroient-ils dans la plaine, quand le cheval de Guerin rompit la jambe à Gradenic, qui fut ainfi obligé de revenir au mont-Caffin; & s'étant fait bâtir une cellule près du monaftère, il y vécut plus de trente ans, & y finit faintement. Oliban fut dans la fuite abbé de Cufan, puis évêque d'Alzone, qui n'eft plus qu'un village entre Carcaffonne & faint Papoul.

Act. fanct. Ben. fæc. 6. p. 313.

V. Commencemens de S. Nil de Calabre. *Vita interpr. Carioph. p. 3.*

Saint Nil vint auffi au mont-Caffin vers l'an 980. Il étoit né à Roffane capitale de la Calabre, la feule ville que les Grecs y avoient confervée, le refte du pays étant défolé par les courfes des Sarrafins. Son beau naturel fut cultivé par l'étude: il lifoit continuellement l'écriture fainte, & pre-

noit un plaisir singulier aux vies des pères. Ce qui lui inspira une grande aversion du vice & des mauvaises curiosités, comme des caractères & des paroles superstitieuses contre divers accidens. Ayant perdu ses parens, il demeura sous la conduite d'une sœur aînée, qui étoit aussi très-pieuse: mais étant arrivé à la fleur de sa jeunesse, il attira les désirs de toutes les filles par sa beauté & l'agrément de sa voix; & de son côté il fut épris de la plus belle d'entre elles, quoiqu'elle fût de basse naissance:
p. 6. & le premier fruit de leur union fut une fille. Toutefois la pensée de la mort & des supplices éternels commença à le relever de cette chute, & ces sentimens devinrent plus vifs dans une fièvre violente dont il fut attaqué.

Un jour donc sans avoir rien dit à personne, il alla chez des gens qui lui devoient de l'argent, & leur dit qu'il avoit trouvé une très-belle vigne & qu'il vouloit l'acheter. Il prit d'eux ce qu'ils avoient; & nonobstant sa fièvre il partit, accompagné d'un moine nommé Gregoire, qui le conduisoit à son monastère. En passant une rivière, il fut tout d'un coup délivré de sa maladie: ce qu'il prit pour une marque assûrée que ce voyage étoit agréable à Dieu. Il arriva donc au monastère de Mercure; & entr'autres grands personnages, il y trouva Jean, Fantin & Zacharie. Il fut surpris de leur extérieur & de la pauvreté de leur habit; & son zèle pour la perfection en fut plus ardent. Eux de leur côté, voyant la sagesse de ce jeune homme, la douceur de sa voix dans la lecture, & la pénétration de son esprit, jugèrent dès-lors que non-seulement il feroit un grand progrès dans la vertu, mais qu'il seroit utile au salut de plusieurs autres.

Mais peu de temps après il vint des lettres menaçantes de la part du gouverneur de la province, portant que si quelqu'un étoit assez hardi pour imposer les mains à ce jeune homme, il auroit le poing coupé, & le monastère seroit confisqué. Les supérieurs résolurent donc de l'envoyer sous une autre domination pour recevoir le saint habit, & il se détermina à entrer dans le monastère de S. Nazaire. En chemin il rencontra un Sarrasin, qui lui demanda qui il étoit, d'où il venoit, & où il alloit. Nil lui dit simplement la vérité; & le Sarrasin fut surpris de lui voir prendre une telle résolution,
p. 10. étant si jeune: car il n'avoit pas trente ans, & il portoit encore

tore son habit séculier qui étoit très-riche. Tu devois attendre, dit-il, à la vieillesse, pour t'engager dans la vie monastique, si tu l'as résolu. Non, répondit-il, Dieu ne veut pas que nous soyons bons par nécessité; un vieillard n'a plus la force de le servir, non plus que de porter les armes pour son prince. Je veux servir Dieu dans ma jeunesse, afin qu'il honore ma vieillesse. Le Sarrasin, touché de ce discours, lui montra le chemin, & le quitta en lui donnant des bénédictions & l'encourageant à suivre son dessein. Nil fut saisi de crainte, songeant au péril qu'il avoit évité; & sa peur augmenta, quand il entendit le Sarrasin revenir en courant, & criant qu'il l'attendît. Celui-ci l'ayant joint, lui donna des pains fort blancs qu'il avoit apportés, voyant qu'il n'avoit aucunes provisions, & lui fit excuse de n'avoir rien de meilleur à lui donner; mais en même temps il blâma sa crainte & la mauvaise opinion qu'il avoit de lui.

Etant près du monastère, il rencontra un cavalier qui voulut le détourner d'y entrer, disant mille maux des moines, les traitant d'avares, de glorieux, de gourmands. Je tiendrois, dit-il, tout entier avec mon cheval dans une des chaudières de leur cuisine. Nil vouloit lui répondre, mais il s'enfuit sans l'écouter; & Nil entra enfin dans le monastère de saint Nazaire. L'abbé & les moines le reçurent avec grande charité; & le voyant fatigué du chemin, ils lui donnèrent du poisson & du vin; mais il se contenta de pain & d'eau. Il pria qu'on lui donnât l'habit monastique, à condition toutefois qu'au bout de quarante jours il retourneroit au monastère où il avoit d'abord été reçu. L'abbé vouloit, aussitôt qu'on l'eut fait moine, lui donner le gouvernement d'un autre monastère; mais Nil trouva cette proposition si étrange, que dès-lors il fit serment de n'accepter jamais aucune dignité. p. 13.

VI. Vie érémitique de S. Nil, p. 18.

Le temps étant accompli, il retourna au monastère de Mercure, où les pères le reçurent avec une grande joie, particulièrement Fantin avec lequel il lia une amitié très-étroite. On en parla quelque temps après à Jean supérieur de tous ces monastères, qui ayant éprouvé son obéissance en plusieurs manières, en demeura très-satisfait, & le retint quelque temps auprès de lui. Ensuite du consentement des pères, il se retira près du monastère, dans une caverne où étoit un autel dédié à saint Michel. Là il s'imposa cette manière de vie. Depuis le matin jusqu'à tierce, il p. 25. p. 28.

s'appliquoit à écrire: car il écrivoit bien & vîte. Depuis tierce jusques à sexte, il se tenoit devant la croix, récitant le pseautier & faisant mille génuflexions. Depuis sexte jusques à None, il demeuroit assis, lisant & étudiant l'écriture sainte & les pères. Après avoir dit none & vêpres, il sortoit de sa cellule pour se promener & se relâcher: sans toutefois se détourner de Dieu, qu'il considéroit dans ses créatures, méditant quelques passages des pères. Après le soleil couché, il se mettoit à table: & mangeoit ou du pain sec, ou sans pain des herbes cuites, ou du fruit selon la saison. Sa table étoit une grosse pierre, & son plat un morceau de pot de terre; il ne buvoit que de l'eau & par mesure. Il essayoit d'imiter toutes les manières de vivre qu'il lisoit dans les anciens. Ainsi il passa jusqu'à vingt jours sans manger que deux fois, & fit trois fois cette expérience. Pendant un an il ne but qu'une fois le mois, quoiqu'il ne mangeât que du pain sec; mais il quitta cette pratique, pour ne se pas dessécher le poulmon: car la soif ne l'incommodoit que les premiers huit jours. Toutefois il passoit souvent le carême sans boire & sans manger, ne prenant que la sainte communion. La nuit il donnoit une heure au sommeil pour la digestion: ensuite il récitoit le pseautier, faisant cinq cents génuflexions; puis il disoit les prières des nocturnes & des matines. Car il étoit persuadé qu'un ermite doit faire beaucoup plus d'exercices de piété, que celui qui vit en communauté. Son habit étoit un sac de poil de chèvre, qu'il portoit un an; & sa ceinture étoit une corde, qu'il n'ôtoit qu'une fois l'année, souffrant patiemment la vermine qui le rongeoit. Il n'avoit ni lit, ni siége, ni coffre, ni sac; son encrier étoit de la cire appliquée sur du bois. Tel étoit son amour pour la pauvreté.

p. 37. Un des frères le pria de trouver bon qu'il demeurât avec lui, & l'ayant obtenu à grande peine, il lui dit: mon père, j'ai trois pièces d'argent; que voulez-vous que j'en fasse? Nil lui dit: donnez-les aux pauvres, & ne gardez que votre pseautier. Il le fit: mais après avoir demeuré quelque temps avec le saint homme, il s'ennuya de cette vie si austère, & commença à chercher querelle pour le
1. Cor. VII. 15. mettre en colère. Nil lui dit doucement: mon frère, le Seigneur nous a appelés en paix. Si vous ne pouvez plus me souffrir, allez à la bonne heure où il vous plaira: car je vois que vous ne pouvez vous défaire de l'ambition &

du désir du sacerdoce. L'autre lui dit tout en colère : rendez-moi mes trois pièces d'argent, & je m'en irai. Qu'avois-je affaire de les donner aux pauvres ? Nil lui répondit : mon frère, écrivez sur un morceau de papier que j'en recevrai la récompense dans le ciel, & le mettez sur l'autel, & je vous les rendrai aussitôt. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avoit pas une obole, accompliroit sa promesse, & fit ce qu'il désiroit. Nil ayant reçu son écrit, descendit au monastère de Castel, & y emprunta trois pièces d'argent qu'il lui donna. Le mauvais moine se retira, suivit ses désirs, & mourut quelque temps après. Mais Nil étant rentré dans sa caverne, écrivit en douze jours trois pseautiers, & acquitta sa dette.

Quelques années après le bienheureux Fantin tomba dans une espèce d'égarement d'esprit, qui parut surnaturel à ceux qui connoissoient sa vertu. Car il sortit de son monastère, & alloit de côté & d'autre, faisant des lamentations continuelles sur les églises, les monastères & les livres. Il disoit que les églises étoient pleines d'ânes & de mulets, qui les profanoient par leurs ordures ; les monastères brûlés & perdus, les livres mouillés & devenus inutiles, ensorte qu'on n'auroit plus de quoi lire. Quand il rencontroit un des frères de son monastère, il le pleuroit comme mort, & disoit : c'est moi qui t'ai tué, mon enfant. En parlant ainsi, il ne vouloit ni loger sous un toit, ni prendre de nourriture ordinaire ; mais errant par les déserts, il vivoit d'herbes sauvages. On crut que c'étoit une prédiction de l'incursion des Sarrasins, qui désolèrent le pays peu de temps après ; ou plutôt de la décadence des monastères, & du relâchement de la discipline. Nil, sensiblement affligé de voir l'abbé Fantin en cet état, le suivoit & s'efforçoit de lui persuader de rentrer dans le monastère ; mais Fantin l'assura qu'il n'y retourneroit point, & qu'il mourroit bientôt, comme il arriva en effet. p. 451

Nil étant revenu à sa caverne, les pères du monastère de Fantin vinrent le prier de vouloir bien venir & leur choisir un abbé. Car ils le connoissoient assez pour n'oser lui proposer de l'être lui-même. Il entra dans le monastère, & assembla la communauté dans l'église : mais après la prière, Luc, frère du défunt abbé Fantin, prit Nil par les pieds, le conjurant, au nom de la sainte Trinité & de tout ce qu'il y a de plus saint, d'être leur abbé. Nil retourna

contre Luc ses propres conjurations, & le fit élire abbé ; car quoiqu'il ne fût pas fort savant dans les saintes écritures, il avoit le talent de gouverner & une grande vertu. C'est ainsi que Nil évita cette tentation.

VII. Premiers disciples de S. Nil.

Pendant qu'il étoit encore dans sa caverne, il lui vint un disciple nommé Etienne, homme d'une grande simplicité, mais d'une patience & d'une obéissance merveilleuse.

p. 49. Les Sarrasins ayant couru pendant un an toute la Calabre, le bruit se répandit qu'ils viendroient aussi au canton de

p. 54. Mercure, & qu'ils n'épargneroient ni monastères ni moines. Tous se réfugièrent dans les châteaux les plus proches; & Etienne se trouvant au monastère de saint Fantin, suivit les moines, n'ayant pas le temps de retourner à la caverne. Nil lui-même voyant déjà la poussière qui marquoit la marche des ennemis, ne voulut pas tenter Dieu, & se cacha dans un lieu détourné ; puis il revint le jour suivant à sa caverne, d'où ils avoient emporté le cilice qu'il avoit pour changer. Etant descendu au monastère, il trouva qu'ils y avoient tout ravagé ; & croyant qu'ils avoient enlevé Etienne, il résolut de se rendre esclave avec lui. Mais il apprit qu'il s'étoit sauvé avec les moines; & après que les Sarrasins furent passés, Nil & Etienne retournèrent à leur caverne, & reprirent leur première façon de vivre.

p. 58. Quelque temps après Nil ayant envoyé Etienne à Rossane pour acheter du parchemin, il en revint accompagné d'un vieillard nommé George, un des principaux de la ville, qui croyoit être appelé de Dieu à mener la vie solitaire, & s'offrit à Nil pour faire ce qui lui plairoit.

p. 60. Nil lui répondit : mon frère, ce n'est pas pour notre vertu que nous demeurons dans ce désert ; mais parce que nous ne pouvons porter la règle de la vie commune, nous nous sommes séparés des hommes comme des lépreux. Vous faites bien de chercher votre salut : allez donc à quelque communauté, où vous trouverez le repos de l'ame & du corps. Mais George demeura ferme & ne voulut point quitter le saint, qui conçut pour lui une affection filiale.

p. 63. Enfin, comme les Sarrasins revenoient de temps en temps en ces quartiers-là, & que la caverne étoit sur leur passage, Nil & ses disciples jugèrent qu'ils ne pouvoient y demeurer. Il vint donc s'établir auprès de Rossane en un lieu qui étoit à lui, où il y avoit un oratoire de S. Adrien. Là il lui vint

encore quelques disciples, & par la suite du temps ils se trouvèrent jusqu'à douze & plus; ensorte que ce lieu devint un monastère. Il y avoit deux frères dans le voisinage, qui touchés d'envie commencèrent à médire de S. Nil, & le traiter d'hypocrite & d'imposteur; mais il ne s'en défendit qu'en leur donnant des bénédictions & des louanges; & un jour qu'ils l'avoient extrêmement maltraité, il vint les trouver comme ils mangeoient, se mit à genoux & leur demanda pardon. Enfin il les gagna tellement, que l'aîné en mourant lui donna tout son bien, & lui recommanda son frère. Il ne vouloit point que son monastère eût rien au-delà du nécessaire, disant que ce surplus n'étoit qu'avarice. Trois de ses moines ayant un jour mangé hors de la maison, il leur dit: êtes-vous mes esclaves, pour vous cacher ainsi de moi? Vous êtes mes frères, notre pain est votre travail, & personne ne vous contraint à rien faire contre votre volonté. La communauté croissant, il ne voulut jamais prendre le titre d'abbé ou d'hegumène, pour mieux observer le précepte de l'évangile de ne point se nommer maître: mais il donnoit le titre d'hegumène à d'autres, dont le premier fut Proclus, homme très-savant dans les auteurs sacrés & profanes, & qui laissa lui-même plusieurs écrits.

p. 69.

p. 71.

Matth. XXIII. 8.

Un grand tremblement de terre qui arriva dans la Campanie & la Calabre, ayant presque renversé la ville de Rossane: S. Nil voulut aller voir ce désastre de sa patrie. Mais pour se déguiser, il mit autour de sa tête une peau de renard qu'il avoit trouvée en chemin, & portoit sur l'épaule son manteau pendu à son bâton. Les enfans lui jetoient des pierres & crioient après lui: au caloyer Bulgare, d'autres l'appeloient Franc ou Arménien. Le soir s'étant remis en son état ordinaire, il entra dans la grande église, pour prier la Ste. Vierge sa patrone, & fut reconnu de quelques prêtres, qui se jetèrent à ses pieds, fort surpris de son arrivée. Après les avoir consolés par ses discours de piété, il demeura avec un nommé Caniscas, dont il avoit été disciple; l'exhortant à quitter le monde, car il avoit toujours mené une vie fort pure. Mais il ne put le persuader, à cause de l'avarice qui le dominoit; & il mourut quelque temps après, avec un repentir inutile de ne l'avoir pas écouté.

p. 72.

V. Chr. Cass. Lib. 11. c. 11.

Il faisoit souvent réflexion sur la douceur de la solitude, & le dégagement de la parfaite pauvreté, sans soins comme

p. 78. sans biens; & il trouvoit qu'en vivant avec les autres, loin d'avancer dans la vertu, on recule: leur conversation même lui étoit à charge, parce qu'elle le détournoit de la contemplation & de l'occupation intérieure. A ces pensées il
1. Cor. x. 24. opposoit ce précepte de l'apôtre: que personne ne cherche son avantage, mais celui des autres, pour leur salut. Il résolut donc d'éprouver ses disciples par quelque commandement déraisonnable; & s'ils y obéissoient sans examen, prendre le parti de demeurer avec eux. Un jour après l'office du matin, il leur dit: mes pères, nous avons planté trop de vignes, & ce n'est qu'avarice d'avoir plus que le nécessaire; venez en couper une partie. Ils y consentirent, & ayant pris la coignée sur son épaule, il les mena à la plus belle de leurs vignes & du plus grand rapport. Ils le suivirent tous, & se mirent à couper depuis le matin jusques à tierce. Alors voyant leur obéissance, il promit à Dieu de ne les quitter de sa vie. Mais le bruit de cette action s'étant répandu d'un côté jusqu'au mont Athos, & de l'autre jusqu'en Sicile; personne n'y pouvoit rien comprendre, & on l'interprétoit diversement.

VIII. Il est visité par Théophylacte & Leon.

Un jour comme il étoit à Rossane un peu indisposé, Théophylacte métropolitain de Calabre & le domestique Leon, tous deux gens d'esprit & sçavans, vinrent le voir, avec des magistrats, des prêtres & une grande partie du
p. 81. peuple, à dessein de lui faire des questions sur l'écriture, plutôt pour l'éprouver que pour s'instruire. Après qu'ils se furent salués & assis, Nil donna au domestique un livre qu'il avoit à la main, & lui fit lire cette sentence: Que de dix mille ames à peine s'en trouve-t-il une dans le temps présent, qui sorte entre les mains des anges. Ils commencèrent à dire tout d'une voix: A Dieu ne plaise, cela n'est pas vrai; celui qui l'a dit est hérétique. C'est donc envain que nous avons été baptisés, que nous adorons la croix, que nous communions, & portons le nom de chrétiens. Nil voyant que le métropolitain & le domestique ne disoient rien à ceux qui parloient ainsi, répondit doucement: que direz-vous si je vous montre que S. Basile, S. Chrysostome, S. Ephrem, S. Théodore Studite, S. Paul même & l'évangile, disent la même chose? Dieu ne vous a point d'obligation de ce que vous venez de dire. Vous n'oseriez faire profession d'aucune hérésie: le peuple vous lapideroit. Mais sçachez que, si vous

n'êtes vertueux & très-vertueux, vous n'éviterez point la peine éternelle. Ils furent touchés de ce difcours, & commencèrent tous à foupirer & à dire : Malheur à nous, pécheurs que nous fommes.

Nicolas protofpataire lui dit: mon père, pourquoi l'évangile dit-il : celui qui donnera à un de ces moindres un verre d'au froide, ne perdra pas fa récompenfe ? Il répondit : cela eft dit pour ceux qui n'ont rien, afin que perfonne ne s'excufe fur ce qu'il n'a pas de bois pour faire chauffer l'eau. Un autre lui dit : mon père, je voudrois favoir fi Salomon eft fauvé ou damné. Nil, fçachant que c'étoit un débauché, lui dit : & moi je voudrois favoir fi vous ferez fauvé ou damné. Que nous importe à vous & à moi que Salomon le foit ? C'eft pour nous qu'il eft écrit : quiconque regarde une femme pour la défirer, a déjà commis l'adultère. Quant à Salomon, nous ne trouvons nulle part dans l'écriture qu'il fe foit repenti, comme nous le trouvons de Manaffès. *Matth.* x, 42. *Matth.* v, 28.

Un prêtre fe leva enfuite, & dit : mon père, de quel arbre Adam mangea-t-il dans le paradis ? il répondit : d'un pommier fauvage. Tous fe prirent à rire, & Nil leur dit : N'en riez pas, la réponfe eft conforme à la demande. Comment vous dirions-nous ce que l'écriture ne nous a point découvert ? au lieu de penfer comment vous avez été formés, comment vous avez été mis dans le paradis, les préceptes que vous avez reçus & que vous n'avez pas gardés, ce qui vous a fait chaffer du paradis & comment vous pourrez y rentrer : au lieu de tout cela, vous me demandez le nom d'un arbre ; & quand vous l'auriez appris, vous me demanderiez enfuite quelle en étoit la racine, ou les feuilles, ou l'écorce, & s'il étoit grand ou petit. Après quelques autres entretiens, ils fe retirèrent ; & le métropolitain lui-même dit que ce caloyer étoit un grand perfonnage.

IX. Converfion d'Eupraxius. P. 90.

Eupraxius gouverneur de Calabre avoit fondé à Roffane un monaftère de filles, qui étant tombé en décadence, lorfqu'Eupraxius fut retourné à Conftantinople, S. Nil avoit pris foin de le rétablir. Toutefois des gens mal intentionnés dirent à Eupraxius que Nil avoit pillé ce monaftère : ce qui lui fit écrire des lettres menaçantes contre le faint. Il revint en Calabre comme gouverneur, & tous les abbés de la province vinrent avec des préfens le complimenter & lui de- *p.* 91.

mander sa protection. Il n'y eut que Nil qui n'y alla point; & demeura en paix dans son monastère, priant Dieu pour le salut du gouverneur. Ce qui augmenta beaucoup son indignation, & il cherchoit les moyens de la satisfaire. Mais il lui vint un ulcère, qui le tourmenta pendant trois ans, & lui consuma les parties que l'on ne nomme point, avec une infection insupportable. Il reconnut que c'étoit la punition de ses débauches, se repentit de ses emportemens contre le saint abbé, & l'envoya prier de le venir voir & lui donner sa bénédiction. Le saint homme se fit prier longtemps pour l'humilier à son tour, & n'y alla qu'au bout de trois ans, lorsqu'il sut que le mal attaquoit déjà les parties nobles.

Le gouverneur lui embrassa les pieds, fondant en larmes; & Nil l'ayant relevé, il lui fit la confession de tous ses péchés, & le conjura de lui donner l'habit monastique, disant qu'il avoit fait vœu d'être moine. Le saint lui répondit : tous ceux qui ont péché après le baptême, sont obligés sans aucun vœu à embrasser la pénitence : mais quant à vous donner l'habit, je ne suis qu'un simple moine sans aucun ordre ecclésiastique. Voici un métropolitain, c'étoit celui de Ste. Severine; voici des évêques & des archimandrites, c'est à eux d'accomplir votre souhait. Toutefois Eupraxius le pria tant, qu'il lui coupa les cheveux de sa main, & le revêtit de l'habit monastique en présence des évêques & des abbés. Alors le gouverneur les pria à manger & les servit à table lui-même, tant il se trouva de force. Puis il distribua de sa main aux pauvres tout ce qu'il avoit, ou le légua aux églises : il affranchit tous ses esclaves, & mourut trois jours après plein de componction & d'espérance. Il avoit fait Nil exécuteur de son testament; mais le saint homme ne voulut point s'embarrasser dans tant d'affaires, & s'en déchargea sur le métropolitain.

p. 95.

X. Autres actions de S. Nil.

Il délivra plusieurs possédés, en leur faisant faire l'onction de l'huile par les prêtres, ou les envoyant à Rome aux tombeaux des apôtres : mais il ne vouloit pas leur faire le moindre signe de croix de sa main. Quelque répugnance qu'il eût à venir dans le monde, & en voir le tumulte, il ne laissoit pas dans l'occasion d'intercéder pour le peuple auprès des magistrats, afin de sauver les malheureux opprimés, & quelquefois les coupables. Et il ne craignoit point de souffrir pour

p. 101. p. 107.

cet effet la fatigue de marcher à pied, & les incommodités des saisons. Plusieurs des officiers qui venoient en Italie, lui offroient de grandes sommes d'argent pour la subsistance de sa communauté, ou pour les pauvres; mais il leur disoit: mes frères seront heureux, suivant le pseaume, s'ils vivent du travail de leurs mains; & les pauvres crieront contre vous comme retenant leur bien, & m'admireront comme possédant tout sans rien avoir. p. 109. Ps. 127.

Un eunuque de la chambre de l'empereur, l'ayant prié de le venir voir, lui dit: je n'ai point de parens, & j'ai de grands biens; j'ai résolu de les donner à Dieu, & de fonder un monastère. Venez avec moi à Constantinople; je prendrai le saint habit de votre main, & je vous ferai converser familièrement avec les empereurs comme vous êtes ici avec moi. Nil fit selon sa coutume le signe de la croix sur sa poitrine, & répondit à l'eunuque: votre dessein est beau & agréable à Dieu, mais il ne me convient pas de quitter mon désert & les pauvres qui souffrent avec moi, pour me promener dans les villes, & me charger d'affaires. Manque-t-on à Constantinople de moines & d'abbés pour donner l'habit à ceux qui veulent quitter le monde? Que si vous voulez absolument que je vous le donne, venez, marchez dans la voie étroite avec nous. L'eunuque insistoit à accomplir son dessein, & le saint abbé l'ayant quitté, remercioit Dieu de l'avoir délivré de ce piége de l'ennemi. p. 112.

L'archevêque de Rossane étant mort, tous s'accordèrent qu'il falloit surprendre l'abbé Nil, & le forcer à remplir cette place. Les magistrats & les principaux du clergé marchoient déjà pour exécuter leur dessein; mais quelqu'un les prévint, croyant porter au père une agréable nouvelle. Il le remercia, & lui fit même donner un présent; mais il se retira au fond d'une montagne avec un des moines, & se cacha si bien, qu'on ne put jamais le trouver. Les prêtres & les magistrats qui étoient venus au monastère, après avoir bien cherché & long-temps attendu, s'en retournèrent fort affligés, & furent contraints d'élire un autre archevêque. p. 115.

Quelque temps après, les Sarrasins ayant fait incursion dans la Calabre, S. Nil se retira dans sa forteresse avec ses moines, excepté trois, qui étant demeurés dans le monastère, furent pris & emmenés en Sicile. S. Nil songea à les retirer; & ayant amassé cent tarins d'or des revenus du p. 120.

monaſtère, il les envoya à Palerme par un frère fidelle, avec un mulet qu'on lui avoit donné, & une lettre adreſſée à l'écrivain de l'émir, qui étoit chrétien & pieux. Il lut la lettre à l'émir ſon maître, qui admira la ſageſſe & la vertu du ſaint abbé; & ayant fait venir les moines, il les traita avec honneur, & retint ſeulement le mulet pour ſe ſouvenir d'eux, mais il les renvoya avec l'argent & pluſieurs peaux de cerfs, les chargeant d'une lettre où il diſoit: c'eſt ta faute de ce que tes moines ont été maltraités; ſi tu t'étois fait connoître à moi, je t'aurois envoyé une ſauve-garde, avec laquelle tu n'aurois pas eu beſoin de ſortir de ton monaſtère: & ſi tu voulois bien venir chez moi, tu pourrois t'établir dans tout le pays, & je te traiterois avec toute ſorte d'honneur & de reſpect.

XI. S. Nil ſe retire au mont-Caſſin. p. 123.

Le ſaint homme, prévoyant que toute la Calabre alloit être ravagée par les Sarraſins, réſolut d'en ſortir; mais il ne voulut pas aller en Orient, craignant la grande opinion que l'on avoit de lui: car ſa réputation étoit venue juſques aux empereurs. Il aima donc mieux demeurer chez les Latins, où il croyoit être inconnu; mais il étoit par-tout regardé comme un Apôtre. Car étant venu à Capoue, il fut reçu avec un très-grand honneur par le prince Pandolfe & les premiers de la ville, juſques-là qu'ils vouloient le faire leur évêque, & l'euſſent fait ſi le prince ne fût mort. Mais ils appellèrent Aligerne abbé du mont-Caſſin, & lui enjoignirent de donner au ſaint abbé un des monaſtères de la dépendance du ſien, tel qu'il voudroit.

Saint Nil étant donc allé voir le fameux monaſtère du mont-Caſſin, toute la communauté vint au-devant de lui juſques au pied de la montagne, les prêtres & les diacres revêtus de leurs ornemens, comme un jour de fête, portant des cierges & des encenſoirs. Il guérit toutes leurs maladies corporelles & ſpirituelles, & admira le bel ordre & la régularité de cette maiſon, qu'il trouva au-deſſus de celle des Grecs. Enſuite l'abbé Aligerne & les principaux d'entre les moines le conduiſirent au monaſtère qui lui étoit deſtiné: ſavoir, ſaint Michel en Valdeluce, où il demeura quinze ans. L'abbé & les moines le prièrent de venir avec toute ſa communauté au grand monaſtère, & d'y célébrer l'office en Grec. D'abord il s'en excuſa par humilité, mais enfin il l'accorda. Il compoſa une hymne en l'honneur de S. Benoît, comprenant tous ſes miracles; & prenant toute

ſa communauté, qui étoit de plus de ſoixante moines, il monta au mont-Caſſin, & y célébra les vigiles d'un chant fort harmonieux : car il y en avoit pluſieurs qu'il avoit inſtruits à lire & à chanter parfaitement.

Après l'office tous les moines Latins vinrent le trouver avec la permiſſion de leur abbé, & lui firent diverſes queſtions ſur les devoirs des moines & ſur des paſſages de l'écriture; & il leur répondit en Latin. Un lui demanda : ſi une fois l'année je mange de la viande par condeſcendance pour mon corps, quel mal y aura-t-il ? S. Nil répondit : ſi vous vous portez bien toute l'année, & qu'une ſeule fois vous tombiez & vous rompiez une jambe, quel mal y aura-t-il ? Ils l'interrogèrent auſſi touchant le jeûne du ſamedi. Il répondit : que celui qui mange ne mépriſe point celui qui ne mange pas, & que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange. Si vous nous reprenez de ce que nous ne jeûnons pas le ſamedi, prenez garde de ne pas combattre les colonnes de l'égliſe, S. Athanaſe, S. Baſile, S. Gregoire, S. Chryſoſtome, & les conciles mêmes. Nous faiſons bien de ne pas jeûner le ſamedi, pour nous oppoſer aux Manichéens, qui s'affligent ce jour-là en haine de l'ancien teſtament; mais nous ne nous abſtenons pas du travail, pour ne nous pas conformer aux Juifs. Vous avez auſſi raiſon de jeûner ce jour-là, pour vous préparer au dimanche.

p. 131. *Rom. XIV. 3.*

Aligerne abbé du mont-Caſſin avoit ſuccédé à Majelpot en 949, & gouverna pendant trente-ſept ans. Il étoit de Naples, & avoit été moine à S. Paul de Rome ſous l'abbé Baudouin. Il s'appliqua à rétablir le monaſtère, qui ne s'étoit pas encore relevé de la déſolation arrivée ſous l'abbé Berthier. Aligerne fit revenir pluſieurs terres uſurpées par des ſeigneurs voiſins, ce qui lui attira de mauvais traitemens; mais il fut protégé par Pandolfe prince de Capoue. Il repeupla les terres déſertes, rebâtit l'égliſe & les lieux réguliers; enſorte que le mont-Caſſin fut comme renouvellé de ſon temps. Il mourut l'an 986.

Act. SS. Ben. ſæc. 5. pag. 645. Sup. liv. LIII. n. 47.

XII. Mort de Benoît VII. Jean XIV. Jean XV. papes.

A Rome le pape Benoît VII mourut le dixième de Juillet 984, indiction douzième, après huit ans & demi de pontificat; & fut enterré à ſainte Croix de Jéruſalem. Son ſucceſſeur fut Pierre évêque de Pavie, qui avoit été chancelier de l'empereur Otton II. Il changea de nom par reſpect, comme l'on croit, pour S. Pierre, & prit celui de Jean

Baron. an. 984. Papebr. conat. p. 167.

AN. 985. XIV. Il ne tint le siége que huit mois : car Francon, qui
Sup. l. LVI. n. 36. s'étoit fait ordonner pape dix ans auparavant sous le nom de Boniface VII, revint de Constantinople sur la nouvelle de la mort de Benoit VII. Sa faction étant la plus puissante, Jean XIV fut arrêté & mis au château saint Ange, puis déposé, & au bout de quatre mois il mourut de faim & de
Mſ. ap. Pa. bepr. misère dans cette prison le vingtième d'Août 985. Ainsi Boniface fut reconnu pape, & tint le siége onze mois, au bout desquels il mourut subitement. Les siens mêmes le haïssoient tellement, qu'après sa mort ils le percèrent à coups de lance, le traînèrent par les pieds, & le laissèrent tout nu dans la place devant le cheval de Constantin. Mais le lendemain matin quelques clercs ramassèrent ce cadavre déchiré & l'ensévelirent. On élut ensuite Jean, Romain de naissance, fils de Robert, qui tint le saint siége quatre mois sans être sacré ; c'est pourquoi il n'est point compté entre les papes. Enfin on élut Jean XV, aussi Romain, fils de Leon prêtre, qui fut sacré le vingt-cinquième d'Avril 986, & tint le saint siége dix ans.

XIII. Fin de S. Dunstan. De son temps mourut S. Dunstan, la lumière de l'Angleterre. Quatre ans auparavant S. Ethelvolde de Vinchestre
Vita Dunſt. n. 38. ſæc. 5. Ben. p. 682. étant venu à Cantorberi avec l'évêque de Rochestre, Dunstan les reçut avec grande joie, parce que c'étoit par ses soins qu'ils avoient été nourris, instruits & élevés aux premiers honneurs de l'église. Après avoir passé plusieurs jours ensemble en douces conversations, l'archevêque les conduisit hors de la ville ; & quand il fallut se séparer, il commença à fondre en larmes : ensorte qu'elles lui coupoient la parole. Les deux évêques étonnés lui en demandèrent la cause. C'est que je sais, dit-il, que vous devez mourir bientôt. En effet l'évêque de Rochestre étant à peine rentré dans sa ville, fut attaqué d'une maladie violente, qui l'emporta en peu de jours ; & l'évêque de Vinchestre tomba malade avant même que d'arriver chez lui. Il mourut le premier jour d'Août
Sæc. 5. Ben. p. 607. 622. Martyr. R. 1. Aug. l'an 984, la vingt-deuxième année de son épiscopat. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort ; & on lui attribuoit plusieurs écrits que nous n'avons plus.

Vita S. Elfeg. n. 3. ſæc. 5. Ben. p. 116. Sup. l. LVI. n. 30. Après la mort de saint Ethelvolde, il y eut une grande division pour l'élection du successeur, entre les clercs qui avoient été chassés de l'église de Vinchestre pour leurs déréglemens, & les moines qui avoient été mis à leur place ; car chaque parti en vouloit un de son corps. S. Dunstan

s'étant mis en prière pour demander à Dieu de lui faire connoître celui qui étoit digne de remplir ce siége; saint André lui apparut, & lui ordonna de prendre Elfege abbé de Bath, & le sacrer évêque de Vinchestre. C'étoit un grand personnage, & il fut depuis archevêque de Cantorberi. An. 988.

Le jour de l'Ascension, 17 de Mai 988, après la lecture de l'évangile, S. Dunstan prêcha à son ordinaire; puis il continua la messe, & donna la bénédiction solennelle avant la communion. Il exhorta encore son peuple à se détacher des choses de la terre; & après avoir donné le baiser de paix, il ne put se contenir davantage, & leur dit de se souvenir de lui, & que le jour étoit proche où Dieu l'appeleroit. Alors il s'éleva de grands cris, & on vit couler des torrens de larmes; & un prêtre nommé Elgar, docte & vertueux, qui fut depuis évêque, déclara que le matin même il avoit vu des anges dire à Dunstan qu'il se tînt prêt pour partir le samedi. *Vita n. 41.*

Après le dîner l'archevêque revint à l'église, & marqua le lieu de sa sépulture. Comme il remontoit pour aller se reposer, ainsi qu'il avoit accoutumé pendant l'été; ceux qui le suivoient en grand nombre le virent élevé de terre & monter en l'air. Ils en furent effrayés; & étant revenu à bas, il leur dit: vous voyez où Dieu m'appelle; & personne ne doit désespérer de venir au ciel en suivant mes traces. Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu. Ne vous mettez pas en peine de paroître bons, mais de l'être, ni de ne paroître pas méchans, mais de ne l'être pas. Je vous prédis que la nation Angloise souffrira beaucoup & long-temps de la part des étrangers; mais à la fin la miséricorde de Dieu se répandra sur elle. En parlant ainsi, le saint prélat sentit que les forces de son corps diminuoient peu à peu. Néanmoins il continua tout ce jour-là, & le vendredi suivant, à instruire & consoler tous ceux qui venoient se recommander à lui, & lui demander sa bénédiction.

Le samedi dix-neuvième de Mai il fit célébrer devant lui les saints mystères, & ayant reçu le viatique, il fit une fervente prière d'action de grâces, après laquelle il expira. Il fut enterré dans l'église de S. Sauveur sa cathédrale, au lieu qu'il avoit marqué devant les degrés de l'autel. Les regrets de son peuple furent extrêmes; & il se fit depuis à son

tombeau un grand nombre de miracles, dont nous avons une histoire fidelle, par le moine Osberne qui vivoit dans le siècle suivant, & qui écrivit le premier la vie du saint. S. Dunstan rétablit les lettres en Angleterre, aussi-bien que la discipline monastique: on lui attribue plusieurs écrits dont il reste peu qui soient certainement de lui. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

An. 989.
Sæc. 5. p. 689.
Martyr. R 19 Mai.

XIV.
S. Adalbert quitte Prague.
Sup. l. LV. n. 56.
Vita n. 11. sæc. 5. act. Ben. p. 853.

L'année suivante 989, saint Adalbert de Prague vint à Rome consulter le pape comment il se devoit conduire, attendu l'indocilité de son peuple. Depuis qu'il étoit évêque il avoit mené une vie exemplaire, & s'étoit parfaitement acquitté de tous ses devoirs. Il partagea en quatre les revenus de l'église, suivant les canons: la première pour les réparations & les ornemens de l'église la seconde pour les chanoines, la troisième pour les pauvres, & la quatrième pour lui. Il distribuoit de grandes aumônes à toutes les fêtes, & nourrissoit tous les jours douze pauvres. Il avoit un lit de parade; mais il couchoit sur la terre, & tout au plus sur un cilice, dormant peu, & passant la plupart de la nuit en prières. Il observoit comme les moines le silence depuis complies jusques à prime: après prime il donnoit audience; puis il travailloit de ses mains, ou lisoit l'écriture sainte avec ses chapelains. Il visitoit soigneusement les prisonniers & les malades. Il prêchoit assidûment, & mêloit dans sa conduite la sévérité & la douceur.

n. 14.

Mais son peuple profitoit peu de ses instructions: la plupart sembloient affecter de commettre les désordres dont il vouloit les retirer, & s'obstiner à leur perte. Voyant donc que, loin de leur être utile, il se nuisoit à lui-même, il résolut de les quitter, principalement pour trois sortes de péchés: la pluralité des femmes, les mariages des clercs, la vente des esclaves chrétiens ou juifs. Dans le même temps qu'Adalbert étoit prêt à partir pour Rome, il se rencontra que le moine Straquaz vint à Prague. Il étoit fils de Boleslas le cruel, & frère de Boleslas le pieux, qui régnoit alors en Bohême. Le père, pour expier la mort de saint Venceslas, donna ce fils à saint Emmeran de Ratisbonne, où il embrassa la vie monastique. Il étoit donc venu, après plusieurs années, par la permission de son abbé, voir son pays, ses parens & le duc son frère. L'évêque Adalbert l'ayant pris en particulier, lui fit de grandes plaintes de la malice de son peuple, des ma-

Chr. Magd. ap. Mabil. p. 869.

riages inceſtueux & des divorces ; de la déſobéiſſance & de la négligence du clergé, de l'arrogance & de la puiſſance intolérable des Seigneurs. Enfin il lui découvrit ſon deſſein d'aller à Rome conſulter le pape, & ne jamais revenir à ce peuple indocile. An. 989.

Il ſe rencontre heureuſement, ajouta-t-il, que vous êtes frère du duc : ils vous obéiront plutôt qu'à moi : vous pourrez les réduire par l'autorité de votre frère. Votre nobleſſe, votre ſcience & la ſainteté de votre profeſſion vous rendent digne de l'épiſcopat ; je vous le cède volontiers, & je ſolliciterai le pape de vous l'accorder de mon vivant. En parlant ainſi, il lui mit entre les bras le bâton paſtoral qu'il tenoit. Mais Straquaz le jeta par terre avec indignation, & dit : je ne ſuis ni digne ni capable de l'épiſcopat ; je ſuis moine & mort au monde. L'évêque lui répondit : ſachez, mon frère, ſachez que ce que vous ne voulez pas faire maintenant à propos, vous le ferez enſuite, & ce ſera à votre perte.

Adalbert vint à Rome en 989 ; & le pape Jean XV lui conſeilla de quitter ſon peuple rebelle, plutôt que de ſe perdre avec lui. Ayant donc réſolu de paſſer le reſte de ſa vie en pays étranger, il commença par diſtribuer tout ſon argent aux pauvres. L'impératrice Théophanie mère d'Otton II, qui régnoit alors, ſe trouva dans le même temps à Rome ; & ſachant que l'évêque Adalbert vouloit aller en pélerinage à Jéruſalem, elle le fit venir ſecrétement & lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence frère d'Adalbert le pouvoit à peine lever de terre. Elle l'obligeoit à le prendre pour la dépenſe de ſon voyage ; mais le ſaint évêque le diſtribua tout aux pauvres la nuit ſuivante. XV. S. Adalbert à Rome.

Ayant renvoyé ſes gens en Bohême, il changea d'habit, acheta un âne pour porter le bagage, & ſe mit en chemin avec trois perſonnes ſeulement pour aller à Jéruſalem. Il paſſa au mont-Caſſin, & y fut reçu avec honneur ſans être connu. Quelques jours après comme il vouloit partir, l'abbé Manſon, ſucceſſeur d'Aligerne, le vint trouver avec les principaux du monaſtère, & lui dit : vous entreprenez un long voyage & plein de grandes diſtractions. Il eſt bon de quitter le monde, mais il n'eſt pas avantageux de changer de place tous les jours ; il vaut mieux ſe fixer en un lieu, ſuivant les maximes de nos pères. Adalbert reçut ce Chr. Caſſ. Lib. II. c. 17.

conseil comme venant du ciel, & résolut de s'arrêter au mont-Cassin, pour y passer le reste de sa vie.

An. 989.

Mais un des principaux du monastère lui dit un jour avec plus d'affection que de discrétion : mon père, vous ferez très-bien de prendre ici l'habit monastique & demeurer avec nous; car comme vous êtes évêque, vous consacrerez nos églises & ordonnerez nos clercs. Adalbert, voyant qu'il étoit découvert, fut sensiblement affligé de ce discours; & aussitôt il alla à Valdeluce consulter S. Nil sur ce qu'il avoit à faire. S. Nil connut d'abord par quel mouvement il agissoit, & dit depuis, qu'il n'avoit jamais vu personne plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : je vous recevrois, mon fils, dans ma communauté, si ce n'étoit lui nuire sans vous servir. Vous voyez à ma barbe & à mon habit que je suis Grec & étranger, & le lieu que nous habitons appartient à ceux que vous quittez : si je vous reçois, ils me chasseront, & vous serez encore plus incertain du lieu de votre retraite. Je vous conseille de retourner à Rome, & d'aller trouver de ma part l'abbé Leon, avec une lettre, par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de S. Sabas.

Adalbert étant revenu à Rome, s'informa du monastère de l'abbé Leon, & apprit que c'étoit celui de S. Alexis. Leon voulant l'éprouver, le rebuta d'abord, & lui parla durement; mais le voyant ferme il le mena au pape, pour ne rien faire que de son consentement & de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le jeudi-saint, l'an 990, sans savoir qui il étoit. Deux de ceux qui avoient suivi Adalbert l'abandonnèrent, voyant qu'il vouloit se faire moine : il n'y eut que son frère Gaudence qui lui demeura fidelle, & embrassa la même profession. Adalbert s'exerçoit à l'obéissance & à l'humilité, servant aux travaux les plus bas dans le monastère.

Chr. Magd. Mſ. ap. Mab.

XVI. Libentius archevêque de Brême.

Act. SS. Ben. sæc. 6. ex Ada. lib. 11. c. 19.

Adaldague archevêque de Brème étoit mort dès l'an 988, indiction première, le vingt-huitième d'Avril, après cinquante-trois ans d'épiscopat; & Libentius lui avoit succédé. Ce prélat très-savant & très-vertueux étoit venu d'Italie, avec l'évêque Adaldague, & le pape Benoît V, lorsqu'il fut relégué en Saxe; & Adaldague ne trouva que Libentius à qui il pût confier le gouvernement du diocèse de Hambourg. Il reçut le pallium du pape Jean XV, & le bâton pastoral de l'empereur

l'empereur Otton III, & fut le premier archevêque de Brème consacré par ses suffragans. Car jusques-là cet archevêque étoit sacré par celui de Mayence; mais Adaldague ayant obtenu du pape Agapit le pouvoir d'ordonner des évêques en Danemarck & dans les autres pays septentrionaux, ses successeurs furent ordonnés par les évêques de leur dépendance. *Adam. c. 50. 51.*

Libentius se trouve aussi nommé Lievizo, par une corruption de son nom, venue apparemment de la prononciation des barbares. Sa pureté étoit telle, qu'il ne se laissoit voir aux femmes que rarement; ses jeûnes le rendoient toujours pâle; son humilité le faisoit paroître dans le cloître comme un simple moine: car c'étoit des moines qui servoient l'église de Brème, comme les autres qu'ils avoient fondées. Il se contentoit des biens de son église, & n'alloit guère à la cour pour les augmenter. Il demeuroit en repos chez lui, tout occupé à gouverner son diocèse & à gagner des ames, & tenoit dans une exacte discipline toutes les communautés de sa dépendance. Il prenoit soin par lui-même des hôtes & des malades, & les servoit en personne, quoiqu'il eût chargé son neveu Libentius du gouvernement de l'hôpital. Tant que le pays des Sclaves fut en paix, il visita souvent les peuples de delà l'Elbe, & s'acquitta fidellement de sa mission chez les païens. *Mabill. p. 128.*

Cependant comme Suen roi de Danemarck persécutoit violemment les chrétiens, l'archevêque Libentius lui envoyoit souvent des députés avec des présens pour l'apaiser; mais il demeura inexorable. Quelque temps après faisant la guerre aux Sclaves, il fut pris par deux fois & emmené chez eux; & les Danois le rachetèrent par deux fois. Ensuite Heric, roi de Suède, entra en Danemarck avec une armée innombrable; & Suen lui ayant livré un combat naval, fut vaincu, dépouillé de son royaume, & réduit à s'enfuir. Tous ces malheurs furent regardés comme une punition divine de son parricide, & de la persécution qu'il avoit faite aux chrétiens. Heric étant ainsi maître des deux royaumes de Danemarck & de Suède, Poppon évêque de Slesvic alla vers lui en ambassade de la part de l'empereur & de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix. C'étoit un saint homme; & comme les barbares lui demandoient un miracle à leur ordinaire, on dit que sans hésiter il prit un fer chaud avec la main, & n'en fut *Sup. liv. LVI n. 54.*

AN. 989.

point brûlé. Pour les perſuader encore mieux, il ſe revêtit d'une chemiſe cirée, & ſe tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu. Enſuite levant les yeux & les mains au ciel, il la laiſſa brûler entièrement, & d'un viſage gai aſſura qu'il n'en avoit pas même ſenti la fumée. Pluſieurs milliers de païens ſe convertirent à ce miracle, & le nom de Poppon demeura célèbre chez les Danois.

Un autre miſſionnaire illuſtre de Danemarck fut Odincar l'ancien, qui prêcha en Finlande, en Zélande, en Schonen & en Suède, & convertit pluſieurs infidelles. Odincar le jeune, ſon neveu & ſon diſciple, étoit de la race des rois de Danemarck, & ſi riche en fonds de terre, que de ſon patrimoine il fonda l'évêché de Ripen en Jutland. Comme il étudioit à Brème, l'archevêque Adaldague le baptiſa de ſa main; & ſon ſucceſſeur Libentius l'ayant ordonné évêque pour la converſion des Gentils, il mit ſon ſiége à Ripen. La ſainteté de ſa vie le rendoit agréable à Dieu & aux hommes, & il ſoutint courageuſement la religion en Danemarck. D'autres ſaints perſonnages allèrent juſques en Norvége, & y firent pluſieurs chrétiens.

XVII. Converſion des Ruſſes. *Voyez d'Olear. p.* 136. *Cedr.* 699. *C.* 719. *A. Ditm. lib.* 7. *p.* 104.

On rapporte à ce temps-là, c'eſt-à-dire à l'an 989, la converſion de Vladimer ou Vlodomir prince des Ruſſes, premier chrétien. Il épouſa Anne ſœur des empereurs Baſile & Conſtantin, que Ditmar nomme Helene; & il ajoute que Vlodomir embraſſa la foi chrétienne par les exhortations de cette princeſſe; mais que ſes mœurs ne répondirent pas à ſa créance, & qu'il ne laiſſa pas d'être fort adonné aux femmes & fort cruel. Il eut trois fils, dont un épouſa la fille de Boleſlas duc de Pologne, & avec elle ce duc envoya en Ruſſie un ſaint homme nommé Reinbern évêque de Colberg en Poméranie, qui n'avoit pas moins de doctrine que de vertu. Il brûla les temples des idoles; & pour abolir la ſuperſtition d'une mer conſacrée aux démons, il y jeta de l'eau bénite, & quatre pierres ſur leſquelles il avoit fait l'onction du ſaint chrême. Il pratiquoit une grande abſtinence & beaucoup de veilles, & gardoit un grand ſilence. Mais Vlodomir ayant avis que ſon fils vouloit ſe révolter, pouſſé par le duc de Pologne ſon beau-père, il le fit arrêter avec la princeſſe ſa femme & l'évêque Reinbern, qui mourut dans ſa priſon, continuellement appliqué à la prière.

Le roi Vlodomir fit de grandes aumônes pour racheter

ses péchés ; & après être arrivé à une extrême vieillesse, il mourut & fut enterré dans la grande ville de Kiovie en l'église de S. Clement près de la reine son épouse, & leurs tombeaux étoient élevés au milieu de l'église. Les Moscovites, qui sont les Russes, comptent ce prince entre leurs saints, & honorent sa mémoire le quinzième de Juillet, le regardant comme l'Apôtre de leur nation. Car encore que la religion chrétienne fût entrée chez les Russes dès le siècle précédent sous Ignace Patriarche de Constantinople, on trouve que vers l'an 940 ils exercèrent de grandes cruautés contre les chrétiens : particulièrement les prêtres, à qui ils perçoient la tête avec des cloux. Aussi on ne compte l'établissement solide du christianisme, & la conversion entière de la nation, que depuis le règne de Vlodomir & la fin du dixième siècle. Ils ont toujours gardé le rit Grec dans les cérémonies de la religion.

Ephemer. ap. Boll. tom. 12.

Sup. liv. LI. n. 56. LII. n. 19. Ced. p. 630. B.

XVIII. Hugues Capet roi de France.

Chr. Alber. 986. 987.

En France il étoit arrivé depuis peu d'années une grande révolution. Le roi Lothaire mourut le second jour de Mars 986, à l'âge de quarante-cinq ans, après en avoir régné trente-un depuis la mort de son père. Il laissa pour successeur Louis son fils, âgé d'environ dix-huit ans, qui mourut après quinze mois de règne, le vingt-deuxième de Juin 987, sans laisser d'enfans. Il est connu sous le nom de Louis le fainéant, parce qu'il ne fit rien de mémorable. Il laissa un oncle nommé Charles, fils de Louis d'Outremer, que la couronne regardoit selon le droit de la succession; mais il étoit odieux aux seigneurs, parce qu'il avoit quitté la France pour s'attacher à l'empereur Otton. C'est pourquoi ils aimèrent mieux reconnoître pour roi Hugues Capet, comte de Paris, fils de Hugues le grand, petit-fils de Robert, qui avoit régné du temps de Charles le simple, & arrière-petit-fils de Robert le fort. Ainsi la seconde race des rois & la postérité de Charlemagne cessa de régner en France; & on vit commencer la troisième race, qui règne encore aujourd'hui. Hugues Capet avoit environ quarante-sept ans quand il fut élu roi à Noyon, & sacré à Reims le troisième de Juillet neuf cent quatre-vingt-sept par l'archevêque Adalberon ; & il régna dix ans. Le premier de Janvier de l'année suivante neuf cent quatre-vingt-huit, il fit aussi couronner son fils Robert âgé de dix-huit ans, pour lui assurer la succession.

Chr. Virdun. p. 137.

Sup. liv. LIV. n. 57.

XIX. Arnoul archevêque de Reims.

Le roi Lothaire avoit laissé un fils naturel nommé Arnoul,

Chr. Virdun. p. 137. qui étoit clerc de l'église de Laon. Ce prince, indigné de l'élection de Hugues Capet, rappela en France Charles son oncle, & lui livra la ville de Laon & Adalberon qui en étoit évêque. Arnoul fut condamné pour ce sujet dans un concile des évêques de Gaule; mais l'évêque de Laon s'étant sauvé de prison, vint trouver Hugues, & réconcilia Arnoul avec lui; ensorte que le roi, pour le gagner, lui donna l'archevêché de Reims, qui vint à vaquer par le décès de l'archevêque Adalberon. L'élection d'Arnoul se fit dans les formes, par les évêques de la province assemblés avec le clergé & le peuple de la métropole, & du consentement des rois Hugues & Robert, auxquels il prêta serment de fidélité même par écrit. *Tom. 9. conc. p. 734. Gerb. ep. 1. bis.*

Mais peu de temps après le prince Charles son oncle surprit la ville de Reims, par la trahison d'un prêtre nommé Adalger, & emmena prisonnier Arnoul lui-même, qui fut soupçonné d'être d'intelligence & s'être fait prendre exprès. Pour se justifier, il publia une excommunication, accompagnée de malédictions terribles contre ceux qui avoient pillé l'église & la ville de Reims, jusques à ce qu'ils fissent restitution. Les évêques de la province de Reims suivirent son exemple, & s'étant assemblés à Senlis en neuf cent quatre-vingt-dix, ils publièrent un décret, par lequel ils mirent en interdit les églises cathédrales de Reims & de Laon: car celle-ci avoit aussi été pillée & l'évêque maltraité. Ils prononcèrent anathème nommément contre le prêtre Adalger, les auteurs & les complices de sa trahison, jusques à ce qu'ils vinssent à pénitence; & ils envoyèrent ce décret aux évêques des autres provinces. *Tom. 9. p. 735.*

Mais Adalberon évêque de Laon livra à son tour cette ville au roi Hugues, avec le duc Charles & l'archevêque Arnoul qui s'y étoient renfermés. Alors Hugues entreprit de faire juger canoniquement Arnoul par les évêques de la province; & sachant que Hebert III comte de Vermandois avoit envoyé à Rome en faveur d'Arnoul, il y envoya aussi au mois d'Août de l'année 990. Hebert s'intéressoit en cette affaire, parce que sa cousine Agnès avoit épousé le duc Charles. Le roi Hugues écrivit donc au pape, se plaignant de la perfidie d'Arnoul: qui au préjudice du serment qu'il m'a prêté, dit-il, & fait prêter par tous les nobles & les citoyens, a ouvert lui-même les portes aux ennemis, *Conc. Rom. c. 27. to. 9. conc. p. 737.*

comme il est prouvé par des témoins très-véritables ; & a livré le clergé & le peuple qui lui étoit confié, à la captivité & au pillage. Que s'il prétend avoir été pris lui-même, pourquoi oblige-t-il ses diocésains à fausser leur serment ? pourquoi prend-il les armes contre nous, & fortifie-t-il la ville & les châteaux ? S'il est prisonnier, qu'il permette qu'on le délivre : s'il est en liberté, qu'il revienne à ma cour où je l'appelle. Les évêques ses confrères l'invitent à venir avec eux, & il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des Apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas : de peur que votre silence & notre juste douleur ne nous oblige à ruiner la ville, & mettre en feu toute la province.

Les évêques de la province de Reims écrivirent aussi au pape, apparemment par ordre du roi. Ils s'excusent sur leur éloignement, & sur la multitude des tyrans qui les oppriment, de n'avoir pas consulté plutôt l'église Romaine touchant la décadence de l'épiscopat. Venant à l'archevêque Arnoul, ils disent : quoiqu'il soit fils de l'église de Laon, il en a surpris l'évêque par fraude & envahi son église. Puis il a rendu captive sa propre église de Reims, avec son clergé & son peuple. Il méprise nos invitations, & celles des archevêques ses confrères ; il ne tient compte de ses sermens. Par sa faute plusieurs églises demeurent sans pasteur, & un nombre infini de peuple périt sans recevoir la confirmation ni la bénédiction épiscopale. Condamnez donc, saint père, celui que toute l'église a déjà condamné : appuyez de votre autorité la déposition de cet apostat, & l'ordination d'un nouvel archevêque. On voit par cette lettre qu'ils ne prétendoient pas que le pape dût juger cette cause à Rome, où les parties n'étoient pas ; mais seulement qu'il la laissât juger sur les lieux, suivant les canons. *p. 738.*

XX. Commencemens de Gerbert. *Gerb. ep. 152. Chr. Virdun. p. 137. Glab. 1. c. 4. Chr. Aurill. to. 2. Anal. p. 241.*

Un grand acteur dans toutes ces affaires étoit l'abbé Gerbert, qui prétendoit avoir été désigné par Adalberon pour lui succéder dans l'archevêché de Reims. Il étoit de basse condition, né en Aquitaine, c'est-à-dire en Auvergne, & avoit été élevé à Aurillac, dans le monastère de S. Gerault, où il avoit eu pour maître Raimond, qui en fut depuis abbé. Après qu'il eut appris la grammaire, Gerault de S. Serin, cinquième abbé d'Aurillac, l'envoya à Borel comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un évêque nommé Haïton pour

étudier les mathématiques, où il se rendit très-savant. Il suivit l'évêque & le comte Borel dans un voyage qu'ils firent à Rome ; & le comte le fit connoître à l'empereur Otton. L'archevêque Adalberon, qui se trouva en Italie, l'emmena avec lui à Reims, & l'année suivante il le ramena pour aller à Rome. Ils trouvèrent à Pavie l'empereur, accompagné d'Otric, fameux alors pour sa science chez les Saxons. Gerbert & lui eurent une grande conférence de science, en présence de l'empereur & par son ordre, avec plusieurs autres savans.

Sup. l. LVI. *n.* 55.
Sup. liv. XXXVII. *n.* 8.

L'empereur Otton II donna à Gerbert la célèbre abbaye de Bobio, fondée par S. Colomban ; & cette donation fut approuvée par le clergé & le peuple, & autorisée par les évêques & par le pape, duquel il reçut la bénédiction abbatiale. Mais il trouva les grands biens de cette abbaye dissipés par des concessions libellatiques, ou par les usurpations des seigneurs voisins ; ensorte que les moines étoient réduits à la mendicité. Il se plaint entre autres de Pierre évêque de Pavie, qui pilloit les biens de l'abbaye, en même temps qu'il disoit du bien de l'abbé à l'empereur, dont il étoit chancelier. Toutefois cet évêque étant devenu pape sous le nom de Jean XIV, il lui porta aussi ses plaintes.

Gerb. ep. 13. *Ep.* 14. *ep.* 1. 2. 3, 4.
Ep. 5.
Ep. 14. 23.

Après la mort d'Otton II, voyant que l'Italie étoit sans maître, & qu'il falloit ou se soumettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits tyrans, ou lever des troupes, fortifier des places & faire la guerre, il quitta le pays sans renoncer à son abbaye, où il laissa la plupart de ses meubles, & vint en France se retirer à Reims près l'archevêque Adalberon. Il étoit toujours attaché à l'empereur Otton III, à sa mère Theophanie & à son aïeule Adelaïde ; & il aidoit l'archevêque à soutenir les intérêts du jeune empereur, contre les entreprises de Henri duc de Bavière & de Lothaire roi de France : comme l'on voit par les lettres qu'il écrivoit, partie en son nom, partie au nom d'Adalberon, à Norger évêque de Liège à Thierri évêque de Metz, à Ecbert archevêque de Trèves, à Villigise archevêque de Mayence, & à d'autres.

Ep. 9. *bis.* *Ep.* 34. 35.
Ep. 20.
Ep. 35. 52. *&c.*

Au milieu de tant d'affaires, il ne laissoit pas de cultiver les sciences. Il gouvernoit l'école de Reims ; & le jeune Robert, depuis roi, fils de Hugues Capet, y fut envoyé par sa mère pour étudier sous un si grand maître. Il amassoit des livres de tous côtés, & travailloit depuis long-temps à faire une bibliothèque. A Rome & dans le reste de l'Italie, dans

Helg. vita Rob. init. ep. 24. 44. 72.

la Germanie, & dans la Belgique où il se trouvoit alors, il employoit beaucoup d'argent à payer des écrivains & acheter des exemplaires des bons auteurs, avec l'aide de ses amis. Les auteurs qu'il nomme en diverses lettres, sont Ep. 7. 4. 8. Pline Eugraphius, Jules Cesar, Suetone, Q. Aurelius, 17. 25. 40. Ciceron, Victorin le rhéteur, Stace, Claudien, la dialecti- 96. 113. 130. que & l'astrologie de Boëce, Manilius, un Espagnol nom- 148. mé Joseph qui avoit écrit l'arithmétique, un médecin nommé Demosthene touchant les maladies des yeux. Il Ep. 92. avoit lui-même composé un livre de rhétorique, & faisoit Ep. 134. des sphères de sa main: ce qu'il marque comme un grand Ep. 17. bis. ouvrage. Il entendoit aussi la médecine.

Entre les lettres de Gerbert, on en trouve une écrite au Ep. 117. nom de l'archevêque Adalberon à l'impératrice, où il lui demande un évêché pour Gerbert, comme serviteur très-fidelle de cette princesse. Cette lettre fait juger que Gerbert n'étoit pas sans prétentions; & dans une autre il dit expressément, qu'Adalberon l'avoit désigné son successeur, du consentement de tout le clergé, de tous les évêques & de quelques-uns des vassaux. Il ne laissa pas de s'attacher Ep. alia 2. d'abord à l'archevêque Arnoul, au nom duquel on a quel- 3. ques lettres de lui. Il parut prendre l'intérêt du duc Char- Ep. 10. les son oncle, jusques à dire qu'il étoit l'héritier légitime Ep. 13. 18. du roi Lothaire, & se plaindre qu'il fut chassé du royaume. Il fut même d'intelligence avec l'archevêque Arnoul pour livrer à Charles la ville de Reims; mais il s'en repentit ensuite, & renonça solennellement à l'amitié d'Arnoul par une lettre où il déclare, qu'il passe sous l'obéissance d'un autre prince, c'est-à-dire du roi Hugues, & qu'il prétend se réserver les maisons qu'il avoit fait bâtir à Reims avec leurs meubles. Aussi trouve-t-on plusieurs Ep. 24. lettres de lui, écrites au nom du roi Hugues. Tel étoit Ep. 107. 111. 119. l'abbé Gerbert, que nous verrons monter aux premières dignités de l'église.

XXI. Concile de Reims. Edit. Franc. 1600.

C'est lui qui a écrit l'histoire du concile tenu près de Reims, pour juger l'archevêque Arnoul, l'an 991, indiction quatrième, la cinquième année du règne de Hugues & de Robert. Il s'y trouva six évêques de la province de Reims; savoir Gui de Soissons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Odon de Senlis: de la province de Bourges, l'archevêque Dabert: de la province de Lyon, Gautier évêque d'Autun, Brunon de Lan-

AN. 991. gres, Milon de Mâcon : de la province de Sens, l'archevêque Seguin, Arnoul évêque d'Orléans & Hebert d'Auxerre ; c'étoit en tout treize évêques.

Patriarch. Bitur. c. 56. Daïbert ou Dabert étoit archevêque de Bourges depuis l'an 987, & tint ce siége vingt-cinq ans. Il est loué pour sa science & pour sa vertu. De son temps plusieurs églises, qui étoient d'anciens monastères usurpés par les seigneurs & ruinés, furent rétablies & converties en chapitres de chanoines séculiers : comme S. Ursin, S. Ambroise, S. Pierre le Puellier, & Notre-Dame de Sales.

Chr. S. Ben. t. 1. spicil. p. 4. 29. Elog. to. 1. lib. Lab. p. 657. Brunon évêque de Langres étoit fils de Renaud comte de Rouci, & d'Albrade sœur de Lothaire roi de France. Il étoit clerc de l'église de Reims quand le roi son oncle lui donna l'évêché de Langres, & il fut sacré par Bouchard archevêque de Lyon l'an 981, n'ayant encore que vingt-quatre ans. Il s'acquitta de tous les devoirs d'un bon pasteur, & entre autres choses il prit grand soin du rétablissement des monastères. Il gouverna cette église trente-cinq ans.

Hist. episc. Autiss. c. 47. ibid. p. 446. Hebert évêque d'Auxerre étoit frère du roi Hugues, fils naturel du duc Hugues le grand, & d'une concubine nommée Raingarde. Il vivoit en grand seigneur, adonné à la chasse & aux autres plaisirs, & fit dans les terres de son église deux forteresses, qui firent depuis beaucoup de mal au pays. Toutefois il traita bien le clergé, & encore mieux les moines. Il tint le siége d'Auxerre vingt-cinq ans.

Au concile de Reims assistèrent aussi plusieurs abbés. La présidence fut donnée à Seguin archevêque de Sens, comme le plus ancien ; & Arnoul évêque d'Orléans, comme le plus savant & le plus éloquent évêque des Gaules, fut chargé de conduire la procédure du concile, & de faire les propositions : c'est-à-dire qu'il en fût le promoteur. Le lieu de la séance fut l'église du monastère de S. Basile, à quatre lieues de Reims : & le premier jour fut le dix-septième de Juin. Après que l'on eut ouï les excuses des évêques qui n'avoient pu se trouver au concile, l'évêque Arnoul exhorta les assistans à agir sans passion, mais avec toute liberté ; puis il proposa ainsi le sujet du concile : lorsque je travaillois à procurer la paix de mon église, je fus surpris d'une étrange nouvelle, que la célèbre ville de Reims avoit été prise par trahison & pillée, sans épargner les choses saintes. On disoit que l'archevêque Arnoul avoit été l'auteur de ces maux,

Conc. Rem. c. 2.

lui qui devoit les empêcher : & on en prenoit occaſion d'inſulter à tous les évêques. Maintenant puiſque nous ſommes aſſemblés par le zèle du ſéréniſſime roi Hugues notre maître, nous devons voir ſi notre confrère Arnoul peut ſe purger des crimes dont on le charge, particulièrement de celui de lèſe-majeſté. Car la honte de cette trahiſon retombe ſur nous tous. Si les évêques, dit-on, ſe gouvernent par de juſtes lois, & s'ils ſont fidelles à leur prince, que ne puniſſent-ils ſelon leurs lois un homme ſi coupable ? On voit bien qu'ils veulent s'attribuer l'impunité. Dieu nous garde, mes frères, de tels ſentimens, & de vouloir défendre ou condamner perſonne contre les lois. Ecoutons ceux qui ſavent comment la choſe s'eſt paſſée, ou qui ont quelque plainte à faire ; puis ayant ouï les parties, nous jugerons ſelon les canons.

AN. 991.

Alors Seguin archevêque de Sens dit : je ne ſouffrirai point que l'on examine la cauſe d'un évêque accuſé de lèſe-majeſté, ſi on ne promet de l'exempter du ſupplice en cas qu'il ſoit convaincu. Sur quoi il fit lire le trente-unième canon du quatrième concile de Tolède, qui défend aux évêques, ſous peine de dépoſition, de prendre connoiſſance du crime de lèſe-majeſté par ordre du prince, s'il ne promet de faire grâce du ſupplice, c'eſt-à-dire de la vie. Dabert archevêque de Bourges appuya cet avis. Mais, dit Hervé évêque de Beauvais, prenez garde de donner occaſion aux ſéculiers de ne pas attendre les jugemens eccléſiaſtiques, & de nous traîner à leurs tribunaux. Car ils ne ſouffriront pas que les crimes demeurent impunis.

c. 3. *Sup. liv.* XXXVII. *n.* 49

XXII. Plaintes contre l'archevêque Arnoul.

Brunon évêque de Langres dit : perſonne n'eſt plus intéreſſé que moi en cette affaire. C'eſt moi qui en reçois plus de reproches. On dit que j'ai précipité Arnoul dans ces malheurs ; parce que contre l'avis de tous les gens de bien je me ſuis rendu ſa caution, tant j'avois d'obligation au roi Lothaire, tant j'étois touché de la parenté. Et quoique je ſuſſe qu'Arnoul avoit ſurpris Laon, & étoit l'auteur de toute la faction, j'eſſayai de le ramener à ſon devoir, en lui procurant cette dignité, c'eſt-à-dire l'archevêché de Reims. Mais voyez comme il m'a rendu le mal pour le bien. Par ſa priſon feinte il a fait véritablement priſonniers le comte Gilbert mon frère unique, le comte Guy mon couſin, & les autres dont l'amitié me faiſoit honneur ; il m'a laiſſé en

AN. 991. péril de mort, & a encore l'impudence de nier ce qu'on ne peut cacher. Il eſt certain qu'il s'eſt obligé par ſerment, en préſence des évêques, du clergé & du peuple, de ſervir les rois ſelon ſon pouvoir contre Charles ; de ne donner aucun ſecours à leurs ennemis, & de ne violer ce ſerment pour aucun ſerment précédent. Charles n'étoit-il pas ennemi, lui qui s'efforçoit d'envahir le royaume ? Roger & Manaſſès n'étoient-ils pas ennemis, eux qui avoient pris à main armée ſon clergé & ſon peuple dans ſon égliſe ? Il en a fait ſes confidens & les premiers de ſes amis ; il les a enrichis des biens de ceux qui l'avoient élu & fait archevêque.

c. 6. Goteſman évêque d'Amiens pria Brunon de s'expliquer ſur ce qui avoit été dit du péril de ſe rendre coupable du ſang d'Arnoul, ſi on le condamnoit. Brunon répondit : j'ai encore une raiſon particulière de l'épargner, que vous taiſez par diſcrétion, c'eſt qu'il eſt fils du roi Lothaire mon oncle. Il conclut qu'il falloit examiner le procès ; & qu'il ſeroit aiſé d'obtenir grace des princes pour éviter l'effuſion du ſang. Qu'on faſſe donc entrer, ajouta-t-il, le prêtre qui a ouvert les portes de Reims, & qu'il diſe comment la choſe s'eſt paſſée.

XXIII. Preuves contre Arnoul. Ratbod évêque de Noyon demanda qu'on examinât d'abord le ſerment de fidélité d'Arnoul : parce que pluſieurs diſoient qu'il ſuffiſoit pour ſa condamnation, &

c. 7. que d'ailleurs les Lorrains le révoquoient en doute. Il

c. 8. fut donc lu dans le concile. Enſuite le prêtre Adalger étant entré, dit : c'eſt Dudon vaſſal de Charles, qui

c. 11. m'a engagé dans cette trahiſon. Je lui demandai pourquoi, entre tant d'autres, on choiſiſſoit un prêtre comme moi, pour trahir mon ſeigneur & mon évêque, à cauſe de Charles, avec lequel je n'avois aucune liaiſon. Il me dit que je connoiſſois la foibleſſe & la ſottiſe de la plupart des hommes, me flattant d'avoir de l'eſprit & du courage. Enfin, que c'étoit mon maître, c'eſt-à-dire l'archevêque Arnoul, qui le vouloit, & qui le lui avoit ordonné. Je voulus m'en éclaircir par moi-même, & l'apprendre de la bouche de l'archevêque ; & c'eſt ſon commandement & mon affection pour lui, qui m'ont précipité dans ce malheur. Pour donner un prétexte honnête à ma conduite, je fis ſerment à Charles ; mais ce fut par ordre de l'archevêque, que je pris les clefs de la

ville, & que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un de vous ne m'en veut pas croire, qu'on fasse l'épreuve par le feu, l'eau bouillante, ou le fer chaud. An. 991.

Alors sur la réquisition d'Odon évêque de Senlis, on lut dans le concile l'acte d'excommunication prononcé par l'archevêque Arnoul contre ceux qui avoient pillé la ville & l'église de Reims. Gui évêque de Soissons dit ensuite : nous nous étions assemblés à Senlis, nous tous qui sommes suffragans de Reims, pour nous plaindre de la désolation de l'église notre mère. On disoit que notre métropolitain étoit en la puissance des ennemis avec son clergé & son peuple; toutefois on parloit beaucoup de la trahison dont on l'accusoit. Ainsi d'un commun accord nous prononçames anathème contre les coupables. On lut encore cet acte dans le concile de Reims; puis Seguin archevêque de Sens dit : cet écrit est-il venu à la connoissance d'Arnoul? On répondit qu'ouï; & Seguin ajouta : s'est-il abstenu de la communion de ceux qu'il savoit être si justement condamnés? Au contraire, dit-on, il les a admis à tout ce qui est de la communion des fidelles. c. 12. c. 14. Sup. n. 19. c. 15.

Seguin reprit : je ne puis assez admirer son audace. Il a lui-même excommunié ceux qui l'avoient pillé, jusqu'à ce qu'ils fissent restitution, & s'humiliassent devant l'église de Reims. Cependant quelques-uns de nos frères m'ont dit, qu'on n'a point fait ou très-peu de restitution, & qu'on n'a fait aucune pénitence publique. Or on ne la peut faire secrète pour un péché public. Ensuite il cita le chapitre dixième du douzième concile de Tolede contre ceux qui violent la franchise des églises. Il dit encore : soit, Arnoul les a absous ; comment l'a-t-il pu faire sans son clergé, qui étoit présent quand il les excommunia? Car il est écrit dans le concile de Carthage, chapitre vingt-troisième : que l'évêque n'examine aucune affaire qu'en présence de son clergé ; autrement, sa sentence sera nulle. Arnoul donc, coupable de tant de crimes, a bien osé célébrer les saints mystères dans l'église que nos confrères avoient interdite. On lira, s'il vous plaît, les canons sur ce sujet ; afin qu'on voie que ce n'est pas nous ; mais les pères, qui le condamnent. To. 6. conc. p. 1234. Conc. Carth. IV. t. 2. conc. p. 1202.

On lut le quatrième canon du concile d'Antioche, & deux d'un autre concile de Carthage, contre ceux qui font leurs fonctions étant interdits, ou qui méprisent l'excommu- c. 16. tom. 2. conc. p. 576.

AN. 991. nication ; & contre les évêques qui contreviennent à leurs promesses solennelles.

XXIV. Défenses d'Arnoul. c. 17. c. 18. Ensuite Arnoul évêque d'Orléans dit que, si quelqu'un vouloit défendre l'archevêque Arnoul, il étoit raisonnable de l'entendre ; & Seguin archevêque de Sens ordonna, au nom de tout le concile, de parler pour lui en toute liberté. Cette proposition, ayant été approuvée de tous les évêques, étonna plusieurs des assistans, qui croyoient que le concile étoit déterminé à condamner Arnoul ; & quelques-uns conçurent une grande espérance de le sauver. c. 19. Trois hommes distingués par leur science & leur éloquence se déclarèrent pour lui ; Jean scholastique d'Auxerre, Ranulfe ou Romulfe abbé de Sens, & Abbon de Fleury. c. 20. 21. to. 2. conc. p. 869. 870. Les défenseurs d'Arnoul produisirent la fausse lettre des évêques d'Afrique au pape Damase, avec sa réponse, pour montrer que toutes les grandes affaires de l'église doivent être réservées au pape, principalement les jugemens des évêques. Ils lurent ensuite des extraits de plusieurs autres fausses décrétales, touchant les mêmes jugemens ; & ils réduisirent la défense c. 23. d'Arnoul à quatre propositions : qu'étant spolié il devoit avant toutes choses être rétabli ; qu'il devoit être rappelé juridiquement ; que sa cause devoit être signifiée au pape ; que les accusateurs, les témoins & les juges devoient être examinés en un grand concile. On répondoit de l'autre part : que l'accusateur, c'est-à-dire le prêtre Adalger, n'étoit point auparavant ennemi d'Arnoul, & n'avoit pu être porté à l'accuser ni par crainte ni par intérêt, mais seulement par zèle de religion : qu'Arnoul avoit été appelé au concile par lettres canoniques & par députés depuis plus d'un an ; qu'après ce terme il ne devoit plus être écouté, suivant le titre douzième du concile d'Afrique ; & par conséquent qu'il seroit inutile de le rétablir. Pour Flod. II. hist. c. 20. justifier son emprisonnement, ils rapportoient l'exemple d'Hildeman évêque de Beauvais, qui fut dans le monastère de S. Vaast en attendant le concile, sous Louis Sup. liv. XLVII. n. 47. le Débonnaire ; & d'Ebbon archevêque de Reims, qui c. 24. fut mis dans l'abbaye de Fulde. Et pour montrer que les évêques rebelles pouvoient être contraints par la puissance séculière, ils alléguèrent le recueil des conciles d'Afrique, titres trente-huit & quarante-trois.

c. 25. 26. Sup. n. 19. Pour montrer que la cause avoit été portée au pape, on lut la lettre du roi Hugues à Jean XV, & celles des évê-

ques que j'ai rapportées. Les défenſeurs d'Arnoul demandèrent le temps de l'envoi de ces lettres, & le rapport des députés. On répondit, qu'il y avoit onze mois qu'elles avoient été envoyées; & que les députés les ayant rendues au pape, avoient été d'abord reçus honnêtement. Mais, ajoutoient-ils, après que les députés du comte Hebert eurent préſentés au pape un beau cheval blanc avec d'autres préſens, on nous tint trois jours à la porte du palais, ſans nous laiſſer entrer : enſorte que, fatigués de ce traitement, nous ſommes revenus ſans rien faire. Les clercs de Brunon évêque de Langres ajoutoient : qu'ils avoient été ſe plaindre au pape de ſon empriſonnement, & demander une excommunication contre les coupables; mais que ſes officiers leur avoient demandé dix ſous d'or. Nous nous moquâmes d'eux, continuoient-ils, & leur dîmes que, ſi notre évêque pouvoit être délivré pour de l'argent, il ne tiendroit pas à mille marcs; & enfin le pape lui-même nous répondit que celui pour qui il avoit été pris, y donnât ordre. On concluoit que la conſidération du pape ne devoit pas empêcher de paſſer outre au jugement de l'archevêque Arnoul; & on alléguoit l'exemple des évêques d'Afrique dans un concile de 217 évêques, entre leſquels étoit S. Auguſtin, qui s'étoient oppoſés au faſte de Rome. C'étoit dans l'affaire du prêtre Apiarius.

An. 991. c. 27.

Conc. Carth. 6. an. 419. Sup. l. XXIV. n. 11. & 35.

XXV. Diſcours d'Arnoul d'Orléans. *c. 28.*

Arnoul évêque d'Orléans parla beaucoup ſur ce ſujet, tant à tout le concile, qu'en particulier à ceux qui étoient proche de lui; mais tout ſe réduiſit à ce qui ſuit : nous croyons qu'il faut toujours honorer l'égliſe Romaine, en mémoire de S. Pierre, & nous ne prétendons point nous oppoſer aux décrets des papes: ſauf toutefois l'autorité du concile de Nicée & des autres canons, qui doivent être éternellement en vigueur. Car nous devons prendre garde que, ni le ſilence du pape, ni ſes nouveaux décrets, ne préjudicient aux anciens canons. Dérogerons-nous donc au privilége du pape? Point du tout. S'il eſt recommandable par ſa ſcience & par ſa vertu, nous n'avons rien à craindre de ſa part; & nous le devons encore moins craindre, s'il s'égare par ignorance ou par paſſion, ou s'il eſt opprimé par la tyrannie qui règne dans Rome, comme nous avons vu de notre temps.

Mais que Rome eſt à plaindre! qui, après avoir produit tant de grandes lumières de l'égliſe, vient de répandre des

AN. 991. ténèbres monſtrueuſes, dont on parlera dans les ſiècles à venir. Nous avons eu autrefois des Leons & des Gregoires, un pape Gelaſe, un pape Innocent, dont la ſageſſe & l'éloquence étoient au-deſſus de toute la philoſophie humaine. Et toutefois dans ces temps heureux les évêques d'Afrique s'oppoſoient aux prétentions de Rome; plutôt, comme je crois, par la crainte des maux que nous ſouffrons aujourd'hui, qu'en vue du faſte de ceux qui préſidoient alors. Car que n'avons-nous point vu de notre temps ? Nous avons vu Jean ſurnommé Octavien, c'eſt-à-dire Jean XII, plongé dans les ſales voluptés, conjurer même contre Otton qu'il avoit fait empereur; & après l'avoir chaſſé, on fait pape Leon néophyte. C'eſt Leon VIII. Mais l'empereur Otton étant ſorti de Rome, Octavien y rentre, chaſſe Leon, fait couper le nez, les doigts de la main droite & la langue au diacre Jean, fait mourir pluſieurs des premiers de Rome, & meurt peu de temps après. Les Romains mettent à ſa place le diacre Benoît ſurnommé le Grammairien, c'eſt Benoît V; mais le néophyte Leon avec ſon empereur l'attaqua peu de temps après, l'aſſiége, le prend, le dépoſe, & l'envoie en exil perpétuel en Germanie.

Sup. l. LVI. n. 5. 7. 9. 10.

A l'empereur Otton ſuccède un autre Otton, c'eſt Otton II; & à Rome ſuccède dans le pontificat Boniface, monſtre terrible, le plus méchant de tous les hommes, ſouillé même du ſang de ſon prédéceſſeur. C'eſt Francon, autrement Boniface VII. Il fut auſſi chaſſé & condamné dans un concile; mais après la mort de l'empereur Otton, il revient à Rome, dépoſe ſur la foi de ſes ſermens ce grand pape Pierre, auparavant évêque de Pavie, c'eſt Jean XIV, & le fait périr en priſon. Eſt-il donc ordonné que tant d'évêques diſtingués par leur ſcience & par leur vertu, qui ſe trouvent dans tout le monde, ſeront ſoumis à de tels monſtres; pleins d'infamie devant les hommes, & vides de la ſcience des choſes divines & humaines ? A qui nous en devons-nous prendre, de ce que le chef des égliſes, autrefois ſi élevé & couronné d'honneur & de gloire, eſt maintenant tellement abaiſſé & chargé de honte & d'ignominie? C'eſt notre faute, ouï la nôtre; c'eſt que nous ne cherchons que nos intérêts, & non ceux de Jeſus-Chriſt.

Sup. l. LVI. n. 36.
Sup. n. 12.

Car ſi, dans tous ceux que l'on choiſit pour l'épiſcopat, on examine la gravité des mœurs, la vertu & la ſcience;

que ne doit-on point chercher en celui qui veut paroître le doſteur de tous les évêques ? Pourquoi donc met-on dans le premier ſiége, celui qui ne mériteroit pas la dernière place dans le clergé ? Qui penſez-vous que ſoit cet homme aſſis ſur un trône élevé, éclatant par l'or & la pourpre dont il eſt revêtu ? S'il eſt deſtitué de charité, & ſeulement enflé par la ſcience ; c'eſt un antechriſt aſſis dans le temple de Dieu, & ſe montrant comme s'il étoit Dieu. Que s'il n'a ni charité ni ſcience, il eſt dans le temple de Dieu comme une idole ; & le conſulter, c'eſt conſulter le marbre. Attendons tant que nous pourrons la converſion de nos ſupérieurs, & cependant voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Quelques-uns de cette ſainte aſſemblée ſont témoins que dans la Belgique & la Germanie, provinces ſi proches de nous, on trouve des évêques excellens dans la religion. C'eſt pourquoi, ſi la diviſion entre les rois ne nous en empêchoit, ce ſeroit plutôt là qu'il faudroit chercher le jugement des évêques, qu'à Rome, où tout eſt vénal, & où les jugemens ſe rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, ſuivant Gelaſe, que l'égliſe Romaine juge de toute l'égliſe, & que perſonne ne la juge elle-même, qu'il nous mette à Rome un pape dont le jugement ne puiſſe être réformé. Encore les évêques d'Afrique l'ont-ils jugé impoſſible, quand ils ont dit : peut-on croire que Dieu inſpire la juſtice à quelqu'un d'entre nous, & qu'il la refuſe à une infinité d'évêques aſſemblés en concile ? Mais à préſent qu'à Rome il n'y a, dit-on, preſque perſonne qui étudie, de quel front oſeront-ils enſeigner ce qu'ils n'ont pas appris ? Quand même on pourroit en quelque façon tolérer l'ignorance dans les autres évêques, elle eſt intolérable dans un pape qui doit juger de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques ; en un mot de l'égliſe univerſelle. S. Gregoire dit : ſi quelqu'évêque ſe trouve en faute, je n'en ſais point qui ne ſoit ſoumis au ſaint ſiége ; mais quand ils ſont leur devoir, l'humilité demande qu'ils ſoient tous égaux.

Mais ſuppoſons qu'il y ait maintenant à Rome un Damaſe, qu'a-t-on fait contre ſon décret ? Il parle de la prétendue lettre de ce pape aux évêques d'Afrique, & continue ainſi : ſon premier article, ſi je m'en ſouviens bien, étoit que les cauſes des évêques & toutes les grandes affaires de l'égliſe doivent être portées au pape. Celle-ci lui a été por-

An. 991.

2. *Theſſ.* II. 4.

Ep. conc. Afr. to. 2. *p.* 1675. D.

VII. *ep.* 65. *Sup. l.* XXXVI. *n.* 15.

c. 20.

tée, non-seulement par les évêques, mais par notre prince;
AN. 991. & on a donné au pape toute la liberté de s'instruire de la vérité, & d'en rendre son jugement, pendant un très-long espace de temps. Nous n'avons entrepris de juger la cause, que quand nous n'avons plus espéré qu'il la jugeât; pressés de l'obligation de satisfaire aux besoins du peuple par l'ordination d'un archevêque. Il est vrai que Damase ne laisse aux métropolitains que l'examen des causes majeures, & s'en réserve la décision; mais S. Gregoire ayant appris la déposition de Paul évêque de Tiete, ne se plaint point qu'on l'ait déposé sans sa participation. Arnoul apporte encore d'autres autorités semblables de S. Gregoire, pour montrer qu'il approuvoit que les évêques coupables fussent jugés sur les lieux, sans avoir recours au saint siége. En effet, le lecteur a pu voir dans toute cette histoire que c'étoit l'ancien droit, & qu'il n'avoit été troublé que par les fausses décrétales. Mais Arnoul ne les savoit pas distinguer des vraies; & de-là venoit son embarras.

p. 69. Il continue: ne parlons point des cas où personne ne se plaint. Que ferons-nous, si les seigneurs, qui ont les armes à la main, découvrent que l'on corrompe leurs femmes? Si les rois irrités convainquent un évêque du crime de lèse-majesté, & qu'ils voient que par collusion nous employons de longues procédures & des chicanes embarrassées pour les jouer: employeront-ils de l'argent pour se faire rendre justice à Rome? & le coupable manquera-t-il d'offrir aux Romains des montagnes d'or, s'il espère par-là se tirer d'affaire? Il apporte ensuite les exemples de Gilles archevêque de Reims, sous le roi Childebert; & d'Ebbon, sous Louis le Débonnaire, déposés sans la participation du pape: & il conclut, que les causes évidentes & où il n'y a point d'appel au saint siége, doivent être terminées par le concile de la province. Sur ce que la prétendue lettre de Damase dit qu'il n'est pas permis de tenir un concile sans l'autorité du saint siége, il dit: quoi
p. 72. donc, si les armes des barbares ôtent la liberté d'aller à Rome; ou si Rome sujette à quelque barbare suit la passion de son maître, pour être aliénée de quelque royaume; il ne se tiendra point de concile, ou tous les évêques du monde attendront, au préjudice de leurs princes, les ordres de leurs ennemis? Le concile de Nicée, si respecté même par l'église Romaine, ordonne de tenir les conciles

deux

deux fois l'année, sans faire mention de l'autorité du pape. AN. 991.

Mais pour ne point disputer, honorons l'église Romaine plus que ne faisoient les évêques d'Afrique, & la consultons, si l'état des royaumes le permet, comme on a fait en cette cause d'Arnoul. Si son jugement est juste, nous le recevrons en paix: s'il ne l'est pas, nous suivrons ce que l'Apôtre ordonne, de ne pas écouter un ange même contre l'évangile. Gal. 1. 8. Que si Rome se tait, comme elle fait à présent, nous consulterons les lois; car où nous adresserions-nous, puisque Rome semble abandonnée de tout secours divin & humain, & s'abandonner elle-même? Depuis la chute de l'empire, elle a perdu l'église d'Alexandrie & celle d'Antioche; & pour ne rien dire de l'Afrique & de l'Asie, l'Europe même commence à la quitter; l'église de CP. s'est soustraite: le dedans de l'Espagne ne connoît point ses jugemens. C'est donc cette révolte dont parle l'Apôtre, non seulement des nations, mais des églises Car on voit les 2. Thess. 2. 3. approches de l'antechrist, dont les ministres ont déja envahi les Gaules, & nous accablent de toutes leurs forces. Il finit en disant: qu'on doit consulter les canons, pour voir combien il faut d'évêques pour en juger un, & comment on doit juger celui qui ne veut pas se défendre.

XXVI. Réflexions sur ce discours.

Ce discours d'Arnoul d'Orléans, pris à la rigueur, contient sans doute quelques propositions excessives, & qui semblent tendre au mépris du saint siége. Mais nous ne trouvons guère en ce temps-là d'écrivains parfaitement exacts dans leurs expressions, ni même dans leurs pensées; & il est juste d'expliquer favorablement les paroles d'un évêque vénérable par son âge & son savoir, qui étoit comme l'ame de ce concile. Au fond, loin de conseiller le schisme, il commence par déclarer qu'il faut respecter l'église Romaine, & obéir aux décrets du pape; & ailleurs il dit expressément qu'il appartient au pape de juger de toute l'église. Tous les gens de bien ne pouvoient manquer d'être indignés p. 631 des affreux désordres qui régnoient à Rome depuis un siècle, & cette indignation diminuoit le respect pour la personne des papes & pour leurs constitutions. Car encore que l'autorité ne dépende point absolument des qualités personnelles, elles ne sont pas indifférentes, & on obéit plus volontiers à un prélat, plus on le croit vertueux & éclairé. Quant au titre odieux d'Antechrist, ce n'est qu'une compa-

An. 991. raison ; & Arnoul dit seulement qu'un prélat sans charité est un antechrist, comme un prélat ignorant ressemble à une idole. Du moins il est clair qu'il ne veut pas dire que quelqu'un des papes ait été l'antechrist, puisqu'il en marque

p. 74. un autre à la fin de son discours, dont il dit qu'on voit les approches, en ce que ses ministres ont déjà envahi les Gaules. Car il parle sans doute de quelques barbares, soit les Hongrois, soit d'autres, que l'on regardoit comme les précurseurs de l'antechrist. Que si l'on veut attribuer ce discours à Gerbert, qui le rapporte, il sera encore plus fort, puisque Gerbert est devenu pape, sans qu'il paroisse s'être rétracté.

XXVII. Arnoul de Reims au concile.

Après qu'Arnoul d'Orléans eut parlé, on lut quelques canons d'Afrique touchant les jugemens des évêques ; puis les défenseurs d'Arnoul de Reims firent des excuses au con-

c. 19. cile, & tous convinrent qu'il pouvoit y être jugé. On le

c. 30. fit donc venir & asseoir entre les évêques. Arnoul d'Orléans lui représenta doucement les bienfaits qu'il avoit reçus du roi, & le mal qu'il lui avoit fait. Arnoul de Reims dit que, loin d'avoir rien fait contre le service du roi, c'étoit pour lui avoir été fidelle qu'il avoit été pris par les ennemis dans sa propre ville, sans que le roi l'eût secouru. Arnoul d'Orléans lui répondit, que le prêtre qui avoit ouvert les portes par son ordre, étoit présent. Arnoul de Reims prétendit que c'étoit un témoin faux & suborné. Mais le prêtre Adalger dit : personne ne m'a poussé à vous accuser, j'aurois pu m'enfuir ; je vous ai toujours été très-fidelle : & je ne vous ai accusé que pour me justifier de la trahison, parce que je n'ai fait que vous obéir.

Arnoul de Reims dit, qu'il étoit entre les mains de ses ennemis, qu'il n'avoit jamais vu un évêque ainsi traité, & qu'il ne pouvoit répondre. Gui de Soissons lui demanda pourquoi il avoit refusé de répondre, ayant été tant de fois appelé par le roi & par les évêques. Moi-même, ajouta-t-il, je vous ai offert une escorte suffisante ; & sur ce que vous me dites que vous étiez prisonnier de Charles, & que vous lui aviez fait serment, je vous fis voir la collusion de votre emprisonnement, & que vous étiez plus obligé aux sermens que vous aviez prêtés volontairement à Hugues votre roi, qu'à ceux que vous prétendiez avoir faits par force à Charles votre ennemi.

On fit ensuite venir Rainier qui avoit été son confident,

& qui lui dit : ne savez-vous pas ce que vous me dites près la rivière d'Aisne, avant la prise de la ville ? que personne ne vous étoit plus cher que Louis fils de Charles, & que si je voulois vous faire plaisir, je songeasse à le sauver. Allez donc confesser vos crimes aux évêques, pour sauver au moins votre ame. Sinon, je les publierai devant les évêques, & devant tout le peuple qui est à la porte. Et afin qu'on me croie, j'en ferai serment, & je donnerai un homme qui marchera sur des fers rouges. Quelques abbés dirent, qu'il falloit permettre à l'archevêque Arnoul de se retirer, & de consulter qui il lui plairoit ; ce qui lui fut accordé. Il se leva donc, & prenant avec lui Seguin archevêque de Sens, Arnoul évêque d'Orléans, Brunon de Langres & Gotesman d'Amiens, ils allèrent au fond de la chapelle souterraine, dont on ferma bien les portes.

An. 991.

XXVIII. Confession d'Arnoul & sa réconciliation.

En leur absence on produisit dans le concile plusieurs canons du concile de Tolède contre les évêques infidelles à leur prince. Enfin les évêques qui s'étoient enfermés avec l'archevêque Arnoul, appelèrent les autres, & leur dirent qu'il s'étoit jeté à leurs pieds, & avec larmes leur avoit déclaré ses crimes en confession : disant qu'il vouloit renoncer à l'épiscopat, pour l'avoir exercé indignement. Les évêques que l'on venoit d'appeler, voulurent ouïr cette déclaration de sa bouche, & le conjurèrent au nom de Dieu que la crainte ne lui fit rien dire de faux contre lui-même. Puis ils firent venir environ trente des plus savans & des plus pieux d'entre les abbés & les clercs, pour résoudre avec eux ce qu'il falloit faire. On convint premièrement qu'il n'y avoit plus lieu de se plaindre que l'on eût méprisé le saint siége, puisqu'Arnoul de Reims avoit choisi des juges, & par conséquent ne pouvoit plus se pourvoir devant aucun autre tribunal. On demanda ensuite quelle forme on devoit suivre dans sa déposition : celle des canons ou de la coutume. Celle des canons ne consistoit que dans la prononciation de la sentence, qui déclaroit le coupable privé du sacerdoce ; la coutume y avoit ajouté la cérémonie d'ôter les ornemens sacerdotaux : ce que depuis on appela dégradation. On déclara donc qu'Arnoul devoit rendre l'anneau, le bâton pastoral & le pallium, sans lui déchirer ses habits, comme il se pratiquoit à Rome ; & que de plus il donneroit un libelle pour approuver lui-même sa déposition. Ainsi finit la première séance du concile de Reims.

c. 31. 32. 33. &c. c. 40.

c. 41. 42. 43. c. 44. c. 45. c. 47.

AN. 991. Le lendemain les évêques s'assemblèrent encore dans l'église de S. Basle; & ne regardant plus Arnoul de Reims que comme condamné, les uns avoient pitié de sa noblesse,
c. 50. les autres de sa jeunesse; & tous étoient touchés de l'opprobre de leur confrère. Alors les deux rois Hugues & Robert entrèrent dans le concile, avec les principaux de leur cour, & remercièrent les évêques de la fidélité qu'ils leur avoient témoignée en cette occasion. Puis ils demandèrent qu'on leur fit un rapport sommaire de ce qui s'étoit passé dans le concile. Arnoul d'Orléans dit, que l'archevêque de Reims avoit d'abord voulu nier son crime; mais que se voyant convaincu, il avoit pris conseil, & enfin
c. 51. tout avoué.

c. 52. On le fit venir, & en même temps on laissa entrer tout le peuple; & après qu'on eut fait silence, Arnoul d'Orléans exhorta Arnoul de Reims à parler. Comme il parloit confusément & peu intelligiblement, Arnoul d'Orléans lui demanda s'il étoit encore de même avis que le soir précédent, & s'il vouloit renoncer à l'épiscopat. Arnoul de Reims en convint, & qu'il avoit manqué de fidélité au roi: mais il pria Arnoul d'Orléans d'expliquer sa cause. Le comte Brochard vouloit qu'Arnoul de Reims avouât publiquement sa trahison: mais Arnoul d'Orléans soutint que c'étoit assez qu'il se fût confessé aux évêques en secret, & qu'en public il se déclarât indigne du sacerdoce. Puis il exhorta Arnoul de Reims à
c. 53. se prosterner devant les rois & leur demander la vie. Il le fit, & se prosternant en forme de croix, avec de grands gémissemens, il tira les larmes de tous les assistans. Dabert archevêque de Bourges se jeta aux genoux des rois, pour leur demander la grâce d'Arnoul. Ils l'accordèrent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort. Quand il fut relevé, on lui demanda s'il vouloit faire sa renonciation solennellement selon les canons: ce qu'il laissa au choix des évêques. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçu de lui, c'est-à-dire comme je crois, l'anneau & le bâton pastoral, & il rendit aux évêques les autres marques de sa dignité, pour les garder au futur successeur. Puis il lut au milieu de l'assemblée l'acte de renonciation
c. 54. tion dressé sur le modèle de celle d'Ebbon, & portant en substance, que pour les péchés qu'il avoit confessés secrétement aux évêques, il se reconnoissoit indigne de l'épiscopat, y renonçoit, & consentoit qu'un autre fût ordonné à

sa place; promettant de ne jamais réclamer contre cet acte. Les évêques présens y souscrivirent, & Arnoul de Reims déchargea le clergé & le peuple du serment qu'ils lui avoient fait. AN. 991.

XXIX. Adalger déposé. c. 55.

Ensuite le prêtre Adalger se prosterna aux pieds des rois, se plaignant qu'il demeuroit excommunié, pour avoir obéi à son archevêque, à qui il ne pouvoit résister. Mais comme il avouoit d'avoir ouvert les portes de Reims, & d'être entré hostilement dans l'église, les évêques ne jugèrent pas que sa condition dût être meilleure que celle de son évêque, & lui donnèrent le choix, ou de souffrir un perpétuel anathème, ou de consentir à sa déposition. Après avoir long-temps délibéré, il choisit la déposition; & les évêques l'ayant revêtu des habits sacerdotaux, les lui ôtèrent l'un après l'autre, le déposant de tous les ordres, jusqu'au sous-diaconat: puis l'ayant réconcilié, ils lui accordèrent la communion laïque, & le mirent en pénitence. Enfin ils renouvellèrent l'anathème contre ceux qui avoient livré la ville de Reims, & n'étoient point venus à satisfaction. Ainsi finit ce concile, suivant le récit que nous en a laissé Gerbert.

XXX. Gerbert archevêque de Reims. Chr. Vird. p. 137. Frag. Chr. to. 4. Duchesne. p. 142. Aimon. v. c. 64.

Deux autres historiens proches du temps en parlent autrement. L'un dit que l'on donna le choix à l'archevêque Arnoul, de se confesser parjure, ou d'avoir les yeux crevés. L'autre dit que le roi Hugues, voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit dégrader Arnoul sous prétexte qu'il étoit né d'une concubine; & le fit mettre en prison à Orléans, où il gardoit déjà le prince Charles son neveu. Cependant Seguin ne vouloit consentir ni à la dégradation d'Arnoul, ni à l'ordination de Gerbert; au contraire il en reprit fortement le roi, dont il s'attira l'indignation. Les autres évêques donnèrent leur consentement malgré eux & par la crainte du roi. Ce récit est tiré d'une chronique de Hugues moine de Fleury sur Loire, dont l'abbé étoit alors Abbon, l'un des défenseurs d'Arnoul de Reims. Mais la suite fera voir que la renonciation de ce prélat étoit forcée, ou qu'il s'en repentit bientôt.

Gerbert, qui n'étoit encore que diacre, fut donc élu archevêque de Reims. Nous avons l'acte de l'élection, suivi de sa profession de foi, où il ne fait mention que de quatre conciles généraux. Il tint quelque temps après un concile avec les évêques de sa province, dont il ne nous reste Tom. 9. conc. p. 739. Ibid. p. 740.

qu'une monition, contre ceux qui pilloient les biens des églises. Il y a une lettre de Gerbert sur ce même sujet, à Foulques évêque d'Amiens, un de ses suffragans : jeune homme emporté, qui dans son propre diocèse, sous prétexte de poursuivre ses droits, avoit pillé des biens ecclésiastiques, & étoit entré dans une église à main armée. L'archevêque Gerbert lui en fait une sévère réprimande. Il étoit déjà vieux quand il fût mis en cette place ; comme il le dit dans une lettre à l'abbé & aux moines de S. Gerault d'Aurillac, où il gémit des embarras & des chagrins que lui attire sa dignité.

AN. 991.
Gerb. ep. 40. bis.
Ibid. & ep. 47. bis.
Ep. 35. bis.

XXXI. Commencemens d'Abbon de Fleury.
Vita sæc. 6. Ben. p. 38.

Abbon de Fleury, défenseur d'Arnoul de Reims, étoit un des grands personnages du temps. Il naquit dans le territoire d'Orléans, de parens non pas nobles, mais libres de race & craignant Dieu. Ils le lui offrirent, suivant la règle de S. Benoît, dès l'enfance, dans l'abbaye de Fleury où sa mère avoit deux parens, & dont l'abbé étoit Vulfade, depuis évêque de Chartres. Il donna l'habit au jeune Abbon & le mit aux écoles, où il fit de grands progrès dans les lettres & la piété, cherchant autant qu'il pouvoit la compagnie des anciens. Il devint si savant, qu'on lui donna la charge d'instruire les autres, & il l'exerça pendant quelques années. Etant suffisamment instruit dans la grammaire, l'arithmétique & la dialectique, & voulant y joindre les autres arts libéraux, il alla aux écoles fameuses de Paris & de Reims écouter ceux qui professoient la philosophie ; & il apprit sous eux de l'Astronomie, mais non pas tant qu'il désiroit. Il revint à Orléans, où il apprit la musique pour beaucoup d'argent, en cachette à cause des envieux. Ainsi se trouvant instruit de cinq des sept arts libéraux, il voulut apprendre les deux autres ; pour la rhétorique, il lut Victorin, & il prit quelque teinture de la géométrie. Il composa alors quelques écrits sur la forme des syllogismes, sur le compas & les calculs astronomiques, & sur le cours des planètes.

Sup. liv. LVI. n. 32.

Cependant n'étant encore que diacre, il fut appelé en Angleterre par S. Osuald évêque de Vorchestre ; & il arriva au monastère de Ramsei, fondé par ce saint prélat, dont l'abbé nommé Germain avoit été tiré de Fleury sur Loire. Abbon y demeura près de deux ans, & instruisit quelques moines. Il salua le roi, dont il reçut des paroles d'honnêteté ; & le duc Helouin fondateur du monastère de Ramsei, qui

lui fit de grands présens. Il gagna l'amitié, non-seulement de S. Osuald alors archevêque d'Yorck, mais encore de S. Dunstan, qui eurent ensemble une dispute charitable à qui le retiendroit. An. 991.

Mais l'abbé de Fleury lui ayant écrit une lettre pleine de tendresse, par laquelle il le prioit de revenir; il prit congé des deux prélats, qui le chargèrent de présens. Dunstan lui donna de l'argenterie magnifique pour offrir à saint Benoît. Osuald l'ordonna prêtre, & lui donna tout ce qui étoit nécessaire pour en exercer les fonctions, entre autres un calice d'or, & de plus beaucoup d'argent. Oïlbold abbé de Fleury mourut peu de temps après le retour d'Abbon, que la plupart de la communauté élut pour lui succéder. Il y eut toutefois de l'opposition de la part de quelques moines, qui élurent un mauvais sujet, & eurent assez de crédit pour le mettre en possession. On le voit par plusieurs lettres de Gerbert écrites vers l'an 987, au nom des abbés du diocèse de Reims, de l'archevêque Adalberon & au sien, tant aux moines de Fleury, qu'à S. Majole abbé de Clugni, & à Ecbert ou Evrad abbé de S. Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejeter l'usurpateur; mais heureusement il mourut peu de temps après. Ainsi la plus grande & la plus saine partie de la communauté l'emporta pour Abbon: son élection fut confirmée par le consentement du roi Hugues, & il commença à gouverner l'abbaye de Fleury l'an 988.

Mabill. sæc. 5. p. 776 777. Gerb. ep. 70. 81. 87. 88. 89. 95.

Vita Abb. n. 7.

Il recommandoit l'étude à ses moines, comme utile à la piété, après l'oraison & le jeûne; & lui-même ne cessoit point de lire, d'écrire ou de dicter. Après la dialectique & l'astronomie, il s'appliqua aussi à l'étude de l'écriture sainte & des pères, & en tira plusieurs sentences, dont il fit un recueil, pour avoir toujours en main de quoi se défendre contre les prétentions d'Arnoul évêque d'Orléans. Ce prélat soutenoit que l'abbé de Fleury, outre la juridiction spirituelle, devoit encore lui faire serment de fidélité, comme son vassal: ce qu'Abbon refusa toute sa vie, prétendant que son monastère pour le temporel ne dépendoit que du roi. Ce fut une querelle générale qui s'émut alors entre les évêques & les abbés, & qui n'avoit pas commencé plutôt, parce que les monastères étoient entre les mains des seigneurs laïques, ou d'autres évêques qui auroient bien su se défendre d'une telle prétention. Elle semble être venue du serment que les évêques exigeoient des prêtres à leur or-

Mab. præf. sæc. 6. c. 3.

Conc. Cabill. c. 13.

Sup. liv. XLVI. n. 5.

An. 993. dination, & qui fut défendu au second concile de Châlons en 813. Car c'étoit à la cérémonie de la bénédiction des abbés, que les évêques leur faisoient prêter ce serment de fidélité.

XXXII. Canonisation de S. Udalric. Le pape Jean XV tint vers le même temps un concile, où S. Udalric fut mis au nombre des saints, vingt ans après sa mort. Ce concile se tint à Rome au palais de Latran, le dernier jour de Janvier 993, indiction sixième. Lieutolfe évêque d'Ausbourg se leva au milieu de l'assemblée, & dit: on lira, s'il vous plaît, devant vous l'écrit que j'ai entre les mains, de la vie & des miracles d'Udalric, jadis évêque d'Ausbourg, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira. On croit que ce sont les deux livres que nous avons encore, composés par le prêtre Gerard disciple du saint. Après qu'ils eurent été lus dans le concile, il ordonna que la mémoire de S. Udalric seroit honorée; déclarant que l'honneur que l'on rend aux saints & à leurs reliques, retourne au Seigneur, qui a dit: qui vous reçoit me reçoit; & que cet honneur a pour but, que nous soyons aidés par leurs prières & leurs mérites. La bulle qui en fut expédiée est souscrite du pape Jean, de cinq autres évêques des environs de Rome, de neuf prêtres cardinaux, & de trois diacres. C'est le premier acte authentique qui reste de canonisation faite par le pape, quoiqu'on ne se servît pas encore de ce nom.

Tom. 9. conc. p. 741. Act. sanct. Ben. sæc. 5. p. 471.

Ibid. p. 415.

Matth. x. 40.

Mabil. præf. sæc. 5. n. 99.

XXXIII. Lettre de Gerbert contre Arnoul. Ce fut peut-être en ce même concile de Rome, que le pape Jean XV cassa la déposition d'Arnoul archevêque de Reims, & l'ordination de Gerbert. Car il est certain que l'ayant appris, il trouva l'un & l'autre fort mauvais, & interdit tous les évêques qui y avoient eu part. Mais Gerbert ne crut pas devoir obéir à ce décret, & en écrivit ainsi à Seguin archevêque de Sens: nos adversaires disent que, pour la déposition d'Arnoul, il falloit attendre le jugement de l'évêque de Rome. Pourront-ils montrer que son jugement soit plus grand que celui de Dieu? C'est qu'il suppose que le jugement canonique des évêques est le jugement de Dieu; mais la question étoit si celui-ci devoit passer pour canonique. Il continue: je dis hardiment, que si l'évêque de Rome lui-même pèche contre son frère, & étant averti plusieurs fois n'obéit pas à l'église, cet évêque de Rome, suivant le commandement de Dieu doit être regardé comme un païen & un publicain. Plus le rang est élevé, plus la chute est dangereuse.

Frag. Chr. Duch. to. 4 to. 9. conc. p. 744 post. conc. Rem. p. 146.

Que s'il nous croit indignes de sa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'évangile, il ne pourra pas pour cela nous séparer de la communion de J.C. ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit S. Gregoire : que le troupeau doit craindre la sentence du pasteur, soit qu'elle soit juste ou injuste. Car les évêques ne sont pas le troupeau, c'est le peuple. Vous n'avez donc pas dû être suspendu de la communion pour un crime que vous n'avez point confessé, & dont vous n'êtes point convaincu ; & on n'a pu vous traiter de rebelle, puisque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occasion à nos ennemis de dire, que le sacerdoce, qui est un par toute l'église soit tellement soumis à un seul, que s'il se laisse corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, personne ne puisse être évêque, sans se soutenir auprès de lui par de tels moyens. La loi commune de l'église est l'écriture, les canons, & les décrets du saint siége qui y sont conformes. Quiconque se sera écarté de ces lois par mépris, soit jugé suivant ces lois; qui les observe soit toujours en paix. Gardez-vous donc de vous abstenir des saints mystères, ce seroit vous rendre coupable.

Gerbert écrivit plus amplement sur ce sujet à Vilderode évêque de Strasbourg, qui l'avoit prié de l'instruire de son affaire. Il la raconte ainsi : Arnoul, qu'on dit être fils du roi Lothaire, après avoir circonvenu son évêque, & l'avoir livré avec sa ville, c'est l'évêque de Laon, après beaucoup de sang répandu, des pillages & des incendies, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Ensuite après la mort de l'archevêque Adalberon, ayant été réconcilié par l'évêque de Laon, il a obtenu le siége de Reims en vue de la paix, en faisant aux rois serment de fidélité avec des paroles terribles. Mais à peine y avoit-il six mois depuis son ordination, quand il livra la ville à l'ennemi, qui profana & pilla le sanctuaire, & réduisit le clergé & le peuple en captivité. Arnoul prononça anathème contre ces pillards, & en fit prononcer autant par les évêques : mais il ôta les terres de l'église à ses vassaux, qui lui en avoient porté la foi, pour les donner aux ennemis, & fit marcher des troupes contre son roi, sous les enseignes de Charles. Cependant on avertit le pape, par des députés &

Post. conc. Rem. p. 113.

Sup. n. 18.

par des lettres synodiques, de remédier aux troubles de l'église; mais il n'y donne aucun ordre. Ainsi par délibération des évêques, Arnoul est averti de se purger canoniquement, sans le vouloir faire pendant dix-huit mois. Enfin, se sentant abandonné par ses plus grands protecteurs, il vint trouver le roi, & lui ayant fait de nouveaux sermens, il fut admis à sa table. Alors il se crut justifié, & faussa de nouveau ses sermens. Ceux qui y avoient intérêt, ne pouvant souffrir d'être trompés tant de fois, prennent la forteresse de Laon. Arnoul, pris entre les ennemis du roi, est présenté à un concile, & pressé de rendre compte de tant de crimes. Après avoir long-temps consulté en lui-même & avec ses amis, il confesse volontairement ses péchés, & renonce à sa dignité.

Gerbert, ayant ainsi posé le fait, continue: on convient assez, entre les parties, de ces crimes d'Arnoul; mais ses défenseurs se partagent en deux. Les uns disent que le roi lui a pardonné, & que depuis il n'a rien fait que de pardonnable. Les autres soutiennent que l'on a fait injure au pape, en déposant Arnoul sans son autorité. Pour y répondre, Gerbert distingue entre la loi & la coutume: ce qui
p. 128. fait loi en matière ecclésiastique, c'est l'écriture sainte, les canons des conciles, & les écrits des pères. Si tous les évêques, ajoute-t-il, gardoient inviolablement les canons, la paix & la concorde régneroient par toutes les églises; il n'y auroit point de différents, ni sur les biens, ni sur les
p. 132. ordinations, ni sur les priviléges. Il traite ensuite de la différence des crimes & de l'ordre judiciaire; & soutient que les péchés d'Arnoul étant manifestes, les évêques n'ont fait qu'exécuter contre lui les lois établies; & que la contumace d'une année auroit suffi pour le condamner sans l'entendre.

Quant au pape, continue-t-il, on ne lui a point fait d'injure, puisqu'étant invité pendant dix-huit mois par lettres & par députés, il n'a point voulu répondre. Son silence ou ses nouvelles constitutions ne doivent pas préjudicier aux lois déjà établies. Vous qui voulez garder à vos rois la foi que vous leur avez promise, qui loin de trahir votre peuple & votre clergé, avez horreur de ces crimes, soyez favorables à ceux qui obéissent à Dieu plutôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul étant évêque, n'a dû être jugé que par le pape; mais après sa confession les évêques ont dû le

dépofer, fuivant le concile de Nicée; & cela quand même fa confeffion feroit fauffe, puifqu'il feroit au moins coupable de faux témoignage contre lui-même. *p.* 139.

Quant à ceux qui alléguoient le pardon du roi pour la défenfe d'Arnoul, Gerbert leur répond : que le pouvoir des rois ne s'étend pas fur les ames; mais celui des évêques auxquels il appartient de lier & de délier, c'eft-à-dire d'impofer les peines fpirituelles, comme la dépofition & l'excommunication. Ainfi la grâce des rois ne donnoit pas à Arnoul la rémiffion de fes péchés, & il ne s'étoit rendu que trop coupable depuis par fes parjures & fes facriléges. Gerbert finit en priant Vilderode de ne pas ajouter foi aux calomnies dont on le charge, d'avoir ufurpé le fiége de Reims, & fait prendre Arnoul. Au contraire il le prie de le juftifier auprès des évêques & auprès de fon roi, c'eft-à-dire Rodolphe III, roi de la haute Bourgogne. *p.* 143.

Le roi Hugues écrivit au pape fur le même fujet en ces termes : nous avons écrit mes évêques & moi par l'archidiacre de Reims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul. Nous ajoutons ceci, pour vous prier de me faire juftice à moi & aux miens, & ne pas recevoir pour certain ce qui ne l'eft pas. Nous n'avons rien fait contre votre fainteté. Si vous voulez vous en éclaircir en préfence, vous pouvez venir à Grenoble, qui eft aux confins de l'Italie & de la Gaule, & où les papes ont accoutumé de venir trouver les rois de France. Mais fi vous voulez venir chez nous, nous vous recevrons avec grand honneur, & vous traiterons de même pendant le féjour & le retour. *To.* 9. *conc. p.* 743. *Poft. conc. Rem. in fin.*

XXXIV. Fin de faint Mayeul de Clugni.

Vers le même temps le roi Hugues pria S. Mayeul abbé de Clugni, pour lequel il avoit une vénération fingulière, de venir réformer l'abbaye de S. Denis. Il y avoit au moins trois ans que le faint abbé s'étoit donné un coadjuteur. Car fe fentant chargé d'années & d'infirmités, il eut le même foin que fes prédéceffeurs de prévenir la vacance de l'abbaye, en faifant élire fon fucceffeur de fon vivant. Il choifit Odilon né en Auvergne, de la famille des feigneurs de Mercœur. Dès fon enfance il fut mis dans le clergé de S. Julien de Brioude; mais étant arrivé à un âge plus mûr, il fut touché du grand défir de quitter le monde; & S. Mayeul étant venu en Auvergne, on lui amena ce jeune homme, dont il conçut de grandes efpérances. Dès-lors ils fe lièrent d'une telle affection, *Mabill. fæc.* 5. *Ben. p.* 780. *c.* 8. *Mabill. elog. fanct Odil. fæc.* 6. *p.* 633. *Vita ibid. p.* 681.

que peu de temps après Odilon quitta Brioude, & vint à Clugni prendre l'habit monaſtique. Il fit ſi promptement de ſi grands progrès dans la perfection, que ſaint Mayeul le jugea digne de lui ſuccéder. Ce fut vers l'an 991, comme il paroît par pluſieurs chartes des années ſuivantes, où il eſt nommé comme abbé. L'acte de ſon élection eſt ſemblable à celui de S. Mayeul, & marque la réſiſtance que l'on craignoit de la part d'Odilon. Cet acte eſt ſouſcrit par ſaint Mayeul, puis par Rodolphe roi de Bourgogne, par Bouchard archevêque de Lyon, Hugues évêque de Genève, Henri de Lauſane, Hugues de Mâcon, Vaultier d'Autun, & quelques autres prélats ou ſeigneurs, & cent ſoixante-dix-ſept moines, tant étoit nombreuſe la communauté de Clugni. Cet uſage de faire aſſiſter aux élections des abbés tant de perſonnes conſtituées en dignité, avoit quelque fondement dans la règle de S. Benoît, & ſervoit à rendre ces actes plus authentiques. S. Mayeul ne laiſſa pas d'être regardé comme abbé juſques à ſa mort, ce qui paroît par pluſieurs chartes.

To. 6. ſpic. p. 425.

Vita, c. 19.

Loin de ſe relâcher dans ſa vieilleſſe, il s'excitoit à ſervir Dieu avec une nouvelle ferveur. Deux ans avant ſa mort, ſentant diminuer ſes forces, il ne vouloit plus paroître en public, & ſe tenoit enfermé dans le monaſtère, ou dans quelqu'une des maiſons qui en dépendoient. Là il ne laiſſoit pas de donner aux frères des avis ſalutaires; mais il s'occupoit principalement à la prière ou à la lecture: ſouvent il pleuroit, quand il penſoit aux hommes ſpirituels qu'il avoit connus, qui faiſoient fleurir la religion & combattoient vigoureuſement pour la défenſe de l'égliſe. Par ce ſouvenir il ſe trouvoit deſtitué de toute conſolation en ce monde, & déſiroit plus ardemment d'être avec Jeſus-Chriſt. Il étoit en cet état, quand le roi Hugues le preſſa de venir à S. Denis; & quoiqu'il ſentît ſa fin très-proche, il ne laiſſa pas de ſe mettre en chemin, croyant ne pouvoir mieux achever ſa courſe que dans une ſi bonne œuvre. Mais étant en Auvergne à un monaſtère de ſon ordre, nommé alors Silviniac, aujourd'hui Souvigny, à deux lieues de Moulins, & du diocèſe de Clermont, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea mortelle, & mourut tranquillement le vendredi lendemain de l'Aſcenſion, onzième de Mai l'an 994, après avoir gouverné l'abbaye de Clugni quarante-un ans. Il y fut enterré dans

Sup. liv. LV. n. 36.

l'église de S. Pierre ; le roi Hugues assista à ses funérailles, & fit de grands présens à son tombeau, où il se fit quantité de miracles : depuis on y dressa un hôtel, & on leva le corps. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. *Mart. Rom. 11 Mai.*

XXXV. Monastères réformés par S. Mayeul.

Saint Mayeul servit utilement l'église, par le grand nombre de ses disciples, & des monastères où il rétablit l'observance ; & ce fut pour cet effet qu'il profita de l'amitié des princes & des seigneurs. Car il fut chéri particulièrement de l'empereur Otton, de l'impératrice Adelaïde, & d'Otton II leur fils, de Conrad roi de Bourgogne, frère de cette impératrice, & de Mathilde sa femme ; de Henri duc de Bourgogne, de Guillaume duc d'Aquitaine, & de Richard duc de Normandie : des princes d'Italie ; de Guillaume duc de Provence, & d'Archembauld seigneur de Bourbon, bienfaiteur de Souvigny. *Elog. c. 6. p. 773. c. 9. p. 785.* L'empereur Otton le Grand mit sous la disposition de S. Mayeul les monastères qui lui étoient soumis comme royaux, tant en Italie qu'en Germanie. En Italie, il réforma le monastère de S. Apollinaire près de Ravenne, celui du Ciel-d'or près de Pavie, & de S. Paul à Rome. En France, il rétablit l'observance à Marmoutier, à saint Germain d'Auxerre, à S. Benigne de Dijon, à Fescam, à S. Maur des fossés. Ses quatre principaux disciples furent Odilon son successeur, Guillaume de Dijon, Teuton de S. Maur, & Heldric d'Auxerre. Ce dernier ayant vécu à la cour du grand Otton en Italie, quitta sa femme & ses grands biens pour se rendre moine à Clugni : ensuite Henri duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet, donna à S. Mayeul l'abbaye de S. Germain d'Auxerre, qui depuis long-temps étoit sans abbé, gouvernée par des prévôts. L'ayant réformée, il y mit Heldric pour abbé l'an 989. Sa vertu le fit aimer chérement du duc Henri & de Hebert évêque d'Auxerre son frère, fils naturel de Hugues le Grand.

Ce fut aussi Bouchard, comte de Paris, qui procura la réforme du monastère de S. Maur. Mainard, qui en étoit alors abbé, étoit un homme de qualité, qui menoit une vie très-séculière. Il étoit fort adonné à la chasse ; & quand il sortoit, il quittoit l'habit monastique, pour prendre des fourrures de grand prix & un riche habillement de tête. *Vita Burc. com.* Ses moines suivoient son exemple. Un d'eux toutefois nommé Adic, touché de ce scandale, alla secrétement trouver le comte Bouchard, & le pria d'y remédier : le comte s'adref-

ſa au roi Hugues, & lui demanda cette abbaye qui étoit royale, ſeulement pour la réformer. L'ayant obtenue il alla à Clugni, & pria inſtamment S. Mayeul de venir rétablir ce monaſtère. Le ſaint abbé lui répondit : vous avez dans votre royaume tant de monaſtères, que n'y cherchez-vous le ſecours que vous déſirez, plutôt que de venir chercher ſi loin des inconnus comme nous ? C'eſt que Clugni étoit dans le royaume de Bourgogne, & que la différence des dominations rendoit le commerce difficile.

Saint Mayeul toutefois ſe laiſſa vaincre aux inſtances du comte, qui ſe jeta pluſieurs fois à ſes pieds, & enfin il le ſuivit avec les plus parfaits de ſes moines. Quand ils furent arrivés ſur la Marne près de S. Maur, le comte ordonna à toute la communauté de le venir trouver au-delà de la rivière. Ils obéirent ſans ſe douter de rien, & il leur dit : que ceux qui vouloient demeurer avec l'abbé Mayeul, & ſe ſoumettre à lui, pouvoient retourner au monaſtère; mais que ceux qui le refuſeroient s'en allaſſent où ils voudroient, ſans rien emporter que leurs habits. Ils aimèrent mieux quitter, & Mainard fut fait abbé de Glanfeuil, alors dépendant de S. Maur, où S. Mayeul laiſſa pour abbé Teuton, qu'il avoit amené avec lui.

Act. SS. Ben. ſæc. 6. pag. 322.

L'abbé Guillaume, diſciple de ſaint Mayeul, étoit né en Italie ; & ayant été voué à Dieu par ſes parens, qui étoient nobles & riches, il fut élevé dans le monaſtère de S. Janvier de Locedia, près de Verceil. Sa mère étant morte, il perſuada à ſon père d'entrer dans la même communauté, où il mourut ſaintement. L'évêque de Verceil voulant ordonner diacre Guillaume, il refuſa de lui prêter ferment, ſoutenant que c'étoit un abus & une eſpèce de ſimonie. Sur ce qu'il avoit appris de la régularité qui s'obſervoit à Clugni, il avoit déjà un grand déſir d'y aller, quand S. Mayeul vint à Locedia. Guillaume ſe découvrit à lui ſecrètement, & le ſaint abbé lui promit de le prendre à ſon retour de Rome. Ainſi Guillaume, quittant ſon pays, ſa famille & le voiſinage de leurs grandes terres, ſuivit S. Mayeul à Clugni, où il fit un tel progrès, qu'au bout d'un an le ſaint abbé voulut le faire ordonner prêtre; mais il s'en jugea indigne.

S. Mayeul l'envoya enſuite réformer le monaſtère de S. Saturnin ſur le Rhône, aujourd'hui S. Saurin. Mais dix-huit mois après il le rappela, pour l'envoyer à Dijon,

Car Brunon évêque de Langres, voulant réformer le monaſtère de ſaint Benigne, alla trouver S. Mayeul, qui lui envoya douze des principaux de ſes moines, & Guillaume à leur tête. Henri duc de Bourgogne lui donna enſuite le monaſtère de Verſi & celui de Beze, pour y mettre la réforme.

XXXVI. Fin de S. Volfang de Ratisbonne.

Vita ſæc. 5. Ben. c. 15. p. 819.

La même année que mourut S. Mayeul, mourut auſſi S. Volfang évêque de Ratisbonne, après vingt ans d'épiſcopat. Il rétablit dans ſon diocèſe l'obſervance régulière chez les chanoines, les moines & les religieuſes. Voyant à Ratisbonne même le relâchement des moines de S. Emmeran, il diſoit ſouvent : ſi nous avions des moines, le reſte ne nous manqueroit pas. Et comme on lui diſoit qu'il n'y avoit partout que trop de moines, il répondit avec larmes : à quoi ſert la ſainteté de l'habit ſans les œuvres? Les moines réglés reſſemblent aux bons anges, les relâchés aux mauvais. Le déſordre venoit de ce que depuis long-temps les évêques de Ratisbonne étoient auſſi abbés de S. Emmeran, & s'approprioient les revenus de ce monaſtère, réduiſant les moines à pourvoir eux-mêmes à leur ſubſiſtance. Pour y remédier, S. Volfang fit venir de S. Maximin de Trèves un ſaint moine nommé Ramuold, qui avoit été avec lui chapelain de l'archevêque Henri, & le fit abbé de S. Emmeran.

Vita S. Ramu. ſæc. 6. p. 3.

Quelques-uns du conſeil de l'évêque trouvoient mauvais, qu'il ôtât à ſes ſucceſſeurs un revenu dont ſes prédéceſſeurs avoient joui; mais il leur répondit : je ne veux pas me charger au-delà de mes forces; c'eſt bien aſſez d'être évêque, ſans vouloir encore faire les fonctions d'abbé: loin de diſſiper les biens de S. Emmeran, je veux les employer aux uſages pour leſquels ils ont été donnés. Ainſi l'abbé Ramuold rétablit la régularité dans ce monaſtère, ayant de quoi fournir abondamment, non-ſeulement à la ſubſiſtance des moines, mais à l'hoſpitalité & aux aumônes. S. Volfang rétablit de même la régularité chez les religieuſes & chez les chanoines. *c. 17. 18.*

Il prêchoit ſouvent ſon peuple, qui venoit l'écouter avec un grand empreſſement. Son diſcours étoit ſimple & intelligible, mais fort & touchant : il pénétroit au fond des cœurs, & faiſoit couler des ruiſſeaux de larmes. Quand il viſitoit ſon diocèſe, il avertiſſoit ſoigneuſement les curés de leurs devoirs, entr'autres de conſerver la pureté de vie; & de ne pas s'imaginer, comme quelques-uns, que la ſainte com- *c. 19.* *c. 23.*

munion les purifiât de leurs péchés, sans pénitence précédente.
c. 24. Ayant appris qu'il y en avoit qui, faute de vin, célébroient la messe avec de l'eau pure, ou avec quelqu'autre boisson, il les en reprit sévèrement; & pour leur ôter tout prétexte, leur fit fournir du vin de son cellier pour cet usage.

L'empereur Otton II, pour affermir la foi dans la Bohême, voulut établir un évêché dans un lieu de cette pro-
c. 29. vince, qui dépendoit du diocèse de Ratisbonne; & pour cet effet il envoya des députés à S. Volfang, le prier de prendre des terres en Bohême en récompense de cette diminution de son diocèse. S. Volfang assembla son conseil, qui s'opposoit à la demande de l'empereur; mais le saint homme ne fut pas du même avis, & ne voulut pas perdre une occasion si précieuse d'affermir une église naissante. Non-seulement il accorda l'échange, mais il en dressa lui-
Sup. l. LVI. n. 17. même les lettres. On ne dit pas quel étoit cet évêché; mais ce n'étoit pas celui de Prague, érigé dès l'an 969, six ans avant que Volfang fût évêque.

c. 38. Enfin comme il étoit en chemin pour aller dans la Bavière orientale, la fièvre le prit; & étant arrivé à un lieu nommé Pupping le long du Danube, il fut obligé de s'y arrêter, & se fit porter dans un oratoire de S. Otmar. Là s'étant trouvé un peu mieux, il se confessa, puis reçut le viatique, & demeura étendu par terre. Les officiers de l'église, & ceux de sa chambre, vouloient faire sortir tout le monde, excepté sa famille; mais il leur dit: ouvrez les portes, & laissez entrer ceux qui voudront; nous ne devons rougir à la mort, que de nos mauvaises œuvres. Jesus-Christ, qui ne devoit rien à la mort, n'a pas eu honte de mourir nu sur la croix. Que chacun voie en ma mort ce qu'il doit craindre & éviter dans la sienne. Dieu veuille avoir pitié de moi, misérable pécheur, qui vais souffrir la mort, & quiconque la regardera avec crainte & humilité. Ayant ainsi parlé, il ferma les yeux & mourut en paix le dernier jour d'Octobre l'an 994. Il fut transporté à Ratisbonne, & enterré à Emmeran par Hartuic archevêque de Salsbourg, & il se fit plu-
Martyr. R. 31 Octob. sieurs miracles à son tombeau, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

XXXVII. Concile de Mouson.

Le pape Jean XV, voulant terminer l'affaire de l'arche-vêque

vêque de Reims, envoya pour légat en France Leon abbé de saint Alexis; & saint Boniface à Rome, qui indiqua de sa part un concile dans le diocèse de Reims. Il s'assembla à Mouson dans l'église de Notre-Dame, le second jour de Juin, indiction huitième; & il ne s'y trouva que Liutolfe archevêque de Trèves & trois évêques, Aymond de Verdun, Notger de Liege & Sigefroi de Munster, tous du royaume de Germanie. Le légat Leon prit séance au milieu d'eux. & l'archevêque Gerbert vis-à-vis, comme devant rendre compte de son ordination. Il y avoit plusieurs abbés, & Godefroi duc de Lorraine y assistoit avec quelques autres laïques. Quand on eut fait silence, Aymond évêque de Verdun se leva & parla en Gaulois, c'est-à-dire, comme je crois, en Roman ou Latin vulgaire, d'où notre langue est venue. Il dit que le pape Jean ayant inutilement invité les évêques des Gaules à tenir un concile à Aix-la-Chapelle, puis à venir à Rome, avoit enfin indiqué le concile dans la province de Reims: voulant apprendre par son légat ce que l'on disoit de part & d'autre, touchant la déposition d'Arnoul & la promotion de Gerbert. Puis il tira une bulle scellée en plomb, qu'il ouvrit devant tout le monde, & en fit la lecture.

An. 994. Tom. 9. conc. p. 747.

Ensuite Gerbert se leva, & dit: J'ai toujours eu ce jour devant les yeux, & je l'ai toujours désiré, depuis qu'au péril de ma vie j'ai reçu le sacerdoce par le conseil de mes frères: tant j'étois touché du salut d'un peuple qui périssoit, & de l'autorité par laquelle je me croyois en sûreté. Je me souvenois avec plaisir des témoignages de votre bienveillance, que j'avois tant de fois éprouvée, quand j'appris avec une grande surprise que vous étiez mal content de moi; & votre indignation me fut plus terrible, que ne l'avoit été le fer de mes ennemis. Maintenant, puisque Dieu m'a fait la grace de me trouver devant ceux à qui j'ai toujours confié le soin de mon salut; je dirai en peu de mots ce qui montre mon innocence.

Après la mort de l'empereur Otton, je résolus de ne point quitter le service de mon père Adalberon, qui à mon insçu me choisit pour le sacerdoce, & en mourant me désigna pour son successeur, en présence des personnes illustres. Mais la simonie fit qu'Arnoul me fut préféré; & je ne laissai pas de le servir fidellement plus, qu'il n'étoit à propos: jusqu'à ce que, ep. 24. bis.

AN. 995. connoissant sa révolte, je renonçai par écrit à son amitié, & je l'abandonnai avec ses complices, sans autre espérance ni autre intérêt que de ne point participer à ses crimes. Après qu'il eut été long-temps poursuivi & contumacé suivant les lois de l'église, comme il ne restoit que de le punir par les lois du prince, & le chasser de son siége comme rebelle, mes confrères & les grands me pressèrent encore de prendre soin d'un troupeau dispersé & déchiré. Je différai long-temps, & ne cédai qu'avec peine, sachant bien les maux qui me menaçoient. Voilà devant Dieu quelle a été la simplicité de ma conduite.

On m'accuse d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis en prison, & usurpé son siége. Etoit-il mon maître, lui à qui je n'ai jamais prêté aucun serment? Si je l'ai servi pour un temps, je l'ai fait par ordre de mon père Adalberon, qui me dit de demeurer dans l'église de Reims, jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui en seroit évêque. Pendant que je l'observois, je devins la proie des ennemis, & je perdis tout ce que je tenois de votre libéralité & de celle des seigneurs: encore les ennemis m'ayant dépouillé, eurent regret que je leur eusse échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui; & n'avois-je garde de le livrer, puisque je ne savois où il étoit. Quant à la prison, j'ai depuis peu prié le roi mon maître, en présence de témoins dignes de la foi, de ne le pas garder un moment en prison à mon sujet. Car si votre jugement dépendoit de moi, Arnoul seroit réduit en état de ne me pas nuire: si vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne plaise, que m'importeroit qu'Arnoul ou un autre fût archevêque de Reims?

Gerbert répond foiblement au reproche d'usurpation, disant qu'Arnoul ne doit pas être appelé l'époux d'une église qu'il a pillée d'abord pour satisfaire à ses passions simoniaques. Il demande comment un étranger sans crédit, comme lui, a pu se rendre maître d'une ville si grande & si peuplée? Il s'objecte ensuite, qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être jugée sans consulter le saint siége. A quoi il répond que le pape a été instruit de tout, & qu'on a attendu ses ordres pendant dix-huit mois. Qu'ensuite les évêques de Gaule ont encore eu ce respect pour le saint siége, de ne juger Arnoul que sur sa propre confession: après laquelle il n'étoit pas possible de le tenir pour innocent. Il revient à dire, que

les évêques de Gaule l'ont chargé malgré lui de l'archevêché de Reims ; & que si toutes les règles n'ont pas été observées en cette affaire, il faut s'en prendre au malheur du temps & aux hostilités publiques, dont les évêques mêmes n'étoient pas à couvert. AN. 995.

Ce discours de Gerbert étoit plus éloquent que sincère, comme on peut juger par ce que j'ai rapporté, sur-tout de ses lettres. Après qu'il l'eut prononcé, il le donna par écrit au légat, de qui il reçut la lettre du pape. Alors les évêques sortirent du concile, & tinrent conseil avec le duc Godefroi. Puis ils appelèrent Gerbert, & le prièrent de faire conduire avec honneur aux rois de France Jean moine de l'abbé Leon. Gerbert le promit ; & ils dénoncèrent un concile que l'on devoit tenir à Reims le premier de Juillet. Celui de Mouson sembloit fini, quand des évêques vinrent dire à Gerbert de la part du légat Leon, qu'il eût à s'abstenir de l'office divin jusqu'au concile de Reims. Comme il s'en défendoit, ils vinrent trouver le légat, & Gerbert lui représenta, qu'aucun évêque ou patriarche, ni le pape même, n'avoit le pouvoir d'excommunier personne, s'il n'étoit convaincu par sa propre confession ou autrement, ou s'il ne refusoit de comparoître : qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de semblable, & qu'il étoit même le seul des évêques de Gaule qui fût venu au concile : enfin, que ne se sentant point coupable, il ne pouvoit se résoudre à se condamner lui-même.

Nonobstant ces raisons, Gerbert céda aux remontrances de Liutolfe archevêque de Trèves dont il connoissoit la probité & la modestie. Ce prélat l'exhorta fraternellement à ne point donner à ses ennemis occasion de scandale, comme s'il vouloit résister aux ordres du pape : lui conseillant de s'abstenir par obéissance de la célébration de la messe jusqu'au premier de Juillet, où l'on devoit tenir l'autre concile. Gerbert y consentit, & on se sépara ainsi après le concile de Mouson : mais celui de Reims ne se tint pas sitôt ; & tant que le roi Hugues vécut, Gerbert demeura archevêque de Reims, & Arnoul prisonnier à Orléans.

XXXVIII. Adalberon II, évêque de Metz.

L'évêque de Metz étoit alors Adalberon II, fils de Frideric duc de Lorraine & de Beatrix sœur du roi Hugues Capet. Il fit ses études à l'abbaye de Gorze ; & après la mort de l'évêque Thierri, sa mère Beatrix obtint pour lui l'évê- *Vita bibl. Labb. to. 1. p. 670.*

chè de Metz de l'impératrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. Il fut élu le seizième d'Octobre 984, & sacré le dimanche vingt-huitième de Décembre jour des Innocens par Ecbert archevêque de Trèves. Il se fit aimer de tout le monde, même des Juifs; & aima tellement les moines, que les séculiers se plaignoient qu'il leur donnoit tous ses soins. Il rétablit le monastère de S. Symphorien & quelques autres, & l'hôpital de Metz, où il mit des religieuses.

An. 995. Mabill. sæc. 6. Ben. p. 29.

Il fit le voyage de Rome sous le pontificat de Jean XV; qui le reçut avec grand honneur. Jamais il ne célébroit la messe & n'administroit les sacremens, sans porter un cilice sous ses ornemens. Aux vigiles des grandes fêtes, il ne prenoit aucune nourriture; & passoit le carême avec des moines, ordinairement dans l'abbaye de Gorze, attiré par la régularité de l'observance & la tranquillité du lieu. La maladie des ardens qui régnoit en Bourgogne, lui donna occasion d'exercer sa charité, en assistant ceux qui en étoient affligés; & quelquefois il en lavoit & pansoit de ses mains jusques à cent par jour.

En un concile tenu au commencement du règne de saint Henri, il dénonça hardiment Conrad duc d'Austrasie son parent, pour avoir épousé sa proche parente: s'exposant à un grand péril par le ressentiment de ce seigneur. Il poursuivoit vigoureusemeut ceux qui pilloient les biens des églises & des pauvres; & quand ils méprisoient les censures ecclésiastiques, il employoit les armes matérielles, faisant ravager leurs terres & abbatre leurs châteaux. Il ne faisoit point de difficulté de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, quand il les en jugeoit dignes, & ordonna plus de mille prêtres, sans les clercs inférieurs. Après avoir ainsi gouverné vingt ans l'église de Metz, il mourut le quinzième de Décembre 1005, & fut enterré à S. Symphorien.

XXXIX. S. Bernouard evêque d'Hildesheim.

Vita, n. 6. Act. Ben. sæc. 6. p. 204. Sup. liv. LVI. n. 58.

En Saxe Gerdag évêque d'Hildesheim étant mort, Bernouard, précepteur du roi Otton III, fut élu d'un commun consentement pour lui succéder, & préféré à plusieurs autres nobles qui servoient dans le clergé du palais. Il fut sacré par Villegise archevêque de Mayence son métropolitain, le quinzième de Janvier de l'année 993, indiction sixième. Quoiqu'il fût encore jeune, il passoit les vieillards en gravité, donnoit à la prière la plus grande partie des nuits, & assistoit assiduement aux offices divins. Après la messe so-

ſennelle il donnoit audience ; puis ſon aumônier venoit, & il faiſoit diſtribuer à plus de cent pauvres de la nourriture & quelquefois de l'argent. Il viſitoit les ouvriers qu'il faiſoit travailler ſur différentes matières. A none il ſe mettoit à table avec beaucoup de clercs & de laïques, mais en ſilence pour écouter la lecture, & gardant une exacte frugalité.

Comme il avoit un grand talent pour les arts, il les cultiva avec ſoin lorſqu'il fut évêque. Il faiſoit écrire des livres, non-ſeulement dans le monaſtère de ſa cathédrale, mais en pluſieurs autres lieux : enſorte qu'il aſſembla une nombreuſe bibliothèque, tant de livres eccléſiaſtiques que de philoſophiques. Il cherchoit à perfectionner la peinture, la moſaïque, la ferrurerie, l'orfévrerie, recueillant avec ſoin ce que les étrangers envoyoient au roi d'ouvrages les plus curieux, & faiſant élever des jeunes gens de beau naturel pour les former à ces arts. Quoique très-appliqué à ſes fonctions eccléſiaſtiques, il ne laiſſoit pas de ſervir ſi bien le roi & l'état, qu'il attiroit l'envie des autres ſeigneurs. La Saxe étoit depuis long-temps expoſée aux courſes des pirates & des barbares. Il les avoit ſouvent repouſſés, tantôt par ſes ſeules troupes, tantôt avec le ſecours des autres ; mais ils étoient maîtres des deux côtés de l'Elbe & de la navigation de cette rivière ; enſorte qu'ils ſe répandoient par toute la Saxe, & venoient preſque juſques à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux forteresſes en deux divers endroits de ſon diocèſe, & y ayant mis garniſon, il procura la ſûreté du pays.

Nonobſtant ces dépenſes, il enrichit ſon égliſe par l'acquiſition de pluſieurs terres, cultiva les anciennes, & les orna de beaux bâtimens. Quant à ſon égliſe cathédrale, il décora de peintures exquiſes les murailles & les lambris : il donna quantité d'argenterie pour le ſervice, entre autres un calice d'or du poids de vingt livres : il enferma le cloître de murailles & de tours. Enfin il bâtit une chapelle magnifique pour y garder un morceau de la vraie croix, que le roi Otton III lui avoit donné, & que l'on crut avoir fait pluſieurs miracles. Bernouard fit la dédicace de cette chapelle l'an 996, quatrième de ſon ordination, le dixième de Septembre.

XL. Saint Adalbert rappelé en Bohême.

En Bohême le duc Boleſlas, voyant le déſordre où cette égliſe étoit tombée depuis l'abſence de S. Adalbert, tint conſeil avec ſon clergé, & envoya dire à Villegiſe arche-

Act. SS. Ben. sæc. 5. p. 870. Boll. 23. Apr. to. 11. p. 183. Sud Vita, n. 25. p. 858.

vêque de Mayence : ou renvoyez-nous Adalbert notre pasteur, ce que nous aimons mieux, ou nous en ordonnez un autre. L'archevêque, craignant que ce peuple nouvellement converti ne retombât dans ses anciennes erreurs, envoya à Rome deux députés : savoir, Radla disciple du saint, & Zraquas moine, tous deux frères du duc, avec des lettres par lesquelles il prioit le pape de renvoyer Adalbert. Le pape Jean XV tint un concile à Rome pour ce sujet l'an 994. Il y eut grande contestation entre les députés, qui redemandoient leur évêque, & les Romains qui le vouloient retenir. Enfin les députés l'emportèrent, & le pape dit : nous vous le rendons, à condition que son peuple le conservera, profitant de ses instructions; mais s'ils demeurent dans leurs péchés, il pourra les quitter en sureté.

Les députés ramenèrent donc Adalbert, après qu'il eut mené cinq ans la vie monastique; & quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au-devant de lui, & le reçut avec une extrême joie, promettant de suivre en tout ses avis. Mais ils retombèrent bientôt dans leur première négligence & dans tous leurs vices. La femme d'un homme noble étant accusée d'avoir commis adultère avec un clerc, les parens du mari vouloient la décapiter, suivant la coutume. Elle s'enfuit à l'évêque, qui, pour lui sauver la vie, l'enferma dans un monastère de religieuses dédié à S. Georges, & donna à un homme fidelle la clef de l'église où elle étoit. Ceux qui poursuivoient la femme vinrent à la maison de l'évêque pendant la nuit, se plaignant qu'il vouloit empêcher l'exécution des lois, & demandant la coupable avec menaces. Il embrassa ses frères qui étoient avec lui, se recommanda à leurs prières, & se jeta au milieu de ces furieux, en disant : si c'est moi que vous cherchez, me voici. Un d'entre eux lui dit: tu te flattes envain de la gloire du martyre; mais si on ne nous rend promptement cette malheureuse, nous avons tes frères, & nous nous vengerons sur leurs femmes, sur leurs enfans & leurs terres. Cependant un traître leur ayant découvert celui à qui l'évêque avoit confié la garde du lieu où étoit la femme, ils l'intimidèrent tellement qu'il leur en donna l'entrée : ils arrachèrent la femme de l'autel & lui firent couper la tête.

Alia vita, n. 16 p. 867.

Depuis son retour saint Adalbert commença à travailler à la conversion des Hongrois voisins de la Bohême : il y en-

voya des missionnaires, & y alla lui-même, & y établit un foible commencement de christianisme. Leur duc étoit alors Geisa, dont il baptisa le fils Etienne, depuis illustre par sa sainteté.

Le saint évêque, affligé de l'indocilité de son peuple, le quitta une seconde fois, & retourna à Rome dans son monastère de saint Alexis & saint Boniface, sous la conduite de l'abbé Leon, le même qui fut légat en France. En ce monastère il y avoit des Grecs qui suivoient la règle de saint Basile, & des Latins qui suivoient celle de saint Benoît; & de chacune des deux nations, on en remarque quatre distingués par leur mérite. Les quatre Grecs étoient, l'abbé Gregoire, le père Nil, j'entends S. Nil de Rossane, Jean infirme, Stratus homme d'une simplicité angélique. Les quatre Latins étoient, Jean remarquable par sa sagesse, Theodore par son silence, Jean par son innocence, Leon simple, mais toujours prêt à prêcher. Ce dernier avoit été abbé de Nonantule en Lombardie; & après avoir gouverné ce monastère deux ans, l'avoit remis à l'empereur Otton, lui rendant son bâton pastoral. Il étoit venu à Rome se rendre simple moine à saint Boniface, où il finit ses jours; & il est compté entre les saints. Il ne faut pas le confondre avec Leon abbé du même monastère.

V. Mabil. sæc. 5. p. 896. 903.

XLI. Manson abbé du mont-Cassin.

Aligerne abbé du mont-Cassin étant mort en 986, Manson lui succéda, & gouverna ce monastère pendant dix ans. Il étoit abbé de S. Magne près de Fondi, & fut élu abbé du mont-Cassin, plutôt par le crédit de Pandolfe prince de Capoue son cousin, que par le consentement des moines: ensorte que quelques-uns des principaux aimèrent mieux sortir, que de demeurer sous sa conduite. De ceux-là deux furent depuis abbés du mont-Cassin; trois allèrent à Jérusalem, cinq en Lombardie, où ils fondèrent cinq monastères de leur observance. L'abbé Manson prit grand soin du temporel de l'abbaye, & en augmenta les biens par plusieurs donations faites de son temps; mais il vivoit plutôt en seigneur qu'en moine. Il avoit plusieurs cavaliers à son service, & plusieurs domestiques vêtus de soie, & alloit souvent à la cour de l'empereur.

Sup. n. 11. Chr. Cass. lib. 11. c. 12. Mabil. sæc. 5. p. 652.

Un jour S. Nil l'étant venu voir, le trouva au monastère de S. Germain, qui étoit au bas de la montagne, dans une situation agréable, & environné de belles eaux. Là Man-

Vita Nili, p. 145.

son, après s'être baigné, dînoit avec les principaux du grand monastère; & comme S. Nil l'attendoit dans l'église, il ouït jouer de la harpe dans la salle du festin, & dit à ses compagnons : souvenez-vous de ce que je vous dis, mes frères, la colère de Dieu ne tardera pas à venir sur ces gens-ci. Allons, sortons de ce lieu. L'année n'étoit pas encore passée, quand on vit l'accomplissement de sa prédiction.

Chr. c. 16.

Car l'abbé Manson se rendit si odieux aux habitans de Capoue, principalement à cause d'une forteresse qu'il avoit fait bâtir, qu'ils résolurent sa perte, prétendant qu'il vouloit s'attribuer la principauté. Ils furent appuyés dans ce dessein par Alberic, évêque des Marses, qui ayant donné son évêché à un fils bâtard qu'il avoit, vouloit avoir pour lui-même l'abbaye du Mont-Cassin. Il traita donc avec quelques méchans moines, & avec quelques citoyens de Capoue; & leur promit cent livres d'argent, monnoie de Pavie, s'ils le rendoient maître de l'abbaye du Mont-Cassin, après avoir fait perdre la vue à Manson. Il devoit leur payer comptant la moitié de la somme, & l'autre moitié quand ils lui mettroient dans les mains les yeux de l'abbé.

Pour exécuter cette convention, ils allèrent trouver Manson, & le prièrent de venir à Capoue, pour terminer par les voies de la justice, les différents qu'il pouvoit avoir avec eux. Comme il refusoit d'y aller, se défiant d'eux, ils lui jurèrent sur les évangiles qu'ils le meneroient à Capoue, & le rameneroient sain & sauf à S. Benoît. On nommoit d'ordinaire ainsi le monastère du Mont-Cassin; mais ils entendoient une église de S. Benoît dans Capoue. Trompé par cet équivoque, il les suivit; mais quand ils l'eurent mené à cette église, ils lui arrachèrent les yeux : & les ayant enveloppés soigneusement dans un linge, ils les envoyèrent aux gens de l'évêque Alberic, qui se mirent en chemin pour les porter à leur maître. Mais comme ils s'étoient arrêtés pour manger & se reposer, un passant à qui ils demandèrent s'il y avoit quelque nouvelle, leur dit : l'évêque de ce pays est mort. Ils s'en moquèrent d'abord & n'en voulurent rien croire; mais il leur dit la chose si affirmativement, & leur marqua si précisément le jour & l'heure, que n'en pouvant plus douter, ils enterrèrent sur le lieu les yeux qu'ils portoient: & montant à cheval, ils arrivèrent en diligence à la maison de l'évêque, qui n'étoit pas loin, & trouvèrent qu'il étoit

mort à la même heure que l'on arrachoit les yeux à l'abbé. Il mourut environ trois mois après qu'il eut perdu la vue, ſavoir le huitième de Mars 996.

XLII. Eglife de CP.

Cedr. to. 2. p. 701.

Sup. l. LIV. n. 55.

A Conſtantinople le patriarche Nicolas Chryſoberge mourut après douze ans & huit mois de pontificat. Pluſieurs prêtres & pluſieurs moines, nonobſtant la réunion faite en 920, s'étoient encore ſéparés des autres, à cauſe des quatrièmes noces de l'empereur Leon le philoſophe; mais ils ſe réunirent ſous ce patriarche dans un concile, dont il ne reſte que des acclamations. En voici les principales: longues années aux empereurs orthodoxes Baſile & Conſtantin. Longues années à Nicolas très-ſaint patriarche œcuménique. Enſuite on ſouhaite une mémoire éternelle aux défunts empereurs & aux défunts patriarches, au nombre deſquels on nomme Photius entre Ignace & Etienne. On anathématiſe tout ce qui a été fait contre la tradition des pères, & ceux qui calomnioient l'égliſe, comme ayant approuvé les quatrièmes noces & ſouillé la pureté de la diſcipline, à cauſe de la diſpenſe accordée à l'empereur Leon & de la réunion précédente. Après la mort de Nicolas, Siſinnius maître des offices fut ordonné patriarche de Conſtantinople, l'an du monde 6503, de Jeſus-Chriſt 995, indiction huitième. Il étoit ſavant & excellent médecin, & tint le ſiége trois ans. Son ſucceſſeur fut Sergius, abbé du monaſtère de Manuel de la famille de Photius, qui tint le ſiége vingt ans.

Jus Græc. Rom. l. 11. p. 108.

Cedr. ibid. p. 77. C.

XLIII. Fin de S. Nicon d'Arménie.

Sup. l. LVI. n. 15.

Baron. an. 981.

Les premières années de ſon pontificat furent les dernières de S. Nicon d'Arménie. Depuis qu'il eut quitté l'île de Crète pour paſſer en Epire, il ſe retira à Lacédémone. Là il s'acquit une telle réputation, que vers l'an 981, Baſile Apocauque gouverneur de la province, le pria de venir le trouver à Corinthe, pour le conſoler dans la maladie dont il étoit affligé, & dans l'alarme où il étoit à cauſe des Bulgares, qui ayant ravagé l'Epire, menaçoient le Peloponèſe. S. Nicon vint à Corinthe, & guérit le gouverneur, non-ſeulement de ſa maladie, mais de ſa crainte, l'aſſurant que les Bulgares avoient tourné leur marche d'un autre côté.

Ib. an. 982.

Peu de temps après le ſaint homme s'étant retiré à Amycles, autre ville du Peloponèſe, pluſieurs des principaux de Lacédémone l'allèrent trouver, le priant inſtamment de venir ſecourir leur ville affligée de la peſte. Nicon y conſen-

tit, mais à condition qu'ils chasseroient les Juifs de leur ville; & il leur promit même, à ce prix, de passer chez eux le reste de sa vie. La chose fut exécutée, & on voyoit tous les jours les malades venir en troupes de tout le Péloponèse chercher le saint homme, qui en les guérissant, les exhortoit à pénitence. Un nommé Jean Aratus étoit le seul qui se plaignoit de l'expulsion des Juifs, & il murmuroit hautement contre Nicon. Il osa même en faire entrer un dans la ville, sous prétexte de quelque ouvrage; mais Nicon s'y opposa vigoureusement; & ayant pris un bâton qu'il rencontra, il en maltraita le Juif & le mit dehors: car il ne pouvoit souffrir cette nation. Aratus, furieusement irrité de cette action, commença à charger Nicon d'injures; mais il lui dit sans s'émouvoir: reviens à toi, pleure tes péchés, tu sentiras bientôt quel est le fruit de l'arrogance. La nuit suivante Aratus eut un songe terrible, où il se vit fouetté & mis en prison, pour avoir injurié le serviteur de Dieu. A son reveil la fièvre le prit: il demanda pardon à Nicon, & mourut le troisième jour. Cet exemple répandit une crainte à Lacédémone, & accrut beaucoup l'autorité de saint Nicon.

Ibid. an. 987. Un dimanche pendant les vêpres, le gouverneur nommé Gregoire jouoit à la paume autour de l'église, ensorte que les cris des joueurs & des spectateurs troubloient le service. Nicon sortit & les reprit avec beaucoup de liberté. Gregoire, qui aimoit le jeu & perdoit, le chargea d'injures & le fit chasser de la ville. Mais sitôt qu'il voulut lever la main pour recevoir la balle, il fut frappé de paralysie par tout le corps avec de cruelles douleurs. N'y trouvant point de remède, il appela S. Nicon par le conseil de l'évêque, & lui demanda pardon. Le saint homme, sans lui faire aucun reproche, lui pardonna & le guérit: & depuis ce temps Gregoire fut un de ses meilleurs amis. Saint Nicon mourut vers l'an 998, le vingt-sixième de Novembre, jour auquel l'église, tant Grecque que Latine, honore sa mémoire. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau dans son monastère de Lacédémone, & l'on y gardoit son portrait, fait par miracle, à ce que l'on croyoit, & sur lequel l'auteur de sa vie le décrit ainsi. Il étoit de grande taille, le poil noir, les cheveux négligés, vêtu d'un habit d'ermite fort usé, tenant à la main un bâton terminé en haut par une croix. Cette vie fut écrite

Martyr. R. & Monolog. 26 Nov.

Ap. Baron. an. 998.

environ cent cinquante ans après la mort du ſaint, par un abbé du même monaſtère.

XLIV. Apologie d'Abbon. *Vita Abb. c. 8.*

En France, le différent entre Arnoul évêque d'Orléans, & l'abbé de Fleury Abbon, pour le ſerment que l'évêque lui demandoit, s'échauffoit de plus en plus. Comme Abbon alloit à Tours pour la fête de ſaint Martin, des gens de l'évêque l'attaquèrent de nuit, & lui firent inſulte, juſques à bleſſer à mort des gens de ſa ſuite. L'évêque, voulant faire ſatisfaction à l'abbé, lui amena quelques-uns des coupables, pour être battus de verges en ſa préſence ; mais l'abbé ne voulut pas prendre vengeance de cette injure.

c. 6. Tom. 9. conc. p. 771.

Vers le même temps on tint un concile de pluſieurs évêques à ſaint Denis en France, où on parla d'ôter les dixmes aux laïques & aux moines qui les poſſédoient, & les rendre aux évêques. Abbon y réſiſta fortement, & excita contre les évêques les moines de ſaint Denis & leurs ſerfs. La ſédition fut telle, que les évêques furent contraints de ſe ſauver, ſans avoir rien fait. Seguin archevêque de Sens, vénérable par ſon âge & ſa dignité, fuyant comme les autres, reçut un coup de cognée entre les épaules, & eut peine à ſe ſauver tout couvert de boue. Comme tout le monde rejetoit ſur Abbon la cauſe de cette violence, il écrivit pour s'en juſtifier une apologie adreſſée aux deux rois Hugues & Robert.

Poſt. Cod. canon. Pithæi p. 396.

Il ſe plaint que, parce qu'il s'efforce de ſoutenir les intérêts de l'ordre monaſtique, on en veut même à ſa vie ; & déclare qu'il ſe ſoumet, ſuivant les canons, au jugement des évêques. Il diſtingue trois ordres entre les chrétiens, les laïques, les clercs & les moines : mais il ne compte pour clercs que les diacres, les prêtres & les évêques ; & prétend que ceux des ordres inférieurs, ayant la liberté de ſe marier, ne ſont nommés clercs qu'abuſivement. Enfin il ſoutient que l'état des moines eſt le plus parfait ; parce qu'ils ne ſont occupés qu'à vaquer, comme Marie, à l'unique néceſſaire. Il dit que, l'égliſe n'étant qu'à Dieu, perſonne ne doit dire qu'une égliſe lui appartient : par où il veut ſans doute combattre la prétention des évêques, & conclure qu'il n'importe que les égliſes ſoient ſervies par des clercs ou par des moines. De-là il prend occaſion de parler contre la ſimonie ; & de réfuter la mauvaiſe défaite de ceux qui diſoient qu'ils n'achetoient pas la grâce de l'or-

Luc. x. 42.

dination, mais les biens temporels de l'église. C'est, dit-il, comme qui voudroit avoir le feu sans la matière qui le nourrit.

Venant ensuite aux plaintes formées contre lui, il dit: on m'accuse d'avoir eu des sentimens contraires aux canons, d'avoir excité les moines contre les évêques, d'avoir fait perdre vos bonnes grâces à mon propre évêque, & d'avoir communiqué avec des excommuniés. Mais à quel canon ai-je contredit dans ce concile, où à peine ai-je vu ouvrir un livre? Il parle du concile de S. Denis. Qu'avoient fait les évêques contre moi en particulier, pour me donner seulement la pensée de leur nuire? Vu que celui qui a été le plus en péril m'étoit le plus affectionné, & celui à qui j'avois le plus d'obligation. C'est Seguin archevêque de Sens.

p. 400.

Il vient à Arnoul d'Orléans, & dit: par quels discours vous ai-je séduits, pour ôter vos bonnes grâces à ceux qui les méritent? Suis-je Dieu, qui change les cœurs? C'est vous-mêmes qu'il accuse d'ingratitude; c'est vous-mêmes qu'il a offensés en usurpant nos biens, dont vous êtes les protecteurs & les maîtres. Quant à ce qu'il dit, que j'ai communiqué avec des excommuniés, il m'en a donné l'exemple, puisqu'il a reçu les méchans qui m'avoient attaqué de nuit, après qu'ils furent anathématisés par Seguin son archevêque: par Eudes évêque de Chartres, & par d'autres personnages de grande vertu. Abbon s'étend ensuite sur les règles de l'excommunication, se plaignant de l'abus que l'on en faisoit, & exhortant les rois à y apporter remède. Car, dit-il, à peine se trouve-t-il quelqu'un dans votre royaume qui ne soit excommunié, pour avoir mangé avec un excommunié, ou lui avoir donné le baiser de paix.

Il les avertit encore de quelques autres abus. Premièrement, dit-il, dans le symbole de S. Athanase, au lieu de dire que le S. Esprit n'est ni fait, ni créé, ni engendré; quelques-uns disent seulement qu'il n'est ni fait, ni créé; sous prétexte que dans la lettre synodique de S. Gregoire, il est dit que le S. Esprit n'est ni engendré, ni non-engendré. Secondement, touchant la fin du monde, en ma première jeunesse j'ai ouï prêcher devant le peuple dans l'église de Paris, qu'aussitôt que les mille ans seront finis, l'antechrist viendra, & peu de temps après le jugement universel. Je me suis opposé de toute ma force à cette opinion, par les évangiles, l'apocalypse & le livre de Daniel; & l'abbé Richard

d'heureuse mémoire, ayant reçu des lettres de Lorraine sur ce sujet, m'ordonna d'y répondre. Car le bruit s'étoit répandu presque par-tout que, quand l'Annonciation arriveroit le vendredi saint, le monde finiroit infailliblement. Richard étoit abbé de Fleury dès l'an 962, & cette rencontre de l'Annonciation avec le vendredi saint arriva l'an 992, Pâque étant le 27e. de Mars. Abbon remarque pour troisième abus, qu'encore que l'Avent ne doive avoir que quatre semaines, quelques-uns le commençoient avant le 27e. de Novembre.

XLV. Recueil des canons d'Abbon. *T. 2. Anal. lect. p. 248. Ibid. p. 341.*

Après cette apologie, Abbon dédia aux rois Hugues & Robert un recueil de canons, contenant les devoirs des rois & ceux des sujets, pour affermir la nouvelle domination de ces princes, & les droits de l'ordre monastique dont ils étoient les défenseurs. Il est certain que le roi Hugues eut toujours grande dévotion à S. Benoît, & grande affection pour les moines. Il leur rendit plusieurs monastères occupés par des chanoines séculiers, & les rétablit dans la liberté d'élire leurs abbés. Le recueil des canons est divisé en cinquante-deux articles, où je remarque ce qui suit.

art. 2. Sup. liv. XXI. n. 14.

Les avoués de l'église, en Latin *Advocati*, étoient des gentilshommes, à qui les évêques ou les abbés avoient donné en fief des terres de leurs églises, à la charge de les protéger & les défendre contre ceux qui les attaquoient. Abbon en rapporte l'origine, tirée des conciles d'Afrique, qui avoient ordonné de demander aux empereurs des scholastiques, c'est-à-dire des avocats, pour soutenir les intérêts de l'église devant les tribunaux séculiers; & on les nommoit défenseurs des églises. Mais depuis la chute de l'empire François, & les hostilités universelles, ces défenseurs ou avoués ne défendoient plus l'église que par les armes; & Abbon se plaint qu'au lieu de la défendre ils la pilloient. Ils laissent, dit-il, ses biens en proie aux ennemis, sans leur résister même de paroles; & après que les ennemis se sont retirés, ils achèvent de consumer le reste: agissant, non en protecteurs, mais en maîtres; réduisant en pauvreté ceux qui cultivoient ces terres, & maltraitant les clercs & les moines. De-là vient que nous voyons tant d'églises détruites & de monastères ruinés: parce que plusieurs se présentent pour être leurs avoués, & prendre sous ce prétexte la plus grande partie de leurs revenus.

art. 4. 10. Pour montrer la fidélité que les sujets doivent à leur souverain, il rapporte l'autorité du quatrième concile de Tolède, & il marque les devoirs de tous ceux qui portent *Conc. Tol. IV. c. ult.* les armes. Il soutient que la nécessité dispense des lois, & *Sup. liv. XXXVII. n. 50.* en apporte pour exemple les translations d'évêques, qui commençoient à devenir fréquentes. Il ne manque pas de rapporter des canons contre les entreprises des évêques, *art. 50. 51.* sur la liberté des monastères & sur les droits des autres *art. 9.* évêques. Il met aussi des autorités pour la continence des *art. 15. 23.* clercs. Il en rapporte de S. Gregoire & d'autres, touchant *art. 28.* la fréquente célébration du saint sacrifice, la fréquente *art. 39. 40. art. 43. 49.* communion, & les dispositions nécessaires à ce sacrement: en quelques-uns de ces passages il est dit, que l'on ne diffère point la communion aux moines, comme aux autres pénitens. Il cite quelquefois le livre des lois, c'est-à-dire les novelles de Justinien.

XLVI. Mort de Jean XV. Gregoire V pape. *Vita c. 11.*

Abbon fit le voyage de Rome avec un équipage convenable à sa dignité, pour faire renouveller & confirmer les privilèges de son monastère: c'étoit sous le pape Jean XV, qu'il ne trouva pas tel qu'il devoit être, mais intéressé & prêt à tout vendre. Il en eut horreur; & ayant visité les lieux saints, il acheta des étoffes de soie pour faire des ornemens d'église, & revint chez lui. Le pape Jean XV mourut d'une fièvre violente l'an 996, vers la fin d'Avril, après *Chr. Hild. to. 3. Duchesne, p. 516.* dix ans de pontificat. Le roi Otton III étoit alors en Italie, & après avoir célébré à Pavie la fête de Pâque, qui fut le douzième d'Avril, il étoit logé près de Ravenne. Là il re- *Chr. Saxo. Vita S. Adalb. Prag. n. 30.* çut des députés du sénat & des premiers de Rome, qui témoignoient le désir qu'ils avoient de l'y voir: car il n'y avoit point encore été depuis la mort de son père; & ils demandoient ses ordres touchant le pape qu'ils devoient élire. Le roi Otton avoit dans le clergé de sa chapelle son *Epitaph. apud Baron. ann. 989.* neveu Brunon, fils de sa sœur Judith & d'Otton marquis de Veronne. Il étoit d'un beau naturel, bien instruit des lettres humaines, & parloit trois langues, l'Allemand, le Latin littéral & le vulgaire: mais il n'avoit guère que vingt-quatre ans. Le roi résolut de le faire pape, & l'ayant fait élire par le clergé & le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegise archevêque de Mayence, & un autre évêque nommé Adelbalde. Il y fut reçu avec honneur, & ordonné pape sous le nom de Gregoire V. C'est le premier Allemand qui ait été élevé sur le saint siége; mais tout

jeune qu'il étoit, il ne le tint que deux ans & neuf mois. Le roi Otton vint ensuite à Rome, & y fut couronné empereur par le nouveau pape le jour de l'Ascension vingt-cinquième de Mai la même année 996. Puis ayant tenu conseil avec les Romains, il résolut d'exiler le sénateur Crescence, qui avoit souvent maltraité le pape précédent: mais à la prière du pape Gregoire, il lui pardonna. An. 996.

Herlouin, élu évêque de Cambray, n'avoit pu se faire sacrer par l'archevêque de Reims son métropolitain, à cause de la division entre Arnoul & Gerbert, qui se disputoient ce siége. Il vint à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape Gregoire V; & s'étant plaint dans un concile des seigneurs qui pilloient les biens de son église, il obtint du pape une lettre menaçante contre eux, datée du mois de Mai de cette année 996. to. 3. conc. p. 1245.

XLVII. S. Adalbert renvoyé en Bohême.

Pendant ce séjour de Rome, l'empereur voyoit souvent saint Adalbert de Prague, qui étoit toujours au monastère de saint Boniface. L'empereur le tenoit auprès de lui familièrement, & l'écoutoit volontiers: mais l'archevêque de Mayence renouvelloit son ancienne plainte, de ce qu'Adalbert son suffragant avoit quitté l'église de Prague, & le pressoit instamment d'y retourner. Même dans un concile que tint le pape, il allégua les canons pour autoriser sa plainte; & soutint publiquement qu'il n'étoit pas juste que cette église fût la seule privée de son pasteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne cessa pendant le voyage d'écrire sur ce sujet, jusqu'à ce que le pape lui eût accordé ce qu'il désiroit. S. Adalbert étoit fort affligé de quitter son monastère, sachant bien qu'il n'y avoit rien à gagner sur son peuple de Bohême: mais il se consoloit dans l'espérance qu'il avoit d'accomplir sa mission pour les infidelles étrangers.

Ayant donc quitté son cher monastère, non sans beaucoup de larmes, il passa les Alpes avec Notcher évêque de Liège, homme fort sage; & après environ deux mois, ils arrivèrent à Mayence, où l'empereur s'étoit arrêté au retour d'Italie. S. Adalbert y demeura assez long-temps, vivant avec ce prince dans une grande familiarité, & attaché à lui jour & nuit comme les officiers de sa chambre. Il lui disoit avec une sainte liberté: ne songez pas que vous êtes un grand empereur, mais que vous êtes un homme qui mourrez; & que ce beau corps sera réduit en pous-

fière & en corruption. Car l'empereur Otton III étoit très-
An. 996. bien fait de sa personne. Sur ce fondement S. Adalbert l'exhortoit à mépriser cette vie, aspirer aux biens éternels, & pratiquer toutes sortes de bonnes œuvres. Cependant, pour s'exercer lui-même à l'humilité, il rendoit tous les services possibles à ceux qui logeoient dans le palais, jusques à nettoyer, la nuit pendant qu'ils dormoient, leurs bottines & leurs souliers.

Durant ce temps-là il passa en France, pour visiter les lieux de dévotion. Il vint à Paris prier sur le tombeau de saint Denis, à Tours sur celui de saint Martin, & à Fleury sur celui de saint Benoît. Puis il retourna trouver l'empereur, & l'ayant embrassé pour la dernière fois, il prit le chemin de son diocèse. Mais avant que d'y arriver, il apprit que les Bohémiens, en haine de lui, avoient massacré ses frères. Il en avoit six, dont le plus jeune nommé Gaudence l'accompagnoit: l'aîné étoit à la guerre au service de l'empereur avec le duc de Pologne: les quatre autres étoient demeurés dans le pays, & les
Chr. Mag. 995. Bohémiens leur avoient juré sureté. Mais comme ils étoient à la messe dans une ville nommée Lubic, où ils célébroient la fête de saint Venceslas le vingt-huitième de Septembre: ces perfides entrèrent dans l'église, & tuèrent tout indifféremment hommes & femmes, entre autres les quatre frères d'Adalbert qu'ils décollèrent devant l'autel; puis ayant mis le feu à la ville, ils s'en retournèrent chargés de butin.

Le saint évêque ayant appris ce désastre, alla trouver Boleslas duc de Pologne, auprès duquel étoit son frère aîné, & le pria de faire sonder les Bohémiens s'ils voudroient le recevoir. Ils répondirent aux envoyés du duc: nous sommes des pécheurs endurcis, c'est un saint & un ami de Dieu, nous ne pouvons compatir ensemble. Mais encore pourquoi revient-il nous chercher, après nous avoir quittés tant de fois? Nous voyons bien ce qu'il prétend sous cette apparence de charité: il veut venger ses frères, & nous ne voulons point le recevoir. Saint Adalbert ayant reçu cette réponse, se regarda comme déchargé du soin de son église, & tourna toutes ses pensées à la conversion des infidelles. S'étant déterminé à aller en Prusse, comme à un pays plus voisin & plus connu du duc de Pologne, il s'embarqua dans un

un bâtiment que le duc lui donna avec trente soldats d'escorte, & arriva premièrement à Dantzick. Là il baptisa un grand nombre de personnes ; & ayant célébré la messe & communié les nouveaux baptisés, il garda ce qui restoit de la sainte eucharistie, pour servir de viatique. AN. 997.

XLVIII. Martyre de S. Adalbert.

Le lendemain ayant pris congé d'eux, il s'embarqua sur la mer, & après quelques jours de navigation, il mit pied à terre, renvoya le vaisseau & l'escorte, & demeura avec deux moines, dont l'un nommé Benoît étoit prêtre, l'autre étoit son jeune frère nommé Gaudence. Ils entrèrent dans une petite île que formoit une rivière, & commencèrent à y prêcher J. C. avec une grande confiance ; mais les maîtres du lieu survinrent, & les chassèrent à coups de poing. L'un d'eux ayant pris un aviron d'une barque, s'approcha de S. Adalbert comme il chantoit des pseaumes, & lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, & il tomba étendu par terre. Je vous rends grâces, dit-il, Seigneur, de ce que j'aurai au moins souffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi. Il passa de l'autre côté de la rivière, & s'y arrêta le samedi ; le soir le maître du village l'y amena. Le peuple s'assembla de toutes parts : ils jetoient des cris furieux, & attendoient ce que l'on feroit de lui, ouvrant la bouche comme pour le dévorer. On lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Il répondit : je suis Sclave de nation, nommé Adalbert, moine de profession, autrefois évêque, maintenant votre Apôtre. La cause de mon voyage est votre salut ; afin que vous laissiez vos idoles sourdes & muettes, & que vous reconnoissiez votre créateur, qui est le seul Dieu ; & que croyant en son nom, vous ayez la vie & receviez pour récompense une joie éternelle dans le ciel. Les barbares s'étant retenus avec peine, s'écrièrent en lui disant des injures, & le menaçant de mort. Ils frappoient la terre avec des bâtons, puis les approchoient de sa tête, grinçant les dents, & lui disant : tu es bien heureux d'être demeuré impuni jusques à présent ; retourne promptement, si tu veux sauver ta vie. Tout ce royaume, dont nous sommes l'entrée, n'a qu'une loi & une manière de vivre : pour vous qui avez une autre loi inconnue, si vous ne vous retirez cette nuit, demain vous perdrez la tête. On les embarqua la nuit même, & on les fit retourner jusques à un certain bourg, où ils demeurèrent

An. 997.

cinq jours. Alors S. Adalbert dit à ses deux compagnons : notre habit ecclésiastique choque ces païens. Laissons-nous croître les cheveux & la barbe, & nous habillons comme eux. On ne nous connoîtra point, nous converserons familièrement avec eux, & nous vivrons du travail de nos mains. Il avoit même résolu de passer chez les Lutiziens, où il vouloit aller d'abord, dont il savoit la langue, & où il n'étoit point encore connu. Le lendemain ils partirent, chantant des pseaumes le long du chemin ; & après avoir traversé des bois, ils vinrent dans une plaine sur le midi. La Gaudence célébra la messe : ils communièrent, puis ils mangèrent ; & ayant encore un peu marché, ils se sentirent fatigués, s'arrêtèrent pour se reposer, & s'endormirent.

Cependant les païens survinrent, & s'étant jetés sur eux, ils les lièrent. S. Adalbert exhortoit ses compagnons à souffrir courageusement pour J. C. quand Siggo, chef de la troupe & sacrificateur des idoles, s'avança en furie, & lança de toute sa force un dard, dont il lui perça le cœur. D'autres le frappèrent à son exemple, & il reçut dans son corps jusques à sept dards. Son sang couloit à grands flots : il levoit les yeux au ciel, & quand on l'eut délié, il étendit les mains en croix, & prioit à haute voix pour son salut & pour celui de ses persécuteurs. Après qu'il fut mort, les barbares accoururent, lui coupèrent la tête, la plantèrent sur un pieu, & s'en retournèrent avec de grands cris de joie. S. Adalbert souffrit ainsi le martyre le vendredi vingt-troisième d'Avril 997, & l'église honore sa mémoire le même jour. Boleslas duc de Pologne racheta sa tête & son corps, que les païens avoient jeté dans un lac, & l'empereur ayant appris sa mort à Rome, rendit grâces à Dieu d'avoir couronné ce martyr durant son règne.

XLIX. Jean XVI, antipape.

Chr. Saxo Pet. Dam. 1. ep. ult. ad Cadal.

L'empereur étoit retourné à Rome pour châtier la révolte de Crescence. Car sitôt qu'il fut repassé en Allemagne, Crescence chassa de Rome le pape Gregoire V, qui s'enfuit dépouillé de tout, premièrement en Toscane, puis en Lombardie. A sa place Crescence fit élire un pape Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI. Il étoit né à Rossane en Calabre, de basse condition, & avoit embrassé la vie monastique. Il s'insinua dans les bonnes grâces de l'empereur Otton II, par l'entremise de l'impératrice Theophanie son épouse, qui étoit Grecque. D'abord on le

nourrissoit par charité : peu à peu il eut l'adresse de se mettre au rang des premiers courtisans, & il s'y maintint jusques à la mort d'Otton II. Il eut encore plus de crédit pendant le bas âge d'Otton III : ensorte que, l'évêque de Plaisance étant mort, il fit chasser un bon sujet que l'on avoit élu pour remplir ce siége, & se le fit donner avec le titre d'archevêché : le tirant injustement de la dépendance de l'église de Ravenne. L'empereur Otton III l'avoit envoyé à CP. avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur Grec : car Philagathe avoit grand crédit en l'une & l'autre cour. Il revint à Rome en 997. Crescence le reçut avec grand honneur ; & gagné par ses présens, car il apportoit de Constantinople de grandes richesses, il le fit élire pape.

An. 997. Greg. V. ep. 1.

Le pape Gregoire V tint cette année 997 un grand concile à Pavie, où il excommunia Crescence ; & quand on eut appris l'élection de Jean XVI, il fut excommunié par tous les évêques d'Italie, de Germanie, de France & de Gaule. L'empereur Otton, voulant donc remédier aux désordres de Rome, partit pour l'Italie, & laissa le gouvernement de son royaume de Germanie à sa tante Mathilde, abbesse de Quedlimbourg, qui s'en acquitta avec une prudence au-dessus de son sexe. L'empereur rencontra à Pavie le pape Gregoire ; ils marchèrent ensemble à Rome, d'où l'antipape Jean s'enfuit, & Crescence s'enferma au château saint Ange ; mais quelques serviteurs de l'empereur poursuivirent l'antipape & le prirent : puis craignant que, s'ils le menoient à l'empereur, il ne le laissât impuni, ils lui coupèrent la langue & le nez, & lui arrachèrent les yeux ; & on le mit en prison en cet état.

Chr. Hild.

Chr. Saxo.

Saint Nil en ayant appris la nouvelle, vint au secours de ce malheureux, qui étoit son compatriote. Dès qu'il sut qu'il avoit envahi le saint siége, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devoit être rassasié, puisqu'il étoit parvenu au comble des grandeurs, & de retourner au repos de la vie monastique. Philagathe disoit toujours qu'il s'y préparoit, jusques à ce qu'il fut pris & traité comme il vient d'être dit. Alors S. Nil ayant le cœur saisi de douleur, se crut obligé d'aller à Rome, nonobstant son grand âge, sa maladie & la circonstance du temps : car c'étoit en carême. L'empereur Otton & le pape Gre-

LI. S. Nil à Rome. Vita S. Nili, p. 151.

An. 998. goire ayant appris son arrivée, allèrent au-devant de lui; & le prenant chacun par une main, le menèrent au palais patriarchal, & le firent asseoir au milieu d'eux, lui baisant les mains chacun de leur côté. Le saint homme gémissoit de ce traitement, & le souffroit toutefois, dans l'espérance d'obtenir ce qu'il désiroit. Il leur dit donc: épargnez-moi pour Dieu; je suis le plus grand pécheur de tous les hommes, un vieillard demi-mort, & indigne de ces honneurs: c'est plutôt à moi à me prosterner à vos pieds, & à honorer vos dignités suprêmes. Ce n'est pas le désir de la gloire ou des biens, qui m'a fait venir à vous. C'est pour celui qui vous a tant servi, & que vous avez si maltraité: qui vous a levés l'un & l'autre des fonts de baptême, & à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous supplie de me le donner: afin qu'il se retire avec moi, & que nous pleurions ensemble nos péchés.

A ce discours l'empereur répandit quelques larmes; car il n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit passé; & il répondit à saint Nil: nous sommes prêts d'accomplir tout ce que vous désirez, si de votre côté vous avez égard à notre prière, & si vous voulez bien prendre dans cette ville un monastère tel qu'il vous plaira, & demeurer toujours avec nous. Comme le saint vieillard refusoit de demeurer dans la ville, l'empereur lui proposa le monastère de saint Anastase, comme hors du tumulte, & de tout temps affecté aux Grecs. S. Nil l'avoit accepté, par le désir d'obtenir ce qu'il demandoit; mais le pape, non content de ce que Philagathe avoit souffert, le fit promener par toute la ville de Rome, revêtu d'un habit sacerdotal, que l'on avoit déchiré sur lui, & monté à rebours sur son âne, dont il tenoit la queue entre ses mains.

Petr. Dam. lib. 1. ep. ult. ad Cadalm.

S. Nil en fut si affligé, qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoya un archevêque de sa suite, qui étoit un beau parleur; & le saint vieillard lui dit: allez dire à l'empereur & au pape: voici ce que dit ce vieux radoteur: vous m'avez accordé cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi, ni à cause de ma grande puissance, mais pour le seul amour de Dieu: ainsi ce que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à lui, c'est à moi que vous l'avez fait; ou plutôt c'est Dieu même à qui vous avez fait injure. Sachez donc que, comme vous n'avez point eu pi-

tié de celui que Dieu avoit livré entre vos mains, votre père céleste n'aura point pitié de vos péchés. Comme l'archevêque ne cessoit point de parler pour excuser l'empereur & le pape, le saint vieillard baissa la tête, feignant de s'endormir; & le prélat, voyant qu'il ne l'écoutoit point, se retira. S. Nil monta aussi-tôt à cheval avec les frères qui l'avoient suivi, & marchant toute la nuit, il retourna à son monastère. AN. 998.

LI. Monastere de S. Nil près Gaëte. *Sup. n.* 11. *Vita, p.* 146.

Ce n'étoit plus Valdeluce auprès de mont-Cassin: il l'avoit quitté, après y avoir demeuré environ quinze ans. Ce monastère étant devenu nombreux, opulent & renommé, le saint abbé voyoit les moines se relâcher de leur première observance: à quoi contribuoit la mauvaise conduite de Manson abbé du mont-Cassin, homme intéressé & ennemi de la piété. Saint Nil sortit donc de Valdeluce, & chercha un lieu où les moines ne pussent subsister que par le travail, & où la disette les retint dans le devoir. C'est ce qui lui fit refuser les offres de plusieurs villes des environs, qui vouloient lui donner de leurs biens, & même des monastères tout préparés; mais il n'y trouvoit point ce qu'il cherchoit, la solitude, le repos & l'éloignement des hommes. Car, disoit-il, la vie commode & sans aucun soin ne convient pas aux moines de ce temps; ils n'emploient pas leur loisir à la prière, la méditation & la lecture de l'écriture, mais à de vains discours, de mauvaises pensées & des curiosités inutiles. La distraction que cause le travail, détourne ces pensées & une infinité de maux; & rien n'est tel que de manger son pain à la sueur de son visage. Quelques-uns des moines, ne pouvant goûter cette sévérité du saint abbé, demeurèrent à Valdeluce; mais ils tombèrent dans la division, l'indépendance & le désordre; & enfin on les en chassa entièrement.

Cependant S. Nil, avec Etienne & les autres qui le suivirent, trouva près de Gaëte un lieu désert, aride & étroit, dont il fut charmé, & s'y logea. D'abord ils y manquoient de tout: mais bientôt plusieurs frères se joignirent à eux; & ils furent dans l'abondance par leur travail assidu, accompagné de psalmodie continuelle, de fréquentes génuflexions, d'une abstinence volontaire & d'une obéissance sans contrainte. Le saint vieillard croissoit en ferveur, à mesure que ses forces corporelles diminuoient; & ne relâchoit rien de ses austé-

AN. 998. rités, ni pour ses infirmités, ni pour son grand âge : car il vécut jusques à quatre-vingt-quinze ans. Jamais il ne but ni ne mangea avant l'heure réglée; jamais il ne mangea de chair, ni ne se baigna. Son abstinence étoit tellement tournée en habitude, qu'il n'auroit pu la rompre quand il auroit voulu. Souvent il avoit des abstractions d'esprit, qui l'empêchoient de voir ceux qui étoient présens; & cependant il récitoit quelques pseaumes, ou quelques paroles de la liturgie, comme le *Sanctus*. Quand il étoit revenu, & qu'on lui demandoit ce qui lui étoit arrivé, il répondoit: je suis vieux, mon enfant, je radote, je suis obsédé du démon, & je ne sais ce que je fais.

La princesse de Gaëte pria son mari qu'ils allassent ensemble voir le saint abbé. Faisons-lui savoir auparavant, dit le prince, de peur qu'il ne le trouve mauvais, qu'il ne s'enfuie & que nous ne le perdions. Car on savoit qu'il évitoit avec grand soin la rencontre des femmes, & que jamais aucune n'entroit dans son monastère. Il répondit à celui qui vint de la part du prince : pour Dieu, ayez compassion de moi. Quand j'étois dans le monde j'ai été agité du démon, j'ai été guéri depuis que je suis moine; mais si je vois une femme, le démon revient aussitôt me tourmenter. Cette réponse ne fit qu'enflammer davantage le désir de la princesse; & elle fit tant, qu'il lui permit de le venir voir, mais à condition qu'elle ne seroit suivie d'aucune autre femme. Le saint homme, après l'avoir un peu entretenue de la pureté, de l'aumône & de la crainte de Dieu, la renvoya avec joie. La rencontre des grands de la terre lui étoit fort à charge, il l'évitoit soigneusement comme une source de vanité; & il n'avoit de commerce avec eux, même par lettres, que pour les secourir dans leurs besoins & leurs mauvaises affaires.

LII. S. Romuald près de l'empereur. *Vita sancti Rom. n. 35.*

L'empereur Otton célébra à Rome la fête de Pâque, qui, cette année 998, fut le dix-septième d'Avril : & après l'octave, il fit attaquer avec des machines & des échelles, la forteresse où Crescence s'étoit enfermé; c'est-à-dire le château Saint-Ange, qui passoit pour imprenable. L'empereur, craignant de la manquer, employa un Allemand nommé Thamme, qu'il chérissoit jusques à le faire manger à son plat & le vêtir de ses habits. Celui-là, par ordre de l'empereur, & de concert avec le pape, promit sureté à Cres

tence avec serment ; mais quand il fut sorti de sa forteresse, l'empereur lui fit couper la tête, & après l'avoir jeté du haut de la tour, on le pendit par les pieds. Toutefois l'empereur prit ensuite sa femme pour concubine. AN. 998.

Les Tiburtins s'étoient aussi révoltés contre l'empereur, & avoient tué Mazolin leur duc ; mais saint Romuald fit leur paix, étant venu trouver l'empereur à l'occasion que je vais dire. Ce prince voulant réformer l'abbaye de Classe, donna le choix aux moines d'un tel abbé qu'ils voudroient : ils choisirent tout d'une voix Romuald, & l'empereur, craignant que le saint homme ne voulût pas venir à la cour, alla le trouver lui-même, coucha sur son lit, & le lendemain l'amena à son palais, où il le pressa d'accepter cette abbaye. Comme il refusoit absolument, l'empereur le menaça de le faire excommunier par tous les évêques, & l'obligea enfin à accepter. Il s'appliqua à rétablir en ce monastère l'observance exacte de la règle, sans donner aucune dispense en faveur de la noblesse ou de la doctrine. Cette sévérité fit repentir les moines de l'avoir choisi ; ils commencèrent à murmurer fortement contre lui : ensorte que voyant qu'il ne pouvoit les convertir, & se sentoit déchoir de la perfection, il vint trouver l'empereur devant Tibur, & en sa présence & de l'archevêque de Ravenne, jeta le bâton pastoral & renonça à l'abbaye. *Vita sancti Rom. n. 31.*

Il sembloit que la providence l'eût envoyé pour sauver les habitans de Tibur. Car il les fit convenir de se rendre à l'empereur, faisant abattre une partie de leurs murailles, & lui donnant des ôtages ; & de livrer le meurtrier du duc à sa mère, qu'il obligea à lui pardonner. Ce fut aussi à Tibur qu'il convertit Thamme, qui avoit trompé Crescence. Il lui représenta si fortement l'énormité de sa supercherie & de son parjure, qu'il lui persuada de quitter le monde ; & l'empereur, qui aimoit l'ordre monastique, lui en accorda volontiers la permission. *n. 54.*

L'empereur lui-même, s'étant confessé de ce crime à saint Romuald, fit par pénitence, nus pieds, le pèlerinage de Rome à S. Michel du mont Gargan. Il demeura dans le monastère de Classe pendant tout le carême suivant de l'an 999, jeûnant & psalmodiant autant qu'il le pouvoit, portant un cilice sur la chair, quoique par-dessus il fût vêtu d'or & de pourpre ; & ayant un lit de parade, il couchoit sur une

An. 998.

natte de jonc. Enfin il promit à S. Romuald de quitter l'empire & prendre l'habit monastique; mais il n'accomplit pas cette promesse.

LIII.
L'empereur visite S. Nil.
Vita sancti Nili. p. 155.

En revenant du mont Gargan, l'empereur passa au monastère de saint Nil. Quand il en fut proche, voyant de la hauteur les cabanes des moines dressées autour de l'oratoire, il dit: voilà les tabernacles d'Israël dans le désert, voilà les citoyens du royaume des cieux: ils ne demeurent point ici comme habitans, mais comme passagers. S. Nil faisant brûler de l'encens, s'avança au-devant de lui avec toute sa communauté, & le salua avec toute sorte d'humilité & de respect. L'empereur, soutenant de sa main le saint vieillard, entra avec lui dans l'oratoire; & après la prière, il lui dit: avant que d'aller au ciel, ayez soin de vos enfans, de peur qu'après vous l'incommodité de ce lieu ne les oblige à se séparer. Je leur donnerai un monastère & des revenus en tel lieu de mon empire que vous ordonnerez. Le saint répondit: s'ils sont de vrais moines, celui qui a pris soin d'eux avec moi jusques à présent, en aura encore plus de soin sans moi. Après plusieurs autres discours, l'empereur se leva pour s'en aller; & se retournant vers le saint, il lui dit: Demandez-moi, comme à votre fils, tout ce qu'il vous plaira. Saint Nil, portant la main sur la poitrine de l'empereur, répondit: je ne demande autre chose à votre majesté, que le salut de son ame. Tout empereur que vous êtes, vous mourrez comme un autre homme, & vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots l'empereur répandit des larmes, & mettant sa couronne entre les mains du saint, il reçut sa bénédiction avec ceux de sa suite, & poursuivit son chemin. Les moines murmuroient contre le saint vieillard, de ce qu'il n'avoit pas reçu la grace que le prince leur vouloit faire de leur donner un monastère; mais saint Nil leur dit: J'ai parlé comme un insensé, je l'avoue; mais vous verrez dans peu de temps si vous avez raison. Quand ils apprirent ensuite la mort de l'empereur Otton, ils admirèrent la discrétion du saint.

LIV.
Francon & Bouchard évêques de Vormes.
Vita Burch. Vorm. Ditm. lib. 4. p. 47.

En ce second voyage d'Italie, l'empereur Otton avoit amené avec lui Francon, à qui il avoit donné depuis peu l'évêché de Vormes après la mort d'Hildebalde. Francon étoit jeune, mais de grand mérite: l'empereur avoit en lui une confiance particulière, & ne prenoit guères de résolu-

tion sans le consulter. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il s'enferma secrétement avec cet évêque dans une grotte de l'église de S. Clement; & ils y passèrent quatorze jours, nus pieds & revêtus de cilices, dans les jeûnes, les veilles & les prières. An. 998.

L'évêque y eut révélation de sa mort qui étoit proche; & il le dit à l'empereur, qui le pressa, avec beaucoup de larmes, de lui nommer celui qu'il désiroit pour son successeur. Francon lui nomma son frère Bouchard, & l'empereur promit avec serment de lui donner l'évêché de Vormes; & pour s'en souvenir, il s'en fit donner une requête par Francon, & la mit dans le sac des mémoires destinés pour son testament.

Francon mourut en effet comme il l'avoit prédit, & fut enterré à Rome, n'ayant tenu le siége de Vormes guère plus d'un an, qu'il avoit passé en Italie près de l'empereur. Après sa mort l'empereur oublia sa promesse; & cédant aux importunités de ceux qui lui demandèrent cet évêché, le donna de suite à deux autres; dont l'un vécut seulement trois jours après sa nomination, & l'autre quatorze. L'empereur étant de retour en Saxe, raconta cet événement à Villegise archevêque de Mayence, qui l'étoit venu voir accompagné de Bouchard son élève. L'empereur connoissoit aussi Bouchard, & l'avoit souvent fait venir près de lui & chargé de présens. L'ayant donc vu à la suite de l'archevêque, il l'appela, lui dit ce qu'il avoit promis à son frère, & le pressa d'accepter l'évêché de Vormes; mais Bouchard ne put s'y résoudre, qu'après avoir consulté l'archevêque, qui le sacra quelques jours après. C'étoit environ l'an 1000.

Bouchard étoit né dans la province de Hesse de parens nobles, qui le mirent premièrement à Coblens pour le faire instruire; de-là il passa en divers lieux pour continuer ses études, entre autres à l'abbaye de Lobbes, & à Liège, où on dit qu'il fut chanoine. Enfin il s'attacha à Villegise archevêque de Mayence, qui l'éleva dans les ordres sacrés jusques au diaconat, & lui donna le gouvernement d'une église très-pauvre, que Bouchard rétablit magnifiquement & pour le temporel & pour le spirituel; enfin l'archevêque le fit maître de sa chambre, & le premier de la ville de Mayence.

LV. Abbon de Fleury à Rome.

Abbon de Fleury fit un second voyage à Rome sous le

AN. 998. *Vita Abb. c. 11. Mabill præf sæc. 6. § 6.*

pape Gregoire V, qui menaçoit de jeter un anathême sur tout le royaume de France, si on ne rétablissoit Arnoul dans le siége de Reims, prétendant qu'il en avoit été privé sans jugement légitime. Le roi Hugues étoit mort dès l'an 996, le 24e. d'Octobre, après avoir régné neuf ans & près de cinq mois; & le roi Robert son fils avoit épousé Berte, veuve d'Eudes premier, comte de Blois & de Chartres. Elle étoit fille de Conrad roi de Bourgogne, & de Mathilde, sœur de Lothaire roi de France, dont la mère Gerberge étoit sœur d'Advige aïeule de Robert: ainsi ils étoient cousins issus de germains. Le roi Robert, dans l'espérance de faire confirmer ce mariage, avoit promis à Leon, abbé de S. Boniface de Rome, de rétablir Arnoul dans l'archevêché de Reims. Ce fut donc principalement pour ce sujet que le roi Robert pria Abbon d'aller à Rome.

Gerb. ep 159. Mabill. ibid. 7.

Quand il y fut arrivé, il n'y trouva pas le pape, & il alla le chercher vers Spolette. Il le salua de la part du roi, & le pape lui témoigna que, sur sa réputation, il désiroit de le voir depuis long-temps. Dans leurs entretiens le pape lui demanda comment le corps de S. Benoît avoit été transféré en France, & quelle histoire on en avoit par deçà, le priant de la lui envoyer: ce qu'Abbon exécuta à son retour. Le pape le tint environ huit jours avec lui, le faisant souvent manger à sa table, & le renvoya après lui avoir accordé tout ce qu'il demandoit. Loin de lui demander de l'argent, comme son prédécesseur, il lui donna de l'encens & une chasuble, pour s'en servir à la messe. Il lui accorda un privilége pour l'abbaye de Fleury, portant entre autres choses, que l'évêque d'Orléans n'y viendroit point sans être invité, & qu'aucun évêque ne pourroit la mettre en interdit, quand même on y mettroit toute la Gaule.

LVI. Gerbert archevêque de Ravenne.

Quand il fut de retour en France, il rétablit Arnoul que le roi avoit délivré de prison, & lui donna le pallium qu'il avoit reçu pour lui de la main du pape. Il rendit compte au pape, par une lettre, de la fidélité avec laquelle il avoit exécuté ses ordres, & de la soumission du roi Robert, le priant d'exhorter Arnoul à réunir son clergé, & faire rendre à son église les biens qu'elle avoit perdus à l'occasion de son différent avec Gerbert. Abbon se dit en cette lettre ami de l'un & de l'autre.

Abb. ep. 1.

Gerbert, ainsi dépouillé de l'archevêché de Reims, se retira près de l'empereur Otton; & étant avec lui à

Magdebourg, il y fit une horloge, dont il régla la position sur l'étoile polaire. Ensuite l'empereur le fit archevêque de Ravenne; & en cette qualité, le pape Gregoire V lui envoya le pallium avec une lettre, par laquelle il faisoit de grandes donations à cette église, & lui confirmoit tous ses anciens privilèges. Cette lettre est datée du mois d'Avril, indiction onzième, qui est l'an 998. L'année précédente, le même pape avoit rendu à Jean archevêque de Ravenne, prédécesseur de Gerbert, l'église de Plaisance que le pape Jean XV lui avoit ôtée injustement pour en faire un archevêché en faveur de Philagathe : Gregoire V lui soumet aussi l'évêché de Montefeltro. Le premier jour de Mai de la même année 998, indiction onzième, l'archevêque Gerbert tint un concile à Ravenne, où assistèrent avec lui neuf évêques, tous ses suffragans. On y fit trois canons, dont le premier condamne la mauvaise coutume introduite à la consécration des évêques, qu'un sous-diacre leur vendoit le corps de Notre-Seigneur, c'est-à-dire l'hostie qu'ils recevoient en cette cérémonie. On défend aussi de vendre le saint chrême aux archiprêtres. On recommande l'observation des canons, touchant les irrégularités qui doivent empêcher l'ordination. On défend de rien exiger pour les sépultures.

AN. 998.
Greg. V. ep. 2.
to. 9. conc. p. 753.
Greg. V. ep. 1.
to. 9. conc. p. 766.
c. 3.

LVII. Concile de Rome.

On rapporte à la même année 998, un concile que le pape Gregoire V tint à Rome en présence de l'empereur Otton III. Vingt-huit évêques y assistèrent, presque tous d'Italie, dont les deux premiers sont le pape & Gerbert, comme archevêque de Ravenne. On y fit huit canons, dont le premier porte : que le roi Robert quittera Berte sa parente, qu'il a épousée contre les lois, & qu'il fera sept ans de pénitence, suivant les degrés prescrits par l'église, le tout sous peine d'anathème ; & le même est ordonné à l'égard de Berte. Archembault archevêque de Tours, qui leur a donné la bénédiction nuptiale, & tous les évêques qui y ont assisté, sont suspendus de la communion, jusques à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint siége.

To. 9. conc. p. 772.
c. 2.

Etienne évêque du Puy en Velai est déposé pour avoir été élu par Gui son oncle & son prédécesseur, sans le consentement du clergé & du peuple, & ordonné après sa mort par deux évêques seulement, & qui n'étoient pas de même province. C'étoit Daibert archevêque de Bourges, & Ro-

c. 5.
c. 6.

AN. 998. dene évêque de Nevers, qui sont suspendus de la communion, jusques à ce qu'ils viennent faire pour ce sujet satis-
c. 7. faction au saint siége. Le peuple & le clergé de Velai a le
c. 8. pouvoir d'élire un autre évêque, & il sera consacré par le pape. Le roi Robert ne donnera aucune protection à l'évêque Etienne déposé ; au contraire, il favorisera l'élection du clergé & du peuple, sans préjudice de l'obéissance qui lui est due. Ainsi on ne croyoit pas que la pénitence imposée au prince, ni l'anathème dont il étoit menacé, donnassent aucune atteinte à sa souveraineté.

c. 3. Dans le même concile on ordonna le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, érigé dans un concile par le pape & par l'empereur Otton I, & supprimé sans concile par l'empereur Otton II. Et comme Gisilier avoit quitté le siége de Mersbourg pour passer à celui de Magdebourg, qui en étoit
c. 4. la métropole, il fut dit que, s'il pouvoit prouver canoniquement qu'il eût été transféré à l'instance du clergé & du peuple, il demeureroit dans la métropole : s'il l'avoit fait sans y être invité par eux, & toutefois sans ambition & sans avarice, il retourneroit à Mersbourg. Mais s'il ne peut se justifier d'ambition & d'avarice, il perdra l'un & l'autre siége.

Le roi Robert n'obéit pas sitôt à l'ordonnance de ce concile, & garda Berte encore deux ou trois ans. Il demeura donc excommunié, & la censure ecclésiastique fut si exactement observée, que personne ne vouloit avoir aucun commerce avec lui, excepté deux serviteurs pour les choses nécessaires à la vie : encore jetoient-ils au feu tous les vases
Ep. 5. ad Desid. Cass. dont il s'étoit servi pour boire ou manger. C'est ainsi que le raconte Pierre Damien, qui écrivoit environ soixante ans après. Il dit aussi que de ce mariage vint un monstre, qui avoit la tête & le cou d'un oie.

La même année de ce concile, c'est-à-dire le vingtième de septembre, indiction douzième, & la troisième année
to. 9. conc. p. 774. du pontificat de Gregoire V, qui est 998 : l'empereur étant à Pavie, fit une constitution par laquelle il réprime l'abus des amphytéoses, des contrats libellatiques & autres semblables, qui servoient de prétexte aux ecclésiastiques pour ne point faire de réparations, & ne point rendre au prince le service qu'ils lui devoient à cause de leurs fiefs. Il ordonne donc que ces contrats n'auront effet que pendant la vie de celui qui aura fait la concession, & n'obligeront point son successeur.

En Espagne Bermond II gouvernoit le royaume de Leon depuis l'an 982. Il fit arrêter sans sujet Goudeste évêque d'Oviédo, & le tint en prison trois ans : mais on attribua à cette injustice une grande sécheresse qui survint, & qui attira la famine : le roi en étant touché, délivra l'évêque, & la pluie vint aussitôt. Bermond écouta aussi les rapports de trois serfs de l'église de Compostelle, qui accusèrent leur évêque Athaulfe d'un crime abominable. Le roi le fit exposer à un taureau furieux, mais on dit qu'il laissa ses cornes entre les mains de l'évêque. Ce roi quitta sa femme légitime pour en épouser une autre, & de plus entretenoit deux concubines qui étoient sœurs.

AN. 998. LVIII. Eglise d'Espagne. Sup. l. LVI. n. 43. Petag. Ov. 71. Roderic. lib. V. p. 4.

On regarda comme la punition de tous ces péchés, l'irruption des Arabes dans ses états, sous la conduite de Mahomet Almansor premier ministre d'Issem, prince fainéant, qui régnoit à Cordoue. Almansor étoit accompagné de quelques comtes, que le roi Bermond avoit exilés. Sur la nouvelle de sa marche, on enleva les reliques de Leon & d'Astorga, & même les corps des rois qui y étoient enterrés, pour les mettre en sureté. Almansor assiégea Leon près d'un an, la prit, & en abattit les portes & les tours. Il prit aussi Astorga & plusieurs autres villes, enleva tous les trésors des églises, & pilla entre autres celle de S. Jacques. Enfin pendant douze ans qu'il fit la guerre aux chrétiens, il les mit plus bas qu'ils n'avoient été depuis le temps du roi Rodrigue & l'entrée des Arabes. Toutefois à la fin Bermond roi de Leon, secouru par Garcia le trembleur roi de Navarre, & par Garcia Fernandès comte de Castille, gagna contre les Arabes une grande victoire, dont Almansor mourut de regret l'an de l'hégire 393, de Jesus-Christ 1003. Le roi Bermond II mourut de la goutte après l'an mil, laissant pour successeur son fils Alphonse V âgé de cinq ans, qui en régna vingt-neuf.

Roder. Arab. c. 31.

Du temps de Bermond II l'évêque de Leon étoit Froilan, illustre par sa sainteté. Il naquit à Lugo en Galice, où sa mère Froila est honorée comme sainte. Dès l'âge de dix-huit ans il embrassa la vie monastique, & quelques années après il se retira dans un désert : mais plusieurs disciples s'étant attachés à lui, il fonda un monastère, où S. Attilan fut prieur sous lui. Celui-ci né à Taracone de parens nobles vers l'an 939, les quitta dès l'âge de quinze ans pour entrer

Act. sanct. Ben. sæc. 6. p. 58. & 82.

AN. 999. dans un monastère, d'où il sortit quelque temps après, attiré par la réputation de S. Froilan. Le roi Ramir III fit venir Froilan à Léon, & lui donna beaucoup d'argent, avec permission de choisir tel lieu qu'il lui plairoit de son royaume, pour y bâtir un monastère où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'état, qui n'étoit pas moins troublé au-dedans par les chrétiens rebelles, que par les infidelles au-dehors. Froilan fonda donc le monastère de Tabare; puis celui de Morcruelle, où il assembla au moins deux cents moines, & en rétablit plusieurs autres.

L'évêque de Léon étant mort, le roi Bermond II lui donna Froilan pour successeur malgré sa résistance: il gouverna ce siége environ seize ans, & mourut l'an 1006, le troisième d'Octobre, jour auquel l'Espagne l'honore comme saint. En ce même temps où S. Froilan fut fait évêque de Léon, S. Attilan son disciple le fut de Zamora, & on dit qu'ils furent sacrés ensemble le jour de la Pentecôte. Attilan quitta son siége au bout de dix ans, & alla en pélerinage par esprit de pénitence: deux ans après il revint, gouverna son église encore huit ans, & mourut le cinquième d'Octobre 1009, âgé de soixante & dix ans. Il est honoré comme saint par toute l'église.

Martyr. Rom. 5 Oct.

LIX. Mort de Gregoire V. Silvestre II pape.

Le pape Gregoire V, tout jeune qu'il étoit, ne tint le siége que deux ans & neuf mois, & mourut le dix-huitième de Février 999. Il fut enterré à S. Pierre près S. Gregoire le grand. L'empereur Otton fit élire pape à sa place son maître Gerbert, après qu'il eut tenu le siége de Ravenne environ un an. Il prit le nom de Silvestre II, & comme il étoit fort âgé, il ne garda guère que quatre ans le siége de Rome. Peu de temps après qu'il y fut placé, l'empereur Otton donna à sa prière à l'église de Verceil la ville même de Verceil, son comté & le comté de Ste. Agathe, avec toute la puissance publique: défendant à qui que ce soit de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation est du septième de Mai 999, indiction douzième, à Rome; & c'est la première où j'aie remarqué la puissance publique donnée si expressément à une église.

Papeb. Conat. Epitaph. Greg.

Ap. Baron. an. 999. in fin.

Quoiqu'Arnoul archevêque de Reims eût été rétabli par l'autorité de Gregoire V, nous avons une lettre de Silvestre II, par laquelle il lui permet de faire ses fonctions, de porter le pallium, de sacrer les rois de France & les évê-

ques ses suffragans, & d'exercer toute l'autorité dont jouissoient ses prédécesseurs: avec défense à qui que ce soit de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été déposé. Peut-être Arnoul fut-il bien aise d'être confirmé dans le siége de Reims par celui même qui le lui avoit disputé; & peut-être Gerbert, pour effacer le reproche d'avoir usurpé le siége de Reims, voulut laisser un témoignage authentique, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été révoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le pape, comme il le dit expressément en cette lettre. AN. 999.

La même année de la mort du pape Gregoire, l'empereur Otton III, déjà fort affligé de cette perte, en fit encore deux autres qui lui furent sensibles. La première fut de sa tante Mathilde, sœur d'Otton II, abbesse de Quedlimbourg, qui en l'absence de l'empereur son neveu avoit eu grande part au gouvernement du royaume de Germanie. L'autre perte fut de l'impératrice Adeleïde, aïeule de l'un & de l'autre. LX. Fin de Ste. Adeleïde. *Chron Saxo. an. 999.*

Après la mort de son fils unique l'empereur Otton II, elle eut beaucoup à souffrir de la part de sa bru l'impératrice Theophanie, Grecque & emportée, mais qui mourut devant elle. Adeleïde signala sa piété par la fondation d'un grand nombre de monastères: car elle en bâtit autant qu'elle posséda de royaumes avec les trois empereurs son époux, son fils & son petit-fils. En Saxe elle donna de grands biens aux monastères de filles par les conseils de l'abbesse Mathilde sa fille unique; & environ douze ans avant sa mort, elle fonda la ville & le monastère de Salse ou Schlen dans le diocèse de Strasbourg, & elle y mit pour abbé Eccemagne, qu'elle avoit continuellement auprès d'elle pour lui enseigner les saintes lettres. Elle fit de grandes libéralités à quantité d'autres communautés de chanoines & de moines; & au lieu d'employer l'or & les pierreries à se parer elle en ornoit des croix & des évangiles, ou en faisoit des aumônes. *Vita bibl. Clun. p. 356.*

La dernière année de sa vie, elle alla dans le royaume de Bourgogne, pour mettre la paix entre les vassaux du roi Raoul son neveu. Etant à S. Maurice en Valais, elle apprit que Francon évêque de Vormes étoit mort à Rome; & elle le regretta pour sa vertu, craignant même pour l'empereur son petit-fils, auprès duquel il étoit. De-là elle alla à Genève, puis à Lausane, & enfin à Orbe, d'où elle envoya *Sup. n. 54.*

An. 999. des présens à quantité d'églises : à saint Benoît sur Loire, à Clugni, à saint Martin de Tours, pour rétablir l'église brûlée depuis peu. Elle se recommanda aux prières d'Odilon abbé de Clugni, dont elle baisa l'habit, & lui déclara qu'elle ne le verroit plus : ensuite elle retourna à Salse, & y étant attaquée de la fièvre, elle mourut après avoir reçu l'extrême-onction & le viatique, le seixième de Décembre 999, âgée d'environ cinquante-huit ans. Elle fut enterrée au même lieu, & sa vie fut écrite par l'abbé Odilon, avec un livre séparé de ses miracles.

LXI. Archevêque de Gnesne. *Ditm. lib.* 4. *p.* 43. *Frag. sac.* 5. *act. Ben. p.* 871.

L'empereur Otton reçut encore en Italie cette triste nouvelle; & à son retour ayant appris les miracles qui se faisoient au tombeau de S. Adalbert de Prague, il résolut d'y aller faire ses prières. Ce saint martyr étoit enterré à Gnesne, alors capitale de la Pologne, dont le duc Boleslas avoit racheté ses reliques. Il vint au-devant de l'empereur, & le reçut avec tout l'honneur possible. L'empereur voyant de loin la ville de Gnesne, se mit nus pieds pour y arriver, & fut reçu par l'évêque Ungar, qui le mena dans l'église, où il implora l'intercession du saint martyr avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage, il érigea à Gnesne un archevêché, au lieu qu'elle n'étoit pas même ville épiscopale, mais du diocèse de Posnanie.

L'empereur y mit pour premier archevêque Gaudence frère de S. Adalbert, & lui donna trois suffragans, savoir les évêques de Sals-Colberch, de Cracovie, & de Vrotisla ou Bresleau en Silésie. Mais comme Ungar évêque de Posnanie ne consentit point à cette érection, il le laissa sous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont il étoit suffragant. Cette érection est marquée par les auteurs du temps comme irrégulière, étant faite sans le consentement de l'évêque diocésain & du métropolitain.

Act. Ben. p. 870.

Quant à l'évêché de Prague, dès l'année 997, incontinent après la mort de S. Adalbert, Boleslas duc de Bohême envoya prier l'empereur, de donner un évêque à cette église désolée, de peur qu'elle ne retombât dans le paganisme dont elle venoit de sortir : déclarant qu'il n'y avoit personne en toute la Bohême digne de remplir cette place. L'empereur & toute sa cour jetèrent les yeux sur un de ses chapelains nommé Thietdag, qui, bien que Saxon de naissance, savoit parfaitement la langue Sclavone. L'empereur l'envoya donc à l'archevêque de Mayence, lui ordonnant de le sacrer

trer évêque de Prague, ce qui fut fait le septième de Juillet 998 : son clergé & son peuple le reçurent avec joie, & il fut intronisé au coin de l'autel de S. Vitus patron de la cathédrale. AN. 1000.

Au retour de Pologne l'empereur Otton vint à Magdebourg, où il célébra le dimanche des Rameaux l'an mil de Notre-Seigneur. Le lendemain lundi il tint un concile avec les évêques, où il pressa Gisilier de renoncer à l'archevêché de Magdebourg, & se contenter de Mersbourg son premier siége. Ce prélat employa l'argent au défaut des raisons, & fit remettre l'affaire à l'assemblée plus nombreuse, qui se devoit tenir à Quedlimbourg pour la fête de Pâque. Mais la maladie l'empêchant de s'y trouver, il envoya s'excuser par un de ses clercs nommé Rotman & par Valtard prévôt de l'église de Magdebourg; & fit encore remettre l'affaire au concile, qui se tiendroit à Aix-la-Chapelle en présence de l'empereur. Gisilier y vint en effet avec ceux qui le favorisoient; & le légat du pape, archidiacre de l'église Romaine, le pressa encore à trois fois de faire juger sa cause : mais il eut l'adresse de la faire remettre à un concile général, qui devoit se tenir à Rome : car l'empereur se préparoit à y aller. *Chr. Saxo. 1000. Ditm. lib. 4. p. 43.*

Tandis que ce prince étoit à Aix-la-Chapelle, il eut la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, d'où il tira la croix d'or qui pendoit à son cou, une partie des vêtemens qui se trouvèrent encore entiers, & remit le reste avec beaucoup de respect. *Chr. Ademar. p. 169. Ditmar. p. 44.*





LIVRE CINQUANTE-HUITIÉME.

AN. 1000.
I.
Dernier voyage d'Otton III en Italie.
Vita Rom. n. 51.

L'EMPEREUR Otton III paſſa les Alpes l'an 1000, & fit quelque ſéjour à Pavie. Alors par le conſeil de S. Romuald, il fonda près de Ravenne un monaſtère en l'honneur de S. Adalbert; & comme S. Romuald le preſſoit d'embraſſer la vie monaſtique, ſuivant la promeſſe qu'il lui en avoit faite à l'autre voyage, l'empereur lui aſſura qu'il le feroit, après qu'il auroit ſoumis Rome révoltée contre lui, & qu'il ſeroit revenu victorieux à Ravenne. Mais S. Romuald lui dit: ſi vous allez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. Il lui déclara nettement que ſa mort étoit proche; & ne pouvant le détourner de ſon entrepriſe, il ſe retira.

Sup. l. LVII. n. 52.

Chron. Hildes. Frag. ſæc. 5 act. Ben. p. 873.

L'empereur Otton étant arrivé à Rome y célébra la fête de Noël, & fit bâtir dans l'île du Tibre une égliſe en l'honneur de S. Adalbert de Prague, dont il avoit apporté les mains ornées d'or & de pierreries; & voulant enrichir cette égliſe de pluſieurs autres reliques, il en fit chercher partout. On lui dit qu'il y avoit pluſieurs corps de martyrs dans l'égliſe des ſaints Abundius & Abundantius, près du mont Soracte: il y envoya des évêques, des clercs & des moines, & les fit apporter avec grande ſolennité à l'égliſe de S. Adalbert.

Chr. Caſſ. lib. II, c. 24.

On dit qu'il y voulut auſſi mettre le corps de l'Apôtre S. Barthelemi; & que l'ayant demandé aux citoyens de Benevent, comme ils n'oſoient le lui refuſer ouvertement, ils le trompèrent, & lui donnèrent à la place le corps de S. Paulin de Nole. Quoi qu'il en ſoit, on croit avoir l'un & l'autre dans cette même égliſe, qui depuis long-temps a pris le nom de S. Barthelemi, auſſi bien que l'île où elle eſt bâtie.

Ditmar. lib. 4. p. 47.

Otton fit auſſi rapporter de Hambourg à Rome les os du pape Benoît V, ſuivant ſa prédiction. Car on dit que pendant ſon exil il avoit dit: je dois mourir en ce pays; enſuite il ſera déſolé par les armes des païens, & deviendra l'habitation des bêtes ſauvages. Il n'aura point de paix ſolide avant ma tranſlation; mais quand je ſerai retourné chez moi, j'eſ-

père que, par l'intercession des saints Apôtres, les païens demeureront en repos. L'événement fut conforme à cette prédiction : car les Sclaves ravagèrent long-temps les églises de Saxe. Celui qui prit soin de la translation de Benoît, par ordre de l'empereur, fut Racon de Brême, un des chapelains de ce prince, qu'il voulut faire évêque, & lui donna le bâton pastoral, comme il étoit au lit grièvement malade; mais il mourut avant que d'être sacré.

An. 1001.

II. S. Bernouard d'Hildesheim à Rome.

Vita Bern. n. 21. sæc. 6. Act. Ben. p. 213. n. 13, 14. &c.

Comme l'empereur Otton III étoit à Rome, Bernouard évêque d'Hildesheim y arriva le quatrième de Janvier, l'an mil un. L'empereur ravi de la venue de ce prélat, qui avoit été son précepteur, alla au-devant de lui jusques à S. Pierre, à deux milles de son palais. L'ayant embrassé tendrement, il l'entretint long-temps; & pendant les six semaines qu'il demeura auprès de lui, il le fit défrayer libéralement. Le sujet du voyage de l'évêque étoit un différent avec l'archevêque de Mayence son métropolitain, pour un monastère de filles, nommé Gandesem; où l'évêque d'Hildesheim avoit toujours été reconnu pour diocésain, jusqu'à ce que Sophie fille de l'empereur Otton II, étant prête à s'y consacrer à Dieu, dédaigna de prendre le voile de la main d'un prélat qui ne portoit pas le pallium; & désira que ce fût Villigise archevêque de Mayence. L'évêque s'y opposa autant qu'il lui fut possible; mais enfin à la prière de l'impératrice Theophanie mère de la religieuse, il consentit que l'archevêque & lui fissent la cérémonie en commun; ensorte que l'on vit, ce qui parut très-nouveau, deux évêques revêtus pontificalement assis des deux côtés d'un même autel. L'évêque ne laissa pas de demander au roi Otton III, qui étoit présent, s'il consentoit à l'engagement de sa sœur : puis il lui demanda à elle-même, si elle lui promettoit obéissance à lui & à ses successeurs; & protesta publiquement que l'archevêque n'avoit aucun droit dans cette église. Les choses demeurèrent en cet état sous cet évêque & son successeur, & les sept premières années de Bernouard. Mais Sophie, se regardant plus comme princesse que comme religieuse, sortit du monastère malgré l'abbesse, pour aller à la cour, où elle demeura un an ou deux, aux dépens de sa réputation. Bernouard l'avertit doucement de rentrer dans son devoir; & comme il continuoit, elle évita sa rencontre, & chercha l'appui de l'archevêque de Mayence, disant;

AN. 1001. que c'étoit de lui qu'elle avoit reçu le voile, que le monastère étoit dans son diocèse, & qu'elle ne dépendoit en rien de l'évêque d'Hildesheim. Etant de retour à Gandesem, elle sema ces discours parmi les religieuses, & réussit si bien à les aliéner de l'évêque, que quand il y vint, il fut reçu avec indifférence, comme un évêque étranger, & ses remontrances ne furent pas écoutées. Enfin pour faire la dédicace de l'église du monastère, les religieuses appellèrent l'archevêque Villigise, & l'évêque Bernouard fut seulement averti d'y assister.

Il y envoya Ecquehard évêque de Slesvic, qui étant chassé de son siége par les guerres, s'étoit retiré auprès de lui, & le servoit dans ses fonctions. Il déclara que Bernouard étoit retenu par le service de l'empereur, & pria l'archevêque de ne point entreprendre de faire cette dédicace à son préjudice. Villigise vouloit passer outre, étant jaloux de son côté de la faveur de Bernouard auprès de l'empereur; mais les protestations réitérées de celui-ci l'arrêtèrent. Bernouard fut conseillé de porter sa plainte au pape & à l'empereur; & telle fut la cause de son voyage à
n. 24. Rome. Henri duc de Bavière & proche parent de l'empereur, auprès duquel il se trouvoit alors, prenoit aussi les intérêts de l'évêque, & pressoit le jugement de ce différent pour rétablir la paix dans l'église.

III. Concile en faveur de S. Bernouard.

Le pape Silvestre assembla donc un concile de vingt évêques, dix-sept d'Italie & trois d'Allemagne. L'empereur & le duc Henri y assistèrent, avec tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes constituées en dignité. Après qu'on eut lu l'évangile & quelques canons, le pape donna la bénédiction : on s'assit, on fit silence ; puis l'évêque Bernouard expliqua son affaire, se plaignant principalement, que depuis son départ l'archevêque de Mayence avoit tenu un synode dans son diocèse, c'est-à-dire dans le monastère de Gandesem, malgré ses protestations. Le pape demanda au concile, si l'on devoit tenir pour synode une assemblée que cet archevêque avoit tenue avec ceux qu'il avoit amenés, dans une église que les évêques d'Hildesheim avoient toujours possédée ; vu principalement que l'évêque étoit absent, & s'étoit venu plaindre au saint siége pour le même sujet. Le concile demanda permission de délibérer en particulier ; & le pape l'ayant accordée, les évêques Romains sortirent seuls. Puis

le concile déclara que ce ſynode étoit un acte ſchiſmatique; & qu'on devoit rejeter, ſelon les canons, ce qui y avoit été fait. AN. 1001.

Alors le pape prononça ainſi : par l'autorité des apôtres & des pères, nous caſſons ce qui en l'abſence de notre confrère Bernouard a été fait à Gandeſem, dans ſon diocèſe, par l'archevêque Villigiſe & ſes complices. Puis il ajouta : notre frère Bernouard demande-t-il qu'on lui rende l'inveſtiture que l'archevêque lui a ôtée? Le concile répondit : il n'eſt point néceſſaire; mais puiſqu'il le demande inſtamment, rendez-lui, s'il plaît à l'empereur. Le pape donna donc à l'évêque ſa férule ou bâton paſtoral, diſant : Je vous rends & vous confirme la poſſeſſion du monaſtère de Gandeſem, avec ſes dépendances; & je défends à qui que ce ſoit de vous y troubler, ſinon en tant que les canons le permettent.

Enfin on réſolut d'écrire à l'archevêque de Mayence, pour le blâmer d'une telle entrepriſe, & l'exhorter à ſe déſiſter de ſa prétention. On convint auſſi d'indiquer un concile des évêques de Saxe, & d'envoyer un légat du pape pour y préſider. Le lieu fut marqué à Polden près de Brandebourg, & le jour au vingt-unième de Juin; on nomma pour légat Frideric, prêtre cardinal de l'égliſe Romaine, & depuis archevêque de Ravenne, Saxon de naiſſance & jeune, mais d'une grande probité. Avant que de partir pour retourner en Saxe, l'évêque Bernouard avec le pape réduiſit à l'obéiſſance de l'empereur la ville de Tibur qui s'étoit encore révoltée. Y étant entrés, ils perſuadèrent aux habitans de ſe rendre à diſcrétion, & à l'empereur de leur pardonner. Mais les Romains, indignés de ce que les Tiburtins avoient fait leur paix, ſe révoltèrent à leur tour, pouſſés par un nommé Gregoire que l'empereur chériſſoit, & qui le voulut prendre en trahiſon. On ferma donc les portes de Rome : on ne laiſſoit entrer ni ſortir perſonne, & il y eut même quelques-uns des amis de l'empereur de tués. L'évêque Bernouard fit confeſſer les gens du palais, & leur donna le viatique à la meſſe: puis les ayant exhortés, il marcha à leur tête, portant la ſainte lance que les empereurs Allemands regardoient comme leur ſauve-garde. Mais les rebelles jetèrent les armes & demandèrent la paix : l'empereur leur fit une harangue, où il leur reprocha leur ingratitude, & la ſédition fut appaiſée. L'empereur & le pape

Ditmar. lib. IV. p. 44.

Sup. l. LV. n. 18.

AN. 1001. ne laissèrent pas de sortir de Rome le dimanche de la Sexagésime, qui cette année 1001 étoit le seizième de Février, & campèrent assez proche. L'évêque Bernouard prit congé de l'empereur, avec beaucoup de larmes de part & d'autre; & il s'en retourna chez lui, chargé de presens & de reliques.

IV. Autres conciles en Allemagne. n. 28.

Le cardinal Frideric arriva aussi en Allemagne, revêtu des ornemens du pape, avec les chevaux enharnachés d'écarlate, pour montrer qu'il le représentoit. On tint le concile à Polden le vingt-deuxième de Juillet; mais l'archevêque de Mayence & ceux de son parti, qui n'y étoient qu'à regret, y firent beaucoup de bruit. Le légat, assis entre Lievefon archevêque de Hambourg & l'évêque Bernouard, exhorta d'abord doucement les évêques à la paix; & ayant enfin obtenu du silence, il fit lire la lettre du pape à l'archevêque de Mayence qui demanda conseil aux évêques ses confrères, & principalement à l'archevêque de Hambourg. Celui-ci lui conseilla de satisfaire l'évêque d'Hildesheim au jugement du concile. Là-dessus on ouvrit les portes de l'église; plusieurs laïques entrèrent, faisant grand bruit, criant aux armes, & menaçant terriblement le légat & l'évêque Bernouard. Ils ne s'émurent ni l'un ni l'autre; & quoiqu'ils eussent des troupes plus nombreuses, s'ils eussent voulu en venir aux armes, ils se contentèrent d'appaiser doucement le tumulte: & les autres évêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain, se rendant caution pour l'archevêque de Mayence, qu'il y viendroit & exécuteroit ce qui seroit juste. Mais il se retira secrétement dès le grand matin; & le légat, l'ayant demandé en plein concile, le suspendit de toute fonction épiscopale, jusques à ce qu'il se représentât devant le pape au concile qui se devoit tenir à Rome à Noël, & qu'il dénonça à tous les évêques.

Le cardinal étant retourné en Italie, rendit compte de sa légation au pape & à l'empereur, qui fort indignés de ce qui s'étoit passé, ordonnèrent à tous les évêques d'Allemagne de se rendre auprès d'eux vers Noël, non seulement pour le concile, mais pour servir l'empereur à la guerre avec tous leurs vassaux. Peu de temps après le cardinal Frideric obtint l'archevêché de Ravenne, vacant par la démission de Leon ou Neon, qui avoit succédé à Gerbert, & qui peu après étoit

Petr. Dam. Opusc. XVII. c. ult.

tombé en paralyfie. Frideric lui affigna de grandes terres pour fa fubfiftance. An. 1001.

En Allemagne l'archevêque de Mayence ayant infulté de nouveau l'évêque d'Hildesheim, on tint un concile à Francfort après l'Affomption de la fainte Vierge, où fe trouvèrent les trois archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves, avec quatre évêques. Mais dans ce concile on ne jugea rien définitivement, à caufe de l'abfence de Bernouard, qu'une indifpofition avoit empêché de s'y trouver. On convint feulement que ni lui ni Villigife n'exerceroient aucun droit fur l'abbaye de Gandefem, jufques à l'octave de la Pentecôte, où les évêques s'affembleroient à Friflar. *Vita S. Bern. n. 30.*

Cependant l'évêque Bernouard défiroit ardemment de retourner en Italie, tant pour fatisfaire à l'ordre du pape, que pour voir l'empereur qu'il aimoit tendrement. Ne pouvant y aller, il y renvoya le prêtre Tangmar doyen de fon monaftère, qui l'y avoit accompagné l'année précédente, & qui depuis fa jeuneffe avoit été occupé à inftruire les enfans & avoit été maître de l'évêque même. Il trouva l'empereur vers Spolette, & eut ordre d'attendre le concile qui fe tint dans la ville de Todi, le jour de S. Jean l'Evangélifte, indiction quinzième, cette même année 1001, & fut compofé d'environ trente évêques, ayant à leur tête le pape & l'empereur.

Le prêtre Tangmar y fut introduit par un foudiacre oblationnaire; & le pape lui ayant demandé ce qu'il défiroit, il fe profterna aux pieds du pape & de l'empereur; & s'étant relevé, raconta ce qui s'étoit paffé au concile de Francfort, fe rapportant du furplus à l'archevêque de Ravenne qui étoit préfent. L'archevêque fit le récit de fa légation; & le procédé de l'archevêque de Mayence fut défapprouvé par tous les évêques Romains. Toutefois on réfolut d'attendre l'archevêque de Cologne & les autres évêques qui devoient arriver inceffamment; mais comme ils tardoient, le prêtre Tangmar demanda fon congé, & partit l'onzième de Janvier, chargé de préfens de l'empereur pour fon maître, entre autres de médicamens & d'épiceries.

V.
S. Heribert de Cologne.

Heribert archevêque de Cologne arriva enfin, & fut reçu avec grande joie par l'empereur, dont il étoit un des principaux confidens. Il étoit né à Vormes de parens nobles, & avoit été élevé dans l'abbaye de Gorze : le roi *Vita ap. Boll. 16. Mart. tom. 7. p. 467.*

AN. 1001. Otton III le prit auprès de lui, pour être son chancelier; & on voit par diverses lettres qu'il exerçoit cette charge, tantôt pour Villigise archevêque de Mayence, archichancelier de Germanie; tantôt pour Pierre évêque de Côme, archichancelier d'Italie, selon les lieux où l'empereur se trouvoit. L'évêché de Virsbourg étant venu à vaquer en 995, ce prince voulut obliger Heribert à le prendre; mais il le fit donner à Henri son frère cadet, & demeura attaché à l'empereur, qu'il accompagnoit en ses voyages. L'archevêque de Cologne étant mort le quatorzième de Juillet 998, le clergé & le peuple demeurèrent assez long-temps divisés au sujet de l'élection; enfin un des élus renonça à son droit, & proposa d'élire le chancelier Heribert. Tous en convinrent: on envoya une députation en Italie, pour le demander à l'empereur, qui l'accorda avec joie, & lui en écrivit de sa main; car il l'avoit laissé à Ravenne, pour appaiser une sédition. Il obéit avec peine; & ayant reçu du pape le pallium, il se rendit à Cologne, où il fut sacré la veille de Noël l'an 999. Tel étoit donc Heribert, archevêque de Cologne.

Ditmar. lib. IV. p. 44. L'empereur, consolé de son arrivée & de celle de ses autres serviteurs, qui lui amenoient du secours, témoignoit de la joie à l'extérieur; mais il gémissoit en secret, pensant à ses péchés, & dans le silence de la nuit il veilloit en prière & répandoit beaucoup de larmes: souvent il jeûnoit toute la semaine, excepté le jeudi, & il faisoit de grandes aumônes. En marchant avec l'archevêque, ils s'entretenoient de ce qu'ils pourroient faire pour le salut de leur ame; ils convinrent que celui des deux qui retourneroit sain & sauf en Allemagne, fonderoit un monastère en l'honneur de la sainte Vierge; & l'empereur donna pour cet effet plusieurs terres à l'archevêque, qui depuis exécuta ce dessein par la fondation de la célèbre abbaye de Duit près de Cologne. *Vita Herib. c. 2. n. 11.*

AN. 1002.

VI. Mort d'Otton III. S. Henri roi de Germanie.

L'empereur Otton III étoit malade depuis quelque temps, & comme l'on croit, du poison que lui avoit donné la veuve de Crescence, qu'il avoit prise pour concubine. Enfin il mourut le vingt-huitième de Janvier l'an 1002, âgé d'environ vingt-trois ans, dont il avoit régné 19 comme roi, & cinq comme empereur. Il mourut à Paterno, petite ville d'Italie dans la campagne de Rome; & l'archevêque de Cologne prit soin de transporter son corps à Aix-la-Chapelle.

On laissa ses entrailles à Ausbourg, où elles furent inhumées dans l'oratoire de S. Udalric, & le corps arriva à Cologne la semaine sainte. On le porta les trois premiers jours à différentes églises, & le jeudi-saint à S. Pierre, qui est la cathédrale ; où, après que les pénitens eurent été introduits selon la coutume, & eurent reçu l'absolution, l'archevêque la donna aussi à l'ame du défunt empereur en présence de son corps, & recommanda aux prêtres d'en faire mémoire. Le vendredi matin on partit pour porter le corps à Aix-la-Chapelle, où, le jour de Pâque cinquième d'Avril, il fut enterré dans l'église de Notre-Dame au milieu du chœur. AN. 1002. *Ditmar lib. IV. p. 45.*

Henri duc de Bavière fut élu roi de Germanie le sixième de Juin suivant. Il étoit petit-fils de Henri frère d'Otton premier, & par conséquent le plus proche parent d'Otton III, qui étoit mort sans enfans ; on le nomme Henri II, par rapport à Henri l'Oiseleur : on le nomme aussi le Boiteux ; mais il est plus connu par le titre de saint, qu'il reçut après sa mort. La dignité royale lui avoit été prédite par S. Volfang évêque de Ratisbonne. Car le duc Henri père de celui-ci, lui ayant amené ses enfans pour recevoir sa bénédiction, le saint évêque nomma Henri roi, Brunon son frère évêque, Gisele sa sœur aînée reine, & il nomma abbesse la cadette qu'il avoit baptisée. La prédiction fut accomplie de point en point. Brunon fut évêque d'Ausbourg, & Gisele reine de Hongrie. Après la mort de S. Volfang, le jeune duc Henri étant venu prier à son tombeau, le saint lui apparut en songe, & lui dit : regardez attentivement ce qui est écrit sur la muraille. Henri n'y put lire que ces deux mots : après six. Etant éveillé, il crut que c'étoit à dire qu'il mourroit six jours après, & donna beaucoup aux pauvres. Au bout de six jours, voyant qu'il se portoit bien, il crut que c'étoit six mois, & au bout de six mois, il crut devoir mourir après six ans : mais la septième année, il fut élu roi, & connut le sens de la prédiction. Il fut couronné à Mayence par l'archevêque Villigise, le huitième dimanche après la Pentecôte, dix-neuvième jour de Juillet ; & on lui donna la sainte lance comme la marque de son pouvoir. Le dixième d'Août jour de S. Laurent, Cunegonde épouse du roi Henri fut couronnée reine à Paderborn par le même archevêque de Mayence ; elle a été mise aussi au nombre des saintes. Le roi Henri vécut avec elle en continence parfaite, comme si

Ditmar. lib. V. p. 54.

Vita S. Volf. c. 30.

c. 42.

Vita S. Bern. 34. 35.

Chr. Saxo.

AN. 1002.

elle eût été sa sœur ; & Dieu permit que, pour rendre public cet exemple si rare de vertu, Cunegonde fût exposée à une rude épreuve. Sa réputation fut attaquée, & Henri lui-même entra en soupçon de sa fidélité. Elle offrit de se justifier par le fer chaud, suivant les lois du pays ; & marcha nus pieds sur des coutres de charrue rougis au feu, sans en sentir aucun mal.

Vita S. Cun. sæc. 6. act. Ben. p. 456. Boll. 3 Mart.

VII. Conversion des Hongrois.

Glab. III. c. 1. Vita per Chart. ap. Sur. 20 Aug.

Gisele sœur du roi Henri fut aussi épouse d'un saint, savoir d'Etienne roi de Hongrie. Il étoit fils de Geisa, quatrième duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie : prince sévère envers les siens jusques à la cruauté ; mais humain & libéral à l'égard des autres, particulièrement des chrétiens. Il leur permit même par un édit public d'entrer dans ses états, ordonnant d'exercer envers eux l'hospitalité ; il trouvoit bon que les clercs & les moines vinssent devant lui, & les écoutoit volontiers. Enfin il se convertit lui-même avec sa famille : il reçut le baptême, & promit de faire embrasser le christianisme à tous ses sujets.

Comme il étoit en peine de ce qu'il devoit faire pour abolir le paganisme, & affermir la vraie religion par de nouveaux évêchés, il vit la nuit en songe un jeune homme d'une beauté merveilleuse, qui lui dit : ce que tu penses ne s'exécutera point par toi, tes mains sont souillées de sang humain ; mais tu auras un fils qui accomplira ton dessein : il sera du nombre des élus de Dieu ; & après avoir régné sur la terre, il régnera éternellement. Cependant reçois avec honneur un homme qui viendra exercer près de toi une ambassade spirituelle, & profite de ses instructions. Cet ambassadeur céleste fut S. Adalbert de Prague, qui vint en Hongrie peu de temps après ; & par son conseil le duc Geisa assembla partout ses sujets : le saint évêque les prêcha, un grand nombre furent baptisés, on bâtit des églises en plusieurs lieux.

Sup. l. LVII. n. 45.

La duchesse eut aussi une vision. Car étant devenue grosse & prête d'accoucher, elle vit S. Etienne le premier martyr, qui lui dit : qu'elle auroit un fils qui seroit le premier roi de la nation, & lui ordonna de le nommer comme lui. L'enfant étant né, S. Adalbert le baptisa & le nomma Etienne. Il naquit à Strigonie, y apprit la grammaire, & fut élevé avec soin. Quand il fut hors de l'enfance, le duc son père assembla les grands & les autres ordres de son royaume ; &

de leur consentement le déclara son successeur, & lui fit prêter serment. Le duc Geisa, déjà avancé en âge, mourut ensuite l'an 997.

An. 1002.

VIII. S. Etienne roi de Hongrie.

Le jeune duc Etienne, songeant aux moyens d'achever la conversion de son peuple, commença par établir la paix avec tous ses voisins; mais ses sujets païens, avec les seigneurs à leur tête, se révoltèrent, pilloient ses villes & ses terres, tuoient ses officiers & lui insultoient à lui-même. Le duc assembla des troupes, & portant à ses enseignes S. Martin & S. George, il marcha contre les rebelles qui assiégeoient Vesprim. Les ayant vaincus, il consacra à Dieu leurs terres, & en fonda un monastère en l'honneur de S. Martin de Tours, que la Pannonie où il naquit a toujours honoré. Le duc fonda ce monastère en un lieu nommé le mont Sacré, où l'on tenoit que S. Martin étant dans le pays alloit faire ses prières.

Après cette victoire, le duc Etienne ne songeoit qu'à la propagation de l'évangile; & pour attirer le secours de Dieu, il faisoit de grandes aumônes, & prioit souvent avec larmes, prosterné sur le pavé de l'église. Il envoyoit de tous côtés pour appeler des ouvriers évangéliques: ce qui lui attira des prêtres & des clercs zélés, des abbés & des moines, qui renoncèrent volontiers à leurs pays pour une si bonne œuvre. Le plus célèbre fut Astric, autrement nommé Anastase. C'étoit un des six moines que S. Adalbert de Prague amena du monastère de S. Boniface de Rome, quand il revint la dernière fois en Bohême: & il le fit abbé du monastère de Breunove, que fonda le duc Boleslas le pieux. Mais la révolte des Bohémiens ayant obligé S. Adalbert à quitter le pays, Astric passa en Hongrie avec ses moines; & le duc Etienne les ayant très-bien reçus, leur bâtit un monastère en l'honneur de S. Benoît, & prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec eux. Ils lui furent d'un grand secours pour la conversion de ses sujets, & il fit si bien, tant par persuasion que par crainte, qu'il bannit entièrement l'idolatrie de ses états. Il vint aussi de Pologne deux saints personnages, l'un nommé Zoërard ou Suirard & surnommé André, l'autre nommé Benoît, qui embrassèrent la vie érémitique. Benoît ayant été tué par des voleurs, fut tenu pour martyr: André fit plusieurs miracles.

Sup. l. LVII. *n.* 44. *Elog. Anast. sæc.* 6. *Ben. p.* 72.

Elog. sæc. 6. *act. Ben. p.* 75.

Cependant le duc Etienne voyant bien que cette église *Chart. c.* 7.

An. 1002. naissante ne pouvoit subsister sans pasteur, divisa tout le pays en dix évêchés, dont il voulut que Strigonie fût la métropole; & il y mit pour archevêque Sebastien, moine de grande vertu, du monastère de S. Martin. Quant à l'abbé Astric, il le fit élire évêque de Colocza, & lui donna le nom d'Anastase. Puis la quatrième année après la mort de son père, c'est-à-dire l'an 1000, il le renvoya à Rome pour demander au pape la confirmation de ces évêchés, & la couronne royale pour le duc, afin que cette dignité lui donnât une autorité plus grande pour l'exécution de ses bons desseins. Anastase étant arrivé à Rome, raconta au pape tout ce que le duc Etienne avoit fait dans ses états pour la religion: & le pape lui accorda volontiers la couronne, y ajoutant une croix pour porter devant le nouveau roi, comme un signe de son apostolat. Car, dit-il, je suis l'apostolique; mais il mérite le nom d'Apôtre, puisqu'il a acquis un si grand peuple à J. C. Depuis plusieurs siècles l'on donnoit au pape le titre d'apostolique.

L'évêque Anastase ayant apporté en Hongrie les lettres du pape, avec la couronne & la croix, les prélats, les seigneurs, le clergé & le peuple s'assemblèrent, & le duc Etienne fut reconnu roi, sacré & couronné solennellement. Ensuite il fit un édit, pour empêcher les violences & les oppressions, & pour rétablir la paix & les bonnes mœurs dans son royaume. Il fit aussi couronner reine Gisele son épouse, sœur de l'empereur Henri; princesse très-pieuse, qui de son côté fit de grands biens aux églises & aux monastères: entre autres à l'église de Vesprim, qu'elle bâtit de fond en comble, & l'enrichit d'ornemens & de vases sacrés. Le roi donna de grands revenus à la métropole & aux autres cathédrales qu'il avoit établies: leur assignant de grands diocèses, & leur donnant de dignes prélats. Il donna aussi aux abbayes des terres & des familles de serfs avec une magnificence royale, augmentant ses libéralités pendant toute sa vie, afin qu'aucun besoin temporel ne détournât les moines du service de Dieu. Cependant il s'informoit avec soin, tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie & de leur conduite; reprenant les négligences, & donnant aux plus fervens des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandoit à la conduite des évêques.

Sebastien archevêque de Strigonie étant devenu aveugle,

le roi, du consentement du pape, lui donna pour successeur Anastase évêque de Colocza ; mais au bout de trois ans Sebastien recouvra la vue, & Anastase lui cédant la place retourna à son église, gardant toutefois le pallium avec l'approbation du pape. Le roi Etienne, par un vœu particulier, mit sa personne & son royaume sous la protection de la sainte Vierge, & fit bâtir en son honneur une église magnifique à Albe-Royale. Les murailles du chœur étoient ornées de sculptures, le pavé étoit de marbre : il y avoit plusieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries ; & sur l'autel un ciboire ou tabernacle pour l'eucharistie, d'un ouvrage merveilleux. Le trésor étoit plein de vases d'or & d'argent, de cristal & d'Onyx, & de riches paremens. Le roi voulut que cette église ne dépendît que de lui seul, sans être soumise à aucun évêque. Aux jours auxquels il faudroit y donner l'absolution aux pénitens, ou y faire le saint chrême, le roi devoit choisir un évêque pour faire ces fonctions, aussi bien que pour y célébrer la messe en sa présence. En l'absence du roi, aucun évêque ne pouvoit y exercer aucune fonction, sans la permission du prévôt & des moines, qui prenoient aussi les dixmes sur le peuple dépendant de cette église, sans qu'aucun évêque les pût prétendre. Je n'ai point encore observé jusqu'à ce temps d'exemption semblable ; & je doute que ce saint roi l'eût établie, s'il eût été suffisamment instruit de la discipline ecclésiastique.

Son zèle ne se renfermoit pas dans son royaume. A Jérusalem il fonda un monastère, & lui donna des revenus suffisans en terres & en vignes : à Rome il fonda une collégiale de douze chanoines, & des maisons d'hospitalité pour les Hongrois qui alloient en pélerinage à S. Pierre : enfin il bâtit une très-belle église à CP. La réputation de sa piété fit, que la plupart des pélerins d'Italie & de Gaule qui alloient à Jérusalem, quittèrent le chemin ordinaire qui étoit par mer, & passèrent par la Hongrie. Le roi Etienne les recevoit comme ses frères, & leur faisoit de grands présens ; ce qui attira une grande multitude, tant des nobles que du peuple, à faire ce pélerinage. *Glab. l. III. c. I.*

IX. Fin de S. Nil. *Vita p. 159.*

En Italie S. Nil perdit Etienne son cher disciple, qui lui servoit de modèle ou d'instrument, si l'on peut parler ainsi, pour corriger les autres. Car si quelqu'un s'endormoit dans l'église pendant qu'il parloit : c'est sans doute Etienne qui

ronfle, disoit-il, & il le mettoit dehors; souvent il le faisoit lever de table, comme mangeant indécemment: enfin il se prenoit à lui de tout ce que faisoient les autres, afin de les instruire en exerçant la vertu d'Etienne. Il fut sensiblement touché de sa mort, & lui fit faire un sépulcre double des autres, pour y être enterré avec lui quand il mourroit. Mais le prince de Gaëte qui étoit fort pieux, & avoit une grande foi au mérite de saint Nil, ayant appris la raison de ce double sépulcre, dit à ceux qui étoient présens: pensez-vous, quand ce père mourra, que je le laisse-là, & que je ne l'apporte pas dans ma ville pour lui servir de sauve-garde? Saint Nil ayant appris ce discours, en fut fort affligé, & résolut de changer de demeure pour aller en un lieu où il ne fût connu de personne: car il eût mieux aimé mourir misérablement, que d'être estimé saint par qui que ce fût. Au contraire, il affectoit de paroître colère & emporté, jusqu'à scandaliser en effet plusieurs ignorans. Voulant donc quitter le monastère de Serperis, où il avoit demeuré environ dix ans, il monta à grande peine sur un cheval, tant il étoit affoibli de vieillesse, & s'en alla vers Rome. Comme les frères s'affligeoient de son départ, il leur dit: je vais préparer un monastère, où je rassemblerai tous mes enfans dispersés.

Il arriva à Tusculum à douze milles de Rome, qui font quatre lieues, près d'un petit monastère de Grecs nommé de Ste. Agathe. Il choisit ce lieu pour sa dernière demeure, & il ne fut plus possible de l'en arracher, quelques efforts que fissent les frères qui l'accompagnoient, & les grands de Rome qui le venoient voir, & le conjuroient d'y venir du moins à cause des Apôtres. Il répondoit: je ne suis pas digne de nommer les saints Apôtres; mais quand on a tant soit peu de foi, on peut aussi bien les honorer ici. Gregoire comte de Tusculum, fameux par sa tyrannie & ses injustices, mais homme d'esprit & de sens, vint trouver saint Nil, se jeta à ses pieds, & lui dit: mes grands péchés me rendent indigne de recevoir sous mon toit un serviteur de Dieu comme vous; toutefois puisque à l'exemple de votre maître vous m'avez préféré aux justes, tout pécheur que je suis, voilà ma maison, ma ville & tout son territoire devant vous: ordonnez en comme il vous plaira. S. Nil lui demanda un lieu pour prier en repos, & Gregoire le lui accorda volontiers.

C'étoit un petit reste de maison de campagne de Ciceron, nommée la Grotte ferrée. *V. Kircher Lat. p. 57.*

Mais les frères qui étoient demeurés au monastère de Serperis, ayant appris au bout de deux mois, que le père Nil ne reviendroit plus chez eux, prirent leurs manteaux, leurs peaux de mouton, & le reste de leurs petits meubles, & vinrent au lieu destiné pour le nouveau monastère, c'est-à-dire à la Grotte ferrée. S. Nil l'ayant appris, s'en réjouit en esprit, & leur manda : c'est assez, mes frères, que vous ayez pris la peine de venir jusques-là pour l'amour de moi; demeurez-y jusques à ce que j'aille vous trouver. Il se disposoit en effet à y aller à pied de Ste. Agathe, qui en étoit à trois milles, quand il se sentit près de sa fin. Il appela donc les frères qui l'avoient suivi, & Paul destiné depuis long-temps à être leur supérieur : il leur distribua ses haillons, qui étoient tout son bien, & les pria de lui faire recevoir les saints mystères; puis il leur dit : je vous prie, si je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre; ne m'enterrez pas dans une église, & ne faites sur moi ni voûte ni aucune décoration. Il leur donna sa bénédiction, puis s'étendit sur son lit, & demeura deux jours sans parler ni ouvrir les yeux ; seulement il paroissoit prier, car on lui voyoit remuer les lèvres, & faire de la main droite le signe de la croix.

Le comte Gregoire ayant appris qu'il étoit à l'extrémité, accourut, lui amenant Michel excellent médecin. Gregoire se jeta sur le saint, fondant en larmes & disant : mon père, mon père, pourquoi m'abandonnez-vous sitôt ? c'est que vous avez horreur de mes péchés. Et lui baisant les mains il ajoutoit : vous ne m'empêchez plus de vous baiser les mains, comme vous faisiez auparavant, en disant : je ne suis ni évêque, ni prêtre, ni diacre; je ne suis qu'un pauvre petit caloyer. Gregoire parlant ainsi répandoit tant de larmes, qu'il en tiroit des yeux de tous les assistans. Le médecin, tâtant le pouls du saint vieillard, assuroit qu'il n'avoit ni fièvre ni aucun signe de mort.

Après qu'ils se furent retirés & que l'heure des vêpres fut venue, les frères résolurent de porter le saint homme dans l'église. Car c'étoit la fête de S. Jean l'évangéliste, que les Grecs célèbrent le 26e. de Septembre ; & ils savoient quelle dévotion il avoit pour les fêtes des saints, & qu'il disoit toujours qu'un moine doit mourir dans l'église. Ils le

tement de l'évêque Honestus, dans l'église qui étoit l'ancienne cathédrale. Il mourut l'an 1007, le dixième de Juillet, & est compté entre les saints.

AN. 1003.

XI. Mort de Silvestre II. Jean XVII & Jean XVIII, papes.

Le pape Silvestre II mourut l'année suivante 1003, le douzième de Mai, après avoir tenu le saint siége plus de quatre ans. Il fut enterré à saint Jean de Latran; & comme on rebâtissoit cette église en 1648, on le trouva dans un cercueil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mître en tête, les bras en croix, & il en sortit une odeur agréable. Mais sitôt qu'il eut pris l'air, tout fut réduit en cendres; & il ne resta qu'une croix d'argent & l'anneau pastoral. Outre les lettres dont j'ai parlé, on a de lui un discours fait aux évêques depuis qu'il fut pape, où il leur représente leurs devoirs, & parle fortement contre la simonie. Il y fait dire à un nouvel évêque: j'ai été ordonné par l'archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent sous d'or; mais si je suis assez heureux pour vivre, j'espère bien les regagner, en ordonnant pour de l'argent des prêtres, des diacres & d'autres ministres de l'autel: j'en userai de même pour la bénédiction des abbés & des églises. Il marque que le peuple crioit à l'ordination d'un évêque: il est digne & juste. Le successeur de Silvestre fut Jean XVII, autrement nommé Sicco, qui ne tint le saint siége qu'environ cinq mois, & mourut le dernier d'Octobre 1003: il fut enterré au monastère de S. Sabas. Le saint siége vaqua ensuite quatre mois & demi; & le dix-neuvième de Mars 1004, fut ordonné pape Jean XVIII, autrement nommé Fasan, Romain de naissance comme le précédent; & il tint le siége cinq ans. On trouve dans un auteur du même siècle, qu'il y avoit dans Rome vingt monastères de religieuses, quarante de moines, soixante de chanoines, sans ceux qui étoient hors de la ville.

Epitaph. ap. Baron. Respon. p. 75.

Mabill. Anal. to. 2. p. 16. p. 230.

Arnulf. com. to. 2. antiq. lect. Canis. p. 214.

XII. Saint Henri roi d'Italie.

Depuis la mort d'Otton III, Henri n'étoit point encore reconnu pour roi en Italie. Au contraire, un seigneur Lombard nommé Ardouin ou Harduic avoit été couronné roi à Pavie dès le dimanche quinzième de Février 1002, trois semaines après la mort d'Otton. C'est ce qui obligea le roi Henri à passer les monts au printemps de l'an 1004. Il campa dans la plaine de Vérone, & y célébra la fête de Pâque, qui cette année étoit le dix-septième d'Avril; puis il passa la Brenta pour attaquer Ardouin campé de l'autre côté, qui s'enfuit sans oser l'attendre. A Bresse

Muratori Anec. to. 2. p. 204.

Ditm. lib. VI. p. 61.

Chr. Saxo, 1004.

AN. 1004. Henri fut reçu par l'archevêque de Ravenne & ses suffragans : à Bergame il reçut le serment par l'archevêque de Milan, qui l'ayant suivi à Pavie, le conduisit à l'église de Saint Michel ; où les grands du pays, ayant à leur tête le même archevêque, élurent Henri pour leur roi, & le couronnèrent à la mi-Mai, après qu'Ardouin eut régné deux ans & deux mois. Mais son parti n'étant pas encore éteint, excita une violente sédition, où la plus grande partie de Pavie fut brûlée ; & le roi Henri ayant soumis les rebelles revint si promptement en Allemagne, qu'il célébra la saint Jean à Strasbourg.

XIII. Mort de S. Abbon de Fleury. *Vita*, c. 16. 17. &c. *Glab.* III. c. 3.

En France Abbon de Fleury fit un second voyage en Gascogne, pour réformer le monastère, nommé en latin *Regula*, en langue vulgaire la Réole. Il fut reçu avec honneur par les abbés & les seigneurs qui se trouvèrent sur le chemin, & arriva sur le lieu vers la saint Martin. Ses gens ayant pris querelle avec les Gascons pour la nourriture des chevaux, il les reprit fortement de leur imprudence dans un lieu où ils n'étoient pas les plus forts, & les exhorta à attendre le comte de Bordeaux & le vicomte, qui étoit l'avoué de ce monastère. Car ils devoient arriver incessamment, & lui prêter main-forte pour l'établissement de la réforme. Ensuite il visita les lieux, & voyant la situation avantageuse de ce monastère, il dit en riant : je suis maintenant plus puissant que le roi de France notre maître, ayant une telle maison en un lieu où personne ne craint son pouvoir.

Le lendemain lundi treizième de Novembre 1004, l'abbé fit une réprimande à un des moines Gascons, d'avoir mangé sans son congé hors du monastère. Il ne répondit rien à l'abbé, mais il témoigna son dépit à ceux qui étoient présens ; & il s'éleva un cri de femmes, comme pour exciter sédition. Cependant les Gascons & les François se disoient des injures, & un des François impatient donna à un Gascon un tel coup de bâton, qu'il l'abattit à terre. Ils commencèrent à se jeter des pierres de part & d'autre ; l'abbé sortit du monastère pour les apaiser : mais un des Gascons lui porta un tel coup de lance au côté gauche, qu'il traversa les côtes. Il ne cria point, & dit sans s'émouvoir : celui-ci y va tout de bon. Le moine Aimoin, qui le suivoit, & qui a écrit sa vie, voyant le sang couler en abondance de sa plaie, devint pâle & tremblant ; mais l'abbé lui dit

d'un visage serein : que feriez-vous donc si vous étiez blessé vous-même ? Il mourut le même jour, & il y en eut encore quelques-uns des siens de tués & de blessés. Il fut enterré dans l'église du même lieu, & honoré comme martyr : on rapporte même quelques miracles faits à son tombeau. Bernard duc de Gascogne fit punir les coupables de ce meurtre, dont les uns furent pendus, les autres brûlés ; & adjugea au monastère de Fleury celui de la Réole, qui lui appartenoit de droit, mais dont la possession étoit disputée.

AN. 1004.

Admar. Chr.

XIV. Concile de Poitiers & autres.

To. 9 conc. p. 780.

Vers le même temps, mais on ne sait pas l'année, il se tint un concile à Poitiers le treizième de Janvier. Il fut convoqué par Guillaume V, surnommé le grand, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, prince illustre par sa piété. Cinq évêques y assistèrent, savoir Seguin de Bourdeaux, Gislebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême, Islo de Saintes, & douze abbés. On y fit trois canons, dont le premier touchant la paix fut reçu par le duc & les seigneurs, qui promirent de l'observer sous peine d'excommunication, & en donnèrent des ôtages.

Il porte que, pour toutes les choses qui ont été usurpées depuis cinq ans, ou qui le seront à l'avenir, on viendra demander justice au prince, ou au seigneur particulier. Celui qui ne voudra pas s'y soumettre, le prince ou le seigneur en fera justice, ou perdra son ôtage. Que s'il ne peut en faire justice, il assemblera les seigneurs & les évêques qui ont assisté au concile : ils marcheront contre le rebelle, & feront le dégât chez lui, jusqu'à ce qu'il se soumette à la raison. Les ôtages furent donnés, & l'excommunication prononcée conformément aux trois canons du concile de Charroux, tenu dans la même province en 989. Ils portoient anathême contre ceux qui briseroient les églises, pilleroient les pauvres, ou frapperoient les clercs désarmés : & par ces deux conciles, on voit clairement jusqu'où s'étendoient les pillages & les hostilités, contre lesquelles il falloit de tels remèdes. Les deux autres canons du concile de Poitiers défendent aux évêques de rien prendre pour la pénitence, ou pour la confirmation, & aux prêtres ou diacres d'avoir des femmes chez eux.

To. 9. conc. p. 733.

On tint vers le même temps plusieurs autres conciles en Italie & en Gaule. On défendit aux évêques d'ordonner

des jeûnes entre l'Ascension & la Pentecôte, excepté la veille de la Pentecôte; mais on permit les jeûnes de dévotion. On se plaignit que les moines chantoient le *Te Deum* pendant l'avent & le carême, contre l'usage de l'église Romaine; mais ils répondirent, qu'ils le faisoient suivant la règle de S. Benoît, approuvée par saint Gregoire; & les évêques les laissèrent dans leur usage. On mit aussi en question, si la fête de l'Annonciation, que l'on célébroit dès-lors le vingt-cinquième de Mars, ne devoit pas être plutôt célébrée hors du carême; & quelques-uns proposoient de la mettre au dix-huitième de Décembre, à l'exemple des Espagnols: mais l'ancienne coutume l'emporta.

Glab. III. c. 4.

Dans ce commencement de l'onzième siècle, on rebâtit les églises, principalement en Italie & en Gaule, quoique la plupart n'en eussent pas besoin; mais les peuples à l'envi se piquoient d'en avoir de plus belles. On renouvella donc presque toutes les cathédrales, les monastères, & jusques aux moindres oratoires des villages. Entre les autres l'église de saint Martin de Tours fut abattue, & rebâtie par les soins d'Hervé son trésorier.

XV. Hervé trésorier de Tours. *Glab. ibid.*

Il étoit des plus nobles d'entre les François, & ayant commencé d'étudier les arts libéraux, le désir d'assurer son salut le fit entrer secrétement dans un monastère: mais les moines, à cause de sa noblesse, craignant le ressentiment de ses parens, n'osèrent le recevoir; & lui promirent seulement de le faire, s'ils n'en étoient empêchés par violence. Son père ayant appris où il étoit, vint tout furieux l'arracher du monastère; & après lui avoir fait de grands reproches, le mena par force à la cour du roi Robert, qu'il pria de le détourner de ce dessein par les promesses de ses bienfaits. Mais le pieux roi l'exhorta au contraire à persévérer dans sa bonne résolution, & le fit trésorier de saint Martin de Tours: se proposant de le faire ensuite évêque, ce qu'il tenta plusieurs fois; mais Hervé refusa toujours l'épiscopat.

Il eut même de la peine à accepter la trésorerie de saint Martin; & quoiqu'il portât l'habit blanc de chanoine, il pratiquoit autant qu'il pouvoit la vie monastique. Il avoit un cilice sur la chair, jeûnoit continuellement, veilloit & prioit avec assiduité, & faisoit de grandes aumônes. Enfin il forma le dessein de rebâtir l'église de saint Martin plus grande & plus magnifique; & l'ayant commencée dès les

fondemens, il l'acheva. Il invita plusieurs évêques à venir en faire la dédicace; & quelques jours auparavant, on dit qu'il pria Dieu de faire quelque miracle, tel qu'il en avoit fait autrefois en pareille occasion. Comme il étoit prosterné faisant sa prière, S. Martin lui apparut, & lui dit : vous pourriez, mon fils, obtenir de Dieu de plus grandes choses; mais les miracles des siècles passés doivent suffire pour ce temps-ci, où la fin du monde approche. Il ne faut demander que le salut des ames; & c'est à quoi je ne manque pas, priant particulièrement pour ceux qui servent cette église. La dédicace se fit le jour de la translation de S. Martin, quatrième de Juillet, & ce bâtiment subsiste encore aujourd'hui.

Hervé se retira ensuite dans une cellule près de l'église, redoublant ses austérités & ses prières. Quatre ans après il sut que sa mort étoit proche, & tomba malade. Plusieurs personnes le venoient voir, s'attendant qu'à sa mort il se feroit quelque miracle; mais il leur dit qu'ils n'en verroient point, & qu'ils ne songeassent qu'à prier Dieu pour lui : ainsi il mourut saintement l'an 1024.

XVI. Eglise de Loches. *Glab. lib. II. c. 4.*

Foulques comte d'Anjou, touché de la crainte de l'enfer, pour avoir beaucoup répandu de sang en divers combats, fit le pélerinage de Jérusalem; & au retour, résolut de bâtir un monastère dans une de ses terres, où les moines priassent jour & nuit pour le salut de son ame. Il fonda donc le monastère de Beaulieu, à mille pas de Loches; & l'église qui étoit très-belle ayant été promptement achevée, il envoya prier Hugues, archevêque de Tours, du diocèse duquel elle étoit, de venir en faire la dédicace. L'archevêque répondit : je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme, qui a pris à mon église plusieurs terres & plusieurs serfs; qu'il commence par rendre aux autres ce qu'il leur a ôté injustement.

Le comte fort indigné de cette réponse fit de grandes menaces contre l'archevêque, & prenant quantité d'or & d'argent, il s'en alla à Rome; & ayant exposé l'affaire au pape Jean, il lui fit de grands présens, & le pria de faire dédier son église. Le pape envoya avec lui un cardinal nommé Pierre, avec ordre de faire hardiment ce que le comte désiroit. Les évêques des Gaules blâmèrent cet attentat, & trouvèrent fort indécent que le pape donnât

l'exemple de violer les canons, qui défendent à un évêque de rien entreprendre dans le diocèse d'un autre sans son consentement. Le jour de la dédicace fut marqué dans le mois de Mai : il s'y trouva un peuple innombrable; mais il n'y eut d'évêques, que ceux de la domination du comte, & malgré eux. La cérémonie étant faite, le jour même vers l'heure de none, le temps qui étoit fort beau changea tout à coup ; & il vint un orage si furieux, qu'après avoir long-temps secoué la nouvelle église, il en emporta le toit avec toute la charpente. Cet accident fut regardé de tout le monde comme une punition de l'attentat contre la discipline de l'église. Car encore que la dignité du siége apostolique rende le pape le plus respectable de tous les évêques du monde, il ne lui est permis en rien de violer les canons; & comme chaque évêque est l'époux de son église, dans laquelle il représente le Sauveur, il ne convient à aucun évêque, sans exception, de rien entreprendre dans le diocèse d'un autre. Ce sont les paroles de Raoul Glabert, historien du temps, qui toutefois étant moine de Clugni, ne reconnoissoit pour supérieurs que son abbé & le pape.

XVII. Réforme de Fescam. *Sup. liv.* XXXIX. *n.* 30. *Vita Guill. Act. SS. Ben. sæc.* 6. *pag.* 341. 351.

Richard I, duc de Normandie, entreprit de rétablir l'abbaye de Fescam, fondée pour des religieuses dans le septième siècle, puis ruinée par les Normands païens, & alors occupée par des chanoines déréglés. Le duc Richard envoya donc à Clugni prier saint Mayeul, qui en étoit alors abbé, de venir rétablir ce monastère. Le saint abbé répondit : qu'il entreprendroit ce voyage, à condition que le duc aboliroit par tout son duché le droit de pânage, qui se prend pour mener les porcs paître dans les forêts, & qu'il ne permettroit à aucun des seigneurs ses vassaux de l'exiger. Le duc ne jugea pas à propos d'accepter cette condition, & l'affaire demeura pour lors.

Après la mort de S. Mayeul, le duc Richard ayant ouï parler du mérite de Guillaume son disciple, abbé de saint Benigne de Dijon, lui envoya des députés, pour lui faire la même prière, de venir à Fescam établir un monastère selon la règle de saint Benoît. L'abbé Guillaume répondit : mes enfans, nous avons ouï dire que les ducs des Normands sont des hommes barbares & féroces, qui loin de bâtir des églises & des monastères, les abattent & dispersent les moines. Retournez donc à votre duc, & lui dites : que

nous n'avons aucun préparatif pour une telle entreprise; & que nous manquons de chevaux pour nous monter, nous & nos frères, & pour porter notre bagage.

Sur cette réponse, le duc, craignant de manquer son dessein, envoya quantité de chevaux; & l'abbé, considérant sa persévérance, partit avec un grand nombre de ses moines pour l'aller trouver. Le duc le reçut comme s'il eût reçu Jesus-Christ même, & le servit de ses propres mains. Il chassa de Fescam les chanoines séculiers, & donna ce monastère, dédié à la sainte Trinité, à l'abbé Guillaume & à ses moines. C'étoit l'an 1001. Le duc Richard le vieux mourut l'année suivante, & fut enterré dans l'église de ce monastère. Son fils Richard II lui succéda, & n'eut pas moins d'affection pour l'abbé Guillaume & pour la maison de Fescam. Souvent il servoit à table les moines, & s'asseyoit ensuite auprès d'eux à la dernière place. Pour les mettre plus en liberté de maintenir leur observance, il assembla à Fescam les évêques & les seigneurs de toute la Normandie, & fit déclarer ce monastère exempt de toute sujétion aux évêques. La charte de cette exemption fut souscrite par Robert archevêque de Rouen, dans le diocèse duquel est Fescam, & par tous les autres évêques & les seigneurs. Cette exemption fut depuis confirmée par le roi Robert & par le pape Benoît VIII.

Oudo. p. 198.

XVIII. Robert archevêque de Rouen.

Sup. liv. LV. n. 27. Order. vit. div. v. c. 44. Mabill. anal. to. 2. p. 438.

Robert archevêque de Rouen donna la même exemption à douze autres églises, en considération de la mémoire du duc son père, & suivant la volonté du duc son frère. Car il étoit fils de Richard I, qui en 989, après la mort de Hugues, lui donna cet archevêché avec le comté d'Evreux: aussi vivoit-il en prince, & non en évêque, étant tout occupé de ses affaires temporelles & de ses plaisirs, & continuant le scandale qu'avoit donné son prédécesseur. Il épousa une femme nommée Herleve, avec laquelle il vivoit publiquement; & en eut trois fils, Richard, Raoul & Guillaume, auxquels il distribua le comté d'Evreux & d'autres grandes dignités. Robert est toutefois loué pour sa libéralité envers les églises, principalement sa cathédrale, qu'il commença à rebâtir dès les fondemens, & en fit une grande partie : il tint l'archevêché de Rouen quarante-huit ans, c'est-à-dire jusques à l'an 1037, & fit pénitence à la fin de ses jours.

XIX. Leutard fanatique.

Vers la fin de l'an mil, un homme du peuple nommé Leu-

Glab. lib. 11. c. 11. tard, du bourg de Vertus au diocèse de Châlons, s'érigea en prophète, & séduisit plusieurs personnes. Il étoit un jour dans les champs à travailler; s'étant endormi de lassitude, il s'imagina sentir un grand essain d'abeilles lui entrer dans le corps par en bas, & sortir par sa bouche avec un grand bruit : puis ces abeilles le piquoient & l'agitoient, & après l'avoir tourmenté long-temps, lui parloient & lui commandoient de faire plusieurs choses impossibles aux hommes. Fatigué de cette vision, il vint chez lui, & quitta sa femme, prétendant suivre un précepte de l'évangile. Il sortit comme pour aller faire sa prière, & étant entré dans l'église, il prit la croix & la brisa avec l'image du crucifix. Ceux qui le virent en furent effrayés, & le crurent insensé; mais comme c'étoit des paysans simples & crédules, il leur persuada qu'il faisoit tout cela en vertu d'une merveilleuse révélation qu'il avoit reçue de Dieu.

Il parloit beaucoup, & vouloit paroître un grand docteur; mais ses discours avoient aussi peu de solidité que de vérité. Il disoit qu'il ne falloit croire qu'une partie de ce qu'avoient dit les prophètes, & que le reste étoit inutile. Il disoit aussi qu'il étoit superflu de donner les dixmes. Il s'acquit la réputation d'un saint homme, & s'attira en peu de temps une grande partie du peuple. Gebouin alors évêque de Châlons, vieillard très-savant, le fit venir, & l'interrogea sur tout ce qu'il avoit ouï dire de ses discours & de ses actions. Leutard voulut cacher ses erreurs, & employer des autorités de l'écriture qu'il n'avoit pas étudiée; mais l'évêque le convainquit de contradiction & d'extravagance, & désabusa le peuple qu'il avoit séduit. Le malheureux Leutard, se voyant confondu & abandonné, se précipita dans un puits.

XX. Autre fanatique. *Glab. II. c. 12.*

Vers le même temps de Leutard, il parut à Ravenne un autre fanatique nommé Vilgard, grammairien de profession, suivant l'usage des Italiens, qui préféroient alors cette étude à toutes les autres. Une nuit il crut voir en songe les trois poëtes, Virgile, Horace & Juvenal, qui lui rendoient grâces de l'affection qu'il avoit pour leurs écrits, & du succès avec lequel il publioit leurs louanges : lui promettant qu'il auroit part à leur gloire. Enflé de cette vision, il commença à débiter plusieurs dogmes contraires à la foi, & à soutenir qu'il falloit croire en tout ce qu'avoient dit les poëtes. Enfin, étant convaincu d'hérésie, il fut condamné par l'archevêque

de Ravenne. On en trouva plusieurs autres en Italie infectés de cette erreur, qui périrent par le fer ou par le feu. Vers le même temps sortirent des hérétiques de l'île de Sardaigne, fertile en semblables maux, qui corrompirent une partie des chrétiens d'Espagne, & furent aussi exterminés par les catholiques. Ce débordement d'erreurs parut être l'accomplissement de la prophétie de S. Jean, qui a dit que Satan seroit lâché après mille ans. AN. 1004. *Ap.* XX. 7.

XXI. Mort de Gisilier. Tagmon archevêque de Magdebourg. *Chr. Saxo.* 1004. *Ditm. lib.* V. p. 57.

En Allemagne, le roi Henri s'appliquoit à régler les affaires que la jeunesse de l'empereur Otton & sa mort précipitée l'avoient empêché de terminer. Une des principales étoit le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, supprimé par Otton. Le roi Henri ayant donc célébré à Polden la fête de Noël, la seconde année de son règne, vint à Dornbourg; d'où il envoya à Magdebourg Villigise archevêque de Mayence, avec d'autres hommes sages, vers Gisilier archevêque de Magdebourg, dangereusement malade depuis long-temps. Le roi lui mandoit de rentrer en lui-même, de reconnoître la main de Dieu qui le châtioit si visiblement, de quitter le siége de Magdebourg qu'il avoit usurpé, de reprendre celui de Mersbourg qui lui appartenoit légitimement, & de réparer tout le mal qu'il avoit fait en le détruisant. Il étoit si éloigné de le faire, qu'il avoit peine même à en écouter la proposition: toutefois il répondit en peu de mots, que dans trois jours il iroit rendre au roi une réponse certaine. Il se fit donc monter sur un chariot, la seule voiture dont il usoit depuis long-temps, & se fit mener à sa maison de Tribur, où consumé de maladie il mourut au bout de deux jours, le vingt-cinquième de Janvier l'an 1004.

Le roi Henri l'ayant appris, s'y rendit pour accompagner le corps jusques à Magdebourg, & y envoya devant Vipert son chapelain, avec ordre de faire élire Tagmon pour archevêque. Cependant Valthard, prévôt de l'église de Magdebourg, assembla le clergé, pour leur déclarer que l'archevêque étoit mort, & que le roi venoit les visiter: leur demandant en même temps leur avis sur l'élection d'un successeur. Ils déclarent tout d'une voix qu'ils l'élisoient lui-même, quoiqu'il le refusât humblement. Le corps de l'archevêque Gisilier étant arrivé à Magdebourg, & le roi ensuite, il envoya le lendemain Arnoul évêque d'Halberstat, pour per-

AN. 1004. suader au clergé & aux vassaux de l'église vacante d'élire Tagmon. Le prévôt Valthard répondit, qu'il renonçoit volontiers à l'élection faite en sa faveur; mais qu'il prioit le roi, au nom de tous, de leur laisser la liberté d'une élection canonique, & de ne pas souffrir que la dignité de leur église fût avilie de leur temps. Sur cette réponse, le roi fit venir le prévôt & les principaux de l'église de Magdebourg séparément; & fit si bien par prières & par promesses, qu'ils élurent Tagmon: à qui aussitôt il donna le bâton pastoral de l'évêque Arnoul, pour signe de l'investiture de cette église & l'installa dans la chaire pontificale avec les acclamations ordinaires. Ensuite on célébra les funérailles de Gisilier.

Ditm. lib. v. p. 58. Sup. l. LVI. *n.* 41. LVII. 36.

Tagmon étoit disciple de S. Volfang évêque de Ratisbonne, qui l'avoit élevé dès l'enfance comme son fils; & quand il fut plus avancé, lui donna l'intendance de tous ses biens. Il le mit si bien dans l'esprit de l'empereur & du duc de Bavière, qu'il ne doutoit point qu'il ne fût un jour son successeur. Mais étant près de mourir, il le fit venir, & lui dit: mettez votre bouche sur la mienne, & recevez du Seigneur le souffle de mon esprit, pour tempérer en vous l'ardeur de la jeunesse par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, sachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. S. Volfang mourut en 994; & Tagmon étant élu tout d'une voix pour lui succéder au siége de Ratisbonne, vint trouver l'empereur; mais il n'obtint pas son consentement, & ce prince donna l'évêché de Ratisbonne à Gebehard son chapelain. Celui-ci traita honnêtement Tagmon, que l'empereur lui avoit recommandé: mais la diversité de leurs mœurs ne permit pas qu'ils demeurassent long-temps ensemble, & Tagmon s'attacha à Henri alors duc de Bavière, qui l'aima particulièrement à cause de la pureté de sa vie; & qui étant devenu empereur, le fit archevêque de Magdebourg, au bout de dix ans, suivant la prédiction de S. Volfang. Il fit de grands présens au roi & à la reine, & à ceux qui les servoient avec lui pour témoigner sa reconnoissance.

XXII. Vigbert, évêque de Mersbourg.

Le roi Henri passa ensuite à Mersbourg, pour consoler cette église veuve depuis si long-temps, & la rétablir dans sa première dignité. Ce fut-là que Tagmon fut sacré archevêque de Magdebourg le jour de la Purification second de Février, l'an 1004. Il fut sacré par Villegise archevêque de

Mayence, du consentement des suffragans de l'un & de l'autre qui se trouvèrent présens, & du légat du pape qui y assista. Il auroit dû être ordonné par le pape même: mais l'état des affaires ne lui permettoit pas d'aller à Rome. En même temps le roi donna l'évêché de Mersbourg à Vigbert son chapelain, lui rendant tout ce que Gisilier avoit injustement ôté à cette église; & pour signe d'investiture, il lui mit en main publiquement le bâton pastoral de l'archevêque Tagmon, qui sacra le nouvel évêque ce jour-là même, assisté de quatre de ses suffragans. Pour récompenser l'église de Magdebourg de cette distraction, le roi lui donna une terre de son domaine, & une partie considérable des reliques de S. Maurice, qu'il tira de sa chapelle. On les transféra solennellement du mont saint Jean dans la ville, & quoique l'hiver fût très-rude & la terre couverte de neige, le roi porta lui-même cette relique nus pieds. AN. 1004.

Vigbert évêque de Mersbourg naquit dans la Turinge, & fut instruit par Otric dans l'école de Magdebourg. Son beau naturel étant cultivé par une bonne éducation, l'archevêque Gisilier le prit à son service, le tint longtemps auprès de lui dans une intime confiance, & le fit archiprêtre. Enfin ayant écouté de mauvais rapports contre lui, il aliéna tellement Vigbert, qu'il quitta tous les avantages qu'il avoit auprès de lui, & s'attacha au roi Henri, dont il gagna les bonnes grâces. Vigbert étoit bien fait & de belle taille, la voix très-belle, de bon conseil, éloquent, agréable en conversation, d'une libéralité sans bornes. Il enrichit son église de plusieurs terres, de quantité de livres, & d'autres meubles nécessaires au service divin. *Ditmar. l. 6. p. 68.*

Quant à l'archevêque Tagmon, il étoit d'une vie très-pure, plein de justice & de charité, doux, mais ferme & prudent; sous l'habit de chanoine il menoit la vie d'un moine. Aucun évêque de son temps n'étoit plus familier avec son clergé; il les aimoit & les louoit devant le peuple. Il disoit tous les jours la messe & le pseautier, s'il n'en étoit empêché par maladie; & ne pouvant jeûner, il y suppléoit par de grandes aumônes. Ses veilles étoient grandes. Il étoit très-sérieux avant la messe, & plus gai ensuite: il aimoit les nobles, sans mépriser ceux qui ne l'étoient pas. Il acquit à son église trois villes & une terre, & des ornemens épiscopaux magnifiques. *Ibid. p. 75.*

AN. 1007. XXIII. Bamberg évêché. Ibid. p. 66.

Le roi Henri désiroit depuis long-temps d'ériger un évêché à Babemberg ou Bamberg en Franconie. Il aimoit dès l'enfance cette ville, qui étoit de son patrimoine; & quand il fut roi, il commença à y bâtir une église, & y amasser peu à peu tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin. Comme Bamberg étoit du diocèse de Virsbourg, le roi pria l'évêque de la lui céder avec son territoire, lui offrant d'autres terres en échange. L'évêque y consentit, à condition qu'il deviendroit archevêque, & que le nouvel évêque de Bamberg lui seroit soumis. Le roi donc célébrant la Pentecôte à Mayence le vingt-cinquième de Mai, la sixième année de son règne qui étoit l'an 1007, déclara son dessein touchant l'érection de cet évêché. N'espérant point d'enfans, puisqu'il gardoit la continence avec la reine, il vouloit faire Dieu même héritier de son patrimoine, & contribuer à la destruction du paganisme chez les Sclaves dont Bamberg se trouvoit proche. Pour lui faire un diocèse, il reçut de Henri évêque de Virsbourg un comté, & partie d'un autre territoire, lui donnant en échange cent cinquante manses ou familles. Ce traité se fit du consentement des évêques qui assistèrent à l'assemblée de Mayence; savoir, l'archevêque Villigise, Bouchard de Vormes, & quatre autres de ses suffragans: Liudolfe de Trèves & ses suffragans: Theodoric de Metz, & les évêques de Toul & de Verdun: Heribert archevêque de Cologne, & Notquer évêque de Liège son suffragant, & Erluin de Cambray: Tagmon archevêque de Magdebourg, & Hidolfe évêque de Mantoue.

To. 9. conc. p. 785.

Ensuite le roi Henri envoya à Rome deux de ses chapelains, Alberic & Louis, chargés de ses lettres & de celles de l'évêque de Virsbourg, pour obtenir du pape la confirmation de cette érection. Le pape Jean XVIII l'accorda dans un concile, & en écrivit à tous les évêques de Gaule & de Germanie. Dans ses lettres il marque, que la nouvelle église dédiée à S. Pierre sera sous la protection particulière de l'église Romaine, & toutefois soumise à l'archevêque de Mayence son métropolitain. La date est du mois de Juin, indiction cinquième, qui est la même année 1007.

To. 9. conc. p. 784. Ditm. p. 67.

Les chapelains du roi étant revenus en Allemagne, il tint un grand concile à Francfort le premier de Novembre de la même année. L'évêque de Virsbourg y fut appelé; mais sachant qu'il n'avoit pas obtenu le titre d'archevêque, il

refusa d'y venir & d'accomplir sa promesse. Les évêques étant assemblés, le roi se prosterna devant eux jusques à terre ; mais il fut relevé par Villigise archevêque de Mayence, dans le diocèse duquel le concile se tenoit. Le roi expliqua son intention touchant le nouvel évêché, ajoutant qu'il avoit le consentement de la reine son épouse à qui il avoit donné Bamberg pour son douaire, & de son frère son héritier présomptif. Il pria que l'absence de l'évêque de Virsbourg ne lui nuisît pas, offrant quand il se présenteroit d'en passer par l'avis du concile. AN. 1007.

Alors Berniger, chapelain de l'évêque de Virsbourg & son député, dit : que la crainte du roi avoit empêché son maître de venir au concile ; qu'il n'avoit jamais consenti au dommage de l'église qui lui étoit confiée, & qu'il conjuroit les assistans de ne pas permettre qu'elle en souffrît en son absence. Puis on fit lire à haute voix les priviléges de cette église. Les évêques s'étant mis à délibérer, le roi se prosternoit toutes les fois qu'il voyoit balancer leurs avis. Enfin l'archevêque de Mayence demandant ce qu'il falloit décider, Tagmon archevêque de Magdebourg répondit le premier, que l'on pouvoit légitimement accorder ce que le roi désiroit : tous les autres s'y accordèrent, & souscrivirent la lettre de confirmation donnée par le pape. On y voit les noms de trente-cinq évêques : premièrement de Villigise archevêque de Mayence avec ses suffragans, de Liudolfe archevêque de Trèves, Hartung de Juvave ou Salsbourg, Heribert de Cologne, Tagmon de Magdebourg, Bouchard de Lyon, Badolfede de Tarentaise, & Anastase archevêque des Hongrois, c'est-à-dire de Strigonie ; ces trois derniers sans suffragans. Le roi Henri donna le nouvel évêché de Bamberg à Eberard son chancelier, qui fut sacré le même jour par l'archevêque de Mayence ; & dans la suite Heribert, archevêque de Cologne, remit l'évêque de Virsbourg dans les bonnes grâces du roi. Outre l'église cathédrale dediée à S. Pierre & à S. George, le roi bâtit à Bamberg un monastère de chanoines du côté du midi en l'honneur de saint Etienne, & au septentrion un monastère de moines en l'honneur de S. Michel & de S. Benoît.

XXIV. Saint Aufrid évêque d'Utrecht. *Mabill. sæc. 6. Ben. p. 85. Boll. 3. Mai. to. 12. p. 428*

Entre les évêques suffragans de Cologne qui assistèrent au concile de Francfort, on trouve Ansfrid évêque d'Utrecht, que d'autres nomment Aufrid. Il étoit très-noble, & fut élevé par son oncle paternel Robert archevêque de Trèves. En-

AN. 1007. suite ayant embrassé la profession des armes selon sa naissance, il servit Brunon archevêque de Cologne, & l'empereur Otton le grand, qui avoit en lui une confiance particulière. Comme il étoit fort instruit des lois divines & humaines, il avoit une grande autorité, soit dans les jugemens, soit dans les diètes ou assemblées: mais les ignorans, voyant qu'il employoit à la lecture ses heures de loisir, disoient qu'il menoit la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain & employoit les armes pour réprimer les pillages fréquens en Brabant comme ailleurs.

Il fonda avec Hilsuinde son épouse le monastère de Thoren, dont leur fille Benedicte fut la première abbesse; & la mère s'y retira, & y mourut saintement. Alors le comte Aufrid se trouvant libre, avoit résolu d'embrasser la vie monastique; mais Baudri évêque d'Utrecht étant mort l'an 995, l'empereur Otton III lui donna cet évêché. Il s'en défendoit sur ce qu'il étoit avancé en âge, & avoit passé sa vie dans l'exercice des armes; mais enfin ne pouvant résister aux instances de l'empereur, il prit son épée, la mit sur l'autel de la Vierge, c'étoit à Aix-la-Chapelle, & dit: jusques-ici j'ai employé ma puissance temporelle contre les ennemis des pauvres; désormais je recommande à la Ste. Vierge & ma nouvelle dignité & mon salut. Sur la fin de sa vie il devint aveugle, & se retira dans un monastère qu'il avoit fondé; mais quoiqu'il eût pris l'habit, il ne laissoit pas d'assister aux conciles & aux diètes. Il mourut l'an 1010, le troisième jour de Mai, & est compté entre les saints, aussi-bien qu'Hilsuinde son épouse.

XXV. Religion du roi Robert. *Mabill. præf. 1. sæc. 6. §. 7. Tom. 9. conc. p. 787.*

En France le roi Robert, touché des censures ecclésiastiques, & des exhortations d'Abbon de Fleury, renvoya la reine Berthe dès l'an 1001; puis il délibéra long-temps sur le choix d'une autre épouse; & enfin vers l'an 1006, il prit Constance, fille de Guillaume comte d'Arles. Ce roi fit tenir un concile à Chelles en son palais l'an 1008, le dix-septième de Mai, où assistèrent treize évêques. Les plus connus sont Leutheric archevêque de Sens & Hugues de Tours, Fulbert évêque de Chartres depuis l'année précédente 1007, & Adalberon de Laon qui devoit être fort âgé. Il ne reste de ce concile qu'une charte en faveur de l'abbaye de S. Denis, où le roi dit: que depuis le règne de l'empereur Charles III, c'est Charles le Gros, ce monastère avoit été tellement né-

gligé, que les moines en étoient venus à la pompe séculière; ce qui avoit causé la dissipation de leurs biens, & la diminution de leurs privilèges. C'est pourquoi le roi Hugues y avoit établi un abbé capable nommé Vivien, à qui le roi Robert accorda quelques nouveaux droits.

Leutheric archevêque de Sens étoit dans l'erreur touchant le corps de Notre-Seigneur, & s'en servoit quelquefois pour éprouver les coupables, suivant un abus qui avoit cours en ce temps-là. Le roi Robert lui en écrivit en ces termes: puisque le corps de Notre-Seigneur doit être le salut de l'ame & du corps de celui qui le reçoit, suivant les paroles que prononce le prêtre en le donnant; comment avez-vous la témérité de dire: reçois-le, si tu en es digne? puisque personne n'en est digne. Pourquoi attribuez-vous à la divinité les souffrances corporelles? Je jure par la foi que je dois à Dieu, que si vous ne vous corrigez, vous serez privé de l'honneur du sacerdoce. L'archevêque profita de cette réprimande, & cessa d'enseigner sa mauvaise doctrine, qui commençoit à s'étendre dans le monde. Nous ne voyons point clairement quelle étoit cette erreur; mais nous voyons, par la lettre du roi, que l'on usoit de paroles différentes des nôtres, en administrant l'eucharistie; & qu'au lieu que nous disons: que le corps de Notre-Seigneur Jesus-Christ conserve ton ame pour la vie éternelle, on disoit: que le corps de Notre-Seigneur J. C. soit pour toi le salut de l'ame & du corps.

Helgald. tom. 4. Duchesne, p. 64.

XXVI.
S. Boniface martyr chez les Russes.

Cependant Brunon, autrement nommé Boniface, alla prêcher chez les Russes. Il étoit de la première noblesse de Saxe & parent des rois. Sa mère l'envoya à Magdebourg étudier sous Giddon le philosophe; & après S. Adalbert de Prague, il gouverna cette école. L'empereur Otton III l'ayant fait venir auprès de lui, il servit quelque temps à sa chapelle, & l'empereur l'aimoit si tendrement, qu'il l'appeloit son ame. Mais Brunon quitta bientôt la cour, & embrassa la vie monastique l'an 997: il vivoit du travail de ses mains, & souvent ne mangeoit que deux fois la semaine, le dimanche & le jeudi; il alloit toujours nus pieds, & quelquefois se rouloit dans des orties ou des épines, témoignant une grande ardeur pour le martyre.

Act. sanct. Ben. sæc. 5. p. 79. Ditmar. lib. VI. p. 82. Vita sanct. Romuald. n. 39. 40.

En quittant l'empereur Otton, il s'attacha à S. Romuald, qu'il suivit d'abord au mont-Cassin, puis à Perée près de Ravenne; & après avoir long-temps mené la vie érémitique,

AN. 1009.

voulant prêcher aux infidelles, il alla à Rome en demander la permiſſion au pape. Il fit ce voyage non-ſeulement à pied, mais nus pieds, marchant loin devant les autres, & chantant continuellement des pſeaumes : il mangeoit tous les jours, pour ſoutenir le travail du voyage, mais ſeulement un demi-pain, y ajoutant les jours de fêtes des fruits ou des racines, & ne buvoit que de l'eau. Le pape lui accorda la permiſſion, non-ſeulement de prêcher, mais de ſe faire conſacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne il alloit à cheval, mais toujours nus pieds, même par les plus grands froids : enſorte qu'il falloit quelquefois de l'eau chaude, pour détacher ſon pied collé à l'étrier.

Ditmar. p. 82.

Il vint à Merſbourg trouver le roi Henri, & par ſa permiſſion Tagmon archevêque de Magdebourg le ſacra, & lui donna le pallium que lui-même avoit apporté. Depuis ſa conſécration il récitoit tous les jours l'office monaſtique & l'office canonique, & continuoit de mortifier ſon corps par les jeûnes & les veilles, nonobſtant ſes grands voyages. Boleſlas duc de Pologne, & les autres ſeigneurs, lui firent de grands préſens ; mais il donna tout aux égliſes, à ſes amis & aux pauvres, ſans ſe rien réſerver.

Enfin la douzième année de ſa converſion il alla prêcher en Pruſſe, mais ſans effet. Il s'avança ſur les confins de la Ruſſie, & commença à y annoncer l'évangile, ſans s'arrêter à la défenſe des habitans qui l'en vouloient empêcher. Enfin comme il continuoit toujours, ils le prirent & lui coupèrent la tête avec dix-huit des ſiens, le quatorzième de Février l'an 1009. Les corps de ces martyrs demeurèrent ſans ſépulture, juſques à ce que Boleſlas les acheta, pour être la protection de ſa maiſon. L'égliſe honore ce ſaint martyr, ſous le nom de Brunon, le 15e. jour d'Octobre.

Martyr. R. 15 Oct.

XXVII. Mort de Jean XVIII. Sergius IV pape.

Papebr. conat.

Epiſt. Pet. Antioch tom. 2.

Monum. Cotel. p. 148. C.

Epitaph. ap. Baron. 1012.

La même année 1009, le dix-huitième de Juillet, mourut le pape Jean XVIII, après avoir tenu le S. ſiége cinq ans & quatre mois. De ſon temps l'égliſe de CP. étoit unie à l'égliſe Romaine, & l'on y récitoit à la meſſe le nom de ce pape, avec ceux des autres patriarches. Le S. ſiége vaqua environ quatre mois; puis on élut Pierre évêque d'Albane, Romain de naiſſance, qui prit le nom de Sergius IV, & fut couronné le dimanche 2e. jour d'Octobre 1009. C'eſt le premier pape, Romain de naiſſance, que je trouve avoir changé

changé de nom; soit par respect pour S. Pierre, soit parce qu'il se nommoit aussi Bouche de Porc, comme Ditmar le témoigne. Il avoit été cinq ans évêque d'Albane, & fut pape deux ans & neuf mois.

AN. 1009.

Ditmar. lib. VI. p. 84.

La même année 1009 mourut S. Ardouin, prêtre de Rimini. Après la mort de son père, il s'attacha au prêtre Venerius recteur de l'église de S. Gregoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la prière & à tous les exercices de piété. Pour y vaquer plus librement, ils se retirèrent hors de la ville à S. Apollinaire, où ils joignoient le travail à la prière. Ardouin ayant été ordonné prêtre, plusieurs venoient lui demander ses instructions & ses conseils; & il reprenoit hardiment les pécheurs, même Rodolphe comte de Rimini. On lui faisoit beaucoup de présens, mais il donnoit tout aux pauvres. L'évêque Jean ayant donné à Venerius l'abbaye de S. Gaudence, Ardouin s'y retira avec lui, & y finit saintement ses jours le quinzième d'Août 1009; & il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles.

Mabil. sæc. 6. p. 81.

Pet. Dam. Opusc. VI. c. 26.

XXVIII. Eglise du S. Sépulcre abattue.

On apprit, peu de temps après, que le prince de Babylone avoit fait abattre l'église du S. Sépulcre à Jérusalem; & il passa pour constant en France que c'étoit à la poursuite des Juifs. Voici comme le moine Glabert le raconte: les Juifs étoient indignés de voir une multitude innombrable de chrétiens aller en pélerinage au saint Sépulcre. Il y avoit grand nombre de Juifs à Orléans, où le roi Robert faisoit souvent son séjour; & c'étoient les plus fiers & les plus hardis de tous. Ils gagnèrent donc par argent un nommé Robert, serf fugitif du monastère de Mellerai, qui couroit le monde en habit de pélerin, & l'envoyèrent avec des lettres écrites en caractères hébraïques, & enfermées dans un bâton, adressées au prince de Babylone, qui portoient: que s'il ne faisoit promptement détruire cette maison si vénérable aux chrétiens, ils le dépouillèrent bientôt de son royaume. Le prince alarmé envoya des gens à Jérusalem, qui renversèrent l'église de fond en comble. Ils s'efforcèrent même de rompre avec des masses de fer la grotte du saint Sépulcre; mais ils ne purent. C'est la seconde fois que cette église fut ruinée: la première fut au mois de Juin 613, quand elle fut brûlée par les Perses.

Glab. III. hist. c. 7.

V. Chr. Ademar. p. 175.

Sup. liv. XI. n. 54.

Sup. liv. XXXVIII. n. 10.

On sut ensuite par tout le monde que ce désastre étoit arrivé par la malice des Juifs; & les chrétiens résolurent,

Chr. Pasc. p. 385.

An. 1010. d'un commun consentement, de les bannir de toutes leurs terres. Ainsi la haine publique éclatant contre eux, on les chassa des villes; plusieurs furent noyés, ou tués par le fer & par d'autres genres de mort; & quelques-uns se tuèrent eux-mêmes: ensorte qu'il en paroissoit peu dans la chrétienté. Les évêques firent défense à tous les chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires, ordonnant toutefois de recevoir ceux qui voudroient se convertir. Ainsi plusieurs se firent baptiser, par la crainte de la mort, & revinrent peu après à leur ancienne façon de vivre.

Le porteur de la lettre qui avoit causé tant de mal, revint à Orléans, & fut reconnu par un pélerin qui avoit voyagé avec lui en Levant, & qui le trouva encore en grande liaison avec les Juifs, dont il avoit reçu de grandes récompenses. Il fut pris & fouetté si rudement, qu'il confessa son crime; & aussitôt les officiers du roi le condamnèrent au feu, & il fut brûlé hors la ville à la vue de tout le peuple. Cinq ans après la ruine de cette église, les Juifs, qui s'étoient cachés en divers lieux, recommencèrent à paroître, & se rétablirent comme auparavant. La même année la mère du prince de Babylone, qui étoit chrétienne, & se nommoit Marie, commença à rebâtir l'église du S. Sépulcre, & une multitude incroyable de gens de tous pays allèrent à Jérusalem, & donnèrent de grandes sommes pour contribuer à ce bâtiment. Tel est le récit de Glabert.

Chr. Saxo. 1012. Peu de temps après, c'est-à-dire l'an 1012, le roi Henri fit aussi chasser les Juifs de Mayence.

Cedr. p. 706. Les Grecs comptent la chose ainsi: l'an du monde 6518, indiction huitième, c'est l'an de Jesus-Christ 1010. Aziz qui commandoit en Egypte, ayant rompu les traités avec les Romains pour un très-petit sujet, renversa le temple magnifique du saint Sépulcre à Jérusalem, ruina les monastères, & en chassa les moines, qui s'enfuirent de toutes parts.

XXIX. Califes Fatimites. *Sup. liv. LV. n. 13.* Mais les histoires orientales nous apprennent que ce destructeur du S. Sépulcre fut le troisième des califes Fatimites, Haquembiamrilla, & non pas son père Aziz: ce qu'il faut reprendre de plus haut. J'ai marqué le commencement de la puissance des Fatimites en Afrique, & les deux premiers princes de cette race, Mahomet le Mehedi & son fils Gaïm. Il eut pour successeur son fils Almansor, & ce-

Elm. lib. 3. p. 227.

lui-ci son fils Moezlidinilla, qui conquit l'Egypte en 358 de l'hégire, 969 de J. C. & y fut reconnu calife, faisant cesser la prière qui se faisoit au nom du calife Abbasside résidant à Bagdad ; ce qui produisit un schisme entre les Musulmans. Car une partie reconnoissoit toujours le calife Abbasside, & l'autre le calife Fatimite ; & ce schisme dura environ deux cents ans. En 362, 971, Moez fit bâtir une nouvelle ville, qui devint sa capitale, & qui fut nommée Alcaïra, c'est-à-dire la victorieuse, parce qu'elle fut fondée sous l'ascendant de la planète de Mars ; c'est le grand Caire. Moez mourut en 365, 975, & eut pour successeur son fils Aziz-billa.

AN. 1010.
Bibl. Or. Moez. p. 595.

Celui-ci avoit épousé une chrétienne, dont il eut une fille ; & en sa considération il fit patriarches ses deux frères, Jérémie de Jérusalem & Arsene d'Alexandrie, tous deux Melquites. Arsene obtint du calife l'église de Notre-Dame, occupée jusques-là par les Jacobites, & elle devint l'église patriarchale des Melquites. Aziz mourut en 386, 996 ; & eut pour successeur son fils Haquembiamrilla, âgé d'onze ans, qui en régna vingt-cinq.

Elm. p. 247.
Elm. p. 243.

Il fut méchant, impie, extravagant, inconstant en ses résolutions, & cruel, jusques à faire brûler une grande partie du Caire, & massacrer grand nombre des habitans. Il persécuta les chrétiens & les Juifs, & ruina leurs églises & leurs synagogues : ce qui en fit apostasier plusieurs, pour se rendre Musulmans ; mais ensuite il leur permit de retourner à leur religion, & de rebâtir leurs oratoires. Enfin il vouloit se faire adorer, & avoit une liste de ceux qui le reconnoissoient pour Dieu, où il en comptoit jusqu'à seize mille. Il fut aidé dans ce dessein par un imposteur Persan, nommé Mahomet, fils d'Ismaël, & surnommé Darari, qui vint en Egypte l'an 408, 1017. Il se mit au service de Haquem, gagna ses bonnes grâces, & s'attira ses bienfaits, en publiant que ce prince étoit Dieu le créateur de l'univers. Le peuple en fut tellement irrité, qu'il résolut la perte de Darari, & un Turc le tua dans le chariot même du calife ; puis sa maison fut pillée : on ferma les portes du Caire ; & dans le tumulte, qui dura trois jours, il y eut quelques Dorariens de tués. Car cet imposteur avoit fait des sectateurs.

Elm. p. 259.
Abulfarag. p. 221.
Bibl. Orient. Hakembemrilla, p. 411.
Elm. p. 264.
Bibl. Orient. Darariouns, p. 287.

Il eut même un successeur Persan comme lui, nommé Hamza, fils d'Ahmed, & surnommé Alhadi, c'est-à-dire

le directeur. Il eut grand nombre de disciples, & établit des docteurs dans l'Egypte & la Syrie. Car elle étoit comprise dans la domination des califes Fatimites, qui s'étendoit même bien avant dans l'Arabie. Hamza prêchoit le libertinage, permettant aux siens d'épouser leurs sœurs, leurs filles & leurs mères; dispensant de tous les exercices de religion, du jeûne, de la prière, du pélerinage. Ses sectateurs étoient en grand nombre; le calife Haquem le protégeoit ouvertement, & suivoit lui-même ses maximes: négligeant ses fonctions de calife & de chef de la religion, qui étoient de faire la prière, & prêcher dans la mosquée le vendredi. Il ne jeûnoit point le Ramadan, ne célébroit point les deux fêtes des Musulmans, & fit même cesser le pélerinage de la Mèque pendant quelques années.

XXX. Eglises d'Orient. *Chr. Or. p.* 132. *Sup. liv.* LV. *n.* 13. *Elm. p.* 229.

Ce tyran persécuta cruellement Zacharie patriarche Jacobite d'Alexandrie; mais il faut reprendre la suite de ces patriarches. Gabriel, qui mourut l'an 938, eut pour successeur Cosme, qui tint le siége douze ans; puis Macaire pendant vingt ans; puis Theophane élu l'an 345 de l'hégire, 956 de Jesus-Christ. Il se fit renégat: c'est pourquoi les évêques de sa communion s'élevèrent contre lui, & l'ayant mis dans une barque, le tuèrent, & jetèrent son corps dans la mer. Il avoit tenu le siége quatre ans & demi, & on le compte pour le soixantième patriarche. Son successeur fut Menas, ordonné l'an 350, 961. Puis Ephrem Syrien fut ordonné l'an 367, 977; & après trois ans & demi de pontificat, il fut empoisonné par un écrivain chrétien, à qui il ne vouloit pas souffrir d'entretenir une concubine. Ce patriarche donna tout son bien aux pauvres, & abolit l'usage simoniaque de prendre de l'argent pour les ordinations. Sa vertu le fit aimer du calife Moëz, qui le faisoit souvent venir à son palais, & lui rendoit beaucoup d'honneur.

p. 230. *p.* 246.

Elm. p. 246. Du temps de ce patriarche, vivoit Severe fils d'Elmocfah, évêque d'Asmonin, un des plus célèbres docteurs entre les Jacobites. Ils le regardoient comme un grand théologien: il étoit très-savant dans la langue Coptique ou Egyptienne, & très-éloquent en Arabe. Par cette raison le patriarche Ephrem le choisit pour disputer contre un Juif Africain, qui avoit demandé au calife Fatimi de Moëz la permission d'avoir en sa présence une conférence avec les chrétiens, où il se vantoit de les confondre: mais Severe le confondit lui-même publi-

quement. Il fut aussi en grande liaison avec Vaza fils de Reja, qui ayant été converti par un miracle attribué à S. Mercure, embrassa la vie monastique dans le monastère de S. Macaire, écrivit plusieurs ouvrages, entre autres sa vie, & souffrit enfin le martyre.

Severe d'Asmonin est principalement connu par ses ouvrages, qui se trouvent manuscrits dans les bibliothèques, particulièrement dans celle du roi. Un des principaux est l'histoire des patriarches d'Alexandrie, depuis S. Marc jusqu'à Dioscore, & depuis Dioscore jusqu'à son temps: mais dans cette seconde partie il ne fait mention que des Jacobites. Il dit que pour cet ouvrage il s'étoit servi des anciens livres Grecs, Coptes & Arabes, qui étoient dans le monastère de S. Macaire. C'est dans cette histoire qu'il rapporte l'apparition d'un enfant dans l'eucharistie, que Vaza fils de Reja rapporte aussi dans sa vie, disant l'avoir apprise de Severe. *Perpétuité, tom. 3.*

Les autres ouvrages de Severe sont partie de théologie, partie de morale. Une exposition abrégée de la foi selon les Jacobites. Une réponse au traité du patriarche Melquite Eutyquius contre les Jacobites, sur le mystère de l'Incarnation. Un traité de l'unité de Dieu contre les Juifs & les Motazales ou Epicuriens Mahométans. Réfutation d'un ouvrage d'Ebn-Obeïd, métropolitain Nestorien de Damas, sur le symbole. Des réponses canoniques, & quelques autres traités de discipline. Ces ouvrages sont cités avec éloge par la plupart des auteurs qui ont écrit depuis, même par les Melquites, quoique orthodoxes. Car ils se servent quelquefois des écrits de Severe sur l'eucharistie & les autres matières qui ne sont point controversées avec les Jacobites, & peuvent être utiles à tous les chrétiens.

Après Ephrem, Philothée fut mis sur le siége d'Alexandrie l'an 371, 981, & le tint vingt-quatre ans. Il aimoit l'argent & la bonne chère, & étoit toujours dans le bain. Il rétablit la simonie dans les ordinations & mourut de frayeur, d'une vision qu'il eut en célébrant la messe dans l'église de S. Marc. De son temps Arsene fut patriarche des Melquites, comme j'ai dit; & c'est le seul que je trouve depuis Eutyquius.

Le successeur de Philothée fut Zacharie, ordonné patriarche des Jacobites l'an 393, 1003, qui étoit la septième année du calife Haquem: & il tint le siége vingt-huit *Elm. p. 263; Chr. Or.*

tyran le fit expofer à des lions affamés, qui toutefois ne lui firent aucun mal : mais il fe tint caché pendant neuf ans. Les églifes demeurèrent long temps fermées, fans que perfonne osât célébrer la meffe que dans l'églife de S. Maurice ; & le calife obligea les chrétiens à porter une croix pendue au cou, & les Juifs la tête d'un veau. Enfin ce tyran fut tué par l'ordre de fa fœur, qu'il vouloit faire mourir, l'an 411 de l'hégire, 1020 de Jefus-Chrift.

XXXI. Concile de Leon. *Pelag. Ovet. p.* 64. *To.* 9. *conc. p.* 817.

En Efpagne le roi Alphonfe V vint à Leon capitale de fon royaume, avec la reine Elvire fon époufe, & y affembla tous les évêques, les abbés & les feigneurs, le jour de S. Jacques vingt-cinquième de Juillet, ère 1050, qui eft l'an 1012 ; & de ce concile il nous refte fept canons. Le premier porte, qu'à l'avenir dans tous les conciles on commencera par juger les caufes de l'églife. C'eft que ces conciles étoient auffi des affemblées politiques, où on traitoit des affaires temporelles. Après la caufe de l'églife, ajoute le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbés & les moines demeureront fous la juridiction de leurs évêques ; & les uns ne recevront point ceux des autres. Le refte de ces canons regarde la confervation du temporel des églifes ; & l'on y voit qu'on les pilloit en Efpagne comme ailleurs. Le roi Alphonfe rebâtit & repeupla la ville de Leon, qu'Almanfor & fon fils Abdelmelic avoient détruite. Il rétablit les lois Gothiques, & y en ajouta d'autres. Après avoir régné vingt-neuf ans, il fut tué d'un coup de flèche près Vifeu en Portugal, & enterré à Leon, l'an 1028. Son fils Veremond III lui fuccéda.

c. 6. *c.* 3.

XXXII. S. Elfege de Cantorberi. *Vita fæc.* 6. *Ben. p.* 115. *Boll.* 19. *Apr. tom.* 10. *p.* 630.

En Angleterre S. Elfege, quatrième archevêque de Cantorberi depuis S. Dunftan, s'efforçoit de rétablir la difcipline de l'églife, déchue après la mort de ce grand homme. Elfege étoit né vers l'an 955, de très-noble race ; mais dès fa jeuneffe il quitta le monde pour embraffer la vie monaftique, & après avoir paffé quelques années fous l'obéiffance, il fonda le monaftère de Bath, & en fut abbé. Après la mort de S. Ethelvolde, arrivée en 984, il fut ordonné évêque de Vincheftre par S. Dunftan, de la manière que j'ai rapportée, & fe rendit recommandable par toutes fortes de vertus. L'hyver par le plus grand froid il fe levoit la nuit nuds pieds en chemife, & fortoit dehors pour prier : quelquefois il fe mettoit dans la rivière jufques à la cein-

Sup. l. LVII. *n.* 13.

ture pendant sa prière. Il ne mangeoit jamais de chair, s'il n'étoit malade. Il avoit un si grand soin des pauvres, qu'il ne souffroit point qu'aucun de son diocèse mandiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en sortît les mains vuides; & quand les autres fonds lui manquoient, il leur faisoit distribuer le trésor de l'église.

S. Dunstan se voyant près de sa fin, pria Dieu instamment de lui donner Elfege pour successeur, & il l'obtint: car après S. Dunstan Ethelgar fut archevêque de Cantorberi pendant un an; puis en 989 Siric, auparavant évêque de Vilton; & en 996 Alfric, qui lui avoit succédé en ce siége, lui succéda aussi en celui de Cantorberi. Il le tint dix ans, & est loué non-seulement pour sa vertu, mais pour sa doctrine. Il composa une grammaire & un dictionnaire, & traduisit en Saxon, c'est-à-dire en Anglois, les premiers livres de l'écriture & quelques autres ouvrages. Il en composa aussi plusieurs en cette langue; entre autres une histoire de son église, & cent quatre-vingts sermons. Nous avons entre les conciles une lettre d'Alfric à un évêque nommé Vulfin, avec un modèle d'instruction pour son clergé, comme pour des gens peu instruits, même des premiers devoirs de leur profession. Il insiste principalement sur l'obligation de la continence. Alfric mourut l'an 1006, après avoir tenu dix ans le siége de Cantorberi, & est compté entre les saints.

Wilhelm. de gest Pontif. p. 203. Mabill. sæc. 6. Ben. p. 61.

to. 9. conc. p. 1003.

Ce fut donc après sa mort qu'Elfege ayant gouverné vingt-deux ans l'église de Vinchestre, fut transféré à Cantorberi à l'âge de cinquante-deux ans. Il alla à Rome recevoir du pape le pallium; & y apprit par révélation la mort de Quenulfe son successeur dans le siége de Vinchestre, qui avoit acheté cette dignité. A son retour, le roi Ethelrede, par son conseil & par celui d'Oulstan archevêque d'Yorck, convoqua un concile en un lieu nommé Enham, où tous les évêques & les seigneurs Anglois furent appellés; & on y fit trente-deux canons pour la réformation des mœurs & de la discipline, particulièrement des moines & des religieuses. Les prêtres méprisoient tellement les canons, que quelques-uns avoient deux femmes ou plus: & cet abus avoit passé en coutume. Le concile leur ordonne de les quitter, promettant que ceux qui garderont fidellement la continence seront traités comme les nobles. On ordonne d'abolir les superstitions païennes, & de chasser du pays

Tom. 9. conc. p. 789.

c. 2.

c. 4.

c. 6. les devins, les enchanteurs & les sorciers. Défense de vendre un chrétien pour l'envoyer hors du pays, principalement chez les infidelles. Défense de se marier dans le 6e. degré de parenté, ou du vivant de la première femme. On recommande de payer toutes les redevances dues à l'église, particulièrement le denier S. Pierre : d'observer les fêtes & le jeûne du vendredi, se confesser souvent, & communier au moins trois fois l'année. Les amendes des crimes commis contre Dieu, quoique décernées par le juge séculier, sont appliquées à l'église.

c. 8.

c. 9. 10. 11. 15. 16. 17.

c. 20.

c. 31.

XXXIII. Martyre de S. Elfege. *Vita, n.* 6.

Roger. Hoved. p. 431.

Cependant les pirates Danois attaquoient l'Angleterre, qui n'étoit pas en état de leur résister. Elfege s'efforçoit de les arrêter par ses exhortations, & même de les convertir : il rachetoit les captifs & nourrissoit le peuple réduit à la famine, qui le chargeoit de bénédictions, tandis que les infidelles s'en moquoient. Enfin l'an 1011, les Danois assiégèrent Cantorberi & la prirent de force; tout passa par le fer & par le feu, sans épargner les femmes ni les enfans. S. Elfege, s'échappant des mains de ses moines qui le retenoient dans l'église, accourut au milieu des corps morts, & se présentant aux ennemis, s'écria : épargnez ces innocens; il n'y a point de gloire à les massacrer. Tournez plutôt votre colère contre moi, qui vous ai souvent reproché vos crimes, qui ai nourri, revêtu & racheté ceux que vous teniez captifs. Ils le prirent aussitôt, lui serrèrent la gorge pour l'empêcher d'en dire davantage, lui lièrent les mains, lui déchirèrent le visage de leurs ongles, lui donnèrent dans les côtés des coups de poing & de pied. Ils brûlèrent l'église, & passèrent le peuple & le clergé au fil de l'épée, ne réservant que le dixième ; ensorte qu'il ne resta que quatre moines, & quatre-vingts hommes séculiers. Ils laissèrent aller Elmer abbé de saint Augustin; mais ils prirent Godouin évêque de Rochestre, & Léofrune abbesse de Ste. Mildrithe.

Ils tinrent S. Elfege sept mois dans une étroite prison ; mais la maladie se mit dans leurs troupes, & en peu de temps il en mourut deux mille, avec de grandes douleurs d'entrailles. Excités par les chrétiens, qui regardoient ce mal comme une punition divine, ils vinrent demander pardon à l'archevêque & le tirèrent de prison. Il leur dit : quoique vous ne méritiez point de grâce, nous devons imiter l'exemple du Sauveur, qui lava les pieds même au disciple qui l'alloit trahir, releva ceux qui venoient pour le prendre après

les avoir terrassés, & pria pour ceux qui l'avoient crucifié. Ayant ainsi parlé, il bénit du pain dont il leur donna à manger à tous, & ils furent délivrés de cette calamité. Alors ils lui envoyèrent quatre de leurs chefs, qui le remercièrent de la grâce qu'il leur avoit faite; mais ils ajoutèrent que, s'il vouloit jouir de la vie & de la liberté, il leur payât trois mille marcs d'or. Comme il le refusa, ils le lièrent de nouveau, & lui donnèrent la question avec des tourmens inouis, le propre jour de Pâque troisième d'Avril 1012; puis le remirent en prison.

AN. 1012.

Le samedi suivant ils l'en tirèrent, & l'ayant mis sur un cheval, le menèrent avec une troupe de gens armés pour le juger. Ils lui dirent : paye-nous l'or que nous demandons, si tu ne veux être aujourd'hui donné au monde en spectacle. Il répondit : je vous propose l'or de la sagesse, qui est de quitter votre superstition & vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obstinez à mépriser mon conseil, vous périrez plus malheureusement que Sodome, & ne prendrez pas racine en ce pays. Alors ils se jettèrent sur lui, l'abattirent à terre; le frappant du dos de leurs haches, le chargeant de pierres, d'os & de têtes de bœuf. Il se mit à genoux & pria pour eux ; puis étant tombés, il se releva & recommanda son église au bon pasteur. Enfin un Danois qu'il avoit confirmé la veille, par une compassion barbare, pour l'empêcher de languir davantage, lui donna sur la tête un coup de hache dont il mourut. C'étoit le samedi de la semaine de Pâque 19 d'Avril l'an 1012. Il avoit été six ans archevêque de Cantorberi, & en avoit vécu cinquante-huit. Les chefs des Danois vouloient faire jeter son corps dans la rivière ; mais ceux qu'il avoit convertis, & qui étoient en grand nombre, vinrent à main armée le révendiquer; & il fit plusieurs miracles. Les habitans de Londres l'ayant appris, le rachetèrent pour une grosse somme d'argent, & l'enterrèrent chez eux ; mais dix ans après il fut transféré à Cantorberi. L'église l'honore comme martyr le jour de sa mort.

Vita n. 13.

Martyr. rom. 19 Apr.

XXXIV. Geron archevêque de Magdebourg.

La même année 1012, l'église cathédrale de Bamberg étant achevée, le roi Henri la fit dédier solennellement le jour de sa naissance sixième de Mai. Il s'y trouva plus de trente-six évêques avec Jean patriarche d'Aquilée, qui fit la cérémonie. Les deux abbesses Sophie & Adelaïde, sœurs de l'empereur Otton III, y assistèrent; & en cette joie publique le

Ditmar. lib. VI. p. 74. Chr. Saxo. an. 1012.

An. 1012. roi accorda le pardon à plusieurs coupables, & le promit à plusieurs autres. Il célébra la Pentecôte de la même année à Mersbourg, où Tagmon archevêque de Magdebourg devoit chanter la messe le jour de la fête; mais il tomba malade, & Ditmar évêque de Mersbourg eut ordre de faire cette fonction. Tagmon mourut le huitième de Juin, après huit ans & quatre mois de pontificat; & le roi en ayant été averti, envoya Henri évêque de Virsbourg, pour apprendre l'intention du chapitre & des vassaux touchant le choix du successeur, sans qu'ils fissent d'élection en forme. Ils témoignèrent tout d'une voix souhaiter pour archevêque le prévôt Valthard, que le roi manda, le fit entrer seul dans sa chambre & l'entretint long temps. En sortant, Valthard montra à ceux qui l'avoient accompagné, l'anneau qu'il portoit à la main, disant : voilà le gage de la grâce que le roi m'a faite. Ensuite ils vinrent tous devant le roi, qui s'étendit sur les louanges de Valthard : ils l'élurent en forme, & aussitôt le roi lui donna le bâton pastoral. Après lui avoir prêté serment, il fut mené à l'église, & les assistans chantèrent les louanges de Dieu.

C'est Ditmar qui rapporte ces circonstances, auxquelles il fut présent; & on y voit tout ce qui s'observoit en Allemagne sous le saint roi Henri pour remplir les évêchés. Sitôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au roi, on attendoit son agrément pour procéder à l'élection : il la confirmoit, en donnant à l'élu l'anneau & le bâton pastoral; & il recevoit son serment avant qu'il prît possession. Nous verrons sous les règnes suivans l'importance de ces faits.

Le samedi suivant, Arnoul évêque d'Halberstat intronisa Valthard par ordre du roi; & le dimanche 22 de Juin, il fut sacré par ses cinq suffragans. Mais il ne remplit le siége de Magdebourg que sept semaines, & mourut le 12 d'Août la même année 1012. Il étoit sévère en apparence, mais doux en effet, juste & ferme dans ses résolutions, & courageux à défendre les droits de l'église. Quand on le vit prêt à rendre l'ame, on le tira de son lit, on le mit sur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix sur sa poitrine & des cierges allumés. Il avoit amassé quantité de livres, qui furent pillés à sa mort avec le reste des meubles. Thierri, neveu de l'évêque Ditmar, avoit été élu archevêque de Magdebourg; mais le roi fit élire Geron son chape-

Ditmar. p. 77. 78.

lain, & prit Thierri à sa place. Geron fut ordonné le jour de S. Maurice 22 de Septembre 1012. AN. 1012. p. 70.

Après la S. Martin le roi Henri vint à Coblens, & y tint un grand concile pour la condamnation de Thierri évêque de Metz & des autres rebelles de Lorraine. Thierri étoit frère de la reine Cunegonde; & dès l'an 1010, il s'étoit révolté contre le roi son beau-frère, parce qu'il avoit donné à l'église de Bamberg les terres du douaire de sa sœur. Le roi avoit fait des plaintes contre lui au concile de la dédicace de Bamberg; & en celui de Coblens il fut suspendu de la célébration de la messe, jusqu'à ce qu'il se fût justifié. *Chr. Saxo. 1012. Id. 1010. Ditmar. lib. VI. p. 54. p. 80.*

XXXV. Mort de Sergius IV. Benoît VIII pape.

Le roi Henri célébra à Polden en Saxe la fête de Noël 1012. Là vint le nouveau pape Benoît VIII, avec tout l'appareil de sa dignité, & raconta devant tout le monde d'une façon lamentable comment il avoit été chassé. Le pape Sergius IV étoit mort la même année 1012, le treizième de Juillet, après avoir tenu le saint siége deux ans & neuf mois. Il fut enterré à S. Jean de Latran, & après sa mort les Romains se partagèrent; les uns élurent un nommé Gregoire; les autres, Jean évêque de Porto, fils de Gregoire comte de Tusculum. Celui-ci l'emporta, & étant reconnu pape, il prit le nom de Benoît VIII, & tint le saint siége près de douze ans. Toutefois la faction de Gregoire s'étant relevée, Benoît fut obligé de sortir de Rome & d'aller implorer le secours du roi Henri. *Chron. Saxo. 1013. Ditmar p. 84. Papeb. Conat. Chron. Cass. lib. II. c. 27.*

AN. 1013. XXXVI. Mort de S. Libentius. Unvan archevêque de Brême.

Au commencement de l'année suivante 1013, mourut S. Libentius ou Lievize archevêque de Brême & de Hambourg, après une longue maladie. La nuit de devant sa mort, il dit à ceux qui étoient auprès de lui: mes enfans, apprenez par mon exemple à ne vous jamais défier de la bonté divine. J'ai suivi le pape Benoît exilé en ces quartiers, quoi que l'on fit pour m'en détourner. Je l'ai servi tant qu'il a vécu, & après sa mort j'ai rendu toutes sortes de services à mon seigneur Adaldague. Il me donna le soin de ses pauvres, puis il me fit son camerier: je lui ai succédé, tout indigne que je suis, par votre choix, & par la grâce du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons faites les uns contre les autres. Je vous conseille d'élire pour gouverner notre église Otton votre confrère, & de prier Dieu que le roi l'ait agréable. Ils promirent tous de suivre ce conseil. *Sup. liv. LVII n. 16. Mabill sæc. 6. p. 129. Ditmar. l. 6. p. 80. Sup. l. LVI. n. 11.*

An. 1013.

Le saint prélat mourut le lendemain dimanche quatrième de Janvier, après vingt-cinq ans de pontificat. Le roi Henri en ayant appris la nouvelle, le regretta & témoigna une grande confiance en ses prières; mais quand Otton vint se présenter à lui avec les députés de l'église vacante, il refusa de confirmer son élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan son chapelain, & y fit consentir les députés, quoiqu'avec répugnance. Puis prenant Otton par la main, il promit de lui faire quelqu'autre grâce. Il donna donc à Unvan le bâton pastoral, & le fit sacrer en sa présence par Geron archevêque de Magdebourg, assisté de deux évêques. Unvan reçut ensuite le pallium du pape Benoît VIII, & tint le siége de Brème & de Hambourg pendant seize ans. Il étoit d'une grande noblesse, riche & libéral, particulièrement envers son clergé, & se faisoit aimer de tout le monde.

Chr. Saxo. 1013.

Adam. l. II. c. 33.

XXXVII. Eglise de Saxe affligée.

Ibid. c. 30.

Pendant les dernières années de l'archevêque Libentius, la basse Saxe souffrit beaucoup de la part des Sclaves. Car après la mort de l'empereur Otton III, ces peuples prenant avantage de la division qui fut entre les Saxons pour la succession du royaume, secouèrent le joug, & prirent les armes pour recouvrer leur liberté. Ils y furent encore poussés par la dureté des gouverneurs chrétiens. Car Bennon duc de Saxe, homme distingué par sa vertu & protecteur des églises, étant mort, son fils Bernard mit le pays en trouble par sa révolte contre le roi Henri, & attaqua toutes les églises, particulièrement celles qui n'avoient pas voulu suivre son parti. D'ailleurs, oubliant la prudence avec laquelle son père & son ayeul avoient ménagé les Sclaves, il les opprima par avarice, & les traita si cruellement qu'il les mit au désespoir; tandis que le marquis Theodoric ne les traitoit pas mieux dans la Saxe orientale.

Helmod. l. I. c. 16.

Ces peuples donc, encore barbares & foibles dans la foi, renoncèrent en même temps au christianisme & à l'obéissance des Saxons. Ils ravagèrent premièrement par le fer & par le feu le pays qui est au nord de l'Elbe. Ils brûlèrent toutes les églises, & les ruinèrent jusques aux fondemens: ils firent mourir par divers supplices les prêtres & les autres ministres des autels; enfin ils ne laissèrent au-delà de l'Elbe aucune trace du christianisme. A Hambourg ils emmenèrent plusieurs captifs, tant du clergé que des habitans, & en tuèrent encore plus en haine de la religion. A Aldimbourg, qui étoit

la ville la plus peuplée de chrétiens, après avoir tué le reste comme des bêtes, ils gardèrent soixante prêtres, pour s'en jouer cruellement; & après leur avoir coupé en croix la peau de la tête, ils leur ouvrirent l'os, ensorte que la cervelle paroissoit; puis ils les promenèrent par toutes les villes des Sclaves, les mains liées derrière le dos, les frappant & les tourmentant jusques à la mort. On eût fait un livre entier des martyrs qui souffrirent en cette occasion. C'est ainsi que tous les Sclaves d'entre l'Elbe & l'Eider renoncèrent au christianisme, après l'avoir conservé plus de soixante-dix ans, c'est-à-dire durant tout le temps des Ottons. AN. 1014.

XXXVIII. S. Henri couronné empereur.

Chr. Saxo. Ditmar. lib. VII. init.

Muratori, Anecdot. p. 204.

Cependant le roi Henri passa en Italie, & célébra à Pavie la fête de Noël de l'an 1013. Le pape Benoît VIII étoit déjà de retour à Rome; & le roi y étant aussi arrivé, y fut couronné empereur le vingt-deuxième de Février 1014, jour de la chaire de saint Pierre: ce qui se passa ainsi. Henri étoit accompagné de la reine Cunegonde son épouse, & entouré de douze sénateurs, dont six avoient la barbe rase à la Romaine, six de longues moustaches à la Françoise, & des bâtons à la main. Il arriva ainsi à l'église de S. Pierre où le pape l'attendoit, & avant qu'il y entrât, il lui demanda s'il vouloit être le protecteur & le défenseur de l'église, & fidelle en tout à lui & à ses successeurs. Le roi le promit; & alors le pape le sacra & le couronna empereur avec la reine son épouse, & fit suspendre devant l'autel de S. Pierre la couronne que Henri portoit auparavant. Le même jour le pape donna un grand souper à l'empereur & à l'impératrice dans le palais de Latran. C'est ainsi que le raconte l'évêque Ditmar.

Lib. I. hist. c. ult.

Le moine Glaber ajoute que le pape avoit fait faire une pomme d'or, ornée de deux cercles de pierreries croisés, avec une croix d'or plantée dessus. La pomme représentoit le monde, la croix figuroit la religion dont l'empereur doit être le protecteur, & les pierreries les vertus dont il doit être orné. La pomme pour figurer le monde n'étoit pas une invention nouvelle: on en voit à la main des empereurs dans les médailles antiques. Le pape donna cette pomme en présence de tout le peuple à l'empereur Henri, qui la reçut avec plaisir, & dit au pape: vous voulez, saint père, m'apprendre par-là comment je dois gouverner. Puis en regardant la pomme, il ajouta: ce présent ne peut mieux con-

venir à personne qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix : & il l'envoya au monastère de Clugni, estimé alors le plus régulier de tous, & auquel il avoit déjà fait de riches présens. Glaber dit au même endroit : il paroît très-raisonnable & très-bien établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon celui que le pape aura choisi pour son mérite, & à qui il aura donné la marque de cette dignité. C'est un témoignage de l'opinion du temps : car cette histoire est adressée à saint Odilon, mort en 1049.

AN. 1014.

Bern. Aug. de Missa. c. 3.

Pendant que l'empereur Henri étoit à Rome, il demanda aux prêtres, pourquoi après l'évangile ils ne chantoient pas le symbole, comme on faisoit dans les autres églises. Ils répondirent que l'église Romaine, n'ayant jamais été infectée d'aucune hérésie, n'avoit pas besoin de déclarer sa foi par le symbole. Toutefois l'empereur persuada au pape Benoit de le faire chanter à la messe solennelle. C'est ce que témoigne Bernon, abbé de Richenou, qui étoit présent.

XXXIX. Concile de Ravenne.

Ditmar. p. 85.

Sup. n. 3.

L'empereur avoit déjà donné l'archevêché de Ravenne à son frère Arnoul; mais comme la possession lui en étoit disputée, il le fit alors introniser de nouveau, & consacrer sur le lieu par le pape. Il vouloit aussi faire dégrader Adalbert, usurpateur de ce siége; mais à la prière des gens de biens, il lui donna l'évêché d'Aricie. Le pape déposa quatre évêques ordonnés par l'archevêque Leon, depuis qu'il avoit perdu la parole.

To 9. conc. p. 833.

Le nouvel archevêque Arnoul tint un concile la même année 1014, le dernier jour d'Avril, dans l'église de la Résurrection à Ravenne, où assistèrent Sigefroi évêque de Plaisance, & plusieurs autres des provinces d'Emilie, de Flaminie & de Pentapole. On rapporta à ce concile que, pendant la vacance du siége de Ravenne, qui avoit duré onze ans, depuis la mort de Frideric arrivée en 1003, il s'étoit commis plusieurs désordres dans la province, entr'autres des ordinations illicites, & des dédicaces irrégulières d'églises. C'est pourquoi à la première session du concile il fut dit, que tous ceux qui avoient été ainsi ordonnés, demeureroient suspens jusqu'à une discussion plus exacte. Le lendemain le concile ordonna, que toutes les églises & les oratoires consacrés par Adalbert seroient interdits, & la bénédiction déclarée nulle. Le troisième jour, défenses furent faites sous

peine n'anathème à tous les évêques de la province de vendre le saint chrême, les recommandations des ames, les sépultures des morts, & tout ce qui avoit été défendu par les archevêques Gerbert & Frideric : défense aux archiprêtres de donner au peuple la bénédiction ou la confirmation par le saint chrême, fonctions réservées aux seuls évêques. AN. 1014.

XL. Religion de S. Henri. Ditm. p. 85.

Tandis que l'empereur Henri étoit en Italie, il fonda un évêché à Bobio, par le conseil des évêques de la province, qui le jugèrent nécessaire. C'est le lieu où mourut S. Colomban, & où reposent ses reliques. L'empereur ayant célébré à Pavie la fête de Pâque, qui cette année 1014 étoit le vingt-cinquième d'Avril, repassa les Alpes, & visita avec peu de suite divers lieux de piété. Cependant Ardouin, qui se prétendoit toujours roi de Lombardie, ravi du départ de Henri, s'empara de Verceil, dont l'évêque Leon eut de la peine à se sauver. Mais Ardouin fut enfin obligé de se soumettre ; & abandonnant le monde, il se retira dans le monastère de Frutare, où il mourut l'an 1018, le second jour de Mars, & quelques-uns le comptent entre les saints. Mabill. act. Ben. sæc. 6. p. 350.

L'empereur Henri, retournant en Allemagne, vint à Clugni voir l'abbé saint Odilon, pour lequel il avoit une telle affection, qu'il le visitoit souvent, & le menoit quelquefois à sa cour. A cette visite, il donna au monastère sa couronne, son sceptre, sa pomme, son habit impérial & un crucifix, le tout d'or, du poids de cent livres. Après avoir obtenu d'être associé à cette sainte communauté, il se recommanda à leurs prières, & leur donna des terres considérables en Alsace. S. Meinverc évêque de Paderborn, qui accompagnoit l'empereur, profita de cette occasion pour demander à S. Odilon des moines, afin de fonder un monastère près de sa ville. Il emporta aussi le poids du pain, la mesure du vin, le livre de la règle, celui des hymnes, & un antiphonier ; & quand il fut de retour, il fonda près de Paderborn une chapelle en l'honneur de S. Benoît, qui devint depuis un monastère fameux. Vita S. Meinverc n. 26. Boll. 5 Jun. to. 19. p. 521. Chr. Adem. p. 171.

L'empereur célébra à Bamberg la Pentecôte ; puis il vint au monastère de Corbie en Saxe, où la vie relâchée des moines lui déplut tellement, qu'il entreprit de les réformer & en fit emprisonner seize des plus rebelles. Comme ce monastère étoit du diocèse de Paderborn, S. Meinverc en ayant été chassé honteusement, l'empereur, sur sa remontrance, Chr. Saxo. Vita, c. 10. n. 70.

Ditm. p. 88. fit déposer l'abbé, & mit en sa place Drutmar moine de Loresheim, l'an 1015; ce qui affligea tellement les moines qu'ils se retirèrent tous, excepté neuf. Plusieurs toutefois revinrent ensuite, & se soumirent à la règle.

Mir. B. Rich. n. 8. sæc. 6. Ben. 533. Le zèle de l'empereur Henri pour la vie monastique le porta jusques à vouloir en faire profession lui-même. Il aimoit particulièrement Richard abbé de S. Vanes de Verdun, & lui avoit fait souvent de riches présens en or, en argent & en ornemens. Un jour il vint voir les nouveaux bâtimens des lieux réguliers que l'abbé avoit rétablis; & en entrant dans le cloître, soutenu d'un côté par l'évêque Heimon, & de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du pseaume: *Ps.* CXXXI. 14. c'est ici mon repos pour toujours, c'est l'habitation que j'ai choisie. L'évêque remarqua cette parole de l'empereur, & dit à l'abbé en particulier: si vous retenez ce prince; & le faites moine, comme il le désire, vous perdrez tout l'empire. L'abbé y fit une sérieuse réflexion, & trouva un expédient pour contenter l'empereur sans nuire à l'état.

Il le fit venir au milieu de la communauté, & l'interrogea sur son dessein. L'empereur répondit avec larmes, qu'il avoit résolu de quitter l'habit séculier, & de servir Dieu en ce lieu même avec les moines. Voulez-vous, dit l'abbé, suivant la règle & suivant l'exemple de Jesus-Christ, être obéissant jusqu'à la mort? Il dit que oui, & de tout son cœur. Et moi, dit l'abbé, je vous reçois pour moine; & dès ce jour je me charge du soin de votre ame. C'est pourquoi je veux que vous fassiez, avec la crainte de Dieu, tout ce que je vous ordonnerai. Henri le promit: & l'abbé Richard continua: je veux donc, & je vous ordonne que vous retourniez gouverner l'empire que Dieu vous a confié; & que, par votre fermeté à rendre justice, vous procuriez selon votre pouvoir, le salut de tout l'état. L'empereur obéit, bien qu'à regret, & reprit le gouvernement de l'empire; mais il visitoit souvent l'abbé Richard, & régloit par son conseil les affaires les plus importantes de l'état.

XLI. S. Meinverc de Paderborn.

S. Meinverc de Paderborn fut tiré du clergé d'Halberstat, pour venir à la cour de l'empereur Otton III, dont il étoit parent, & qui le fit son chapelain. L'évêque de Paderborn étant mort en 1009, le roi Henri fit appeler Meinverc, & en souriant il lui donna un gant, & lui dit: prenez. Que prendrai-je, répondit Meinverc? L'évêché de Paderborn;

Vita, c. 1. *n.* 4. *c.* 3. *n.* 12.

Paderborn, réprit le roi. Le chapelain répondit : que me doit cet évêché ? J'ai assez de bien pour en fonder un meilleur. C'est ce que je considère, dit le roi, & je désire que vous subveniez à la pauvreté de cette église. Il répondit gaiement : je l'accepte à cette condition ; & fut sacré par Villigise archevêque de Mayence son métropolitain, assisté des évêques qui se trouvèrent présens. Sitôt qu'il eut pris possession, il commença à rebâtir magnifiquement dès les fondemens sa cathédrale, que les barbares avoient ruinée ; & pour réparer la pauvreté de son église, il obtint du roi Henri plusieurs bienfaits, tant en terres qu'autrement. Il fit aussi donner à son église, par plusieurs seigneurs, par des ecclésiastiques, & par divers particuliers, un si grand nombre de fonds de terres, qu'il y a de quoi s'étonner de la dévotion du peuple & de l'industrie de l'évêque. Elle n'étoit pas moindre pour conserver que pour acquérir : il avoit soin que les serfs qui cultivoient ces terres ne manquassent de rien ; châtioit les paresseux, & récompensoit ceux qu'il trouvoit laborieux & fidelles. Il visitoit son diocèse avec tant de soin, que quelquefois il alloit seul par les villages, déguisé en marchand, pour connoître mieux l'état des peuples. Il eut grand soin des études & de l'instruction de la jeunesse ; ensorte que, sous Imade son neveu & son successeur, l'école de Paderborn fut très-florissante. On y apprenoit les sept arts libéraux, on y étudioit les poëtes & les historiens, on s'appliquoit à bien écrire & à peindre. De cette école sortirent Annon archevêque de Cologne, Frideric de Mayence, Altman de Passau, & plusieurs autres. S. Meinverc gouverna 27 ans l'église de Paderborn, & mourut l'an 1036, le samedi de la Pentecôte cinquième de Juin.

c. 6. 7. 8.

c. 10. n. 72. &c.

n. 78.

L'année 1016, les Sarrasins venant par mer en Italie, prirent Lune en Toscane, chassèrent l'évêque, & se rendirent maîtres du pays. Le pape Benoît l'ayant appris, assembla tous les évêques & les défenseurs des églises, & leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis, espérant avec l'aide de Dieu de les mettre à mort. En même-temps il envoya secrétement une grande multitude de barques, pour leur couper le chemin à leur retour. Le roi des Sarrasins s'en étant apperçu, se sauva avec peu de suite ; ses troupes s'assemblèrent, & d'abord eurent grand avantage sur les chrétiens, trois jours durant : enfin ils prirent

AN. 1016.
XLII.
Le pape repousse les Sarrasins.
Ditmar. lib. VII. p. 98.

la fuite, & furent tous tués, jusqu'au dernier; ensorte que les chrétiens ne pouvoient compter le nombre des morts, ni la quantité du butin. Leur reine fut prise, & pour punir son audace eut la tête coupée: le pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries qu'elle portoit sur sa tête, & envoya à l'empereur sa part du butin, estimé mille livres. Après le partage du butin, les chrétiens victorieux s'en retournerent chacun chez eux rendre grâces à Dieu. Le roi des Sarrasins, irrité de la mort de sa femme & de la perte de ses troupes, envoya au pape un sac plein de châtaignes; & lui fit dire par le porteur, que l'été suivant il lui ameneroit autant de soldats. Le pape lui envoya un petit sac plein de millet, en disant que, s'il n'étoit pas content du tort qu'il avoit fait au patrimoine de S. Pierre, il vînt une seconde fois, & qu'il trouveroit autant ou plus de gens armés.

An. 1016.

Chr. Adem. p. 177.

Vers le même temps il y eut à Rome un tremblement de terre, qui commença le vendredi-saint après l'adoration de la croix. Un Juif de la synagogue Grecque donna avis au pape, qu'à la même heure les Juifs traitoient avec dérision l'image du crucifix. Le pape s'en étant informé exactement, & ayant trouvé qu'il étoit ainsi, condamna les coupables à perdre la vie; & après qu'ils eurent été décapités, la fureur des vents cessa.

XLIII. Normands en Italie. *Clab.* III. *p.* I.

Cependant il vint à Rome un seigneur Normand nommé Raoul, qui s'étant attiré l'indignation du duc Richard, étoit sorti du pays avec tout ce qu'il avoit pu emporter. Il expliqua son aventure au pape Benoît, qui le jugeant brave guerrier, lui exposa les entreprises des Grecs sur l'empire d'Occident. Car l'empereur Basile avoit ordonné au Catapan, c'est-à-dire au gouverneur de ce qui lui restoit en Italie d'exiger le tribut qu'il prétendoit lui être dû; & en exécution de cet ordre, le Catapan avoit subjugué une partie de la province de Benevent. Le pape se plaignit donc à Raoul, qu'il ne trouvoit personne dans le pays capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit: le pape l'envoya à Benevent, & il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considérables.

Chr. Cass. lib. II. *c.* 37.

Les Normands étoient déjà connus en Italie; car seize ans auparavant, c'est-à-dire vers l'an mil, quarante Normands, revenant du pélerinage de Jérusalem, arrivèrent à Salerne, qu'ils trouvèrent assiégée par les Sarrasins. Les Italiens ad-

mirèrent la grande taille de ces étrangers, leur bonne mine & leur adresse à manier les armes. Gaimar prince de Salerne leur donna des armes & des chevaux, & ils firent une sortie sur les infidelles si imprévue & si vigoureuse, qu'ils les forcèrent à se retirer. Le prince de Salerne les combla de louanges, leur offrit de grands présens, & les pressa instamment de demeurer avec lui; mais ils répondirent qu'en ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient eu autre motif que l'amour de Dieu & de la religion, refusèrent les présens, & retournèrent en leur pays. Le prince de Salerne envoya avec eux des députés en Normandie, avec des citrons, des amandes & d'autres fruits d'Italie, des étoffes précieuses & des harnois dorés pour les chevaux: afin d'exciter d'autres Normands à venir dans un pays qui produisoit ces richesses. AN. 1016. Glab. ibid.

Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu de tous côtés, une multitude innombrable de Normands sortirent de leur pays avec leurs femmes & leurs enfans, non-seulement par la permission du duc Richard, mais par ses ordres pressans. Après plusieurs victoires sur les Grecs, Raoul, voyant que ses troupes diminuoient, & que les Italiens étoient peu propres à la guerre, passa les monts avec peu de suite, & alla trouver l'empereur Henri, pour lui exposer l'état des choses. L'empereur, qui sur sa réputation désiroit de le voir, le reçut très-bien, & lui fit divers présens. Nous verrons les grandes suites de cette entrée des Normands en Italie.

XLIV. Eglise d'Allemagne. Vita sæc. 6. Ben p. 174. Boll. 20. Apr. to. 10.

Entre les évêques chéris de l'empereur S. Henri, on compte S. Volbodon de Liége, qui étant né en Flandre d'une famille illustre, fut élevé dans le chapitre d'Utrecht, en gouverna l'école, & en fut prévôt. Après la mort de Baudri successeur de Notger, l'empereur donna à Volbodon l'évêché de Liége en 1017; il fut sacré par S. Heribert de Cologne, & il contribua ensuite à le réconcilier avec l'empereur. Il ne tint le siége que quatre ans, & mourut le vingtième d'Avril 1021. Son successeur fut Durand, né serf; mais tellement distingué par sa science & sa vertu, que S. Volbodon l'avoit recommandé à l'empereur, qui l'éleva à cette dignité, & le mit ainsi au-dessus de ses anciens maîtres.

Ditmar. liv. VII. p. 91.

En Saxe Eid évêque de Meissen, revenant de Pologne, mourut à Leipsic le vingtième de Décembre 1015. Ayant été élevé dans la communauté de Magdebourg, il n'accepta

la dignité épiscopale que pour gagner des ames à Dieu; & quoiqu'il fût noble & riche en fonds de terres, il donna un illustre exemple de pauvreté évangélique. Il ne portoit point de linge & peu d'habits: quelquefois il étoit si transi de froid, qu'à peine le pouvoit-on réchauffer dans un poîle. Il jeûnoit rigoureusement, & marchoit plus à pieds nuds, qu'à cheval, Quand la nourriture lui manquoit dans ses voyages, ou qu'il se trouvoit en quelque autre embarras, il remercioit Dieu, & ordonnoit à ceux qui l'accompagnoient d'en faire de même. Il étoit continuellement occupé à prêcher, à baptiser, à confirmer, non-seulement dans son diocèse, mais en plusieurs autres. Il consacra plusieurs églises, & souvent sans dire la messe: car il la disoit rarement, faisoit rarement le saint chrême, & ordonnoit peu de clercs. Ses larmes continuelles lui avoient affoibli la vue. De ce qu'il épargnoit sur la dépense de sa maison, il acquit à son église près de deux cens manses ou maisons de serfs. Il pratiqua pendant vingt-trois ans cette manière de vie si laborieuse, qui n'étoit pas approuvée des autres évêques, comme de son côté il n'approuvoit pas la leur.

Sa mort fut suivie de près de celle de Maingaud archevêque de Trèves; & l'empereur donna ce siége à Poppon, fils du marquis Léopold, & prévôt de l'église de Bamberg. Il le fit sacrer par Archambauld archevêque de Mayence, nonobstant les remontrances de Thierri évêque de Metz; qui prétendoit que c'étoit à lui, comme premier suffragant, à ordonner son métropolitain.

Ditmar évêque de Mersbourg, qui nous a conservé la mémoire de ces faits, mourut lui-même quatre ans après, savoir le premier jour de Décembre 1019. Il étoit de la première noblesse de Saxe. Ses ancêtres paternels & maternels avoient commandé des armées, & rempli les premiers emplois depuis le règne de Henri l'Oiseleur. Son père Sigefroi fut un des plus fidelles serviteurs de l'impératrice Adelaïde pendant le bas âge d'Otton III, & eut ensuite grande part à la confiance de ce prince. Ditmar fut premièrement élevé à Quedlimbourg près d'une tante, puis à Magdebourg, où il embrassa la vie monastique, sans toutefois renoncer à la possession de plusieurs grandes terres; & ce ne fut qu'à condition d'en donner une bonne partie à l'église de Mersbourg, que le roi Henri lui donna cet évêché en 1009, après la mort de Vigbert. Il avoit

Vita per Rain. & antiqua. p. 120.

trente-trois ans quand il entra dans ce siége, & le tint dix ans & sept mois. Il eut grand soin de faire rendre à son église les terres qui lui avoient été ôtées, quand l'empereur Otton la réunit à Magdebourg, & de lui en acquérir encore de nouvelles. Mais ce qui l'a rendu plus recommandable à la postérité, c'est l'histoire qu'il nous a laissée. Elle commence au règne d'Henri l'Oiseleur, & finit l'an 1018, marquant exactement les dates dans les dernières années. Ditmar y fait son portrait avec beaucoup d'humilité, se dépeignant de petite taille & de mauvaise mine, & avouant ingénument ses fautes. Entre un grand détail de faits peu importans, il en rapporte plusieurs considérables, principalement touchant les vertus des évêques qu'il avoit connus. Il se plaint souvent des vexations des seigneurs, qui en Allemagne, comme en France & en Italie, pilloient les biens des églises, & insultoient les évêques, respectant peu l'autorité du souverain. *Chron. Saxo. 1009. Ditmar. l. VI. p. 69.*

XLV. Eglise de Pologne. Lib. VII. p. 113.

Il raconte à la fin de son histoire les avantages de Boleslas duc de Pologne sur le prince des Russes, dont il prit la capitale nommée Kiovie, & en enleva de grands trésors. Cette ville avoit un archevêque & plus de quatre cens églises. Après cette victoire, Boleslas enrichit considérablement les églises de Pologne fondées par son père Micislas : il leur donna des terres & des villes entières, des vases d'or & d'argent, & tout ce qui étoit nécessaire pour le service. Il ordonna que les dixmes fussent exactement payées, & fonda plusieurs paroisses nouvelles.

Mais l'exaction des dixmes pensa peu de temps après renverser la religion en Pologne. Car quelques seigneurs en prirent prétexte de dire, que le christianisme étoit insupportable. Ils vouloient ne plus aller aux églises, en chasser les prêtres & les clercs, & retourner à leurs anciennes superstitions. Boleslas ayant été averti de cette conjuration, la prévint en faisant arrêter les chefs, dont quelques-uns furent même punis de mort. *Longin. p. 1022.*

AN. 1020. XLVI. Le pape en Allemagne. Chr. Saxo. Vita sancti Meinverc. n. 82. Vita sancti Henri. Vita sancti Chuneg. 3. Mar.

Le pape Benoît VIII vint lui-même en Allemagne, apparemment pour presser le secours contre les Grecs, & célébra à Bamberg avec l'empereur Henri le jeudi saint & la fête de Pâque de l'an 1020, qui étoit le 17e. d'Avril. Le dimanche suivant le pape consacra l'église de S. Etienne ; & l'empereur donna la ville de Bamberg & l'évêché à l'église Romaine,

AN. 1020. Boll. to. 6. p. 172. Chr. Caff. lib. 11. c. 46. ap. Baron. an. 1014. To. 9. conc. p. 813. Sup. liv. LVI. n. 1.

avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché, & de cent marcs d'argent.

Ce fut vraisemblablement en cette occasion, que l'empereur Henri renouvella & confirma les donations que ses prédécesseurs avoient faites à l'église Romaine, de la ville de Rome, de l'exarcat de Ravenne, & de tant d'autres domaines en Italie. La donation de Henri semble copiée sur celle d'Otton I, & on y voit, comme dans les précédentes, la réserve de la souveraineté de l'empereur. Cette dernière est souscrite par l'empereur Henri, puis par douze évêques, tous d'Allemagne, dont les premiers sont Archambauld de Mayence, Heribert de Cologne, Poppon de Trèves, Thierri de Metz & Eberard de Bamberg; puis trois abbés & plusieurs seigneurs. Le pape s'en retourna à Rome chargé de présens.

XLVII Concile de Pavie. To. 9. conc. p. 819.

On peut croire aussi que le pape fit confirmer en cette occasion un concile tenu à Pavie le premier jour d'Août, où il avoit présidé. Les actes qui nous en restent commencent par un grand discours, où il se plaint que la vie licencieuse du clergé déshonore l'église, & qu'ils dissipent les grands biens qu'elle a reçus de la libéralité des princes, les employant à entretenir publiquement des femmes & à enrichir leurs enfans. Il montre ensuite que les clercs sont obligés à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, & par les décrétales de S. Sirice & de S. Léon, dont le dernier défend le mariage même aux soudiacres. Après avoir ainsi établi en général que tous les enfans des clercs nés depuis leur engagement sont illégitimes, il vient à ceux qu'un clerc né serf de l'église avoit eu d'une femme libre. On prétendoit que ces enfans étoient libres, suivant la règle de droit, que hors le mariage légitime l'enfant suit la condition de la mère: mais le pape soutient que cette règle ne doit s'appliquer qu'aux enfans des laïques. Premièrement, parce que les laïques, qui ont fait cette loi, n'ont aucun pouvoir de régler les droits de l'église; ensuite, parce qu'ils n'ont pu, en la faisant, avoir en vue les enfans des clercs, puisque les clercs ne doivent point avoir d'enfans. Les clercs concubinaires objectoient ce passage de S. Paul: que chacun ait sa femme pour éviter la fornication; mais le pape répond que l'apôtre ne parle que des laïques, & que c'est l'hérésie de Jovinien de l'appliquer indifféremment à tout le monde. Il allègue une loi de Justinien, qui en certain cas déclaroit serfs les enfans des serfs,

Sup. liv. XVIII. n. 35. XXVI. n. 53.

I. Cor. VII. 2.

quoique nés de femmes libres ; & se plaint hautement des juges qui jugeoient suivant la maxime ordinaire. AN. 1021.

Après cette préface est le décret du pape, divisé en sept articles. Il renouvelle la défense d'avoir ni femme ni concubine, & semble l'étendre à tous les clercs sans exception. Il déclare que les enfans des clercs sont serfs de l'église en laquelle servent leurs pères, quoique leurs mères soient libres ; & prononce anathème contre le juge qui les déclarera libres. Aucun serf de l'église, clerc ou laïque, ne pourra faire aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de fouet & de prison, jusques à ce que l'église ait retiré tous les titres de l'acquisition. L'homme libre qui a prêté son nom, donnera à l'église ses suretés, sous peine d'être traité comme sacrilège ; & le juge ou le tabellion qui aura reçu le contrat, sera frappé d'anathème. Ce décret est souscrit par sept évêques, dont les premiers sont le pape Benoît, Aribert archevêque de Milan, & Raynald évêque de Pavie.

c. 1. 2. *c.* 3. *c.* 4. *c.* 5. *c.* 6. *c.* 7.

L'empereur Henri à la prière du pape confirma ce décret, comme il étoit nécessaire, puisqu'il regardoit le temporel ; & fit une ordonnance de sept articles, conformes à ceux du décret. Elle porte confiscation de biens & exil contre les juges qui déclareront libres les enfans des clercs ; & contre les mères, la peine du fouet & de l'exil, pour ôter l'occasion du mal. Enfin sur chaque article elle joint les peines temporelles aux spirituelles.

n. 4.

XLVIII. L'empereur se réconcilie avec saint Heribert.

Vita S. Herib. 6. *Mart. c.* 4. *n.* 23. *Boll. to.* 7. *Vita S. Meinv. n.* 83. *Boll. to.* 19. *p.* 39.

L'empereur Henri étoit irrité depuis long-temps contre Heribert archevêque de Cologne, qui n'avoit pas assisté à son élection, étant occupé aux funérailles de l'empereur Otton, & avoit tardé à lui apporter les ornemens imperiaux ; & on avoit persuadé à Henri que l'archevêque vouloit un autre empereur. Au commencement de l'an 1021, l'empereur assiégea le comte Otton dans son château d'Hamerstein près de Coblens, parce qu'il pilloit les terres de l'église de Mayence, en haine de l'archevêque qui l'avoit excommunié dans un concile pour un mariage illicite. L'empereur étant donc à ce siége, manda à l'archevêque de Cologne de venir le trouver avec ses troupes. Heribert étant malade d'une grosse fièvre, ne put y venir ; & l'empereur croyant que c'étoit un prétexte, dit en colère : eh bien, puisqu'il est malade, j'irai le visiter. En effet, sitôt qu'il eut soumis le comte, il marcha

An. 1021. vers Cologne, & les ennemis de l'archevêque ne manquoient pas de l'échauffer encore contre lui.

Quand il y fut entré, l'archevêque le reçut avec l'honneur convenable; & la nuit suivante l'empereur vit en songe un homme vénérable revêtu d'ornemens pontificaux, qui lui dit : prends garde, empereur, de rien faire contre mon confrère Heribert ; sache que c'est un homme agréable à Dieu, & que si tu l'offenses, tu en porteras infailliblement la peine. Le matin l'empereur envoya querir l'archevêque, qui se présenta les yeux baignés de larmes, voulant se plaindre de ce qu'il étoit irrité contre lui sans sujet; mais l'empereur se levant de son siége courut l'embrasser, & pour le remettre de son étonnement, il lui dit: j'avoue, mon père, que depuis que je suis venu à la couronne, je me suis prévenu d'aversion contre vous, & ne vous ai pas fait justice; mais le ciel se déclare pour vous, & Dieu m'a fait connoître que vous êtes du nombre de ses élus. Ayant ainsi parlé, il l'embrassa encore jusques à trois fois, & le fit asseoir auprès de lui : mais non content de cette satisfaction, la nuit suivante après matines, il prit un clerc avec lui, & alla à la chambre du prélat. Il ne l'y trouva pas: il étoit en prière, suivant sa coutume, dans un oratoire de S. Jean là proche. L'empereur ôta son manteau, & se prosterna à ses pieds : le priant de lui remettre, par sa puissance sacerdotale, tous les péchés qu'il avoit commis contre lui. L'archevêque releva l'empereur, & lui donna l'absolution qu'il demandoit ; puis il dit en secret : sachez qu'après votre départ nous ne nous verrons plus en ce monde. L'empereur, attendri de cette prédiction, l'embrassa de nouveau en pleurant, & lui baisa les yeux & les mains. S. Meinverc évêque de Paderborn étoit à Cologne avec l'empereur, lors de cette réconciliation ; & il exhorta le prince à réparer, par quelque aumône, l'injure qu'il avoit faite au saint archevêque : c'est pourquoi l'empereur donna une terre en Vestphalie au nouveau monastère de Paderborn.

Elog. sæc. 6. Ben. p. 468. Saint Heribert mourut en effet le seizième de Mars la même année 1021, & fut assisté à la mort par Elie abbé de saint Martin de Cologne, Ecossois de nation, & compté aussi entre les saints. Saint Heribert fut enterré au *Mart. R. 16 Mart.* monastère de Duit, qu'il avoit fondé. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il avoit rempli le siége

de Cologne vingt-deux ans; & eut pour successeur Pilegrim, chapelain de l'empereur, qui le tint quinze ans. AN. 1022.

XLIX. Victoires de l'empereur en Italie.

Il suivit l'empereur Henri en Italie l'année suivante 1022. Car ce prince y passa, sur les instantes prières des Normands, des Italiens & du pape, pour s'opposer aux Grecs qui menaçoient Rome même. Il marcha le long de la mer Adriatique avec le corps de son armée qui étoit immense, & envoya par le pays de Marses Poppon archevêque de Trèves, avec un détachement d'onze mille hommes, & Pilegrim archevêque de Cologne à Rome avec vingt mille hommes, pour prendre le prince de Capoue & l'abbé du mont-Cassin, qui étoient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé nommé Athenulfe s'enfuit, résolu de passer à Constantinople, & s'embarqua à Otrante; mais il périt en mer. Pandulfe son frère, prince de Capoue, se rendit à l'archevêque Pilegrim, qui lui sauva la vie, quoiqu'avec peine, parce qu'il l'avoit pris sous sa foi: car les seigneurs l'avoient condamné à mort.

Chron. Saxo. Chr. Cassin. Lib. II. c. 39.

c. 40.

Du temps de l'abbé Athenulfe, quelques moines, venant de Jérusalem, apportèrent au mont-Cassin une petite partie du linge dont Notre-Seigneur essuya les pieds de ses Apôtres. Comme plusieurs ne vouloient point croire que cette relique fût véritable, ceux qui l'avoient apportée la mirent sur le feu de l'encensoir, où d'abord elle prit la couleur du feu; mais quand on eut retiré les charbons, elle revint à son état naturel. On la mit donc dans un reliquaire précieux, & on l'exposoit tous les ans le jeudi saint, pendant le lavement des pieds. Cette épreuve des reliques par le feu est remarquable, & nous en trouvons un autre exemple du même temps dans la vie de S. Meinverc. Car ayant reçu du patriarche d'Aquilée le corps d'un S. Felix, pour le nouveau monastère qu'il avoit fondé près de Paderborn, il fit allumer un grand bûcher au milieu du cloître, & y mit le corps, jusques à ce que le feu fût éteint & réduit en cendres: ce qu'il réitéra jusques à trois fois, & le corps saint soutint cette épreuve.

Chr. Cassin. III. c. 33.

Vita S. Mein. n. 121. Boll. to. 19. p. 549.

L'empereur Henri prit Benevent & toutes les places que les Grecs lui avoient enlevées; mais il trouva grande résistance à Troye en Pouille, qui attendoit du secours de l'empereur Basile. Après trois mois de siége, les habitans résolurent de se rendre; & ayant appelé un solitaire, comme il y en avoit un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre

Glab. l. III. c. 2.

An. 1022. une croix, & envoyèrent avec lui tous les enfans de la ville, criant *Kyrie eleison*. Ils vinrent jusques à la tente de l'empereur, qui demanda ce que c'étoit; & on lui dit qu'ils demandoient miséricorde pour la ville. Il répondit: celui qui connoît les cœurs sait que ce sont les pères de ces enfans qui les font périr, & non pas moi. Il répandit des larmes, & les fit reconduire en sûreté. Ils revinrent le lendemain matin, criant de même; & il dit en les voyant cette parole de Notre-Seigneur: j'ai pitié de ce peuple; & reçut la ville à composition. Car il avoit menacé, s'il la prenoit, de la brûler, & de faire pendre tous les hommes.

L. L'empereur au mont-Cassin.

Chr. Cass. c. 42. Mabil. sæc. 6. p. 101.

L'empereur Henri ayant reglé toutes ses affaires, alla visiter le mont-Cassin avec le pape Benoît; & ils assistèrent à l'élection que firent les moines, selon la règle, d'un abbé à la place d'Athenulfe. Quelques-uns donnoient leurs suffrages à l'abbé Jean, qui avoit renoncé en 997, pour se retirer dans la solitude, & se trouvoit présent à cette assemblée: mais les plus sages représentèrent que son âge décrépit ne lui permettoit plus de porter une telle charge; & tous enfin s'accordèrent à choisir Thibaud, prévôt de saint Libérateur, qui reçut la bénédiction abbatiale le jour de S. Pierre vingt-neuvieme de Juin.

Sup. liv. LVII. n. 39.

Il sortit du monastère, comme plusieurs autres, sous l'abbé Manson, & fit le voyage de Jérusalem: à son retour l'abbé Jean II le fit prévôt du mont-Cassin, & quelques années après il lui donna la prévôté de S. Libérateur dans le comté de Theate ou Chieti sa patrie. Pendant quinze ans qu'il gouverna ce monastère, il en rétablit magnifiquement l'église & les autres bâtimens, & lui acquit plusieurs terres; mais il ne fit pas moins de bien au mont-Cassin durant les treize ans qu'il en fut abbé.

c. 43.

Sup. liv. XXXVIII. n. 60.

Pendant que l'empereur Henri étoit en ce monastère, il fut guéri d'une colique, & vuida trois petites pierres: ce qu'il attribua à l'intercession de S. Benoît, qu'il avoit vu en songe lui prédire sa guérison, & l'assurer que ses reliques étoient au mont-Cassin. Car l'empereur croyoit, comme tous les autres jusques alors, qu'elles étoient en France à Fleury sur Loire, où elles avoient été apportées vers l'an 653. L'empereur Henri fit donc à cette occasion de riches offrandes à l'église du mont-Cassin: savoir, un livre d'évangiles couvert d'or, un calice d'or orné de pierreries, & plusieurs ornemens précieux; & confirma les

privilèges & les donations faites au profit du monastère. Le pape & l'archevêque de Cologne firent aussi leurs offrandes, en action de grâces de la guérison de l'empereur. Dès-lors ce prince demeura si persuadé que les reliques de saint Benoît étoient au mont-Cassin, qu'il fit brûler l'histoire de sa translation en France, par-tout où il la trouva. Ce qui n'a pas empêché les François, & la plupart des autres savans, de soutenir la vérité de cette translation, & de continuer à en célébrer la fête l'onzième de Juillet. Il n'y a guère que les Italiens qui persistent, sur le fondement de cette révélation & de quelques autres semblables, à soutenir que le corps de S. Benoît est toujours demeuré au mont-Cassin, ou qu'il y a été rapporté.

AN. 1022.

c. 44.

V. Mabil. Dis. sæc. 2. p. 337.

LI. Concile de Selingstad.

Chr. Saxo. to. 9. conc. p. 844. Serar. Mogon. p. 729.

La mortalité qui se mit dans l'armée de l'empereur l'obligea à repasser les Alpes en diligence, & il tint un concile à Selingstad près de Mayence, l'onzième d'Août de la même année 1022, indiction cinquième. Aribon, qui présida à ce concile, avoit depuis peu succédé à Erkembold ou Archambauld dans le siége de Mayence, & il le tint environ dix ans. En ce concile il fut assisté des cinq évêques de Vormes, de Strasbourg, d'Ausbourg, de Bamberg & de Virsbourg, tous suffragans de Mayence.

Ce concile fit vingt canons. On ordonne l'abstinence de la chair quatorze jours avant la saint Jean, autant avant Noël; & jeûne en plusieurs vigiles, qui sont marquées, entre autres la veille de l'Epiphanie. Défense à un prêtre de dire plus de trois messes par jour. Défense de jeter un corporal dans le feu pour éteindre une incendie. Défense de porter une épée dans l'église, excepté celle du roi. Défense de faire dire, par superstition & pour deviner, des messes de la Trinité ou de saint Michel. Ordonné d'abattre les bâtimens attenant aux églises, & défense à d'autres qu'aux prêtres de loger dans le parvis. Qui n'observera pas le jeûne dénoncé par l'évêque, nourrira un pauvre le même jour. Le pénitent, pendant le cours de sa pénitence, demeurera dans le lieu où il l'a reçue, afin que son propre prêtre puisse rendre témoignage de sa conduite; & le prêtre ne pourra lui partager sa pénitence, ni le faire rentrer dans l'église sans ordre de l'évêque. Et parce que plusieurs, chargés de grands crimes, refusoient de recevoir la pénitence de leur pasteur, & s'en alloient à Rome,

c. 1. c. 5. c. 6. c. 8. c. 10. c. 12. c. 15. 19. 17. 20. 18.

AN. 1022.

croyant que le pape leur remettroit tous leurs péchés : le concile déclare qu'une telle absolution ne leur servira de rien, mais qu'ils doivent premièrement accomplir la pénitence qui leur sera imposée par leurs pasteurs ; après quoi s'ils veulent aller à Rome, ils prendront des lettres de leur
16. évêque au pape. En général il est défendu d'aller à Rome, sans la permission de l'évêque ou de son vicaire. Ensuite de ces canons, on trouve la forme de tenir un concile. On voit ici que le pape étoit regardé comme un évêque étranger, quant à l'administration de la pénitence, comme dans le capitulaire d'Heiton évêque de Basle deux cens ans auparavant.

Sup. l. XLVI. n. 55. Tom. 7. conc. p. 1522.

LII. Bouchard de Vormes. Son décret. *Vita Burch. cum Decr. edit. Colon. Vita Olber. n. 3. sæc. 6. Ben. p. 600.*

C'est Bouchard évêque de Vormes, qui ayant assisté à ce concile, nous en a conservé les décrets à la fin de son recueil de canons ; & c'est par cet ouvrage qu'il est devenu fameux. Il y fut aidé par Vautier évêque de Spire, par Brunechon prévôt de son église de Vormes, & principalement par Olbert moine de Lobes, & depuis abbé de Gemblous. Car comme Bouchard encore jeune avoit une grande ardeur pour l'étude, il pria Baudri évêque de Liége, avec lequel il avoit lié à la cour une amitié particulière, de lui envoyer un homme de lettres pour l'aider dans l'étude des écritures. Baudri ne trouva personne plus capable de cet emploi que le moine Olbert, qui avoit étudié premièrement sous Heriger abbé de Lobes, puis à saint Germain de Paris, à Troyes & à Chartres sous l'évêque Fulbert. Etant abbé il amassa à Gemblous plus de cent volumes d'auteurs ecclésiastiques, & cinquante d'auteurs profanes, ce qui passoit pour une grande bibliothèque. Bouchard profita si bien de ses instructions, qu'il devint le plus savant prélat de son temps, & composa avec lui le grand recueil de canons que j'ai marqué.

Bouchard en explique lui-même le dessein dans la préface adressée au prévôt de son église. C'étoit pour l'instruction des prêtres chargés de la conduite des ames, & principalement pour le rétablissement des pénitences canoniques, ignorées ou négligées pour la plupart. L'ouvrage est divisé en vingt livres, & commence par l'autorité du pape, l'ordination des évêques, leurs devoirs, & la manière de les juger. Puis il parle du reste du clergé, des églises & de leurs biens temporels, & enfin des sacremens. Au sixième livre il

Lib. 1. 2. 3. 6. 7. 8. &c.

commence à parler des crimes & de leurs pénitences ; & c'est ce qui compose la plus grande partie de l'ouvrage. Il explique dans un grand détail la manière d'imposer & de pratiquer la pénitence ; mais il explique aussi les moyens de la racheter, afin de ne pas mettre au désespoir ceux qui ne la pouvoient accomplir. AN. 1022.

Par exemple, celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chantera cinquante pseaumes à genoux dans l'église, & nourrira un pauvre ce jour-là ; moyennant quoi il prendra telle nourriture qu'il lui plaira, excepté le vin, la chair & la graisse. Cent génuflexions tiendront lieu de cinquante pseaumes ; & les riches pourront se racheter pour de l'argent. Mais il faut bien remarquer que ce rachat de pénitence n'étoit que pour ceux à qui il étoit impossible de l'accomplir à la lettre ; & que cette impossibilité n'étoit pas une cause pour en dispenser absolument, mais seulement pour la commuer, afin que le pécheur se punît de la manière qu'il le pouvoit. *Lib. XIX. c. 12.* *c. 14.* *c. 15, 22.*

Ce recueil de Bouchard, comme les autres du temps, est rempli de fausses décrétales, dont l'autorité s'établissoit de plus en plus ; & les pièces dont il est composé ne sont pas tirées des livres originaux, mais des recueils précédens, particulièrement de celui de Reginon, dont Bouchard a souvent copié les fautes, & y en a ajouté de nouvelles. Bouchard remplissoit d'ailleurs tous les devoirs d'un digne évêque, suivant l'état où l'église étoit de son temps. Ayant trouvé la ville de Vormes presque déserte, & devenu une retraite de voleurs & de bêtes sauvages, il en rebâtit les murailles, rappela les habitans dispersés dans la campagne, & la rétablit en cinq ans, malgré l'opposition du duc Otton, qui ayant une forteresse dans la ville, y donnoit retraite aux pillards. Mais ensuite par l'autorité du roi Henri, Otton céda à l'évêque cette forteresse en échange d'une terre : & Bouchard l'ayant fait abattre, en employa les matériaux à bâtir un monastère de chanoines. Il se fit aussi une maison dans une forêt à deux milles de Vormes, pour se retirer du tumulte des affaires ; & ce fut là qu'il composa son décret ou recueil de canons. Il donna des lois à la famille de saint Pierre, c'est-à-dire aux habitans des terres de sa cathédrale, pour régler leurs affaires tant civiles que criminelles. Il fonda plusieurs monastères, & par ses exhortations plusieurs personnes illustres quittèrent *Baluz. praef. in Regin. n. 12.* *In. Edit. Col.*

An. 1022. le monde pour embrasser la vie monastique. Toutefois, voyant que cette ferveur alloit trop loin, il appela un jour les frères de toutes les communautés, & leur représenta l'importance de suivre chacun sa vocation de chanoine, de moine ou de laïque, & de demeurer ferme dans l'état qu'on a embrassé.

L'évêque Bouchard ne vivoit ordinairement que de pain, de légumes & de fruits, & ne buvoit que de l'eau. Souvent il passoit une partie de la nuit à visiter les pauvres par tous les quartiers de la ville, & leur distribuer des aumônes abondantes. Il s'enfermoit tous les matins avant le jour pour prier jusques à prime, & célébroit tous les jours la messe pour les vivans & pour les morts. Il ne survécut que quatre ans au concile de Selingstad; & se voyant près de sa fin, il donna l'absolution à tous ceux qu'il avoit excommuniés; puis il se baigna, se fit raser la barbe & la couronne, & se revêtit d'habits propres. Il fit entrer ses vassaux & les autres qui s'y trouvèrent, & leur fit une exhortation touchante sur la vanité des grandeurs & des richesses par son propre exemple. Il mourut ainsi l'an 1026, & on ne lui trouva d'argent que trois deniers dans son gant; mais on trouva dans un coffret un cilice très-rude, & une chaîne de fer usée d'un côté à force de l'avoir portée.

LIII. Manichéens en France.

Tom. 2. Spicileg. p. 670.

Vers le temps du concile de Selingstad, on découvrit en France une dangereuse hérésie, & on la condamna dans un concile tenu à Orléans cette même année 1022. Il y avoit un seigneur Normand nommé Arefaste, homme de probité, de bon conseil & éloquent, qui par cette raison avoit été souvent employé dans des négociations auprès du roi de France & des autres seigneurs. Il avoit chez lui un clerc nommé Herbert, qui alla étudier à Orléans, & se rendit disciple de deux clercs, qui y étoient en très-bonne réputation de doctrine & de sainteté, & faisoient de grandes aumônes: leurs noms étoient Etienne & Lisoye. On les estimoit à la cour, le roi Robert les aimoit; & Etienne fut quelque temps confesseur de la reine Constance, & étoit chef de l'école de S. Pierre Puellier: Lisoye étoit chanoine de sainte Croix, qui est la cathédrale. Mais ils s'étoient laissé séduire comme plusieurs autres, par une femme venue d'Italie, qui leur avoit communiqué une hérésie, dont le fonds étoit la doctrine des Manichéens.

To. 9. conc. p. 858. Labb. Mess. cur. p. 562. Ademar. Chr. p. 180.

Glab. l. III. c. 8.

Ils traitoient de rêveries tout ce qu'on lit dans l'ancien

& le nouveau testament, touchant la Trinité & la création du monde : disant que le ciel & la terre avoient toujours été comme nous les voyons, sans avoir ni auteur ni commencement. Ils nioient que Jesus-Christ fût né de la Vierge Marie, qu'il eût souffert pour les hommes, qu'il eût véritablement été mis dans le sépulcre, ni qu'il fût ressuscité. Ils disoient encore que le baptême ne lavoit point les péchés, que le corps & le sang de Jesus-Christ ne se faisoient point par la consécration du prêtre, qu'il étoit inutile de prier les saints, soit martyrs, soit confesseurs. Enfin que les œuvres de piété étoient un travail inutile, dont il n'y avoit aucune récompense à espérer, ni aucune peine à craindre pour les voluptés les plus criminelles. Ils condamnoient le mariage, & défendoient de manger de la chair. Herbert ayant appris cette doctrine croyoit être arrivé au comble de la sagesse ; & quand il fut retourné en Normandie chez Arefaste son maître, il s'efforça, par l'affection qu'il avoit pour lui, de l'attirer à ses sentimens, disant qu'il n'y avoit point de ville comparable à Orléans pour la science & la piété. Arefaste ayant apperçu son erreur, en avertit Richard duc de Normandie, & le pria d'écrire au roi Robert, pour lui découvrir le mal caché dans son royaume, avant qu'il y fit plus de progrès, & l'exhorter à donner à Arefaste lui-même le secours nécessaire pour y remédier. Le roi, surpris d'une si étrange nouvelle, manda qu'Arefaste se rendît à Orléans en diligence avec Herbert son clerc, lui promettant toute sorte d'assistance.

AN. 1022.

Fragm. ap. Baron. an. 1017.

Arefaste se mit en chemin suivant l'ordre du roi, & passant à Chartres, il vouloit consulter sur cette affaire l'évêque Fulbert, célèbre alors pour sa doctrine ; mais il apprit qu'il étoit allé à Rome par dévotion. Il s'adressa au trésorier de l'église de Chartres, nommé Ebrard, homme sage ; & lui ayant découvert le sujet de son voyage, il lui demanda son conseil sur les moyens de combattre ces hérétiques & de se garantir de leurs artifices. Ebrard lui conseilla d'aller tous les matins à l'église faire sa prière, pour implorer le secours de Dieu, & se fortifier par la sainte communion ; puis qu'ayant fait le signe de la croix, il allât trouver ces hérétiques, qu'il les écoutât sans les contredire en rien, & fit semblant d'être leur disciple.

Quand Arefaste fut arrivé à Orléans, il pratiqua de point

AN. 1022. en point tout ce qu'Ebrard lui avoit conseillé; & dans la maison de ces nouveaux maîtres, il se tenoit assis le dernier, comme le moindre de leurs disciples. D'abord ils lui donnoient des exemples & des comparaisons tirées de l'écriture, & l'exhortoient à rejeter la mauvaise doctrine qu'il avoit crue jusques alors, pour recevoir la leur, comme venant du Saint-Esprit. Et voyant qu'il rendoit grâces à Dieu de tout ce qu'ils lui disoient, ils crurent l'avoir gagné, & commencèrent à lui découvrir leur doctrine, sans l'envelopper comme auparavant d'expressions de l'écriture. Il leur demanda en quoi il devoit mettre son espérance, puisqu'ils lui défendoient de croire la passion de Jesus-Christ & l'efficace des sacremens de baptême & d'eucharistie; & ils lui répondirent: vous avez été jusques ici dans l'abîme de l'erreur avec les ignorans; & vous venez d'ouvrir les yeux de l'esprit à la lumière de la vérité. Nous vous ouvrirons la porte du salut; & quand vous y serez entré, vous serez purifié de tous vos péchés par l'imposition de nos mains, & vous serez rempli du don du S. Esprit, qui vous fera pénétrer la profondeur des écritures. Ensuite étant nourri d'une viande céleste, vous verrez souvent avec nous les anges; & par le secours de ces visions, vous pourrez en un moment vous transporter où il vous plaira; & vous ne manquerez jamais de rien, parce que Dieu sera toujours avec vous.

Anon. tom. 2. spicil. Ce qu'ils appeloient la viande céleste se faisoit en cette manière. Ils s'assembloient certaines nuits dans une maison marquée, chacun une lampe à la main, & récitoient les noms des démons en forme de litanie, jusques à ce qu'ils vissent un démon descendre tout d'un coup entr'eux sous la forme d'une petite bête. Aussitôt ils éteignoient toutes les lumières, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main pour en abuser. Un enfant né d'une telle conjonction, étoit apporté au milieu d'eux huit jours après sa naissance, mis dans un grand feu & réduit en cendres. Ils recueilloient cette cendre, & la gardoient avec autant de vénération que les chrétiens gardent le corps de Jesus-Christ pour le viatique des malades. Cette cendre avoit une telle vertu, qu'il étoit presque impossible de convertir quiconque en avoit avalé pour peu que ce fût.

Sup. l. III. n. 21. Ce récit a tant de rapport avec les calomnies dont on chargeoit les premiers chrétiens, qu'il semble en être imité; mais

mais la chose est rapportée ainsi par un auteur du temps. Un autre dit seulement que ces hérétiques portoient avec eux de la poudre d'enfans morts, & que s'ils pouvoient en faire prendre à quelqu'un, ils le rendoient aussitôt Manichéen comme eux.

AN. 1022.
Ademar. Chr. p. 180.

LIV.
Concile d'Orléans.
Chr. S. Pet. tom. 2. Spicil. p. 740.

Sur les avis d'Arefaste, le roi Robert & la reine Constance se rendirent à Orléans, avec plusieurs évêques, entr'autres Leoteric archevêque de Sens : & le lendemain on tira tous ces hérétiques de la maison où ils étoient assemblés, & on les amena dans l'église de sainte Croix devant le roi, les évêques & tout le clergé. Arefaste fut amené avec eux, comme prisonnier; & prenant le premier la parole, il dit au roi : Seigneur, je suis vassal du duc de Normandie, qui est le vôtre, & c'est sans sujet qu'on me tient enchaîné devant vous. Le roi lui répondit : dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voyions s'il faut vous garder, ou vous renvoyer comme innocent. Arefaste répondit : ayant ouï parler de la science & de la piété de ceux que vous voyez ici avec moi dans les fers, je suis venu en cette ville pour profiter de leurs instructions. C'est aux évêques qui sont assis avec vous, à voir si en cela je suis coupable.

Les évêques dirent : si vous nous expliquez ce que vous avez appris de ces gens-ci, touchant la religion, nous en jugerons facilement. Arefaste répondit : commandez-leur, le roi & vous, de dire eux-mêmes en votre présence ce qu'ils m'ont enseigné. Le roi & les évêques le leur ordonnèrent ; mais les hérétiques ne vouloient point s'expliquer: ils disoient autre chose que ce qu'on leur demandoit, ils n'entroient point dans le fonds de leur doctrine ; & plus on les pressoit, plus ils employoient d'artifice pour s'échapper. Alors Arefaste, voyant qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du temps, & à couvrir leurs erreurs de belles paroles, leur dit : j'ai cru avoir des maîtres qui m'enseignoient la vérité, & non pas l'erreur ; vu l'assurance avec laquelle vous me proposiez cette doctrine, que vous nommiez salutaire, soutenant que vous n'y renonceriez jamais par la crainte des tourmens ni de la mort même ; & je vois maintenant que vous n'osez l'avouer, & ne vous mettez pas en peine du péril où vous me laissez. Il faut obéir au roi & aux évêques, afin que je sache ce que je dois suivre & ce que je dois rejeter. Vous m'avez enseigné que par le baptême on ne pouvoit obtenir la rémission des

AN. 1022.

péchés; que Jesus-Christ n'étoit point né de la Vierge; n'avoit ni souffert pour les hommes, ni été enseveli, ni ressuscité; & que le pain & le vin, qui étant mis sur l'autel par les mains des prêtres, devient le sacrement par l'opération du S. Esprit, ne pouvoit être changé au corps & au sang de Jesus-Christ.

Après qu'Aresaste eut ainsi parlé, Guerin évêque de Beauvais s'adressa à Etienne & à Lisoye, comme aux docteurs des autres, & leur demanda si c'étoit-là leur créance. Ils déclarèrent hardiment qu'ils croyoient ainsi depuis long-temps. Et nous nous attendons, ajoutèrent-ils, que vous & tous les autres embrasserez cette doctrine, qui est la pure vérité. L'évêque leur dit : Jesus-Christ a voulu naître de la Vierge, parce qu'il l'a pu; & il a voulu souffrir en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité, & nous montrer que nous ressusciterons aussi.

Ils répondirent : nous n'y étions pas présens, & nous ne pouvons croire que cela soit vrai. L'évêque de Beauvais leur dit : croyez-vous avoir un père & une mère ? Ils en convinrent; & il reprit : si vous croyez être nés de vos parens, lorsque vous n'étiez pas; pourquoi ne voulez-vous pas croire que le Dieu engendré de Dieu sans mère avant tous les siècles, soit né d'une Vierge à la fin des temps par l'opération du saint-Esprit ? Ils répondirent : ce qui répugne à la nature ne s'accorde point avec la création. L'évêque reprit : avant que rien se fit par la nature, ne croyez-vous pas que Dieu le Père a tout fait de rien par son Fils ? Ils répondirent : vous pouvez dire ces contes à ceux qui ont des pensées terrestres, & qui croient les inventions des hommes charnels écrites sur la peau des animaux. Pour nous qui avons une loi écrite par le Saint-Esprit dans l'homme intérieur, & qui n'avons d'autres sentimens que ce que nous avons appris de Dieu même, c'est en vain que vous nous parlez ainsi. Finissez, & faites de nous ce que vous voudrez. Nous voyons déjà notre roi, régnant dans le ciel, qui nous appelle de la main à des triomphes immortels.

LV. Manichéens brûlés *Glab.*

On disputa contre eux depuis la première heure du jour jusques à none, c'est-à-dire jusques à trois heures après midi; & on fit tous les efforts possibles pour les tirer de leur erreur. Comme on les vit endurcis, on leur déclara que, s'ils ne changeoient, ils seroient aussitôt brûlés par ordre du roi,

& du consentement de tout le peuple. Ils dirent qu'ils ne craignoient rien, & qu'ils sortiroient du feu sans aucun mal ; ils se moquoient même de ceux qui les vouloient convertir. Alors on les fit revêtir chacun des ornemens de son ordre, & aussitôt les évêques les déposèrent. La reine par ordre du roi se tint à la porte de l'église, de peur que le peuple ne se jetât dedans pour les tuer ; mais comme on les en faisoit sortir, la reine, d'une baguette qu'elle tenoit à la main, creva un œil à Etienne qui avoit été son confesseur. On les mena hors de la ville, sous une cabane où on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient gaiement, disant tout haut qu'ils ne désiroient autre chose. De treize qu'ils étoient, il n'y eut qu'un clerc & une religieuse qui se convertirent : les autres furent brûlés avec la poudre abominable dont il a été parlé. Toutefois, quand ils commencèrent à sentir le feu, ils se mirent à crier qu'ils avoient été trompés, & qu'ils avoient eu de mauvais sentimens de Dieu, seigneur de l'univers. Quelques-uns des assistans, touchés de leurs cris, voulurent les retirer du feu ; mais il n'étoit plus temps : & ils furent tellement réduits en cendres, qu'on ne trouva pas même leurs os. On découvrit que le chantre de l'église d'Orléans, nommé Theodat, & mort trois ans auparavant, étoit dans la même hérésie, suivant le témoignage des catholiques & des hérétiques mêmes ; c'est pourquoi l'évêque Odalric le fit ôter du cimetière, & jeter à la voirie.

An. 1022.

Ademar.

On brûla de même ceux de cette secte qui furent trouvés ailleurs, particulièrement à Toulouse, comme témoigne Ademar moine d'Angoulême, auteur du temps. Il ajoute, que ces émissaires de l'antechrist étoient répandus en différentes parties de l'Occident, & se cachoient avec soin, séduisant tous ceux qu'ils pouvoient, hommes & femmes. Il les nomme expressément Manichéens, & dit qu'ils commettoient en secret des abominations qu'il n'est pas même permis de dire ; & toutefois à l'extérieur ils feignoient d'être vrais chrétiens. On voit encore que c'étoit des Manichéens, par les raisons qu'emploie le moine Glaber pour réfuter leur doctrine. Il montre premièrement la nécessité de croire un Dieu souverain, auteur de toutes les substances corporelles & incorporelles. Il marque la source du mal, en ce que la créature s'est écartée de l'ordre prescrit par le créateur. Il dit que l'homme étant placé au milieu, entre la créature

Cod. c. 8.

AN. 1012. purement ſpirituelle & celle qui n'eſt que corporelle, s'eſt abaiſſé au-deſſous de lui : que Dieu pour le relever a fait de temps en temps des miracles, & lui a donné les ſaintes écritures dont il eſt l'auteur; que quiconque blaſphème contre l'ouvrage de Dieu, ne connoît point Dieu; que par les ſaintes écritures nous connoiſſons la ſainte Trinité, particulièrement le Fils de Dieu, de qui, par qui & en qui eſt tout ce qui eſt véritablement. Il vient enſuite à l'incarnation, dont le deſſein eſt de rétablir en l'homme l'image de Dieu effacée par le péché; & enfin il montre que le mérite des ſaints n'eſt que de s'être attachés à J. C. par la foi & la charité.

LVI. Gauſlin archevêque de Bourges. *Fragm. Duc. to. 4. p. 86. A.*

Vers le même temps il arriva un prodige en Aquitaine, près la côte de la mer. Trois jours avant la ſaint Jean, il tomba du ciel une pluie de ſang, qu'on ne pouvoit laver, quand elle tomboit ſur la chair d'un homme, ſur de l'étoffe ou ſur de la pierre; mais ſi elle tomboit ſur du bois, on la lavoit bien. Guillaume duc d'Aquitaine en manda la nouvelle au roi Robert : le priant par la même lettre de conſulter les ſavans de ſon royaume ſur la ſignification de ce prodige. Le roi en écrivit à Gauſlin ſon frère naturel, archevêque de Bourges, le priant de lui écrire promptement ſi l'on trouvoit dans les hiſtoires qu'il fût jamais arrivé quelque prodige ſemblable, & ce qui s'en étoit enſuivi.

Ap. Fulb. epiſt. 95.

Epiſt. 96.

L'archevêque Gauſlin répondit au roi, en rapportant pluſieurs exemples de prodiges ſemblables, tirés des anciennes hiſtoires, & donnant à celui-ci des ſignifications myſtérieuſes. Fulbert évêque de Chartres, que le roi avoit auſſi conſulté, ne lui rapporte qu'un grand paſſage de Gregoire de Tours, avec une explication ſemblable; qui montre qu'on ne mettoit pas alors en queſtion, que ces prodiges ne ſignifiaſſent quelque choſe.

Epiſt. 95. p. 90.

Gauſlin, archevêque de Bourges, étoit fils naturel du roi Hugues Capet. Il fut élevé dès l'enfance à ſaint Benoît ſur Loire & diſciple du ſavant Abbon; après la mort duquel le roi Robert ſon frère lui donna cette abbaye, nonobſtant la réſiſtance des moines, qui ne vouloient point le recevoir à cauſe de ſa naiſſance. Après la mort de Dabert archevêque de Bourges, le roi l'éleva encore à cette dignité l'an 1013. Mais le peuple de Bourges refuſa cinq ans durant de le recevoir; criant tout d'une voix, que le fils d'une proſtituée ne devoit pas gouverner l'égliſe. Enfin par l'entremiſe

Ademar. Chron. p. 172.

de S. Odilon abbé de Clugni, la volonté du roi prévalut; Gauslin fut reçu dans le siége de Bourges, & le remplit jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1030. AN. 1022.

LVII. Fulbert évêque de Chartres.

Fulbert évêque de Chartres n'étoit recommandable comme il l'avoue lui-même, ni par sa naissance, ni par ses biens. Il semble marquer qu'il étoit Romain: il eut de bons maîtres dès l'enfance, & il en profita si bien, qu'il devint un des plus fameux docteurs de son siècle. Il enseigna longtemps à Chartres, & fut chancelier de cette église. On voit par quelques-unes de ses lettres, qu'il savoit la médecine, & donnoit des médicamens; mais il n'en composoit plus depuis qu'il fut évêque. Comme il étoit estimé des rois, des évêques & des peuples, son mérite le fit élire évêque de Chartres, après la mort de Rodolfe, quoiqu'il fût encore jeune: c'étoit l'an 1007. Foulques étoit encore évêque d'Orléans, & Fulbert lui écrivit pour le consoler de la foiblesse du roi Robert, qui se laissoit surprendre par des méchans, & ne soutenoit pas la justice avec la vigueur nécessaire. Il l'exhorte à se faire rendre par l'abbé de Fleury la soumission qui lui étoit due, selon les canons; & y exhorte aussi l'abbé, qui étoit Gauslin, depuis archevêque de Bourges.

Carm. p. 177 ep. 2. fol. 11. & 15. *Ep. 10. 46. 113.* *V. Mabill. sæc. 6 p. 254. n. 3.* *Ep. 41.* *Epist. 73.*

Après la mort de Foulques, Thierri ayant été élu évêque d'Orléans, Fulbert refusa d'assister à son ordination au jour marqué, parce que Thierri étoit accusé d'homicide, & que le pape en étant averti avoit défendu de l'ordonner. De plus, on se plaignoit que son élection avoit été extorquée par l'autorité du prince, contre la liberté du clergé & du peuple. Toutefois Fulbert ayant reconnu son innocence, concourut à son ordination, & cultiva depuis son amitié. Aussi Thierri d'Orléans est-il compté entre les saints, & honoré le vingt-septième de Janvier. Il étoit fils du seigneur de Château-Thierri sur Marne, & petit-fils de celui qui bâtit cette forteresse, dont elle a gardé le nom.

Epist. 61. *V. Mabill. sæc. 6. p. 192 p. 62. 63. Bol. to. 2. p. 788.*

Fulbert témoigne lui-même la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appelé à l'épiscopat, par des vers, dont les sentimens sont plus estimables que le style. Mon créateur, dit-il, ma vie, mon unique confiance, donnez-moi votre conseil, & la force de le suivre, dans l'incertitude où je suis. Je crains qu'étant entré témérairement dans l'épiscopat, je ne sois plus nuisible qu'utile au troupeau: c'est pourquoi je crois devoir céder à ceux qui en sont plus dignes. Mais quand

Car. p. 179.

je pense que, sans appui de richesses ou de naissance, je
Ps. cxii. 7. suis monté sur cette chaire, comme le pauvre élevé de son fumier ; je crois que c'est l'effet ordinaire de votre providence, & je n'ose changer de place sans votre ordre, quoique j'en sois sollicité par le reproche de ma conscience. Vous savez, Seigneur, ce qui vous est le plus agréable & le plus utile pour moi : inspirez-le moi, je vous supplie, & m'aidez à l'exécuter.

Il fut rassuré dans ses craintes par S. Odilon de Clugni; avec lequel il étoit lié d'une étroite amitié, & qu'il esti-
Epist. 66. moit jusqu'au point de le nommer l'archange des moines.
Epist. 68. Odilon lui conseilla de demeurer évêque : après quoi Fulbert prétendoit qu'il étoit obligé à lui donner son conseil & son secours en toutes ses peines.

Le roi Robert lui ayant fait demander son consentement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris, il répondit
Epist. 88. qu'il y consentoit, en cas que ce fût un homme de beaucoup de lettres, & qui prêchât facilement : à quoi, dit-il, tous les évêques ne sont pas moins obligés qu'à l'action. Il suppose encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens & par les évêques de la province. De-
Epist. 11. 20. puis que Francon fut ordonné évêque, Fulbert l'aida de ses conseils en diverses affaires ; le consolant dans les persécutions que l'église souffroit de la part des seigneurs ; & l'exhortant à ne pas céder à son ressentiment, jusqu'à prendre les armes. De peur, ajoute-t-il, que si vous employez un glaive étranger, vous ne sassiez qu'on ne craigne plus le vôtre. Il l'exhorte encore à retirer en faveur des pauvres l'usufruit des autels, que ses prédécesseurs avoient accordés à des laïques.

Epist. 45. Après la mort d'un sous-doyen de l'église de Chartres, Robert évêque de Senlis demanda cette place pour lui ou pour Gui son frère. Fulbert répondit : qu'elle ne convenoit ni à Robert, parce qu'il étoit évêque, ni à Gui, parce qu'il étoit trop jeune ; & la donna à un de ses prêtres nommé Evrard, savant & vertueux. L'évêque de Senlis & sa mère en furent si irrités, qu'ils firent de terribles menaces contre Evrard en présence de plusieurs témoins. En effet, quelques-uns de leurs domestiques vinrent à Chartres, où s'étant tenus cachés pendant le jour, ils attaquèrent de nuit le prêtre Evrard, comme il alloit à matines, & le tuèrent à coups de lances & d'épées dans le parvis de la

grande églife. Ses clercs, qui vinrent un peu plus tard, le trouvèrent, qui en expirant, prioit pour fes meurtriers, à l'exemple de S. Etienne. Quelque foin qu'ils euffent pris de fe cacher, le crime fut découvert par des indices, qui, joints aux menaces précédentes, faifoient une entière conviction. Fulbert en écrivit à Adalberon évêque de Laon, comme au plus ancien de la province de Reims, dont apparemment le fiége étoit vacant; l'exhortant à faire juftice d'un tel crime, & à excommunier les coupables. Pour lui il les excommunia, & refufa ce qu'ils offroient pour fe faire abfoudre, nonobftant les confeils & les inftances de l'archevêque de Sens. Quant à l'évêque de Senlis, il ne voulut faire aucune fatisfaction pour ce meurtre, ni avouer qu'il en fût coupable.

Epift. 29. 60.
Epift. 48. 49.

Le fiége de Reims ayant vaqué quelque temps après la mort de l'archevêque Arnoul, Ebles encore laïque fut élu pour lui fuccéder, par le clergé & le peuple de la ville, du confentement du roi & de la plupart des évêques de la province; mais Gerard de Cambray s'y oppofa, infiftant fur ce qu'Ebles étoit néophyte, & prétendant qu'il n'étoit point inftruit de la difcipline, & ne favoit qu'un peu de dialectique pour impofer aux ignorans. Gui, nouvel évêque de Senlis, faifoit difficulté de prendre part à fon ordination: mais Fulbert le raffura, lui apportant les exemples de S. Ambroife & de S. Germain d'Auxerre, & lui repréfentant le befoin de relever l'églife de Reims notablement déchue. Ebles fut en effet facré archevêque l'an 1024, & remplit dignement ce fiége pendant neuf ans. Fulbert le confola dans les traverfes qu'il fouffroit de la part d'Eudes comte de Champagne, & le reprit de ce qu'il vouloit abandonner fon troupeau; difant que ce ne feroit pas agir en pafteur.

Chr. Albert 1023. Marlot. lib. 1. c. 20.
Epift. 38.
Epift. 53.

Guillaume V duc d'Aquitaine, connoiffant le mérite de Fulbert de Chartres, le fit venir auprès de lui, le retint quelque temps, & lui donna la tréforerie de S. Hilaire de Poitiers; mais Fulbert le pria enfin de l'en décharger, ne pouvant y aller à caufe de l'éloignement des lieux, & proteftant qu'il n'en feroit pas moins attaché à fon fervice. Dans une de fes lettres il lui explique ce que renferme le ferment de fidélité, & les devoirs réciproques du vaffal & du feigneur.

Chron. Adem. p. 173. V. ep. 16. 18.
Epift. 103. 130.
Epift. 101.

LVIII. Guillaume duc d'Aquitaine.

Ce duc Guillaume, que quelques-uns nomment le grand, étoit un des plus puiffans princes de ce temps-là, & des plus

Chron. Adem. p. 172.

religieux. C'étoit le défenseur des pauvres, le père des moines, le protecteur des églises. Dès sa jeunesse, il prit la coutume d'aller à Rome tous les ans, & s'il y manquoit une année, il alloit à saint Jacques en Galice. Soit qu'il marchât, soit qu'il tînt sa cour, il paroissoit un roi plutôt qu'un duc : aussi étoit-il absolu dans toute l'Aquitaine, & lié d'amitié avec le roi Robert & avec les princes étrangers, Alphonse roi de Léon, Sanche de Navarre, Canut de Danemarck & d'Angleterre, & l'empereur Henri : ils se faisoient réciproquement des présens. S'il trouvoit un clerc recommandable par sa science, il en prenoit un soin particulier ; ainsi il donna l'abbaye de S. Maixent au moine Rainald surnommé Platon. Le duc avoit été bien instruit dans sa jeunesse : il avoit quantité de livres dans son palais, lisoit luimême, & à l'imitation de Charlemagne y employoit ses heures de loisir, & principalement dans les longues nuits de
p. 177. l'hiver. Il n'étoit guère sans quelques évêques auprès de
p. 178. lui. Il donna des terres à plusieurs monastères, entre autres à S. Martial de Limoges, à saint Michel en l'Erme, & à Clugni. Car il honoroit singulièrement les moines réguliers & les abbés, & se servoit de leurs conseils dans le gouvernement de son état. Il chérissoit sur-tout S. Odilon abbé de Clugni, qu'il s'attacha par de grandes libéralités, le considérant comme un temple du Saint-Esprit, & lui donna à réformer quelques monastères de son obéissance.

Chron. Mall. p. 206. V. Mabill. sæc. 6. act. p. 133. Bibl. P. Labbe. tom. 2. p. 222. Chr. ap. Besli. Annal. Bened. lib. xxx. n. 14. Post. Op. Cypr. Ademar. p. 178.

Il fonda de nouveau l'an 1010 celui de Maillezais en Poitou, qui fut érigé en évêché trois cents ans après. Il fonda l'abbaye de Bourgueil en Anjou dans une terre de son propre. De son temps & la même année 1010, on trouva au monastère d'Angeli en Saintonge le chef de S. Jean, que l'on prétendoit y avoir été apporté dès le temps de Pepin roi d'Aquitaine, fils de Louis le Débonnaire, fondateur de ce monastère. Nous avons encore l'histoire de cette translation ; mais si grossièrement fabriquée, que l'on en voyoit la fausseté dès l'onzième siècle. Toutefois la découverte de ce chef, que l'on croyoit être celui de S. Jean-Baptiste, réveilla merveilleusement la dévotion des fidelles : on y accourut de toutes les provinces de Gaule, d'Italie & d'Espagne. Le roi Robert y vint avec la reine, & y offrit une conque d'or du poids de trente livres, avec des ornemens précieux. Sanche roi de Navarre y vint aussi, le duc de Gascogne, le comte de Champa-

gne, & tous les autres feigneurs, les évêques & les abbés, tous avec de riches offrandes. On y apportoit en proceffion les reliques les plus fameufes, même celles de S. Martial, tenu pour l'apôtre d'Aquitaine. L'effet le plus folide de cette découverte, fut le rétabliffement de l'obfervance régulière au monaftère de S. Jean d'Angeli. Le duc Guillaume fit venir S. Odilon, qui y mit un abbé nommé Reinald; & après la mort de celui-ci, un autre nommé Aimeric. Le duc Guillaume mourut à Maillezais, revêtu de l'habit monaftique, & âgé de foixante & onze ans, le dernier jour de Janvier 1030. *Chron. Malleac. p. 207.*

LIX. Piété du roi Robert.

Le roi Robert eut toujours une affection particulière pour la ville d'Orléans, parce qu'il y étoit né, y avoit été baptifé & couronné roi. Il rendit à l'églife cathédrale de Ste. Croix des terres que l'évêque Foulques avoit données à Hugues de Beauvais, pour en avoir du fecours, & donna à la même églife des vafes facrés & des ornemens précieux. Il en donna auffi à l'abbaye de Fleury, dont il confirma les priviléges. Car il regardoit S. Benoît comme un de fes principaux protecteurs; avec la Ste. Vierge, S. Aignan, S. Corneille, S. Cyprien, S. Denis & Ste. Genevieve. Il fit bâtir à Orléans un nouveau monaftère en l'honneur de faint Aignan, deux églifes de Notre-Dame, & un monaftère de S. Vincent. Un de S. Paul à Chanteuge en Auvergne, de S. Medard à Vitri, de S. Leger dans la forêt Iveline, de Notre-Dame à Melun, de S. Pierre & S. Rieul à Senlis. A Eftampes le monaftère de Notre-Dame, & une autre églife dans le palais. A Paris dans la cité, faint Nicolas qui étoit la chapelle du palais, le monaftère de faint Germain l'Auxerrois, l'églife de faint Michel dans la forêt de Biévre, qui eft celle de Fontainebleau, le monaftère de S. Germain de Paris, avec l'églife de faint vincent dans la forêt de Laye. A Gomé une églife de faint Aignan, une autre églife de faint Aignan à Fay: le monaftère de Notre-Dame à Poiffi, celui de Caffien à Autun. Ce font quatorze monaftères & fept autres églifes. *Helg. p. 68. p. 72. c. p. 77. p. 64. c.*

Sa dévotion pour le faint Sacrement de l'euchariftie étoit telle, qu'il lui fembloit y voir Dieu dans fa gloire, plutôt que fous une forme étrangère; & c'eft ce qui le rendoit fi foigneux de fournir des vafes & des ornemens pour célébrer dignement le faint facrifice. Il fe plaifoit auffi à orner ri-

chement les reliques des saints ; & on en découvrit un grand nombre sous son règne, qui avoient été long-temps cachées, particulièrement vers l'an 1008, & dans la ville de Sens, sous l'archevêque Leoteric. Il y eut un grand concours, non-seulement des Gaules, mais d'Italie & d'outre-mer, & plusieurs malades y furent guéris : ensorte que la ville de Sens en fut enrichie. Mais la découverte de reliques la plus célèbre, fut celle des martyrs S. Savinien & S. Potentien apôtres de Sens. Ils étoient demeurés cachés dans des cavernes, de peur des païens, depuis le temps de l'archevêque Guillaume, qui vivoit l'an 940. Mais l'archevêque Leoteric les ayant trouvés vers l'an 1015, les fit enfermer soigneusement dans des coffres de plomb. Enfin le roi Robert & la reine Constance firent mettre le corps de saint Savinien dans une châsse d'or & d'argent ornée de pierreries, que le roi rapporta lui-même sur ses épaules, avec le prince Robert son fils. Cette dernière translation se fit le vingt-cinquième d'Août vers l'an 1025 ; & un aveugle nommé Mainard, du village de Fontaines en Gatinois, y recouvra la vue, qu'il avoit perdue depuis trois ans.

Glab. III. c. 6.

Act. sanct. Ben. sæc. 6. p. 254.

Gall. Chr.

Le roi étoit très-assidu aux offices de l'église, faisoit des prières & des génuflexions sans nombre, lisoit tous les jours le pseautier, enseignoit aux autres les leçons & les hymnes. Il passoit sans dormir les nuits entières de Noël, de Pâque & de la Pentecôte. Depuis la Septuagésime jusques à Pâque il couchoit sur la terre, & passoit le carême en pélerinage. Les aumônes ordinaires du roi Robert à Paris, à Orléans & aux autres villes où il séjournoit, étoient de nourrir trois cents pauvres, & quelquefois jusques à mille, leur faisant donner du pain & du vin en abondance. En carême, quelque part qu'il fût, on donnoit tous les jours à cent ou deux cents pauvres, du pain, du vin & du poisson. Le jeudi saint il en servoit au moins trois cents le genou en terre, donnant à chacun du pain, des légumes, du poisson & un denier, & cela à tierce ; il en faisoit autant à sexte, puis il servoit cent pauvres clercs, donnant à chacun douze deniers, & chantant toujours des pseaumes. Enfin après son repas, revêtu seulement d'un cilice, il lavoit les pieds à cent soixante ou plus, & donnoit deux sous à chacun. Ces sous & ces deniers étoient d'argent. En l'honneur des douze apôtres il menoit

Hel p. 72.

par-tout avec lui douze pauvres, qui marchoient devant montés sur des ânes & louant Dieu.

Ce bon roi portoit la compassion pour les pauvres & la patience, jusques à laisser prendre en sa présence l'argenterie de sa chapelle, & souffrir que l'on coupât les ornemens d'or ou de fourrures qu'il portoit sur lui. Helgaud moine de Fleury, qui a écrit sa vie, en rapporte plusieurs exemples, comme ses plus belles actions. Il dit aussi qu'à Compiegne le bon prince fit arrêter le jeudi saint douze hommes qui avoient conjuré contre sa vie, qu'il les fit garder dans la maison de Charles le Chauve, nourrir splendidement, & le jour de Pâque leur fit donner la communion. Le lundi ils furent jugés & condamnés tout d'une voix ; mais le roi leur fit grâce, en considération de la nourriture céleste qu'ils avoient reçue, & les renvoya, se contentant de leur défendre de rien faire de semblable. Pour prévenir les faux sermens alors si fréquens, il avoit fait faire un reliquaire de cristal, orné d'or, mais sans reliques, sur lequel il faisoit jurer les seigneurs ; & un autre d'argent renfermant un œuf de grifon, où il faisoit jurer les gens du commun : comme si la validité du serment n'eût dépendu que des reliques.

p. 64.

p. 66. c.

Mais ce prince faisoit mieux paroître son zèle dans le choix des évêques. Car, dit Glabert, quand un siége étoit vacant, il ne songeoit qu'à le remplir d'un digne sujet, fût-il de la plus basse naissance. Ce qui lui attira l'indignation & la desobéissance des seigneurs de son royaume, qui ne choisissoient pour ces places que des nobles comme eux : car la plupart, à l'imitation des rois, se rendoient maîtres des élections. Le roi Robert trouvoit donc souvent de la résistance de la part des seigneurs ses vassaux ; mais il étoit en paix avec les princes souverains ses voisins : savoir, l'empereur Henri, Ethelrede roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre.

Glab. l. III. c. 2.

Son amitié avec l'empereur parut principalement dans leur entrevue de l'an 1023, près de la Meuse, qui séparoit leurs états. Plusieurs de leur suite disoient, qu'il n'étoit pas de leur dignité de passer l'un du côté de l'autre, & qu'ils devoient se voir sur des barques au milieu de la rivière ; mais l'humilité & l'amitié sincère l'emporta. L'empereur Henri se leva de grand matin & passa avec peu de suite du côté du roi Robert : ils s'embrassèrent tendrement, entendirent la messe

Sigeb. an. 1023. Glab. Ibid.

célébrée par les évêques, & dînèrent ensemble. Le roi offrit à l'empereur de grands présens en or, en argent & en pierreries, avec cent chevaux richement enharnachés, & sur chacun l'armure du cavalier ; mais l'empereur ne prit qu'un livre d'évangiles, & un reliquaire contenant une dent de S. Vincent. L'impératrice prit une paire de gondoles d'or. Le lendemain le roi avec ses évêques passa aux tentes de l'empereur, qui lui offrit de son côté cent livres d'or, mais le roi ne prit non plus que deux gondoles. Ils renouvellèrent leur traité d'alliance, s'entretinrent des intérêts de l'église & de l'état, & convinrent de se trouver à Pavie avec le pape, pour lui faire confirmer ce qu'ils avoient résolu.

LX. Richard abbé de Verdun. *Vita sæc. 6. act. Ben. p. 519. Hugo Flav. Chr. Vird. p. 160. Bib. Lab.*

Richard abbé de Verdun, chéri de ces deux princes, travailla utilement à leur union. Etant né dans le diocèse de Reims de parens très-nobles, il fit ses études à la cathédrale, qui étoit alors l'école la plus célèbre de toutes les églises de la Gaule Belgique, tant pour la doctrine que pour les mœurs. Richard fut pourvu de la dignité de chantre de cette église, puis de celle de doyen, dont il s'acquitta avec tant de prudence & de capacité, qu'il se fit estimer & respecter de tout le monde. Il étoit assidu à l'oraison & récitoit le pseautier tous les jours, partie prosterné, partie debout. Se sentant fortement appelé à la perfection, il redoubla ses aumônes, & distribua tous ses biens aux pauvres : mais il doutoit s'il demeureroit entre les siens, pour leur donner bon exemple ; ou s'il quitteroit son pays, pour se délivrer des tentations qu'attire l'amour des parens.

Elog. sæc. 6. act. Ben. p. 185.

Il délibéroit encore, quand il reçut chez lui Frideric comte de Verdun, qui sous l'habit séculier servoit Dieu depuis longtemps avec un grand zèle. Son frère Adalberon II, évêque de Verdun, étant mort, il donna le comté à cette église, s'en réservant toutefois la jouissance sa vie durant. Le motif de cette donation fut de réparer les torts que les ancêtres de Frideric avoient faits à cette église. Il la fit l'an 997, & la même année il alla en pélerinage à Jérusalem.

Ce fut au retour de ce voyage qu'il vint à Reims, & logea chez le doyen Richard, qui le reçut avec beaucoup de charité. Frideric voulut profiter de l'occasion, pour consulter un si habile homme sur le dessein qu'il avoit de quitter le monde. Richard s'ouvrit à lui de son côté, & ils convinrent ensemble de se retirer à S. Vannes de Verdun. Ce

monastère subsistoit dès le milieu du huitième siècle; mais il avoit été ruiné par les Normands : on avoit commencé à le rétablir foiblement, & il n'étoit alors habité que de sept Ecossois, sous la conduite d'un saint homme de la même nation, nommé Fingen, abbé de S. Felix de Metz. Les deux amis y ayant été reçus, n'y trouvèrent pas la régularité qu'ils croyoient, & s'en allèrent à Clugni consulter S. Odilon sur le parti qu'ils devoient prendre. Ayant reconnu leur mérite & leur zèle, il n'écouta point l'amour-propre, qui lui auroit conseillé de les retenir chez lui; mais il les renvoya au monastère de S. Vannes, persuadé que Dieu les destinoit à y rétablir l'observance régulière. *Act. sanct. Ben. sæc. 6. p. 25.*

A leur retour l'abbé Fingen fit difficulté de les recevoir, craignant que des personnes élevées dans l'opulence eussent peine à s'accommoder de la pauvreté de ce monastère. Il céda toutefois à leurs instances; mais il mourut environ trois mois après les avoir reçus. Alors Heimon évêque de Verdun mit à sa place Richard, & le fit abbé de S. Vannes, malgré la résistance des moines Ecossois. C'étoit l'an 1004, & il gouverna cette abbaye quarante-deux ans. Frideric ne le regarda plus que comme son maître, montrant aux autres l'exemple d'une obéissance & d'une humilité parfaite.

La réputation de l'abbé Richard s'étendit bientôt, non-seulement dans la France dont il étoit sorti, mais dans tout le royaume de Lorraine; ensorte que l'empereur Henri en ayant ouï parler, le fit venir auprès de lui, l'entretint avec plaisir & le renvoya chargé de présens. Il en usa ainsi plusieurs fois; & s'étant informé de l'origine & de l'état de son monastère, il lui donna de quoi le rétablir & le rebâtir magnifiquement. Dans un de ces voyages, l'abbé mena avec lui le moine Frideric, qui étant connu de toute la cour, & parent de l'empereur, étoit toujours traité avec grand honneur. Un jour l'empereur étant avec les évêques & les seigneurs, Frideric, que l'on avoit placé avec eux, vit son abbé assis beaucoup plus bas. Il se leva d'auprès de l'empereur, portant son marchepied, sur lequel il s'assit aux pieds de l'abbé. Cette action fut admirée & louée de tout le monde, & fut cause que l'empereur fit asseoir auprès de soi l'abbé Richard & le moine Frideric ensuite.

Tandis qu'on rebâtissoit le monastère de S. Vannes, Frideric voyant des moines ses confrères qui avoient honte de

remuer la terre & enlever les décombres, leur en montroit l'exemple le premier, aussi-bien que de prendre l'oiseau sur ses épaules & porter le mortier. Le duc Godefroi son frère le trouva un jour dans la cuisine lavant les écuelles, & dit en sortant que cette occupation ne convenoit guère à un comte; mais Frideric lui dit, qu'il se tenoit fort honoré de rendre de tels services à S. Pierre & à S. Vannes patrons du monastère. Un des moines voulant un jour le déchausser par charité, il lui dit avec une sainte indignation: que me sert, mon frère, d'avoir quitté les honneurs du siècle, si je reçois de mes frères, sans nécessité, les services que l'on m'eût rendus dans le siècle? Je ne suis venu ici que pour servir les autres. Son exemple excita plusieurs seigneurs de ses parens, non-seulement à donner de grands biens à cette maison, mais à embrasser eux-mêmes la vie monastique. L'abbé Richard, ayant été chargé du monastère de S. Vast d'Arras, lui en donna la conduite en qualité de prévôt, & il y mourut l'an 1022.

L'abbé Richard devint un des trois restaurateurs de la discipline monastique dans l'empire François; les deux autres étoient Odilon de Clugni & Guillaume de Dijon. On nommoit le premier Odilon le pieux ou le débonnaire, à cause de sa bonté: on nommoit le second Guillaume pardessus la règle, à cause de sa ferveur austère; & Richard étoit surnommé la grâce de Dieu, à cause de sa douceur. Baudri évêque de Liège lui donna l'abbaye de Lobes, qui étoit très-riche, pour y rétablir l'observance, & ensuite celle de saint Laurent de Liège. Roger évêque de Châlons lui donna de même l'abbaye de S. Pierre; le roi Robert lui donna celle de Corbie: Baudouin comte de Flandres lui en donna plusieurs, saint Pierre de Gand, S. Amand, S. Riquier, S. Josse. Enfin on comptoit jusques à vingt & un monastères, dont il avoit pris la conduite, tant à la prière des évêques que des princes. Après les avoir réformés, il y mit des abbés, qu'il choisit entre ses disciples; mais il en gouverna trois par lui-même, outre S. Vannes. En 1011 il alla à Rome, & gagna les bonnes grâces du pape Benoît VIII. Les princes avoient un tel respect pour lui, que souvent il accommodoit leurs différents. Il pardonna à un moine qui avoit voulu le tuer; & le voyant sincèrement converti, il en fit un de ses plus fidelles disciples.

Un autre abbé chéri du roi Robert fut Enguerran de S.

Riquier. Il n'étoit pas de grande naissance; mais dès l'enfance il fit paroître une grande inclination pour les lettres. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Centule, qui ayant été fondée par S. Riquier vers l'an 725, & ruinée par les Normands dans le siècle suivant, venoit d'être rétablie par l'abbé Ingelrad, auparavant moine de Corbie. Cet abbé permit au jeune Enguerran d'aller étudier à Chartres sous l'évêque Fulbert, où il apprit la grammaire, la musique & la dialectique. Cependant le roi Robert, voulant faire par dévotion le voyage de Rome, faisoit chercher des ecclésiastiques instruits pour l'accompagner; & sur la réputation d'Enguerran, il le mena avec lui, & fut très-content de sa doctrine & de ses mœurs. Ce voyage fut environ l'an 1020, & le roi résolut dès-lors de placer Enguerran en quelque dignité ecclésiastique.

LXI. Enguerran abbé de S. Riquier. *Vita sæc. 6. Ben. p. 494.*

Etant retourné à son monastère, il y ranima les études, ensorte que l'on s'appliqua à chercher des livres, à en transcrire de nouveau, & à instruire la jeunesse. Cependant l'abbé Ingelrad mourut, & toute la communauté élut Enguerran pour lui succéder; excepté quelques-uns qui s'y opposoient, parce qu'ils étoient enflés de leur noblesse. Le roi, ravi de trouver cette occasion de placer Enguerran, vint aussitôt à saint Riquier; mais celui-ci, l'ayant appris par avance, se cacha dans les bois. Le roi étant arrivé, le fit si bien chercher, qu'on le trouva; & quand on le lui eut amené, il entra dans l'église, & en présence de tous ceux qui s'y trouvèrent, il le mit en possession, en lui faisant toucher les cordes des cloches. Car les investitures se faisoient toujours par quelque signe sensible.

Le nouvel abbé eut grand soin de réparer les bâtimens du monastère, d'orner l'église, & retirer les biens usurpés; d'empêcher par sa fermeté les usurpations nouvelles, & d'augmenter au contraire le temporel par diverses donations qu'il reçut. Il écrivit par le conseil de l'évêque Fulbert son maître, la vie, les miracles & la translation de S. Riquier en quatre livres, & composa quelques ouvrages en vers. Il vécut jusques à l'an 1045. Gui alors archidiacre, & depuis évêque d'Amiens, fit son épitaphe. Il avoit été son disciple, & fut un poëte fameux en son temps.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÉME.

AN. 1023. I. Eglise d'Allemagne. *Vita S. Godeh. n. 24. sæc. 6. Ben. p. 410. Sup. liv. LVIII. n. 51.*

L'ARCHEVEQUE Aribon invita l'empereur S. Henri à venir célébrer à Mayence la fête de la Pentecôte, l'an 1023; & ce prince y assembla un concile national d'Allemagne, où, par le conseil des évêques, il corrigea plusieurs désordres. Il voulut entre autres séparer Otton comte de Hamerstein d'avec Irmengarde, qui n'étoit point sa femme légitime. Le comte le promit, partie par la crainte de l'empereur, partie sur les remontrances des évêques; mais la femme méprisa ouvertement leurs défenses.

Vita n. 48. eod. sæc. 6. p. 229. 771. Vita S. Godeh. n. 18. Arnold. Lubec. IV. c. 29.

Godehard, nouvel évêque d'Hildesheim, vint au concile. Car Bernouard étoit mort l'année précédente 1022, le vingtième de Novembre, après trente ans d'épiscopat. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau; aussi fut-il depuis canonisé par Celestin III en 1194. L'empereur Henri ayant appris la nouvelle de sa mort, prit en particulier Godehard abbé d'Altaha, & lui déclara qu'il vouloit lui donner cet évêché. L'abbé le refusa absolument, & ne se rendit point aux instances des évêques que l'empereur lui fit parler. Il dit seulement que, si on le jugeoit digne de l'épiscopat, il attendroit que Ratisbonne ou Passau vinssent à vaquer, afin de pouvoir être utile aux siens: car il étoit né dans le diocèse de Passau. Toutefois un songe qu'il eut huit jours après, & qu'il crut venir du ciel, le détermina à accepter le siége d'Hildesheim; & il fut sacré le jour de S. André, vendredi trentième de Novembre 1022, par Aribon archevêque de Mayence, son métropolitain. Godehard avoit été offert à Dieu dès l'enfance, dans le monastère d'Altaha ou Althac; dont l'empereur Henri, n'étant encore que duc de Bavière, le fit abbé, & lui donna ensuite plusieurs autres monastères à réformer. Il étoit déjà vieux, & ne songeoit qu'à se préparer à la mort, quand l'empereur l'obligea à se charger de l'épiscopat: toutefois il vécut encore quinze ans, jusques au quatrième de Mai 1038 qu'il mourut. Il fut canonisé dans le siècle suivant, ayant fait plusieurs miracles devant & après sa mort.

Chron. Saxo.

La même année 1023, le vingt-deuxième d'Octobre; mourut

mourut Geron archevêque de Magdebourg, après avoir fait beaucoup de biens à son église, comme avoit fait à la sienne Arnoul évêque d'Halberstat, qui mourut la même année, & qui étoit en réputation pour sa science & son éloquence. L'empereur passa cette année la fête de Noël à Bamberg, où le peuple de ces églises vacantes vint apprendre quel pasteur il leur donneroit. Ayant donc délibéré avec ceux qui passoient pour les plus sages, il donna l'archevêché de Magdebourg à Hunfroi, tiré du clergé de Virsbourg, & l'évêché d'Halberstat à Brandag abbé de Fulde. La même année 1023 mourut S. Hartuic, archevêque de Salsbourg, après trente-deux ans d'épiscopat. AN. 1023. *Vita ap. Can. to. 2. p. 315.*

On peut juger du soin qu'apportoit l'empereur Henri au choix des évêques, par le grand nombre des saints personnages qui remplirent de son temps les siéges d'Allemagne. On remarque entr'autres à Trèves, Meingaud & Popon; à Cologne, Heribert & Pilegrim; à Mayence, Villigise, Archambauld & Aribon; à Vormes, Burchard; à Utrecht, Ansfrid & Atalbalde; à Munster, Thierri & Sigefroi; à Osnabrug, Thietmar; à Hildesheim, Bernouard & Godehard; à Meinden, Sibert & Brunon; à Strasbourg, Verinhaire; à Virsbourg, Geron & Hunfroi; à Brème, Unuan; à Paderborn, Meinverc. Car encore que quelques-uns fussent en place avant le règne de Henri, il est à croire qu'ils lui aidèrent par leurs conseils à choisir les autres. *Vita S. Meinverc. n. 106.*

AN. 1024. II. Mort de S. Henri. Conrad roi.

L'empereur Henri, affligé de diverses incommodités, demeura long-temps à Bamberg, où il avoit passé la fête de Noël en 1023; puis ayant repris ses forces, il se mit en chemin pour aller à Magdebourg. Mais il fut obligé de s'arrêter en chemin, & n'y arriva que le samedi-saint, accompagné de tous les grands & de l'impératrice Cunegonde, & y célébra la fête de Pâque, qui étoit le cinquième d'Avril en 1024. De-là il passa à Halberstat, puis à Goslar, & enfin à Grone, où la maladie se renforçant l'obligea de s'arrêter.

Se sentant près de la mort, il appela les parens de l'impératrice son épouse, & leur dit: je vous la rends vierge comme vous me l'avez donnée; puis il mourut le quatorzième de Juillet 1024, âgé de cinquante-deux ans, après en avoir régné vingt-deux comme roi, & dix comme empereur. Son corps fut porté à Bamberg, & enterré dans la cathédrale dédiée à S. Pierre, *Vita Henr. n. 27. Ap. Sur. 14 Jul. Sifrid. ep. p. 689. Vita S. Meinverc. n. 101. Mart. R. 14 Jul.*

AN. 1024. comme il l'avoit ordonné. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau : il fut canoniſé dans le ſiècle ſuivant, & l'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort.

Après ſept ſemaines d'interrègne, les ſeigneurs élurent pour roi Conrad, qui fut couronné à Mayence par l'archevêque Aribon le huitième de Septembre 1024. Il étoit fils de Henri, fils d'Otton, fils de Ludolf, fils aîné d'Otton le grand. Il fut élevé à Vormes ſous la conduite de l'évêque Bouchard, qui le voyant mépriſé de ſes parens, à cauſe de ſon humeur douce & de l'innocence de ſa vie, le prit auprès de lui, & le nourrit comme ſon fils, l'inſtruiſant dans la crainte de Dieu, & l'aimant particulièrement pour la fermeté de ſon courage. On dit que S. Henri l'avoit lui-même déſigné pour ſon ſucceſſeur. Il eſt connu ſous le nom de Conrad le Salique, & il régna quinze ans.

Vita Burch.

III. Mort de Benoît VIII. Jean XIX, pape.

Pap. Conat. Chr. Caſſ. II. c. 57. *Glab.* IV. c. 1.

Le pape Benoît VIII étoit mort la même année 1024, le dixième de Juillet, après avoir tenu le ſaint ſiége près de douze ans, & fut enterré à S. Pierre. Son ſucceſſeur fut Jean ſon frère, fils de Gregoire comte de Tuſculum. C'étoit un pur laïque, qui fut élu pape à force d'argent : on le nomme Jean XIX, & il tint le ſaint ſiége neuf ans. Le patriarche de CP. de concert avec l'empereur Baſile & avec quelques autres Grecs, eſſaya d'obtenir le conſentement de ce pape, pour ſe donner le titre d'évêque univerſel dans l'égliſe orientale, comme le pape le prenoit par toute l'égliſe. Le patriarche envoya donc à Rome des députés chargés de grands préſens, tant pour le pape, que pour les autres qu'ils trouveroient favorables à ſa prétention; & comme l'avarice dominoit alors à Rome, plus qu'en aucun lieu du monde, les Grecs furent écoutés, & les Romains cherchèrent les moyens de leur accorder ſecrétement ce qu'ils déſiroient. Mais le bruit s'en étant répandu par toute l'Italie, cette nouveauté excita un grand tumulte. On en murmura juſques en France, & l'abbé Guillaume de Dijon écrivit au pape ſur ce ſujet une lettre très-forte, quoique très-reſpectueuſe. Enfin les Grecs furent obligés de retourner à CP. ſans avoir rien fait, & de ſe déſiſter pour lors de cette prétention.

IV. Egliſe de CP.

Le patriarche qui fit cette tentative étoit Euſtathe, ſucceſſeur de Sergius. Car celui-ci ayant tenu vingt-cinq ans entiers le ſiége de CP. mourut au mois de Juillet, indiction

feconde, l'an du monde 6527, de J.C. 1019; & ordonna patriarche Euftathe, qui étoit le premier des prêtres de l'églife du palais. Il tint le fiége fix ans & cinq mois, & mourut au mois de Décembre 6534, 1025, indiction neuvième. Peu de jours après, l'empereur Bafile tomba fubitement malade; & le moine Alexis, abbé du monaftère de Stude, l'étant venu vifiter avec le chef de S. Jean-Baptifte, il le déclara patriarche, & l'envoya intronifer fur le champ par le protonotaire Jean, fon miniftre d'état. L'empereur Bafile mourut le foir même, ayant vécu foixante & dix ans, & régné cinquante, & fut enterré, comme il avoit défiré, dans l'églife de S. Jean à l'Hebdome. Ce prince eft fameux par fes victoires contre les Bulgares. Son frère Conftantin, qui régnoit avec lui depuis cinquante ans, en régna feul encore trois, & le patriarche Alexis tint le fiége de CP. dix-fept ans.

AN. 1025.
C edr. p. 717.
P. 719.

V.
Synode d'Arras.

Syn. Attreb. tom 13.
Spicil. init.

En France l'héréfie qui avoit été découverte & réprimée à Orléans deux ans auparavant, n'étoit pas éteinte, & on en trouva des fectateurs à Arras en 1025. Gerard qui en étoit évêque, auffi-bien que de Cambray, avoit été inftruit dans l'école de Reims fous l'archevêque Adalberon dont il étoit parent. Cet évêque ayant paffé à Cambray la fête de Noël & celle de l'Epiphanie, vint faire quelque féjour à Arras; où s'entretenant des devoirs de fon miniftère, il apprit qu'il étoit venu d'Italie des hommes qui introduifoient une héréfie nouvelle, faifant profeffion d'une certaine juftice, par laquelle feule ils prétendoient qu'on étoit purifié, & ne reconnoiffoient dans l'églife aucun autre facrement utile au falut. L'évêque Gerard ordonna de chercher ces hérétiques, & de les amener en fa préfence: eux, fachant pourquoi on les cherchoit, fe difpofoient à s'enfuir fecrétement; mais ils furent prévenus & amenés à l'évêque. Comme il étoit alors fort occupé d'autres affaires, il fe contenta de leur faire quelques queftions fur leur créance; & voyant qu'ils étoient dans l'erreur, il les fit mettre en prifon jufqu'au troifième jour. Le lendemain il ordonna un jeûne aux clercs & aux moines, pour la converfion de ces hérétiques.

Le troifième jour, qui étoit un dimanche, l'évêque vint à l'églife de Notre-Dame, revêtu de fes ornemens, accompagné de fes archidiacres auffi revêtus, avec les croix & les évangiles, & environné de toute la multitude du clergé & du

AN. 1025. peuple. On chanta le pseaume *Exurgat Deus*; puis l'évêque
Ps. 67. s'étant assis avec les abbés & les autres, selon leur rang, il fit amener les prisonniers, & fit au peuple un sermon sur leur sujet en général. Ensuite s'adressant aux prisonniers, il leur demanda quelle étoit leur doctrine & leur culte, & quel en étoit l'auteur. Ils répondirent, qu'ils étoient disciples d'un nommé Gandulfe d'Italie; & qu'il leur avoit appris à ne recevoir point d'autre écriture que les évangiles & les écrits des Apôtres. Mais il étoit venu à la connoissance de l'évêque, qu'ils rejetoient le baptême, l'eucharistie, la pénitence, le mariage; & qu'ils méprisoient les églises, & ne reconnoissoient point pour saints les confesseurs, mais seulement les Apôtres & les martyrs. C'est pourquoi il les interrogea sur ces articles; & commençant par le baptême, il leur dit: puisque vous prétendez recevoir la doctrine évangélique, vous devez aussi recevoir ce
Jo. III. 5. sacrement. Car l'évangile rapporte que J. C. dit à Nicodème: quiconque ne renaîtra point de l'eau & de l'esprit, n'entrera point dans le royaume des cieux.

Ils répondirent: la doctrine que nous avons apprise de notre maître est conforme à l'évangile. Car elle consiste à quitter le monde, réprimer les désirs de la chair, vivre du travail de ses mains, ne faire tort à personne, & exercer la charité envers tous ceux qui ont du zèle pour notre institut. Nous croyons qu'en gardant cette justice, on n'a point besoin de baptême: & que si on la viole, le baptême ne sert de rien pour le salut. Or le baptême est inutile pour trois raisons: la première est la mauvaise vie des ministres qui ne peuvent procurer le salut; la seconde est la rechute dans les vices auxquels on a renoncé dans le baptême: la troisième, qu'il ne semble pas qu'un enfant, qui ne désire & ne connoît pas même son salut, puisse profiter de la volonté & de la foi d'autrui.

A cela l'évêque répondit par un discours dont voici la
Matth. III. 15. substance. J. C. qui est juste par lui-même & source de toute justice, n'a pas laissé de recevoir le baptême pour accomplir toute justice, c'est-à-dire pour nous en donner l'exemple. Il a voulu que, par ce signe sensible de l'ablution du
Act. x. 47. corps, nous connussions la purification invisible de l'ame; &
p. 7. S. Pierre ne laissa pas de baptiser Corneille avec l'eau, quoi-
p. 12. qu'il eût reçu le Saint-Esprit par avance. L'indignité du mi-

niſtre ne nuit point au ſacrement, parce que c'eſt le S. Eſprit qui opère, & Judas baptiſoit comme les autres Apôtres. Les enfans peuvent profiter de la foi d'autrui : comme le paralytique de l'évangile & la fille de la Chananée. Enfin vous qui ne voulez dans l'égliſe aucune cérémonie ſenſible, pourquoi obſervez-vous ſi religieuſement de vous laver les pieds les uns aux autres ? Venant au ſacrement de l'euchariſtie, il dit : quand nous offrons ce ſacrifice, le pain & le vin mêlé d'eau, ſanctifiés ſur l'autel par la croix & les paroles de J. C. deviennent ſon vrai corps & ſon propre ſang, quoiqu'ils paroiſſent être autre choſe. L'évêque répondit enſuite à quelques objections, & rapporta quelques hiſtoires miraculeuſes, pour montrer la vérité du changement du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt.

AN. 1025.

Matth. 12

c. 2.

p. 21.

A ce diſcours tous les fidelles qui étoient préſens fondoient en larmes, & louoient la puiſſance & la miſéricorde de Dieu. L'évêque, ſe tournant vers les hérétiques, leur demanda s'ils avoient quelque choſe à répondre. Ils dirent avec de grands ſoupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche ; & ils avouèrent leur faute, ſe frappant la poitrine & ſe proſternant par terre. Ils admiroient la bonté de Dieu, qui les avoit ſoufferts ſi long-temps à la honte du nom chrétien ; & ils craignoient qu'il n'y eût plus de pardon pour eux, après en avoir ſéduit pluſieurs autres. L'évêque leur dit : vous auriez raiſon de le craindre, vous qui défendiez aux pécheurs d'eſpérer aucun fruit de la pénitence ; mais ſi vous rejetez de bonne foi vos erreurs, pour recevoir la doctrine catholique, je vous promets avec confiance le pardon de la part de Dieu.

Il continua donc de les inſtruire, premièrement touchant les égliſes matérielles, qu'ils mépriſoient, comme n'étant que des amas de pierres : touchant l'autel, l'encens & les cloches. Il leur expliqua tous les ordres, depuis le portier juſqu'à l'évêque : car ces hérétiques ne vouloient aucun culte extérieur ; & tenoient pour indifférent quels fuſſent les miniſtres de leur religion, & en quels lieux ils en fiſſent l'exercice, dans des bois, dans des carrefours, dans des cloaques. Ils ne ſe mettoient point en peine non plus en quel lieu on les enterrât, diſant que les cérémonies des funérailles n'étoient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque les inſtruiſit enſuite ſur la pénitence, montrant qu'elle eſt

c. 3.

c. 4. 5.

c. 6.

c. 7.

c. 8. 9.

utile même aux morts, pour lesquels on fait des prières,
AN. 1025. des aumônes, ou d'autres œuvres pénales. Car, dit-il, un ami peut suppléer à la pénitence que son ami n'a pu accomplir, étant prévenu par la mort.

c. 10. Il passe au mariage, & dit: qu'il ne faut ni le défendre généralement, ni le permettre indifféremment à tous, parce qu'il n'est plus permis à ceux qui se sont une fois engagés au service de l'église. Il montre que l'on doit honorer les saints confesseurs aussi bien que les martyrs.
c. 11. Il justifie la psalmodie, la vénération de la croix & des
c. 12. 13. 14. images, l'ordre des dignités ecclésiastiques. Enfin il établit
c. 15. la nécessité de la grâce, contre la fausse justice de ces
c. 16. hérétiques. Sur tous ces points, il rapporte, autant qu'il est possible, des preuves tirées du nouveau testament, par les discours & les exemples de Jesus-Christ & des Apôtres; mais il en allègue aussi plusieurs de l'ancien testament.

c. 17. Cette instruction de l'évêque dura jusqu'à la fin du jour; & comme il vit que les hérétiques paroissoient convaincus, il leur ordonna de condamner leurs erreurs, & lui-même en prononça ainsi la condamnation avec tous les abbés, les archidiacres & le clergé: nous condamnons & anathématisons cette hérésie, qui dit que le baptême ne sert de rien pour effacer le péché originel & les péchés actuels: que les péchés ne peuvent être remis par la pénitence: que l'église, l'autel, le sacrement du corps & du sang de Notre-Seigneur, ne sont autre chose que ce que l'on voit des yeux du corps, regardant ce sacrement comme une chose vile; & qui rejette les mariages légitimes. Nous condamnons cette hérésie & tous ceux qui la soutiennent. Ils ajoutèrent une profession de foi contraire à ces erreurs, où ils disent en parlant de l'eucharistie: nous déclarons que c'est la même chair, qui est née de la Vierge, qui a souffert sur la croix, qui étant sortie du sépulcre a été élevée au-dessus des cieux, & est assise à la droite du Père.

Cette condamnation fut prononcée en latin: mais parce que ceux qui avoient professé l'hérésie ne l'entendoient pas bien, on la leur fit expliquer en langue vulgaire par un interprète, & ils déclarèrent qu'ils acquiesçoient à la condamnation & à la profession de foi. On la leur fit souscrire, comme ils pouvoient, en faisant une croix; & tous les assistans, rendant grâces à Dieu, se retirèrent avec la bénédiction de

l'évêque. Il envoya la relation de ce synode à un évêque voisin, que l'on croit être Renauld de Liège, pour le précautionner contre ces hérétiques, qui avoient su se déguiser si bien dans son diocèse, qu'il les avoit laissé aller impunis. Gerard ajoute : ceux qu'ils avoient envoyés chez nous pour en séduire d'autres, ayant été pris, résistoient avec une grande dissimulation, & on ne pouvoit tirer leur confession par aucuns tourmens, jusqu'à ce qu'étant convaincus par ceux qu'ils avoient presque infectés de leur erreur, ils nous en expliquèrent une partie. AN. 1025.

VI. Retraite de Sainte Cunegonde.

En Allemagne l'impératrice Cunegonde se trouvant libre par le décès de S. Henri son époux, se retira au monastère de Caufunge en Hesse près de Cassel, qu'elle avoit fondé, & dont elle fit dédier l'église le jour de l'anniversaire de S. Henri, quinzième de Juillet 1025. Pendant la messe elle se présenta devant l'autel, revêtue de tous les ornemens impériaux, & offrit premièrement une particule de la vraie croix. Après l'évangile, elle se dépouilla de la pourpre, & se revêtit d'une tunique brune qu'elle avoit faite de ses mains, & que les évêques avoient bénite : elle se fit couper les cheveux, qui furent gardés en son honneur dans le monastère, & reçut des évêques le voile & l'anneau, chantant les prières marquées pour la consécration solennelle des vierges. Ayant ainsi fait profession, elle passa dans ce monastère les quinze ans qu'elle vécut encore; mais en simple religieuse, soumise à toutes ses sœurs, & humble sans ostentation. Comme elle excelloit dans les ouvrages de broderie, elle travailloit de ses mains; sachant, dit l'auteur de sa vie, qu'il est écrit, que qui ne travaille point ne doit point manger. Elle avoit toujours l'esprit occupé de prière ou de lecture, qu'elle faisoit elle-même, ou qu'elle écoutoit : elle visitoit les sœurs malades, & prenoit grand soin des pauvres. Enfin consumée de veilles & d'austérités, elle mourut le troisième de Mars 1040, & fut enterrée à Bamberg, près de l'empereur son époux : mais elle défendit qu'on lui fit de pompe funèbre. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Vita n. 7. sæc. 6. Ben. p. 458. & ap. Boll. 3 Mart. to. 6. p. 266.

Pontific. Rom. de consec. virg.

2. Thess. III. 10.

Martyr. R. 3 Mart.

VII. Concile d'Anse.

La même année 1025, on tint un concile à Anse près de Lyon, où assistèrent douze évêques : savoir, Bouchard archevêque de Lyon, l'archevêque de Vienne nommé aussi Bouchard, l'archevêque de Tarantaise; les évêques d'Autun,

Tom. 9. p. 859.

AN. 1025. de Mâcon, de Châlons, d'Auxerre, de Valence, de Grenoble, d'Uzès, d'Aoufte & de Maurienne. Comme ils traitoient de plufieurs fujets, touchant les affaires eccléfiaftiques & l'utilité du peuple, Gauffin évêque de Mâcon fe leva au milieu de l'affemblée, & forma fa plainte contre Bouchard archevêque de Vienne, qui fans fa permiffion & fon confentement avoit, contre les canons, ordonné des moines dans le diocèfe de Mâcon, c'eft-à-dire dans le monaftère de Clugni. L'archevèque de Vienne nomma l'abbé Odilon, qui étoit préfent, pour auteur & pour garant de ces ordinations. Odilon fe leva avec fes moines, & montra un privilége qu'ils avoient reçu de l'églife Romaine, pour n'être fujets ni à l'évêque dans le territoire duquel ils demeuroient, ni à aucun autre, mais avoir la liberté d'amener tel évêque, & de tel pays qu'ils voudroient, pour faire les ordinations & les confécrations dans leur monaftère : par les confécrations, j'entends les dédicaces d'églifes.

Alors on lut les canons du concile de Calcédoine & de plufieurs autres, qui ordonnent qu'en chaque pays les abbés & les moines foient foumis à leur propre évêque; & défendent à aucun évêque de faire, dans le diocèfe d'un autre, ni ordination ni confécration, fans fa permiffion. En conféquence de ces canons, les évêques déclarèrent nul le privilége, qui non-feulement ne s'y accordoit pas, mais y contrevenoit formellement; & décidèrent que l'abbé de Clugni n'étoit pas un garant fuffifant du procédé de l'archevêque de Vienne. L'archevêque, convaincu par ces raifons, demanda pardon à l'évêque de Mâcon, & par manière de fatisfaction, lui promit, fous telle caution qu'il voulut, de lui fournir tous les ans, tant qu'ils vivroient l'un & l'autre, pendant le carême, la quantité néceffaire d'huile d'olives pour faire le faint chrême. Cet exemple, & celui de la dédicace du monaftère de Loches, montrent que les évêques de ce temps-là ne croyoient pas le pape au-deffus des canons.

Sup. liv. LVIII. n. 16.

VIII. Suite de la vie de faint Romuald.

Il eft temps de reprendre la fuite de la vie de S. Romuald, & de voir fa bienheureufe fin. Après qu'il eut quitté l'empereur Otton III, & lui eut prédit fa mort, il fe retira à Parenzo, ville fituée dans une péninfule de l'Iftrie, & y demeura trois ans: pendant la première defquelles il fonda un monaftère, & y établit un abbé; les deux autres années il demeura reclus. Là Dieu l'éleva à une fi haute perfection,

Sup. liv. LVII. n. 52. Vita n. 53. fæc. 6. act. Ben. p. 296.

qu'il connoissoit l'avenir, & pénétroit plusieurs mystères de l'ancien & du nouveau testament. Il y reçut tout d'un coup le don de larmes, auxquelles auparavant il s'excitoit inutilement, & il lui dura tout le reste de sa vie. Souvent dans la contemplation il s'écrioit, transporté de l'amour divin : mon cher Jesus, mon doux Jesus, mon désir ineffable, douceur des saints, suavité des anges ; & d'autres paroles au-dessus du langage humain. Il ne vouloit plus célébrer la messe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ses larmes; & comme si ses disciples avoient reçu le même don, il leur disoit : prenez garde de ne pas répandre trop de larmes, elles affoiblissent la vue & nuisent à la tête.

Il sortit de cette retraite, cédant à l'instante prière des frères de ses autres monastères; mais l'évêque de Parenzo l'ayant appris en fut si affligé, qu'il fit publier, que quiconque donneroit une barque à Romuald pour repasser en Italie, ne rentreroit plus à Parenzo. Il arriva deux barques de dehors, dont les mariniers le reçurent avec joie, s'estimant heureux de porter un si grand trésor; mais dans le passage il survint une si violente tempête, que tous se crurent prêts à périr : les uns se dépouilloient pour nager, les autres s'attachoient à une planche. Romuald ayant abaissé son capuce, & mis sa tête entre ses genoux, pria quelque temps en silence : puis il dit à l'abbé Anson, qui étoit près de lui, de déclarer aux mariniers qu'ils n'avoient rien à craindre; & peu de temps après ils arrivèrent heureusement à Caorle. *n.* 55.

Romuald vint à son monastère de Bifolco, dont il trouva les cellules trop magnifiques, & ne voulut loger que dans une qui n'avoit guère que quatre coudées. N'ayant pu persuader à ses moines de se soumettre à la conduite d'un abbé, il les quitta, & envoya demander une retraite aux comtes de Camerin. Ils lui offrirent avec grande joie toutes les terres de leur état, désertes ou cultivées; & il choisit un lieu nommé Val-de-Castro, qui est une plaine fertile & bien arrosée, entourée de montagnes & de bois. Il y avoit déjà une petite église & une communauté de pénitentes, qui lui cédèrent la place. Romuald commença donc à y bâtir des cellules & à y habiter avec ses disciples, & il y fit des fruits incroyables. On venoit à lui de tous côtés chercher la pé- *n.* 85.

par les Russes l'an 1009, il sentit un si grand désir de répandre son sang pour Jesus-Christ, qu'il résolut d'aller aussitôt en Hongrie; mais depuis qu'il eut conçu ce dessein, il bâtit en peu de temps trois monastères: celui de Val-de-Castro, dont je viens de parler, un autre près de la rivière d'Esino, & le troisième près la ville d'Ascoli. Ensuite, ayant obtenu la permission du saint siége, il partit avec vingt-quatre disciples dont deux avoient été sacrés archevêques pour cette mission. Car ils avoient tous un si grand zèle pour le salut du prochain, qu'il lui étoit difficile d'en mener moins. Mais lorsqu'ils furent entrés dans la Pannonie, qui est la Hongrie, Romuald fut attaqué d'une maladie qui l'empêcha de passer outre. Elle fut longue, & si-tôt qu'il avoit résolu de retourner, il se portoit mieux: mais quand il vouloit aller plus avant, son visage s'enfloit, & son estomac ne gardoit plus de nourriture. Il assembla donc ses disciples & leur dit: je vois que Dieu ne veut pas que je passe outre; mais parce que je n'ignore pas votre désir, je n'oblige personne à retourner: je vous laisse une entière liberté, mais je sais qu'aucun de ceux qui demeureront ne souffrira le martyre. En effet, de quinze qui s'avancèrent en Hongrie, quelques-uns furent fustigés, plusieurs vendus & réduits en servitude; mais ils n'arrivèrent point au martyre. Sup. liv. LVIII n. 26.

Romuald revint à son monastère d'Orvietre, dont il trouva que l'abbé ne suivoit pas ses maximes. Car il vouloit qu'un abbé, comme étant véritablement moine, aimât l'extrême abjection, n'eût point d'affection pour le temporel, & employât les biens du monastère pour l'utilité des frères, sans faire aucune dépense par vanité. N'étant pas écouté, il quitta ce monastère, & s'alla loger avec ses disciples près du château de Rainier, qui fut depuis marquis de Toscane. Ce seigneur ayant quitté sa femme, sous prétexte de parenté, avoit épousé la veuve d'un de ses parens. C'est pourquoi Romuald ne voulut point demeurer gratuitement dans ses terres, afin de ne paroître pas approuver sa conduite: mais il lui payoit une pièce d'or pour l'eau, & une autre pour le bois; & il le contraignit à les recevoir, en le menaçant de se retirer. Rainier disoit: il n'y a ni empereur, ni homme vivant, qui me donne tant de crainte que le visage de Romuald. Je ne sais que dire devant lui, & ne trouve point d'excuse pour me défendre. En effet, le saint homme

avoit ce don de Dieu, que tous les pécheurs, principalement les grands du siècle, trembloient devant lui, comme en présence de la majesté divine.

IX. Divers monastères de S. Romuald.

Il changea encore plusieurs fois de demeure, faisant du fruit par-tout, & convertissant plusieurs pécheurs. Ce qui l'obligeoit à changer si fréquemment, c'est que par-tout où il demeuroit, une foule innombrable le venoit chercher. Ainsi quand il avoit rempli un monastère, il y mettoit un supérieur, & se pressoit d'en aller remplir un
n. 75. nouveau. Entre autres monastères il alla habiter la montagne de Sitrie dans l'Ombrie, où il souffrit une calomnie attroce de la part d'un de ses moines, nommé Romain. Car voulant le corriger de ses impuretés, non-seulement par des réprimandes, mais par de rudes disciplines, celui-ci l'accusa d'un crime de même genre ; & quoique son âge décrépit & son corps atténué l'en rendissent incapa-
n. 78. ble, la calomnie trouva créance : & les disciples du saint homme le mirent en pénitence, & lui défendirent de célébrer les saints mystères. Il s'y soumit, & fut environ six mois sans approcher de l'autel. Enfin Dieu lui commanda, sous peine de perdre sa grâce, de quitter cette simplicité indiscrète, & de célébrer hardiment la messe. Il le fit le lendemain ; & pendant la messe il fut long-temps ravi en extase, & reçut ordre de donner une exposition des pseaumes, que l'on garde encore à Camaldule écrite de sa main.

n. 79. Etant à Sitrie, il demeura sept ans renfermé, gardant continuellement le silence ; & toutefois il ne fit jamais tant de
n. 80. conversions, & ne renferma plus de pénitens. Il ne relâcha rien, dans la vieillesse, de l'austérité de sa vie. Pendant un carême il ne vécut que de bouillon fait d'un peu de farine, avec quelques herbes, & il faisoit ainsi diverses expériences pour éprouver ses forces. Pendant l'été, de deux semaines il en passoit une jeûnant au pain & à l'eau, l'autre il ajoutoit quelque chose de cuit le jeudi. S'il étoit tenté de manger quelque viande plus de son goût, il la faisoit préparer ; & après en avoir senti l'odeur, il se reprochoit sa sensualité, & la renvoyoit sans y toucher. Il avoit deux ou trois cilices, pour en changer tous les mois ; & se coupoit lui-même la barbe & les cheveux, mais fort rarement. Pendant le carême il ne sortoit point sans une nécessité indispensable. Mais ces austérités n'empêchoient pas qu'il ne montrât un visage

ſerein & une gaieté continuelle. On raconte pluſieurs gué- *n. 81. &c.*
riſons miraculeuſes qu'il fit ; mais évitant, autant qu'il étoit poſſible, qu'on les lui attribuât. Quand il envoyoit quel- *n. 88.*
que part ſes diſciples, il leur donnoit un pain, un fruit, ou quelqu'autre choſe qu'il avoit bénite : & ſes diſciples guérirent pluſieurs malades, en leur en faiſant manger.

Les moines de Sitrie vivoient dans une grande perfection. *n. 93.*
Tous marchoient nus pieds, pâles, négligés, & toutefois contens dans leur extrême pauvreté. Quelques-uns demeuroient enfermés dans leurs cellules comme en des ſépulcres. Perſonne n'y goûtoit jamais de vin. Non-ſeulement les moines, mais leurs ſerviteurs & ceux qui gardoient les beſtiaux, jeûnoient, obſervoient le ſilence, ſe donnoient la diſcipline l'un à l'autre, & demandoient pénitence pour les moindres paroles oiſeuſes. Quand Romuald y vit un ſi grand nombre de moines, qu'à peine pouvoient-ils demeurer enſemble, il leur donna un abbé, & ſe retira à Biſolco, gardant étroitement le ſilence.

Cependant l'empereur ſaint Henri étant venu en Italie, *n. 94.*
envoya prier S. Romuald de le venir trouver, promettant de faire tout ce qu'il lui ordonneroit. Le ſaint homme refuſoit abſolument d'y aller & de rompre ſon ſilence ; mais ſes diſciples lui dirent : conſidérez que nous ſommes tant ici, que nous ne pouvons plus y loger commodément ; demandez, s'il vous plaît, à l'empereur quelque grand monaſtère. Le ſaint homme leur écrivit : ſachez que l'empereur vous donnera le monaſtère du mont-Amiat, voyez ſeulement quel abbé vous y mettrez. Il vint donc trouver l'empereur, qui ſe leva auſſitôt, & dit avec un grand ſentiment : plût à Dieu que mon ame fût dans votre corps ! Il le pria de lui parler ; mais il ne put ce jour-là lui faire rompre ſon ſilence. Le lendemain, quand Romuald vint au palais, les Allemands vinrent en foule le ſaluer en baiſſant la tête, & s'empreſſoient à arracher des poils de ſa fourrure, pour les emporter en leur pays comme des reliques : de quoi le ſaint homme fut ſi affligé, que ſans ſes diſciples il ſeroit auſſitôt retourné à ſa cellule. Etant entré chez l'empereur, il lui parla beaucoup de la reſtitution des droits des égliſes, de la violence des puiſſans & de l'oppreſſion des pauvres. Enfin il *Ital. ſac. to. 3. p. 667.*
demanda un monaſtère pour ſes diſciples, & l'empereur lui donna le mont-Amiat, dont il chaſſa un abbé coupable de

plusieurs crimes. Ce monastère, situé en Toscane dans le territoire de Clusium, avoit été fondé vers l'an 743 par Rachis roi des Lombards.

Mabill. obſerv. ad vit. p. 278. Id. Iter. Italic. p. 180.

Une des dernières fondations de saint Romuald, mais qui par la suite est devenue la plus célèbre de toutes, fut celle de Camaldule. Ce lieu, nommé alors Campo-Malduli, est situé au milieu des plus rudes montagnes de l'Apennin, dans le diocèse d'Arèze. Mais c'est une plaine agréable arrosée de sept fontaines. S. Romuald le choisit comme propre à ses disciples, & y bâtit une église de S. Sauveur & cinq cellules séparées pour autant d'ermites, à qui il donna pour supérieur le vénérable Pierre. Cet établissement se fit du consentement de Théodalde, évêque d'Arèze, qui entra dans ce siége l'an 1023.

X.
Fin de S. Romuald.
Vita n. 100.

Saint Romuald sentant approcher sa fin, revint à son monastère de Val-de-Castro; & se tenant assuré qu'il mourroit bientôt, il se fit bâtir une cellule avec un oratoire, pour s'y enfermer & y garder le silence jusques à la mort. Vingt ans auparavant, il avoit prédit à ses disciples qu'il mourroit en ce monastère, sans que personne fût présent à sa mort. Sa cellule de réclusion étant faite, il sentit augmenter ses infirmités, principalement une fluxion sur la poitrine, qui le pressoit depuis six mois: toutefois il ne voulut ni se coucher sur un lit, ni relâcher la rigueur de son jeûne. Un jour comme il s'affoiblissoit peu à peu, le soleil étant vers son coucher, il ordonna à deux moines qui étoient près de lui, de sortir & de fermer après eux la porte de la cellule, & de revenir au point du jour, pour dire auprès de lui matines, c'est-à-dire laudes. Comme ils sortoient à regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurèrent près de la cellule; & quelque temps après écoutant attentivement, comme ils n'entendirent ni mouvement ni voix, ils se doutèrent de ce qui en étoit: ils poussèrent promptement la porte, & ayant pris de la lumière, ils le trouvèrent mort couché sur le dos. Il vécut six vingts ans, dont il en passa vingt dans le monde, trois dans le monastère, quatre-vingt-treize dans la vie érémitique. C'est ce que nous lisons dans sa vie, écrite quinze ans après par S. Pierre Damien; toutefois on croit qu'il y a du mécompte, soit par la faute des copistes ou autrement, & que S. Romuald ne peut avoir vécu plus de quatre-vingt-dix ans. Il mourut l'an 1027, le dix-neuvième de

Mabill. p. 279. Boll. 7 Febr. to. 4. p. 103. Martyr. R. 19 Jun. & 7 Febr.

Juin, & l'église honore sa mémoire le même jour; mais à Rome sa fête a été fixée au septième de Février, jour de sa seconde translation. Incontinent après sa mort, il se fit quantité de miracles, à son tombeau; ce qui fut cause que, cinq ans après, les moines obtinrent du saint siége la permission d'élever un autel sur son corps: c'étoit alors une manière de canoniser les saints.

Vita n. 102. 105. Mabill. præf. ap. sæc. 5. n. 98.

XI. Gui d'Arèze, musicien.

Dans le même temps sous le pape Jean XIX, & Theodalde évêque d'Arèze, vivoit le fameux musicien Gui, moine de la même ville, qui inventa la game & les six notes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, par le moyen desquelles un enfant apprend en peu de mois, ce qu'un homme apprenoit à peine en plusieurs années. Il prit ces syllabes des trois premiers vers de l'hymne de saint Jean, *Ut queant laxis*; & écrivit sur sa nouvelle méthode à Michel moine de Pomposie, monastère alors célèbre près de Ferrare, qui l'avoit aidé dans cette entreprise. J'espère, dit-il, que ceux qui viendront après nous, prieront pour la rémission de nos péchés, puisqu'au lieu qu'en dix ans à peine pouvoit-on acquérir une science imparfaite du chant, nous faisons un chantre en un an, ou tout au plus en deux. Et ensuite:

Ap. Baron. an. 1022. & sæc. 6. Bened. p. 508.

Le pape Jean qui gouverne à présent l'église Romaine, ayant ouï parler de notre école, & comment, par le moyen des antiphoniers, les enfans apprennent les chants qui leur étoient inconnus, en fut fort surpris, & m'envoya trois messagers pour me faire venir. J'allai donc à Rome avec Gregoire abbé de Milan, & Pierre prévôt des chanoines de l'église d'Arèze, homme très-savant pour notre temps. Le pape, m'ayant témoigné beaucoup de joie de mon arrivée, m'entretint long-temps, me fit plusieurs questions, & feuilleta souvent mon antiphonier qu'il regardoit comme un prodige. Il en médita les règles, & ne se leva point du lieu où il étoit assis, qu'il n'eût appris un verset qu'il n'avoit jamais ouï chanter, & n'éprouvât ainsi en lui-même ce qu'il avoit peine à croire des autres. Ma mauvaise santé ne me permit pas de demeurer à Rome, parce que la chaleur de l'été m'étoit mortelle en des lieux maritimes & marécageux. Je promis de revenir à l'entrée de l'hiver, pour expliquer cet ouvrage au pape & à son clergé. Peu de jours après, j'allai visiter votre père Gui, abbé de Pomposie; homme chéri de Dieu &

des hommes pour sa vertu & sa sagesse, que je désirois voir comme le père de mon ame. Cet homme si éclairé approuva mon antiphonier sitôt qu'il l'eut vu, se repentit d'avoir suivi le sentiment de mes envieux, m'en demanda pardon; & me conseilla, étant moine, de préférer aux villes épiscopales les monastères, dont Pomposie est à présent par ses soins le premier en Italie. C'est donc pour lui obéir, que je veux illustrer votre monastère par cet ouvrage: vu principalement que les évêques étant maintenant presque tous condamnés pour simonie, je crains de communiquer avec eux. Le moine Gui intitula microloge son livre de la musique, & le dédia à Theodalde évêque d'Arèze, son diocésain, qui l'avoit pris auprès de lui pour lui aider à l'instruction de son clergé & de son peuple.

XII. Brunon évêque de Toul. *Vita Leon. IX. sæc. 6. Ben. part. 2. p. 53. Boll. 19. Apr. t. 10. p. 648.*

Le roi Conrad étoit entré en Italie dès l'an 1025, ayant à sa suite Brunon son parent, clerc de l'église de Toul. Il étoit né en Alsace, & dès l'âge de cinq ans ses parens le donnèrent à Bertold évêque de Toul, pour le faire instruire. Etant devenu grand, ils l'envoyèrent à la cour du roi Conrad, dont il se fit singulièrement aimer; & dès-lors prévoyant qu'il seroit appelé à l'épiscopat, il résolut de préférer une église pauvre à toute autre. Il étoit âgé de vingt-trois ans & diacre, quand il suivit le roi en ce voyage de Lombardie, étant chargé de la conduite des troupes de l'évêque de Toul, qui n'y pouvoit aller en personne. Brunon s'acquitta mieux de cet emploi que ne promettoit son peu d'expérience, & prit grand soin des campemens & de la subsistance des troupes.

AN. 1026.

Herman évêque de Toul étant mort l'année suivante 1026, pendant le carême, le clergé & le peuple élut tout d'une voix Brunon, qui étoit encore avec le roi en Italie; & en écrivit à l'un & à l'autre: représentant que l'évêque, suivant les canons, doit être pris du clergé de la même église, & que l'on ne doit jamais donner à aucune un évêque qui ne lui soit pas agréable. Le roi Conrad avoit grande répugnance à cette élection, tant à cause de la pauvreté de l'église de Toul, que pour sa situation dans l'extrémité de son royaume, où il ne passoit presque jamais. Au contraire c'étoit la pauvreté de cette église, qui déterminoit Brunon à l'accepter: ainsi il fit tant d'instances auprès du roi, qu'il la lui accorda. Il se mit donc en chemin pour revenir d'Italie; & ayant évité les embûches des Lombards révoltés contre le roi, il arriva à Toul le

jour

jour de l'Ascension, & fut mis en possession par son cousin Thierri évêque de Metz. An. 1026.

Le roi Conrad vouloit que Brunon différât son sacre jusques à Pâque de l'année suivante 1027, où il devoit être couronné empereur, afin de le faire sacrer en même temps par le pape : mais Brunon ne voulut point contrevenir aux droits de l'archevêque de Trèves, son métropolitain. Toutefois il se trouva une difficulté : car l'archevêque prétendoit que ses suffragans, avant que de recevoir l'ordination, devoient prêter serment de ne jamais rien faire sans exception que par son ordre ou son conseil : ce que Brunon croyoit impraticable, & ne vouloit rien jurer qu'il ne pût tenir. Enfin le roi Conrad les accommoda, réduisant la prétention de l'archevêque aux affaires ecclésiastiques, suivant l'ancien droit des métropolitains. Brunon fut donc sacré évêque de Toul le neuvième de Septembre 1026.

Sup. liv. LII. n. 5.

An. 1027.

XIII. Conrad empereur.

Le roi Conrad vint à Rome l'année suivante, & y fut couronné empereur le jour de Pâque vingt-sixième de Mars par le pape Jean XIX; la reine Gisele son épouse fut aussi couronnée impératrice. Deux rois assistèrent à cette cérémonie ; savoir, Rodolfe roi de Bourgogne, oncle de Gisele, & Canut roi d'Angleterre & de Danemarck, qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il se plaignit au pape, à l'empereur & aux autres seigneurs qui se trouvèrent présens, des vexations que souffroient ses sujets, tant Anglois que Danois, lorsqu'ils alloient à Rome en pèlerinage ou en marchandise : & on lui permit exemption des impositions & liberté des chemins, particulièrement le roi Rodolfe, qui étoit maître de la plupart des passages des Alpes. Canut se plaignit aussi au pape des sommes immenses que l'on exigeoit de ses archevêques, quand ils alloient demander le pallium ; & il fut résolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir. C'est ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit aux prélats, aux seigneurs & au peuple d'Angleterre, à qui il recommanda de payer exactement à Rome le denier de saint Pierre, & les autres redevances aux églises.

Vip. vita Chunr. pag. 433.

To. 9. conc. p. 861. ex Vul. Malm.

L'empereur Conrad étant de retour en Allemagne, assista, la même année 1027, à un concile assemblé à Francfort par Aribon archevêque de Mayence, où se trouvèrent 23 évêques. A l'orient devant l'autel, étoient assis l'archevêque de Mayence, avec ses suffragans : à l'occident l'empereur, ayant

An. 1027. à sa droite Pelegrin archevêque de Cologne & ses suffragans ; & à sa gauche Hunfroi archevêque de Magdebourg avec les siens : au midi d'autres évêques, & au septentrion plusieurs abbés. En ce concile l'archevêque Aribon renouvella sa prétention contre Godehard de Hildesheim, touchant le monastère de Gandesheim ; mais Godehar, qui étoit présent, prouva son droit par le témoignage de sept évêques, qui avoient assisté au traité de Gandesheim. Néanmoins l'archevêque l'inquiéta encore pour ce sujet en deux conciles tenus les deux années suivantes. Enfin en 1030 il se désista, reconnut qu'il avoit failli, & se réconcilia avec le saint évêque.

XIV. Canut roi de Danemarck & d'Angleterre.

Canut ou Cnuto, fils & successeur de Suein ou Suenon roi de Danemarck, passa comme lui en Angleterre, pour venger sa nation des cruautés du roi Ethelred, à qui il fit long-temps la guerre, & à son fils Edmond côté de fer. Enfin après la mort de ce dernier, il demeura seul maître de l'Angleterre l'an 1017, & y régna près de vingt ans. Il étoit chrétien, & d'usurpateur il devint un roi très-bon & très-sage ; ensorte qu'il mérita le surnom de Grand. Ce fut par les conseils de S. Elnoth ou Egelnoth archevêque de Cantorberi. Ce prélat ayant été moine de Glastemburi, succéda l'an 1020 à l'archevêque Living successeur de S. Elfege ; & deux ans après il alla à Rome, & reçut le pallium du pape Benoît VIII. A son retour passant à Pavie, il acheta un bras de S. Augustin cent marcs d'argent & un marc d'or, & enrichit de cette relique l'église d'Angleterre.

Elog. sæc. 6. Ben. p. 447. Sup. liv. LVIII. n. 31.

Ce fut donc par ses exhortations, que le roi Canut fit vœu d'aller à Rome pour l'expiation de ses péchés, & l'accomplit, comme nous venons de voir. Ce fut par ses conseils qu'il renouvella les lois, tant ecclésiastiques que civiles, comme il paroît par le recueil qui en reste, contenant plusieurs règlemens importans sur les matières de la religion, conformes à ceux des rois précédens. Ce fut encore par le conseil de l'archevêque, que le roi Canut étendit ses libéralités sur les églises étrangères, comme on voit par celle de Chartres, où il envoya une somme considérable, du temps de l'évêque Fulbert, qui l'en remercia par une lettre, & employa cet argent à rebâtir son église qui avoit été brûlée. L'archevêque Egelnoth mourut l'an 1038, & est compté entre les saints.

To. 9. conc. p. 914.

Fulb. ep. 97.

Le roi Canut emmena en Danemarck plusieurs évêques d'Angleterre, dont il mit Bernard en Sconie ou Schonen, Gerbrand en Zelande, Reinher en Finlande. Unuan archevêque de Brème reçut bien l'évêque Gerbrand : mais il l'obligea à le reconnoître pour son supérieur, & à lui promettre fidélité. L'ayant pris en amitié, il se servit de lui pour envoyer au roi Canut des députés avec des présens : le congratulant des victoires qu'il avoit remportées en Angleterre, mais le reprenant de ce qu'il avoit osé en enlever ces évêques. Le roi Canut prit en bonne part la réprimande, & vécut si bien depuis avec l'archevêque, qu'il ne faisoit rien que par son avis ; jusques-là qu'il fut le médiateur de la paix entre ce prince & le roi Conrad le Salique.

Adam. Brem. II. c. 38.

n. 39.

XV.
S Olaf roi de Norvège.

c. 40.

Le roi Canut fut continuellement en guerre avec Olaf roi de Norvège, prince juste toutefois, & zélé pour la religion chrétienne. Il s'appliqua particulièrement à purger la Norvège des devins, des magiciens & des enchanteurs, dont elle étoit pleine ; & il avoit auprès de lui des évêques & des prêtres venus d'Angleterre, qui l'aidoient par leur doctrine & leurs conseils. Les plus distingués pour la science & pour la vertu, étoient Sigefroi, Grimquil, Rodulfe & Bernard ; qui par l'ordre du roi Olaf allèrent prêcher l'évangile en Suède, en Gothie, & aux îles qui sont au-delà de la Norvège. Ce prince envoya aussi des députés à l'archevêque Unuan avec des présens, le suppliant de recevoir favorablement ses évêques, & de lui en envoyer de sa part, pour affermir la religion en Norvège.

c. 41.

En même temps régnoit en Suède, un autre Olaf, nouveau chrétien, dont le roi de Norvège avoit épousé la fille, & qui n'étoit guère moins zélé que son gendre pour la religion chrétienne. Il fit de grands efforts pour faire abattre le temple d'idoles qui étoit à Upsal, au milieu de son royaume ; & les païens craignant qu'il n'en vînt à bout, convinrent avec lui, que puisqu'il vouloit être chrétien, il choisit le meilleur pays de la Suède pour y établir une église & l'exercice de sa religion, sans faire violence à personne pour quitter le service des dieux. Le roi, fort content de ce traité, fonda une église & un siége épiscopal dans la Gothie occidentale, proche du Danemarck & de la Norvège. Ce fut à Scaren, ville alors très-grande, à présent peu considérable, où, à la prière du roi de Suède, Turgot fut or-

donné premier évêque par l'archevêque Unuan ; & il s'acquitta si bien de son ministère, qu'il convertit à la foi deux peuples célèbres des Goths. Le roi Olaf de Suède fit baptiser sa femme & ses deux fils, Emond & Anond ; il fit donner à ce dernier le nom de Jacques au baptême : ce prince tout jeune qu'il étoit, surpassa en sagesse & en piété tous ses prédécesseurs, & aucun roi ne fut si agréable aux Suédois que fut Anond.

c. 43. Cependant Olaf roi de Norvège fut chassé de son royaume, par la faction des seigneurs dont il avoit fait mourir les femmes, à cause de leurs maléfices. Le roi Canut, qui lui faisoit toujours la guerre, se prévalut de cette révolte, & fut reconnu roi de Norvège ; ce qui n'étoit encore arrivé à aucun des rois de Danemarck. Olaf, mettant toute son espérance en Dieu, entreprit de se rétablir, pour réprimer l'idolâtrie ; & par le secours du roi de Suède son beau-père, & des insulaires, il assembla une grande armée, & reconquit son royaume. Alors il crut que Dieu l'avoit rétabli, afin de ne plus pardonner à personne qui voulût demeurer magicien, ou qui refusât de se faire chrétien. Il y réussit pour une grande partie ; mais quelque peu de magiciens qui restoient le firent mourir secrétement, tant pour venger les autres, que pour faire plaisir au roi Canut. Ainsi mourut le roi Olaf de Norvège, & fut regardé comme martyr. On l'enterra avec honneur à Drontheim capitale du royaume : il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, & il fut depuis en grande vénération à tous les peuples voisins. Il mourut l'an 1028, le vingt-neuvième de Juillet jour auquel l'église honore sa mémoire.

Martyr. R. 29 Jul.

Adam. c. 44. Vers le même temps un Anglois nommé Volfred, étant entré en Suède, commença à prêcher l'évangile avec une grande confiance, & convertit plusieurs païens. Il osa même dans leur assemblée maudire leur idole, nommée Torstan ; & ayant pris une cognée, il la mit en pièces. Aussitôt les barbares le percèrent de mille coups, & après avoir déchiré son corps & s'en être joués long-temps, ils le jetèrent dans un marais.

c. 42. L'archevêque Unuan, profitant de la paix solide entre les Sclaves & les Saxons d'outre l'Elbe, rétablit la métropole de Hambourg ruinée par les Normands en 845, & y rassembla une grande multitude d'habitans & de clercs. Il y demeu-

Sup. liv. XLVIII. n. 31.

roit souvent jusques à y passer la moitié de l'année, & y donnoit rendez vous au roi Canut & aux princes des Sclaves. Enfin après avoir gouverné son église pendant seize ans, & s'être dignement acquitté de sa mission chez les infidelles, il mourut le 27 de Janvier 1029, & eut pour successeur Libentius II, neveu du premier, grand prévôt de la cathédrale. Il fut élu par la faveur de l'impératrice Gisele, reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Jean XIX; mais il ne tint le siége de Breme & de Hambourg que quatre ans.

An. 1027. c. 44. c. 45.

XVI. Constitution du patriarche Alexis.

A Constantinople le patriarche Alexis fit une constitution avec le concile des évêques qui se trouvoient à la cour, nommé *synodos endemousa*, par laquelle ils réglèrent divers points de discipline. Premièrement, plusieurs évêques faisoient retomber sur les métropolitains les charges de leurs diocèses; & pour en éviter le payement, détournoient leurs revenus, & s'absentoient eux-mêmes. Je crois qu'il s'agit des contributions que l'empereur prenoit sur les évêques, comme nous avons vu, & que l'on rendoit les métropolitains responsables des non-valeurs de leur province. Pour remédier à ce désordre, il est ordonné que les métropolitains établiront des économes dans les diocèses dont leur est venue la perte, jusques à ce qu'ils en soient indemnisés; & que dans les diocèses dont ils craignent pareil dommage, par la négligence ou la malice des évêques, ils établiront des commissaires, pour prendre connoissance avec les évêques du revenu des églises, en faire rendre compte tous les ans, & employer le revenant-bon à l'indemnité du métropolitain, ou le conserver à l'église.

Jus Græco Rom. lib 4. *p.* 250 *Post Zonar. p* 786 *Sup. liv.* XXVIII. *n.* 19. *Sup l.* LVI. *n.* 22.

On se plaint encore des évêques qui dissipoient les biens de leurs églises, qui prenoient des terres à ferme, & se mêloient indignement d'affaires temporelles; & on les menace de déposition, s'ils ne se corrigent. On se plaint de ceux qui se dispensoient d'assister aux conciles provinciaux, sans excuse légitime, & de ceux qui entreprenoient sur les droits de leurs confrères, en ordonnant des clercs étrangers. On défend aux clercs de passer d'une province à l'autre, sans permission par écrit de leur évêque. Ce qui regardoit principalement Constantinople, où venoient de tous côtés des clercs coupables ou innocens, ordonnés ou non, & y faisoient impunément leurs fonctions.

AN. 1027.

On recommande d'observer les bornes de la juridiction ecclésiastique : savoir, que les différents des clercs ou des moines entr'eux soient jugés par l'évêque: ceux des évêques par le métropolitain, ou en cas de récusation, par le patriarche & son concile: avec défense expresse à tous clercs ou moines de s'adresser à des juges séculiers, suivant les ordonnances des empereurs mêmes, & nonobstant le privilége prétendu par les monastères impériaux.

La séance des évêques est réglée suivant le rang de leurs métropolitains. Enfin on condamne l'abus des oratoires domestiques, où les personnes puissantes affectoient de faire sonner, d'assembler le peuple, de célébrer l'office, & même des baptêmes, sous prétexte qu'on y avoit planté une croix par l'autorité du patriarche ou de l'évêque. On défend aux évêques de donner de telles permissions, & aux prêtres, sous peine de déposition, de célébrer en ces oratoires autre office que la messe, & encore aux jours de fêtes : menaçant d'anathème les laïques qui refuseront de s'y soumettre. Cette constitution porte les noms de vingt-deux métropolitains & de neuf archevêques, par lesquels elle fut acceptée. Elle étoit scellée en plomb à l'ordinaire, & datée du mois de Janvier de l'an 6536, qui est l'an 1027.

XVII. Monastères en commande.

Jo. Antioch. t. 1. Monum. Gr. Cotel. pag. 170.

Cette constitution parle aussi des monastères donnés à des étrangers. On rapportoit le commencement de cet abus aux Iconoclastes, particulièrement à Constantin Copronyme, ce mortel ennemi des moines. Après l'extinction de cette hérésie, leurs biens leur furent rendus : toutefois les empereurs & les patriarches s'accoutumèrent à donner des monastères & des hôpitaux à des personnes puissantes & charitables : non pour en profiter, mais pour les rétablir quand ils tomboient en ruine, pour en être les bienfaicteurs & les protecteurs. Ce fut un prétexte, pour donner ensuite ces maisons absolument : premièrement les moindres, puis toutes généralement, soit à des évêques, soit à des laïques, à des hommes mariés, à des païens même. Ces donations se faisoient à vie, & quelquefois pour deux personnes de suite. On donnoit à des hommes des monastères de femmes, & à des femmes des monastères d'hommes; & une même personne en avoit quelquefois plusieurs. Ces donataires, que l'on nommoit Charisticaires, jouissoient de tous les revenus sans en rendre compte, & souvent négligeoient les réparations des églises & des

bâtimens, l'entretien du service divin, les aumônes accoutumées, & même la subsistance des moines, qui faute du nécessaire tomboient dans le relâchement. Ils étoient les maîtres des abbés, & les obligeoient à recevoir tels moines qu'il leur plaisoit, ou à loger dans le monastère des séculiers, presque en aussi grand nombre que les moines. AN. 1027.

Les évêques donc qui se trouvèrent au concile de Constantinople du mois de Janvier 1027, se plaignirent que des charisticaires, tournant à leur profit les revenus des monastères, les réduisoient à une ruine totale, & les changeoient en habitations séculières, parce que la pauvreté obligeoit les moines à les abandonner. C'est pourquoi le concile permit aux moines de se pourvoir contre les charisticaires, pour les obliger à réparer le tort qu'ils avoient fait au monastère, ou pour leur en ôter entièrement la jouissance : ordonnant toutefois de ne s'adresser pour ce sujet qu'au concile du patriarche, & non aux juges séculiers.

Dans une autre constitution du mois de Novembre, indiction onzième, qui est la même année 1027, le patriarche Alexis défend aux charisticaires de faire passer leurs monastères à d'autres. Car il y en avoit qui les vendoient comme des biens profanes. Il défend à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, de posséder un monastère de l'autre sexe. Il défend aussi les aliénations des fonds dépendans des monastères, sinon par l'autorité du patriarche ou du métropolitain. Enfin les évêques qui ont reçu des monastères de la libéralité des métropolitains, seront obligés de les leur rendre, quand les métropoles se trouveront réduites à l'indigence par les contributions nécessaires pour les besoins de l'état. Cette constitution fut lue en présence de seize métropolitains & de cinq archevêques : la date est du mois de Novembre, indiction onzième, la même année 1027.

XVIII. Mort de Constantin. Romain Argyre empereur. *Cedr. p. 719. p. 721.*

L'année suivante l'empereur Constantin mourut, après avoir régné cinquante ans avec son frère, & trois ans seul, ne songeant qu'à son plaisir. Il étoit tout occupé de courses de chevaux, entouré de bouffons & de plaisans; & donnoit les gouvernemens & les emplois à des eunuques ivrognes & à d'autres personnes indignes. Il tomba subitement malade le neuvième de Novembre, l'an du monde 6537, de J. C. 1028; & se voyant abandonné des médecins, il songea à se choisir un successeur. Il fit venir le patrice Romain Argyre,

AN. 1028. & lui dit : choisissez de quitter votre femme, & d'épouser une de mes filles, ou d'avoir les yeux crevés. Romain étoit fort embarrassé ; mais sa femme, pour le tirer de ce péril, se fit couper les cheveux, & entra en religion. L'empereur Constantin avoit trois filles, dont l'aînée nommée Eudocie se fit religieuse. Theodora, qui étoit la troisième, refusa d'épouser Romain Argyre, soit à cause de la parenté, soit parce que sa femme vivoit encore. Mais la seconde, nommée Zoë, accepta volontiers ce mariage. La question de la parenté fut agitée & décidée par le patriarche Alexis avec son clergé. Romain & Zoë reçurent la bénédiction nuptiale : il fut déclaré empereur, & Constantin mourut trois jours après, âgé de soixante & dix ans.

Cang. famil. p. 154. Romain Argyre en régna cinq & demi. Il étoit d'une famille ancienne & illustrée par plusieurs grandes dignités, & il fit beaucoup de bien pendant son règne. Sachant que la grande église de Constantinople dont il avoit été économe, n'avoit pas assez de revenu, il lui assigna quatre-vingts livres d'or par an sur le trésor impérial. Il éleva trois syncelles à la dignité de métropolitains : mettant à Ephèse Cyriaque frère du patriarche ; à Cyzique Demetrius, avec lequel, avant que d'être empereur, il étoit lié d'une amitié particulière ; & Michel parent de Demetrius à Euchaïte. Il soulagea dans leurs besoins plusieurs personnes tombées dans la pauvreté, particulièrement des ministres de l'église ; il fit de grandes aumônes pour le repos de l'ame de l'empereur son beau-père, & donna des biens ou des honneurs à ceux que ce prince avoit maltraités.

XIX. Fin de Fulbert de Chartres.

L'an 1029 l'église de France perdit une de ses plus grandes lumières, Fulbert évêque de Chartres. Il s'étoit attiré la colère de la reine Constance, en s'opposant au désir qu'elle avoit de faire couronner roi Robert son dernier fils, au préjudice de Henri qui étoit l'aîné, & que le roi son père vouloit faire reconnoître. Pour exclure Henri, on l'accusoit d'être dissimulé, paresseux, mou, capable de négliger ses droits comme son père ; & on prétendoit que son frère avoit toutes les bonnes qualités contraires. Fulbert étoit pour Henri, suivant l'intention du roi ; quoiqu'il fût bien averti que plusieurs évêques l'en blâmoient en secret, & que plusieurs, en prenant un tiers parti, étoient d'avis de ne couronner ni l'un ni l'autre du vivant du père. Enfin la volonté du roi préva-

Glab. lib. III. c. 9. Ap. Fulb. ep. 106. al. 50.

Epist. 51.

lut, & Henri fut couronné à Reims le jour de la Pentecôte, quatorzième de Mai, l'an 1027; mais Fulbert s'excusa de se trouver à son sacre, pour ne pas s'exposer inutilement à la colère de la reine. AN. 1029.

Fulbert mourut l'an 1029, le dixième d'Avril, laissant plusieurs disciples & quelques écrits, entre autres des lettres au nombre de plus de cent; mais courtes pour la plupart, à cause, comme il le dit souvent, de la multitude de ses occupations. Outre celles dont j'ai parlé, en voici qui me paroissent remarquables. La première qui est une lettre dogmatique, où en expliquant les principaux points de la religion chrétienne, il dit que l'eucharistie n'est pas le symbole d'un vain mystère, mais par l'opération du Saint-Esprit le vrai corps de Jesus-Christ. Et ensuite: il n'est pas permis de douter que celui qui a tout fait de rien, ne change par la même puissance la matière terrestre en la substance de Jesus-Christ. *Epist. 1. p. 82.* *p. 10.*

Dans la seconde lettre, Fulbert répond à une consultation touchant l'usage qui s'observoit alors en plusieurs églises: que le prêtre, à son ordination, recevoit des mains de l'évêque une hostie consacrée, qu'il devoit consumer peu à peu, en prenant tous les jours une particule quarante jours durant. Je croyois, dit-il, que cet usage fût établi dans toutes les églises, ensorte que personne ne dût en être surpris: car les évêques de notre province l'observent tous. Il parle du pays de sa naissance. Puis il raconte un fait qui lui avoit donné occasion de chercher la raison de cette coutume. Un prêtre ayant reçu à son ordination l'hostie de la main de l'évêque, l'envelopa dans un parchemin destiné à cet usage, qu'il ouvroit tous les jours en célébrant la messe, & en prenoit une petite partie proportionnée au nombre des jours. Il arriva une fois, qu'ayant dit la messe, en pliant les ornemens & le corporal, il oublia le parchemin où étoit l'hostie; & le lendemain, l'heure de la messe étant venue, il ne la trouva plus, quelque mouvement qu'il se donnât pour la chercher. L'évêque l'ayant appris, ordonna à tous les frères de faire pénitence pour lui, & lui en imposa à lui-même une sevère. *Epist. 2.*

Je pris cette occasion de demander à l'évêque, s'il ne jugeroit pas à propos, sans préjudice de la religion, de consumer l'hostie toute entière le premier ou le second jour: voyant qu'on ne pouvoit sans péril la prendre peu à peu

AN. 1029. pendant fi long-temps, & qu'il y avoit peu de prêtres capables d'en prendre un fi grand foin. Il répondit que cette cérémonie repréfentoit les apparitions de J. C. à fes difciples pendant quarante jours après fa réfurrection. Car pour aider leur foi encore foible, il ne fe contenta pas de fe montrer une fois à eux; mais avant que de les envoyer dans le monde, il les fortifia pendant quarante jours de la vue de fon corps, comme d'une nourriture célefte. Ainfi l'évêque qui tient la place de J. C. étant prêt à envoyer les prêtres au peuple qui lui eft foumis, leur donne l'euchariftie pour quarante jours, afin de les faire fouvenir de cette conduite du Sauveur. C'eft ce que rapporte Fulbert, & l'on trouve encore la même obfervance marquée dans un pontifical de l'églife de Soiffons, écrit avant fix cents ans, où on lit ces paroles après la cérémonie de l'ordination: les prêtres doivent recevoir de l'évêque des particules du corps de Notre Seigneur, pour en communier pendant quarante jours, à l'exemple de Notre-Seigneur Jefus-Chrift, qui converfa quarante jours avec fes difciples après fa réfurrection. On trouve toutefois dans un ancien ordre Romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant fept jours de l'hoftie qu'ils avoient reçue de l'évêque. Ce qui fuffifoit pour montrer l'unité du facrifice de l'évêque & du prêtre, qui eft encore une raifon rapportée par Fulbert.

Marten. de Antiq. rit. tom. 2. p. 322. 396.

p. 14.

Dans une autre lettre il répond ainfi à un prêtre qui l'avoit confulté. Je vous confeille, pour le plus fûr, de vous abftenir de célébrer la meffe, plutôt que de la dire fans avoir au moins deux ou trois affiftans. Quant à l'offrande, on peut dire que ceux pour qui nous facrifions, offrent à Dieu par nos mains le facrifice de louange. Il répond à une autre confultation fur un prêtre, convaincu d'avoir célébré la meffe fans communier, qu'il en faut exactement rechercher la caufe. Si c'eft par erreur contre la foi, ou pour quelque autre crime abfolument mortel, il faut le dépofer; fi c'eft pour ivreffe ou impureté, comme ce font auffi des péchés mortels, quoique plufieurs prêtres l'ignorent ou feignent de l'ignorer, il faut l'interdire & le châtier par l'abftinence, jufqu'à ce qu'il foit corrigé. Si c'eft par dégoût à caufe de la fréquente célébration, il faut le priver de la communion pendant un an entier, fuivant le concile de Tolède. Si c'eft une crainte exceffive pour une faute lé-

Epift. 52.

Epift. 83.

gère, il faut le corriger avec charité, suivant le capitulaire. Si c'eſt une maladie d'eſtomac ou de cerveau, il doit s'abſtenir du miniſtère, juſqu'à ce qu'il recouvre la ſanté. Dans une autre lettre il dit : quant au divers nombre de pſeaumes que quelques-uns ajoutent dans le temps du jeûne à la fin de chacune des heures canoniales, je n'en trouve point de règle ; & j'eſtimerois ces pſeaumes ſuperflus, s'ils n'étoient autoriſés par la dévotion de ceux qui les diſent. Outre les lettres de Fulbert, nous avons de lui quelques ſermons, particulièrement contre les Juifs, & ſur la Nativité de la ſainte Vierge, dont il inſtitua la fête dans ſon diocèſe. Entre ſes ſermons, on trouve quelques règles de pénitences canoniques pour les plus grands crimes. *Epiſt. 79.* *p. 167.*

Après la mort de Fulbert, le roi Robert fit élire évêque de Chartres Thierri, qui fut ordonné par Leotheric archevêque de Sens ; nonobſtant l'oppoſition des chanoines de Chartres qui avoient élu leur doyen, & lui en avoient notifié l'élection à lui & au roi. Ils en écrivirent à cet archevêque, pour ſe plaindre de ſon procédé & de la contravention aux canons. Ils en écrivirent auſſi à Guerin évêque de Beauvais, à Odolric d'Orléans, & à Arnoul archevêque de Tours ; ſe plaignant de leur archevêque & du roi, qui vouloient leur donner pour évêque, malgré eux, un homme indigne & ignorant. Sachez, ajoutent-ils, que le comte Eudes ne le recevra jamais dans ſa ville, que vous n'ayez examiné s'il doit être reçu ; & ne craignez point de manquer à la fidélité que vous devez au roi : vous ne la lui pouvez mieux témoigner, qu'en l'obligeant à corriger les déſordres de ſon royaume. Enfin ils écrivirent à S. Odilon de Clugni, craignant qu'il ne perſuadât au comte de Chartres de s'accommoder avec Thierri ; mais tous leurs efforts furent inutiles, & Thierri demeura évêque de Chartres. *Ap. Fuld. epiſt. 131.* *Epiſt. 132.* *Epiſt. 133.*

XX. Dédicace de S. Agnan d'Orléans. *Helg. p. 73.*

Il aſſiſta en cette qualité à la dédicace de l'égliſe de ſaint Agnan d'Orléans, que le roi Robert fit faire cette année 1029, avec grande ſolennité. Cette égliſe avoit quarante-deux toiſes de long, douze de large, dix de haut, cent vingt-trois fenêtres. Il y avoit dix-neuf autels, dont le principal fut dédié à S. Pierre : la chaſſe de S. Agnan étoit d'argent, ornée par-devant d'or & de pierreries. A cette dédicace ſe trouvèrent par l'ordre du roi trois archevêques, Gauſlin de Bourges, Leotheric de Sens & Arnoul de Tours ;

An. 1029. avec cinq évêques, Odolric d'Orléans, Thierri de Chartres, Bernier de Meaux, Guerin de Beauvais & Raoul de Senlis; S. Odilon de Clugni y assista aussi, & plusieurs autres hommes de mérite, avec lesquels le roi aimoit à s'entretenir. Le roi porta sur ses épaules la châsse ce S. Agnan; & après la cérémonie, il se mit à genoux devant le grand autel, se dépouilla de sa pourpre, & fit publiquement une prière d'action de grâces.

Entre autres offrandes qu'il fit à cette église de S. Agnan, il lui laissa après sa mort sa chapelle, qui consistoit en ce qui suit. Dix-huit belles chapes, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un messel d'outremer garnis d'ivoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel orné d'or & d'argent, avec un onyx au milieu, trois croix d'or, la plus grande du poids de sept livres; cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cents, qu'il avoit fait baptiser solennellement & nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui montrent que dès-lors on nommoit baptême la bénédiction des cloches; & il remarque qu'on y employoit l'huile & le chrème.

An. 1030. Glab. III. hist. c. 9. Les deux fils de ce bon prince, irrités par les mauvais traitemens de leur mère, s'accordèrent à prendre les armes contre lui & à piller ses terres. Le jeune roi Henri se saisit de Dreux, & Robert son frère d'Avalon & de Beaune. Le roi marcha contre lui en Bourgogne avec des troupes, & consulta l'abbé Guillaume à Dijon sur ce qu'il devoit faire en cette occasion, se recommandant lui & ses enfans à ses prières. Le saint abbé lui répondit: vous devez, seigneur, vous souvenir des chagrins que vous avez donnés en votre jeunesse à votre père & à votre mère, & considérer que Dieu permet que vos enfans vous traitent de même. Le roi souffrit patiemment cette remontrance, se reconnoissant coupable; & après quelque dégât dans l'une & l'autre province, il fit la paix avec ses enfans.

An. 1031.

XXI. Fin de l'abbé Guillaume de Dijon. Vita n. 29. sæc. 6. act. Ben. p. 334.

C'étoit en 1030, & la même année l'abbé Guillaume, au retour d'Italie, visita le monastère de Gorze, qu'il avoit autrefois réformé comme plusieurs autres; puis il vint à Fescam, où il tomba malade; & vers la fête de Noël, sentant que sa fin étoit proche, il assembla les frères & régla avec eux ce qu'il y avoit à faire dans tous les monastères dont il avoit la conduite. Il demanda le viatique, puis demeura

toute l'octave sans parler, levant seulement les yeux au ciel. Enfin il mourut le vendredi jour de la Circoncision, premier de Janvier, l'an 1031, indiction quatorzième, âgé de soixante & dix ans, quarante ans depuis son arrivée d'Italie en France. Il gouvernoit environ quarante monastères, dans lesquels il y avoit plus de douze cents moines, qui étoient fermement persuadés que, tant qu'ils suivroient ses instructions, ils n'avoient rien à craindre en ce monde, & ne manqueroient de rien. Entre ces monastères il ne faut pas oublier celui de Frutare au diocèse d'Yvrée, que ses frères & lui fondèrent de leur patrimoine, & dont il fit confirmer les priviléges par le pape Benoît VIII, dans un concile de plus de quarante évêques, tenu à Rome le troisième de Janvier 1015. L'abbé Guillaume forma un grand nombre de disciples : plusieurs abbés & plusieurs évêques Italiens quittèrent leurs siéges pour vivre sous sa conduite; & plusieurs moines, qu'il avoit élevés, devinrent ensuite abbés ou évêques.

AN. 1031.

Vita, n. 24.

p. 346.

To. 9 conc. p. 834. sæc. 6. Ben. p. 340.

XXII. Mort de Robert. Henri roi. *Helgald. p. 76.*

La même année 1031, le roi Robert, à son retour de Bourgogne, passa le carême en pélerinage à S. Etienne de Bourges, à S. Mayeul, à S. Julien de Brioude, à S. Antonin, à S. Geraud d'Aurillac, & à d'autres lieux de piété; puis il revint à Bourges pour le dimanche des Rameaux, & de-là à Orléans célébrer la fête de Pâque. En ce voyage il fit quantité d'offrandes aux lieux saints, & répandit de grandes aumônes. On dit même qu'il guérit plusieurs malades en faisant sur eux le signe de la croix. Enfin il mourut à Melun le mardi vingtième de Juillet, âgé de soixante ans, dont il avoit régné trente-trois depuis la mort de son père. Il fut porté à Paris & enterré à S. Denis, mais sans épitaphe ni aucun ornement à son tombeau : l'image de pierre qui s'y voit aujourd'hui, n'ayant été faite que plusieurs siècles après. Son fils Henri, déjà sacré quatre ans auparavant, en régna encore vingt-neuf.

XXIII. Concile de Bourges. *Tome 9. p. 864.*

Gauslin archevêque de Bourges étoit mort l'année précédente 1030, après avoir tenu le siége dix-sept ans; & Aimon, de la maison des seigneurs de Bourbon, lui avoit succédé. Il tint un concile le premier jour de Novembre 1031, où assistèrent avec lui Etienne évêque du Pui, Rencon de Clermont, Raimond de Mende, Emile d'Albi & Deus-dedit de Cahors. Il nous reste de ce concile vingt-cinq canons; dont le premier porte que, dans toutes les églises soumises à

An. 1031. ces évêques, le nom de S. Martial docteur de l'Aquitaine, ne sera plus proposé entre les confesseurs, mais entre les ap tres, comme le saint siége de Rome & plusieurs anciens pères l'ont défini. En effet, le pape Jean XIX avoit envoyé une lettre sur ce sujet, adressée à tous les évêques, les abbés & les autres fidelles de toute la Gaule, & elle fut lue en ce concile. Deux ans devant, c'est-à dire l'an 1029, on avoit décidé de même en faveur de l'apostolat de S. Martial, dans un concile de Limoges; & Jourdain, qui en étoit évêque, avoit défendu sous peine d'anathème de plus agiter cette question dans son diocèse.

Tom. 9. conc. p. 687. E.

c. 8. On ordonna encore au concile de Bourges, que les enfans illégitimes, principalement des prêtres & des autres clercs, ne seroient point admis dans le clergé, & que ceux qui y étoient déjà ne seroient point promus aux ordres supérieurs : que les serfs ou les affranchis n'entreroient point dans le clergé, qu'ils n'eussent reçu de leurs seigneurs une entière liberté. Défenses de faire des voitures le dimanche, soit par charroi, soit par bêtes de somme, sinon en grande nécessité. Défenses aux séculiers de prétendre droit de fief sur les prêtres, pour les biens ecclésiastiques, que l'on appeloit fiefs presbytéraux. On traita aussi dans ce concile de la paix que l'on vouloit établir, pour arrêter le cours des guerres particulières.

c. 9.

c. 15.

c. 21.

XXIV. Concile de Limoges. Saint Martial.

Tom. 9. conc. p. 869.

Le jeudi dix-huitième du même mois de Novembre 1031, on tint un concile à Limoges, où l'archevêque Aimon présida, & neuf évêques y assistèrent, sçavoir les cinq qui avoient été au concile de Bourges, & de plus Jourdain de Limoges, Isembert de Poitiers, Arnauld de Perigueux, Rohon d'Angoulême. L'évêque Jourdain fit l'ouverture de la première session, en se plaignant des violences que les seigneurs de son diocèse commettoient contre l'église & contre les pauvres, sans vouloir écouter les propositions de paix. Tous les évêques dirent, que ceux qui troubloient ainsi l'église étoient dignes d'anathème. Alors Odolric abbé de S. Martial de Limoges, qui étoit assis auprès de l'évêque, & revêtu des ornemens sacerdotaux, se leva au milieu des évêques, & quand on eut fait silence, il dit : je vous prie, vénérable évêque, qu'avant que l'on traite d'aucune affaire, on termine la question de l'apostolat de S. Martial, pour laquelle principalement nous avons procuré vous &

moi la convocation de ce concile. Jourdain évêque de Limoges dit : comme cette vérité a été autoriſée premièrement par le pape, enſuite par le concile de Bourges, tenu le premier jour de ce mois de Novembre, où je n'étois pas préſent; je veux auſſi que la queſtion ſoit ici maintenant décidée en ma préſence, pour finir la diſpute par ce troiſième jugement. AN. 1031.

Engelric chanoine du Pui, eſtimé fort docte, ſe leva, & dit : une infinité d'ignorans diſent qu'il n'eſt point apôtre, parce qu'il n'eſt point du nombre des douze; mais S. Jerôme dit que tous ceux qui avoient vu le Seigneur en ſa chair, & qui prêchèrent enſuite ſon évangile, furent nommés Apôtres; & ceux que les Apôtres avoient ordonnés, comme Epaphrodite, Silas & Judas. On apporta dans le concile le commentaire de S. Jerôme ſur l'épitre aux Galates, & on vérifia le paſſage.

Azenaire, abbé de Maſſiac & de Fleuri, qui étoit venu avec l'archevêque de Bourges, dit : qu'à la cour & dans tous les monaſtères de France, il avoit toujours vu nommer ſaint Martial entre les Apôtres; mais que le roi Robert lui ayant donné cette abbaye en Berri, il y avoit trouvé un autre uſage, & l'avoit corrigé. Car, ajouta-t-il, allant à Jéruſalem, & me trouvant à Conſtantinople le ſamedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs dans leurs litanies nommoient S. Martial entre les Apôtres. Odolric abbé de S. Martial de Limoges dit encore : autrefois lorſque j'étudiois à S. Benoît en France, ſous le ſavant Abbon, je trouvai que la coutume y étoit de nommer ſaint Martial entre les Apôtres, & de même ſous Gauſlin ſon ſucceſſeur. Mais du temps du roi Robert, Hugues mon prédéceſſeur étant à ſa cour à Paris, il s'émut ſur ce ſujet une diſpute entre les François & les Limouſins, à laquelle je fus préſent. Les Limouſins diſoient : vous ne faites pas bien de nommer S. Martial le dernier des Apôtres : nous faiſons mieux de le nommer le premier des confeſſeurs. L'archevêque Gauſlin ſoutint l'opinion des François, diſant que S. Martial devoit être reconnu Apôtre, puiſqu'il étoit né de la race d'Abraham, parent de S. Pierre & de S. Etienne, diſciple du Seigneur, baptiſé par ſon ordre & de la main de S. Pierre, ordonné évêque par Jeſus-Chriſt même le jour de ſon Aſcenſion, & envoyé par lui dans les Gaules, après avoir reçu le Saint-Eſprit avec les Apôtres le jour de la Pentecôte. p. 873.

Ce discours de l'archevêque fut approuvé du roi & de tous les assistans.

AN. 1031.

On voit ici le fondement de cette opinion, touchant l'apostolat de S. Martial. C'étoit une histoire de sa vie, composée sous le nom d'Aurelien son disciple, où se trouvent tous ces faits; mais qui étoit inconnue avant le dixième siècle, & que tous les savans reconnoissent aujourd'hui pour apocryphe. Ce que nous savons de plus certain touchant saint Martial, est le peu qu'en dit Gregoire de Tours; savoir, qu'il fut envoyé en Gaule par le pape avec S. Denis & les autres premiers évêques, vers l'an 250 : qu'il fut évêque de Limoges, & y prêcha l'évangile avec grand succès : enfin qu'il étoit honoré comme confesseur.

Greg. 1. hist Fr. c. 31. Glor. Conf. c. 27. Sup. liv. VI. n. 49. Tilm. to. 4. p. 475. Conc. p. 874.

Gerauld abbé de Solignac se leva ensuite dans le concile de Limoges, & dit : nous avons chez nous de très-anciens livres où S. Martial est nommé Apôtre; mais la négligence des ecclésiastiques l'a fait mettre depuis entre les confesseurs, croyant lui faire plus d'honneur en le mettant le premier entre ceux-ci, que le dernier entre les Apôtres. Un savant clerc d'Angoulême dit entre autres choses : il y a plusieurs années qu'il vint chez nous deux moines du mont Sinaï, savans & vertueux, l'un nommé Simeon, l'autre Cosme. Je leur demandai si les Orientaux connoissoient S. Martial; & ils répondirent tout d'une voix qu'ils le connoissoient pour Apôtre, & pour un des soixante & douze disciples. Plusieurs autres parlèrent encore dans le concile, alléguant en général d'anciens livres & une ancienne tradition; mais sans spécifier aucun temps précis, & se fondant toujours sur les prétendus actes de S. Martial, dont personne ne contestoit l'autorité. Après de longs raisonnemens sur ce sujet, Aimond archevêque de Bourges dit : nous fîmes lire, il y a quinze jours, dans le concile de Bourges, la lettre du pape Jean, envoyée à tous les évêques des Gaules; & tous les doctes qui y étoient approuvèrent ce qu'elle contient, & que vous avez institué. Ensuite Jourdain évêque de Limoges raconta ce qui s'étoit passé au concile tenu en 1029; & tous se trouvant du même avis, les évêques se levèrent pour aller célébrer la messe dans l'église de S. Sauveur : car on tenoit le concile dans la cathédrale dédiée à S. Etienne. L'archevêque de Bourges officia à la prière de l'évêque de Limoges; & après la première oraison, il en ajouta une de S. Martial comme Apôtre.

p. 879.

p. 887.

p. 890.

Après l'évangile l'évêque Jourdain prêcha contre les pillages & les violences, exhortant tous les seigneurs à se trouver au concile le lendemain & le troisième jour, pour y traiter de la paix; & de la garder en venant au concile, pendant le séjour & après le retour, sept jours durant, sans s'attaquer l'un l'autre pendant tout ce temps, sous quelque prétexte que ce fût. Ensuite le diacre qui avoit chanté l'évangile, lut par ordre des évêques, & en leur nom, une excommunication contre les chevaliers du diocèse de Limoges, qui refusoient ou avoient refusé de promettre à leur évêque par serment la paix & la justice, comme il l'exigeoit. Cette excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles; & en même temps les évêques jetèrent à terre les cierges allumés qu'ils tenoient, & les éteignirent. Le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écrièrent: Ainsi Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix & la justice. L'évêque Jourdain dit au peuple: cette même malédiction vient d'être prononcée au concile de Bourges; & nous souhaitons que la paix s'établisse en Limousin, comme elle s'est établie en Berri. Tous les évêques l'un après l'autre, & l'archevêque le dernier, appuyèrent ce discours: déclarant qu'ils entendoient lier ceux que l'évêque de Limoges auroit liés, & bénir ceux qu'il auroit bénis. Enfin lorsque l'archevêque, en continuant la messe, fut venu à la fraction de l'hostie, il donna selon la coutume la bénédiction solennelle, où il ne manqua pas d'insérer le nom de l'apôtre S. Martial.

An. 1031.
XXV.
Paix ordonnée.

Le lendemain vendredi dix-neuvième de Novembre, on tint la seconde session du concile, où l'archevêque confirma ce qui avoit été déclaré touchant S. Martial, & prétendit montrer qu'il étoit Apôtre à bien meilleur titre que les évêques des Gaules, S. Denis, S. Saturnin, S. Ursin, S. Austremoine, S. Front de Périgueux, S. Julien du Mans; en ce qu'il avoit reçu de Jesus-Christ même son ordination & sa mission. L'archevêque vouloit prononcer dès-lors l'excommunication contre ceux qui le contesteroient encore; mais l'évêque de Limoges obtint un délai.

Ensuite l'archevêque fit lire les canons du concile de Bourges, qui furent acceptés par l'évêque de Limoges, hors le second, qui ordonnoit de renouveller l'eucharistie tous les dimanches. Il dit qu'il suffisoit de la renouveller douze fois l'année, aux principales fêtes qui se rencontrent à peu près

p. 897.

AN. 1031 de mois en mois. Quant aux monaſtères réguliers, ajouta-t-il, nous nous en rapportons à leurs abbés, parce qu'on y obſerve avec plus de ſoin & de propreté tout ce qui regarde le ſervice de l'autel, comme je l'ai vu de mes yeux.

On ſe plaignit au concile, que le monaſtère de Beaulieu, du diocèſe de Limoges, avoit pour abbé un clerc ſéculier, qui avoit ſuccédé à ſon oncle par l'autorité des ſeigneurs du pays. Les moines de Beaulieu demandèrent qu'on leur donnât un abbé régulier : l'abbé ſéculier fut appellé, il ſe mit à genoux devant les évêques, & les pria lui-même de réformer cet abus ; & l'évêque de Limoges fut chargé d'y mettre avant Noël un abbé ſelon la règle.

On demanda ſi des moines pouvoient quitter un monaſ-
p. 900. tère relâché pour paſſer à un plus régulier ; & il fut décidé qu'oui, puiſque l'abbé même peut quitter des moines indociles. L'évêque de Limoges rendit témoignage, que dans ſon diocèſe il y avoit pluſieurs monaſtères bien réglés ; ſavoir, S. Martial, S. Martin & S. Auguſtin de Limoges ; Chambon, Solignac & Uſerche. Il ſe plaignit toutefois de l'abbé de ce dernier monaſtère, que l'on accuſoit d'y avoir en-
p. 901. terré le vicomte d'Aubuſſon excommunié & tué en pillant. L'abbé d'Uſerche, interrogé ſur ce fait, dit à l'évêque de Limoges : ſeigneur, on ne vous a pas rapporté la vérité. Dieu me garde de recevoir un excommunié ſans votre permiſſion : plus notre état eſt élevé, plus nous devons être ſoumis aux évêques. Je prouve, par témoins dignes de foi, que ce vicomte a été porté dans notre monaſtère par ſes vaſſaux à mon inſçu. Nous n'avons ni reçu ni enterré ſon corps ; nous l'avons fait reporter de-là l'eau ſans aucun ſervice divin, & ſans qu'il y eût aucun clerc préſent quand ſes vaſſaux l'y ont enterré.

Alors l'évêque de Cahors dit : dernièrement après le concile de Bourges un chevalier excommunié fut tué dans mon diocèſe ; quelque prière que me fiſſent ſes amis & ſes parens, je ne voulus jamais l'abſoudre, pour donner de la crainte aux autres. Ses gens l'enterrèrent dans une égliſe, ſans mon ordre & ſans aſſiſtance de prêtre. Le matin on trouva ſon corps jeté nud ſur la terre, aſſez près du cimetière, quoique le tombeau fût en ſon entier ; & ſes gens l'ayant ouvert, n'y trouvèrent que le drap dont il étoit enveloppé. Ils y remirent le corps, & par-deſſus quantité de terre & de pierres. Mais le lendemain ils trouvèrent encore le corps jeté & le ſépul-

tre entier : ce qui arriva jusqu'à cinq fois. Enfin ils enterrèrent ce corps loin du cimetière ; & les seigneurs épouvantés jurèrent la paix comme nous sauhaitions.

Odolric, abbé de saint Martial, dit aux évêques : si les seigneurs de Limousin s'opposent à votre dessein d'établir la paix, que ferez-vous ? Les évêques le prièrent de leur donner conseil, & il ajouta : jettez sur tout le Limousin une excommunication générale, ensorte qu'on ne donne la sépulture à personne, sinon aux clercs, aux pauvres mendians, aux passans, aux enfans de deux ans & au-dessous. Que l'office divin se fasse en cachette dans toutes les églises : mais qu'on donne le baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce on sonnera les cloches dans toutes les églises ; & tous, prosternés sur le visage, prieront pour la paix. On donnera la pénitence & le viatique à la mort. On dépouillera les autels dans toutes les églises, comme le vendredi saint, & on couvrira les croix & les ornemens. On ne revêtira les autels que pour les messes, & elles se diront à huis clos. Pendant cette excommunication, personne ne se mariera : personne ne se saluera par le baiser : personne ne mangera de chair ni d'autres viandes, que celles dont on use en carême : personne ne se coupera le poil. Tout cela jusqu'à ce que les seigneurs obéissent au concile.

On demanda si on recevroit l'obéissance d'un ou deux seigneurs, sans les autres ; & il fut décidé qu'oui, parce qu'on doit toujours recevoir les pécheurs à pénitence. La terre de ce particulier, ajouta-t-on, sera donc en liberté, tandis que les autres seront en interdit. Que si tous les seigneurs consentent à la paix, ensorte qu'il n'y ait que quelques gentilshommes désobéissans, ils seront en particulier séparés de la communion du corps & du sang de Notre-Seigneur, n'entreront point dans l'église, ne mangeront, ne boiront, ni ne marcheront avec les chrétiens ; ne porteront point de linge, ne mangeront point de chair & ne boiront point de vin, ne se couperont point leur poil : ne seront visités par aucun clerc dans leurs maladies ; & s'ils meurent, ils seront laissés à la même place, sans les couvrir de bois ni de pierres : personne ne recevra de leurs biens en aumônes pour le repos de leurs ames. Si un évêque se laisse fléchir pour ne pas observer les règlemens, il demeurera interdit tant que les autres évêques jugeront à propos,

AN. 1031. On se plaignit au concile que l'on baptisoit dans le monastère de S. Martial à Pâque & à la Pentecôte, & que l'on y affranchissoit des serfs: ce que les clercs de la cathédrale p. 905. soutenoient ne se devoir faire que chez eux. Mais on représenta que c'étoit un ancien privilége de S. Martial, & de quelques autres monastères; à la charge que ceux qui auroient été baptisés, seroient présentés le même jour devant l'évêque dans la cathédrale, pour la confirmation. Quant aux affranchissemens, on montra que l'on pouvoit les faire en toutes les églises.

On décida que l'on pouvoit prêcher non-seulement à la cathédrale, mais dans toutes les églises, pourvu que le prédicateur, clerc ou moine, eût au moins l'ordre de lecteur; & que l'évêque devoit non-seulement ordonner de faire cette fonction si nécessaire, mais en prier tous ceux qu'il en verroit capables, parce que les ouvriers n'étoient que p. 907. C. trop rares dans la moisson du seigneur. On décida qu'un homme, après avoir commis un homicide volontaire, étant devenu moine, ne pouvoit être promu aux ordres. Sur quoi on rapporta l'exemple d'un particulier, qui, ayant tué Etienne évêque de Clermont, s'étoit rendu moine à Clugni pour faire pénitence. L'abbé Odilon le trouvant capable, vouloit le faire ordonner; & consulta le pape, qui répondit: il est impossible qu'un tel homme soit promu à aucun ordre, puisqu'il ne doit même ni offrir entre les mains des prêtres, ni communier, sinon à la mort en viatique.

XXVI. Absolutions du pape. p. 908.

On se plaignit de ce que les excommuniés obtenoient du pape la pénitence & l'absolution à l'insçu de leurs évêques, & que ces absolutions injustes ruineroient la paix & les décrets du concile. Sur quoi Engelric, chanoine du Pui, parla ainsi: il y a quelques années qu'Etienne évêque de Clermont excommunia Ponce comte d'Auvergne, pour avoir quitté sa femme légitime & en avoir épousé une autre. Comme il ne vouloit point l'absoudre qu'il ne se fût corrigé, le comte obtint à Rome son absolution du pape, qui ne savoit pas qu'il fût excommunié. L'évêque se plaignit au pape par lettres, & le pape lui répondit: ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre de ne m'avoir pas averti par vos lettres, avant que ce coupable vînt à Rome; je l'aurois absolument rejeté, & j'aurois confirmé votre excommunication. Car je déclare à tous mes confrères les évêques, que loin de les contredire, je

prétends les aider & les consoler. Dieu me garde de faire schisme avec eux. Ainsi je casse & annulle cette absolution obtenue par surprise, & le coupable n'en doit espérer que malédiction, jusqu'à ce que vous l'absolviez justement après la satisfaction convenable. AN. 1031.

Les évêques louèrent cette conduite du pape, & ajoutèrent : nous avons appris des papes & des autres pères, que si un évêque a mis en pénitence son diocésain, & l'envoie au pape, pour juger si la pénitence est proportionnée à la faute ; le pape peut par son autorité la confirmer, la diminuer, ou y ajouter. De même si un évêque envoie son diocésain au pape, avec des témoins ou des lettres, pour recevoir pénitence, comme on fait souvent pour les grands crimes, il est permis à ce pécheur de la recevoir du pape. Mais il n'est loisible à personne de recevoir du pape la pénitence & l'absolution, sans le congé de son évêque. Nous n'avons pas la fin des actes de ce concile de Limoges. *p.* 907.

XXVII. S. Simeon de Trèves. *Sup. n.* 14. *Vita sæc.* 6. *Ben. p.* 372. *Boll.* 1 *Jun. to.* 19. *p.*87.

Le moine Simeon, qui y fut cité comme témoin de la créance des Orientaux sur l'apostolat de S. Martial, étoit un des grands saints de ce siècle. Il naquit à Syracuse en Sicile, de parens Grecs & très-nobles, qui l'élevèrent chrétiennement. Il n'avoit que sept ans quand son père le mena à Constantinople, où il le fit instruire par les plus savans maîtres. Etant devenu plus grand, l'exemple des Occidentaux, qu'il voyoit aller à Jérusalem, lui donna le désir de faire le même voyage. Après avoir visité les saints lieux, il demeura en Palestine, & passa sept ans à conduire les pélerins, avec un saint homme nommé Hilaire. Puis il s'attacha à un reclus, qui demeuroit dans une tour sur le bord du Jourdain. Un jour comme le jeune Simeon regardoit avec trop de curiosité par une fenêtre des femmes qui venoient abreuver des chameaux, le reclus qui étoit en haut l'appela, lui reprocha sans l'avoir vu ce qu'il avoit fait, & même ce qu'il avoit pensé ; puis il ajouta : de quoi vous sert, mon fils, d'avoir quitté les biens de votre père, si vous gardez dans votre cœur les désirs du monde, & si vous êtes sensible aux appas de la chair ? Comme il vit que Simeon rougissoit, il continua : ne craignez point, mon enfant ; j'ai une bonne espérance de vous, par la grâce de Dieu. C'est à vous de combattre l'ennemi, & à Dieu de vous donner son secours pour le vaincre. Je le prie de vous récompenser du service que vous m'avez

rendu pendant ces années; mais je ne puis plus souffrir le concours du peuple, il faut que je me retire. En effet il se déroba de Simeon, & s'enfuit ailleurs.

Simeon avoit un grand désir d'être ermite; mais ayant appris, par la lecture des vies des pères, qu'il falloit commencer par pratiquer l'obéissance dans une communauté, il alla à Bethléem, & se rendit moine au monastère de sainte Marie, où il demeura deux ans, & exerça les fonctions de diacre. Ensuite il alla au monastère qui étoit au pied du mont Sinai; & après y avoir demeuré quelques années, il se retira par permission de l'abbé dans une petite caverne, sur le bord de la mer rouge, & y vécut seul près de deux ans. Mais commençant à y être visité par ceux qui navigeoient sur cette mer, il revint au monastère, d'où il fut envoyé pour rétablir celui du haut de la montagne, qui étoit demeuré désert à cause des courses des Arabes.

Cependant quelques-uns des frères avoient été envoyés en Occident pour les nécessités du monastère, c'est-à-dire pour recevoir l'argent que leur envoyoit Richard II duc de
Glab. l. I. *c.* 5. Normandie. Car ce prince faisoit de grandes offrandes aux églises, presque par tout le monde: il envoya cent livres d'or au saint sépulcre de Jérusalem, & faisoit des présens à tous ceux qui vouloient y aller en pélerinage. Enfin il venoit tous les ans à Rouen des moines du mont Sinaï recevoir les libéralités du duc, & ils en rapportoient quantité d'or & d'argent. Ceux donc qui avoient été envoyés pour recevoir cette rente, étant morts, le duc garda l'argent, & manda qu'on envoyât un moine fidelle pour l'emporter. Simeon fut choisi, par un commun avis, pour ce voyage; & quoiqu'avec une grande répugnance, il obéit. Entre autres raisons qui purent le faire choisir, c'est qu'il savoit cinq langues, l'Egyptien, le Syriac, l'Arabe, le Grec & le Latin.

Il passa en Egypte, & s'embarqua sur le Nil dans un vaisseau marchand de Venise. Mais ils furent rencontrés par des pirates, & tous massacrés, excepté Simeon qui se sauva à la nage, & arriva à grande peine par terre à Antioche, où les chrétiens le reçurent charitablement; & il fut bientôt connu des principaux, & du patriarche même.
Sup. l. LVIII. *n.* 57. Il y rencontra Richard, abbé de S. Vannes de Verdun, qui alloit à Jérusalem, avec lequel il lia amitié, & s'atta-

cha à lui comme à ſon père. Simeon amena d'Antioche un moine nommé Coſme, avec lequel il arrive en France, & fut bien reçu par un comte nommé Guillaume, que l'on croit être le duc d'Aquitaine. Il demeura chez lui quelque temps, pendant lequel le moine Coſme mourut. Simeon vint donc ſeul à Rouen, où il trouva que le duc Richard étoit mort, & ne put apprendre aucune nouvelle de la rente ou aumône annuelle qui étoit due au monaſtère de Sinaï. A Rouen Simeon fut logé par un ſeigneur nommé Goſſelin, qui par ſon conſeil bâtit un monaſtère ſur la montagne la plus proche de Rouen, en l'honneur de la ſainte Trinité. Simeon y laiſſa des reliques de Ste. Catherine qu'il portoit avec lui. Cette égliſe en garda le nom ; & ce fut alors, ſi je ne me trompe, que ſainte Catherine commença à être connue en France. Richard II duc de Normandie mourut en 1026, & Robert II ſon frère lui ſuccéda. *Chr. Verdun. c. 182.* *Boll. p. 91.* *Mabill. pag. 376.*

Simeon ſe voyant ainſi fruſtré de ce qui étoit le ſujet de ſon voyage, alla trouver l'abbé Richard à Verdun, & demeura long-temps auprès de lui. Cependant Poppon archevêque de Trèves, ayant la dévotion d'aller à Jéruſalem, le prit pour compagnon de ſon voyage, & à ſon retour lui offrit tel lieu qu'il lui plairoit pour demeurer dans ſon diocèſe. Simeon choiſit une petite loge dans une tour, près une porte de la ville de Trèves, où l'archevêque l'enferma ſolennellement en préſence du clergé & du peuple le jour de S. André 1028. Simeon acheva ſaintement ſes jours en cette récluſion, où il vécut près de ſept ans. *Vita, n. 10.*

XXVIII. Tentatives pour la paix.

Dans les deux conciles de Bourges & de Limoges tenus l'an 1031, il eſt ſouvent parlé de la paix que les évêques vouloient établir en France. Pour en entendre le ſujet, il faut ſe ſouvenir que, depuis près de deux cents ans, c'eſt-à-dire depuis le règne foible de Louis le Débonnaire, l'autorité ſouveraine étoit peu reſpectée par tout l'empire François ; en France, en Allemagne, en Italie : chaque ſeigneur prétendoit avoir droit de ſe faire juſtice à main armée ; & comme les ſeigneurs ſe multiplioient à l'infini, ce n'étoit que pillages & violences ; elles avoient paſſé en coutume, & n'étoient plus regardées comme des crimes. Ceux qui s'y trouvoient les plus expoſés, étoient les marchands, les artiſans, les laboureurs, & le reſte du menu peuple, encore ſerfs pour

la plupart; mais fur-tout les moines & les clercs, à qui leur profeffion défendoit l'ufage des armes.

On cherchoit depuis long-temps le remède à un mal fi contraire, non-feulement à la religion chrétienne, mais à la fociété civile dont il fappoit les fondemens; & nous avons vu dès le règne de Charles le Chauve un grand nombre de décrets des conciles, & d'ordonnances des princes, contre les rapines, les oppreffions des pauvres, & l'ufurpation des biens confacrés à Dieu. Mais ces lois s'obfervoient mal; & ce fut du temps du roi Robert que l'on commença, principalement en Aquitaine, à employer un remède plus efficace. J'en trouve le premier règlement dans un fynode tenu au diocèfe d'Elne en Rouffillon, l'an 1027, le feizième de Mai.

To. 9. conc. p. 1249.

Marcà, Concord. IV. l. 14. p. 435.

Oliba évêque d'Aufone, aujourd'hui Vic en Catalogne, préfida à ce fynode, au lieu de Berenger évêque d'Elne abfent outre-mer; l'archiprêtre, l'archidiacre & les autres chanoines y affiftèrent, & le peuple y étoit préfent. On confirma les ftatuts que ces deux évêques avoient déjà faits, & qui étoient mal obfervés; & on ordonna que dans tout le comté de Rouffillon perfonne n'attaqueroit fon ennemi, depuis l'heure de none du famedi, jufqu'au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable: que perfonne n'attaqueroit, en quelque manière que ce fût, un moine ou un clerc marchant fans armes, ni un homme allant à l'églife ou en revenant, ou marchant avec des femmes: que perfonne n'attaqueroit une églife, ou les maifons d'alentour à trente pas. Le tout fous peine d'excommunication, qui au bout de trois mois fera convertie en anathème; mais pendant les trois mois on fera des prières publiques pour la converfion des excommuniés.

To. 9. conc. p. 910. Glab. IV. hift. c. 4.

Le moine Glabert, qui vivoit dans le même temps, rapporte que, vers l'an 1030, le déréglement des faifons caufa une famine affreufe; jufques-là que plufieurs en France furent brûlés publiquement, pour avoir mangé de la chair humaine. Comme on ne pouvoit fuffire à enterrer les corps, des perfonnes charitables bâtirent en quelques lieux des charniers, où on les jetoit en confufion. Pour fubvenir à la misère publique, on vendit les ornemens des églifes, & on vuida leurs tréfors, fuivant les décrets des pères. Cette calamité dura trois ans; mais loin de fervir à la converfion des hommes,

elle ne fit que les endurcir pour la plupart & les rendre insensibles.

La stérilité fut suivie d'une grande abondance ; & alors les évêques & les abbés commencèrent en Aquitaine à assembler des conciles. On ordonna ensuite d'en tenir dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, par tout le royaume de Bourgogne, & jusques aux extrémités de la France. Les seigneurs étoient invités à s'y trouver avec les évêques, & le peuple s'y rendit avec joie. Tous, grands & petits, étoient disposés à recevoir l'ordre des évêques, comme s'il venoit du ciel : tant ils craignoient de retomber dans la misère passée. On dressa donc des articles, tant des crimes que l'on devoit éviter, que des bonnes œuvres que l'on devoit promettre à Dieu. Le principal article étoit de la paix, que les hommes de l'une & de l'autre condition, j'entends libres ou serfs, devoient inviolablement garder, marchant sans armes & sans crainte, quelque différend qu'ils eussent auparavant. *c. 5.*

Glabert ajoute : que ceux qui pilleroient ou usurperoient le bien d'autrui, devoient être punis, suivant les lois, de peines pécuniaires ou corporelles : que les églises devoient être des lieux de sureté, pour tous ceux qui s'y réfugieroient, quelques crimes dont ils fussent prévenus, excepté d'avoir violé cette paix. Car ceux-là devoient être pris même à l'autel. Les clercs, les moines & les religieuses devoient être en sureté avec ceux qui les accompagnoient par le pays. On ordonna de plus, que toutes les semaines on s'abstiendroit de vin le vendredi & de chair le samedi, sinon en cas de griève maladie, ou de fête solennelle qui se rencontrât ces jours-là. Celui qui en étoit dispensé pour maladie, devoit nourrir trois pauvres ; enfin on ordonna que l'on s'assembleroit tous les cinq ans, pour renouveller la promesse de cette paix.

Baudri évêque de Noyon, qui mourut au commencement du siècle suivant, ajoute qu'un évêque de France disoit avoir reçu des lettres du ciel ; qui avertissoient de renouveller la paix sur la terre. Il le manda aux autres, & leur donna ces préceptes pour les imposer aux peuples : que personne ne portât les armes, soit pour répéter ce qui lui avoit été pris, soit pour venger le sang de son parent : mais qu'il fût obligé de pardonner aux meurtriers : que l'on jeûnât tous les vendredis au pain & à l'eau, & que l'on s'abstînt *Balder. Chr. Cadmerac. l. III. c. 52. Sigeb. Ch. an. 1031.*

de chair le famedi; difant que ce jeûne fuffiroit pour la rémiffion de tous les péchés, fans y ajouter aucune autre pénitence. Tout cela devoit être promis par ferment: & qui refuferoit de le faire, feroit excommunié; enforte que perfonne ne le vifiteroit à la mort, ni ne le mettroit en fépulture. Ils ordonnèrent, ajoute l'auteur, plufieurs autres chofes infupportables, qui font même peine à raconter.

XXIX. Remontrance de Gerard de Cambray.

Plufieurs les embraffoient volontiers, par l'amour de la nouveauté: mais Gerard évêque de Cambray, qui feul du royaume de Lorraine dépendoit de la France, comme fuffragant de Reims, ne put jamais être perfuadé de recevoir ce règlement. Il difoit que le genre humain a été dès le commencement divifé en trois, ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui cultivent la terre, dont chacun a befoin des deux autres, & les deux du troifième. On doit donc, ajoutoit-il, porter les armes, & faire rendre ce qui a été pris par force; & on ne doit pas irriter celui qui pourfuit la vengeance d'un meurtre, le contraignant à l'abandonner fans recevoir la fatisfaction convenable, mais le réconcilier avec le meurtrier fuivant l'évangile. Il ne faut pas impofer à tout le monde le jeûne du vendredi ou du famedi, parce que tous n'ont pas la même force; ni prétendre que ce feul jeûne fuffife à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même pénitence. Il n'eft pas à propos de promettre par ferment toutes ces pratiques, & s'expofer au péril d'un parjure. Enfin il eft déteftable d'excommunier ceux qui refufent de s'y foumettre, & de refufer la vifite aux malades & la fépulture aux morts. Il faut nous contenter des décrets authentiques des pères, & des pénitences qu'ils ont réglées pour les avoir méprifés. Telles étoient les remontrances de l'évêque de Cambray.

Balder. lib. III. c. 27.

Quelque temps auparavant, deux évêques de la même province, Berold de Soiffons & Guerin de Beauvais, voyant que par la foibleffe du roi Robert le royaume fe ruinoit, les coutumes du pays étoient méprifées, & la juftice abandonnée, crurent rendre fervice à l'état en établiffant cette paix, fuivant la réfolution des évêques de Bourgogne. Ils voulurent y faire confentir Gerard de Cambray; mais examinant la chofe plus à fond, il le refufa. Il difoit que c'étoit troubler l'églife, en entreprenant fur l'autorité royale. Car, ajoute-t-il, c'eft aux rois qu'il appar-

tient de réprimer les féditions par la force, de terminer les guerres & faire la paix : le devoir des évêques eft d'avertir les rois qu'ils doivent combattre vaillamment pour le falut de la patrie, & de prier Dieu qu'il leur donne la victoire. Les autres évêques murmuroient donc en fécret contre Gerard, difant qu'il n'étoit pas ami de la paix. Enfin il fut tant preffé par les fiens, entre autres par Ledvin abbé de faint Vaaft d'Arras, & par un autre abbé nommé Rotric, qu'il y confentit, bien qu'à regret. Mais l'événement fit voir combien il avoit raifon de s'oppofer à faire jurer cette paix : car prefque tous ceux qui l'avoient jurée, faufsèrent leur ferment. An. 1031.

XXX. S. Bardon archevêque de Mayence. *Vita fæc. 6. Ben. 2. p. 6.*

En Allemagne, Aribon archevêque de Mayence étant mort, S. Bardon lui fuccéda. Il étoit noble, & ayant fait fes études dans l'abbaye de Fulde, fous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Mayence, il y embraffa la vie monaftique. Comme il lifoit continuellement le paftoral de S. Gregoire, fes confrères lui en demandèrent la raifon, & il répondit en riant : peut-être viendra-t-il quelque jour un roi, qui ne trouvant perfonne qui veuille être évêque, fera affez fimple pour me donner un évêché. Richard abbé de Fulde ayant bâti un nouveau monaftère près du grand, en donna la conduite à Bardon; & l'empereur Conrad étant venu à Fulde, & ayant voulu voir ce nouvel établiffement, fut ravi d'y trouver Bardon, qu'il connoiffoit déjà de réputation, & qui étoit parent de la reine fon époufe. Il l'embraffa, & promit de l'élever en dignité à la première occafion. En effet, il manda peu de temps après à l'abbé Richard de le lui envoyer, & lui donna l'abbaye de Verthine près de Cologne, & quelque temps après celle d'Herfeld près de Fulde, & Bardon fut abbé des deux enfemble.

Chr. Saxo. 1030.

Aribon archevêque de Mayence fe trouva avec l'empereur à Paderborn à la fête de Noël 1030, & lui demanda congé d'aller à Rome. Il partit l'année fuivante après la Chandeleur, & au retour il mourut le treizième d'Avril 1031, après avoir tenu le fiége dix ans. On porta fon bâton paftoral à l'empereur Conrad, qui tint confeil fur le choix du fucceffeur. Après que l'on eut nommé plufieurs fujets, quelqu'un dit que, fuivant les privilèges de l'abbaye de Fulde, on devoit en tirer alternativement l'archevêque de mayence. L'empereur fut d'avis de différer l'élection; & il fe trouva en effet que les privilèges le portoient,

AN. 1031. & que les rois précédens les avoient suivis. Sur ce fondement, Richard abbé de Fulde crut que cette dignité le regardoit : & ayant donné ordre aux affaires de la maison, il prit le chemin de la cour. Mais un matin, il dit aux moines qui l'accompagnoient : ne vous affligez point, mes frères, je ne vous serai point ôté. J'ai vu cette nuit notre frère Bardon sur une haute montagne, où je ne pouvois monter. Il avoit une houlette à la main, ses brebis paissoient autour de lui, & une fontaine très-claire sortoit de dessous ses pieds. C'est lui qui est choisi, cédons à la volonté souveraine.

L'assemblée pour l'élection se tint au mois de Juin la veille de S. Pierre. Le roi dit, sans nommer personne, qu'il connoissoit un sujet très-digne; puis il appela Bardon, & déclara qu'il lui donnoit le siége de Mayence suivant le privilége de Fulde. Il fut donc sacré le lendemain vingt-neuvième de Juin 1031, étant environ dans sa cinquantième année. L'empereur célébra cette année la fête de Noël à Goslar. Bardon s'y trouva, & suivant la prérogative de sa dignité, il officia le jour de la fête. Il prêcha en peu de mots après l'évangile; & plusieurs, mal satisfaits de son sermon, murmuroient de ce qu'on avoit choisi un moine pour remplir une si grande place. L'empereur même se repentoit de l'y avoir mis. Le lendemain jour de S. Etienne, Thierri évêque de Metz célébra la messe, & fit un sermon qui fut loué de tout le monde. C'est-là, disoit-on, un évêque. Le jour de S. Jean on envoya demander à l'archevêque Bardon, qui célébreroit la messe ? Il répondit que ce seroit lui. Ses amis l'en détournoient, sous prétexte de la fatigue d'officier si souvent; mais il fit un sermon qui fut admiré, & fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de sa vie a eu soin de le conserver. Quand il vint se mettre à table avec l'empereur, suivant la coutume, l'empereur dit : c'est aujourd'hui Noël pour moi, nos envieux sont confondus; & il le fit laver le premier. Mais l'archevêque ne fut pas plus touché des louanges de ce jour, que du mépris du jour précédent. Il retourna à son diocèse, & le gouverna vingt ans.

AN. 1032. *Adam. l. II. c. 50.* A Hambourg l'archevêque Libentius II mourut le vingt-cinquième d'Août 1032, extrêmement regretté; & son successeur fut Herman, prévôt du chapitre d'Halberstat. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad & le pallium du pape Benoît IX, & tint le siége de Hambourg environ trois ans,

Il avoit plus de simplicité que de prudence, & suivant les mauvais conseils de ses domestiques, il visita peu son diocèse. La seule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une si grande suite & si mal disciplinée, qu'il sembloit qu'une armée ennemie y eût passé. Entre ses chapelains étoit Suidger, depuis pape sous le nom de Clement II.

An. 1033.

XXXI. Mort de Jean XIX. Benoît IX, pape.

Glab. IV. c. 3.

Il y eut une grande éclipse de soleil le vendredi vingt-neuvième de Juin, fête de S. Pierre, l'an 1033; & le même jour, quelques-uns des principaux d'entre les Romains conspirèrent contre le pape Jean XIX, le voulant tuer : ce qu'ils ne purent exécuter, & ils le chassèrent seulement de son siége. Mais l'empereur Conrad étant venu à Rome avec une armée, le rétablit & soumit tous les rebelles. Le pape Jean mourut la même année le huitième de Novembre, après avoir tenu le saint siége neuf ans & trois mois. On ordonna à sa place Theophylacte son neveu, fils d'Alberic comte de Tusculum, quoiqu'il n'eût qu'environ douze ans; mais il fut élu à force d'argent. On le nomma Benoît IX, & il occupa le saint siége onze ans & près de cinq mois, le déshonorant par sa vie infâme. La simonie régna ainsi à Rome pendant vingt-cinq ans.

Papebr. con.

Glab. IV. c. 5. & V. c. 5.

XXXII. Fin de saint Simeon de Trèves.

Mabil. sæc. 6. Ben. pag. 369.

Sup. n. 27.

Poppon, archevêque de Trèves, écrivit à ce pape en ces termes : pendant que j'étois allé à Jérusalem par la permission de Jean votre prédécesseur, des méchans commencèrent dans notre pays à exercer des pillages, dont ils ne peuvent encore s'abstenir. J'ai souvent prié le roi mon maître d'y remédier, & je me suis adressé au même pape, mais sans effet. C'est pourquoi je vous prie de m'envoyer un homme des plus considérables & des plus habiles qui soient auprès de vous, pour m'aider contre ces violences, & me conseiller sur un autre sujet que je ne crois pas que vous ignoriez. Il est mort chez nous ces jours-ci un homme d'une vie très-sainte, dont nous devons croire qu'il est avec les bienheureux, si nous avons égard aux miracles que Dieu opère par lui. C'est pourquoi notre clergé & notre peuple nous ont prié instamment de vous envoyer sa vie & ses miracles, afin que, si vous le jugez à propos, vous nous donniez votre décret, pour permettre d'écrire son nom entre ceux des saints, & lui rendre les autres honneurs qui leur conviennent.

Sup. n. 17.

Ce saint homme, qui venoit de mourir à Trèves, étoit le

Vita n. 3. réclus Simeon. Depuis sa réclusion il souffrit de grandes tentations, tant des démons que des hommes. Etant arrivé un grand débordement d'eaux, le peuple alla se figurer que ce réclus en étoit cause, & que ses crimes avoient attiré cette calamité. Ils demandoient tous les jours à l'archevêque avec de grands cris de le chasser, & vinrent enfin à sa cellule en foule, jetant des pierres dont une fenêtre fut brisée, & le voulant lapider; mais Simeon demeuroit immobile, rendant grâces à Dieu, & priant pour eux. Quand il sut que sa mort étoit proche, pendant les derniers huit jours, il ne voulut parler à personne, pas même à celui qui le servoit, & mourut ainsi seul avec Dieu le premier jour de Juin l'an 1035. Il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, dont l'auteur de sa vie marque plusieurs en particulier. Cet auteur est Everuin ou Ebroin, abbé d'un monastère de Trèves, qui avoit connu le Saint particulièrement, & avoit eu grande part à sa confidence. Il écrivit sa vie par ordre de l'archevêque Popon, & ce fut apparemment celle que l'on envoya à Rome. Le pape ne répondit pas sitôt à la lettre de l'archevêque; mais enfin il lui envoya un légat, comme il désiroit, avec des lettres pour la canonisation de S. Simeon, qui fut célébrée à Trèves le mercredi dix-septième de Novembre 1042, indiction dixième; & toutefois l'église l'honore le jour de sa mort. L'archevêque fonda en son honneur une église collégiale au lieu de sa réclusion & de sa sépulture; & cette église subsiste encore. A Cologne l'archevêque Pilegrim mourut l'an 1036, après avoir rempli dignement ce siège pendant quinze ans. Son successeur fut Herman.

Mart. R. 1 Jun. Chr. Saxo. 1036. Sup. liv. VIII. n. 47.

XXXIII. S. Poppon abbé de Stavelo.

Vita, ap. Boll. 25 Jan. to 2. p. 638. Sæc. 6. Ben. p. 569.

En ce temps étoit célèbre S. Poppon abbé de Stavelo au diocèse de Liège. Il naquit en Flandres vers l'an 978, & suivit d'abord la profession des armes, ne laissant pas dès-lors de vivre dans une grande piété. Il alla en pèlerinage à Jérusalem, & ensuite à Rome. Le comte de Flandres Baudouin le barbu & les principaux seigneurs le chérissoient: un d'entr'eux voulut même lui donner sa fille, mais il la refusa; & ayant résolu de quitter le monde, il embrassa la vie monastique à saint Thierri près de Reims, où l'abbé Richard de Verdun l'ayant vu, le prit tellement en affection, qu'il obtint de l'abbé de saint Thierri de le lui envoyer, & le retint auprès de lui à saint Vannes. Poppon y attira ensuite sa mère

Adelouive, veuve depuis long-temps : non-seulement elle prit le voile, mais elle se fit récluse, & elle est comptée entre les saintes.

L'abbé Richard ayant reçu du comte de Flandres le monastère de S. Vaast, y envoya Poppon pour le gouverner en qualité de prévôt : ce qu'il fit avec grande utilité pour le monastère. De-là il alla trouver l'empereur S. Henri, pour les affaires de la maison, & gagna l'affection de ce prince, dont il obtint facilement ce qu'il demandoit. Il le détourna même d'un spectacle auquel il se divertissoit, qui étoit d'exposer à des ours un homme nu frotté de miel. Poppon représenta si bien à l'empereur & aux seigneurs l'inhumanité de ce divertissement, qu'il en fit abolir l'usage. L'empereur Henri lui donna quelque temps après l'abbaye de Stavelo, du consentement de l'abbé Richard, qui l'avoit rappellé de Verdun : & deux ans après il lui donna encore l'abbaye de S. Maximin de Trèves, où les moines qu'il vouloit réformer, lui donnèrent du poison, mais sans effet.

Après la mort de l'empereur S. Henri, il s'employa avec succès à réunir les princes de l'empire divisés entre eux ; & ensuite à faire la paix entre Conrad roi d'Allemagne & Henri roi de France. L'évêché de Strasbourg étant venu à vaquer après la mort, comme l'on croit, de Verner, en 1029, l'empereur Conrad le voulut donner à Poppon ; mais il s'en excusa, disant qu'il étoit fils d'un clerc, ce qui l'empêchoit d'être évêque selon les canons. L'empereur ayant depuis appris la vérité, lui fit des reproches de cette fiction : & Poppon répondit, qu'il se sentoit incapable même de la charge d'abbé qu'il exerçoit. L'empereur, charmé de son humilité, résolut de lui donner le gouvernement de toutes les abbayes qui vaqueroient dans son royaume. Ce qui lui donna occasion d'en réformer plusieurs, où il mit pour abbés des personnes de mérite. On compte jusques à quatorze monastères rétablis par ses soins. Enfin il mourut le vingt-cinquième de Janvier 1048.

XXXIV. Mort de Romain. Michel Paphlagonien, empereur. *Ced. p. 733.*

Romain Argyre, empereur de CP. avoit eu à son service un eunuque nommé Jean, qui devint très-puissant sous son règne. Ce Jean avoit quatre frères, dont l'un nommé Michel, changeur de son métier & faux monnoyeur, étoit parfaitement bien fait. L'impératrice Zoé en devint amoureuse ; & s'étant abandonnée à lui secrétement, elle fit empoisonner

l'empereur son mari par l'eunuque Jean : mais d'un poison lent, qui lui causa une longue maladie. La barbe & les cheveux lui tombèrent : il sentoit de grandes douleurs qui le tenoient au lit, & lui faisoient désirer ardemment la mort. Enfin le jeudi saint onzième d'Avril, indiction seconde, l'an 6542, autrement 1034, Michel le fit étouffer dans le bain. Il avoit régné cinq ans & demi, & fait beaucoup de
p. 731. C. biens pendant son règne. Il contribua au rétablissement de l'église du saint Sépulcre à Jérusalem, qui fut achevée par son successeur.

p. 733. D. La même nuit de sa mort, comme on chantoit la passion, on envoya dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais : mais il fut bien surpris de trouver que Romain étoit mort. On avoit paré la chambre dorée ; & Zoé assise sur le trône présenta Michel au patriarche, le pressant de leur donner la bénédiction nuptiale. Le patriarche demeura interdit ; mais Zoé & l'eunuque Jean lui donnèrent cinquante livres d'or & autant au clergé, & persuadèrent ainsi au prélat de faire ce mariage. Michel fut donc déclaré empereur : on le distingue par le surnom de Paphlagonien, & il régna sept ans. Zoé croyoit régner sous son nom, mais l'eunuque Jean se rendit le maître absolu. Michel tomba peu de temps après en démence, ce que l'on appela possession du démon ; & on l'attribua à la vengeance divine, aussi-bien qu'une grêle épouvantable, & d'autres prodiges qui arrivèrent en même temps : car les Grecs les observoient curieusement. Il y eut une grande sécheresse, pour laquelle les frères de l'empereur firent une procession. Jean portoit la sainte image d'Edesse, le grand domestique portoit la lettre à Abgar ; le protovestiaire les langes sacrés. Ils marchèrent ainsi à pied depuis le palais jusqu'à Notre-Dame de Blaquerne. Le patriarche fit une procession avec son clergé ; mais au lieu de pluie, il vint une grêle qui brisa les arbres & les tuiles des maisons.

p. 740. L'eunuque Jean poussa son ambition jusques à vouloir être patriarche de CP. & plusieurs métropolitains entreprirent de faire réussir son dessein : les principaux étoient Demetrius de Cyzique & Antoine de Nicomédie eunuque, qui avoit été élevé sur ce siége, sans autre mérite que d'être
Sup. liv. parent de l'empereur. Le patriarche Alexis avec son clergé
LVIII. n. 60. leur envoya un écrit, qui portoit : puisque vous prétendez que mon entrée dans ce siége, n'a pas été canonique, &

que

que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Basile; il faut dépoſer les métropolitains que j'ai ordonnés pendant onze ans & demi de pontificat, & anathématiſer les trois empereurs que j'ai couronnés: alors je céderai le ſiége à qui le voudra. Demetrius & les autres ayant reçu cette déclaration, furent remplis de honte & de crainte, car Alexis les avoit ordonnés pour la plupart: ils gardèrent le ſilence, & l'eunuque Jean ſe déſiſta de ſa prétention.

L'an 6546, ou 1058, l'empereur étant à Theſſalonique, reçut des plaintes du clergé contre le métropolitain Theophane, qui ne leur payoit pas leurs penſions. L'empereur l'exhorta premièrement avec douceur à les ſatisfaire; mais il s'emporta & refuſa d'obéir. L'empereur crut qu'il falloit uſer d'adreſſe, & lui envoya demander par un de ſes officiers cent livres d'or à emprunter juſques à ce qu'il lui en vînt de Conſtantinople. L'archevêque proteſta avec ſerment qu'il n'en avoit pas plus de trente livres; mais l'empereur envoya ouvrir ſon tréſor, & on y trouva trente-trois centenaires d'or; c'eſt-à-dire trois mille trois cents livres. Il prit ſur cette ſomme tout ce qui étoit dû au clergé depuis la première année du pontificat de Theophane, & les fit payer juſqu'au courant: il diſtribua le reſte aux pauvres, chaſſa l'archevêque de ſon ſiége, le relégua à une maiſon de campagne, & mit à ſa place Promethée, qu'il chargea de lui faire une penſion. On voit par-là que l'empereur Michel avoit de bons intervalles.

XXXV. L'empereur Conrad en Italie.

Vippo. p. 440.

Chr. Saxo. 1037.

L'empereur Conrad fit épouſer au roi Henri ſon fils, en 1036, Chunelinde fille de Canut roi d'Angleterre, & elle fut couronnée reine. La même année l'empereur paſſa en Italie, pour apaiſer une révolte générale des vaiſſaux contre leurs ſeigneurs. Car ils diſoient que, ſi l'empereur ne vouloit pas leur rendre juſtice, ils ſe la rendroient eux-mêmes. Il vint donc avec une armée, & paſſa à Verone la fête de Noël, où commençoit l'an 1037, ſuivant la manière de compter de ce temps-là. Enſuite il vint à Milan, où il fut reçu magnifiquement par l'archevêque Heribert dans l'égliſe de S. Ambroiſe. Le même jour le peuple de Milan vint en tumulte, demander à l'empereur s'il vouloit favoriſer leur conjuration. Il en fut indigné, & leur ordonna de ſe trouver au parlement qu'il tiendroit à Pavie.

Là il fit juſtice à tous ceux qui lui portèrent des plaintes,

Un comte nommé Hugues, & plusieurs autres Italiens, exposèrent les injustices que leur avoit faites l'archevêque de Milan. L'empereur l'ayant appelé, lui ordonna de les satisfaire tous; il se retira d'abord, puis il revint, & dit insolemment : ce que j'ai trouvé dans le domaine de S. Ambroise, ou que j'ai acquis de quelque manière que ce soit, je le garderai surement toute ma vie, & je n'en quitterai pas la moindre chose, par l'ordre ou à la prière de qui que ce soit. Les seigneurs l'exhortoient à excepter au moins la personne de l'empereur, mais il répéta le même discours. Alors l'empereur comprit qu'il étoit l'auteur de toute cette conjuration d'Italie; & de l'avis des seigneurs, il le fit arrêter, & le mit à la garde de Poppon patriarche d'Aquilée & de Conrad duc de Carinthie. Ils le menèrent jusques à Plaisance avec un moine, que par compassion on lui permit d'avoir auprès de lui. Mais une nuit le moine se coucha dans le lit de l'archevêque, qui s'enfuit trompant les gardes, & vint à Milan, où il se fortifia, & tint toute l'année contre l'empereur.

Ensuite l'archevêque & les trois évêques de Verceil, de Crémone & de Plaisance conjurèrent secrétement avec Otton comte de la haute Bourgogne, pour le faire empereur, après avoir fait mourir Conrad. Mais la conjuration ayant été découverte, l'empereur fit arrêter les trois évêques, & les envoya en prison au-delà des Alpes. Quoiqu'il l'eût fait du conseil des seigneurs, plusieurs trouvèrent mauvais que des évêques eussent été condamnés, sans être jugés canoniquement; & le jeune roi Henri désapprouvoit secrétement la conduite de son père, à l'égard de l'archevêque & de ces trois évêques. C'étoit avec raison : car comme, après la sentence de déposition contre un évêque, on ne lui doit plus rendre aucun honneur; ainsi avant le jugement on lui doit un grand respect. Ce sont les paroles de Vippon dans la vie de l'empereur Conrad, dont il étoit chapelain, dédiée à l'empereur Henri son fils.

L'archevêque de Milan ne voulant écouter aucune des propositions d'accommodement qui lui étoient offertes par le pape & par les autres évêques: le pape, du consentement de tous les évêques, le frappa d'anathème, & l'empereur donna l'archevêché de Milan à une homme noble, chanoine de la même église, nommé Ambroise. Mais il ne put le mettre

en possession : Heribert s'y maintint jusques à la mort, & les Milanois ruinèrent toutes les terres qu'Ambroise avoit aux environs. Le pape vint à Crémone trouver l'empereur, qui le reçut avec honneur : après quoi il retourna à Rome, & l'empereur ayant passé le Pô, vint à Parme célébrer la fête de Noël. Le jour même de la fête, les habitans ayant pris querelle avec les Allemands, il s'émut une sédition où il se fit un grand massacre, & la ville fut pillée & en partie brûlée.

L'empereur passa en Pouille, & l'impératrice alla à Rome faire ses prières: puis elle rejoignit l'empereur, & ils allèrent ensemble au mont-Cassin. L'empereur après sa prière entra dans le chapitre, pour parler à la communauté. Tous les moines se prosternèrent devant lui ; s'étant relevés, ils dirent : nous attendions votre arrivée, comme les ames des justes attendoient dans les enfers la venue du Rédempteur. L'empereur ne put retenir ses larmes ; & les moines, après s'être prosternés une seconde fois, lui racontèrent les maux que Pandolfe prince de Capoue leur avoit faits depuis douze ans, le conjurant au nom de Dieu & de saint Benoît de les en délivrer. L'empereur S. Henri à son dernier voyage d'Italie avoit emmené Pandolfe en Allemagne, pour le punir de ses violences; mais après sa mort l'empereur Conrad lui permit de retourner à Capoue, & il recommença à persécuter les moines du mont-Cassin. Il retint à Capoue l'abbé Theobalde, s'empara de tous les biens du monastère, & le fit gouverner par ses valets, le réduisant à une telle disette, que, le jour de l'Assomption de Notre-Dame, on manqua de vin pour le service de l'autel.

Chr. Cassin. lib. II. c. 65. Mabill. sæc. 6. p. 102.

Sup. liv. LVIII. n. 49. Chr. Cassin. c. 58. 59.

Les moines avoient déjà porté leurs plaintes à l'empereur Conrad en Allemagne, & cette année même à Milan. Ils les renouvellèrent donc au mont-Cassin, & l'empereur leur assura avec serment, qu'il n'étoit venu en ces quartiers là que pour ce seul sujet, & qu'il protégeroit ce saint lieu toute sa vie. Ensuite ayant demandé leur bénédiction, il mit sur l'autel de S. Benoît un tapis de pourpre bordé d'une broderie d'or ; fit élire Richer abbé, car Theobalde étoit mort ; & confirma tous les biens du monastère. Richer le gouverna très-sagement jusques à l'an 1055 qu'il mourut. On remarque entre les moines du mont-Cassin plusieurs saints personnages, qui vécurent depuis le commencement de ce onziè-

Mabill. sæc. 6. Ben. p. 102.

me siècle jusques au milieu, & on en compte jusques à douze.

XXXVI. Mort de Conrad. Henri III roi. *Vippo. p. 442.*

L'empereur Conrad revint ensuite en Allemagne ; mais la peste, causée à l'ordinaire par les chaleurs d'Italie, emporta une grande partie de son armée, & la jeune reine Chunelinde épouse du roi son fils. L'empereur lui-même, étant à Utrecht à la Pentecôte de l'année suivante 1039, mourut subitement le lendemain lundi quatrième de Juin, après avoir régné près de quinze ans. Son fils Henri III surnommé le Noir lui succéda, & régna dix-sept ans.

XXXVII. Fin de S. Etienne roi de Hongrie. *Vita ap. Sur. 10. Aug. c. 19 Post Bonfin. Vita S. Emer. ap. S. 4. Nov.*

S. Etienne, roi de Hongrie, étoit mort l'année précédente. Dieu l'éprouva par de grandes afflictions : il perdit plusieurs enfans en bas âge ; mais il s'en consoloit par les grandes espérances que lui donnoit le seul qui lui restoit, nommé Emeric. Il le fit élever avec grand soin, & composa pour son instruction un traité ou décret divisé en deux livres, dont le premier contient des préceptes généraux pour la religion & les mœurs : le second, sont des lois à peu près semblables aux autres lois barbares. Le jeune prince profita si bien de la bonne éducation qu'il avoit reçue, qu'il parvint à une haute piété ; & étant une nuit en prière, il promit à Dieu de garder la virginité : mais il tint cette résolution très-secrette. Ainsi le roi son père, voulant assûrer la succession du royaume, lui proposa un mariage convenable avec une belle princesse. Emeric s'en défendit d'abord, puis il céda à la volonté de son père & se maria ; mais sans préjudice de son vœu, & il ne toucha point à son épouse : comme elle en rendit témoignage après la mort du prince, qui suivit de près son mariage. Il fut enterré à Albe-royale, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau : aussi l'église l'honore-t-elle entre les saints le quatrième de Novembre.

Martyr. R. 4. Nov.

Le roi eut besoin de toute sa vertu pour se consoler de cette perte ; & afin d'attirer sur lui la miséricorde de Dieu, il augmenta ses aumônes déjà très-grandes, sur-tout envers les étrangers. Il fit donc, à l'occasion de cette mort, de grandes largesses ; premièrement aux moines & aux clercs, puis aux autres pauvres, & envoya même des aumônes aux monastères des pays étrangers. Il avoit une confiance particulière en un saint ermite nommé Gunther, retiré en Bohême ; & quand ce saint homme le venoit voir, il le laissoit maître de

son trésor. Enfin le saint roi Etienne ayant été long-temps malade, & sentant approcher sa fin, appela les évêques & les seigneurs de sa cour, qui étoient chrétiens, & leur recommanda sur-tout de conserver la religion nouvellement établie en Hongrie. Il mourut le quinzième d'Août 1038, jour de l'Assomption de la sainte Vierge, & fut enterré dans l'église qu'il lui avoit fait bâtir à Albe-royale; mais s'y étant fait plusieurs miracles, son corps fut élevé quarante-cinq ans après, & sa sainteté reconnue par un culte public. L'église l'honore le vingtième d'Août, jour de sa translation.

An. 1038.

Martyr. R. 20. Aug.

XXXVIII. S. Gunther. ermite.

Vita sæc. 6. Ben. p. 475. Sup. liv. LVIII *n.* 58.

L'ermite Gunther ou Gonthier, dont il vient d'être parlé, étoit un seigneur de Turinge, illustre par sa naissance & sa dignité; qui touché du repentir des péchés de sa jeunesse, alla trouver S. Godehard, depuis peu abbé d'Hersfeld, & ensuite évêque d'Hildesheim. Gunther lui découvrit le fond de sa conscience, & l'abbé lui persuada d'embrasser la vie monastique. Il renonça à ses biens qui étoient grands, & les donna au monastère d'Hersfeld, du consentement de ses héritiers : se réservant toutefois, pour sa subsistance, le monastère de Guelingue, dont il jouissoit étant séculier, suivant l'abus de ce temps-là : ce qui fut cause que l'abbé différa quelque temps sa profession. Après l'avoir faite dans le monastère d'Altaha soumis au même abbé, il alla par sa permission demeurer à celui de Guelingue qu'il s'étoit réservé. Mais comme il n'étoit accoutumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvoit de grandes difficultés dans le gouvernement de cette maison, & venoit souvent demander conseil à l'abbé Godehard; qui lui dit enfin d'un ton ferme & sévère, qu'il se soumît à l'obéissance & la stabilité qu'il avoit promise à Dieu, ou qu'il quittât l'habit & retournât dans le siècle. Il en parla même à l'empereur saint Henri, qui fit venir Gunther, & lui représenta fortement qu'il ne pouvoit servir deux maîtres : ainsi il abandonna Guelingue, & revint à Altaha se ranger à la vie commune.

Il s'y distingua bientôt par sa ferveur & son austérité : ensorte que S. Etienne roi de Hongrie, son parent, en entendit parler, & désira ardemment de le voir. Il envoya deux fois inutilement l'en prier : enfin Gunther se rendit à la troisième; & avec la permission de son abbé, il alla avec les envoyés du roi, qui le reçut avec une extrême joie. Il le fit man-

ger à sa table, mais il ne put jamais lui persuader de manger de la viande.

Ensuite le saint homme se retira, par la permission de son abbé, avec quelques moines d'Altaha, dans un désert des forêts de Bohême, où il fonda un ermitage ou nouveau monastère l'an 1008, & y demeura trente-sept ans. Lui & ses disciples vivoient dans une extrême pauvreté; leur nourriture étoit grossière, ils ne buvoient que de l'eau, & encore par mesure. Gunther qui les gouvernoit, étoit un homme sans lettres, qui n'avoit rien appris que quelques pseaumes; mais il avoit été si attentif aux lectures de la sainte écriture, & aux discours des autres, que souvent il en expliquoit les sens les plus mystérieux, tantôt en souriant, tantôt plus sérieusement; ensorte qu'il se faisoit admirer. L'auteur de sa vie dit avoir ouï de lui un discours sur S. Jean-Baptiste, qui tira les larmes de tous les assistans. Il mourut le neuvième Octobre 1045, & est compté entre les saints.

XXXIX. Casimir moine roi de Pologne.

Cependant Miciflas roi de Pologne étant mort l'an 1034; & son fils Casimir étant encore trop jeune pour gouverner, il y eut sept ans d'interrègne, ou plutôt d'anarchie. Rixa, veuve du dernier roi, devenue odieuse, se retira en Saxe sous la protection de l'empereur Conrad: & son fils Casimir la quitta quelque temps après pour venir en France, & se rendit moine à Clugni sous le nom de Charles. En Pologne, comme il n'y avoit point de maître, le désordre étoit extrême, la religion encore nouvelle se trouvoit en grand péril, les évêques réduits à se cacher, les églises exposées au pillage. Bretislas duc de Bohême, ennemi des Polonois, profitant de l'occasion, entra dans le pays, prit les meilleures villes, entr'autres Gnesne qui étoit la capitale; d'où, par le conseil de Severe évêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du martyr saint Adalbert leur évêque: mais les Polonois prétendent que les clercs de l'église de Gnesne trompèrent les Bohémiens, & leur donnèrent à la place le corps de S. Gaudence frère de S. Adalbert. Les richesses de cette église, qui étoient grandes, furent pillées; entr'autres un crucifix d'or du poids de trois cents livres, & trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand autel étoit orné. Ce pillage de l'église de Gnesne arriva l'an 1038.

Dubrav. l. VII. p. 5.. Sup. liv. LVII. n. 45.

L'année suivante Etienne, qui en étoit archevêque, de l'avis des autres évêques de Pologne, envoya une députa-

tion à Rome pour se plaindre de ce sacrilége. Le pape Benoît IX ayant délibéré sur cette affaire, on conclut que le duc Bretislas & l'évêque Severe seroient excommuniés, jusques à l'entière restitution des choses saintes. Toutefois, pour ne pas les condamner sans les ouïr, ils furent cités à Rome; & y envoyèrent des députés, qui les excusèrent sur la dévotion pour de si précieuses reliques, & sur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris seroit rendu; mais depuis, ayant gagné par présens les cardinaux, ils obtinrent l'absolution de leur prince, sans faire aucune restitution.

D'une autre côté les Polonois, ennuyés de l'anarchie, résolurent de rappeler Casimir fils de leur dernier roi; mais ne sachant ce qu'il étoit devenu, ils envoyèrent en Allemagne vers la reine Rixa sa mère, qui leur dit qu'il vivoit encore, mais qu'il étoit moine à Clugni, où par la permission de l'abbé S. Odilon, ils parlèrent à Casimir. Nous venons, lui dirent-ils, de la part des seigneurs & de toute la noblesse de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce royaume, d'en venir apaiser les divisions, & le délivrer de ses ennemis. Casimir répondit, qu'il n'étoit plus à lui, puisqu'il n'avoit pu même leur parler sans l'ordre de son abbé. Ils vinrent donc à S. Odilon, qui, après avoir pris conseil, leur répondit: qu'il n'étoit pas à son pouvoir de renvoyer un moine profès & ordonné diacre; & qu'ils devoient s'adresser au pape, qui seul avoit dans l'église la puissance souveraine.

Les députés de Pologne allèrent à Rome; & ayant eu audience du pape Benoît IX, ils lui représentèrent le triste état de leur pays, & le besoin qu'ils avoient du prince Casimir, pour la conservation du royaume & de la religion. Le cas étoit nouveau & la demande extraordinaire: toutefois, après avoir bien consulté, le pape crut devoir l'accorder. Il dispensa donc Casimir de ses vœux, lui permettant non-seulement de sortir du monastère & de rentrer dans le monde, mais de se marier; à condition que les nobles de Pologne payeroient tous les ans au saint siége chacun un denier de redevance. Ainsi Casimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, & épousa Marie sœur du prince des Russes, dont il eut plusieurs enfans. Il commença à régner l'an 1041. Ce qui est surprenant, c'est que ni dans la vie de saint Odilon, ni dans les autres anciens monumens de Clugni, il ne se trouve rien

Mabill. elog. S. Odil. p. 120. sæc. 6.

nombre de punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée. Il est aisé de voir, que l'on y avoit consacré ces jours de la semaine plutôt que les autres, en vue des mystères qui y furent accomplis; la cêne de Notre-Seigneur, sa passion, sa sépulture & sa résurrection.

AN. 1041.

Cette trève fut établie par les évêques en plusieurs conciles; & deux saints abbés y travaillèrent puissamment, savoir Odilon de Clugni & Richard de Verdun. Ce dernier fut chargé de la faire recevoir en Neustrie, comme elle l'avoit été premièrement en Aquitaine, puis en Austrasie. Les Neustriens ne voulant pas s'y soumettre suivant ses exhortations, furent frappés de la maladie des ardens, c'est-à-dire d'un feu qui leur dévoroit les entrailles. Mais plusieurs venant trouver Richard, furent guéris par ses prières; & son monastère étoit plein de troupes de ces malades. Il leur donnoit à boire du vin où avoient trempé des reliques, entr'autres de la poussière raclée de la pierre du sépulcre de Notre-Seigneur, & leur faisoit jurer la trève. On ne faisoit cette ablution des reliques qu'après la messe; mais il y avoit toujours un vaisseau plein de ce breuvage, pour satisfaire la dévotion des malades qui arrivoient à tous momens.

Chr. Hug. Flav. p. 187. Sup. liv. LVIII. n. 57.

XLII. S. Odilon refuse l'archevêché de Lyon.

Glab. v. c. 4.

S. Odilon venoit de refuser l'archevêché de Lyon. Après la mort de l'archevêque Bouchard, ce grand siége fut disputé par plusieurs contendans, qui n'avoient autre mérite que leur ambition. Le premier fut Bouchard neveu du défunt, & évêque d'Aouste, qui quitta son siége & s'empara insolemment de celui de Lyon; mais après avoir fait beaucoup de maux, il fut pris par les vassaux de l'empereur, & condamné à un exil perpétuel. Ensuite un comte nommé Girard y mit, de sa seule autorité, son fils encore enfant, qui peu de temps après fut réduit à s'enfuir & se cacher. Le pape, informé de ces désordres, fut conseillé par des gens de bien d'employer son autorité pour faire ensorte que l'abbé Odilon fût sacré archevêque de Lyon, suivant le désir de tout le clergé & de tout le peuple. Aussitôt le pape lui envoya le pallium & l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. Mais le saint homme, considérant la profession humble qu'il avoit embrassée, refusa absolument l'archevêché, & garda le pallium & l'anneau pour le futur archevêque.

Jo. ep. 2. to. 9. conc. pag. 858. & to. 2. Spicil. p. 387.

Le pape, c'étoit Jean XIX, écrivit sur ce sujet à l'abbé Odilon en ces termes: S. Gregoire nous enseigne, que plu-

sieurs choses paroissent bonnes, qui ne le sont pas; & qu'y a-t-il de meilleur en un moine que l'obéissance? Vous savez combien S. Benoît la relève. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'église de Lyon, qui vous demandoit pour époux, & dont vous refusez le gouvernement par attachement à votre repos. Je ne dis point que vous avez méprisé l'autorité de tant de prélats, qui vous prioient d'accepter la dignité épiscopale; mais nous ne pouvons laisser impunie votre désobéissance à l'égard de l'église Romaine & de nous, si vous ne la réparez par la soumission. Autrement, vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'ames, à qui vous pourriez être utile par votre exemple & votre doctrine. Je laisse le reste à dire à l'évêque Geofroi, qui vous expliquera ma volonté à vous & à vos confrères. Nonobstant cette lettre si pressante, Odilon persista dans son refus; &
Glab. v. c. 4. le pallium avec l'anneau demeurèrent à Clugni. Cependant Henri roi d'Allemagne & d'Austrasie, qui comprenoit la Bourgogne, affligé de voir l'église de Lyon ainsi abandonnée, voulut en donner la conduite à Halinard abbé de S. Benigne de Dijon. Mais il représenta qu'un moine comme lui étoit incapable d'une si grande charge, & qu'il valoit bien mieux la donner à Odalric archidiacre de Langres, qui avoit l'âge, la vertu & la science, & qui se trouvoit alors à Besançon où étoit le roi; mais il n'en étoit pas assez connu. Le roi, admirant ce désintéressement, & voyant qu'Odalric étoit souhaité par les évêques & par le peuple pour l'archevêché de Lyon, le lui donna, & il le gouverna dignement pendant cinq ans.

XLIII.
Fin de Richard abbé de Verdun.
Vita, sæc. 6. Act. Ben. p. 526.

L'abbé Richard avoit aussi refusé l'évêché de Verdun; mais il faut reprendre la suite de sa vie. Il s'opposa fortement à Heimon son évêque, qui employant ses richesses à rebâtir les murs de la ville, vouloit y comprendre le monastère de S. Vannes: l'abbé Richard lui représenta, qu'il ne convenoit pas aux moines d'être renfermés dans les villes, de peur que leur repos ou leurs prières nocturnes ne soient troublés par le bruit & les cris du peuple. L'évêque, qui, comme grand seigneur, ne souffroit pas aisément de contradiction, demeura ferme dans son dessein; & l'abbé eut recours à l'empereur Henri, qui envoya ordre à l'évêque de ne point passer outre. Il en eut du dépit, & l'abbé cédant à son indignation, se retira à Remiremont, où il passa cinq ans en retraite. Pendant ce temps il fit deux miracles; un lépreux fut guéri,

pour être entré dans le bain après lui; & un aveugle recouvra la vue, ayant lavé ses yeux de l'eau dont le saint abbé avoit lavé ses mains. L'évêque en ayant ouï parler, fut touché de repentir, & l'envoya prier de revenir à son monastère : à quoi il obéit.

L'abbé Richard entreprit ensuite le pélerinage de Jérusalem, qu'il désiroit ardemment depuis long-temps; & le duc de Normandie, qui l'aimoit tendrement, fit les frais du voyage, qui furent grands; car l'abbé mena avec lui jusques à sept cents pélerins, & les défraya tous. Etant arrivé à Constantinople, il y séjourna quelque temps pour visiter les lieux de dévotion, & sa réputation vint bientôt aux oreilles du patriarche & de l'empereur. Ils voulurent l'entretenir l'un & l'autre : l'empereur lui fit de riches présens, & le patriarche lui donna plusieurs reliques, entre autres de la vraie croix. Quand il fut sur les terres des infidelles, il continua, comme il avoit accoutumé tous les jours, de dire l'office pendant le chemin, & même de célébrer la messe : ce qu'il faisoit hors des villes, mais quelquefois tout proche de la muraille, sans se mettre en peine des insultes des infidelles, qui lui jetoient quantité de pierres : ensorte que ceux de sa suite étoient obligés de se retirer hors la portée de leurs coups. Pour lui il demeuroit ferme, jusques à ce qu'il eût achevé le saint sacrifice, sans que jamais il fut atteint d'aucune pierre. Les infidelles eux-mêmes en étoient surpris, & venoient l'accompagner avec honneur quand il partoit. p. 550.

Etant arrivé à Jérusalem, il visita tous les saints lieux avec une extrême tendresse de dévotion. Il y passa la semaine sainte, & le samedi assista à la cérémonie du feu nouveau, que l'on croyoit dès-lors descendre par miracle au saint sépulcre. Il se baigna dans le Jourdain, & visita toute la terre sainte. Le patriarche de Jérusalem, qui l'avoit reçu avec grand honneur, le renvoya chargé de quantité de reliques. Passant à Antioche à son retour, il prit avec lui le saint moine Simeon, comme il a été dit; & enfin après un si long voyage il arriva à Verdun, où il fut reçu avec une joie incroyable. Sup. n. 27.

Heimon évêque de Verdun étant mort l'an 1024, son successeur fut Rambert, qui tint le siége quatorze ans; & ce fut après sa mort que le roi Henri le noir, la première année de son règne, c'est-à-dire l'an 1039, donna l'évêché de Verdun à l'abbé Richard : mais il le refusa, & fit or-

donner à sa place Richard son filleul, fils du comte Hildrade. Le saint abbé, qui étoit déjà fort âgé, survécut encore sept ans, & mourut le 14 de Juin 1046. On enterra avec lui les reliques qu'il portoit sur la poitrine.

AN. 1041. XLIV. Michel Calafate empereur, puis Constantin Monomaque. *Cedr. p. 749.*

L'empereur Michel Paphlagonien se sentant pressé de sa maladie, & désespérant d'en guérir, se fit couper les cheveux, & reçut l'habit monastique des mains du moine Cosme, qui étoit toujours avec lui & l'assistoit de ses conseils. Enfin il mourut, témoignant de grands sentimens de pénitence des crimes qu'il avoit commis contre son prédécesseur : car du reste il avoit assez bien vécu. Il mourut le dixième Décembre, l'an du monde 6550, de Jesus-Christ 1041, indiction dixième, ayant régné sept ans & huit mois. Zoé se trouva ainsi délivrée de l'eunuque Jean, qui gouvernoit sous le nom de Michel son frère. Elle eût bien voulu régner seule ; mais voyant qu'il ne lui étoit pas possible, elle adopta pour son fils un autre Michel, neveu du défunt empereur, surnommé Calafate, parce que le patrice Etienne son père avoit été calfateur de navires; mais elle lui fit promettre, sous les plus terribles sermens, que toute sa vie il la tiendroit pour sa maîtresse & sa mère, & ne feroit qu'exécuter ses ordres.

Toutefois au bout de quatre mois, le nouvel empereur se laissa persuader d'entrer en défiance de l'impératrice Zoé ; & de crainte qu'elle ne le fit périr comme ses deux prédécesseurs, car on prétendoit qu'elle les avoit empoisonnés, il résolut de la prévenir : & croyant s'être assuré l'affection du peuple, il envoya de nuit Zoé dans l'île du prince, fit arrêter le patriarche Alexis, & le lendemain lundi d'après l'octave de Pâque, il fit lire au peuple une déclaration pour justifier sa conduite. Mais le peuple s'écria : nous ne voulons point pour empereur le parjure Calafate, mais l'héritière de l'empire notre mère Zoé. On rappela Theodora, sœur de Zoé, du monastère où elle avoit été enfermée malgré elle ; & Michel, après avoir essayé de se soutenir par la force, fut réduit à s'enfermer dans le monastère de Stude, & y prendre l'habit monastique le mercredi de la même semaine 21e. d'Avril 1042. Mais le peuple l'en tira de force, lui creva les yeux, & le relégua dans un autre monastère.

Psellus Ms. tom. 6.

Zoé vouloit encore régner seule ; mais le peuple l'obligea d'associer à l'empire sa sœur Theodora, & elles régnèrent

environ trois mois ensemble. Ce fut la première fois qu'on vit l'empire soumis à deux femmes ; & néanmoins tout trembloit devant elles, tant on avoit de respect pour le sang de Basile le Macédonien. Zoé, quoique plus vive dans ses sentimens, étoit plus retenue à parler, mais elle étoit libérale jusqu'à la prodigalité : Theodora, plus tranquille, parloit plus & donnoit moins ; mais ni l'une ni l'autre n'étoit capable de gouverner. Elles mêloient aux affaires les plus sérieuses des amusemens de femmes, & leur principale occupation étoit de composer des parfums. C'étoit l'unique plaisir de Zoé : son appartement étoit un laboratoire, où l'on voyoit un grand amas de drogues aromatiques & de fourneaux allumés, même dans la plus grande chaleur de l'été. Elle ne laissoit pas d'avoir de la piété, au moins extérieure ; & honoroit particulièrement la fameuse image de Jesus-Christ, nommée Antiphonetés, qu'elle avoit ornée avec grand soin. Elle se prosternoit souvent devant cette image, se frappant la poitrine & répandant beaucoup de larmes : elle lui parloit comme à une personne vivante, & selon que l'image lui paroissoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des présages pour l'avenir.

AN. 1043.

Sup. liv. XLII. n. 5.

Enfin au bout de trois mois Zoé vit elle-même la nécessité de faire un empereur ; & après avoir éloigné de la cour sa sœur Theodora, elle rappela Constantin Monomaque, exilé par l'eunuque Jean. Bien qu'elle fût âgée de plus de soixante ans, elle ne laissa pas de l'épouser en troisièmes nôces : ils furent mariés l'onzième de Juin, la même année 6550, 1042 ; le lendemain il fut couronné par le patriarche Alexis, & régna douze ans. L'année suivante 1043, indiction onzième, le vingtième de Février mourut le patriarche Alexis, après avoir tenu le siége de Constantinople dix-sept ans. On trouva dans sa maison vingt-cinq centenaires, c'est-à-dire, deux mille cinq cents livres d'or qu'il avoit amassées, & que l'empereur fit enlever. Son successeur fut Michel Cérularius, c'est-à-dire, le cirier, qui s'étoit fait moine depuis que l'eunuque Jean l'avoit exilé pour crime d'état. Il fut intronisé le jour de l'Annonciation vingt-cinquième de Mars ; & le second de Mai l'eunuque Jean eut les yeux crevés, & mourut quelques jours après.

Cedr. p. 758.

Sup. liv. LVIII. n. 61.

XLV. Révolution en Hongrie.

En Hongrie après la mort de S. Etienne, Pierre fils de sa sœur fut reconnu roi ; mais comme il étoit de la race Alle-

Chr. Jo. de Thurocz, c. 35. 36.

mande, il voulut donner à des Allemands les gouvernemens & les charges; de quoi les Hongrois irrités, choisirent pour roi Ouon ou Aba, beau-frère de S. Etienne; & Pierre, obligé de s'enfuir la troisième année de son règne, se retira en Allemagne près le roi Henri le noir. Cependant Ouon répandit beaucoup de sang, & fit mourir cruellement les personnes les plus considérables du conseil, durant le carême, apparemment de l'an 1041. Ensuite il vint pour célébrer la Pâque à Chonad, capitale de la province Morissene, dont Gerard étoit évêque. Ce prélat étant invité de la part des évêques & des seigneurs à venir couronner le nouveau roi, le refusa; mais les autres évêques lui mirent la couronne. Car c'étoit l'usage de ce temps-là, que les rois recevoient des évêques la couronne à toutes les grandes fêtes.

Vita S. Gerard. Sur. 24 Sept. & act. Ben. sæc. 6. p. 630.

Le roi Ouon entra donc dans l'église couronné, avec une grande suite de clergé & de peuple; mais l'évêque Gerard monta à la tribune, & parla ainsi au roi par interprète; car il ne parloit pas Hongrois: le carême est institué pour procurer le pardon aux pêcheurs & la récompense aux justes. Tu l'as profané par des meurtres, & en me privant de mes enfans tu m'as ôté le nom de père: c'est pourquoi tu ne mérites point aujourd'hui le pardon; & comme je suis prêt à mourir pour Jesus-Christ, je te dirai ce qui te doit arriver. La troisième année de ton règne, le glaive vengeur s'élevera contre toi, & tu perdras, avec la vie, le royaume que tu as acquis par la fraude & la violence. Les amis du roi, qui entendoient le latin, surpris de ce discours, faisoient signe à l'interprète de se taire, voulant garantir l'évêque de la colère du roi. Mais l'évêque, voyant que la crainte faisoit taire l'interprète, lui dit: crains Dieu, honore le roi, déclare les paroles de ton père. Enfin il l'obligea à parler, & l'événement fit voir que l'évêque avoit l'esprit de prophétie. Il prédit encore qu'il s'éleveroit dans la nation une violente sédition, dans laquelle il mourroit lui-même.

XLVI. S. Gerard de Hongrie.

Gerard étoit Vénitien, & dès l'enfance avoit reçu l'habit monastique. Ayant entrepris d'aller en pélerinage à Jérusalem, il passa en Hongrie, où le roi S. Etienne goûta tellement sa doctrine & sa vertu, qu'il le retint malgré lui, jusqu'à lui donner des gardes. Gerard se retira dans le monastère de Beel, que le saint roi avoit bâti à la prière de l'ermite Gunther, & y passa sept ans, s'exerçant au jeûne & à la prière,

& n'ayant pour toute compagnie que le moine Maur, qui fut depuis évêque des cinq églises. Le roi S. Etienne ayant établi la tranquillité dans son royaume, tira Gerard de sa solitude, le fit ordonner évêque, & l'envoya prêcher à son peuple, dont il se fit tellement aimer, que tous le regardoient comme leur père. Le nombre des fidelles croissant, le saint roi fonda des églises dans les principales villes, & mit l'évêque Gerard dans celle de Chonad dédiée à S. George. Là il y avoit un autel de la Vierge, devant lequel étoit un encensoir d'argent où deux vieillards faisoient brûler continuellement des parfums, & tous les samedis on y disoit l'office de la Vierge à neuf leçons. Car le roi Etienne & toute la Hongrie avoient une dévotion particulière à la Ste. Vierge.

L'évêque Gerard avoit grand soin de tout ce qui regarde le service divin, disant que la foi doit être aidée par ce qui est agréable aux sens. C'est pourquoi il gardoit le meilleur vin pour le saint sacrifice, & l'été il le faisoit mettre à la glace. Pour se mortifier il se levoit la nuit, prenoit une cognée, & alloit seul à la forêt couper du bois. Dans ses voyages il ne montoit pas à cheval, mais dans un chariot pour s'occuper de saintes lectures. Il trouva moyen d'accorder la vie solitaire avec l'épiscopat, bâtissant des cellules près des villes où il alloit prêcher, dans les lieux des forêts les plus écartés, pour y passer la nuit. Tel étoit ce saint évêque.

Ouon, pour se venger du roi d'Allemagne, qui avoit reçu chez lui le roi Pierre, entra en Bavière l'an 1042, & y fit de grands ravages. Cette guerre dura deux ans : mais enfin l'an 1044, le roi Henri remit en possession Pierre, qui peu de temps après prit Ouon, & lui fit couper la tête. Ainsi fut accomplie la prophétie de S. Gerard. *Hem. Chr.* 1042.

La même année 1044, le roi Henri assista à un concile tenu à Constance, où il remit premièrement tout ce qui lui étoit dû : puis il réconcilia tous les seigneurs de Suabe, & tous les autres qui avoient des inimitiés : enfin il établit une paix inouie jusques alors, & la confirma par édit, non-seulement dans cette province, mais dans toutes les autres de son royaume. Ensuite Henri, qui étoit veuf, épousa Agnès, fille de Guillaume V duc d'Aquitaine, & la fit couronner à Mayence. *Herm.* 1043. *Marian.* 1044.

XLVII. Silvestre III. puis Gregoire VI, papes.

Cependant le pape Benoît IX se rendoit de jour en jour plus odieux par sa vie infame, & par les rapines & les meur-

AN. 1044. Papebr. conat. Desid. Cass. lib. III. dialog. sæc. 4. act. Ben. tom. II. p. 451.

tres qu'il exerçoit contre le peuple Romain; qui ne pouvant plus le souffrir, le chassa de Rome vers la fête de Noël, l'an 1044, douzième de son pontificat. On mit à sa place Jean évêque de Sabine, sous le nom de Silvestre III; mais il n'entra pas gratuitement dans le saint siége, & ne le tint que trois mois. Car Benoît qui étoit de la famille des comtes de Tusculum, insultoit Rome avec le secours de ses parens, & fit si bien qu'il y rentra. Mais comme il continuoit toujours sa vie scandaleuse, & se voyoit méprisé du clergé & du peuple, il convint de se retirer, pour s'abandonner plus librement à ses plaisirs; & moyennant une somme de quinze cents livres de deniers, il céda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, qui étoit le plus estimé pour sa vertu de tout le clergé de Rome. Benoît se retira donc dans ses terres hors de la ville; & Jean Gratien fut ordonné pape le dimanche vingt-huitième d'Avril 1045. Il prit le nom de Gregoire VI, & tint le saint siége environ vingt mois. Le moine Glabert, auteur du temps, finit son histoire par ces mots, après avoir parlé de l'expulsion du pape Benoît: on mit à la place un homme très-pieux & d'une sainteté connue, Gregoire, Romain de naissance, dont la bonne réputation répara tout le scandale qu'avoit causé son prédécesseur.

Petr. Dam. ep. 1.

Pierre Damien abbé de Font-Avellane, personnage dès-lors distingué par son mérite, écrivit au pape Gregoire VI sur sa promotion, pour lui en témoigner sa joie & celle de toute l'église, par l'espérance de voir sous son pontificat abolir la simonie. Mais, ajoute-t-il, on jugera de ce qu'on en doit espérer par l'église de Pesaro: car si elle n'est ôtée des mains de cet adultère, cet incestueux, ce parjure, ce voleur, l'espérance des peuples sera entièrement frustrée; s'il est rétabli, on n'attendra plus du saint siége rien de bon.

Ep. 2.

Il écrivit encore au même pape une seconde lettre, où il dit: sachez que, pour nos péchés, on ne trouve point de clercs en nos quartiers qui soient dignes de l'épiscopat. Ils le désirent assez, mais ils ne cherchent pas à le mériter. Toutefois selon la qualité du temps & la disette des sujets, il me semble que cet archiprêtre peut être promu à l'évêché de Fossembrune, quoiqu'il l'ait ardemment désiré; puisqu'il est un peu meilleur que les autres, & qu'il a l'élection du clergé & du peuple. Qu'il fasse pénitence de son ambition, & qu'il soit

soit sacré selon ce que Dieu vous inspirera. Je vous prie seulement, si vous ne le sacrez pas, de ne point remplir ce siége sans m'avoir parlé.

XLVIII. Commencemens de saint Pierre Damien.

Vita sæc. 6. Ben. part. 1. p. 247.

Pierre Damien naquit à Ravenne l'an 1007. Comme il étoit le dernier d'un grand nombre d'enfans, un des aînés fit des reproches à sa mère de ce qu'elle leur donnoit tant de cohéritiers; & elle en fut si touchée, que tordant les mains elle se mit à crier, qu'elle étoit une misérable qui ne méritoit pas de vivre. Elle cessa de nourrir ce pauvre enfant, qui devint bientôt livide de faim & de froid, & n'avoit presque plus de voix; quand une femme, qui étoit comme domestique dans cette maison, survint & dit à la mère: est-ce agir en mère chrétienne, madame, que de faire pis que les tigresses & les lionnes, qui n'abandonnent pas leurs petits? Cet enfant ne sera peut-être pas le moindre de la famille. Elle s'assit auprès du feu, & ayant frotté l'enfant de quantité de graisse, lui fit revenir la chaleur & la couleur: la mère rentra en elle-même, le reprit & acheva de le nourrir.

Il étoit encore en bas âge quand il perdit son père & sa mère. Un des frères, qui étoit marié, se chargea de son éducation; mais lui & sa femme étoient avares & durs, & traitèrent cet enfant comme un esclave. Ils ne le regardoient que de travers, lui donnoient la nourriture la plus grossière, le laissoient nus pieds & mal vêtu, le chargeoient de coups: enfin quand il fut un peu plus grand, ils l'envoyèrent garder les pourceaux. En cet état il trouva un jour une pièce d'argent; & se croyant riche, il étoit en peine de ce qu'il en acheteroit qui lui fit le plus de plaisir. Ensuite il dit en lui-même: ce plaisir passeroit bien vîte; il vaut mieux donner cet argent à un prêtre, afin qu'il offre le saint sacrifice pour mon père: & il le fit.

Un autre de ses frères nommé Damien le tira de la misère, le prit chez lui, & le traita avec une douceur & une tendresse paternelle. Ce Damien fut archiprêtre de Ravenne, & ensuite moine, & on croit que ce fut de lui que Pierre prit le surnom qui le distingue. Par les soins de ce frère il étudia premièrement à Fayence, puis à Parme, où il eut Ives pour maître; & il fit un si grand progrès dans les lettres humaines, qu'il fut bientôt en état de les enseigner, & sa réputation lui attiroit de tous côtés un grand nombre de disciples. Se voyant ainsi riche & honoré dans la vigueur

Opusc. 45. c. 6.

de sa jeunesse, il ne succomba pas aux tentations de vanité & de plaisir; mais il fit ces réflexions salutaires : m'attacherai-je à ces biens qui doivent périr ? & si je dois y renoncer pour de plus grands, ne sera-t-il pas plus agréable à Dieu de le faire dès-à-présent ? Il commença dès-lors à porter un cilice sous des habits de fines étoffes, à s'appliquer aux jeûnes, aux veilles & aux prières. La nuit s'il sentoit des mouvemens excessifs de sensualité, il se levoit & se plongeoit dans la rivière ; puis il visitoit les églises, & disoit tout le pseautier avant l'office. Il faisoit de grandes aumônes, nourrissoit souvent des pauvres & les servoit de ses mains.

Il résolut enfin de quitter entièrement le monde, & d'embrasser la vie monastique ; mais hors de son pays, de peur d'en être détourné par ses parens & ses amis. Comme il étoit dans cette pensée, il rencontra deux ermites du désert de Font-Avellane, dont il avoit ouï parler. S'étant ouvert à eux, ils le fortifièrent dans son dessein ; & comme il témoigna vouloir se retirer avec eux, ils lui promirent que leur abbé le recevroit. Il leur offrit un vase d'argent pour porter à leur abbé ; mais ils dirent qu'il étoit trop grand, & qu'il les embarrasseroit dans le chemin, & il demeura fort édifié de leur désintéressement. Pour s'éprouver, il passa quarante jours dans une cellule semblable à celles des ermites; puis ayant pris son temps, il se déroba des siens & se rendit à Font-Avellane, où suivant l'usage on le mit entre les mains d'un des frères pour l'instruire. Celui-ci l'ayant mené à sa cellule, lui fit ôter son linge, le revêtit d'un cilice, & le ramena à l'abbé, qui le fit aussitôt revêtir d'une cucule. Pierre s'étonnoit qu'on lui donnât l'habit tout d'abord, sans l'avoir éprouvé, & sans le lui faire demander ; mais il se soumit à la volonté du supérieur, quoiqu'alors la prise d'habit ne fût point séparée de la profession.

Le désert de Font-Avellane, dédié à sainte Croix, étoit en Umbrie dans le diocèse d'Eugubio, & saint Romuald y avoit passé quelque temps. Les ermites qui l'habitoient demeuroient deux à deux en des cellules séparées, occupés continuellement à la psalmodie, à l'oraison & à la lecture. Ils vivoient de pain & d'eau quatre jours de la semaine ; le mardi & le jeudi ils mangeoient un peu de légumes, qu'ils faisoient cuire eux-mêmes dans leurs cellules. Les jours de jeûne ils prenoient le pain par mesure : ils n'avoient du vin que pour le

faint facrifice ou pour les malades. Ils marchoient toujours nus pieds, prenoient la difcipline, faifoient des génuflexions, fe frappoient la poitrine, demeuroient les bras étendus chacun felon fes forces & fa dévotion. Après l'office de la nuit ils difoient tout le pfeautier avant le jour. Pierre veilloit long-temps avant que l'on fonnât matines, & ne laiffoit pas de veiller encore après comme les autres : perfuadé que les dévotions particulières fe doivent pratiquer fans préjudice de l'obfervance générale.

Ces veilles exceffives lui causèrent une infomnie dont il eut peine à guérir ; mais depuis il fe conduifit avec plus de difcrétion, & donnant un temps confidérable à l'étude, il devint auffi favant dans les faintes écritures, qu'il l'avoit été dans les livres profanes. Il commença donc, par ordre de fon fupérieur, à faire des exhortations à fes confrères; & fa réputation venant à s'étendre, le faint abbé Gui de Pompofie près de Ferrare pria l'abbé de Font-Avellane de le lui envoyer, pour inftruire quelque temps fa communauté qui étoit de cent moines. Pierre Damien y demeura deux ans, prêchant avec un grand fruit; & fon abbé l'ayant rappelé, l'envoya quelque temps après faire la même fonction au monaftère de S. Vincent près Pierrepertufe, qui étoit auffi très-nombreux. Enfin l'abbé d'Avellane le déclara fon fucceffeur du confentement des frères, mais malgré lui, & après la mort de cet abbé, non-feulement il gouverna & augmenta cette communauté, mais il en fonda cinq autres femblables. Gui abbé de Pompofie mourut le trente-unième de Mars 1046, après avoir gouverné ce monaftère quarante-huit ans, tant par lui que par d'autres abbés qu'il mettoit à fa place pour vivre en folitude ; & il eft compté entre les faints.

Sup. n. 12.

Act. fanct. Ben. fæc. 6. p. 508. *Boll.* 31. *Mart.*

XLIX. Gregoire VI cède. Clement II pape.

Vill. Malm. Reg. lib. 11. *c.* 13.

Le pape Gregoire VI trouva le temporel de l'églife Romaine tellement diminué, qu'excepté quelque peu de villes proche de Rome, & les oblations des fidelles, il ne lui reftoit prefque rien pour la fubfiftance, tous les patrimoines éloignés ayant été occupés par des ufurpateurs. Dans toute l'Italie les grands chemins étoient fi remplis de voleurs, que les pélerins ne pouvoient marcher en fureté, s'ils ne s'affembloient en affez grandes troupes pour être les plus forts: auffi peu de gens entreprenoient-ils ce voyage. A Rome même tout étoit plein d'affaffins & de voleurs ; on tiroit les épées jufques fur les autels & fur les tombeaux des Apôtres,

AN. 1046. pour enlever les offrandes sitôt qu'elles y étoient mises, & les employer en festins & à l'entretien des femmes perdues.

Gregoire commença par les exhortations, en représentant l'horreur de ces crimes, & promettant de pourvoir aux besoins de ceux qui y étoient poussés par la pauvreté. Il écrivit aux usurpateurs des patrimoines de l'église, de les rendre, ou de prouver juridiquement le droit qu'ils avoient de les retenir. Comme les exhortations faisoient peu d'effet, le pape employa l'excommunication; mais elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes autour de Rome avec de grandes menaces, & pensèrent même tuer le pape. Ainsi il fut réduit à employer la force de son côté, à amasser des armes & des chevaux, & à lever des troupes. Il commença par se saisir de Saint Pierre, & tuer ou chasser ceux qui voloient les offrandes; puis il retira plusieurs terres de l'église, & rétablit la sureté des chemins. Les pélerins s'en réjouissoient; mais les Romains, accoutumés au pillage, disoient que le pape étoit un homme sanguinaire & indigne d'offrir à Dieu le saint sacrifice, étant complice de tant de meurtres: les cardinaux mêmes approuvoient les discours du peuple.

Ce furent apparemment ces plaintes qui obligèrent le roi d'Allemagne Henri le noir de passer en Italie, & travailler à la réunion de l'église. Car Benoît IX & Silvestre III prenoient toujours le titre de papes; & comme il étoit certain que Benoît avoit reçu de l'argent pour céder à Gregoire, on prétendoit que celui-ci étoit entré dans le saint siége par simonie. Le roi passa à Aix-la-Chapelle la fête de la Pentecôte l'an 1046, & fit venir près de lui Vidger, qui ayant été élu archevêque de Ravenne occupoit ce siége depuis deux ans, se gouvernant déraisonnablement & cruellement; c'est pourquoi il lui ôta l'archevêché. Il entra en Italie sur la fin de la même année, & fit tenir un concile à Pavie; puis étant venu à Plaisance, il y reçut honorablement le pape Gregoire VI, qui vint l'y trouver.

Herm. Chr. 1046.

Vers la fête de Noël, il fit tenir un concile à Sutri près de Rome, où Gregoire fut invité, & s'y trouva, espérant d'être reconnu seul pape légitime; mais l'affaire ayant été examinée, il fut convaincu, comme disent la plupart des auteurs, d'être entré irrégulièrement dans le saint siége. D'autres croient qu'il céda volontairement pour le bien de la paix, & qu'il

Desid. Cass. dialog. 3.

Baron. an. 1046. Papebr. conat.

pouvoit se justifier, puisque l'on avoit pu sans simonie donner de l'argent à Benoît pour en délivrer l'église. Ce qui est certain, c'est que Gregoire renonça au pontificat, sortit du siége, se dépouilla des ornemens, & remit le bâton pastoral, après avoir été pape environ vingt mois. Le saint siége étant ainsi déclaré vacant, le roi Henri vint à Rome avec les évêques qui avoient tenu le concile de Sutri; & d'un commun consentement, tant des Romains que des Allemands, il fit élire pape Suidger, Saxon de naissance, évêque de Bamberg, parce qu'il ne se trouvoit personne dans l'église Romaine digne d'en remplir la première place. Adalberg archevêque de Hambourg, qui accompagnoit le roi Henri, pensa être élu pape en cette occasion; mais il aima mieux faire tomber le choix sur son collégue Suidger. Le nouveau pape prit le nom de Clement II, fut sacré le jour de Noël, & le jour même on couronna empereur le roi Henri, & la reine Agnès impératrice.

AN. 1046.

Adam. lib. III. c. 8.

L. Halinard archevêque de Lyon.

Henri fut suivi en ce voyage par Halinard nouvel archevêque de Lyon. Il étoit né en Bourgogne, & de chanoine de Langres, il se rendit moine à S. Benigne de Dijon sous l'abbé Guillaume, qui le fit prieur, & après la mort duquel il fut élu abbé. Robert & Henri rois de France l'aimèrent aussi-bien que les empereurs Conrad & Henri; & nous avons vu comme celui-ci le voulut faire archevêque de Lyon, après le refus de S. Odilon. Odalric, à qui Halinard avoit cédé cette dignité, ne la remplit que cinq ans, après lesquels il fut empoisonné par des envieux. Alors tout le clergé & le peuple de Lyon envoya au roi une députation, demandant instamment Halinard pour archevêque. Le roi l'accorda avec joie; mais Halinard refusoit toujours, jusques à ce que le pape Gregoire VI lui commanda absolument d'accepter.

Vita sæc. 6. Ben. part. 2. p. 34.

Sup. n. 42.

Quand il vint pour recevoir l'investiture, le roi voulut à l'ordinaire lui faire prêter serment; il répondit: l'évangile & la règle de S. Benoît me défendent de jurer; si je ne les observe pas, comment le roi pourra-t-il s'assurer que je garderai plus fidellement ce serment? Il vaut mieux que je ne sois point évêque. Les évêques Allemands, principalement celui de Spire où étoit la cour, vouloit qu'on l'obligeât à jurer comme eux; mais Thierri de Metz, Brunon de Toul & Richard abbé de Verdun, amis d'Halinard, qui connoissoient sa fermeté, conseillèrent au roi de ne le pas presser,

Matt. v. 34. Reg. c. 4.

AN. 1046. Le roi dit : qu'il se présente au moins, afin qu'il paroisse avoir observé la coutume. Mais Halinard dit : le feindre, c'est comme si je le faisois ; Dieu m'en garde. Il fallut donc que le roi se contentât de sa simple promesse. Il assista à son sacre, & donna tout ce qui fut nécessaire pour cette cérémonie. Halinard fut ainsi ordonné archevêque de Lyon l'an 1046, par Hugues archevêque de Besançon, & suivit le roi à Rome la même année. Il se fit extrêmement aimer des Romains pour son affabilité & son éloquence. Car il prenoit l'accent de toutes les nations qui usoient de la langue latine, comme s'il eût été né dans le pays même ; c'est-à-dire comme je crois, qu'il parloit bien l'Italien, le François & les autres langues vulgaires, qui commençoient dès-lors à se former de la corruption du Latin.

AN. 1047. LI. Concile de Rome. *To. 9. conc. p. 1251. Herm. Chr. 1047.*

Incontinent après l'ordination de Clement II, c'est-à-dire au commencement de Janvier 1047, il tint un concile à Rome, où fut réglée la contestation pour la préséance, qui duroit depuis long-temps entre l'archevêque de Ravenne & celui de Milan. Car chacun d'eux prétendoit être assis auprès du pape au côté droit. L'archevêque de Ravenne élu, & non encore sacré, étoit Humfroi, chancelier de l'empereur en Italie, à qui il venoit de donner cet archevêché. Le premier jour du concile, Gui archevêque de Milan, successeur d'Heribert, n'étant pas encore venu, le patriarche d'Aquilée s'assit à la droite du pape : laissant toutefois le siége de l'empereur Henri, que l'on croyoit prêt à venir. L'archevêque de Ravenne étoit assis à la gauche. Alors survint l'archevêque de Milan, qui voulut se mettre à la droite ; mais l'archevêque de Ravenne se récria que c'étoit sa place, & le patriarche d'Aquilée en dit autant.

Ital. sacr. to. 4. p. 150.

On produisit un catalogue des archevêques qui avoient assisté au concile du pape Symmaque, où l'archevêque de Milan étoit le premier ; mais on rapporta au contraire un décret du pape Jean successeur de Symmaque, portant que l'archevêque de Ravenne avoit cédé la préséance pour cette seule fois, sans tirer à conséquence, & qu'il devoit toujours avoir la droite, à moins que l'empereur ne fût présent, auquel cas il passeroit à la gauche. Le patriarche d'Aquilée avoit aussi un privilége du pape Jean XIX, qui lui donnoit la séance à la droite. Enfin on demanda les avis, premièrement aux évêques Romains & au clergé de Rome, qui avoient plus d'autorité & de connoissance de

l'affaire, puis aux Allemands venus avec l'empereur. Jean évêque de Porto & Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine, opinèrent en faveur de l'église de Ravenne: Poppon évêque de Brixen fut du même avis, & tout le concile les suivit. AN. 1047.

Ce fut apparemment en ce même concile que, pour commencer à extirper la simonie qui régnoit impunément dans tout l'Occident, l'on résolut entr'autres choses, que qui auroit été ordonné par un simoniaque, sachant qu'il l'étoit, ne laisseroit pas de faire les fonctions de son ordre, après quarante jours de pénitence. L'empereur Henri ayant fait peu de séjour à Rome, passa outre vers la Pouille, emmenant avec lui le pape Clement, qu'il obligea d'excommunier les citoyens de Benevent, parce qu'ils ne l'avoient pas voulu recevoir. Le pape étant à Salerne accorda, à la prière du prince Gaimar, la translation de Jean évêque de Pestane à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept évêques du voisinage, sans que le pape pût les ordonner à l'avenir. La bulle est du vingt-unième de Mars. *Glab. l. v. c. ult. Pet. Dam. Opusc. VI. Gratiss. c. 27. 45. Chr. Cassin. Herm. Chr. To. 9. conc. p. 945. Ep. 3.*

Tandis que l'empereur étoit en Italie, il manda Pierre Damien pour venir aider le pape de ses conseils; mais Pierre s'en excusa, écrivant au pape en ces termes. L'empereur m'a ordonné plusieurs fois, & si je l'ose dire, m'a fait l'honneur de me prier de vous aller trouver, & vous dire ce qui se passe dans les églises de nos quartiers, & ce que je crois que vous devez faire; & comme je m'en excusois, il me l'a commandé absolument. Il m'a même envoyé une lettre pour vous que je vous prie de voir, & de m'ordonner si je dois me rendre près de vous. Car je ne veux pas perdre mon temps à courir de côté & d'autre; & toutefois je suis percé de douleur, voyant les églises de nos quartiers dans une entière confusion, par la faute des mauvais évêques & des mauvais abbés. Et à quoi nous sert de dire que le saint siége est revenu des ténèbres à la lumière, si nous demeurons encore dans les mêmes ténèbres? Que sert d'avoir des vivres sous la clef, si on meurt de faim, ou d'avoir au côté une bonne épée, si on ne la tire jamais? Quand nous voyons le voleur de Fano, qui avoit été excommunié par les faux papes, celui d'Offimo chargé de crimes inouis, & d'autres aussi coupables, revenir triomphans d'auprès de vous: notre espérance se tourne en tristesse, Or nous espérions que vous seriez le *Ep. 3. Luc. XXIV. 21.*

AN. 1047. rédempteur d'Israël. Travaillez donc, saint père, à relever la justice, & employez la vigueur de la discipline, ensorte que les méchans soient humiliés & les humbles encouragés.

Herm. Chr. 1047. L'empereur s'acheminant vers l'Allemagne, célébra à Mantoue la fête de Pâque, qui cette année 1047 fut le dix-neuf d'Avril. Il enleva de Parme le corps de S. Gui abbé de Pomposie, mort l'année précédente, & déjà célèbre par plusieurs miracles, pour le transférer à Spire. Il arriva à Ausbourg aux Rogations, & l'évêque Gebehard étant mort à son arrivée, il mit à sa place Henri son chapelain. Il célébra la Pentecôte à Spire, & donna l'évêché de Metz à Adalberon, après la mort de Thierri; & après la mort de Poppon archevêque de Trèves, il mit à sa place Eberard prévôt de Vormes. Peu de temps auparavant il avoit donné l'évêché de Constance à Thierri, son archichapelain & prévôt d'Aix-la-Chapelle; celui de Strasbourg à Herrand prévôt de Spire, & celui de Verdun à Thierri prévôt de Bâle.

Papebr. con. Le pape Clement II, qui avoit suivi l'empereur en Allemagne, mourut cette même année le neuvième d'Octobre, après neuf mois & demi de pontificat, & fut enterré à Bamberg, dont il avoit été évêque, & où l'on voit encore son tombeau. Après sa mort les Romains demandèrent pour pape Halinard archevêque de Lyon : car l'empereur avoit exigé d'eux, moyennant une grande somme d'argent, de ne point élire de pape sans sa permission. Mais Halinard évita d'aller à la cour, jusques à ce qu'on eût élu un autre pape.

LII. Martyre de S. Gerard de Hongrie. *Jo. de Thurocz. c. 30.*

Cependant les Hongrois, toujours mécontens du roi Pierre, rappellèrent trois seigneurs fugitifs, Endré, Bela & Leventé frères, de la famille de saint Etienne. Mais quand ils furent arrivés, ils leur demandèrent opiniâtrement la permission de vivre en païens, suivant leurs anciennes coutumes, de tuer les évêques & les clercs, d'abattre les églises de renoncer au christianisme & d'adorer les idoles. Endré & Leventé, car Bela n'étoit pas encore revenu, furent obligés de céder à la volonté du peuple, qui ne permettoit de combattre contre le roi Pierre qu'à ces conditions. Un nommé Vatha fut le premier qui professa le paganisme, se rasant la tête à la réserve de trois flocons de cheveux qu'il laissoit pendre. Par ses exhortations tout le peuple commença à sacrifier aux démons, & à manger de la chair de cheval,

Ils tuèrent les chrétiens, tant clercs que laïques, & brûlèrent plusieurs églises. Enfin ils se révoltèrent ouvertement contre le roi Pierre; ils firent mourir honteusement tous les Allemands & les Latins, qu'il avoit répandus par la Hongrie pour divers emplois; & envoyèrent dénoncer à Pierre, que l'on feroit mourir les évêques avec leur clergé & ceux qui levoient les dixmes, que l'on rétabliroit le paganisme, & que la mémoire de Pierre périroit à jamais. AN. 1047.

Ensuite Endré & Leventé s'avancèrent avec leurs troupes jusqu'à Pesth sur le Danube: quatre évêques, Gerard, Beztrit, Buldi & Benetha, l'ayant appris, sortirent d'Albe pour aller au-devant d'eux, & les recevoir avec honneur. Etant arrivés à un lieu nommé Giod, ils entendirent la messe que Gerard célébra; mais auparavant il leur dit: sachez, mes frères, que nous souffrirons aujourd'hui le martyre, excepté l'évêque Benetha. Il communia tous les assistans; puis ils se rendirent à Pesth, où Vatha & plusieurs païens avec lui les environnèrent, jetant sur eux quantité de pierres. Gerard, qui étoit sur son chariot, n'en fut point blessé, & ne se défendoit qu'en leur donnant sa bénédiction, & faisant continuellement sur eux le signe de la croix. Les païens renversèrent le chariot, & continuoient de lapider l'évêque tombé par terre. Il s'écria à haute voix: Seigneur Jesus-Christ, ne leur imputez pas ce péché, ils ne savent ce qu'ils font. Enfin on lui perça le corps d'un coup de lance, dont il mourut. On tua aussi les deux évêques Beztrit & Buldi, avec un grand nombre de chrétiens. Mais le duc Endré étant survenu, délivra de la mort l'évêque Benetha: ainsi fut accomplie la prophétie de Gerard, que l'église honore comme martyr le jour de sa mort, vingt-quatrième de Septembre.

Vita S. Ger. sæc. 6. Ben. p. 630.

Martyr. Rom. 24 Sept.

Le roi Pierre fut pris & aveuglé, & mourut de douleur peu de jours après; & le duc Endré ou André fut couronné roi à Albe-Royale la même année 1047, par trois évêques qui restoient après ce massacre des chrétiens. Alors il ordonna à tous les Hongrois, sous peine de la vie, de quitter le paganisme, revenir à la religion chrétienne, & vivre en tout suivant la loi que leur avoit donnée leur roi S. Etienne. Heureusement Leventé mourut dans le même temps: car s'il avoit vécu davantage & fût devenu roi, on ne doute pas qu'il n'eût soutenu le paganisme. Le roi André fit bâtir un monastère en l'honneur de S. Agnan, en un lieu nommé

AN. 1047. Tyhon; & depuis son règne la Hongrie demeura chrétienne.

LIII. S. Barthelemi de Tusculum. Miss. ap. Papebr. Chr. Cass. lib. 11. c. 18. Vita Barth. in Thesaur. ascet. Poss. p. 419.

A Rome cependant Benoît IX rentra pour la troisième fois dans le saint siége le jour des quatre Couronnés, qui étoit le dimanche huitième de Novembre 1047, & s'y maintint huit mois & dix jours, jusques au jour de S. Alexis dix-septième de Juillet 1048. Enfin touché de repentir, il appela Barthelemi abbé de la Grotte-ferrée, lui découvrit ses péchés, & lui en demanda le remède. Le saint abbé sans le flatter lui déclara, qu'il ne lui étoit pas permis d'exercer les fonctions du sacerdoce, & qu'il ne devoit penser qu'à se réconcilier à Dieu par la pénitence. Benoît suivit son conseil, & renonça aussitôt à sa dignité.

L'abbé Barthelemi étoit né à Rossane en Calabre, de parens pieux, originaires de Constantinople. Ils le firent bien étudier & le mirent très-jeune dans un monastère voisin, où dès-lors il se distingua par sa vertu. Ayant ouï parler de la vie admirable de S. Nil son compatriote, il quitta secrétement son pays, & l'alla trouver en Campanie, où le saint abbé avoit déjà soixante moines sous sa conduite; mais il trouva tant de mérite au jeune Barthelemi, qu'il le préféroit à tous les autres. Celui-ci suivit S. Nil à la Grotte-ferrée près Tusculum, & après sa mort on voulut le faire abbé; mais il s'en excusa sur sa jeunesse. Toutefois après deux autres il ne put l'éviter, & fut ainsi le troisième successeur de S. Nil.

Etant abbé il continuoit de travailler à transcrire des livres, car il avoit la main très-bonne. Il composa plusieurs chants ecclésiastiques à la louange de la Vierge, de saint Nil & d'autres saints; il bâtit de fond en comble l'église du monastère dédiée à la sainte Vierge, & accrut notablement la communauté. Il avoit un grand talent pour la conversion des pécheurs, & s'étoit acquis une telle autorité, que le prince de Salerne ayant fait prisonnier celui de Gaëte, il lui persuada non-seulement de le délivrer, mais de lui donner encore une autre principauté.

AN. 1048. LIV. Damase II pape. Puis Leon IX. Herm. Chr. 1048.

Le même jour que le pape Benoît se retira, c'est-à-dire le dix-septième de Juillet 1048, on couronna pape Poppon évêque de Brixen, que l'empereur avoit choisi en Allemagne & envoyé à Rome, où il fut reçu avec honneur. Il prit le nom de Damase II; mais il ne vécut sur le saint siége que vingt-trois jours, & mourut à Preneste le huitième d'Août

1048. Il fut enterré à S. Laurent hors de Rome, & le saint siége vaqua six mois. Cependant en une diète ou assemblée des prélats & des seigneurs que l'empereur tint à Vormes l'automne suivant, on élut pour pape tout d'une voix Brunon évêque de Toul, qui étoit présent, mais qui ne pensoit à rien moins. Il étoit âgé de quarante-six ans, & en avoit vingt-deux d'épiscopat, qu'il avoit dignement employés. D'abord il s'appliqua à réformer les monastères par le moyen de Guidric abbé de S. Apre, disciple de S. Guillaume de Dijon. Brunon fut employé avec succès pour traiter la paix entre Rodolfe roi de Bourgogne & Robert roi de France. Sa vertu, soutenue de sa bonne mine & de ses manières agréables, le faisoit aimer de tout le monde. Il aimoit la musique & en savoit même la composition. Il avoit une telle dévotion à S. Pierre, qu'il alloit tous les ans à Rome, & quelquefois avec une suite de cinq cents hommes. Tel étoit l'évêque Brunon quand il fut élu pour être pape.

AN. 1048.

Vita Leon. IX. sæc. 6. Ben. part. 2. c. 68. Boll. 19 Apr. to. 10. p. 696.

Il refusa très-long-temps cette dignité; & comme on le pressa de plus en plus, il demanda trois jours pour délibérer, pendant lesquels il demeura absolument sans boire ni manger, occupé uniquement de prières. Puis il fit une confession publique de ses péchés : croyant par-là faire connoître son indignité. Les larmes qu'il répandit en cette action, en tirèrent de tous les assistans, sans leur faire changer leur résolution. Brunon fut donc contraint d'accepter le pontificat; mais il déclara en présence des députés de Rome, qu'il ne l'acceptoit qu'à condition d'avoir le consentement du clergé & du peuple Romain. Il retourna à Toul, où il célébra la fête de Noël, accompagné de quatre évêques, Hugues Italien député des Romains, Everard archevêque de Trèves, Adalberon évêque de Metz & Thierri de Verdun.

Brunon partit de Toul en habit de pélerin pour aller à Rome, s'occupant continuellement de prières pour le salut de tant d'ames dont il étoit chargé. A Ausbourg étant en oraison, il entendit une voix qui disoit : le Seigneur dit, je pense des pensées de paix; & le reste de cet introïte tiré de Jeremie, que l'on chante aux derniers dimanches d'après la Pentecôte. Encouragé par cette révélation, & accompagné d'une infinité de personnes qui accouroient de toutes parts, il arriva à Rome. Toute la ville vint au-devant de lui avec des cantiques de joie; mais il descendit de cheval & mar-

Jer. XXIX. 11. 12. 14.

AN. 1049. cha long-temps nus pieds. Après avoir fait sa prière, il parla au clergé & au peuple, leur exposa le choix que l'empereur avoit fait de sa personne, les priant de déclarer franchement leur volonté quelle qu'elle fût; & ajouta, que suivant les canons, l'élection du clergé & du peuple doit précéder tout autre suffrage, & que comme il n'étoit venu que malgré lui, il s'en retourneroit volontiers, à moins que son élection ne fût approuvée d'un consentement unanime. On ne répondit à ce discours que par des acclamations de joie; & il reprit la parole pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, & demander leurs prières. Il fut donc intronisé le 12 de Février 1049, qui étoit le premier dimanche de carême: il prit le nom de Leon IX, & tint le saint siége cinq ans.

Quand il arriva à Rome, il ne trouva rien dans les coffres de la chambre apostolique; & tout ce qu'il avoit apporté avec lui étoit consumé, tant aux frais du voyage, qu'en aumônes. Il ne restoit rien non plus à ceux de sa suite; mais le jour qu'ils étoient prêts à l'abandonner pour se retirer secrétement, arrivèrent les députés des nobles de la province de Benevent, avec des présens magnifiques pour le pape, dont ils demandoient la bénédiction & la protection. Il fit des reproches aux siens de leur peu de foi: leur apprenant par cet exemple à ne se défier jamais de la providence. Dans la suite comme sa réputation attira à Rome un nombre extraordinaire de pélerins, qui mettoient quantité d'offrandes à ses pieds, il n'en prenoit rien pour lui ni pour les siens: tout étoit pour les pauvres.

LV. Concile de Rome. *To. 9. conc. p. 1049. Herm. Chr. 1049.*

La seconde semaine d'après Pâque, qui cette année 1049, fut le 26e. de Mars, le pape Leon IX tint un concile à Rome, où il appela non-seulement les évêques d'Italie, mais ceux de Gaule: & on y déclara nulles toutes les ordinations des simoniaques, ce qui causa un grand tumulte. Les prêtres & même les évêques disoient que les fonctions ecclésiastiques, & principalement les messes, alloient cesser presque en toutes les églises: ce qui mettroit tous les fidelles au désespoir, & tendoit au renversement de la religion. Après de longues disputes, on représenta au pape le décret de Clement II: savoir, que ceux qui étoient ordonnés par les simoniaques, pourroient exercer leurs fonctions après quarante jours de pénitence. Ce qui fut suivi par Leon

IX. En ce même concile il ordonna, que tous les clercs qui quitteroient les hérétiques pour se réunir à l'église catholique, demeureroient dans leur rang, mais sans pouvoir être promus aux ordres supérieurs. AN. 1049.

En ce même concile le pape approuva la translation de Jean évêque de Toscanalle au siége de Porto, comme utile & même nécessaire : confirmant à lui & à ses successeurs tous les biens de l'église de Porto ; entre autres l'île de S. Barthelemi à Rome, qui lui étoit disputée par l'évêque de Ste. Sabine. Le pape lui confirma aussi le droit de faire toutes les fonctions épiscopales au-delà du Tibre : ce qui marque que le diocèse de Rome étoit borné à la ville seule. C'est ce qui paroît par la bulle datée du vingt-deuxième d'Avril 1049, indiction seconde, & souscrite par quinze évêques, dont les deux premiers sont Eberard archevêque de Trèves & Halinard de Lyon.

Après ce concile, le pape en tint un à Pavie la semaine de la Pentecôte, qui cette année étoit le quatorzième de Mai : puis il passa le Mont-Jou & vint deçà les Alpes, suivi de plusieurs Romains. Il alloit en Allemagne trouver l'empereur, avec lequel il célébra à Cologne la fête de S. Pierre. En ce voyage il confirma l'exemption de l'abbaye de Clugni, par une bulle datée de l'onzième de Juin, & adressée à l'abbé Hugues : car il y avoit six mois que S. Odilon étoit mort. *Herm. Chr.*

LVI. Fin de saint Odilon. *Vita, c. 14. sæc. 6. Ben. p. 688.*

Il fut affligé de maladies très-douloureuses pendant les cinq dernières années de sa vie ; & sentant sa mort prochaine, il fit encore le voyage de Rome, dans l'espérance d'y mourir sous la protection des Apôtres, comme il l'avoit toujours souhaité. Il y demeura quatre mois très-malade, du temps du pape Clement II, qui le voyoit & l'entretenoit souvent. Il y étoit aussi visité par quantité de moines & de clercs, entr'autres par Laurent évêque d'Amalfi, auparavant moine Bénédictin, homme très savant dans les livres des Grecs & des Latins. Odilon étant guéri contre son espérance, revint à Clugni, & presque toute une année s'appliqua aux jeûnes, aux prières & aux veilles, autant que son peu de santé lui permettoit. Il avoit résolu de visiter ses monastères, pour instruire & encourager les frères, & attendre la mort au lieu où il se rencontreroit. Ayant commencé cette visite, il vint à Souvigni, où S. Mayeul son prédécesseur étoit mort. Là il eut une nou-

An. 1049. velle attaque des douleurs de colique, qui le tourmentoient depuis long-temps, & désespéra de sa vie. On lui donna l'extrême-onction & la communion, & on mit devant lui un crucifix, dont la vue l'excitoit à des sentimens d'une tendre piété. La fête de Noël approchoit : il parla la veille à la communauté, aussi-bien qu'il eût fait de sa vie, consolant les frères de sa perte. Le jour de la fête il se fit porter à l'église, tout mourant qu'il étoit, & là il commençoit les pseaumes & les antiennes, donnoit les bénédictions & faisoit toutes les fonctions qu'il pouvoit, avec une gaieté merveilleuse, espérant fermement de mourir à la fête de la Circoncision, comme son cher ami l'abbé Guillaume de Dijon. Pendant tout ce temps Odilon ne prenoit presque point d'autre nourriture que la sainte Eucharistie. Quand on le vit à l'extrémité, on le mit à terre sur un cilice couvert de cendre, où il expira doucement, les yeux arrêtés sur la croix la nuit du dimanche premier jour de Janvier 1049, dans la quatre-vingt-septième année de son âge, & la cinquante-sixième de sa prélature. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Martyr. Rom. 1. Januar.

LVII. Commémoraison des Trépassés.

Vita, sæc. 6. Ben. part. 1. c. 13.
Elog. ibid. n. 112.
Glab. l. v. c. 1.

L'action de sa vie qui l'a rendu le plus célèbre, est l'institution de la commémoraison générale des Trépassés. On raconte diversement la révélation que l'on dit y avoir donné occasion ; mais voici ce qui m'en paroît le plus vraisemblable. Un pieux chevalier revenoit du pélerinage de Jérusalem : s'étant égaré de son chemin, il rencontra un ermite, qui apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoissoit le monastère de Clugni & l'abbé Odilon. Le pélerin ayant dit qu'il le connoissoit, l'ermite lui dit : Dieu m'a fait connoître qu'il a le crédit de délivrer les ames des peines qu'elles souffrent en l'autre vie. Quand donc vous serez de retour, exhortez Odilon & ceux de sa communauté à continuer leurs prières & leurs aumônes pour les morts.

Quoi qu'il en soit de cette révélation, nous avons le décret fait à Clugni, pour l'institution de cette solennité, en ces termes : il a été ordonné par notre bienheureux père dom Odilon, du consentement, & à la prière de tous les frères de Clugni, que comme dans toutes les églises on célèbre la fête de tous les saints le premier jour de Novembre, de même chez nous on célébrera solennellement la commémoraison de tous les fidelles trépassés, qui ont été de-

puis le commencement du monde jusqu'à la fin, en cette manière. Ce jour après le chapitre, le doyen & les celleriers feront l'aumône de pain & de vin à tous venans, & l'aumônier recevra tous les restes du dîner des frères. Le même jour après vêpres, on sonnera toutes les cloches & on chantera les vêpres des morts. Le lendemain après matines on sonnera encore toutes les cloches & on fera l'office des morts. La messe sera solennelle : deux frères chanteront le trait, tous offriront en particulier, & on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce décret s'observe à perpétuité, tant en ce lieu, que dans tous ceux qui en dépendent ; & si quelqu'un suit l'exemple de cette institution, il participera à nos bonnes intentions. Tel est le décret de Clugni : cette pratique passa bientôt à d'autres églises, & devint enfin commune à toute l'église catholique. AN. 1049.

Saint Odilon favorisa & excita les études dans ses monastères. Ce fut par son ordre que Raoul Glabert écrivit l'histoire du temps; & Odilon lui-même composa plusieurs écrits, dont il nous reste la vie de saint Mayeul son prédécesseur, celle de sainte Adelaïde impératrice, quelques lettres & quelques sermons sur les principales fêtes. Il forma plusieurs disciples, & fut consulté par les plus grands personnages de son temps. Peu avant sa mort, étant interrogé sur son successeur, il répondit : je le laisse à la disposition de Dieu & au choix des frères. Craignant peut-être que s'il marquoit son successeur, comme avoient fait les quatre abbés ses prédécesseurs, l'usage ne s'en établît à Clugni, au préjudice de l'élection ordonnée par la règle de saint Benoît. Après sa mort Hugues fut élu tout d'une voix. *Bibl. Clun. p. 349.* *Vita, c. 14.*

LVIII. S. Hugues abbé de Clugni.

Il naquit dans le diocèse d'Autun l'an 1024 : son père Dalmace, comte de Semur, vouloit l'élever pour les armes; mais sa mère croyant qu'il étoit destiné au sacerdoce, vouloit l'élever pour l'église. Son inclination suivit celle de sa mère; il ne se plaisoit point aux exercices des chevaux & des armes, & avoit horreur des pillages alors si fréquens. Il obtint enfin avec peine d'aller faire ses études auprès de Hugues son grand oncle, évêque d'Auxerre & Comte de Châlons. Ayant commencé d'apprendre la grammaire, il renonça au monde, & entra à Clugni dès l'âge de quinze ans. Quelques années après saint Odilon voyant son mérite extraordinaire, le fit prieur, tout jeune *Vita Bibl. Clun. p. 414. Boll 29. Apr. tom. II. p. 618.*

royaume ; même les évêques & les abbés, qui y possédoient de si grandes terres ; & sur-tout l'abbé de S. Remi, qui, enflé de ses richesses, avoit eu la vanité de faire venir le pape pour dédier son église. Gebuin évêque de Laon, & Hugues comte de Braine, étoient à la tête de ceux qui s'opposoient à ce concile. Le roi, persuadé de leurs raisons, manda au pape par l'évêque de Senlis, que lui, ses évêques & ses abbés étoient obligés à réprimer des rebelles; qu'ils ne pouvoient se rendre au terme préfix pour le concile; & qu'ainsi le pape différât sa venue en France à un autre temps, ou le roi, délivré de ses affaires, pût le recevoir avec l'honneur convenable. Le pape répondit : qu'il ne pouvoit manquer à la promesse qu'il avoit faite à S. Remi; qu'il iroit faire la dédicace, & tiendroit le concile avec ceux qui s'y trouveroient. Le roi, ayant reçu cette réponse, ne laissa pas de marcher contre les rebelles avec une grande armée, où les évêques & les abbés le suivoient malgré eux, excepté ceux qui craignoient de rendre compte au pape de leurs actions. Car ceux-là marchoient volontiers à la guerre. On amenoit avec eux l'abbé de S. Remi, bien affligé; mais après un jour de marche on lui permit de retourner chez lui.

An. 1049.

La pape, étant parti de Toul, arriva à Reims le jour de S. Michel, accompagné de trois archevêques, de Trèves, de Lyon & de Besançon, de Jean évêque de Porto, & de Pierre diacre & préfet de Rome. Trois évêques de France, qui se trouvoient à Reims; savoir, ceux de Senlis, d'Angers & de Nevers, allèrent au-devant de lui en procession, suivis du clergé, des abbés & des moines, & le reçurent à saint Remi, qui étoit alors hors des murailles. A l'entrée de la ville il fut reçu par l'archevêque de Reims & son clergé, & conduit à l'église métropolitaine : il s'assit dans le siége de l'archevêque, qui se mit à sa droite, & l'archevêque de Trèves à sa gauche. Le pape célébra la messe, puis l'archevêque de Reims lui donna à dîner dans le grand palais près de l'église.

LX.
Dédicace de l'église de S. Remi.

Le lendemain dernier jour de Septembre, le pape craignant la foule du peuple, sortit la nuit pendant matines, accompagné seulement de deux chapelains, & retourna à S. Remi, où il se baigna & se fit raser, pour se préparer à la cérémonie du lendemain; puis il s'enferma dans une maison joignante à l'église, & y fit dire la messe devant lui. Car la foule étoit si grande, que les moines mêmes ne pouvoient

faire l'office dans l'église. C'est qu'il étoit venu, non-seulement du voisinage, mais des pays éloignés, une multitude innombrable de l'un & de l'autre sexe, & de toutes conditions, des villes & de la campagne. Tous s'empressoient à baiser le tombeau de S. Remi, & à y mettre leurs offrandes; & ceux qui ne pouvoient en approcher les jetoient de loin, ensorte qu'il en étoit comblé. Quand ils étoient trop fatigués de la foule, ils venoient tour-à-tour respirer dans le parvis, & là le pape se montroit à eux, du plus haut étage de la maison où il s'étoit enfermé, leur donnoit sa bénédiction, & leur faisoit une exhortation morale : ce qu'il fit par trois fois en cette journée.

An. 1049.

Le soir, par ordre du pape, on fit sortir tout le monde de l'église de S. Remi, pour y célébrer l'office de la nuit; mais le peuple demeura dehors en foule avec quantité de lumières. Le lendemain matin le pape reçut dans l'église le corps de S. Corneille, que le clergé de Compiegne avoit apporté à cause des violences que l'on faisoit à leur église. A tierce le pape, revêtu pontificalement, alla au tombeau de S. Remi, avec les encensoirs & les croix, accompagné des quatre archevêques & de plusieurs abbés. On tira la châsse du saint, que le pape porta d'abord lui-même sur ses épaules; & l'ayant donnée à d'autres, il se retira dans une chapelle. On ouvrit les portes de l'église, & le peuple entra en foule; ensorte qu'il y en eut d'étouffés & d'écrasés. On porta le corps saint dans la ville fendant la presse avec beaucoup de peine; & on le déposa dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. Le lendemain second jour d'Octobre, on le porta autour de la ville, & cependant le pape avec les évêques faisoient la dédicace de l'église du monastère, où le corps saint fut rapporté, & descendu par une fenêtre, à cause de la foule. Le pape ne le fit pas encore mettre à sa place, mais sur le grand autel, pour y demeurer exposé pendant le concile, & tenir en plus grand respect les assistans. Il ordonna que personne ne célébreroit la messe sur cet autel, que l'archevêque de Reims & l'abbé de S. Remi; & deux fois l'année, sept prêtres choisis de l'église de Reims. Enfin il donna une absolution solennelle au peuple qui s'étoit trouvé à cette fête, & ordonna aux évêques & aux abbés de revenir le lendemain pour le concile.

2. Octob.

LXI. Concile de Reims. Première session.

La première session se tint donc le troisième d'Octobre

dans l'église de S. Remi. Il y avoit vingt évêques, près de cinquante abbés, & plusieurs autres ecclésiastiques. Alors se renouvella l'ancienne dispute entre le clergé de Reims & celui de Trèves : ceux de Reims disoient, que leur archevêque étoit primat dans la Gaule, & que par conséquent il devoit avoir la première place : ceux de Trèves attribuoient au leur la même dignité & le même rang. Le pape, ne croyant pas le temps convenable pour terminer ce différent, ordonna que les siéges des évêques fussent mis en rond & le sien au milieu, & que l'archevêque de Reims réglât les places. L'ordre de la séance fut tel. Le pape au milieu du chœur, tourné vers l'Orient, & vis-à-vis de lui l'archevêque de Reims à la droite, & celui de Trèves à la gauche. Après l'archevêque de Reims quatre évêques, Berold de Soissons, Drogon de Terouane, Frolland de Senlis, & Adalberon de Metz. Au midi, Halinard archevêque de Lyon, Hugues évêque de Langres, Joffroi de Coutances, Ives de Sées, Hebert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierri de Verdun. Au Septentrion, Hugues archevêque de Besançon, Hugues évêque de Nevers, Eusebe d'Angers, Pudique de Nantes, Duduc évêque de Veli en Angleterre, & Jean évêque de Porto. Derrière les évêques étoient aussi assis en rond les abbés, dont les premiers étoient, Herimar de S. Remi, Hugues de Clugni, Sigefroi de Gorze, Foulques de Corbie, Robert de Prum, Rainold de S. Medard, Giruin de S. Riquier & Godefroi de Vezelai. Il y avoit aussi deux abbés Anglois, envoyés avec l'évêque de Veli par le roi Édouard.

AN. 1049. 3. Octob.

Sup. liv. LI. n. 25.

Après qu'on eut fait silence, Pierre, diacre & chancelier de l'église Romaine, proposa par ordre du pape le sujet du concile : savoir, les abus qui se pratiquoient dans les Gaules contre les canons, c'est-à-dire la simonie, les fonctions ecclésiastiques & les églises usurpées par les laïques, les exactions que l'on levoit sur les églises, les mariages incestueux ou adultérins, l'apostasie des moines & des clercs qui renonçoient à leur habit & à leur profession, le port d'armes par les clercs, les pillages & les détentions injustes des pauvres, la sodomie, & quelques hérésies qui s'élevoient en ces quartiers. Après cette proposition il exhorta tous les assistans à donner aide & conseil au pape pour l'extirpation de ces abus; & s'adressant aux évêques, il les avertit que, sous peine d'anathème, ils eussent à déclarer publiquement, si quelqu'un

AN. 1049. d'eux avoit reçu ou donné les ordres sacrés par simonie.

L'archevêque de Trèves se leva le premier & dit, qu'il n'avoit rien donné ni promis pour obtenir l'épiscopat, ni

3. Octob. vendu les saints ordres à personne : l'archevêque de Lyon & celui de Besançon, protestèrent de même leur innocence sur ce point. Alors le diacre se tourna vers l'archevêque de Reims, & lui demanda ce qu'il en disoit. L'archevêque demanda délai jusques au lendemain, disant qu'il vouloit parler au pape en particulier : ce qui lui fut accordé. Tous les autres évêques se levant de suite, se purgèrent de même du soupçon de simonie, à la réserve de quatre ; savoir, ceux de Langres, de Nevers, de Coutances & de Nantes, dont la cause fut remise à examiner ; & le diacre s'adressa aux abbés & leur fit la même admonition. L'abbé de S. Remi se leva le premier & se purgea de ce reproche, puis l'abbé de Clugni & plusieurs autres : mais il s'en trouva qui n'osèrent rien répondre.

Alors l'évêque de Langres forma de grandes plaintes contre l'abbé de Poutières son diocésain : disant qu'il vivoit dans l'incontinence, & qu'ayant été excommunié faute de payer le cens annuel qu'il devoit à l'église Romaine, il n'avoit pas laissé de célébrer la messe & de venir au concile. L'abbé qui étoit présent fut examiné, & n'ayant pu se justifier, il fut déposé de sa dignité. Ensuite on dénonça, sous peine d'anathême, que si quelqu'un soutenoit qu'un autre que le pape fût chef de l'église universelle, il eût à le déclarer. Tous se turent ; & on lut les autorités des pères sur la primauté du pape. Enfin le pape défendit, sous peine d'excommunication, que personne se retirât sans permission avant la fin du troisième jour du concile ; & comme la nuit approchoit, il congédia l'assemblée.

LXII. Seconde session. 4. Octob. Le lendemain quatrième jour d'Octobre, les évêques, les abbés & le reste du clergé, s'étant rendus dans la même église de S. Remi, le pape se retira avec quelques prélats dans la chapelle de la sainte Trinité, où l'archevêque de Reims lui fit sa confession en particulier, & on parla longtemps des affaires de l'église : puis le pape en sortit, & on commença la seconde session du concile par les prières & la lecture de l'évangile. Quand les prélats eurent pris leurs places, le diacre Pierre somma l'archevêque de Reims de se défendre sur l'accusation de simonie, pour laquelle il avoit

obtenu délai : l'accuſant encore de pluſieurs autres crimes, qu'il diſoit avoir appris par la commune renommée. L'archevêque demanda permiſſion de prendre conſeil ; & l'ayant obtenue, il aſſembla les évêques de Beſançon, de Soiſſons, d'Angers, de Nevers, de Senlis & de Terouane, & conſulta ſecrétement avec eux ; puis étant revenu, il obtint du pape que l'évêque de Senlis parlât pour lui. Cet évêque déclara que l'archevêque n'étoit point coupable de ſimonie : après quoi le pape ordonna à l'archevêque de l'affirmer par ſerment, & fit lire la ſentence de ſaint Gregoire touchant la juſtification de Maxime de Salone. L'archevêque de Reims demanda encore un délai, qui lui fut accordé, avec ordre de ſe trouver à Rome au concile qui s'y devoit célébrer à la mi-Avril. On ſurſit auſſi à l'examen des autres reproches avancés contre lui, parce qu'il ne paroiſſoit point d'accuſateur légitime. Le pape ſe plaignit enſuite que l'on avoit ſouſtrait à l'égliſe de Toul l'abbaye de Moutier-en-Der, qu'il prétendoit lui appartenir, & fit faire lecture de ſes titres. L'archevêque de Reims ſoutint qu'il en avoit de plus anciens en ſa faveur : ſur quoi le pape ordonna qu'ils ſeroient cherchés dans les archives de l'égliſe de Reims, & rapportés le lendemain. Alors le clergé de Tours, par la bouche de l'archevêque de Lyon ſe plaignit de l'évêque de Dol en Bretagne, qui s'étoit ſouſtrait à l'archevêque de Tours avec ſept ſuffragans, & s'étoit attribué induement le nom d'Archevêque. Pour l'examen de cette affaire, l'évêque de Dol fut cité au concile qui devoit ſe tenir à Rome à la mi-Avril.

An. 1049. 4. Octob.

Sup. Liv. XXXVI. n. 8.

Sup. liv. XLVIII. n. 44.

Enſuite le diacre Pierre, promoteur du concile, attaqua l'évêque de Langres : l'accuſant d'avoir obtenu ſon évêché par ſimonie, vendu les ordres ſacrés, porté les armes, commis des homicides, des adultères & des impuretés encore pires, & traité tyranniquement ſon Clergé. Ces crimes étoient prouvés par pluſieurs délateurs préſens : entre leſquels étoit un clerc, qui aſſura que, lorſqu'il étoit encore laïque, l'évêque lui avoit enlevé ſa femme de force, & après en avoir abuſé l'avoit faite religieuſe. Il ſe trouva auſſi un prêtre qui ſe plaignoit que l'évêque l'avoit pris & livré à ſes ſatellites, qui l'avoient tourmenté d'une manière honteuſe & cruelle, enſorte qu'ils avoient extorqué de lui dix livres de deniers.

Sur ces plaintes, l'évêque de Langres demanda permiſ-

AN. 1049. 4. Octob. ſion de prendre conſeil ; & l'ayant obtenue, il appela les archevêques de Beſançon & de Lyon, conféra ſecrétement avec eux, & les pria d'être ſes avocats ; mais l'archevêque de Beſançon, voulant entreprendre ſa défenſe, perdit tout d'un coup la parole : ce qui fut regardé comme une punition divine de l'évêque de Langres, qui la veille avoit accuſé & fait condamner l'abbé de Poutieres moins coupable que lui. L'archevêque de Beſançon ne pouvant parler, fit ſigne à celui de Lyon de le faire à ſa place. Il dit que l'évêque de Langres avouoit qu'il avoit vendu les ſaints ordres, & extorqué à ce prêtre la ſomme marquée ; mais non pas qu'il l'eût fait tourmenter de la manière qu'il diſoit, & qu'il nioit abſolument tout le reſte. Le pape, voyant que la diſcuſſion de cette affaire ne pouvoit être achevée ce jour-là, parce que la nuit approchoit, fit ſeulement lire les canons touchant ceux qui vendent les ſaints ordres, particulièrement le ſecond canon du concile de Calcédoine, & congédia l'aſſemblée.

LXIII. Troiſième ſeſſion. 5. Octob.

Le lendemain cinquième jour d'Octobre, on tint la troiſième ſeſſion, où le diacre Pierre dit qu'il falloit commencer par où avoit fini la précédente. L'évêque de Langres ne ſe trouva point : le promoteur du concile l'appela trois fois de la part du pape ; on envoya même à ſon logis les évêques de Senlis & d'Angers, pour le ramener au concile, s'ils le trouvoient. En attendant leur retour, le promoteur s'adreſſa à ceux qui ne s'étoient pas encore purgés du ſoupçon de ſimonie. L'évêque de Nevers confeſſa que ſes parens avoient donné beaucoup d'argent pour cet évêché, mais à ſon inſçu ; que depuis qu'il en étoit pourvu, il avoit commis pluſieurs fautes contre les règles de l'égliſe, qui lui faiſoient craindre la vengeance divine. C'eſt pourquoi il déclara que, ſi le pape & le concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à ſa dignité, que de la garder au préjudice de ſon ame. Ayant ainſi parlé, il jeta ſa croſſe aux pieds du pape, qui touché de ſon repentir, & avec l'approbation du concile, le fit jurer que cet argent avoit été donné ſans ſon conſentement, & lui rendit les fonctions épiſcopales avec une autre croſſe.

Cependant on apporta un titre, par la lecture duquel il parut que l'abbaye de Mouſtier-en-Der appartenoit à l'archevêque de Reims. Ceux qui avoient été envoyés chercher

l'évêque de Langres, dirent que la crainte de l'examen de ses crimes lui avoit fait prendre la fuite : alors le pape fit lire les autorités des pères, & par le jugement de tout le concile l'évêque fut excommunié. Sur quoi l'archevêque de Besançon déclara comme il avoit perdu la parole lorsqu'il avoit entrepris sa défense : demandant pardon au concile d'avoir célé ce miracle jusques alors. Le pape fut attendri jusques aux larmes, & dit : saint Remi vit encore. Alors par son ordre tous se levèrent, & allèrent avec lui chanter l'antienne de saint Remi, prosternés devant son sépulcre.

AN. 1049. 5. Octob.

L'évêque de Coutances confessa, qu'à son insçu un de ses frères lui avoit acheté l'évêché : & ajouta que l'ayant su, il avoit voulu s'enfuir, pour n'être pas ordonné contre les règles, mais que son frère l'ayant pris de force, l'avoit fait ordonner évêque malgré lui. On lui ordonna de l'affirmer par serment, ce qu'il ne refusa pas; & on jugea qu'il n'étoit point coupable de simonie. L'évêque de Nantes déclara, que son père étant évêque de la même ville, lui avoit donné l'évêché de son vivant, & qu'après sa mort il lui avoit succédé moyennant de l'argent. C'est pourquoi, par le jugement du concile, il fut privé des fonctions épiscopales, en lui ôtant l'anneau & la crosse; & on lui laissa seulement les fonctions de prêtre, à la prière des évêques.

Enfin le pape exhorta les archevêques présens à déclarer publiquement, s'ils connoissoient quelqu'un de leurs suffragans coupable de simonie. Ils dirent qu'ils n'en avoient aucune connoissance ; & on parla des évêques, qui étant invités au concile, n'y avoient pas voulu venir, & n'avoient point envoyé d'excuse par écrit. C'est pourquoi après avoir fait lire les autorités des pères, on les excommunia, avec tous ceux qui, craignant la venue du pape, avoient suivi le roi à la guerre ; & nommément l'archevêque de Sens, & les évêques de Beauvais & d'Amiens. On excommunia encore l'abbé de S. Medard, qui s'étoit retiré du concile sans congé ; & l'archevêque de S. Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'Apostolique, réservé au pape.

Ensuite on fit douze canons, pour renouveller les décrets des pères, méprisés depuis long-temps, & on condamna sous peine d'anathème plusieurs abus, qui avoient cours dans l'église Gallicane. C'étoit ceux dont le promoteur s'étoit plaint dès l'entrée du concile, entr'autres, les promotions d'évê- *can.* 1.

AN. 1049. ques, sans élection du clergé & du peuple. On y ajouta la dé-
c. 5. fense de rien exiger pour la sépulture, le baptême, l'eucharis-
c. 7. tie, ou la visite des malades, & de prendre des usures. Et parce qu'il s'élevoit de nouveaux hérétiques dans les Gaules, le concile les excommunia, avec ceux qui recevroient d'eux quelque service, ou qui leur donneroient protection. Il excommunia quelques seigneurs laïques en particulier, savoir les comtes Engelrai & Eustache, pour inceste; & Hugues de Braine, qui ayant quitté sa femme légitime, en avoit épousé une autre. Il défendit à Baudouin comte de Flandre de donner sa fille en mariage à Guillaume duc de Normandie, & à ce duc de la recevoir. Il cita le comte Thibaud, parce qu'il avoit quitté sa femme. Il cita Geofroi comte d'Anjou au concile qui se tiendroit à Mayence, pour y être excommunié, s'il ne relâchoit Gervais évêque du Mans, qu'il tenoit en prison. Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiegne avoit fait sa plainte; & quiconque apporteroit quelque empêchement à ceux qui retourneroient du concile, que le pape congédia, en donnant sa bénédiction.

Le lendemain sixième jour d'Octobre, il vint au chapitre des moines de S. Remi, & leur demanda la société de leurs prières, en leur accordant la sienne : ils se prosternèrent; il leur donna l'absolution, & les embrassa tous l'un après l'autre. Ensuite il assembla ce qui restoit de prélats du concile, entra à l'église & fit célébrer la messe; puis il alla prendre le corps de S. Remi sur l'autel, & le portant sur ses épaules, le remit à sa place : ainsi il prit congé, & se mit en chemin pour retourner. En conséquence de cette quatrième translation de S. Remi, il ordonna par une bulle, adressée à tous les fidelles du royaume de France, de célébrer la fête de ce saint le premier jour d'Octobre, comme nous faisons encore.

LXIV. Concile de Mayence. *Tom. 9. conc. p. 1046.*

Le pape repassa en Allemagne, & cette même année 1049 célébra à Mayence le concile qu'il y avoit indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, à la tête desquels étoient cinq archevêques, Bardon de Mayence, Eberard de Trèves, Herman de Cologne, Adalbert de Hambourg & Engelhard de Magdebourg. L'empereur Henri y étoit présent, avec les seigneurs du royaume. Sibicon évêque de Spire y fut accusé d'adultère, & s'en purgea par l'examen du saint sacrifice, *Adam. lib. II. c. 31.* mais il se parjura, & depuis la bouche lui demeura tournée par paralysie : ce qui fut regardé comme la punition de son

parjure. En ce même concile on défendit la simonie & les mariages des prêtres; & Adalbert archevêque de Hambourg étant de retour chez lui, pour faire mieux observer ce réglement, excommunia les concubines des prêtres, & les chassa de la ville voulant ôter même le scandale que leur vue pouvoit donner. AN. 1050.

Adalbert étoit un des plus estimés entre les prélats de son temps, chéri du pape & de l'empereur, & on ne traitoit aucune affaire publique sans son conseil. Jusques-là que l'empereur Grec Constantin Monomaque, & le roi de France Henri, envoyant des ambassadeurs à l'empereur d'Allemagne, écrivirent aussi à l'archevêque Adalbert, pour lui faire compliment sur les grandes choses que l'empereur son maître avoit faites par ses conseils. Ce prélat, enflé de ces bons succès, & principalement de la faveur du pape & de l'empereur, conçut le dessein d'établir un patriarchat à Hambourg. La pensée lui en vint premièrement, de ce que le roi de Danemarck souhaita d'avoir un archevêché dans son royaume: & il l'obtint du pape, pourvu que l'archevêque de Hambourg y consentît. Adalbert y avoit répugnance: toutefois il le promit, à condition que le pape accorderoit à son église l'honneur du patriarchat. Il se proposoit de soumettre à sa métropole douze évêchés, & les avoit déjà désignés; mais la mort du pape Leon, & celle de l'empereur Henri qui la suivit de près, arrivèrent avant que l'on eût pu convenir des conditions: ainsi ces grands desseins demeurèrent sans exécution.

LXV. Héréfie de Berenger. *Mabill. præf. sæc. 6. part 2. Vita S. Leon. 19. Ap. Boll. t. 10. p. 645.*

Le pape Leon IX ne manqua pas de tenir à Rome, vers la mi-Avril de l'année 1050, le concile qu'il avoit indiqué l'année précédente: & dont il est fait mention dans celui de Reims; & ce fut dans ce concile de Rome qu'il condamna pour la première fois la nouvelle hérésie de Berenger. Berenger étoit né à Tours vers le commencement de ce siècle, & fit ses premières études à l'école de S. Martin, où Vautier son oncle étoit chantre. Il alla les continuer à Chartres sous Fulbert, qui lui recommanda de suivre toujours les traces des pères, sans jamais donner dans aucune nouveauté. Berenger étant revenu à Tours, fut reçu dans le chapitre de S. Martin du vivant du roi Robert; & quelque temps après y fut maître d'école: car on y nomme ainsi cette dignité. Il étoit archidiacre d'Angers dès l'an 1040, mais il

AN. 1050. ne cessa pas pour cela d'enseigner à Tours; & il eut pour disciple Eusebe, autrement Brunon, qui fut évêque d'Angers en 1047.

Cependant Lanfranc, moine du Bec en Normandie, commença à enseigner dans ce monastère avec un tel succès, qu'on y venoit de toute la Gaule. Berenger, chagrin de se voir abandonné, se mit à publier des opinions singulières de théologie, auxquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans sa jeunesse, & dont il avoit été jusques alors détourné par d'autres études. Il chercha les dogmes qui pouvoient par leur nouveauté le faire admirer, & lui attirer des disciples. Ainsi il combattit les mariages légitimes & le baptême des enfans: mais il attaqua principalement la doctrine commune de l'église touchant l'eucharistie, relevant Jean Scot, & rejetant Pascase, auteurs du neuvième siècle, dont j'ai parlé en leur temps.

Sup. liv. XLVII. *n.* 35. XLIX. *n.* 51. Lanfranc l'ayant appris, témoigna publiquement qu'il condamnoit l'erreur de Berenger; sur quoi Berenger lui écrivit en ces termes: j'ai appris, mon frère Lanfranc, une chose qu'Engucrran de Chartres a ouï dire, & dont je n'ai pas dû manquer de vous avertir; c'est que vous désapprouvez & que vous tenez même pour hérétiques les sentimens de Jean Scot sur le sacrement de l'autel, qui ne s'accordent pas avec ceux de votre favori Pascase. S'il est ainsi, mon frère, en portant ce jugement précipité, vous n'avez pas bien usé de l'esprit que Dieu vous a donné, & qui n'est pas méprisable; car vous n'avez pas encore assez étudié l'écriture sainte, avec ceux que vous estimez les plus habiles. Et maintenant quelque peu instruit que je sois, je voudrois vous entendre sur ce sujet, si j'en avois la commodité, en présence de tels juges convenables ou de tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, ne regardez pas avec mépris ce que je vous dis. Si vous tenez pour hérétique Jean, dont nous approuvons les sentimens sur l'eucharistie, vous devez tenir pour hérétiques S. Ambroise, S. Jerôme, S. Augustin, pour ne point parler des autres. Avant cette lettre, Berenger en avoit écrit une autre à Lanfranc dès-lors prieur du Bec, qui ne lui ayant point été rendue, fut lue de plusieurs personnes, & leur donna occasion de soupçonner Lanfranc d'être dans les sentimens de Berenger; ce qui montre que ce n'étoit pas la lettre que je viens de rapporter.

Le premier qui écrivit contre Berenger fut Hugues évêque de Langres, qui le traite de très-révérend prêtre, parce que l'église n'avoit encore rien prononcé contre lui. Il rapporte ainsi l'opinion de Berenger. Vous dites que le corps de Jesus-Christ est de telle sorte dans ce sacrement, que la nature & l'essence du pain & du vin n'est point changée; & vous rendez intellectuel ce corps, que vous aviez nommé crucifié; en quoi vous le déclarez manifestement incorporel, & vous scandalisez toute l'église. Car si la nature du pain & du vin demeure réellement après la consécration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé; & si ce qu'il y a de plus se fait par la seule puissance de l'entendement, on ne comprend pas comment il subsiste : puisque l'entendement examine seulement les choses, & ne les produit pas. Il finit en l'exhortant à n'avoir point de sentimens singuliers, & ajoute: vous dites que vous voyez ce sacrement avec d'autres yeux que le commun. J'en parle par expérience, je vous ai ouï dire, sans quoi je ne le croirois pas. Hugues de Langres avoit composé cet écrit avant le concile de Reims de l'an 1049, où il fut déposé pour simonie.

AN. 1050. *Post. Lanfr. p.* 68.

Sup. n. 62.

LXVI. Concile de Rome.

Herm. conc. an. 1050. *Lanfr. de Corp. D. c.* 4.

Le concile de Rome fut tenu après Pâque, qui cette année 1050 étoit le quinzième d'Avril. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, d'abbés & d'autres personnes pieuses de divers pays, entre lesquels étoit Lanfranc. Le pape Leon, à qui l'hérésie de Berenger avoit été déférée, fit lire devant tout le concile sa première lettre à Lanfranc touchant l'eucharistie, qui avoit été apportée à Rome par un clerc de Reims. Car l'envoyé de Berenger qui en étoit porteur, n'ayant point trouvé Lanfranc en Normandie, donna cetre lettre à quelques clercs; qui l'ayant lue, & l'ayant trouvée contraire à la foi commune de l'église la firent lire à d'autres & en expliquèrent le sens fort au long. De-là vint que Lanfranc fut soupçonné d'approuver les sentimens d'un ami qui lui écrivoit de la sorte.

Par la lecture de cette lettre, le concile vit que Berenger relevoit Jean Scot, condamnoit Pascase, & avoit des sentimens contraires à la foi touchant l'eucharistie. C'est pourquoi on prononça une sentence de condamnation, par laquelle il fut privé de la communion de l'église. Ensuite le pape ordonna à Lanfranc de se lever, & pour dissiper les mauvais bruits répandus contre lui, d'expliquer sa foi, & la

AN. 1050. prouver par des autorités plutôt que par des raisonnemens. Il se leva, expliqua ses sentimens, & les prouva si bien qu'ils furent approuvés de tous, sans que personne y trouvât rien à redire. Après quoi le pape indiqua le concile qu'il devoit tenir à Verceil le premier de Septembre prochain.

A ce concile de Rome se présentèrent les députés de l'archevêque de Tours, pour continuer la plainte qu'il avoit formée au concile de Reims l'année précédente, contre le prétendu archevêque de Dol & les évêques de Bretagne, que l'on accusoit même d'être simoniaques. Le pape leur avoit ordonné de venir au concile de Rome; mais il n'y vint que les députés de Tours: les Bretons n'y comparurent point. C'est pourquoi le pape écrivit au duc de Bretagne & aux seigneurs du pays une lettre où il dit : nous avons trouvé dans les écrits des anciens, que tous les évêques de votre pays doivent être soumis à l'archevêque de Tours, comme il est porté entr'autres par les lettres du pape Nicolas à Salomon roi de Bretagne. Ensuite il déclare excommuniés les évêques de Bretagne, avec défense de célébrer l'office divin & de donner la bénédiction. Il recommande au duc de se soustraire de leur communion, & leur enjoint de se trouver au concile de Verceil, s'ils veulent répondre aux plaintes de l'archevêque de Tours, & se purger de l'accusation de simonie.

Ep. 12.

Sup. liv. L. n. 58.

LXVII. Conférence de Briône.

Durand Troarn. p. 106. part. 9.

Cependant Berenger vint en Normandie, & arriva à l'abbaye de Préaux au diocèse de Lisieux, rétablie dès devant l'an 1035. Il s'expliqua avec l'abbé nommé Ansfroi, qui l'avoit reçu avec beaucoup d'honnêteté: mais qui fut scandalisé de ses blasphêmes. Cet abbé qui étoit savant, l'ayant examiné soigneusement sur plusieurs points, le reconnut infecté de plusieurs erreurs. Au sortir de-là Berenger alla promptement trouver le duc de Normandie Guillaume le bâtard, & tâcha adroitement de l'engager dans son erreur. Le duc, tout jeune qu'il étoit, suspendit son jugement avec beaucoup de prudence; & retint Berenger auprès de lui, jusqu'à ce qu'il allât à Briône, petite ville sur la rivière de Risle près l'abbaye du Bec, où il assembla les plus habiles gens de toute la Normandie. Le lendemain que le duc y fut arrivé, on ouvrit la conférence avec Berenger & avec un clerc qu'il avoit amené, & sur l'éloquence duquel il comptoit beaucoup. Mais ils furent si fortement réfutés, qu'on les réduisit premièrement au

ſilence, & enſuite à la confeſſion, quoique forcée, de la foi catholique. AN. 1050

Berenger étant ſorti ſi honteuſement de la conférence de Brione, s'en alla à Chartres, où pluſieurs l'interrogèrent ſur cette queſtion de l'euchariſtie; car le bruit de ce qui s'étoit paſſé étoit déjà répandu bien loin. Mais il ne voulut rien répondre aux clercs de Chartres : il promit ſeulement de le faire quand on lui en donneroit la commodité. Cependant il leur écrivit une lettre contenant pluſieurs abſurdités, & pluſieurs erreurs contre la foi catholique. Il eut même la témérité d'y traiter d'hérétique l'égliſe Romaine, ſans en excepter le pape Leon, dont la foi & le mérite étoient ſi connus. Car il diſoit qu'il ne différoit de répondre, que juſqu'à ce qu'il eût convaincu le pape & les Romains dans le concile indiqué à Verceil, dont le jour étoit proche.

LXVIII. Mauger archevêque de Rouen.

L'archevêque de Rouen étoit alors Mauger, fils de Richard II duc de Normandie, & ſucceſſeur de ſon oncle Robert, dont il imita la vie ſcandaleuſe, ne ſongeant qu'à ſon plaiſir : mais il fit encore pis, en diſſipant les biens de ſon égliſe. Il ne laiſſa pas, vers cette année 1050, de tenir un concile avec deux de ſes ſuffragans, Hugues d'Évreux & Robert de Coutances; où d'abord il ſe plaint des mauvais princes, parce qu'il étoit mal avec le duc Guillaume ſon neveu. On y fit dix-neuf canons, où l'on blâme ceux qui briguent l'épiſcopat, en faiſant des préſens au prince & à ceux qui ont accès auprès de lui : on défend les tranſlations, & le mauvais prétexte, tiré de ce que l'évangile ordonne aux apôtres de paſſer d'une ville à l'autre pour éviter la perſécution. On défend diverſes ſortes de ſimonie, & les entrepriſes des évêques & des clercs les uns ſur les autres. Le dernier canon porte, que les nouveaux baptiſés ſe préſenteront huit jours durant en leurs habits blancs avec des cierges allumés, dans l'égliſe où ils ont reçu le baptême, & dont ils ſont paroiſſiens. C'eſt qu'il y avoit encore des Normands païens, qui ſe convertiſſoient tous les jours; quoiqu'on puiſſe auſſi l'entendre des enfans.

Geſta Guil. duc. p. 194. 195. hiſt. Norm. Order. Vital. liv. v. c. 45. Tom. 9. conc. p. 1047. c. 2. c. 3.

LXIX. Concile de Verceil.

Le concile de Verceil fut tenu, comme il avoit été dit, au mois de Septembre de la même année 1050. Le pape Leon y préſida, & il y vint des évêques de divers pays. Berenger n'y vint point, quoiqu'il y eût été appelé : mais Lanfranc s'y trouva, ayant été retenu par le pape depuis le

Lanfr. c. 4.

An. 1050. concile de Rome. En celui de Verceil on lut publiquement le livre de Jean Scot touchant l'euchariſtie, qui fut condamné & brûlé. On expliqua auſſi l'opinion de Berenger, & elle fut condamnée. Deux clercs qui ſe diſoient envoyés de ſa part, voulant le défendre, furent d'abord confondus & arrêtés. En ce même concile le pape ſuſpendit de ſes fonctions Hunfroi archevêque de Ravenne, pour quelque différent qu'il avoit avec l'égliſe Romaine : mais il accorda le pallium à Dominique patriarche de Grade, avec le droit de faire porter la croix devant lui, & écrivit aux évêques de Venitie & d'Iſtrie de lui obéir comme à leur primat.

Herm. Chr. 1050. Dandul. ap. Baron.an.1050. Ital. ſacr. tom. 5. pag. 1189.

Après ce concile le pape Leon paſſa les Alpes, & vint à Toul, où il accorda un privilége au monaſtère de S. Manſui, en date du vingt-deuxième d'Octobre 1050. Il transféra auſſi ſolennellement les reliques de S. Gerard évêque de Toul, qu'il avoit canoniſé au concile de Rome. Enfin il demeura en Lorraine & en Allemagne juſqu'au mois de Février de l'année ſuivante.

Vita, lib. II. c. 6.

LXX. Lettres à Berenger. *Durand.*

En France on parloit beaucoup de l'héréſie de Berenger, qui commençoit à s'étendre ſecrétement, & les gens de bien en étoient alarmés. Le roi Henri en ayant oui parler, de l'avis des évêques & des ſeigneurs de ſon royaume, indiqua un concile à Paris pour le ſeizième d'Octobre, & ordonna à Berenger de s'y trouver. Cependant Berenger écrivit en ces termes à Aſcelin moine du Bec, qui avoit aſſiſté à la conférence de Briône.

Apud Lanfr. p. 24. tom. 9. conc. p. 1056.

Il auroit fallu vous écrire bien autrement, ſi la puiſſance divine m'en avoit laiſſé la liberté : mais puiſque cela n'eſt pas j'ai cru vous devoir écrire comme je puis. J'avois donc réſolu en paſſant chez vous de ne traiter de l'euchariſtie avec qui que ce fût, avant que de ſatisfaire, ſelon l'évangile & l'Apôtre, aux évêques que j'allois trouver. De-là vient que je ne vous ai preſque rien oppoſé ni accordé dans cette conférence où vous étiez venu ſi indignement, pour ne pas dire le reſte, comme vous verrez bien, ſi vous y faites réflexion. C'eſt la conférence de Briône. Il continue : de-là vient auſſi que je n'ai rien dit ſur cette propoſition ſacrilége de Guillaume, que toute perſonne doit s'approcher à Pâque de la ſainte table. Ce Guillaume étoit un autre moine du Bec, depuis abbé de Cormeilles. Berenger continue :

Pour venir donc au fait, j'ai appris que Guillaume m'ac-

cuse à préfent de n'avoir pu nier que Jean Scot ne foit hérétique. Vous m'êtes témoin que cela eft faux, fi vous vous fouvenez bien de mes paroles; quoique vous-même teniez Jean Scot pour hérétique. Je prie Dieu de ne vous pas permettre d'ignorer plus long-temps, combien ce fentiment eft inconfidéré, impie, & indigne de votre facerdoce. Car vous démentez toutes les raifons de la nature, la doctrine de l'évangile & de l'Apôtre, fi vous croyez avec Pafcafe ce qu'il s'imagine lui feul, que dans le facrement du corps du Seigneur la fubftance du pain fe retire abfolument. Or voici ce que j'ai dit de Jean : que je n'avois pas vu entièrement tout ce qu'il a écrit, comme il eft vrai encore à préfent, & que ce que j'en avois vu fur ce fujet, je pouvois le montrer dans les écrits de ceux que l'on devoit tenir pour hérétiques, fi Jean l'étoit, comme j'avois marqué dans ma lettre à Lanfranc. C'eft-à-dire S. Ambroife, S. Jerôme & S. Auguftin.

Il continue : je difois au refte que, fi je trouvois dans Scot quelque chofe qui ne fût pas affez exact, je le défapprouverois facilement. En parlant ainfi je difois vrai, & j'évitois d'entrer en paffant dans aucune difcuffion, pour la raifon que j'ai dite. Ce brave homme, c'eft Guillaume, avança feulement deux propofitions qu'il avoit ouï dire que je foutenois : que les paroles mêmes de la confécration prouvoient que la matière du pain ne fe retire pas du facrement; & que la verge épifcopale n'eft pas le foin des ames. Quant à la première propofition, je l'ai foutenue, comme vous pouvez vous en fouvenir; & elle eft fi claire, qu'un jeune écolier peut la prouver, pourvu qu'il fache paffablement la force de la conftruction des paroles. Quant à la feconde propofition, j'ai dit au contraire, & je le foutiens encore, que la verge épifcopale eft le foin des ames. Et maintenant ce que je devois dire devant les évêques, je voudrois, s'il y avoit fureté, le dire au moins devant vous en préfence de qui on voudroit. Mais tant que je ne le puis, je vous conjure au nom du Seigneur, de ne pas vous rendre faux témoin, en difant que j'ai condamné Jean Scot; & je vous *Luc.* XI. avertis de craindre la malédiction de l'évangile, contre ceux 52. qui ayant la clef de la fcience, n'y entrent pas, & empêchent les autres d'y entrer; & le reproche du prophète con- *Ifa.* XXX. tre ceux qui difent aux voyans de ne pas voir. Comme Ar- 10.

AN. 1050. noul me dit en votre présence de vous permettre de croire ce qu'on vous avoit appris; quoique toute mon application soit d'empêcher que l'on ne passe les bornes des pères, de l'évangéliste, de l'Apôtre, de S. Ambroise, de S. Augustin, de S. Jerôme. Si j'ai la liberté d'en parler avec vous, je m'assure de votre pénétration, que vous le verrez plus clair que le jour. Je vous ai écrit comme j'ai pu, attendant du Seigneur la commodité de conférer avec vous. Adieu. Telle est la lettre de Berenger, où l'on croit que les évêques dont il parle, sont ceux qui devoient s'assembler au concile de Paris.

Ascelin lui répondit : j'ai reçu votre lettre avec joie, espérant voir bientôt votre correction, mais l'ayant lue, ma joie s'est tournée en tristesse. O Dieu, où est cette vivacité, cette subtilité, ce bon sens, dont vous étiez si bien pourvu ! puisque vous avez même oublié, si vous ne le feignez pas, ce qui s'est passé dans notre conférence : je veux dire, cette proposition de Guillaume, que tout homme doit à Pâque s'approcher de la table du Seigneur. Car nous sommes témoins qu'il a dit seulement, qu'on devoit s'en approcher, à moins que l'on n'eût commis quelque crime qui obligeât à s'en éloigner; ce qui ne se devoit faire que par l'ordre du confesseur, autrement c'est rendre inutiles les clefs de l'église.

Quant à moi, j'ai soutenu ce que, moyennant la grace de Dieu, je croirai toute ma vie comme certain & indubitable: savoir, que le pain & le vin sur l'autel, par la vertu du Saint-Esprit & le ministère du prêtre, deviennent le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ. Et je ne juge point inconsidérément de Jean Scot; puisque je vois qu'il ne tend qu'à me persuader, que ce que l'on consacre sur l'autel, n'est ni le vrai corps ni le vrai sang de Notre-Seigneur. Ensuite : vous dites que vous n'aviez pas lu son livre jusqu'à la fin; en quoi je ne puis assez admirer, qu'un homme aussi sensé que vous, loue si fort ce qu'il ne connoît pas. Au reste, je crois, avec Pascase & les autres catholiques, que les fidelles reçoivent à l'autel le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ, & je ne combats point en cela les raisons de la nature; car je n'appelle nature que la volonté de Dieu, qui est toute-puissante. Il lui soutient ensuite qu'il a été obligé d'abandonner Jean Scot, sur un mauvais sens qu'il donnoit à une oraison de S. Gregoire. Il lui reproche d'être d'un autre sentiment

ment que l'église universelle, & soutient que le chantre Arnoul a eu raison de lui dire : laissez-nous croire comme nous avons été instruits. Il vouloit, dit-il, vous détourner de changer ce chemin droit & battu, que nous ont montré nos maîtres si saints, si sages & si catholiques. Il finit en l'exhortant à abandonner ce livre, qui avoit été condamné au concile de Verceil, qu'il nomme concile plénier, & à revenir à la tradition catholique.

An. 1050.

Theoduin ou Deoduin évêque de Liége, ayant appris que l'on devoit tenir un concile à Paris sur l'affaire de Berenger, écrivit ainsi à Henri roi de France : Le bruit s'est répandu au-delà des Gaules & dans toute la Germanie, que Brunon évêque d'Angers & Berenger de Tours, renouvellant les anciennes hérésies, soutiennent que le corps du Seigneur n'est pas tant son corps que l'ombre & la figure de son corps : détruisent les mariages légitimes, & renversent autant qu'il est en eux le baptême des enfans. On dit que, par le zèle que vous avez pour l'église, vous avez convoqué un concile pour les convaincre publiquement, & délivrer de cet opprobre votre illustre royaume. Mais nous n'espérons pas qu'on le puisse faire, puisque Brunon est évêque, & qu'un évêque ne peut être condamné que par le pape. C'est ce qui nous afflige sensiblement, tous tant que nous sommes d'enfans de l'église. Car nous craignons que, si ces malheureux sont ouis dans un concile où ils ne peuvent être punis, leur impunité ne produise un grand scandale.

Tom. 9. conc. p. 1061. tom. 4. Analect. p. 396.

C'est pourquoi nous prions tous votre majesté de ne les point écouter, jusques à ce que vous ayez reçu du saint siége le pouvoir de les condamner. Encore ne faudroit-il point les entendre ; il ne faut songer qu'à les punir. On a dû écouter les hérétiques, lorsque les questions n'avoient pas encore été bien examinées : maintenant tout est si bien éclairci par les conciles & par les écrits des pères, qu'il ne reste rien de douteux. Deoduin rapporte plusieurs passages des pères, contre les erreurs de Berenger, & conclut ainsi : Nous croyons donc que Brunon & Berenger sont déjà anathématisés, & par conséquent vous n'avez qu'à délibérer avec vos évêques & les nôtres, avec l'empereur votre ami & avec le pape même, de la punition qu'ils méritent.

On rapporte au même temps la lettre écrite à Berenger par Adelman, alors scolastique ou écolâtre de Liége, & depuis évê-

AN. 1050. que de Breſſe, qui commence ainſi : je vous nomme mon frère de lait, à cauſe de la douce ſociété où nous avons ſi agréablement vécu à l'école de Chartres, vous plus jeune, moi un peu plus grand, ſous notre vénérable Socrate. Il veut dire l'évêque Fulbert. Enſuite il fait ſouvenir Berenger des entretiens que ce ſaint évêque avoit le ſoir avec eux en particulier dans un petit jardin près de la chapelle : où leur parlant avec tant de tendreſſe, que ſouvent les larmes lui coupoient la parole, il les exhortoit à ſuivre le grand chemin & à marcher ſoigneuſement ſur les traces des pères, ſans jamais s'en écarter. Il ajoute : Dieu vous garde, mon ſaint frère, de donner dans les ſentiers détournés ; qu'il montre au contraire la fauſſeté des bruits qui ſe répandent de tous côtés contre vous, même en Allemagne, où je ſuis depuis longtemps comme étranger.

On prétend que vous vous êtes ſéparé de l'unité de l'égliſe, en diſant, que ce que l'on immole tous les jours ſur l'autel par toute la terre, n'eſt pas le vrai corps & le vrai ſang de J. C. mais une figure & une reſſemblance. L'ayant ouï dire il y a deux ans, je réſolus de vous écrire & d'en apprendre de vous-même la vérité. Mais ſachant que votre ami Paulin primicier de Metz étoit un peu plus proche de vous, je le priai de s'en charger, & il le promit. Il l'a négligé juſques ici ; mais Dieu m'a fait trouver une autre occaſion de vous écrire. Je vous conjure donc par la miſéricorde de Dieu, & par la mémoire ſi chère de Fulbert, de ne point troubler la paix de l'égliſe catholique, pour laquelle tant de milliers de martyrs & tant de ſaints docteurs ont combattu ; & qu'ils ont ſi bien défendue, que tous les hérétiques ſont demeurés confondus. Il établit enſuite la créance commune de l'euchariſtie ſur les paroles de l'écriture ; & montre que c'eſt toujours Jeſus-Chriſt qui conſacre, comme c'eſt toujours lui qui baptiſe.

LXXI. Concile de Paris. *Durand, Troarn,*

Le concile de Paris ſe tint au jour nommé, ſeizième d'Octobre 1050. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, de clercs, de nobles laïques, & le roi même y aſſiſta ; mais Berenger n'y vint point, quoiqu'il en eût reçu ordre, & demeura avec ſon évêque Brunon, qu'il avoit engagé dans ſes erreurs. Cependant Iſembert évêque d'Orléans produiſit publiquement dans le concile une aſſez grande lettre, & dit : Ordonnez, je vous prie, qu'on liſe cette lettre de Berenger. Je ne l'ai

pas reçue de lui; mais je l'ai interceptée, comme il l'envoyoit par un courrier à un de ses amis nommé Paul. On croit que c'est Paulin primicier de Metz. Cette lettre fut lue & écoutée avec une extrême attention; mais le concile en fut si scandalisé, qu'il en interrompit plusieurs fois la lecture pour témoigner son indignation. On condamna donc tout d'une voix Berenger avec ses complices: on condamna aussi le livre de Jean Scot, d'où les erreurs que l'on condamnoit étoient tirées; & on déclara que si Berenger ne se rétractoit avec ses sectateurs, toute l'armée de France, ayant le clergé à la tête en habit ecclésiastique, iroit les chercher quelque part qu'ils fussent, & les assiéger jusques à ce qu'ils se soumissent à la foi catholique, ou qu'ils fussent pris pour être punis de mort. Telle fut la conclusion du concile de Paris. AN. 1050.

Comme le roi étoit abbé de S. Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à Berenger le revenu qu'il tiroit en qualité de chanoine de cette église: de quoi Berenger se plaignit par lettre à un abbé nommé Richard, qui avoit accès auprès du roi. Il le prie d'exciter ce prince à réparer, par quelque libéralité, la perte qu'il lui fait souffrir sans sujet. Enfin il offre de montrer au roi & à qui il lui plaira, que c'est très-injustement qu'au concile de Verceil on a condamné Jean Scot & approuvé Pascase. Le roi doit savoir, ajoute-t-il, que Jean Scot n'a écrit qu'à la prière du grand Charles son prédécesseur, si zélé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers & ignorans de ce temps-là ne prévalût, il chargea ce savant homme de recueillir dans les écritures de quoi les désabuser. C'est Charles le Chauve dont il parle. *Tom. 2. Spicil. p. 510. to. 9. conc. pag. 1062.*

LXXII. Commencemens de Lanfranc. *Vita sæc. 6. Ben. part. 1. p. 635. Bol. 28. Maii to. 17. pag. 834.*

Lanfranc, cet illustre adversaire de Berenger, étoit Italien, né à Pavie d'une famille de sénateurs, & son père étoit du nombre des conservateurs des lois de la ville. Lanfranc le perdit en bas âge; & comme il devoit lui succéder dans sa dignité, il quitta Pavie pour aller faire ses études; & après y avoir donné beaucoup de temps, il revint parfaitement instruit de toutes les lettres humaines. Ensuite il sortit de son pays, passa les Alpes & vint en France du temps du roi Henri & de Guillaume duc de Normandie. Il arriva en cette province, suivi de plusieurs écoliers de grande réputation, & s'arrêta à Avranches, où il enseigna quelque temps. Mais considérant combien il est vain de chercher l'estime des créatures,

il résolut de chercher uniquement de plaire à Dieu, & voulut même éviter les lieux où il y avoit des gens de lettres qui pourroient lui rendre honneur.

Cependant comme il alloit à Rouen, sur la fin du jour passant par une forêt au-delà de la rivière de Risle, il rencontra des voleurs; qui lui ayant ôté tout ce qu'il avoit, lui lièrent les mains derrière le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de sa chape, l'éloignèrent du chemin, & le laissèrent dans des broussailles épaisses. En cette extrémité, ne sachant que devenir, il plaignoit son infortune. Quand la nuit fut venue, étant rentré en lui-même, il voulut chanter les louanges de Dieu & ne put, parce qu'il ne l'avoit point appris. Alors il dit : Seigneur, j'ai tant employé de temps à l'étude, j'y ai usé mon corps & mon esprit, & je ne sais pas encore comment je dois vous prier. Délivrez-moi de ce péril, & avec votre secours, je réglerai ma vie de telle sorte, que je puisse vous servir. Au point du jour il ouït des voyageurs qui passoient, & se mit à crier pour leur demander du secours. D'abord ils eurent peur; puis remarquant que c'étoit la voix d'un homme, ils s'approchèrent; & ayant appris qui il étoit, ils le délièrent & le ramenèrent dans le chemin. Il les pria de lui montrer le plus pauvre monastère qu'ils connussent dans le pays. Ils lui répondirent : nous n'en connoissons point de plus pauvre que celui qu'un certain homme de Dieu bâtit ici proche; & lui en ayant montré le chemin, ils se retirèrent.

C'étoit l'abbaye du Bec, commencée sept ans auparavant par le vénérable Hellouin. Quand Lanfranc y arriva, il trouva ce bon abbé occupé à bâtir un four, où il travailloit de ses mains. Après s'être salués, l'abbé lui demanda s'il étoit Lombard, le reconnoissant apparemment à son langage. Ouï, répondit Lanfranc, je le suis. Que désirez-vous, dit Hellouin? Je veux être moine, répondit-il. Alors l'abbé commanda à un moine nommé Roger, qui travailloit de son côté, de lui donner le livre de la règle, comme S. Benoît ordonne
Reg. c. 58. de la faire lire aux postulans. Lanfranc, l'ayant lue toute entière, dit qu'avec l'aide de Dieu il observeroit volontiers tout ce qu'elle contenoit : après quoi l'abbé, sachant qui il étoit & d'où il venoit, lui accorda sa demande. Il se prosterna sur le visage, & baisa les pieds de l'abbé, dont il admiroit dès-lors l'humilité & la gravité.

Hellouin, ou comme on disoit alors, Herluin, étoit un gentilhomme du pays. Son père Ansgot descendoit des premiers Normands qui vinrent de Danemarck : sa mère Heloïse étoit parente des comtes de Flandres. Hellouin fut élevé par Gislebert, comte de Brione, petit-fils du duc Richard premier ; & de tous les seigneurs de sa cour, c'étoit celui qu'il chérissoit le plus. Car il passoit pour un des plus braves & des plus adroits aux armes de toute la Normandie : son mérite étoit connu du duc Robert & des princes étrangers. Il avoit déjà trente-sept ans, & vivoit dans l'état le plus agréable selon le monde, quand il commença à s'en dégoûter & à rentrer en lui-même. Il alloit plus souvent à l'église, où il prioit avec larmes, & y passoit quelquefois les nuits. Il venoit plus rarement à la cour du comte de Brione : ce n'étoit plus la même application aux armes, la même propreté en ses habits : tout son extérieur étoit négligé. Souvent il jeûnoit tout le jour, & mangeant à la table du comte, il ne prenoit que du pain & de l'eau : il en vint jusques à ne vouloir plus monter à cheval, & à ne marcher que sur un âne. On s'en moquoit, & on le traitoit d'insensé ; mais il demeuroit ferme en sa sainte résolution, & passa trois ans en cet état.

LXXIII. Hellouin, abbé du Bec. *Vita sæc. 6. Ben. part. 2. p. 343.*

Ce qui le retenoit à la cour, étoit le désir de conserver les terres qu'il tenoit du comte, pour les consacrer à Dieu. Outre qu'il ne savoit quel genre de vie embrasser, & à qui s'adresser pour sa conduite : tant la Normandie étoit alors dépourvue de bons guides pour la vie spirituelle. Les prêtres & les évêques mêmes étoient mariés publiquement, & portoient les armes comme les laïques : tous gardoient encore les mœurs des anciens Danois. Enfin il découvrit au comte le dessein qu'il avoit de se retirer dans un monastère, & obtint de lui, pour récompense de ses services, la disposition de ses biens & de tous ceux de sa famille. Aussitôt il commença à bâtir un monastère dans une de ses terres nommée Borneville ; & non content de conduire l'ouvrage, il y travailloit de ses mains. Il creusoit la terre, portoit sur ses épaules les pierres, le sable & la chaux, maçonnoit lui-même ; & en l'absence des autres, il amassoit ce qui étoit nécessaire pour leur travail. Il jeûnoit tous les jours, & ne mangeoit qu'à la fin de la journée, après avoir fini son ouvrage. C'étoit l'an 1034 ; & Hellouin, qui avoit quarante *Chr. cc.*

ans, ne favoit pas lire, fuivant les mœurs de la nobleffe de ce temps-là, qui méprifoit entièrement les lettres. A cet âge il commença à apprendre le pfeautier, & y employoit prefque toute la nuit, pour ne rien perdre du travail de la journée. Il ne laiffa pas depuis d'entendre fi bien le fens des faintes écritures, qu'il étonnoit les gens de lettres.

Voulant apprendre la vie monaftique, il alla à un certain monaftère, & après avoir fait fa prière, il s'approcha avec grand refpect de la porte de la maifon, comme fi c'eût été la porte du paradis. Mais, voyant des moines bien éloignés de la gravité de leur profeffion, il en fut troublé, & ne favoit plus quel genre de vie il devoit embraffer. Alors le portier le voyant entrer plus avant, & le prenant pour un voleur, le faifit par le cou de toute fa force & le tira hors la porte, le tenant aux cheveux. Hellouin fouffrit cet affront fans dire une parole. A Noël il alla à un autre monaftère de plus grande réputation. Mais il y vit les moines pendant la proceffion faluer en riant les féculiers d'une manière indécente, montrer avec complaifance leurs beaux ornemens, & s'empreffer à qui entreroit le premier; jufques-là que l'un d'eux donna à celui qui le preffoit un tel coup de poing, qu'il le fit tomber à la renverfe, tant les mœurs des Normands étoient encore barbares. Toutefois la nuit fuivante, étant demeuré pour prier en un coin de l'églife, il vit avec grande confolation un moine, qui, fans le voir, fe vint mettre auprès de lui, & demeura en prière jufqu'au jour, tantôt profterné, tantôt à genoux.

Ne trouvant donc point de monaftère à fon gré, il revint à celui qu'il bâtiffoit, & en fit confacrer l'églife par Hebert, évêque de Lifieux, qui en même-temps lui donna l'habit monaftique; & trois ans après, comme il avoit déjà raffemblé plufieurs difciples, il l'ordonna prêtre & abbé. Helloin continua à montrer l'exemple du travail. Après que l'office étoit achevé à l'églife, il marchoit le premier aux champs, foit pour labourer, foit pour femer, foit pour porter du fumier ou le répandre, foit pour arracher des épines; tous travailloient & revenoient à l'églife à toutes les heures de l'office. Leur nourriture étoit du pain de feigle, & des herbes cuites au fel & à l'eau; encore n'avoient-ils que de l'eau bourbeufe. La mère de l'abbé fe donna auffi

Orderic. lib. v.

à Dieu, & se retira près de lui, pour laver les habits des moines & leur rendre toutes sortes de services.

Quelque temps après, Hellouin quitta Borneville pour transférer son monastère à un lieu plus commode nommé le Bec, du nom d'un petit ruisseau qui y passe; & en peu d'années il y bâtit une église & des lieux réguliers. Mais comme les besoins du monastère l'obligeoient d'agir beaucoup au-dehors, il lui falloit un homme capable de contenir les moines au-dedans; & il étoit fort en peine de le trouver, quand Dieu lui envoya Lanfranc l'an 1041, de la manière que j'ai dit. Hellouin crut alors que ses prières étoient exaucées, & ils se respectoient mutuellement. L'abbé *Vita Lanfr. n. 3.* admiroit l'humilité d'un si savant homme, qui lui obéissoit en tout avec une soumission parfaite. Lanfranc admiroit la science spirituelle de ce laïque converti & élevé au sacerdoce depuis si peu de temps, & il reconnoissoit que l'esprit souffle où il veut. Hellouin étoit d'ailleurs très-habile *Joan. III. 5.* pour les affaires du dehors, pour les bâtimens, pour le soin de la subsistance, sans que cette application portât préjudice à son intérieur. Comme il savoit très-bien les lois du pays, il soutenoit parfaitement ses droits, & étoit l'arbitre des différents entre les autres.

Lanfranc passa trois ans dans une entière solitude, s'instruisant des devoirs de la vie monastique, & particulièrement des divins offices, suivant la promesse qu'il avoit faite à Dieu, quand il fut pris par des voleurs. Il parloit à peu de personnes, & étoit peu connu, même dans le monastère. Mais ensuite le bruit de sa retraite se répandit, & la réputation qu'il avoit déjà acquise rendit fameux le monastère du Bec & l'abbé Hellouin. Les clercs y accouroient, les grands y envoyoient leurs enfans, les maîtres des écoles les plus fameuses venoient l'écouter; & en sa considération plusieurs seigneurs donnèrent des biens à l'abbaye. Il n'en étoit pas moins humble; & un jour comme il lisoit au réfectoire, le supérieur le reprit sur un mot qu'il avoit bien prononcé, & il le prononça mal par obéissance. Il songea même à se retirer, voyant l'indocilité & la grossièreté des moines du Bec, dont quelques-uns, envieux de son mérite, craignoient de l'avoir pour supérieur. Il se proposoit donc de vivre en ermite; mais l'abbé Hellouin en fut averti par révélation, & le conjura tendrement de ne le pas abandonner. Lanfranc se voyant

découvert, lui demanda pardon, promit de ne le quitter jamais, & de lui obéir en tout. Hellouin le fit prieur, lui donnant toute l'intendance du monastère ; & depuis ils vécurent toujours dans une parfaite union.

LXXIV. Eglise d'Espagne. *Sup. l.* VIII. *n.* 31.

En Espagne, Alfonse V étant mort l'an 1028, son fils Veremond III lui succéda & régna dix ans ; mais il mourut jeune & sans enfans, & laissa le royaume de Leon à Ferdinand I, qui avoit épousé sa sœur. Il étoit fils de Sanche le grand, roi de Navarre ; & ayant aussi le comté de Castille, il en prit le nom, & est compté pour premier roi de Castille. Il commença à régner l'an 1038, & régna vingt-neuf ans : on lui donne, comme à son père, le surnom de grand. Il fit tenir un concile à Coyac dans le diocèse d'Oviédo l'an 1050, ére 1088, où assistèrent neuf évêques ; savoir, ceux d'Oviédo, de Leon, d'Astorga, de Palencia, de Viseu, de Calahorra, de Pampelune, de Lugo & d'Iria ou Compostelle : il y avoit aussi plusieurs abbés, & tous les grands du royaume. La reine Sancha est nommée en tête de ce concile avec le roi son époux, parce que c'étoit elle qui étoit proprement reine de Leon. *Tom.* 9. *p.* 1063.

On y fit treize canons, entre lesquels il y a quelques réglemens pour le temporel ; aussi étoit-ce une assemblée mixte. On y ordonne la résidence aux évêques & aux clercs : on leur défend de porter les armes ou des habits indécens, & de loger avec des femmes ; de sacrifier dans des calices de bois ou de terre : ce qui montre la pauvreté du pays. On recommande aux archidiacres & aux prêtres d'inviter à la pénitence les adultères, les homicides & les autres pécheurs ; & s'ils ne le font, de les séparer de l'église. On recommande d'observer le dimanche, en commençant aux vêpres du samedi, & assistant le dimanche à la messe & à toutes les heures. Défense aux chrétiens de loger ou manger avec les Juifs. Ordonné de jeûner le samedi. Tous les moines & les religieuses suivront la règle de saint Benoît, & seront soumis aux évêques.

c. 7. 8. 10. *c.* 13. *c.* 1. *c.* 3. *c.* 4. *c.* 6. *c.* 11. *c.* 2.

AN. 1051. LXXV. Actions de Leon IX. *Herm. an.* 1051.

Au commencement de l'année suivante 1051, le pape Leon IX étoit encore en Allemagne, & il célébra la purification à Ausbourg avec l'empereur Henri & un grand nombre d'évêques & de seigneurs. L'archevêque de Ravenne Hunfroi s'y trouva par ordre de l'empereur : & ayant rendu au pape tout ce qu'il avoit usurpé sur l'église Romaine, il lui demanda l'absolution de l'excommunication prononcée contre

lui au concile de Verceil l'année précédente. Comme il étoit prosterné aux pieds du pape, & que tous les évêques présens intercédoient pour lui, le pape dit: Dieu lui donne l'absolution de tous ses péchés selon sa dévotion. L'archevêque se leva avec un ris moqueur; & le pape, fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proches: Hélas! ce misérable est mort. L'archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui, qu'il mourut subitement, & à ce que l'on disoit, de poison.

AN. 1051. *Vita Leon, lib. II. c. 7.*

Ensuite le pape retourna à Rome, & après Pâque y tint un concile, où il excommunia Gregoire évêque de Verceil, pour adultère commis avec une veuve fiancée à son oncle. Cette censure avoit été prononcée en l'absence & à l'insçu de l'évêque; mais il vint peu après à Rome, & ayant promis satisfaction, il fut rétabli dans ses fonctions. On rapporte à ce concile un décret du pape Leon, portant que les femmes, qui dans l'enceinte des murs de Rome se feroient prostituées à des prêtres, feroient à l'avenir adjugées au palais de Latran comme esclaves. Ce qui fut depuis étendu aux autres églises.

Herman.

Petr. Dam. Opusc. LVIII. c. 7.

Le même pape donna à l'église de saint Pierre de Rome la dixme des oblations que l'on y offroit sur l'autel, & en marqua l'emploi pour les réparations, la décoration & le luminaire de la même église. Ce qui peut faire juger combien ces offrandes étoient abondantes. Ce pape, par une lettre adressée au clergé & au peuple d'Ossimo, condamna la mauvaise coutume de quelques lieux, où après la mort de l'évêque, le peuple entroit à main armée dans sa maison, pilloit tous ses biens, brûloit les maisons de campagne, coupoit les vignes & les arbres. Quand l'évêque auroit offensé quelqu'un pendant sa vie, dit le pape, quel mal a fait Jesus-Christ, à qui cette église est demeurée en garde? & faut-il que la subsistance des pauvres périsse? Il défend donc ce sacrilége sous peine d'anathême. Pierre Damien se plaignoit quelques années auparavant au pape Clement II, de ce que les crimes de l'évêque d'Ossimo demeuroient impunis; & ce fut apparemment la mort de ce scélérat qui donna occasion à la lettre de Leon IX. Ce fut aussi à Rome, & vers ce même temps, qu'il se choisit un successeur pour le siége de Toul; savoir, Udon primicier, qu'il avoit déjà fait bibliothécaire & chancelier de l'é-

T. 9. conc. p. 985.

Ep. 10.

Petr. Dam. II epist. 3. Vita, II. c. 8.

An. 1051. glise Romaine, & qu'il aimoit comme son fils, pour son zèle & ses autres bonnes qualités. Il envoya un exprès à l'empereur pour avoir son agrément, & Udon tint le siége de Toul jusques en 1070. L'empereur célébra à Goslard la fête de Noël en 1051, & y trouva des Manichéens qu'il fit pendre de l'avis de toute l'assemblée, de peur que cette hérésie ne s'étendit.

Herman. 1052.

LXXVI. Ecrit de Pierre Damien contre les clercs impudiques. *Petr. Dam. Opusc.* VII. c. 2.

On peut rapporter à ce temps-là, c'est-à-dire aux premières années de Leon IX, l'écrit que Pierre Damien lui adressa pour avoir sa décision touchant les clercs infectés de péchés abominables. Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la pénitence, quelque rude qu'elle soit; mais ils ne peuvent se résoudre à perdre leur rang dans l'église; & quelques évêques peut-être trop indulgens ne jugent dignes d'être déposés, que ceux qui sont tombés dans
c. 3. le dernier degré de corruption. Pour nous il nous semble, que quiconque est dans ces habitudes criminelles, doit être exclus des ordres, ou en déchoir s'il y est déjà
c. 4. promu. On objecte la nécessité de trouver des ministres pour le service de l'église; mais par cette raison on met-
c. 5. tra des coupables même dans les premières places. Et ne peut-on pas dire, que ceux-là sont tombés dans le sens réprouvé, qui après de telles chutes veulent encore demeu-
Rom. I. 32. rer dans le ministère ecclésiastique? L'apôtre juge dignes de mort, non-seulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y consentent; toutefois il ne parle
c. 6. que des Gentils: qu'auroit-il dit, s'il avoit vu cette plaie dans le corps même de l'église, & jusques dans le clergé?
c. 7. L'abus est venu dans un tel excès, que les pères spirituels pèchent avec leurs propres enfans, & que les coupables se confessent à leurs complices, qui ne leur imposant point de pénitences convenables, ne leur donnent point les moyens
c. 10. de se relever de leurs chutes. Ils s'appuyent sur de fausses règles que l'on trouve mêlées avec les canons, & dont je mettrai ici quelques-unes, pour montrer que toutes les autres semblables, quelque part qu'on les rencontre, sont fausses & apocryphes. Si un prêtre qui n'est pas moine a péché avec une fille, il fera deux ans de pénitence, & pendant les trois carêmes il jeûnera au pain & à l'eau le lundi, le mercredi, le vendredi, & le samedi: si c'est avec une religieuse & par habitude, la pénitence sera de cinq ans. Un simple clerc qui aura péché avec une fille, fera péni-

tence six mois ; un chanoine de même, si c'est fréquemment, deux ans.

L'auteur rapporte quelques autres exemples de ces faux canons sur des cas plus infames ; & continue : quiconque a tant soit peu de connoissance des canons, sait que la pénitence d'un prêtre tombé en fornication est de dix ans, pour ne point parler des plus sévères ; & pour les laïques, de trois ans. Ainsi les clercs, suivant ces prétendus canons, qui ne leur imposent que six mois, seront traités plus doucement que les laïques. Mais qui a fabriqué ces canons ? Il est certain que tous les canons authentiques ont été publiés par les conciles ou par les papes ; & il n'est permis à aucun particulier d'en faire. Que si on demande l'auteur de ceux-ci, on les trouvera différemment marqués en différens exemplaires. Quelques-uns les attribuent à Theodore, d'autres au pénitentiel Romain, d'autres les appellent canons des Apôtres. C'est qu'en effet on n'en connoît point les auteurs. Ce Theodore doit être l'archevêque de Cantorberi, à qui l'on a faussement attribué plusieurs canons pénitentiaux, outre les siens.

c. 11. c. 12. Sup. liv. XL. n. 46.

Pierre Damien rapporte ensuite les canons du concile d'Ancyre, qui, pour les péchés dont il s'agit en ce traité, ordonnent même aux laïques des pénitences de vingt-cinq ans. Il ajoute l'autorité de S. Basile touchant les moindres approches de ces crimes, & celle du pape Sirice, qui déclare tout laïque mis en pénitence, indigne de la cléricature. Il conclut en priant le pape de décider, après avoir consulté les canons & les hommes spirituels. Le pape lui fit réponse, louant son ouvrage, & avouant que selon la sévérité des canons, les degrés de péchés qu'il a marqués, méritent tous quatre la privation de tous les ordres ; toutefois usant de clémence, il ne prononce la peine de déposition que contre les clercs les plus criminels. Ce qui donne lieu de croire que le nombre des coupables étoit trop grand, pour les traiter à la rigueur. Le pape Leon IX ayant écouté trop facilement des calomnies contre Pierre Damien, ce saint homme lui écrivit avec beaucoup d'humilité & de fermeté : le priant de ne le point condamner sans examen, & ne désirant ses bonnes grâces qu'autant qu'elles lui étoient utiles pour le salut.

c. 13. Sup. liv. X. n. 16. conc. Ancyr. c. 16. c. 15. c. 16. Leo, epist. 17. Lib. 1. ep. 4.

LXXVII. Livre Gratissimus.

Pendant le carême de l'an 1052 l'empereur Henri donna l'archevêché de Ravenne à Henri, à qui Pierre Damien adressa

Herm. Chr. 1052. Op. VI.

peu de temps après un écrit qui commence ainsi : j'ai cru ne vous pouvoir offrir de présent plus convenable au commencement de votre épiscopat, que celui que j'ai composé sur le sacerdoce. Je crois que vous n'ignorez pas combien depuis trois ans on a disputé en trois conciles de Rome, touchant ceux que les simoniaques ont ordonné gratuitement, & combien on en dispute encore tous les jours en ces quartiers ; jusques-là que quelques évêques ont réordonné les clercs que ces simoniaques avoient ordonnés. C'est pourquoi la plupart de nos frères me pressent d'en dire mon avis, & je m'en suis défendu jusques à présent, espérant en recevoir la permission du pape, car on disoit qu'il passeroit bientôt par ici. Mais me souvenant que, dans le dernier concile, il a prié tous les évêques de demander à Dieu de les éclairer sur ce point ; j'ai cru que j'obéissois à son ordre, en m'efforçant de résoudre cette question.

c. 1. 2. Entrant en matière, il montre que Jesus-Christ étant la source de toutes les grâces qui se répandent dans son église, c. 3. c'est lui qui confère tous les sacremens par ses ministres ; & que comme c'est lui qui baptise, c'est lui aussi qui donne c. 9. 10. &c. l'ordination. Par conséquent il n'est pas plus permis de réordonner que de rebaptiser, parce que la validité du sacrec. 16. ment ne dépend point de la vertu du ministre. De-là vient Sup. liv. XIII. n. 46. que toutes les ordinations faites par le pape Libere, hérétique & séditieux, ont été reconnues bonnes, quoiqu'il ait vécu six Sup. liv. XXXII. n. 57. ans après son apostasie. De même, quoique le pape Vigile fût un scélérat & un impie, aucun de ses successeurs n'a c. 18. pensé à casser ce qu'il avoit fait. L'auteur rapporte ensuite les exemples de plusieurs pécheurs publics de son temps, qui passoient pour avoir fait des miracles. Savoir, Raimbauld évêque de Fiésole, simoniaque & concubinaire : Marin prêtre concubinaire, & deux autres prêtres qu'il ne nomme point, dont la vie étoit toute séculière. Au contraire il rapporte plusieurs exemples de saints personnages, qui bien qu'ordonnés par des simoniaques, avoient offert le saint sacrifice toute leur vie : savoir, Ronald de Camerino, Amique de c. 29. Ramibonne, Gui de Pomposie, Firman de Fermo, & plusieurs autres. Sur les corps desquels, ajoute-t-il, par l'autorité du concile, on a dressé des autels où il se fait des miracles. Ubert évêque de Rimini avoit acheté ce siége neuf cents livres monnoie de Pavie, & toutefois c'est lui qui avoit

ordonné prêtre le bienheureux Ardouin, par qui Dieu fait tant de miracles, & qui a offert le saint sacrifice jusques à la fin de sa vie.

Il montre l'inconvénient de l'opinion contraire, suivant laquelle depuis plus d'un siécle il n'y avoit plus de christianisme en Italie, mais seulement une vaine apparence de religion; & les peuples seroient obligés de quitter leurs évêques, pour s'adresser à ceux qui seroient validement ordonnés : ce qui confondroit tout l'ordre de la hiérarchie. Il exhorte les évêques à s'opposer à cette erreur, & à conseiller au pape de ne pas envelopper les innocens dans la même condamnation avec les coupables. Il rapporte ce que le pape Leon avoit déjà ordonné sur ce sujet, & loue l'empereur Henri d'avoir employé son autorité pour exterminer la simonie. Cet ouvrage fut nommé *Gratissimus*, c'est-à-dire très-agréable, à cause du plaisir qu'il fit à ceux dont les ordinations étoient révoquées en doute.

c. 34. *c. 35.* *c. 36.*

An. 1052. LXXVIII. Église de France. *Tom. 9. conc. p. 1068.*

En France Jourdain évêque de Limoges étant mort, plusieurs du clergé & de la noblesse allèrent trouver Guillaume duc d'Aquitaine, le priant de leur donner un évêque. Il prit le conseil des seigneurs de toute l'Aquitaine, des clercs & des vassaux de l'église vacante; & après une mûre délibération, Itier fut élu du consentement du duc & du vicomte Ademar, par les suffrages de tout le clergé & le peuple, le quatrième de Janvier l'an 1052, la vingt-deuxième année du roi Henri. Il fut ordonné par les évêques qui étoient présens; savoir, Aimon archevêque de Bourges, Rencon évêque de Clermont, & Gerard de Périgueux, du consentement des évêques de Rodès, d'Albi & de Cahors. Il est remarquable que dans cet acte le roi n'est nommé que pour la date.

Vita, sæc. 6. Ben. part. 2. pag. 188. Sup. l. LIV. n. 22.

La même année le pape & le roi autorisèrent la fondation de l'abbaye de la Chèse-Dieu en Auvergne. Le fondateur fut Robert, né dans le même pays, & fils d'un Geraud, que l'on croyoit être de la famille de S. Geraud d'Aurillac. Robert fut mis dès sa jeunesse entre les chanoines de Saint Julien de Brioude, & reçut avec le temps tous les ordres, même la prêtrise, avançant toujours en vertu. Il avoit un grand zèle pour la conversion des pécheurs, & une telle affection pour les pauvres, qu'il fonda un hôpital près de Brioude. L'amour de la retraite lui fit prendre le chemin de Clugni; mais ayant été découvert, on le ramena malgré lui, tant il étoit aimé

AN. 1052. de tous, particulièrement des pauvres. Il conserva toutefois le dessein de se retirer dans un désert avec deux ou trois personnes, & d'y bâtir un monastère.

Un gentilhomme nommé Étienne, qui se sentant chargé de péchés étoit touché d'un grand désir de pénitence, s'adressa à Robert, qui lui conseilla de quitter le monde, offrant de se retirer avec lui; mais il l'exhorta à chercher un troisième compagnon, & quelque petite église abandonnée dans un désert, où ils pussent vivre de leur travail & des racines qu'ils trouveroient. Il vouloit même que ce fût une paroisse, afin de ne donner sujet à personne de se plaindre qu'il faisoit un nouvel établissement. Un autre gentilhomme nommé Dalmace, ami d'Étienne, s'offrit pour se joindre à eux; & Robert les ayant trouvés fermes dans leur résolution, ils allèrent s'établir à une église abandonnée, qu'Étienne avoit remarquée allant au Puy en Velay, & qu'ils obtinrent facilement avec le désert d'alentour, de deux chanoines du Puy, à qui elle appartenoit. Ils eurent beaucoup à souffrir, non-seulement de la stérilité du lieu, mais de la dureté des voisins, qui les chargeoient d'injures & de menaces : les traitant d'insensés, de venir, sans rien avoir, s'établir dans un lieu où ils n'auroient pu subsister même avec des provisions.

Robert encourageoit ses deux disciples, & tandis qu'ils travailloient de leurs mains, il s'appliquoit à la lecture & à la prière, pour avoir de quoi les instruire. Enfin par leur travail & leur patience, ils surmontèrent toutes les difficultés, & adoucirent si bien les esprits farouches de leurs voisins, que plusieurs se joignirent à eux, tant des nobles que des clercs. Les miracles que faisoit Robert contribuèrent beaucoup à lui attirer des disciples; mais il les attribuoit aux martyrs S. Vital & S. Agricole, à qui son église étoit dédiée. Enfin la multitude de ceux qui vouloient vivre sous sa conduite, l'obligea d'accepter les terres & l'argent qu'on lui offroit pour la fondation d'un monastère; & il commença à le bâtir au même lieu, par le conseil de Rencon évêque de Clermont, dans le diocèse duquel il étoit. Robert s'étoit retiré en 1043. Il commença son nouveau monastère environ trois ans après, & il l'acheva en 1052, comme il paroît par une bulle du pape Leon IX datée du second jour de Mai, & par des lettres-patentes du roi de France Henri, datées du vingtième de Septembre, & souscrites de plusieurs évêques & de plu-

Mabill. observ. ad vit. n. 8. Append. ad Lup. Fer. édit. Baluz. pag. 524.

ſieurs ſeigneurs ; ſavoir, Aimon archevêque de Bourges, Arnoul de Tours, Agobert évêque d'Orléans, Helmuin d'Autun, Maïnard archevêque de Sens, Enzelin évêque de Paris, Gui de Châlons-ſur-Saône. Les principaux ſeigneurs ſont, Odon frère du roi, Robert duc de Bourgogne, auſſi ſon frère, Guillaume duc d'Aquitaine, Guillaume duc de Normandie. On nommoit dès-lors cette abbaye la Cheſe-Dieu, en latin *Caſa-Dei* ; c'eſt-à-dire la maiſon de Dieu. Robert en fut le premier abbé, & y gouverna juſqu'à trois cents moines. Il répara environ cinquante égliſes abandonnées depuis long-temps : & la Cheſe-Dieu devint dans la ſuite le chef d'un ordre ou grande congrégation de pluſieurs monaſtères ſous la règle de S. Benoît, dont ſortirent pluſieurs perſonnages illuſtres. Robert mourut l'an 1067, le dix-ſeptième d'Avril, & il eſt honoré entre les ſaints.

An. 1052.

LXXIX. Fin d'Halinard archevêque de Lyon.

Vita. Halin. n. 8. ſæc. 6. Ben. part. 2. p. 39.

Sup. n. 62.

Halinard, archevêque de Lyon, avoit preſque toujours ſuivi Leon IX depuis qu'il fut pape. Il le fit venir avec les autres évêques de Gaule au concile qu'il tint à Rome dès l'année 1049, première de ſon pontificat. Halinard l'accompagna au concile de Reims de la même année ; & enſuite à un autre concile de Rome après lequel il revint avec lui en France. Étant à Langres, il en ordonna évêque Ardouin en préſence du pape, à la place de Hugues dépoſé au concile de Reims. L'année ſuivante il retourna à Rome & ſuivit le pape à Benevent, à Capoue, au mont-Caſſin & au mont-Gargan. Car comme il étoit puiſſant en paroles & avoit un grand talent de perſuader, il ſervoit au pape de médiateur pour traiter la paix avec les Normands.

Le pape étant revenu de ce voyage, & ſe diſpoſant à aller trouver l'empereur ſur la frontière de Hongrie, ordonna à Halinard de demeurer à Rome juſques à ſon retour. Alors Hugues, ancien évêque de Langres, qui étoit à la ſuite de l'archevêque, pria le pape de lui impoſer une pénitence pour obtenir l'abſolution de ſes péchés ; mais le pape, le voyant touché d'un véritable repentir, dit que ce qu'il avoit ſouffert ſuffiſoit, & lui donna auſſitôt l'abſolution. Même à ſon départ il lui fit de grands préſens, & lui permit de rentrer dans ſon évêché ; mais il mourut en revenant. Halinard étant donc à Rome, prêt à ſe ſéparer de Hugues & des autres qui retournoient en France, fit un repas avec eux, où on lui ſervit un poiſſon empoiſonné. Tous ceux qui en man-

An. 1052. gèrent en moururent, les uns dans les huit jours, les autres après une longue maladie. L'archevêque Halinard en mourut le vingt-neuvième de Juillet 1052, après avoir tenu sept ans le siége de Lyon. Les nobles Romains le firent enterrer à S. Paul avec grand honneur. Il laissa ses ornemens & son argenterie à S. Benigne de Dijon, dont il étoit abbé depuis vingt ans: il y donna beaucoup de livres; & entre les sciences où il s'appliquoit, il étudioit particulièrement la géométrie & la physique. Son successeur dans l'archevêché de Lyon fut Philippe premier du nom.

Alberic. Chr. an. 1051.

LXXX. Le pape en Allemagne. *Vita, ibid.*

Le pape Leon IX fit donc cette année 1052 un troisième voyage en Allemagne, pour empêcher la guerre entre l'empereur & André roi de Hongrie. Ce prince refusoit de continuer le tribut que ses prédécesseurs payoient à l'empereur; & le pape avoit envoyé plusieurs nonces, pour persuader aux Hongrois de continuer cette marque de sujétion. Ils l'avoient promis, pourvu qu'on leur pardonnât le passé; & c'est pour y faire consentir l'empereur, que le pape entreprit ce voyage. Il avoit encore un autre motif, & plus pressant, qui étoit de demander à l'empereur du secours contre les Normands établis en Italie, où ils faisoient de grands désordres, particulièrement contre les églises. Le pape étant arrivé en Allemagne, trouva l'empereur disposé à accorder la paix aux Hongrois: mais le roi André qui l'avoit engagé à ce voyage, ne le voulut plus; & le pape, indigné de se voir ainsi moqué, le menaça d'excommunication. Il revint avec l'empereur, car ils avoient été jusques en Hongrie, & passa le reste de l'année en Allemagne.

Comme il étoit à Ratisbonne, les moines de S. Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils disoient être de saint Denis Aréopagite & premier évêque de Paris, prétendant qu'elles leur avoient été données par l'empereur Arnoul. On trouve même une bulle sous le nom de Leon IX, adressée au roi de France & à ses sujets, qui porte: qu'en la présence & à la prière de ses ambassadeurs, ces reliques ont été examinées & vérifiées être de saint Denis. Mais outre que jamais auparavant on n'avoit parlé de cette translation à Ratisbonne, cette bulle, datée du septième d'Octobre 1052, est tenue pour fausse par les savans; & nous avons une relation portant que, le neuvième de Juin de l'année suivante, Odon frère du roi Henri se transporta par son ordre au monastère

Tom. 9. conc. pag. 989. & 1071. V. Mabill. sæc. 5. Ben. p. 113.

Duchesne, t. 4. p. 157.

naftère de S. Denis, avec plufieurs feigneurs de fa cour, pour affifter à la vérification des reliques du faint, que Dagobert avoit fait mettre avec celles de fes deux compagnons en deux coffres d'argent, fermés avec grand artifice, & placés derrière l'autel dans une grotte profonde. Cette reconnoiffance des reliques de S. Denis fe fit en préfence de deux archevêques, Gui de Reims & Robert de Cantorberi, de cinq évêques dont le premier étoit Imbert de Paris, de fix abbés & de plufieurs feigneurs. AN. 1052.

Le pape & l'empereur célébrèrent à Vormes la fête de Noël de l'an 1052. Le pape dit la meffe folennelle le jour de la fête, & le lendemain fit officier Liupold archevêque de Mayence, parce que c'étoit dans fa province. S. Bardon étoit mort l'année précédente 1051, le dixième de Juin, après avoir tenu le fiége plus de vingt ans; & Liupold, prévôt de l'églife de Bamberg, lui avoit fuccédé. Comme donc il officioit à Vormes, après la première oraifon de la meffe, un de fes diacres chanta une leçon: car c'étoit l'ufage de quelques églifes d'en chanter plufieurs aux fêtes folennelles; mais comme cet ufage étoit contraire à celui de Rome, quelques-uns des Romains qui étoient auprès du pape, lui perfuadèrent d'envoyer défendre au diacre de chanter. Le diacre, qui étoit un jeune-homme fier, refufa d'obéir: & quoique le pape le lui eût défendu une feconde fois, il n'en chanta pas moins haut la leçon. Le pape le fit appeller, & le dégrada fur le champ. L'archevêque de Mayence lui envoya demander fon diacre: le pape le refufa, & l'archevêque prit patience pour lors; mais après l'évangile & l'offertoire, quand ce vint au facrifice, l'archevêque s'affit dans fon fiége, & protefta que ni lui ni autre n'acheveroit cet office, fi on ne lui rendoit fon diacre: le pape céda & le lui renvoya auffitôt revêtu de fes ornemens, & l'archevêque continua l'office. En quoi, dit l'auteur original, on doit confidérer la fermeté de l'archevêque à foutenir fa dignité, & l'humilité du pape, qui voyoit qu'il falloit céder au métropolitain dans fa province.

Herm. chr. V. Mabill. fæc 6. part. 2. p. 3.

Chron. Saxo. Abb. Urfperg.

En cette même occafion, comme le pape & l'empereur étoient à Vormes, le pape renouvella les inftances qu'il avoit faites auprès de l'empereur, pour retirer l'abbaye de Fulde & plufieurs autres terres & monaftères d'Allemagne, qui appartenoient à l'églife Romaine: fur quoi ils convinrent d'un

Herm. Chr.

échange, & l'empereur gardant ces terres, en céda au pape plusieurs au-delà des monts; entr'autres Benevent pour Bamberg.

An. 1052. Chr. Cas. lib. 14. c. 6.

Herm.

Le pape se plaignit aussi à l'empereur des violences des Normands, qui s'étoient emparés des terres de S. Pierre; & l'empereur lui accorda des troupes pour leur faire la guerre. Plusieurs Allemands volontaires s'y joignirent, dans l'espérance du butin, & plusieurs scélérats bannis pour leurs crimes: & le pape les reçut tous avec bonté, par le besoin qu'il en avoit pour cette guerre.

An. 1053. LXXXI. Conciles en Italie. Vita II. c. 8.

En retournant en Italie, il célébra à Ausbourg la Purification de l'an 1053, & la Quinquagésime à Mantoue. Là il voulut tenir un concile; mais il fut troublé par la faction de quelques évêques qui craignoient sa juste sévérité. Car leurs domestiques vinrent insulter ceux du pape, qui se croyoient en sureté, étant devant l'église où on tenoit le concile: ensorte que le pape fut obligé de se lever, & de sortir devant la porte pour faire cesser le bruit. Mais sans respecter sa présence, ils s'opiniâtroient de plus en plus à poursuivre à main armée ses gens désarmés, & les retirer de la porte de l'église où ils vouloient se sauver; en sorte que les flèches & les pierres voloient autour de la tête du pape, & quelques-uns furent blessés voulant se cacher sous son manteau. On eut tant de peine à apaiser ce tumulte, qu'il fallut abandonner le concile; & le lendemain, comme on devoit examiner les auteurs de la sédition pour les juger sévèrement, le pape leur pardonna, de peur qu'il ne parût agir par vengeance.

Leon. ep. 2.

Il arriva à Rome pendant le carême, & tint un concile après Pâque, comme les années précédentes, dont il ne nous reste qu'une lettre aux évêques de Venetie & d'Istrie, en faveur de Dominique patriarche de Grade, autrement la nouvelle Aquilée: portant qu'elle sera reconnue métropole de ces deux provinces, suivant les privilèges des papes; & que l'évêque de Frioul sera renfermé dans la Lombardie, suivant les constitutions de Gregoire II & Gregoire III. Ainsi fut terminée cette ancienne contestation.

Sup. liv. XLII. n. 7.

LXXXII. Le pape pris par les Normands.

Herm. Chr. V. Geof. de Maleter. liv. I. c. 14. 15.

Après ce concile le pape marcha contre les Normands avec ses troupes. Ils demandèrent la paix, offrant de se rendre ses vassaux, & de tenir de lui ce qu'ils avoient usurpé des terres de l'église; mais le pape refusa ces

propositions, voulant qu'ils rendissent absolument ce qu'ils avoient pris de force, & leur ordonnant de s'en retirer. Les Normands, qui étoient bien en plus grand nombre que les troupes du pape, rejetèrent sa proposition comme impossible, & dirent qu'ils défendroient par les armes le pays qu'ils avoient conquis par les armes, ou qu'ils y mourroient. Ainsi on en vint à une bataille, qui fut donnée le dix-huitième de Juin. Les Allemands, qui chargèrent les premiers, battirent les Normands, & ils furent presque défaits; mais leur corps de réserve ayant surpris & environné les troupes du pape, les Italiens lâchèrent le pied aussitôt, & la plupart des Allemands furent tués en se défendant vaillamment. Ainsi les Normands remportèrent une pleine victoire, mais très-sanglante: soit, dit Herman auteur du temps, parce qu'il convenoit mieux au pape de combattre par les armes spirituelles que par les matérielles, pour des biens de ce monde; soit parce qu'il menoit avec lui grand nombre de méchans, attirés par l'impunité de leurs crimes, ou par l'espérance de contenter leur avarice; soit que la justice de Dieu punît les nôtres, pour quelque autre cause que lui seul connoît. AN. 1053.

Le pape attendoit l'événement du combat dans une petite ville voisine, où les Normands l'assiégèrent; & ne pouvant s'y défendre, il fut obligé de les absoudre de l'excommunication prononcée contre eux, & de se rendre lui-même. Ils le menèrent avec honneur à Benevent, mais ils l'y retinrent la plus grande partie de l'année, c'est-à-dire depuis le vingt-troisième de Juin 1053, jusqu'au douzième de Mars 1054. Il prit grand soin de la sépulture de ceux qui avoient été tués en ce combat, & les fit mettre dans une église ruinée qui se trouva proche; mais les Normands eux-mêmes la rebâtirent & y fondèrent un monastère. Pendant ce séjour à Benevent, le pape menoit une vie très-austère. Il couchoit à terre sur un tapis, étant revêtu d'un cilice sur la chair, avec une pierre pour chevet. Il dormoit peu & récitoit toutes les nuits le pseautier avec des génuflexions innombrables. Il disoit encore le pseautier pendant le jour, outre la messe & quantité d'autres prières. Il faisoit aussi des aumônes immenses à tous les pauvres qui se présentoient.

Chr. Cass. lib. II. c. 87.

Vita, c. 11.

Fin du huitième Tome.

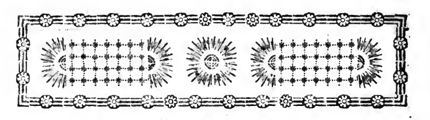


TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

K

L

M

N

Prêtresses.

Fin de la Table des matières.



